

CL

2/11/45

LE
CODE CATHOLIQUE

OU

COMMENTAIRE DU CATÉCHISME

DES

PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC
MONTRÉAL ET OTTAWA

PAR

L'Abbé David GOSSELIN, T. B.

Curé du Cap-Santé, comté de Portneuf, et directeur-propriétaire
de la *Semaine religieuse de Québec.*

Comment pourrais-je comprendre, si personne ne me l'explique ?
ACTES DES APÔTRES, VIII, 31.

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
256 et 258, rue Saint-Paul.
1895

LE
CODE CATHOLIQUE

OU

COMMENTAIRE DU CATÉCHISME

DES

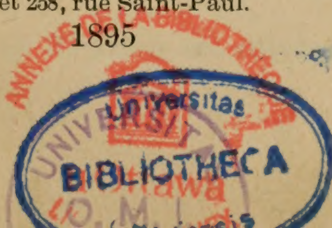
PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC
MONTRÉAL ET OTTAWA

PAR

L'Abbé David GOSSELIN, T. B.
ré du Cap-Santé, comté de Portneuf, et directeur-propriétaire
de la *Semaine religieuse de Québec.*

*Comment pourrais-je comprendre, si personne
ne me l'explique ?*
ACTES DES APÔTRES, VIII, 31.

MONTRÉAL
C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
256 et 258, rue Saint-Paul.
1895





AU LECTEUR.

; travail que nous présentons au public est léjà quelque peu connu des lecteurs de la *.ine Religieuse de Québec.*

mmencé pour eux, en 1892, il devait, dans : pensée, paraître seulement en articles dé- és. Mais, cédant aux instances d'un bon bre de membres du clergé qui nous font nneur de patronner notre Revue, nous nous mes décidé à le publier en volume.

: *Code Catholique* n'est autre chose qu'un Com- taire du Catéchisme des Provinces ecclésias- es de Québec, Montréal et Ottawa.

es Préliminaires comprennent : les Prières étiennes qu'il faut apprendre aux enfants, au ns en leur langue, afin qu'ils les puissent ré- : matin et soir, le Calendrier des Fêtes d'obli- on, des jours de jeûne et d'abstinence, les res du matin et du soir, reproduites du grand ichisme de Québec, l'Exposé des diverses udes à prendre à l'église pendant la célébra- des saints offices, l'Ordinaire de la Messe : l'explication des cérémonies, les Vêpres du anche, les Antiennes à la sainte Vierge, le min de la Croix, et la Table des matières.

e Commentaire est divisé en trente-sept Cha- es, correspondant aux Chapitres du Caté- me Provincial, dont le texte est intercalé en *ctères noirs,* pour permettre de le distinguer ; facilement.

naque Question et Réponse est suivie des ex-

plications et des développements propres
compléter et à la faire mieux comprendre.
Enfin, nous avons inséré, à la fin de l'opus
un Questionnaire destiné à faciliter l'étud
Commentaire et à favoriser les recherches.
Nous avons visé à faire, autant que pos
un travail complet et succinct, en même te
de la doctrine catholique, et nous nous so
plus occupé du fond que de la forme.
Nous osons donc croire que le *Code Cath*
sera très utile à tout le monde et, en partic
aux catéchistes, aux pères et aux mères
qu'aux enfants.
Il sera pour les catéchistes un guide s
commode pour donner la doctrine chrét
dans toute sa pureté; pour les pères et mère
manuel qui leur permettra de conserver
mêmes et de communiquer à leurs enfan
connaissance des vérités de notre sainte reli
et pour les enfants, un sommaire de la théo
à la portée de leur intelligence, qui leur faci
le travail préparatoire à la première commu
et qui les empêchera d'oublier les explica
verbales entendues à l'école et au catéchism
Qui voudra et saura s'en servir, nous l'
rons et nous en avons la ferme conviction,
fiera l'adage: Je *crains l'homme d'un seul livr*

D.

Fête du T.-S. Rédempteur, 23 oct. 1894.

---

(1) Les principaux commentateurs mis à contri
sont: Kinkead, Rodez et Bellarinum.

PRÉLIMINAIRES.

PRIÈRES CHRÉTIENNES

'IL FAUT APPRENDRE AUX ENFANTS, AU MOINS EN LEUR LANGUE, AFIN QU'ILS LES PUISSENT RÉCITER MATIN ET SOIR.

LE SIGNE DE LA CROIX.

'n nomine Patris, et Filii, piritus Sancti, Amen.

† Au nom du Père. et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

L'ORAISON DOMINICALE.

TER noster, qui es in cœlis,
Sanctificetur nomen tuum.
Adveniat regnum tuum.
Fiat voluntas tua sicut in et in terrâ.
Panem nostrum quotidia- da nobis hodiè.
Et dimitte nobis debita ra, sicut et nos dimittimus toribus nostris.
Et ne nos inducas in ten- nem.
Sed libera nos a malo. en.

NOTRE Père, qui êtes aux cieux.
1. Que votre nom soit sanctifié.
2. Que votre règne arrive.
3. Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.
4. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.
5. Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.
6. Et ne nous induisez point en tentation.
7. Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

'E Maria, gratiâ plena, Dominus tecum : benedic- u in mulieribus, et bene- us fructus ventris tui, s.

ncta Maria, mater Dei, pro nobis peccatoribus, : et in horâ mortis nostræ. n.

JE vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.

Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Le Symbole des Apotres.

JE crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

2 Et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur.

3. Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie.

4. A souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli.

5 Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts.

6. Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.

7. D'où il viendra juger les vivants et les morts.

8. Je crois au Saint-Esprit.

9. La sainte Eglise catholique, la communion des saints.

10. La rémission des péchés.

11. La résurrection de la chair.

12. La vie éternelle. Ainsi soit-il.

CREDO in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ.

2. Et in Jesum Christum, Filium ejus unicum, Dominum nostrum.

3. Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Mariâ virgine.

4. Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus.

5. Descendit ad inferos: tertiâ die resurrexit à mortuis.

6. Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.

7. Indè venturus est judicare vivos et mortuos.

8. Credo in Spiritum Sanctum.

9. Sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem.

10. Remissionem peccatorum.

11. Carnis resurrectionem,

12. Vitam æternam. Amen.

La Confession des Péchés.

JE confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint-Pierre et saint Paul, et à tous les saints (et à vous, mon père), que j'ai grandement péché en pensées, en paroles et en œuvres, par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints (et vous, mon père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis apostolis Petro et Paulo, et omnibus sanctis (et tibi, pater), quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere, meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaelem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, et omnes sanctos (et te, pater), orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et, dimissis peccatis nostris, perducat nos ad vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, et que, nous ayant pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

Acte d'Adoration.

Mon Dieu, je vous adore et vous reconnais pour mon Créateur, mon souverain Seigneur, et pour le maître absolu de toutes choses.

Acte de Foi. (*a*)

Mon Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte-Eglise catholique croit et enseigne, parce que c'est vous qui l'avez dit, et que vous êtes la vérité même.

Acte d'Espérance.

Mon Dieu, appuyé sur vos promesses et sur les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, j'espère avec une ferme confiance que vous me ferez la grâce d'observer vos commandements en ce monde, et d'obtenir par ce moyen la vie éternelle.

Acte d'Amour ou de Charité.

Mon Dieu, qui êtes digne de tout amour, à cause de vos perfections infinies, je vous aime de tout mon cœur, et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

(*a*) Indulgence de ***sept ans et sept quarantaines*** chaque fois qu'on récite les actes de FOI, d'ESPÉRANCE et de CHARITÉ et *plénière une fois par mois* si on les a récitées pendant le mois, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife. Benoit XIV. 1756.)

Acte de Contrition.

Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché vous déplait ; pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur ; je me propose, moyennant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence.

Acte de Remerciment.

Mon Dieu, je vous remercie de tous les biens que j'ai reçus de vous, principalement de m'avoir créé, racheté par votre Fils, et fait enfant de votre Eglise.

Acte d'Offrande.

Mon Dieu, j'ai tout reçu de vous : je vous offre mes pensées, mes paroles, mes actions, ma vie et tout ce que je possède, et je ne veux l'employer qu'à votre service

Acte d'Humilité.

Mon Dieu, je ne suis que cendre et poussière, réprimez les mouvements d'orgueil qui s'élèvent dans mon âme, et apprenez-moi à me mépriser moi-même, vous qui résistez aux superbes et qui donnez votre grâce aux humbles.

Acte de Demande.

Mon Dieu, source infinie de tous les biens, donnez-moi tout ce qui m'est nécessaire pour la vie et la santé de mon corps, mais surtout la grâce de faire en toutes choses votre sainte volonté. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Les dix commandements de Dieu.

1. Un seul Dieu tu adoreras,
   Et aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne jureras,
   Ni autre chose pareillement.

3. Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

4. Père et mère tu honoreras,
Afin de vivre longuement.

5. Homicide point ne seras,
De fait ni volontairement.

6. Impudique point ne seras,
De corps ni de consentement.

7. Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras sciemment.

8. Faux témoignages ne diras,
Ni mentiras aucunement.

9. L'œuvre de chair ne désireras,
Qu'en mariage seulement.

10. Bien d'autrui ne désireras,
Pour les avoir injustement.

LES SEPT COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. Les fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.

2. Les dimanches messe entendras,
Et les fêtes pareillement.

3. Tous tes péchés confesseras,
A tout le moins une fois l'an.

4. Ton Créateur tu recevras,
Au moins à Pâques humblement.

5. Quatre-temps, vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement. †

6. Vendredi, chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement. †

7. Droits et dîmes tu paieras,
A l'Eglise fidèlement.

---

† Voyez questions 473 et 478 ce qui est réglé pour nous, touchant ces deux commandements, en vertu d'un indult du 7 Juillet 1844.

Louanges a la Sainte-Trinité.

GLOIRE soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.
Comme elle était au commencement, comme elle est maintenant, et comme elle sera pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

GLORIA Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.
Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Prière a la Sainte Vierge.

SAINTE Mère de Dieu, nous recourons à votre protection ; ne dédaignez pas nos prières dans nos besoins; mais, ô glorieuse et sainte Vierge, délivrez-nous constamment de tous les dangers.

SUB tuum præsidium confugimus, sancta Dei genitrix; nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus ; sed à periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

Prière au saint Ange Gardien.

ANGE de Dieu, qui êtes mon gardien, puisque le ciel m'a confié à vous dans sa bonté, éclairez-moi, dirigez-moi et me gouvernez aujourd'hui. Ainsi soit-il.

ANGELE Dei, qui custos es mei, me tibi commissum pietate supernâ, hodiè illumina, custodi, rege et guberna. Amen.

Benedicite ou Prière avant le Repas.

BÉNISSEZ-NOUS, ô mon Dieu, ainsi que la nourriture que nous allons prendre. Au nom du Père, etc.

BENEDICITE, Dominus, nos et ea quæ sumus sumpturi benedicat dextera Christi. In nomine Patris, etc.

Graces ou Prières après le Repas.

NOUS vous rendons grâces de tous vos bienfaits, ô Dieu tout-puissant, qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Au nom du Père, et du Fils, etc.

AGIMUS tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen. In nomine Patris, et Filii, etc.

Prière pour les Défunts.

QUE les âmes des fidèles défunts reposent en paix, par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il.

FIDELIUM animæ, per misericordiam Dei, requiescant in pace. Amen.

Prière appelée l'Angelus.

V. ANGELUS Domini nuntiavit Mariæ.
R. Et concepit de Spiritu Sancto.
Ave, Maria, etc.
V. Eccè ancilla Domini.

R. Fiat mihi secundum verbum tuum.
Ave, Maria, etc.
V. Et Verbum caro factum est.
R. Et habitavit in nobis.
Ave, Maria, etc.
V. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

V. L'ANGE du Seigneur annonça à Marie.
R. Et elle conçut par l'opération du Saint-Esprit.
Je vous salue, Marie, etc.
V. Voici la servante du Seigneur.
R. Qu'il me soit fait selon votre parole.
Je vous salue, Marie, etc.
V. Et le Verbe s'est fait chair.

R. Et il a habité parmi nous.
Je vous salue, Marie, etc.
V. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.
R. Afin que nous devenions dignes des biens promis par Jésus-Christ.

OREMUS.

GRATIAM tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde; ut qui, angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

PRIONS.

NOUS vous supplions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos cœurs, afin qu'après avoir connu l'incarnation de Jésus-Christ votre Fils, par les paroles de l'ange envoyé pour l'annoncer à Marie, nous parvenions à la gloire de sa résurrection, par le mérite de sa passion et de sa croix. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

FÊTES D'OBLIGATION.

PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL.

FÊTES D'OBLIGATION.

Tous les dimanches de l'année.
La Circoncision de N.-S., 1er janvier.
L'Epiphanie de N.-S., 6 janvier.
L'Annonciation de la sainte Vierge (*quand elle n'est pas transférée*) le 25 mars. †
L'Ascension.
La Fête-Dieu. †
Les saints apôtres Pierre et Paul, 29 juin, †
La Toussaint, 1er novembre.
L'Immaculée Conception de la sainte Vierge, 8 décembre.
Noël, 25 décembre.

SOLENNITÉS REMISES AU DIMANCHE.

La fête du patron ou titulaire des églises paroissiales.
La Purification de la sainte Vierge, 2 février.
Saint-Joseph, 19 mars.
Saint-Jean-Baptiste, 24 juin.
L'Assomption de la sainte Vierge, 15 août.
La Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre.
Saint-Michel, 29 septembre.

JEUNES D'OBLIGATION.

Les mercredis, vendredis et samedis des quatre-temps.
Le Carême tout entier, excepté les dimanches.
Tous les mercredis et vendredis de l'Avent. abolis
Les vigiles de Noël, de la Pentecôte, de la Toussaint et des solennités des apôtres saints Pierre et Paul et de l'Assomption.

(†) La solennité de ces trois fêtes n'est plus d'obligation. Les fidèles sont seulement tenus d'entendre la messe ces jours-là, et peuvent ensuite travailler.

JOURS MAIGRES OU D'ABSTINENCE.

Les mercredis, vendredis et samedis des quatre-temps.

Tous les vendredis de l'année, excepté celui où tomberait la fête de Noël.

Les jours de vigiles où il faut jeûner.

Le mercredi des Cendres et les trois jours suivants.

Tous les mercredis, vendredis et samedis du Carême.

Le dimanche des Rameaux et toute la semaine sainte.

Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

N. B.—*A.* Les jours du carême où il y a dispense d'abstinence, ceux qui sont tenus au jeûne ne peuvent manger de la viande qu'à un seul repas. Dans ces mêmes jours, il est défendu de faire usage de poisson et de viande *au même repas.*

B. Tous les jours maigres de l'année il est permis d'apprêter les mets avec de la graisse ou du saindoux, c'est-à-dire de substituer la graisse ou le saindoux au beurre ou à l'huile, dans la friture, la cuisson ou la préparation des aliments maigres.

C. Les jours de jeûne on peut prendre le matin à peu près deux onces de pain, avec un peu de thé, de café, de chocolat ou autre breuvage.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA.

FÊTES D'OBLIGATION.

Tous les dimanches de l'année.

La Circoncision de Notre-Seigneur, 1er janvier.

L'Epiphanie, 6 janvier.

L'Ascension.

La Toussaint, 1er novembre.

L'Immaculée Conception de la sainte Vierge, 8 décembre.

Noël, 25 décembre.

SOLENNITÉS REMISES AU DIMANCHE.

La fête du patron ou titulaire des églises paroissiales.

La Purification de la sainte Vierge, 2 février.

Saint-Joseph, 19 mars.

L'Annonciation de la sainte Vierge, 25 mars.

La Fête-Dieu.
Saint-Jean-Baptiste, 24 juin.
Les saints apôtres Pierre et Paul, 29 juin.
Sainte-Anne, 26 juillet.
L'Assomption de la sainte Vierge, 15 août.
La Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre.
Saint Michel, archange, 29 septembre.

JEUNES D'OBLIGATION.

Les mercredis, vendredis et samedis des quatre-temps.
Le Carême tout entier, excepté les dimanches.
Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.
Les vigiles de Noël, de la Pentecôte, de la Toussaint et des solennités des saints apôtres Pierre et Paul et de l'Assomption.

JOURS MAIGRES OU D'ABSTINENCE.

Les quatre-temps de l'année.
Tous les vendredis de l'année, excepté celui où tomberait la fête de Noël.
Les vigiles où l'on doit observer le jeûne.
Tous les mercredis et vendredis du Carême.
Le Samedi Saint.

N. B, Les notes *A. B. C.* qui se trouvent ci-dessus à la suite des jours maigres ou d'abstinence pour les provinces de Québec et de Montréal, valent aussi pour celle d'Ottawa.

POUR LES ÉTATS-UNIS.

FÊTES D'OBLIGATION.

Les fêtes d'obligation sont au nombre de six : 1° L'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie (8 décembre), 2° Noël (25 décembre), 3° Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1er janvier), 4° L'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 5° L'Assomption de la Sainte Vierge Marie (15 août), 6° La Toussaint 1er novembre.

JOURS DE JEUNE.

Les jours de jeûne sont : 1° Tous les vendredis pendant l'Avent ; 2° Tous les jours du Carême, les dimanches exceptés ; 3° Les jours des Quatre-Temps. ; 4° Les veilles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

JOURS D'ABSTINENCE.

1° Tous les vendredis de l'année ; 2° Tous les jours de jeûne pour lesquels une dispense n'a pas été accordée.

MARIAGES SOLENNELS.

La célébration des mariages est défendue depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, inclusivement ; et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo, aussi inclusivement. (†)

Manière de baptiser en cas de nécessité.

On verse de l'eau naturelle sur la tête ou la figure de la personne que l'on baptise et l'on dit en versant l'eau :

" Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit."

N. B. Toute personne de l'un ou de l'autre sexe, ayant atteint l'âge de raison, peut baptiser en cas de nécessité.

PRIÈRE DU MATIN (1).

† *Au nom du Père, et du Fils, et du St.-Esprit. Ainsi-soit-il.*

Bénie soit à jamais la très sainte et très adorable Trinité. Ainsi-soit-il.

(†) Il en est de même dans la province civile de Québec.

(1) Reproduite du Grand Catéchisme de Québec.

DIEU éternel et Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes qui êtes ici présent, je crois en vous, j'espère en vous, je vous adore et je vous aime de tout mon cœur.

Je vous remercie mon Dieu, des biens sans nombre que j'ai reçus de vous, principalement de m'avoir créé, de m'avoir racheté par votre Fils, de m'avoir fait enfant de votre Eglise et de m'avoir conservé cette nuit.

Mon Dieu, je vous offre mes pensées, mes paroles, mes actions, mon travail, et tout ce que j'aurai à souffrir aujourd'hui, en union aux souffrances et aux actions de Jésus-Christ mon Sauveur, et en pénitence de mes fautes. Préservez moi, Seigneur, de tout péché, disposez de moi, et de tout ce qui m'appartient, selon votre bon plaisir, et faites-moi la grâce d'accomplir en tout votre sainte volonté. Ainsi soit-il.

L'ORAISON DOMINICALE.

NOTRE Père, qui êtes aux cieux. Que votre nom soit sanctifié : Que votre règne arrive. Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez point en tentation. Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

JE vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

SYMBOLE DES APOTRES.

JE crois en Dieu, le Père Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la Terre. Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur. Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie. A souffert sous Ponce-Pilate, a été

crucifié, est mort et a été enseveli. Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts. Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant. D'où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint Esprit. La sainte Eglise Catholique. La Communion des Saints. La rémission des péchés. La résurrection de la chair. La vie éternelle. Ainsi soit-il.

Les Commandements de Dieu et de l'Eglise, page 10.

LA CONFESSION DES PÉCHÉS.

JE confesse à Dieu Tout-Puissant, à la bienheureuse Marie, toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux Apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les Saints (et à vous mon Père), que j'ai grandement péché, en pensées, en paroles et en œuvres; par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie, toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les Apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les Saints (et vous mon Père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu Tout-Puissant nous fasse miséricorde, et que nous ayant pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur Tout-Puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Ainsi soit-il.

LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS.

KYRIE, eleison,
Christe, eleison,
Kyrie eleison,
Jesu, audi nos,
Jesu, exaudi nos,
Pater de cœlis, Deus, Miserere nobis,
Fili, Redemptor mundi, Deus,
Spiritus Sancte, Deus,
Sancta Trinitas, unus Deus,
Jesu, Fili Dei vivi,
Jesu, splendor Patris,
Jesu, candor lucis æternæ,
Jesu, rex gloriæ,
Jesu, sol justitiæ,
Jesu, Fili Mariæ Virginis,
Jesu, admirabilis,
Jesu, Deus fortis,
Jesu, Pater futuri sæculi,
Jesu, magni consilii Angele,
Jesu, potentissime,
Jesu, patientissime,
Jesu, obedientissime,
Jesu, mitis et humilis corde,
Jesu, amator castitatis,
Jesu, amator noster,

Miserere nobis

Jesu, Deus pacis,
Jesu, auctor vitæ,
Jesu, exemplar virtutum,
Jesu, zelator animarum,
Jesu, Deus noster,
Jesu, refugium nostrum,
Jesu, Pater pauperum,
Jesu, thesaurus fidelium,
Jesu, bone Pastor,
Jesu, lux vera,
Jesu, sapientia æterna,
Jesu, bonitas infinita,
Jesu, via et vita nostra,
Jesu, gaudium Angelorum,
Jesu, Rex Patriarcharum,
Jesu, inspirator Prophetarum,
Jesu, Magister Apostolorum,
Jesu, Doctor Evangelistarum,
Jesu, fortitudo Martyrum,
Jesu, lumen confessorum,
Jesu, puritas virginum,
Jesu, corona sanctorum omnium,

Miserere nobis

Propitius esto, Parce nobis, Jesu.
Propitius esto, Exaudi nos, Jesu,
Ab omni malo, Libera nos, Jesu,
Ab omni peccato, Libera nos, Jesu,
Ab irâ tuâ,
Ab insidiis diaboli,
A spiritu fornicationis,
A morte perpetuâ,
A neglectu inspirationum tuarum,
Per mysterium sanctæ Incarnationis tuæ,
Per nativitatem tuam,
Per infantiam tuam,
Per divinissimam vitam tuam,
Per labores tuos,
Per agoniam et passionem tuam,
Per crucem et derelictionem tuam,
Per languores tuos,
Per mortem et sepulturam tuam,
Per resurrectionem tuam,
Per Ascensionem tuam,
Per gaudia tua,
Per gloriam tuam,

Libera nos, Jesu.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Parce nobis, Jesu,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Exaudi nos Jesu,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis, Jesu.
Jesu, audi nos,
Jesu, exaudi nos.
V. Sit nomen Domini benedictum.
R. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

OREMUS.

DOMINE Jesu Christe, qui dixisti : Petite et accipietis ; quærite, et invenietis ; pulsate, et aperietur vobis ; quæsumus, da nobis petentibus, divinissimi tui amoris affectum, ut te toto corde, ore et opere diligamus, et a tua numqùam laude cessemus ; qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

PRIÈRE A LA TRÈS SAINTE VIERGE.

SAINTE VIERGE, mère de Dieu, ma mère et ma patronne, je me mets sous votre protection et je me jette avec confiance dans le sein de votre miséricorde. Soyez, ô mère de bonté, mon refuge dans mes besoins, ma consolation dans mes peines et mon avocate auprès de votre adorable Fils aujourd'hui, tous les jours de ma vie et principalement à l'heure de ma mort.

A L'ANGE GARDIEN.

ANGE du ciel, mon fidèle et charitable guide, obtenez-moi d'être si fidèle à vos inspirations, et de régler si bien mes pas, que je ne m'écarte en rien de la voie des commandements de mon Dieu.

AU SAINT PATRON.

GRAND Saint N. dont j'ai l'honneur de porter le nom, protégez-moi, priez pour moi, afin que je puisse servir Dieu, comme vous sur la terre, et le glorifier éternellement avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

*Suit la prière pour les vivants et les morts, **REPANDEZ,*** Seigneur &c. *DE* profundis, &c., ***comme en la Prière du** soir, **page*** 25.

Au nom du Père, &c.

PRIÈRE DU SOIR (1)

† *In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.*

Benedicta sit Sancta et individua Trinitas et nunc et semper, et per infinita sæculorum sæcula. Amen.

DIEU éternel et Tout-Puissant, Père et Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, qui remplissez le ciel et la terre, je crois que vous êtes ici présent, et que vous écoutez ma prière.

Je vous adore, ô Mon Dieu, prosterné en votre divine présence—Je vous reconnais pour mon premier principe et ma dernière fin ; pour le Créateur et le Souverain Seigneur de toutes choses—Je crois en vous, parce que vous êtes la vérité même—J'espère en vous, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment puissant—Je vous aime de tout mon cœur, parce vous êtes infiniment aimable—J'aime aussi mon prochain, comme moi-même, pour l'amour de vous.

---

(1) Reproduite du grand catéchisme de Québec.

Mon Dieu, je vous remercie des biens sans nombre que j'ai reçus de vous pendant toute ma vie ; principalement de m'avoir créé, de m'avoir racheté par votre Fils, de m'avoir fait enfant de votre Eglise, et de m'avoir conservé pendant cette journée.

Esprit-Saint, source éternelle de lumières, dissipez les ténèbres qui me cachent la grandeur et le nombre de mes péchés. Faites-m'en concevoir une si grande horreur, ô mon Dieu, que je les haïsse, s'il se peut, autant que vous les haïssez vous-même, et que je ne craigne rien tant que de les commettre à l'avenir.

Examinons les péchés que nous pouvons avoir commis aujourd'hui, par pensées, par paroles, par actions ou omissions.

ACTE DE CONTRITION.

GRAND Dieu, c'est pour l'amour de vous, et parce que vous êtes infiniment aimable, que je déteste, avec la plus vive douleur, tous les péchés que j'ai eu le malheur de commettre aujourd'hui, et dans toute ma vie. Effacez-les, mon Dieu, dans le sang précieux de votre très cher Fils ; et conservez-moi dans le désir sincère que j'ai, et dans la ferme résolution que je prends de ne jamais vous offenser.

PATER noster, qui es in cœlis. Sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum. Fiat voloutas tua, sicut in cœlo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Et ne nos inducas in tentationem. Sed libera nos a malo. Amen.

AVE, Maria, gratiâ plena, Dominus tecum. Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in horâ mortis nostræ. Amen.

CREDO in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ. Et in Jesum Christum. Filium ejus unicum. Dominum nostrum. Qui conceptus est de Spiritu Sancto. Natus ex Maria Virgine. Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus. Descendit ad in

feros, tertiâ die resurrexit a mortuis. Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. Indè venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum Sanctum. Sanctam Ecclesiam Catholicam. Sanctorum communionem. Remissionem peccatorum. Carnis resurrectionem. Vitam æternam. Amen.

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, (et tibi, Pater), quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere: meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos, Apostolos Petrum et Paulum omnes Sanctos, (et te, Pater), orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et dimissis peccatis nostris, perducat nos ad vitam æternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem, et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

LES DIX COMMANDEMENTS DE DIEU.

1. UN seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.
4. Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras, de fait, ni volontairement.
6. Impudique point ne seras, de corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment.
8. Faux témoignage ne diras, ni ne mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement.
10. Bien d'autrui ne désireras pour les avoir injustement.

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. LES fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement,
2. Les dimanches messe entendras, et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-temps, vigiles, jeûneras et le carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.
7. Droits et dîmes tu paieras, à l'Eglise fidèlement.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE.

KYRIE eleison,
Christe, eleison,
Kyrie eleison,
Christe, audi nos,
Christe, exaudi nos,
Pater de cœlis, Deus, Miserere nobis,
Filii, Redemptor mundi, Deus, Miserere nobis,
Spiritus Sancte Deus, Miserere nobis.
Sancta Trinitas, unus Deus, Miserere nobis.
Sancta Maria, Ora pro nobis.
Sancta Dei Genitrix,
Sancta Virgo virginum.
Mater Christi,
Mater divinæ gratiæ,
Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata,
Mater amabilis,
Mater admirabilis,
Mater Creatoris,
Mater Salvatoris,
Virgo prudentissima,
Virgo veneranda,
Virgo prædicanda,
Virgo potens,
Virgo clemens,
Virgo fidelis,
Speculum justitiæ,
Sedes Sapientiæ.
Causa nostræ lætitiæ,
Vas Spirituale.
Ora pro nobis.

Vas honorabile,
Vas insigne devotionis,
Rosa mystica,
Turris Davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Janua cœli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Auxilium Christianorum,
Regina Angelorum,
Regina Patriarcharum,
Ora pro nobis.
Regina Prophetarum,
Regina Apostolorum,
Regina Martyrum,
Regina Confessorum,
Regina Virginum,
Regina Sanctorum omnium,
Regina sine labe originali concepta.
Regina sacratissimi Rosarii,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Christe, audi nos,
Christe, exaudi nos,
v. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix,
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

GRATIAM tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde : ut qui Angelo nuntiante, Christi Filii tui Incarnationem cognovimus, per Passionem ejus et Crucem, ad Resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

PRIÈRE A JÉSUS-CHRIST.

MON Sauveur Jésus-Christ, ne m'abandonnez point—Soyez ma lumière dans les ténèbres—Vivez dans mon cœur pendant le sommeil—Conservez-moi pur dans

les tentations du démon, qui n'est mon ennemi que parce qu'il est le vôtre—Soyez mon repos, vous qui êtes celui des bienheureux dans le ciel—Ayez les yeux ouverts sur moi, lorsque les miens seront fermés ; et faites, je vous en conjure, par votre grâce, que je n'use du sommeil, que pour satisfaire à une nécessité que vous avez sanctifiée, et non point à la mollesse que vous condamnez. Ainsi-soit-il.

Mon Dieu, je vous offre le repos que je vais prendre, en l'honneur du repos que Jésus-Christ mon Sauveur a pris sur la terre ; et mon réveil de demain, en l'honneur de ses réveils et de sa sainte résurrection.

Sainte Vierge Marie, saints Anges Gardiens, saints Patrons, tous les Saints et Saintes du Paradis, recevez-moi sous votre protection : obtenez-moi une nuit tranquille, exempte de tout péché, et la grâce d'une sainte et heureuse mort. Ainsi-soit-il.

Prière pour les vivants et pour les morts.

REPANDEZ, Seigneur, vos bénédictions sur mes parents, mes bienfaiteurs, mes amis et mes ennemis —Rempli sez de vos lumières notre Saint Père le Pape, Monseigneur notre Evêque, et tous ceux qui travaillent au salut des âmes,—Gardez et sauvez notre Roi et toute la famille royale,—Protégez tous les magistrats et officiers établis pour nous gouverner—Secourez les pauvres, les affligés, les voyageurs et les malades—Perfectionnez les justes—Convertissez les pécheurs—Ramenez les hérétiques.—Eclairez les infidèles—Ayez pitié des âmes qui sont dans le Purgatoire, et surtout de celles pour lesquelles je suis spécialement obligé de prier, et mettez fin à leurs peines. Ainsi soit-il.

Psaume 129.

DE profundis clamavi ad te, Domine : Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes : in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine : Domine, quis, sustinebit ?

Quia apud te propitiatio est; et propter legem tuam sustinui te, Domine.
Sustinuit anima mea in verbo ejus; speravit anima mea in Domino.
A custodiâ matutinâ usque ad noctem; speret Israël in Domino.
Quia apud Dominum misericordia : et copiosa apud eum redemptio.
Et ipse redimet Israël : ex omnibus iniquitatibus ejus.
V. Requiem æternam dona eis, Domine.
R. Et lux perpetua luceat eis.
V. Requiescant in pace. Amen.
V. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS.

FIDELIUM, Deus, omnium conditor et redemptor, animabus famulorum, famularumque tuarum, remissionem cunctorum tribue peccatorum : ut indulgentiam quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur : qui vivis et regnas in sæcula sæculorum R. Amen.

V. Requiescant in pace. R. Amen.

PRIÈRE AVANT DE SE METTRE AU LIT.

Mon Dieu, je sais que je mourrai. Peut-être n'ai-je que peu de moments à vivre ; peut-être ne sortirai-je pas du lit où je me coucherai aujourd'hui : Aussi m'avertissez-vous d'y entrer comme dans mon tombeau. Je sais, Seigneur, qu'à l'heure de ma mort, je voudrais avoir vécu sans péché, et vous avoir toujours aimé : mettez-moi dès à présent dans ces saintes dispositions. Oui, mon Dieu, je déteste le péché, je crois tout ce que l'Eglise enseigne ; je mets en vous toute mon espérance : je vous aime de tout mon cœur, et j'aime mon prochain comme moi-même ; je veux vivre et mourir dans votre amour. Je vous remets mon âme, qui vous a tant coûté, ô mon Dieu ; ne permettez pas que le sang précieux que vous avez versé pour elle lui soit inutile.

Vierge sainte, intercédez pour moi, mon bon ange gardien, mon saint patron, tous les saints et saintes du Paradis, obtenez-moi la grâce de vivre dans la crainte de Dieu, de mourir dans son amour, et de le servir sur la terre, afin de le louer pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

PRIÈRE A LA SAINTE-FAMILLE (1).

O très aimant Jésus, qui, par vos ineffables vertus et par vos exemples de vie domestique, avez consacré la famille que vous avez choisie sur la terre, daignez regarder avec bonté notre famille qui, agenouillée à vos pieds, vous supplie de lui être favorable. Souvenez-vous que cette famille vous appartient, puisqu'elle vous a été particulièrement consacrée et dévouée. Dans votre bonté protégez-la, retirez-la des dangers, aidez-la dans ses épreuves, accordez-lui la force de toujours persévérer dans l'imitation de votre Sainte Famille, afin qu'après avoir été fidèle à vous obéir et à vous aimer pendant sa vie mortelle, elle puisse enfin vous louer éternellement dans le ciel.

O Marie, très douce mère, nous implorons votre secours, certains que votre divin Fils exaucera vos prières.

Et vous aussi, très glorieux patriarche saint Joseph, accordez-nous votre puissant secours, et par les mains de Marie, présentez nos prières à Jésus-Christ.

---

(1) Les membres de l'Association de la Sainte Famille gagneront l'indulgence de 300 jours, chaque fois que d'un cœur contrit ils réciteront cette prière, en quelque langue que ce soit, devant une image de la Sainte Famille.

De plus, ils peuvent gagner, une fois le jour, l'indulgence de 200 jours, en récitant, en quelque langue que ce soit, l'oraison jaculatoire suivante :

Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il.

Si les associés sont empêchés, par maladie ou quelque autre cause, de réciter cette prière, ils pourront gagner la même indulgence, en récitant cinq fois avec dévotion, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Gloria Patri.

DES DIVERSES ATTITUDES A PRENDRE A L'EGLISE PENDANT LA CELEBRATION DES SAINTS OFFICES.

AVANT de donner l'ordinaire de la Messe, il convient de rappeler les règles qui déterminent les différentes attitudes que les fidèles doivent garder à l'église pendant les diverses parties de l'Office divin.

I. *Entrée et sortie de l'Église.*—Les fidèles entrent avec recueillement à l'église, prennent de l'eau bénite et se signent, demandant à Dieu de purifier leur âme des souillures du péché.

Les femmes ne doivent jamais entrer *la tête nue* dans le saint lieu, fidèles en cela aux plus anciennes traditions de l'Eglise ; on doit éviter toute conversation prolongée, et s'il est permis d'admirer ou de faire admirer les objets d'art dont l'église est ornée, on doit le faire à voix basse et par quelques paroles brèves.

En passant devant l'autel du Saint-Sacrement, les fidèles font tous, sans distinction de sexe, une génuflexion sur le pavé et se rendent à leurs sièges, où ils commencent par s'agenouiller.

S'il entrait à l'église au moment de la Consécration ou de la Communion, le fidèle devrait s'agenouiller à l'endroit où il se trouve et ne gagner sa place que la consécration finie ou la communion achevée, à moins que le nombre des communiants ne fût trop considérable.

Il est bon de noter que devant le Saint-Sacrement exposé sur l'autel pendant la messe, ce n'est plus un seul, mais bien les deux genoux qu'il faut abaisser jusqu'à terre, quand on entre ou quand on sort.

Après un office le fidèle doit encore prier quelques instants à genoux à sa place : puis, à la sortie, réitérer les génuflexions qu'il a faites en entrant. On ne prend pas d'eau bénite en sortant.

II. *Tenue pendant la messe basse.*—La règle voudrait que les assistants fussent constamment agenouillés pen-

dant la messe basse, les deux évangiles exceptés. Néanmoins, on peut s'asseoir à l'*Offertoire*, se relever à l'*Orate fratres*, s'agenouiller au *Sanctus*, s'asseoir après la communion du prêtre et des fidèles, se mettre à genoux pour recevoir la bénédiction du prêtre et entendre debout la lecture du dernier évangile.

III. *Tenue aux messes chantées.*—Quand le clergé et le cortège du célébrant sortent de la sacristie, les fidèles se lèvent. Ils s'agenouillent à l'intonation de l'*Asperges me*, se tiennent debout pendant l'aspersion, ayant soin de s'incliner respectueusement.

Les fidèles sont *à genoux*, depuis le commencement de la messe jusqu'à ce que le célébrant monte à l'autel ; quand on chante *Et incarnatus est* du *Credo* ; depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pater* ; depuis l'*Agnus Dei* jusqu'à la communion terminée ; pendant la bénédiction du prêtre.

Les fidèles sont *debout* tout le temps que le célébrant récite le *Gloria* et le *Credo* ; pendant le chant des oraisons ; durant les deux évangiles ; quand le thuriféraire salue pour offrir de l'encens à l'assistance ; pendant la Préface ; pendant le dernier évangile.

Les fidèles sont *assis* le reste du temps, c'est-à-dire depuis la fin des prières de la confession jusqu'au *Gloria in excelsis* ; pendant le *Gloria* et le *Credo*, après que le célébrant les a récités ; pendant l'Epitre, le Graduel, le Trait, l'*Alleluia* et la Prose, s'il y en a ; pendant le chant de l'Offertoire jusqu'à la Préface.

Aux messes des morts, on se tient à genoux pendant les oraisons, et encore depuis le *Sanctus* jusqu'à la communion terminée.

IV. *Tenue aux vêpres.*—Les fidèles se lèvent quand vient le célébrant ; ils s'agenouillent, se lèvent, s'asseyent et se relèvent en même temps que lui.

Après l'intonation du premier psaume, ils s'asseyent pour ne se relever qu'au Capitule ; ils se tiennent debout pendant l'hymne, le *Magnificat*, les mémoires, les oraisons.

Pendant les prières du salut ou de la bénédiction, il faut être à genoux aussi longtemps que le Saint-Sacrement est exposé aux regards des fidèles.

ORDINAIRE DE LA MESSE

AVEC L'EXPLICATION DES CÉRÉMONIES (1).

En nous rendant à l'église, méditons les paroles suivantes :

NOUS entrerons dans le temple du Seigneur, nous l'adorerons dans le lieu qu'il a choisi pour sa demeure ; ce lieu est saint et terrible : c'est la maison de Dieu et la porte du ciel.

Disons en prenant de l'eau bénite.

VOUS me laverez de mes péchés, Seigneur, et je serai purifié, vous m'arroserez de votre sang, et je deviendrai plus blanc que la neige. Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu ! et renouvelez au fond de mes entrailles l'esprit de droiture et de justice.

O puissances de mon âme ! ô affections de mon cœur ! venez, adorons Jésus-Christ dans l'auguste sacrement ; prosternons-nous devant lui parce qu'il est le Seigneur notre Dieu.

Asperion de l'eau bénite.—Pendant l'année.

L'Église veut nous apprendre, par la cérémonie de l'aspersion, que nous devons toujours assister au sacrifice de la loi nouvelle avec une grande pureté de cœur.

VOUS m'arroserez avec l'hysope, Seigneur, et je serai purifié ; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige.

Ps. Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde.

V Gloire au Père, etc.
R. Aujourd'hui, etc.

ASPERGES me Domine, hyssopo, et mundabor ; lavabis me, et super nivem dealbabor.

Ps. Miserere meî, Domine, secundùm magnam misericordiam tuam.

V. Gloria Patri, etc.
R. Sicut erat, etc.

---

(1) Reproduit de Goffiné.

℣. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam ;
℟. Et salutare tuum da nobis.
℣. Domine exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.
Oremus. Exaudi nos, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, et mittere digneris sanctum Angelum tuum de cœlis, qui custodiat, foveat, protegat, visitet atque defendat omnes habitantes in hoc habitaculo ; per Christum Dominum nostrum.

℣. Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde;
℟. Accordez-nous la grâce du salut.
℣. Seigneur, exaucez ma prière.
℟. Et que le cri de mon cœur s'élève jusqu'à vous.
℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et avec votre esprit.
Prions. Exaucez-nous, Dieu éternel et tout-puissant, et daignez envoyer du ciel votre saint Ange, afin qu'il soit le gardien, l'appui et le protecteur de ceux qui sont ici assemblés; nous vous demandons cette grâce par Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Aspersion de l'eau bénite.—Au temps Pascal.

VIDI aquam egredientem de templo a latere dextro, alleluia ; et omnes ad quos pervenit aqua ista, salvi facti sunt, et dicent : Alleluia, alleluia.

Ps. Confitemini Domino, quoniam bonus: quoniam in sæculum misericordia ejus.

℣. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.
℟. Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

J'AI vu des eaux qui sortaient du sanctuaire et descendaient au côté droit du temple, alleluia ; et tous ceux qui ont été abreuvés de ces eaux seront sauvés, et ils chanteront : Alleluia, alleluia.
Ps. Louez le Seigneur, parce qu'il est bon : parce que sa miséricorde s'étend à tous les siècles.
℣. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.
℟. Aujourd'hui, et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le ℣. *Ostende* , etc., alleluia, et l'Oraison ci-dessus.

Avant la messe

JE me présente devant vos autels, ô mon Sauveur, pour assister à votre divin sacrifice. Préparez vous-même mon cœur aux doux effets de votre grâce ; fixez mes sens, réglez mon esprit ; effacez, par votre précieux sang, tous les péchés dont vous voyez que je suis coupable; je les déteste pour l'amour de vous, et je vous en demande humblement pardon. Faites, ô doux Jésus,

que, unissant mes intentions aux vôtres, je me dévoue entièrement à votre gloire, comme vous vous sacrifiez pour mon salut. Ainsi soit-il.

Le prêtre au bas de l'autel.

La posture humiliée du prêtre représente les abaissements du Verbe éternel dans le mystère de la rédemption. Rappelons-nous le jardin des Oliviers où Jésus se rendit accompagné de ses disciples, et où, après s'être un peu éloigné d'eux il pria, le visage prosterné contre terre, et accepta le calice de sa passion; c'est avec ces souvenirs que nous devons réciter les prières suivantes:

Au nom du père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

V. Je m'approcherai de l'autel du Seigneur.

R. Je me présenterai devant Dieu qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

V. Soyez mon juge, ô mon Dieu, et prenez ma défense contre les impies; délivrez-moi de l'homme injuste et trompeur.

R. Vous êtes mon appui, ô mon Dieu! pourquoi donc m'avez-vous repoussé? pourquoi me laissez-vous dans le deuil et la tristesse, sous l'oppression de mes ennemis?

V. Faites briller sur moi votre lumière et votre vérité; elles me conduiront sur votre montagne sainte, et elles m'introduiront dans votre sanctuaire.

R. Je m'approcherai de l'autel du Seigneur, je me présenterai devant Dieu qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.

V. Je chanterai vos louanges sur la harpe, mon Seigneur et mon Dieu: ô mon âme, pourquoi donc êtes-vous triste? pourquoi vous troublez-vous?

R. Espérez dans le Seigneur; car je célébrerai encore ses miséricordes, il sera de nouveau mon Sauveur et mon Dieu.

In nomine Patris et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

V. Introibo ad altare Dei.

R. Ad Deum qui lætificat juventutem meam.

V. Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ, ab homine iniquo et doloso erue me.

R. Quia tu es, Deus, fortitudo mea; quare me repulisti, et quare tristis incedo dùm affligit me inimicus?

V. Emitte lucem tuam et veritatem tuam: ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctum tuum, et in tabernacula tua.

R. Et introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam.

V. Confitebor tibi in citharâ, Deus, Deus meus, quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me?

R. Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi: salutare vultûs mei, et Deus meus.

℣. Gloria Patri, et Filio et Spiritui Sancto.
℟. Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

℣. Gloire au Père, au Fils, et au Saint Esprit.
℟. Aujourd'hui et toujours, comme dans le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi saint, et aux Messes des Morts, on ne dit pas ce qui précède.

℣. Introibo ad altare Dei.
℟. Ad Deum qui lætificat juventutem meam.
℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit cœlum et terram.

℣. Je m'approcherai de l'autel du Seigneur.
℟. Je me présenterai devant Dieu qui remplit mon âme d'une joie toujours nouvelle.
℣. Notre secours est dans le nom du Seigneur.
℟. Qui a fait le ciel et la terre.

Après le Confiteor du prêtre, les assistants répondent :

MISEREATUR tui omnipotens Deus, et, dimissis peccatis tuis, perducat te ad vitam æternam.

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis Apostolis Petro et Paulo, omnibus Sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere : meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaelem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum

QUE le Tout-Puissant ait pitié de vous, et que, après avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

JE confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie, toujours vierge, à saint Michel, archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les Saints, et à vous, mon père, que j'ai beaucoup péché, par pensées, par paroles, et par actions : c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie, toujours vierge, saint Michel, archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les Saints, et vous, mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Le Prêtre prie pour les assistants et pour lui-même.

℣. Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam.
℟. Amen.

℣. Que le Tout-Puissant ait pitié de vous, et que, après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.
℟. Ainsi soit-il.

V. Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde l'indulgence, l'absolution et la rémission de nos péchés.
R. Ainsi soit-il.
V. Mon Dieu, tournez vos regards vers nous, et vous nous donnerez une nouvelle vie.
R. Et votre peuple se réjouira en vous.
V. Faites-nous éprouver, Seigneur, les effets de votre miséricorde.
R. Accordez-nous le salut qui vient de vous.
V. Seigneur, daignez écouter ma prière.
R. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
V. Que le Seigneur soit avec vous.
R. Et avec votre esprit.

V. Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.
R. Amen.
V. Deus, tu conversus vivificabis nos.
R. Et plebs tua lætabitur in te.
V. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.
R. Et salutare tuum da nobis.
V. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

Le prêtre monte à l'autel ; mais la frayeur le saisit à mesure qu'il avance ; il sent que cette terre est sainte, et qu'elle tremble sous les pas d'un pécheur ; il dit :

Nous vous en supplions, Seigneur, ôtez de nous nos iniquités, afin que nous puissions entrer dans votre sanctuaire avec un cœur pur ; par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.
Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos Saints dont les reliques sont ici, et de tous les Saints, qu'ils vous plaise de me pardonner tous mes péchés.
Ainsi soit-il.

Aufer à nobis, quæsumus, Domine, iniquitates nostras, ut ad sancta sanctorum mereamur mentibus introire ; per Christum Dominum nostrum. Amen.

Oramus te, Domine, per merita sanctorum tuorum quorum reliquiæ hic sunt, et omnium Sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen.

A l'Introït.

L'*Introït* signifie *entrée :* on le chante pendant que le prêtre se dispose à venir à l'autel : les paroles dont il se compose expriment le désir de nous voir appliquer les mérites de la Rédemption. Honorons l'arrivée de Jésus-Christ au calvaire pour consommer son sacrifice ; ouvrons-lui nos cœurs et consacrons-les à son service.

Préparez-vous, ô mon âme, à aller au-devant de votre Dieu ; sa justice et sa miséricorde vont faire alliance en votre faveur, pendant le sacrifice ; témoignez-

lui la reconnaissance qui lui est due; donnez-lui l'empire qu'il mérite d'exercer sur votre cœur, qu'il a créé, qu'il a racheté, et qu'il comble tous les jours de bienfaits.

" J'ai crié vers vous, Seigneur, du fond de l'abîme de ma misère. Ah! si vous examinez avec rigueur mes iniquités, je ne pourrai soutenir votre présence. Venez m'arracher au péché et me montrer la voie qui conduit à vous. "Gloire au Père, etc."

Au Kyrie.

Le *Kyrie* est un accent de douleur mêlé de confiance en la miséricorde divine: les trois premières invocations sont adressées au Père, les trois secondes au Fils, les trois dernières au Saint-Esprit; on répète la même prière pour honorer l'unité de nature en Dieu. Il y a un nombre distinct d'invocations pour reconnaître la distinction des personnes; les invocations se font en nombre égal pour publier que chacune possède toutes les perfections divines. Adorons l'Auguste Trinité, et conjurons-la de nous pardonner tous nos péchés.

V. Kyrie, eleison.	V. Seigneur, ayez pitié de nous.
Kyrie, eleison.	R. Seigneur, ayez pitié de nous.
V. Kyrie, eleison.	V. Seigneur, ayez pitié de nous.
R. Christe, eleison.	R. Jésus, ayez pitié de nous.
V. Christe, eleison,	V. Jésus, ayez pitié de nous.
R. Christe, eleison.	R. Jésus, ayez pitié de nous,
V. Kyrie, eleison.	V. Seigneur, ayez pitié de nous.
R. Kyrie, eleison.	R. Seigneur, ayez pitié de nous.
V. Kyrie, eleison.	V. Seigneur, ayez pitié de nous.

Hymne des Anges.

Les premières paroles du *Gloria* ont été apportées du ciel, à la naissance du Sauveur; le reste est comme le développement de cet exorde solennel: rendons à Dieu la gloire qui lui est due, demandons-lui la paix que le monde ne peut donner, et que les Anges annoncèrent à la terre.

GLORIA in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam glo-

GLOIRE à Dieu, au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Nous vous louons. Nous vous bénissons. Nous vous adorons., nous vous glori-

fions. Nous vous rendons grâces à cause de votre grande gloire, Seigneur Dieu, Roi du ciel, Père tout-puissant. Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, Fils du Père, vous qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Vous qui effacez les péchés du monde, recevez notre prière. Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous. Vous êtes le seul saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut, ô Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit, dans la gloire de Dieu le Père. Ainsi soit-il.

v. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

riam tuam. Domine, Deus, Rex cœlestis, Deus, Pater omnipotens. Domine, Fili Unigenite, Jesu Christe, Domine Deus, Agnus Dei, Filius Patris, qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus Sanctus, tu solus Dominus, tu solus Altissimus, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloriâ Dei Patris.

Amen.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

A la Collecte.

La *Collecte* est ainsi appelée, parce que c'est une prière faite au nom des fidèles réunis, et qu'elle est l'abrégé de toutes leurs demandes ; elle se termine au nom de Jésus-Christ, pour montrer que nous n'avons accès auprès de Dieu que par celui qui s'est chargé du fardeau de nos iniquités. Recommandons à la Sainte Vierge et aux Saints l'intention particulière qui nous amène au pied des Autels, et disons :

ACCORDEZ-MOI, Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge et des Saints que l'Eglise honore en ce jour, toutes les grâces que votre ministre vous demande. Remplissez mon cœur d'amour pour vous, de reconnaissance pour vos bienfaits, d'aversion pour mes défauts, et de charité pour mon prochain ; je vous fais la même prière pour les personnes pour lesquelles je suis obligé de prier. Je ne mérite pas d'être exaucé, ô mon Dieu ; mais je vous demande ces faveurs par les mérites de Jésus-Christ, votre Fils. Ainsi soit-il.

A l'Epître.

La première lecture de la Messe est appelée *Epître*, parce qu'elle est le plus souvent tirée des lettres canoniques des Apôtres ; elle conserve ce nom dans les messes où elle est tirée des autres livres de l'Ecriture sainte . écoutons-la comme si elle nous était adressée à nous-mêmes par un des Prophètes ou par un des Apôtres.

PARLEZ, Seigneur, votre serviteur écoute ; dites à son cœur quelque chose de ce que vous avez dit à vos prophètes et à vos Apôtres. Voici, ô mon âme, ce que le Seigneur nous dit par leur organe : " Laissez le mal, attachez-vous au bien ; les méchants ne posséderont point le royaume de Dieu. Ayez pour règle de conduite la foi, la piété, la justice, la charité ; travaillez à remporter la couronne céleste ; aimez-vous les uns les autres : ne soyez point tièdes au service de votre Dieu ; ayez la ferveur d'esprit ; soyez patients dans les afflictions ; priez sans cesse, honorez ceux qui tiennent la place du Seigneur ; aimez vos frères, faites du bien à ceux qui vous persécutent.

Le *Graduel* est un psaume qui suit la lecture de l'Epître parce qu'il se chantait sur les degrés du lieu où l'on venait de lire les saintes Ecritures.

Alleluia est une expression de bonheur qui retentit sans cesse dans le ciel, dit l'apôtre saint Jean ; c'est pourquoi l'Eglise le place en tête des transports de joie qu'elle fait éclater à la vue du saint Evangile.

La *Prose* est un exposé de la Fête que l'Eglise célèbre.

Le *Trait*, dans les jours voués à la tristesse et au repentir, remplace l'*Alleluia* et la *Prose* ; c'est un accent de deuil et de pénitence.

Celui qui se confie dans le secours du Très-Haut repose en paix sous la protection du Maître de l'univers ; il dira au Seigneur :

VOUS êtes mon protecteur et mon refuge, vous êtes mon Dieu, je mets en vous toute mon espérance ; vous me délivrerez des embûches de l'ennemi et des maux prêts à fondre sur moi. Oui, le Seigneur me couvrira de son ombre, et je reposerai sous son aile. Sa tendresse me couvrira comme d'un bouclier ; je n'aurai point à redouter les terreurs de la nuit, ni les flèches qui frappent pendant le jour. Le Seigneur m'a confié aux soins de ses anges, afin qu'ils me gardent dans toutes mes voies. Il a espéré en moi, dit le Seigneur, je le délivrerai, je serai son défenseur, parce qu'il a connu mon nom. Il criera vers moi, je l'exaucerai ; je serai avec lui dans la tribulation, je le délivrerai et je le couronnerai de gloire.

Le prêtre s'incline au milieu de l'autel, les mains jointes et dit :

PURIFIEZ mon cœur et mes lèvres, Dieu tout-puissant, comme vous purifiâtes les lèvres du prophète Isaïe avec un charbon ardent; purifiez-moi de telle sorte que je puisse annoncer dignement votre saint Evangile. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Seigneur donnez-moi votre bénédiction. Que le Seigneur soit dans mon cœur et sur mes lèvres, afin que j'annonce dignement sa parole sainte.

Ainsi soit-il.

MUNDA cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaïæ prophetæ calculo mundasti ignito: ita me tuâ gratâ miseratione dignare mundare, ut sanctum Evangelium tuum dignè valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Jube, Domine, benedicere. Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut dignè et competenter annuntiem Evangelium suum.

Amen.

A l'Évangile.

Ce ne sont plus ni les Prophètes ni les apôtres qui nous instruisent, c'est le Seigneur lui-même qui va parler ; levons-nous : que notre attitude exprime le respect et la docilité : qu'elle annonce que nous sommes prêts à suivre Jésus-Christ, à le servir et à combattre pour lui : marquons nos fronts, nos lèvres et nos cœurs du signe sacré de la croix ; que ce signe arme nos fronts contre le respect humain ; qu'il sanctifie nos lèvres en leur inspirant la sagesse et la vérité ; qu'il purifie nos cœurs et les affermisse contre les séductions du monde et de l'enfer.

V. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Commencement *ou* suite du saint Evangile, etc.

R. Gloire soit à vous, Seigneur.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Initium *vel* sequentia sancti Evangelii, etc.

R. Gloria tibi, Domine.

JÉSUS dit à ses disciples: " Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. Aimez Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces ; aimez votre prochain comme vous-mêmes. Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite qui mène à la vie; il y a peu de personnes qui en trouvent l'entrée. Cherchez avant toutes choses le royaume de Dieu et sa justice. Ne jugez point et vous ne serez point jugé ; pardonnez, et l'on vous pardonnera. Veillez et priez, et vous ne succomberez point à la tentation. Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé.

Heureux, ô mon Sauveur, ceux qui mettent votre loi en pratique ! Accordez-moi la grâce de méditer souvent votre parole sainte et de la faire fructifier par le renoncement à moi-même, par la pratique de la charité et par la persévérance dans votre amour.

Symbole de Nicée.

Le *Credo* se compose de trois parties distinctes : la première regarde le Père et les œuvres de la Création ; la seconde, le Fils et les œuvres de la Rédemption ; la troisième, le Saint-Esprit et les œuvres de la sanctification. L'Eglise en nous le faisant réciter à la suite de l'Evangile, veut que nous fassions profession de croire tout ce qu'il renferme, et que nous nous préparions à l'immolation de la victime sans tache, en adhérant d'esprit et de cœur aux vérités que Dieu a révélés.

CREDO in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum. Et ex Patre natum ante omnia sæcula. Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero. Genitum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu sancto, ex Maria virgine, et *homo factus est.* Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est. Et resurrexit tertiâ die, secundum Scripturas. Et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris. Et iterum venturus est cum gloriâ judicare vivos et mortuos : cujus regni non erit finis. Et in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem : qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur : qui locutus est per Prophetas. Et Unam, Sanctam, Catholicam et Apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Et expecto

JE crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, et né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu. Il n'a pas été fait, mais engendré, consubstantiel au Père ; tout a été fait par lui. Il est descendu des cieux pour nous et pour notre salut ; il s'est incarné en prenant un corps dans le sein de la vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, et *il s'est fait homme.* Il a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate. Il a souffert et il a été enseveli. Il est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures. Il est monté au ciel, il est à la droite du Père. Il viendra de nouveau, plein de gloire, pour juger les vivants et les morts, et son règne n'aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit : il est aussi Seigneur et il donne la vie ; il procède du Père et du Fils ; il est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils ; il a parlé par les Prophètes. Je crois l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Je confesse qu'il y a un

baptême pour la rémission des péchés : j'attends la résurrection des morts, et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

V. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

resurrectionem mortuorum, et vitam venturi sæculi. Amen.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

A l'Offertoire.

L'antienne de l'offertoire est tantôt une prière, tantôt une parole de louange, souvent une instruction qui rappelle l'antique usage des chrétiens portant leurs dons à l'autel.

JE me donne tout à vous, ô mon Dieu, dans la simplicité de mon âme; conservez-moi jusqu'à la fin cet esprit de sacrifice. Je joins un cœur contrit et humilié à la victime sainte que le prêtre vous offre : soyez apaisé, Seigneur, par nos vœux et par notre offrande.

Oblation de l'Hostie à Dieu le Père.

L'offrande la plus agréable que nous puissions présenter au Seigneur, c'est celle de nos cœurs contrits et humiliés. Unissons-les donc à l'Hostie qui va devenir le Corps et le Sang de Jésus-Christ. Puissent nos affections terrestres être consumées par le feu de l'holocauste, et nos péchés être effacés par les mérites de la Victime sans tache !

RECEVEZ, Père saint, tout-puissant et éternel, cette hostie sans tache que je vous offre, moi qui suis votre indigne serviteur, à vous, qui êtes mon Dieu vivant et véritable, pour mes péchés, mes offenses et mes négligences, qui sont sans nombre, pour tous les assistants et pour tous les fidèles chrétiens vivants et morts, afin qu'elle profite à eux et à moi pour le salut de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

SUSCIPE, sancte Pater, omnipotens, æterne Deus, hanc immaculatam hostiam quam ego indignus famulus tuus offero tibi Deo meo vivo et vero, pro innumerabilibus peccatis et offensionibus et negligentiis meis, et pro omnibus circumstantibus, sed et pro omnibus fidelibus christianis vivis atque defunctis, ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam æternam. Amen.

Le prêtre met le vin et l'eau dans le calice.

O Dieu, qui avez admirablement formé l'homme à une nature si noble, et qui l'avez rétabli d'une manière encore plus admirable, faites que par le mystère de cette eau et de ce

DEUS, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti : da nobis, per hujus aquæ et vini mysterium ejus divinitatis esse consortes qui

humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps, Jesus Christus Filius tuus Dominus noster, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs Sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Amen.

vin, nous devenions participants de la divinité de votre Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a bien voulu se rendre participant de notre humanité, lui qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Oblation du Calice.

A l'oblation du pain, le prêtre n'a parlé qu'en son nom : *Je vous offre*, mais à l'offrande du Calice, il parle aussi au nom du peuple qui vient d'être représenté par l'eau mêlée au vin : demandons que le prix de notre rançon que va contenir le calice, soit appliqué à nous et à ceux pour lesquels nous devons prier.

OFFERIMUS tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam ut in conspectu divinæ Majestatis tuæ, pro nostrâ et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat. Amen.

NOUS vous offrons, Seigneur, cette coupe salutaire, et nous supplions votre clémence de la faire monter comme une odeur agréable en présence de votre divine Majesté, pour notre salut et celui du monde entier. Ainsi soit-il.

Oblation des Fidèles.

Le prêtre a agi jusqu'ici comme sacrificateur ; maintenant il se confond avec les pécheurs ; il incline son corps, qu'il tenait droit pour offrir comme pontife ; il joint les mains, qu'il avait levées vers le ciel comme médiateur ; et, dans cette posture suppliante, il fait l'oblation de son esprit et de son cœur, de l'esprit et du cœur des fidèles, et il dit :

IN spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te, Domine ; et sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, Domine Deus.

RECEVEZ-NOUS, Seigneur nous qui nous présentons devant vous avec un esprit humilié et un cœur contrit, et faites que notre sacrifice s'accomplisse aujourd hui en votre présence d'une manière qui vous le rende agréable, ô Seigneur notre Dieu !

Invocation au Saint-Esprit.

Tout est préparé pour le sacrifice ; mais la transformation ne peut se faire que par l'opération de l'Esprit sanctificateur : c'est à lui de produire Jésus-Christ sur l'autel, comme il a formé son corps dans le sein de Marie ; c'est à lui de consumer la substance du pain et du vin par sa toute-puissance : prions-le de détruire par le feu de son amour ce qu'il y a de terrestre et de coupable dans nos cœurs.

VENEZ, sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice préparé à la gloire de votre saint nom.

VENI, sanctificator omnipotens, æterne Deus, et benedic hoc sacrificium tuo sancto nomini præparatum

Au Lavabo.

Cette cérémonie mystérieuse nous apprend que notre vie et nos œuvres doivent être bien pures, si nous voulons approcher dignement du Seigneur. Pour nous la faire mieux comprendre, le prêtre l'accompagne de la récitation des versets suivants du psaume 25.

JE laverai mes mains parmi les justes, et je me présenterai à votre autel, ô Seigneur,

Afin que j'entende la voix de vos louanges, et que je raconte moi-même toutes vos merveilles.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et la demeure où habite votre gloire.

Seigneur, ne perdez pas mon âme avec celle des impies, et ne perdez pas ma vie avec celle des hommes de sang.

Leurs mains sont souillées d'iniquités, et leur droite est remplie de présents

Pour moi, j'ai marché dans l'innocence ; délivrez-moi et faites-moi miséricorde.

Mes pieds ne se sont pas détournés de vos voies ; je vous bénirai, Seigneur, dans l'assemblée de vos enfants.

Gloire (depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi saint et aux messes des Morts, ce *Gloria Pari* ne se dit pas) au Père, au Fils et au Saint-Esprit, aujourd'hui, et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LAVABO inter innocentes manus meas, et circumdabo altare tuum, Domine.

Ut audiam vocem laudis et enarrem universa mirabilia tua.

Domine, dilexi decorem domûs tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ.

Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam.

In quorum manibus iniquitates sunt, dextera eorum repleta est muneribus.

Ego autem in innocentiâ meâ ingressus sum ; redime me et miserere mei.

Pes meus stetit in directo ; in ecclesiis benedicam te, Domine.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum.

Amen.

Au Suscipe, Sancta Trinitas.

Le prêtre a offert séparément le pain, le vin et le cœur des fidèles ; il offre le tout maintenant d'une manière générale ; il joint les mains sur l'autel en signe d'union avec Jésus-Christ ; il a fait l'oblation en particulier à Dieu le Père et à Dieu le Saint-Esprit : il invoque présentement l'Auguste Trinité.

SUSCIPE, Sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis, et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri, et in honorem beatæ Mariæ semper virginis, et beati Joannis Baptistæ, et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et istorum, et omnium Sanctorum ; ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem ; et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris, per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

RECEVEZ, Trinité sainte, cette oblation que nous vous offrons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et en l'honneur de la Bienheureuse Marie, toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de ceux-ci, (1), et de tous les saints, afin qu'elle serve à leur honneur et à notre salut, et que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

A l'Orate, fratres.

Le prêtre baise l'autel, figure de Jésus-Christ, pour y puiser les dispositions saintes dont il sent de plus en plus la nécessité. Afin de les communiquer aux fidèles, il se tourne vers eux ; il étend les mains et les joint ; il insiste par le geste et la parole sur la recommandation qu'il va leur faire de redoubler de ferveur, comme s'il disait : Je vous quitte, je me retire à l'ombre de la vertu du Très-Haut ; de votre côté priez et demandez de nouveau au Seigneur d'agréer le sacrifice que nous offrons ensemble.

℣. Orate, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

℟. Suscipiat Dominus sacrificium de manibus tuis ad laudem et gloriam nominis sui, ad utilitatem quoque nostram, totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ.
℟. Amen.

℣. Priez, mes frères, afin que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit favorablement reçu de Dieu le Père tout-puissant.

℟. Que le Seigneur reçoive de vos mains le sacrifice, pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité et celle de toute l'Eglise.
℟. Ainsi soit-il.

A la Secrète.

La *Secrète* est une prière que le prêtre dit tout bas, et dans laquelle il expose au Seigneur ses besoins et ceux des assistants; il lui demande de recevoir favorablement les dons qui sont sur l'autel, et de nous agréer tous ensemble comme une hostie digne de lui être offerte.

(1) Des Saints dont on fait la fête : tel était autrefois le sens de ces paroles ; aujourd'hui elles signifient : De ceux dont les reliques sont ici.

SEIGNEUR, que la vertu de ce sacrifice fasse descendre sur nous la plénitude de vos bénédictions, afin que nous recevions les grâces que nous vous demandons avec un cœur contrit et humilié. Exaucez les gémissements et les prières de votre Eglise, afin que, après avoir pleuré la mort spirituelle de grand nombre de ses enfants, elle ait la consolation de les voir ressusciter à la grâce, par Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit.

A la Préface.

Les apprêts du sacrifice sont terminés ; le mystère de Foi va s'accomplir ; le prêtre élève la voix pour avertir les fidèles d'élever leurs cœurs vers Dieu, car le moment où le Seigneur va paraître au milieu d'eux est proche. Détachant nos esprits et nos cœurs de tout objet créé, portons-les au ciel, afin de mieux entrer dans les sentiments des Anges, et de pouvoir chanter avec eux le Cantique éternel.

V. Dans tous les siècles des siècles.
R. Ainsi soit-il.
V. Que le Seigneur soit avec vous.
R. Et avec votre esprit.
V. Elevez vos cœurs.
R. Nous les tenons élevés vers le Seigneur.
V. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu.
R. Cela est juste et raisonnable.

Oui, il est juste et raisonnable, il est équitable et salutaire, ô Père tout-puissant, Dieu éternel, de vous rendre grâces en tous temps et en tous lieux, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui les Anges louent votre Majesté, les Dominations l'adorent, les Puissances la révèrent, les Vertus des cieux et les bienheureux Séraphins célèbrent votre gloire dans les transports d'une sainte joie ; souffrez, ô Père saint, qu'unissant nos faibles voix à leurs chœurs glorieux, nous répétions avec eux, prosternés devant vous, cette hymne qui retentira éternellement dans la sainte Sion :

V. Per omnia sæcula sæculorum.
R. Amen.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.
V. Sursùm corda.
R. Habemus ad Dominum.
V. Gratias agamus Domino Deo nostro
R. Dignum et justum est.

Veré dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, per Christum Dominum nostrum ; per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates ; Cœli, cœlorumque Virtutes ac beata Seraphim sociâ exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes:

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloriâ tuâ : Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini ; Hosanna in excelsis.

Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées; votre gloire remplit les cieux et la terre : gloire au plus haut des cieux; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur : gloire au plus haut des cienx.

Pour marquer un plus profond respect en récitant le *Sanctus*, le prêtre joint les mains et se tient incliné. On sonne une clochette pour avertir les assistants que le prêtre va entrer dans la grande prière du *Canon*, qui doit opérer la consécration du corps de Jésus-Christ. Le prêtre se relève, et fait sur lui le signe de la croix, parce que c'est par la vertu de la Croix que nous avons part aux bénédictions que Jésus-Christ est venu répandre sur la terre. Il élève les yeux et les mains au ciel pour imiter le Sauveur, qui, avant d'opérer ses miracles, s'adressait au Père qui règne dans les cieux. Mais bientôt il baisse les yeux, joint les mains et s'incline pour prendre la posture d'un suppliant. Ensuite, il baise l'autel, qui représente Jésus-Christ, pour lui exprimer son amour et son respect, et lui demander qu'il donne à sa prière d'être puissante sur le cœur de Dieu.

Le Canon.

Le *Canon* est la *règle invariable* des prières et des cérémonies qui précèdent et suivent la Consécration. Ce que Jésus-Christ a fait une fois sur le Calvaire, il le continue tous les jours sur nos autels, où il se rend présent au milieu de nous. Ce que ce divin Rédempteur a fait, *prenant du pain, le bénissant et rendant grâces*, le prêtre le fait comme lui, par lui et avec lui : soyons attentifs, suivons le prêtre qui parle pour nous : demandons les grâces dont nous avons besoin. Dieu, qui nous donne son Fils, peut-il nous refuser quelque chose, si nos prières sont ferventes?

TE igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus uti accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata, imprimis quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrârum, una cum famulo tuo papa nostro N...., et antistite nostro N...., et rege nostro N...., et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

NOUS vous supplions, Père très clément, et nous vous conjurons, par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, d'avoir pour agréables et de bénir ces dons, ces offrandes, ces sacrifices saints et sans tache, que nous offrons premièrement pour votre sainte Eglise catholique, afin qu'il vous plaise de lui donner la paix, de la conserver, de la maintenir dans l'union, et de la gouverner par toute la terre, et avec elle votre serviteur notre pape N...., et notre évêque N...., et notre roi N.... et tous ceux qui sont orthodoxes, et qui font profession de la foi catholique et apostolique.

Au Memento des Vivants.

Venez autour de cet autel, enfants de l'Église, venez pour être inondés du Sang divin qui va être répandu. Le prêtre, à la vue de vos besoins, entre dans un détail plein de sollicitude: vous recevrez en proportion des dispositions qui vous animeront.

SOUVENEZ-VOUS, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes, NN...., (*ici le prêtre s'arrête pour les désigner*) et de tous ceux qui sont ici présents, dont vous connaissez la foi et la dévotion, pour qui nous vous offrons ou qui vous offrent ce sacrifice de louanges pour eux-mêmes, pour la rédemption de leurs âmes, pour l'espérance de leur salut et de leur conservation, et qui vous rendent leurs vœux, Dieu éternel, vivant et véritable.

MEMENTO, Domine, famulorum, famularumque tuarum NN...., et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est, et nota devotio; pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ, tibique reddunt vota sua æterno Deo vivo et vero.

Infrà actionem, ou au Communicantes.

UNIS de communion avec tous les Saints, nous honorons la mémoire, en premier lieu, de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Jésus-Christ, notre Dieu et notre Seigneur, et ensuite de vos bienheureux apôtres et martyrs, Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Mathieu, Simon et Thadée, Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, et de tous vos saints, par les mérites et les prières desquels nous vous supplions de nous accorder en toutes choses le secours de votre protection, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi-soit-il,

COMMUNICANTES, et memoriam venerantes imprimis gloriosæ semper virginis Mariæ Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi, sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thadæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, et omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio: per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Le Prêtre étend les mains sur l'Hostie et sur le Calice.

Cette cérémonie nous rappelle que nous avons mérité la mort, et que ce n'est que par la miséricorde divine que nous substituons à notre place la personne du Sauveur. Demandons avec confiance la rémission de nos péchés et la vie éternelle: dévouons-nous au service du Seigneur, comme il se dévoue pour notre salut.

HANC igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari; per Christum Dominum nostrum. Amen.

NOUS vous prions donc, Seigneur, de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude et de toute votre famille, d'établir nos jours dans votre paix, de nous préserver de la damnation éternelle, et de nous mettre au nombre de vos élus, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Le moment approche où le ciel va s'ouvrir; les Anges se rangent autour de l'autel; le prêtre bénit les oblations et rend grâces sur le pain et sur le vin, qui vont devenir le Corps et le Sang de Jésus-Christ: rendons grâces, anéantissons-nous.

La Consécration et l'Élévation.

QUAM oblationem tu, Deus, in omnibus quæsumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris, ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi. Qui pridie quam pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas; et, elevatis oculis in cœlum, ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque Discipulis suis, dicens: Accipite et manducate ex hoc omnes: HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

Simili modo, postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas: item tibi gratias agens, benedixit, deditque Discipulis suis, dicens: Accipite et bibite ex eo omnes: HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI (MYSTERIUM FIDEI), QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.

NOUS vous prions, ô Dieu, qu'il vous plaise de faire que cette oblation soit, en toutes choses, bénie, admise, ratifiée, raisonnable et agréable, afin qu'elle devienne pour nous le Corps et le Sang de votre très cher Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ: qui, la veille de sa Passion, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, et ayant levé les yeux au ciel, vers vous, ô Dieu, son Père tout-puissant, vous rendant grâces, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant: Prenez et mangez-en tous, CAR CECI EST MON CORPS.

De même, après que l'on eut soupé, prenant aussi ce précieux calice entre ses mains saintes et vénérables, et vous rendant pareillement grâces, il le bénit, et le donna à ses disciples en disant: Prenez, et buvez-en tous; CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG, LE SANG DU NOUVEAU ET ÉTERNEL TESTAMENT (MYSTÈRE DE FOI), QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS POUR LA RÉMISSION DES PÉCHÉS. Toutes les fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.

Après l'Elévation.

Sur l'autel, comme sur la Croix, tout est consommé . les hauteurs des cieux ont été abaissées, le Juste est descendu des nuées, la terre a enfanté son Sauveur. Le Seigneur est avec nous, il vient nous remplir de grâces : contemplons-le affectueusement sur l'autel, et méditons les mystères qu'il y opère.

C'EST pourquoi, Seigneur, nous qui sommes vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint, en mémoire de la très heureuse Passion de Jésus-Christ Notre-Seigneur; et de sa Résurrection des enfers, nous offrons à votre incomparable Majesté, de vos dons et de vos bienfaits, l'hostie pure, l'hostie sainte, l'hostie sans tache, le pain sacré de la vie éternelle, et le calice du salut perpétuel.

UNDE et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta ejusdem Filii tui Domini nostri, tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ Ascensionis offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis, Hostiam puram, Hostiam sanctam, Hostiam immaculatam, Panem sanctum vitæ æternæ, et Calicem salutis perpétuæ.

Ainsi nous communiquons, dans le sacrifice, avec Jésus-Christ mort, qui, en mourant, a détruit l'empire que la mort avait sur nous ; nous communiquons avec Jésus-Christ ressuscité, dont la résurrection est le principe et le modèle de la nôtre ; nous communiquons avec Jésus Christ montant aux cieux, et par là nous y montons en quelque sorte avec lui ; tellement que nous pouvons nous regarder dès à présent comme les citoyens du ciel. Est-il possible de se rappeler les différents fruits de ces grands mystères et de conserver si opiniâtrement l'amour des choses sensibles ?

DAIGNEZ regarder d'un œil favorable et propice l'oblation que nous vous faisons de ce saint sacrifice, de cette hostie sans tache, comme il vous a plu d'agréer les présents du juste Abel, votre serviteur, le sacrifice d'Abraham, notre patriarche, et celui que vous a offert votre grand-prêtre Melchisédech.

SUPRA quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris, et accepta habere sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ, et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ, et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam Hostiam.

Nous vous supplions, ô Dieu tout puissant, de commander que ces dons soient portés par les mains de votre saint Ange sur votre autel sublime, en présence de votre divine Majesté, afin que nous tous, qui,

Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ, ut quotquot ex hac altaris participatione sacro sanctum Filii

tui Corpus et Sanguinem sumpserimus, omni benedictione cœlesti et gratia repleamur, per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

en participant à cet autel, aurons reçu le corps et le sang sacrés de votre Fils, nous soyons remplis de toutes les bénédictions et de toutes les grâces du ciel : par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Au Memento des Morts.

Il est bien juste que les fidèles de la terre, qui se sont unis dans le sacrifice aux Saints du ciel, s'unissent encore aux âmes du Purgatoire, pour que la famille toute entière des enfants de Dieu, qui triomphent, qui combattent et qui souffrent, se presse autour de l'autel, et vienne recueillir les mérites du sang de l'Agneau qui a racheté le monde.

MEMENTO etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum NN... , qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis; ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur; per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

SOUVENEZ-VOUS aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes NN... , qui nous ont précédés avec le signe de la foi, et qui dorment du sommeil de paix ; nous vous supplions, Seigneur, d'accorder par votre miséricorde à eux et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ, le lieu du rafraîchissement de la lumière et de la paix ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Au Nobis quoque peccatoribus.

Le prêtre élève un peu la voix en commençant, pour avertir les assistants de s'unir d'une manière toute spéciale à la prière qui les concerne. Il rentre bien vite dans le mystérieux silence du Canon, et il se frappe la poitrine, indiquant par ce signe, comme le Publicain, qu'il avoue nos misères et notre indignité. Renouvelons notre ferveur pour obtenir une plus grande part du saint sacrifice.

NOBIS quoque peccatoribus, famulis tuis de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus, cum Joanne, Stephano, Matthia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnete, Cœcilia, Anastasia, et omnibus sanctis tuis, intra quorum

ET à nous aussi, pécheurs, qui sommes vos serviteurs, et qui espérons en la multitude de vos miséricordes, daignez nous donner part au céleste héritage et nous associer avec vos saints Apôtres et Martyrs, avec Jean, Etienne, Matthias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie, et avec tous vos Saints, en la compagnie

desquels nous vous prions de nous recevoir non pas en considérant nos mérites, mais en nous faisant grâce, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui, Seigneur, vous créez toujours tous ces biens, vous les sanctifiez, vous les vivifiez, vous les bénissez et vous nous les donnez. C'est par lui, et avec lui, et en lui, que tout honneur et toute gloire vous appartiennent, ô Dieu Père tout-puissant, en l'unité du Saint Esprit.

v. Dans tous les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

nos consortium, non æstimator meriti, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte, per Christum Dominum nostrum; per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis, et præstas nobis. Per ipsum, et cum ipso, et in ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria.

v. Per omnia sæcula sæculorum.

R. Amen.

Au Pater.

Rien de plus propre à disposer nos âmes à la participation des saints mystères que la prière du Seigneur bien méditée et récitée avec ferveur.

v. *Prions.* Avertis par le commandement salutaire de Jésus-Christ, et conformément à l'instruction sainte qu'il nous a laissée, nous osons dire :

NOTRE PERE, etc.

R. Mais delivrez-nous du mal.

v. Ainsi soit-il.

v. *Oremus.* Præceptis salutaribus moniti, et divina institutione formati, audemus dicere :

PATER NOSTER, etc.

R. Sed libera nos a malo.

v. Amen.

Au Libera nos, quæsumus.

Le prêtre insiste avec ferveur sur la dernière demande de l'Oraison dominicale ; il ne saurait se lasser de demander à Dieu la délivrance de tous les maux, et la paix, qui est la suite de cette délivrance.

La patène, destinée à recevoir le corps de Jésus-Christ, est le signe de la paix ; le prêtre la tient d'une main, l'appuie sur l'autel, et, dans cette attitude de confiance, il dit :

DÉLIVREZ-NOUS, Seigneur, de tous les maux passés, présents et futurs ; et, par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, Mère de Dieu, toujours vierge, de vos bienheureux apôtres Pierre et Paul, et de tous les Saints, donnez-nous, par un effet de votre bonté, la paix durant nos jours, afin que, étant soutenus par le

LIBERA nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis præteritis, presentibus et futuris ; et, intercedente beatâ et gloriosâ semper virgine Dei genitrice Mariâ, cum beatis apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andreâ, et omnibus Sanctis, da propitius pacem in diebus nostris ; ut, ope misericordiæ tuæ adjuti, et a peccato

simus semper liberi, et ab onni perturbatione securi, per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs Sancti, Deus.

secours de votre miséricorde, nous soyons pour toujours délivrés du péché et de la crainte de tout trouble, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit,

V. Per omnia sæcula sæculorum.
R. Amen.
V. Pax Domini sit semper vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

V. Dans tous les siècles des siècles.
R. Ainsi soit-il.
V. Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous,
R. Et avec votre esprit.

Le prêtre rompt l'Hostie.

Le prêtre imite ainsi Jésus-Christ, qui rompit le pain sacré avant de le distribuer à ses Disciples dans la dernière Cène ; il rappelle aussi la séparation de son corps et de son Sang. C'est le moment où notre Dieu va descendre de l'autel pour être déposé dans le cœur de ses enfants et enseveli dans les âmes. Il nous rappelle par là qu'il est mort sur la Croix, et qu'il a versé son sang pour nous délivrer de l'esclavage du péché et pour signer notre réconciliation avec le Ciel.

HÆC commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Domini nostri Jesu Christi fiat accipientibus nobis in vitam æternam. Amen.

QUE ce mélange et cette consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous allons recevoir, nous procure la vie éternelle. Ainsi soit-il.

A l'Agnus Dei.

Dieu, si glorieux dans le ciel, si puissant sur la terre, si terrible dans les enfers, n'est ici qu'un Agneau plein de douceur et de bonté ; il vient pour effacer les péchés du monde, et, en particulier, les nôtres : quel sujet de consolation !

AGNUS Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

AGNEAU de Dieu. qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Aux Messes des morts, l'on dit : *dounez-leur le repos éternel*, et l'on omet l'Oraison suivante ·

Pour demander la paix.

Dans le temps où la multitude des fidèles ne faisait qu'un corps et qu'une âme, les personnes du même sexe se donnaient mutuellement le baiser de paix avant de participer aux saints mystères.

SEIGNEUR Jésus-Christ, qui avez dit à vos apôtres : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, n'ayez pas égard à mes péchés, mais à la foi de votre Eglise, et daignez la pacifier et la réunir selon votre volonté, vous qui, étant Dieu, vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

DOMINE Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis : Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis, ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ, eamque secundùm volontatem tuam pacificare et coadunare digneris ; qui vivis et regnas, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Avant la Communion.

Les fidèles qui se disposent à communier ne sauraient mieux faire que d'entrer dans l'esprit des Oraisons suivantes, et de se bien pénétrer des sentiments qu'elles expriment : comme le prêtre, ils trouveront dans ces accents si purs et si touchants, ce qu'ils doivent dire au Seigneur, qui vient prendre possession de leurs cœurs.

SEIGNEUR Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui, par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné, par votre mort, la vie au monde, délivrez-moi, par votre corps sacré et votre sang précieux ici présents, de tous mes péchés et de tous les autres maux, et faites que je m'attache toujours inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous, qui, étant Dieu, vivez et régnez, avec le même Dieu, le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Seigneur Jésus-Christ, que la participation de votre corps que j'ose recevoir, tout indigne que j'en suis, ne tourne pas à mon jugement et à ma condamnation ; mais que, par votre bonté, elle me serve de défense pour mon âme et pour

DOMINE Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti, libera me per hoc sacrosanctum Corpus et Sanguinem tuum ab omnibus iniquitatibus meis et universis malis ; et fac me tuis semper inhærere mandatis, et à te nunquam separari permittas ; qui cum eodem Deo Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculorum. Amen.

Perceptio corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere præsumo, non mihi proveniat in judicium et condemnationem ; sed pro tuâ pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad medelam percipien-

dam; qui vivis et regnas cum Deo Patre, in unitate Spiritûs Sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum
Amen.

mon corps, et de remède salutaire; *daignez m'accorder ces grâces*, vous qui étant Dieu, vivez et régnez, avec Dieu le Père, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles. des siècles. Ainsi soit-il.

Panem cœlestem accipiam, et nomen Domini invocabo.

Je prendrai le pain céleste, et j'invoquerai le nom du Seigneur.

Au Domine, non sum dignus.

Malheur au chrétien qui ne sentirait que du dégoût à la vue d'une table si délicate et d'un pain qui renferme toute suavité ! Mais nous ne pouvons méditer le besoin que nous avons de nous unir à Dieu, sans mesurer aussitôt la distance infinie qui sépare le Créateur de sa créature; passons donc du désir à l'humilité; inclinons-nous, frappons notre poitrine, et disons trois fois:

DOMINE, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantùm dic verbo, et sanabitur anima mea.

SEIGNEUR, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

Si nous ne communions pas, nous pouvons, au lieu de suivre les prières que va faire le prêtre, lire celle qui suit:

Communion spirituelle.

QUEL bonheur, ô bon Jésus, et quel avantage serait-ce pour moi de m'unir à vous et de me nourrir réellement de votre Corps et de votre Sang précieux ! L'amour que vous me portez vous faisant désirer sans cesse d'habiter dans mon cœur et de me communiquer d'une manière intime les mérites de votre sacrifice, que ne puis-je ô Pain de vie, vous recevoir en ce moment avec une conscience pure, une humilité profonde, une foi vive, une ferme espérance, un ardent amour, et participer à la joie sainte de vos enfants, dont vous faites si souvent les délices ! Venez au moins, Seigneur Jésus, venez spirituellement dans une âme qui soupire après vous, et qui sent le poids de sa misère : secourez-la, fortifiez-la, attirez-la à vous par ces charmes puissants qui triomphent des cœurs les plus insensibles. Que je sois tout à vous, et que rien ne me sépare ici-bas du Dieu qui ne m'a créé que pour lui, et qui veut faire éternellement mon bonheur.

Le prêtre dit en recevant le corps du Seigneur :

QUE le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

CORPUS Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur :

QUE rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a accordés ? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur, en chantant ses louanges, et je serai à couvert de mes ennemis.

QUID retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. Laudans invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.

Il dit en prenant le précieux Sang :

QUE le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

SANGUIS Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Pendant les ablutions.

FAITES, Seigneur, que nous conservions dans un cœur pur le sacrement que notre bouche a reçu et que ce don temporel devienne pour nous un remède éternel.

Que votre Corps que j'ai reçu, Seigneur, et votre Sang que j'ai bu, s'attachent à mes entrailles; et faites que, nourri par des sacrements si purs et si saints, il ne reste en moi aucune souillure du péché, vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

QUOD ore sumpsimus, Domine. purâ mente capiamus, et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.

Corpus tuum, Domine, quod sumpsi, et Sanguis quem potavi, adhæreat visceribus meis, et præsta ut in me non remaneat scelerum macula quem pura et sancta refecerunt sacramenta, qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Le Prêtre lit la Communion.

La prière que l'on nomme la Communion est regardée comme un hymne d'actions de grâces, un moyen de nourrir les sentiments que la présence de Jésus-Christ doit exciter dans nos âmes : les paroles de cette prière sont vives et pénétrantes; leur méditation est pleine de charmes pour un cœur qui aime son Dieu.

QU'AI-JE à désirer au ciel et sur la terre ?...J'ai trouvé Celui que mon cœur aime ; je ne m'en séparerai jamais.

M'aimez-vous plus que les autres, vous à qui j'ai prodigué tous mes dons ?

Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime.

℣. Dominus vobiscum.	℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et cum spiritu tuo.	℟. Et avec votre esprit.

A la Post-Communion.

Offrons au Seigneur sacrifice pour sacrifice : il s'est immolé pour nous ; devenons la victime de son amour en lui immolant toutes les recherches de l'amour-propre, toutes les inclinations et les répugnances qui ne s'accordent pas avec l'accomplissement de nos devoirs.

ACCORDEZ-NOUS, ô mon Dieu, par la vertu du sacrifice qui vient de vous être offert, la rémission de nos péchés, le désir de les expier, et la grâce de n'y plus retomber. Donnez-nous un ardent amour pour vous, une grande crainte de vous déplaire et l'application à nos devoirs ; faites que nous menions constamment une vie fervente, et que nous trouvions miséricorde devant vous au dernier de nos jours, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles Ainsi soit-il.

℣. Dominus vobiscum.	℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et cum spiritu tuo.	℟. Et avec votre esprit.
℣. Ite, Missa est.	℣. Allez, la messe est dite.
℟. Deo gratias.	℟. Rendons grâces à Dieu.

Lorsque le Prêtre n'a pas dit le Gloria in excelsis, il dit :

℣. Benedicamus Domino.	℣. Bénissons le Seigneur.
℟. Deo gratias.	℟. Rendons grâces à Dieu.

Aux Messes des morts, il dit :

℣. Requiescant in pace.	℣. Qu'ils reposent en paix.
℟. Amen.	℟. Ainsi soit-il.

La prière *Placeat* est une espèce de récapitulation de tout ce qui vient de se passer, et une nouvelle instance pour demander à Dieu la conservation des fruits d'un si grand mystère.

RECEVEZ favorablement, ô Trinité sainte, l'hommage de ma parfaite dépendance, et daignez accepter le sacrifice que j'ai offert à votre divine Majesté, quoique j'en fusse indigne; faites, par votre miséricorde, qu'il me soit propitiatoire et à tous ceux pour qui je l'ai offert; par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

PLACEAT tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meæ, et præsta ut sacrificium quod oculis tuæ Majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihique et omnibus pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile : per Christum Dominum nostrum. Amen.

Le Prêtre bénit les Assistants, excepté aux Messes des Morts.

Le prêtre baise l'autel, comme pour recueillir le trésor des grâces qu'il va souhaiter aux fidèles ; il élève les yeux et les mains vers le ciel pour attirer les bénédictions de l'autel sublime où l'Agneau victime est remonté ; il joint les mains en signe de la possession des grâces du salut ; il salue la Croix, source de tant de biens qu'il va répandre, et, se tournant vers les fidèles, il fait sur eux le signe de la Rédemption, en disant :

QUE Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénisse.
R. Ainsi soit-il.

BENEDICAT vos omnipotens Deus, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus.
R. Amen.

Au dernier Évangile.

Les chrétiens portaient autrefois sur leur cœur le commencement de l'Evangile selon saint Jean ; ils voulaient qu'on le déposât avec leur corps dans le tombeau ; ils le récitaient dans les dangers ; ils demandaient qu'on le lût sur eux dans les maladies. Cette dévotion les portait à le faire réciter tous les jours après la Messe. Une si louable coutume fut bientôt changée en loi ; l'Eglise a réglé qu'on le réciterait avant de quitter l'autel. Méditons avec soin les mystères ineffables qu'il renferme.

V. Que le Seigneur soit avec vous.
R. Et avec votre esprit.
V. Commencement de l'Evangile selon saint Jean.
R. Gloire à vous, Seigneur.

AU commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était dès le commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, et la lumière luit dans les té-

V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.
V. Initium sancti Evangelii secundum Joannem.
R. Gloria tibi Domine.

IN principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum, Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum, et lux in tenebris lucet, et tenebræ eum non comprehende-

runt. Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. In propria venit, et sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. ET VERBUM CARO FACTUM EST, et habitavit in nobis, et vidimus gloriam ejus, et gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis.

R. Deo gratias.

nèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean : il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui ; il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à Celui qui était la lumière. C'était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu dans son propre héritage et les siens ne l'ont point reçu ; mais il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son Nom, qui ne sont point nés du sang, ni des désirs de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR, et il a habité parmi nous plein de grâce et de vérité ; et nous avons vu sa gloire, qui est la gloire du Fils unique du Père.

R. Rendons grâces à Dieu.

A ces mots : *Et le Verbe s'est fait chair*, le prêtre fait une génuflexion pour honorer le profond abaissement du Verbe divin, qui, pour nous racheter, a bien voulu s'anéantir jusqu'à prendre la forme de serviteur, en se rendant semblable aux hommes, hormis par le péché.

Après la Messe.

JE vais quitter, ô mon Sauveur, ce lieu de bénédictions que vous avez choisi pour votre demeure ; mais si je ne suis pas ici de corps, j'y serai par mes affections et j'y reviendrai avec joie, parce que mes délices sont d'être au pied de vos tabernacles. Ne permettez pas que je vous oublie pendant mes occupations : il n'est aucune de mes œuvres que je ne veuille sanctifier. Puissent-elles vous être agréables ! Venez à mon secours, ô Jésus ; je vous promets de les faire toutes en vue de vous plaire et en union avec vous ; donnez-moi d'être fidèle à cette résolution.

Marie, ma tendre mère, esprits célestes, et vous tous les élus de Dieu, intercédez pour moi et obtenez-moi la grâce d'être un jour associé à votre bonheur.

Ne sortons pas de l'église sans avoir témoigné à Dieu notre reconnaissance pour toutes les grâces qu'il nous a faites pendant le saint sacrifice, et faisons en sorte que l'on soit convaincu, en nous voyant, que nous avons été touchés de l'amour infini que Jésus-Christ a eu pour nous.

VÊPRES DU DIMANCHE.

PATER NOSTER etc., AVE MARIA, etc., *à voix basse.*

O Dieu, venez à mon aide.

Seigneur, hâtez-vous de me secourir.

Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.

Aujourd'hui et toujours, comme dès le commencement, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

DEUS, in adjutorium meum intende.

Domine, ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Psaume 109.

Grandeurs et Caractères du Messie.

LE Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite.

Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.

L'Éternel étendra de Sion le sceptre de votre puissance sur les nations; vous régnerez au milieu de vos ennemis.

Tout cèdera devant vous le jour que vous monterez dans votre splendeur au milieu de vos élus: je vous ai engendré de mon sein avant l'aurore.

L'Éternel l'a juré, il ne rétractera pas son serment: vous êtes prêtre à jamais, selon l'ordre de Melchisédech.

DIXIT Dominus Domino meo : * Sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos* scabellum pedum tuorum

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion ; * dominare in medio immicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum : * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum ; * tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.

Dominus à dextris tuis, * confregit in die iræ suæ reges.

Le Seigneur est à votre droite ; il écrasera au jour de sa colère les rois rebelles.

Judicabit in nationibus, implebit ruinas : * conquassabit capita in terrâ multorum.

Il jugera les nations, il couvrira la terre de ruines, il la jonchera des cadavres des impies.

De torrente in viâ bibet ; * propterea exaltabit caput.

Il boira dans sa course des eaux du torrent ; c'est pour cela qu'il lèvera la tête.

Gloria Patri, etc.

Gloire au Père, etc.

Ant. Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis.

Ant. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

Psaume 110.

Célébrons la Providence de Dieu envers son peuple.

CONFITEBOR tibi, Domine, in toto corde meo : * in concilio justorum et congregatione

JE vous louerai Seigneur, avec le plus vif amour, dans les réunions et les assemblées des justes

Magna opera Domini : * exquisita in omnes voluntates ejus.

Les œuvres du Seigneur sont admirables : elles sont l'expression de sa volonté.

Confessio et magnificentia opus ejus, * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Ses œuvres ne sont que gloire et magnificence ; sa justice subsiste à jamais.

Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus : * escam dedit timentibus se.

Le Seigneur plein de miséricorde et de tendresse, a éternisé le souvenir de ses merveilles ; il a donné une nourriture céleste à ceux qui le craignent.

Memor erit in sæculum testamenti sui : * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.

Se souvenant toujours de son alliance, il a révélé à son peuple la force de son bras.

Ut det illis hereditatem gentium ; * opera manuum ejus veritas et judicium.

Il lui a donné les nations en héritage ; les œuvres de ses mains brillent de vérité et de justice.

Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi ; * facta in veritate et æquitate.

Ses lois sont pleines d'équité : elles sont établies pour tous les siècles, appuyées sur la justice et la vérité.

Redemptionem misit populo suo : * mandavit in æternum testamentum suum.

Il a envoyé un Rédempteur à son peuple ; il a fait alliance avec lui pour toujours.

Sanctum et terribile nomen ejus : * initium sapientiæ timor Domini.

Son nom est saint et terrible ; la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.

Celui qui agit d'après elle est véritablement sage ; sa gloire subsistera à jamais.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum: * laudatio ejus manet in sæculum sæculi.

Gloire au Père, etc.

Gloria Patri, etc.

Ant. Les lois du Seigneur sont pleines d'équité ; elles sont établies pour toujours.

Ant. Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in sæculum sæculi.

Psaume 111.

Bonheur du Juste.

HEUREUX l'homme qui craint le Seigneur et qui fait ses délices d'accomplir sa loi.

BEATUS vir qui timet Dominum: * in mandatis ejus volet nimis.

Sa postérité sera puissante ; la race du juste sera bénie.

Potens in terrâ erit semen ejus ; * generatio rectorum benedicetur.

La gloire et les richesses seront dans sa maison, et sa justice subsistera dans tous les siècles.

Gloria et divitiæ in domo ejus ; * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

La lumière se lève sur le juste au milieu des ténèbres: le Seigneur est plein de miséricorde, de tendresse et de justice.

Exortum est in tenebris lumen rectis : * misericors et miserator et justus.

Heureux l'homme qui pardonne les offenses, qui prête à l'indigent et qui parle avec sagesse ; jamais il ne sera ébranlé.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio: * quia in æternum non commovebitur.

La mémoire du juste sera éternelle ; il ne craindra pas qu'on le calomnie.

In memoriâ æternâ erit justus; * ab auditione mala non timebit.

Son cœur se confie dans le Seigneur, son cœur est calme et sans inquiétude ; il attend que le Seigneur le venge de ses ennemis.

Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Il répandra ses dons dans le sein des pauvres; sa justice demeurera dans tous les siècles; il croîtra en puissance et en gloire.

Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi; * cornu ejus exaltabitur in gloria.

Le méchant le verra, il s'emportera, il grincera des dents, il sèchera de dépit : le désir du méchant ne se réalisera pas.

Peccator videbit et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet : * desiderium peccatorum peribit.

Gloire au Père, etc.

Gloria Patri, etc.

Ant. Celui qui craint le Seigneur fait ses délices d'accomplir sa loi.

Ant. Qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis.

Psaume 112.

Bonté de Dieu envers les faibles.

LAUDATE, pueri, Dominum; * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum, * ex hoc nunc et usque in sæculum.

A solis ortu usque ad occasum, * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus, * et super cœlos gloria ejus.

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat, * et humilia respicit in cœlo et in terrâ.

Suscitans a terrâ inopem * et de stercore erigens pauperem.

Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.

Gloria Patri, etc.

Ant. Sit nomen Domini benedictum in sæcula.

ENFANTS, louez le Seigneur, célébrez le nom de votre Dieu.

Béni soit le nom du Seigneur, maintenant et à jamais.

Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, loué soit le nom du Seigneur.

Le Seigneur domine sur toutes les nations; sa gloire éclate au dessus des cieux.

Qui est semblable à Dieu ? Il est assis au plus haut des cieux, et il abaisse ses regards sur ce qui est au-dessous de lui, au ciel et sur la terre.

Il tire le pauvre de la poussière et l'indigent de dessus son fumier.

Pour le faire asseoir avec les princes, avec les princes de son peuple.

Il donne la fécondité à la femme stérile; il lui donne les joies de la maternité.

Gloire au Père, etc.

Ant. Béni soit à jamais le nom du Seigneur.

Psaume 113.

Bienfaits de Dieu envers son peuple.

IN exitu Israel de Ægypto: * domûs Jacob de populo barbaro.

Facta est Judæa sanctificatio ejus; * Israel potestas ejus.

Marè vidit et fugit; * Jordanis conversus est retrorsum.

Montes exultaverunt ut arietes, * et colles sicut agni ovium,

Quid est tibi, mare, quod fugisti * et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsum.

Montes exultastis sicut arietes, * et colles sicut agni ovium ?

LORSQUE Israël sortit de l'Égypte et la famille de Jacob du milieu d'un peuple barbare.

Juda fut consacré au Seigneur, et Israël fut son héritage.

La mer le vit et s'enfuit, le Jourdain s'en retourna en arrière.

Les montagnes bondirent comme des béliers, les collines comme des agneaux.

Pourquoi, mer, t'enfuis-tu ? pourquoi Jourdain, retournes-tu en arrière ?

Pourquoi, montagnes, bondissez-vous comme des béliers, et, vous, collines, comme des agneaux ?

La terre a été ébranlée à la vue du Seigneur, à la vue du Dieu de Jacob;

A facie Domini mota est terra, à facie Dei Jacob.

Du Dieu qui change les rochers en fontaines, et les pierres en sources d'eaux vives,

Qui convertit petram in stagna aquarum, * et rupem in fontes aquarum.

Ce n'est pas à nous, Seigneur, ce n'est pas à nous, mais à votre nom qu'il faut rendre gloire.

Non nobis, Domine, non nobis, * sed nomini tuo da gloriam.

Vous êtes miséricordieux et fidèle à vos promesses; comment les nations diraient-elles : " Où donc est leur Dieu ? "

Super misericordiâ tua et veritate tuâ ; * ne quando dicant gentes: Ubi est Deus eorum?

Notre Dieu est dans le ciel; ce qu'il a voulu, il l'a fait.

Deus autem noster in cœlo, * omnia quæcumque voluit fecit.

Les idoles des nations ne sont que de l'or et de l'argent, travaillé par la main des hommes.

Simulacra gentium argentum et aurum, * opera manuum hominum.

Elles ont une bouche et ne parlent pas; des yeux, et ne voient pas.

Os habent et non loquentur; * oculos habent et non videbunt.

Elles ont des oreilles, et n'entendent pas; des narines et ne sentent pas.

Aures habent et non audient; * nares habent et non odorabunt.

Elles ont des mains et ne touchent pas ; des pieds, et ne marchent pas; leur gosier ne rend aucun son.

Manus habent et non palpâbunt; pedes habent et non ambulabunt; * non clamabunt in gutture suo,

Qu'ils soient semblables à elles, ceux qui les font et ceux qui mettent en elles leur confiance.

Similes illis fiant qui faciunt ea, * et omnes qui confidunt in eis.

Israël espère dans le Seigneur; le Seigneur sera son appui et son protecteur.

Domus Israel speravit in Domino: * adjutor eorum et protector eorum est.

La maison d'Aaron espère dans le Seigneur : le Seigneur sera son appui et son protecteur.

Domus Aaron speravit in Domino ; * adjutor eorum et protector eorum est.

Ceux qui craignent le Seigneur espèrent en lui; il est leur appui et leur protecteur.

Qui timent Dominum speraverunt in Domino; * adjutor eorum et protector eorum est.

Le Seigneur s'est souvenu de nous, et il nous a bénis,

Dominus memor fuit nostri, * et benedixit nobis.

Il a béni la maison d'Israël; il a béni la maison d'Aaron.

Benedixit domui Israël: * Benedixit Domui Aaron.

Il bénit ceux qui le craignent, les petits et les grands.

Benedixit omnibus qui timent Dominum,* pusillis cum majoribus.

Que le Seigneur multiplie ses faveurs envers vous et envers vos enfants.

Adjiciat Dominus super vos, * super vos et super filios vestros.

Benedicti vos a Domino, * qui fecit cœlum et terram.
Cœlum cœli Domino : * terram autem dedit filiis hominum,

Non mortui laudabunt te, Domine, * neque omnes qui descendunt in infernum.
Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, * ex hoc nunc et usque in sæculum.
Gloria Patri, etc.
Ant. Nos qui vivimus, benedicimus Domino.

Soyez les bénis du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.
Les cieux des cieux sont l'habitation du Seigneur ; la terre est la demeure des enfants des hommes.
Les morts ne vous loueront pas, Seigneur, ni ceux qui descendent dans le tombeau.
Mais pour nous qui vivons, bénissons le Seigneur, aujourd'hui et à jamais.
Gloire au Père, etc.
Ant. Nous qui vivons, bénissons le Seigneur.

Capitule.

BENEDICTUS Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ.
R. Deo gratias.

BÉNI soit Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes. le Dieu de toute consolation, qui nous soulage dans tous nos maux.
R. Rendons grâces à Dieu.

Hymne.

LUCIS creator optime,
Lucem dierum proferens,
Primordiis lucis novæ,
Mundi parans originem.

Qui mane junctum vesperi,
Diem vocari præcipis,
Tetrum chaos illabitur,
Audi preces cum fletibus.

Ne mens gravata crimine,
Vitæ sit exul munere,
Dum nil perenne cogitat,
Seseque culpis illigat.

Cœleste pulset ostium,
Vitale tollat præmium,
Vitemus omne noxium,
Purgemus omne pessimum.

Præsta, Pater piissime,
Patrique compar Unice,
Cum Spiritu Paracleto,
Regnas per omne sæculum.
Amen.
V. In Deo laudabimur totâ die.
R. Et in nomine tuo confitebimur in sæculum.

DIEU de bonté, qui avez créé la lumière, et qui la faites luire tous les jours, c'est par elle que vous avez commencé à créer le monde.
Vous avez appelé jour le temps qui s'écoule entre le matin et le soir ; la nuit va bientôt nous envelopper ; écoutez nos prières mêlées de larmes.
Ne permettez pas que notre âme, appesantie par le péché et oublieuse de l'éternité, fasse des fautes nouvelles et perde le ciel pour toujours.
Puisse-t-elle frapper à la porte du ciel, ravir la palme immortelle, ne plus commettre de fautes et expier ses anciennes iniquités.
Père Saint, Fils unique égal au Père, Esprit consolateur, qui régnez à jamais, exaucez nos vœux.
Ainsi soit-il.
V. Nous ne cesserons de nous glorifier en vous, Seigneur.
R. Nous bénirons éternellement votre nom.

Cantique de la Sainte Vierge.

MON âme rend gloire au Seigneur ;

Et mon esprit est ravi de joie dans le Dieu mon Sauveur.

Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante : voici que désormais toutes les générations me diront bienheureuse ;

Car Celui qui est puissant a fait pour moi de grandes choses, et son nom est saint.

Et sa miséricorde s'étend de génération en génération sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé les orgueilleux dans les pensées de leur cœur.

Il a renversé les puissants de leurs trônes, et il a élevé les humbles.

Il a rempli de biens ceux qui avaient faim, et il a renvoyé les riches les mains vides.

Il a reçu Israël son serviteur, se souvenant de sa miséricorde.

Comme il l'a promis à nos pères, à Abraham et à sa postérité pour jamais.

Gloire au Père, etc.

V. Seigneur, exaucez ma prière ;

R. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

MAGNIFICAT * anima mea Dominum ;

Et exultavit spiritus meus, in Deo salutari meo ;

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes ;

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies,* timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede * et exaltavit humiles,

Esurientes implevit bonis,* et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in sæcula,

Gloria Patri, etc.

V. Domine, exaudi orationem meam ;

R. Et clamor meus ad te veniat.

Au lieu de l'Oraison propre, qui se trouve dans l'instruction pour le Dimanche ou la Fête que l'on célèbre, on peut dire celle-ci :

Prions. Dieu tout-puissant et éternel, qui avez fait à vos enfants la grâce de reconnaître, par une sincère profession de foi, la gloire de l'auguste Trinité et d'adorer, dans la puissance de votre Majesté, l'unité de votre nature, faites qu'un attachement inviolable à cette foi nous affermisse contre toutes les adversités, par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Oremus. Omnipotens sempiterne Deus, qui dedisti famulis tuis, in confessione veræ fidei, æternæ Trinitatis gloriam agnoscere, et in potentiâ Majestatis adorare unitatem, quæsumus, ut ejusdem fidei firmitate ab omnibus semper muniamur adversis ; per Dominum, etc.

ANTIENNES A LA SAINTE VIERGE.

Pendant l'Avent.

ALMA Redemptoris Mater : quæ pervia cœli porta manes, et stella maris, succurre cadenti, Surgere qui curat populo, Tu quæ genuisti, Naturâ mirante, tuum sanctum Genitorem, Virgo prius ac posterius, Gabrielis ab ore. Sumens illud ave, peccatorum miserere.

MÈRE auguste du Rédempteur, porte du ciel toujours ouverte, étoile de la mer, secourez un peuple qui succombe et qui désire se relever : vous qui, au grand étonnement de la nature, avez mis au monde Celui qui vous a créée : vierge avant et après l'enfantement, recevez le salut de l'archange, et prenez pitié des pécheurs.

℣. Angelus Domini nuntiavit Mariæ.
℟. Et concepit de Spiritu Sancto.
Oremus. Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut qui, Angelo nuntiante, Christi Filii tui Incarnationém cognovimus, per Passionem ejus et crucem, ad resurrectionis gloriam perducamur ; per eumdem Christum Dominum nostrum.
℟. Amen.
℣. Divinum auxilium maneat semper nobiscum.
℟. Amen.

℣. L'ange du Seigneur annonça à Marie.
℟. Et elle conçut par l'opération du Saint-Esprit.
Prions. Nous vous supplions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos âmes, afin que, ayant appris par la voix de l'Ange l'Incarnation de votre Fils, nous arrivions, par les mérites de sa Passion et de sa mort, à la gloire de sa résurrection ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.
℟. Ainsi soit-il.
℣. Que la grâce de Dieu demeure toujours en nous.
℟. Ainsi soit-il.

Après l'Avent, Alma, etc., ci-dessus.

℣. Post partum Virgo inviolata permansisti.
℟. Dei Genitrix, intercede pro nobis.
Oremus. Deus, qui salutis æternæ, beatæ Mariæ virginitate fecundâ, humano generi præmia præstitisti, tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiamus, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum.
℟. Amen.

℣. Vous êtes demeurée vierge et sans tache après l'enfantement.
℟. Mère de Dieu, intercédez pour nous.
Prions. O Dieu, qui par la virginité féconde de la bienheureuse vierge Marie, avez assuré au genre humain le prix du salut éternel, accordez-nous la grâce de ressentir l'effet de l'intercession de celle par qui nous avons reçu l'Auteur de la vie, Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils.
℟. Ainsi soit-il.

Depuis la Purification jusqu'au Jeudi-Saint.

JE vous salue, Reine du ciel, je vous salue, Reine des Anges ; je vous salue, tige sacrée ; je vous salue, porte de la vie ; c'est de vous qu'est sortie la lumière du monde. Réjouissez-vous, ô Vierge, qui surpassez en beauté toutes les vierges, et obtenez-nous notre grâce auprès de votre Fils adorable.

V. Permettez, ô Vierge sainte, que je chante vos louanges.

R. Donnez-moi la force de combattre vos ennemis,

Prions. Accordez, ô Dieu de miséricorde, un puissant secours à notre faiblesse, afin que, honorant la mémoire de la sainte Mère de Dieu, nous puissions, aidés de son intercession, sortir de l'abîme de nos iniquités ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

V. Que la grâce de Dieu demeure toujours en nous.

R. Ainsi soit-il.

AVE, Regina cœlorum,
Ave, Domina Angelorum,
Salve, radix, salve, porta,
Ex quâ mundo lux est orta.
Gaude, Virgo gloriosa,
Super omnes speciosa,
Vale, ô valde decora,
Et pro nobis Christum exora.

V. Dignare me laudare te, Virgo sacrata.

R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

Oremus. Concede, misericors Deus, fragilitati nostræ præsidium, ut qui sanctæ Dei Genitricis memoriam agimus, intercessionis ejus auxilio à nostris iniquitatibus resurgamus ; per eumdem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

V. Divinum auxilium maneat semper nobiscum.

R. Amen.

Depuis Pâques jusqu'à la Trinité.

REINE du ciel, réjouissez-vous, alleluia. Celui que vous avez mérité de porter dans votre chaste sein est ressuscité, comme il l'avait prédit, alleluia. Priez Dieu pour nous, alleluia.

V. Réjouissez-vous et triomphez, Vierge Marie, alleluia.

R. Parce que le Seigneur est vraiment ressuscité, alleluia.

Prions. O Dieu, qui nous avez donné une joie ineffable par la résurrection de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, accordez-nous, par la médiation de la Vierge Marie, sa très sainte Mère, la grâce de goûter les délices de la vie éternelle ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

REGINA cœli, lætare, allel.
Quia quem meruisti portare, alleluia.
Resurrexit, sicut dixit, alleluia.
Ora pro nobis Deum, alleluia.

V. Gaude et lætare, Virgo Maria, alleluia.

R. Quia surrexit Dominus vere, alleluia.

Oremus. Deus, qui per Resurrectionem Filii tui Domini nostri Jesu Christi, mundum lætificare dignatus es, præsta, quæsumus, ut per ejus Genitricem Virginem Mariam perpetuæ capiamus gaudia vitæ ; per eumdem Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

℣. Divinum auxilium maneat semper nobiscum.
℟. Amen.

℣. Que la grâce de Dieu demeure toujours en nous.
℟. Ainsi soit-il.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

SALVE, Regina, Mater misericordiæ, vita, dulcedo et spes nostra, salve. Ad te clamamus, exules filii Evæ ; ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia ergo, Advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte ; et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende, ô clemens, ô pia, ô dulcis Virgo Maria !

℣. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix ;
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.
Oremus. Omnipotens sempiterne Deus, qui gloriosæ Virginis Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu Sancto cooperante, præparasti ; da ut cujus commemoratione lætamur, ejus pia intercessione, ab instantibus malis et a morte perpetua liberemur ; per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.
℣. Divinum auxilium maneat semper nobiscum.
℟. Amen.

NOUS vous saluons, ô Reine, Mère de miséricorde, notre vie, notre douceur et notre espérance ; nous vous saluons, Pauvres exilés, fils d'Ève, nous élevons nos cris vers vous, vers vous nous élevons nos soupirs, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. De grâce, ô notre Avocate, tournez vers nous vos regards miséricordieux, et, après cet exil, montrez-nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles, ô clémente, ô tendre, ô douce Vierge Marie !
℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu ;
℟. Afin que nous devenions dignes des promesses de J.-C.
Prions. Dieu tout-puissant et éternel, qui, par la coopération du Saint Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge Marie, pour en faire une demeure digne de votre Fils, faites que celle dont nous célébrons avec joie la mémoire nous délivre, par son intercession sainte, des maux présents et de la mort éternelle, par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.
℟. Ainsi soit-il.
℣. Que la grâce de Dieu demeure toujours en nous.
℟. Ainsi soit-il.

Pour tous les temps.

SUB tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix ; nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

NOUS avons recours à votre assistance, sainte Mère de Dieu ; ne méprisez pas nos prières dans nos besoins, mais délivrez-nous toujours de tout péril, ô Vierge remplie de gloire et de bénédictions.

CHEMIN DE CROIX.

LES conditions requises pour bien faire cet exercice sont :

1° Etre en état de grâce, et avoir un sincère repentir de tous ses péchés.

2° Parcourir réellement toutes les stations sans en omettre aucune. Si la multitude des personnes réunies dans l'église ne le permet pas, il suffit, dans ce cas, de faire quelque léger mouvement, et de se tourner vers la station suivante.

3° Méditer brièvement sur les mystères de la Passion représentés par les quatorze stations, ou sur la Passion en général, selon la capacité de chacun.

Il n'est pas sans à propos de faire remarquer qu'une interruption morale en faisant le Chemin de Croix, n'empêche pas de gagner les indulgences. Ainsi on peut l'interrompre pour assister à la messe, pour communier, se confesser, etc., pourvu qu'on ne s'applique pas à des actions extérieures.

On fait généralement le chemin de croix comme suit :

A chaque station, après s'être mis à genoux, on incline légèrement la tête en disant:

Nous vous adorons, O Jésus, et nous vous bénissons, parce-que vous avez racheté le monde par votre sainte croix.

Puis, la lecture ou la méditation de la considération indiquée étant finie, on récite le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria Patri*, que l'on termine en ajoutant :

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-tl.

Il n'est cependant pas nécessaire, pour gagner les indulgences, de réciter à chaque station le verset "*nous vous adorons, les Pater et Ave,*" ni de lire les considérations qui se trouvent dans les livres. C'est une coutume louable mais à laquelle chacun est libre de s'astreindre ou non.

Ajoutons à ces remarques que rien n'est prescrit pour la position du corps. On peut donc s'agenouiller, ce que

l'on fait presque toujours, ou rester debout, surtout si quelque maladie ou infirmité ne permet pas de faire autrement.

PRIÈRE EN FACE DU MAITRE-AUTEL.

O Face adorable de mon Jésus, inclinée si miséricordieusement sur l'arbre de la croix, au jour de la Passion, pour le salut du monde !... Aujourd'hui encore, par pitié, inclinez-vous vers nous, pauvres pécheurs ; laissez tomber sur nous un regard de compassion, et recevez-nous au baiser de paix.

PREMIÈRE STATION.

JÉSUS EST CONDAMNÉ A MORT.

SEIGNEUR, j'accepte, à votre exemple, la sentence de mort, et je renonce à ma propre vie, à l'amour du monde et de moi-même, afin de ne plus vivre désormais que de votre vie, en vous, et comme vous, et pour vous.

DEUXIÈME STATION.

JÉSUS EST CHARGÉ DE SA CROIX.

SEIGNEUR, j'accepte les souffrances qui m'aideront à immoler mon amour-propre et ma vie naturelle : je les unis aux vôtres, pour les rendre méritoires et sanctifiantes.

TROISIÈME STATION.

JÉSUS TOMBE UNE PREMIÈRE FOIS.

SEIGNEUR, j'accepte les humiliations qui abattent les exaltations de l'orgueil et de la vanité, afin qu'à votre exemple, je devienne doux et humble de cœur.

QUATRIÈME STATION.

JÉSUS REGARDE SA SAINTE MÈRE.

SEIGNEUR, j'accepte les séparations et les déchirements des liens de la nature, pour vous suivre sans entraves dans la voie douloureuse, et vous rejoindre avec Marie dans l'éternité.

CINQUIÈME STATION.

SIMON LE CYRÉNÉEN AIDE JÉSUS A PORTER SA CROIX.

J'ACCEPTE, Seigneur, ma part aux mortifications de la croix, afin de participer aussi à vos joies et à vos divines consolations.

SIXIÈME STATION.

UNE FEMME D'ISRAEL ESSUIE LE VISAGE DE JÉSUS.

J'ACCEPTE, Seigneur, avec sainte Véronique, les peines, les fatigues et les sueurs, afin de reproduire l'image de votre sainteté dans tous les actes de ma vie.

SEPTIÈME STATION.

JÉSUS TOMBE UNE DEUXIÈME FOIS.

SEIGNEUR, j'accepte les défaillances de ma nature infirme, afin que la grâce d'en haut éclate au sein de ma faiblesse.

HUITIÈME STATION.

JÉSUS CONSOLE LES FILLES DE JÉRUSALEM.

J'ACCEPTE, ô mon Dieu, la sainte mission que vous donnez aux Filles de Sion, afin de prier, de travailler, de souffrir pour le salut des âmes.

NEUVIÈME STATION.

JÉSUS TOMBE UNE TROISIÈME FOIS.

SEIGNEUR, si les épreuves continuent, si les tribulations se multiplient, daignez aussi augmenter ma patience, afin que je possède mon âme dans la paix.

DIXIÈME STATION.

JÉSUS EST DÉPOUILLÉ DE SES VÊTEMENTS.

SEIGNEUR, j'accepte tous les dépouillements de la vie terrestre, afin que, purifié des souillures anciennes, je vous aime et vous serve avec un cœur nouveau.

ONZIÈME STATION.

JÉSUS EST ATTACHÉ SUR LA CROIX.

SEIGNEUR, j'accepte les instruments de mon immolation, afin que fixé avec vous sur la Croix, je demeure à jamais dans votre amour.

DOUZIÈME STATION.

JÉSUS MEURT SUR LA CROIX.

SEIGNEUR, j'accepte le sacrifice et je veux me rendre obéissant jusqu'à la mort, afin que désormais, ce ne soit plus moi qui vive, mais que ce soit vous qui vivez en moi.

TREIZIÈME STATION.

JÉSUS EST REMIS A SA MÈRE.

SEIGNEUR, accordez-moi le don de la persévérance, afin que je ne me décourage jamais, et que je ne quitte la Croix que lorsqu'elle aura produit son fruit de sanctification.

QUATORZIÈME STATION.

JÉSUS EST DÉPOSÉ DANS LE TOMBEAU.

SEIGNEUR, je m'ensevelis avec vous dans le mystère de la mort, afin que ma vie reste cachée en vous jusqu'au jour où elle apparaîtra avec vous dans la gloire éternelle. (1)

---

(1) Ce chemin de croix, si émouvant dans sa sobriété, est du R. P. Théodore Ratisbonne.

TABLE DES PRÉLIMINAIRES.

LE

CODE CATHOLIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

De la fin de l'homme.

LA fin d'une chose est le but pour lequel elle a été faite. Ainsi la fin d'une montre est d'indiquer l'heure qu'il est à chaque instant. La fin d'une plume est d'écrire.

Une chose n'est bonne qu'autant qu'elle remplit la fin pour laquelle elle a été faite. Une montre peut être un magnifique objet d'art, mais si elle ne garde pas le temps, elle ne vaut rien comme montre. Il en est de même de n'importe quelle chose.

Tout ce qui existe dans le monde a été créé pour une fin. Le sol est fait pour permettre aux plantes et aux arbres de germer, de prendre racine et de croître. Les végétaux et les plantes sont destinês à servir de nourriture aux animaux ; et ces derniers ont été créés pour l'homme, pour l'aider et pour lui servir en même temps

de nourriture. Il est donc évident que tout ce qui existe dans le monde a été créé pour une fin.

Non seulement toute chose a été créée pour une fin quelconque, comme nous venons de le voir, mais pour une fin d'un ordre plus élevé qu'elle n'est elle-même.

Ainsi les plantes sont d'un ordre plus élevé que le sol, parce qu'elles ont la vie. Les animaux sont d'un ordre plus élevé que les plantes, parce que, outre la vie, ils sont susceptibles de sensations. L'homme est d'un ordre plus élevé que les animaux, parce qu'il est doué de raison et d'intelligence, tandis que les animaux en sont dépourvus.

L'homme, comme tout ce qui existe dans le monde, ayant été créé pour une fin d'un ordre plus élevé qu'il n'est lui même, il faut trouver cette fin. Or, comme il n'y a rien dans le monde qui soit supérieur à l'homme, il faut donc chercher ailleurs la fin pour laquelle il a été créé. Et ces recherches, tout bien considéré, amènent à la conclusion qu'il a été créé pour Dieu—pour le connaître, l'aimer, le servir dans ce monde et pour le posséder dans l'autre.

Ce qui le prouve davantage, c'est le fait que tout ce qui existe dans le monde a été créé avant l'homme, qui a été créé en dernier lieu, comme nous le lisons dans la Bible, au livre premier de la Génèse. (1)

Par conséquent, si toutes ces choses ont pu exister sans l'homme, nous ne pouvons pas dire qu'il a été créé pour elles. Le monde existait avant lui et peut exister après et sans lui.

---

(1) Genèse, I.

L'homme n'a pas été créé non plus pour devenir riche, savant et puissant; car beaucoup sont pauvres, ignorants et esclaves. Donc l'homme ne peut avoir été créé pour cette fin.

Mais puisque tous les hommes sont semblables et égaux, en ce sens qu'ils sont tous composés d'un corps façonné de la même manière, et d'une âme immortelle, ils doivent tous avoir été créés pour la même fin. Ainsi, bien que les plumes diffèrent de forme, de grandeur et de substance, cependant elles ont toutes une forme générale *essentielle*, sans laquelle elles cesseraient d'être des plumes. De même, bien que les hommes diffèrent de grandeur, de grosseur, de couleur et d'intelligence, etc., ils n'en sont pas moins semblables dans les choses essentielles, c'est-à-dire tous composés d'un corps et d'une âme, et créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Il s'ensuit donc, que si les plumes sont faites seulement pour écrire, les hommes également ne doivent avoir qu'une seule et même fin, qui est de servir Dieu.

1.—Qui a créé le monde ?

—Dieu est le créateur du ciel et de la terre, et de toutes les choses visibles et invisibles.

Le *monde* comprend non seulement les anges et les hommes, mais le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les fleurs, les arbres, les plantes, les animaux, en un mot, toutes les choses que nous voyons et que nous ne voyons pas.

† 2.—Qu'est-ce que l'homme? (a)

—L'homme est un être composé d'un corps et d'une âme, et créé par Dieu à son image et à sa ressemblance.

Un *être* est ce qui existe. On distingue les êtres *animés* et les êtres *inanimés.* Ainsi, l'homme et les animaux sont des êtres animés ; les arbres et les plantes sont des êtres inanimés.

L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, comme on vient de le dire, diffère complètement de tous les autres êtres créés qui sont, ou entièrement esprit, ou entièrement matière. Les anges, par exemple, sont entièrement esprit ; les animaux, le soleil, la lune, les montagnes, sont entièrement matière. Seul l'homme est un composé des deux : *esprit* par son *âme* et *matière* par son *corps.*

3.—Comment notre âme ressemble-t-elle à Dieu ?

—Notre âme ressemble à Dieu en ce qu'elle est un esprit qui ne mourra jamais et qu'elle est douée d'une intelligence et d'une volonté libre.

Notre âme ressemble donc à Dieu de quatre manières : .

1° Elle est *un esprit*, c'est-à-dire un être vivant qui existe réellement sans que nous puissions le voir avec les yeux du corps ; car un esprit n'a pas

---

(a) Le signe † indique les questions que l'on pourra se contenter de faire apprendre aux petits enfants et aux personnes qui sont dépourvues de mémoire.

e corps et est invisible, bien que toute chose ıvisible ne soit pas un esprit. Ainsi nous ne ouvons pas voir le vent. Nous voyons bien les ffets qu'il produit : l'agitation des flots, le baıncement des arbres, les tourbillons de poussière u'il soulève, etc., mais nous ne voyons jamais e vent lui-même. Cependant personne ne nie existence du vent sous le prétexte qu'il est inisible. Il ne serait donc pas plus raisonnable e nier l'existence des esprits, de Dieu, des anes et des âmes, parcequ'on ne les voit pas, puisue nous avons des preuves de leur existence lus fortes que celles qui nous sont fournies par e témoignage des yeux.

2° Elle ne *mourra jamais*, c'est-à-dire ne cessera ımais d'exister. Elle est immortelle, et durera ussi longtemps que Dieu lui-même.

3° Elle est douée d'*intelligence*, c'est-à-dire, de *aison*. La *raison* est ce qui rend l'homme capale de réfléchir, de prévoir les conséquences de es actes, et de comprendre pourquoi il doit faire u ne pas faire certaines choses. C'est le don de ıison qui place l'homme au premier rang des tres créés et fait de lui un animal raisonnable. Les brutes sont dépourvues de raison et n'ont ue *l'instinct* pour se guider. Elles obéissent aux npulsions que Dieu leur a imprimées en les réant ; car le Créateur a établi, pour chaque spèce d'animaux, des lois qu'ils suivent sans les ıisonner. Quand nous les voyons suivre invaıablement ces lois, nous disons que c'est leur ature. Bien que les animaux agissent parfois omme s'ils comprenaient parfaitement ce qu'ils ont, il n'en est rien cependant. C'est nous qui ıisonnons leurs actions et qui voyons pourquoi

ils les font. Quant à eux, ils ne raisonnent pas, ils suivent seulement leur instinct, comme nous allons le démontrer.

Si les animaux pouvaient raisonner, nous les verrions, à l'exemple de l'homme, améliorer leurs conditions d'existence, inventer une foule de choses et perfectionner de jour en jour ce qu'ils font. Or, nous ne constatons jamais le moindre changement dans leur manière d'agir ; ainsi, l'hirondelle de génération en génération bâtit son nid absolument de la même manière sans changement et sans améliorations. Le castor construit encore sa chaussée comme il la construisait il y a deux cents ans. C'est un fait d'expérience que la manière de vivre et d'agir de chaque classe d'animaux est restée identiquement la même. L'homme peut dresser un animal mais ce dernier ne peut enseigner à ses petits ce qu'on lui a appris. Il est donc évident que les animaux ne peuvent raisonner.

Mais bien que le don de la raison permette à l'homme d'acquérir une foule de connaissances il ne peut cependant tout apprendre par sa seule raison, et il y a beaucoup de choses que Dieu lui-même doit lui enseigner. Par exemple, comment l'homme, par sa seule raison, aurait-il pu connaître quelque chose touchant la Trinité, puis qu'il ne peut comprendre cette vérité, même depuis que Dieu lui en a révélé l'existence ? On peu faire la même remarque à propos de tous le autres mystères. La *manifestation* que Dieu nou a faite de *certaines vérités* s'apelle *Révélation.*

4° Elle est douée d'une *volonté libre.* En vert de ce don, nous pouvons faire ou ne pas fair une chose, suivant notre bon plaisir. Nous pou

-rons pécher et user de notre liberté pour notre bien ou notre mal. Ni Dieu—pendant qu'il nous laisse notre libre volonté—ni le démon, ne peuvent nous forcer de faire ce que nous ne voulons pas.

Si nous n'étions pas libres, nos actions ne mériteraient ni récompense ni châtiment ; car personne ne doit être puni pour avoir fait ce qu'il ne peut éviter. Dieu ne pourrait nous punir pour avoir fait le péché, si nous n'étions pas libres de le commettre ou de l'éviter.

Cette liberté tourne à notre profit quand nous faisons ce que Dieu désire ; et si nous obéissons simplement parce que telle est la volonté de Dieu, notre récompense n'en sera que plus grande.

Les *animaux* n'ont pas de *volonté libre*. Si, par exemple, ils souffrent de la faim, ils mangeront au moment que vous mettrez du fourrage à leur portée. Mais l'homme peut rester à jeûn, si c'est sa volonté, en présence d'une table bien garnie. Pour la même raison, il peut endurer plus de fatigue que tout autre animal de la même force corporelle. Ainsi, l'animal arrête quand il est épuisé, mais l'homme peut être presque à bout de forces, et cependant continuer de se mouvoir, uniquement par un effort de sa volonté.

Le fait que Daniel est sorti sain et sauf de la fosse aux lions, qui ne lui ont pas touché, malgré la faim qui les dévorait, ne prouve rien contre ce que nous venons de dire. L'intervention de Dieu seule les empêcha de se laisser aller à leurs instincts naturels, et c'est pourquoi la délivrance de Daniel est un miracle. Du moment que cette intervention cessa, les mêmes lions mirent immédiatement en pièces ses accusateurs que l'on avait mis à sa place.

† 3.—Pourquoi Dieu vous a-t-il créé ?

—Dieu m'a créé pour le connaître, l'aimer et le servir en ce monde, et pour êtr heureux avec lui dans le ciel pendan l'éternité.

1° *Pour le connaître.* Nous ne pouvons pas aimer une chose avant de la connaître. Ainsi, nou ne pouvons aimer un amusement dont on n'a jamais entendu parler, ou un mets auquel on n'a jamais goûté. Nous ne pouvons aimer une personne qu'après avoir fait sa connaissance. Si ell nous plaît, nous l'aimons ; et si nous l'*aimons* nous tâchons de lui *être agréable.* Non seulemen nous faisons tout ce qu'elle nous demande, mai nous cherchons à prévenir le moindre de se désirs.

Il en est de même de Dieu. Nous devons d'abord travailler à connaître sa nature, ses attribut et ses divines ordonnances, aussi parfaitemen que possible, en apprenant notre catéchisme e en écoutant l'enseignement de ses ministres. Nou ne pouvons l'aimer si nous le connaissons pas et le degré d'amour que nous avons pour lu dépend, jusqu'à un certain point, du degré d connaissance que nous avons de ses perfection Si nous le connaissions parfaitement, nous l'a merions parfaitement, comme l'aiment les ange et les saints, qui le connaissent infiniment mieu que nous. Il ne faut donc pas se contenter d connaissances que nous en donne le catéchism mais mettre soigneusement à profit toutes l occasions que nous avons de le connaître dava tage.

2° *Pour l'aimer.* Nous devons aimer Dieu par-e qu'il le veut. *Vous aimerez, dit-il, le Seigneur otre Dieu.* (1). Ce commandement est à la tête le tous les autres ; et pour mieux en assurer l'ac-omplissement, Dieu lui a donné pour sanction, l'une part, les promesses les plus flatteuses, de 'autre, les menaces les plus terribles.

Nous devons encore aimer Dieu, parceque sa eauté, ses bienfaits, et l'amour qu'il a pour 'homme nous en font une obligation. Pourquoi 'aime-t-on jamais parfaitement certaines per-onnes qui ne manquent pourtant pas de charmes t de qualités ? Parcequ'il y a toujours en elles uelque chose qui laisse à désirer. Mais suppo-ons qu'une seule et même personne réunisse outes les qualités de ceux qui ont de justes titres notre admiration et à nos sympathies, et que out en elle soit agréable et presque parfait, il st certain que nous aimerions beaucoup cette ersonne. Supposons, de plus, que nous sachions n être grandement aimés, et qu'elle se plaise à ous combler de ses bienfaits, il ne saurait y voir de plus grande jouissance que d'être sans esse en sa compagnie. Eh bien ! tout ce qui peut harmer dans les êtres créés, vient de Dieu ; de lus, leurs perfections, ainsi que celles des Anges, es Saints, et même de la sainte Vierge, réunies ans une seule et même personne, ne sont rien omparées à la beauté, à la bonté et à l'amabilité e Dieu, qui nous aime beaucoup plus que nous e sommes capables de l'aimer nous-mêmes. Par onséquent, combien devons-nous l'aimer et raindre de lui déplaire !

---

(1) Deut, VI, 5.

3° *Pour le servir en ce monde.* Comme Dieu nous a créés pour lui, nous sommes tenus de le servir : en évitant avec soin tout ce qui est contraire à la loi divine, en observant exactement ses commandements et ceux de son Eglise, en lui rapportant toutes nos pensées, nos paroles, nos actions, même les plus simples et les plus communes, telles que le boire et le manger, selon le précepte de saint Paul. En un mot, tout doit être fait pour Dieu et en vue de lui plaire.

4° *Pour être heureux avec lui dans le ciel pendant l'éternité.* Si nous nous appliquons à connaître, à aimer et à servir Dieu en ce monde, nous goûterons, dès cette vie, le bonheur que procure la paix du cœur, en attendant que le ciel soit notre récompense éternelle. A moins de faire la volonté de Dieu en ce monde, nous ne pouvons être avec lui pendant l'éternité. Notre condition dans l'autre monde dépend donc entièrement de notre conduite sur la terre. Telle est la fin dernière pour laquelle l'homme a été créé: être heureux avec Dieu dans le ciel pendant l'éternité.

5.—Devons-nous prendre plus soin de notre âme que de notre corps ?

—Oui, nous devons prendre plus soin de notre âme que de notre corps, parcequ'elle est d'une nature bien supérieure à notre corps, et qu'en la perdant nous perdons Dieu et le bonheur éternel.

Toute personne de bon sens prendra toujours plus soin de ce qui a le plus de valeur. C'est pourquoi on regarderait, avec raison, comme insensé, celui qui ayant cent piastres dans un porte-

monnaie de dix centins, n'hésiterait pas à les jeter dans la rue, dans la crainte de détériorer son porte-monnaie. Cependant, celui qui sacrifie son âme en ne voulant rien refuser à son corps est infiniment plus insensé. En effet, le corps et l'âme, séparés momentanément par la mort, seront réunis un jour; par conséquent, nous devrions essayer d'oublier un peu le corps, et travailler davantage à lui assurer sa place dans le ciel avec l'âme.

On n'aurait pas une haute idée de l'intelligence d'un enfant qui, ne s'occupant que de la queue de son cerf-volant, laisserait ce dernier se mettre en pièces. S'il eût pris soin de tenir le cerf-volant à une hauteur suffisante et hors de tout danger, la queue, solidement attachée, l'aurait certainement suivi ; et même dans le cas où elle se fut entortillée, elle courait une grande chance de se dérouler pendant que le cerf-volant s'élevait dans les airs. Une fois le cerf-volant en pièces—la seule chose qui eût quelque valeur—que servira à cet enfant d'avoir préservé de tout accident le chiffon qui en faisait la queue ? De même, à quoi nous servira notre corps si nous perdons notre âme? Si nous avions deux âmes, nous pourrions en risquer une; mais nous n'en avons qu'une seule. Par conséquent, sauvons-la, —et le corps sera également sauvé—c'est-à-dire l'homme tout entier sera sauvé, car nous ne pouvons sauver l'âme et perdre le corps. Tous deux seront sauvés ou tous deux seront perdus.

† 6—Que devons-nous faire pour nous sauver ?

—Pour nous sauver, nous devons adorer

Dieu par la foi, l'espérance et la charité, c'est-à-dire, nous devons croire en lui, espérer en lui et l'aimer de tout notre cœur.

Nous devons adorer Dieu; c'est-à-dire le reconnaître pour le Créateur et le souverain Maître de toutes choses, et lui rendre le culte suprême qui n'est dû qu'à lui seul. Comme nous honorons les personnes à raison de leur dignité et de leur excellence, Dieu étant l'Être le plus excellent, il est évident que nous lui devons un culte qui n'appartient qu'à lui seul ; et il est juste qu'il en soit ainsi, car l'animal le plus vil est mille fois plus notre égal que l'ange ou l'homme le plus parfait n'est l'égal de Dieu.

On distingue généralement trois espèces de culte : le culte de *latrie*, ce culte suprême dû à Dieu seul, et qu'on ne pourrait rendre à une chose créée sans tomber dans l'idolâtrie ; le culte de *dulie*, que nous rendons aux Anges et aux Saints, qui sont les amis particuliers de Dieu ; le culte d'*hyperdulie*, supérieur au culte de dulie, mais infiniment inférieur au culte de latrie, et que nous rendons à la sainte Vierge, que Dieu a élevée au-dessus de toutes les autres créatures.

Nous *adorons Dieu* par la *foi*, en croyant fermement tout ce qu'il lui a plu de nous révéler ; par l'*espérance*, en attendant avec certitude l'accomplissement des promesses qu'il nous a faites ; et enfin par la *charité*, en l'aimant plus que tout ce qui existe dans le monde.

Mais on dira peut-être : je pense aimer mes parents plus que Dieu. Pour voir ce qui en est, supposons que nos parents nous commandent de commettre un péché et nous placent dans l'alter-

native de leur déplaire ou d'offenser Dieu. Bien que nous les aimions beaucoup, si, en pareil cas, nous préférons leur déplaire plutôt que d'offenser Dieu, nous prouvons à l'évidence que nous aimons Dieu plus que nos parents. De même, ceux qui quittent des parents bien-aimés pour se consacrer spécialement au service de Dieu, prouvent également qu'ils ont plus d'amour pour Dieu que pour leurs parents.

Notre amour pour Dieu doit être plutôt *intellectuel* que *sentimental* ; et nous savons que nous l'aimons par dessus toutes choses, lorsque nous sommes bien déterminés à ne jamais l'offenser, et disposés à lui obéir et à le servir avant tout.

† 7.—Comment connaîtrons-nous les choses que nous devons croire et pratiquer ?

—Nous connaîtrons les choses que nous devons croire et pratiquer en recevant les enseignements de l'Eglise catholique par laquelle Dieu nous parle.

L'*Eglise catholique*, dans la réponse que nous venons de donner, comprend le Pape, les conciles, les évêques et les prêtres qui enseignent dans l'Eglise.

† 8.—Où trouverons-nous les principales vérités que l'Eglise nous enseigne ?

—C'est dans le Symbole des Apôtres que nous trouverons les principales vérités que l'Eglise nous enseigne.

Nous disons les *principales vérités*, parce que le Symbole des Apôtres ne comprend pas d'une manière explicite toutes les vérités que nous devons croire. Ainsi, il ne parle pas de la Sainte-Eucharistie, de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, de l'infaillibilité du Pape, et cependant nous devons croire ces vérités de foi, ainsi que plusieurs autres dont le Symbole des Apôtres ne dit pas un mot.

Le *Symbole des Apôtres* est le sommaire ou l'abrégé des principales vérités que l'Eglise nous enseigne, et que nous devons connaître et croire.

Il est l'œuvre des Apôtres ; c'est pourquoi il porte leur nom.

Ils le composèrent par l'inspiration du Saint-Esprit, au moment de se séparer pour aller prêcher l'Evangile dans les diverses parties du monde, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jésus-Christ.

Leur but, en le composant, fut d'assurer l'unité de sentiments et de langage entre tous les fidèles, et de prévenir les schismes et les divisions.

Le mot *Symbole* a deux significations : il signifie *collection*, *réunion* ; et en même temps, *signe* ou *marque*. Les apôtres ont donc choisi le nom de Symbole, donné à la foi chrétienne, parcequ'il est la collection ou réunion des principaux articles de foi, et un signe à l'aide duquel les vrais fidèles se reconnaissent et se distinguent des faux frères et des déserteurs de la foi.

Le livre qui contient, par demandes et par réponses, l'abrégé des vérités que nous devons croire et pratiquer, s'appelle le Catéchisme.

Un catéchisme est tout livre rédigé par questions et par réponses, quelque soit la matière

dont il traite. Il y a des catéchismes agricoles, des catéchismes d'histoire, de géographie, etc. Le catéchisme dont il est question ici, et que les enfants sont tenus d'apprendre avant d'être admis à la première communion, est un véritable petit traité de théologie. Mais comme il ne fait qu'effleurer des sujets sur lesquels on pourrait écrire des volumes, on conçoit facilement qu'une foule de questions ne peuvent être bien comprises sans explications, et qu'il ne suffit pas d'en savoir la lettre. Cette double connaissance du catéchisme, une fois acquise, rend tous les jours des services inappréciables à celui qui la possède.

† 9.—Récitez le Symbole des Apôtres ?

—Je crois en Dieu......(1)

Le symbole se compose de trois parties :

La première regarde la personne du Père et l'œuvre de la création, qui lui est spécialement attribuée, parce qu'il est la première personne de la Sainte Trinité et le principe des deux autres.

La seconde concerne la personne du Fils et le mystère de la Rédemption Elle commence à l'Incarnation du Verbe et se termine à son Ascension.

La troisième se rapporte à la personne du Saint-Esprit et à la sanctification des hommes, qu'il opère par le ministère de l'Eglise. La vie de l'Eglise y est tracée en quelques mots. Elle se termine par le dogme de la Résurrection de la chair et par la vie éternelle, qui est la fin pour laquelle nous avons été créés.

---

(1) Voir page 8.

Tel est le Symbole. Quel magnifique faisceau de vérités ! Se peut-il un tableau à la fois plus grandiose et plus resserré !

Outre cette grande division en trois parties, le Symbole est partagé en douze points particuliers, nommés *articles*.

Dans le corps de l'homme et des animaux, les membres sont séparés et unis en même temps par des jointures qu'on appelle *articulations*. C'est ainsi que par analogie, on appelle *articles* les différentes vérités du Symbole, qu'il faut croire séparément et distinctement.

Nous n'aurions qu'une faible idée des grandes choses qu'il renferme, si nous nous en tenions à cette vue superficielle. Chacune des paroles, pour ainsi dire, est pleine de mystères. C'est pourquoi nous allons les peser une à une.

Je crois. Ce mot ne signifie pas : je pense, je suis d'avis, je suppose ; mais, *je tiens pour certain et indubitable*, sans la moindre crainte de me tromper.

En Dieu. Cette expression n'affirme pas seulement *l'existence*, mais encore l'*unité de Dieu*. Le Symbole condamne ainsi d'un seul mot l'athéisme, qui nie l'existence de Dieu, et le paganisme, qui admet la pluralité des dieux.

Le Père. Dieu est ainsi appelé parce qu'il est le Créateur et le Modérateur de toutes choses ; parcequ'il nous a adoptés pour ses enfants au saint baptême, et surtout, parcequ'il est la première des trois personnes qu'il y a en Dieu et qui ne font cependant qu'un seul et même Dieu.

Tout-Puissant. Dieu est tout-puissant, c'est-à-dire qu'il n'y a rien et qu'on ne peut rien imaginer qui lui soit impossible. Il pourrait créer, s'il le voulait, une infinité de mondes plus vastes et plus beaux que celui qui existe, et faire rentrer dans le néant tout ce qu'il a créé. Qui dit *tout-puissant*, dit en même temps, celui qui sait tout, à qui tout est soumis, qui possède tout bien et par conséquent, qui est infiniment parfait.

La toute-puissance de Dieu est l'explication de tous les mystères, et rend facile l'acquiescement aux vérités, même les plus incompréhensibles qu'il lui a plu de nous révéler.

Créateur. *Créer*, signifie faire quelque chose de rien. Voilà pourquoi Dieu est appelé créateur.

Du Ciel et de la Terre. On désigne par là non seulement la sphère immense du Ciel, qui nous environne comme d'une voûte, et le globe que nous habitons, mais encore tout ce qu'ils renferment de créatures visibles et invisibles.

Et en Jésus-Christ. Ces paroles signifient en général, qu'outre la personne du Père, nous reconnaissons en Dieu une deuxième personne qui est le Fils unique de Dieu le Père, et qu'on appelle Jésus-Christ, depuis qu'elle s'est incarnée. Jésus-Christ ou le Fils de Dieu, c'est donc la même personne, après comme avant l'Incarnation. *Jésus* signifie *Sauveur*, et *Christ* signifie *oint* ou *sacré*.

Son Fils unique. Ces paroles nous révèlent deux mystères : le premier, c'est que Jésus-Christ est Fils de Dieu par nature ; c'est-à-dire, que de

toute éternité, il procède de Dieu le Père par voie de génération, et est Dieu comme son Père. Le second, c'est qu'il est son Fils unique, c'est-à-dire, qu'en tant que Dieu, Jésus-Christ est le seul qui ait été engendré de Dieu le Père qui n'a point d'autre Fils.

Notre-Seigneur. Jésus-Christ est justement appelé *Notre-Seigneur*, parce que nous lui appartenons, que nous sommes sa propriété et qu'il nous a rachetés.

Qui a été conçu du Saint-Esprit. Ces mots signifient que Jésus-Christ s'est fait homme; qu'il n'a pas été conçu comme les autres hommes, mais d'une manière surhumaine, surnaturelle, miraculeuse, par la vertu de l'Esprit-Saint; et qu'en se faisant homme, il n'a pas cessé de demeurer Dieu, comme il l'était de toute éternité.

Est né de la Vierge Marie. Ces paroles sont le complément du troisième article, et nous apprennent qu'après avoir été conçu du Saint-Esprit, le Fils de Dieu a été enfanté et mis au monde par la vierge Marie.

A souffert sous Ponce-Pilate, c'est-à-dire que Jésus-Christ a été livré à toutes sortes d'ignominies et de tourments, à l'époque où Ponce-Pilate gouvernait la province de Judée, au nom de César Tibère.

A été crucifié. Ce mot signifie qu'il a été cloué à une croix.

Est mort et a été enseveli. Ces paroles nous apprennent que Notre-Seigneur Jésus-

Christ est réellement mort, que son âme s'est séparée de son corps qui, ayant été détaché de la croix, fut mis dans un tombeau.

Est descendu aux enfers. Après s'être séparée du corps, l'âme de Notre-Seigneur se rendit dans un lieu appelé par l'Ecriture, *les enfers*, et y séjourna tout le temps que son corps resta dans le tombeau. La personne divine de Jésus-Christ se trouva alors tout à la fois, aux enfers avec l'âme et dans le tombeau avec le corps.

En disant que Notre-Seigneur est descendu aux enfers, le Symbole veut nous indiquer par là les *Limbes*, qui furent pendant quatre mille ans, la demeure provisoire des saints. Exemptes de douleur, soutenues par l'espérance de la Rédemption promise, leurs âmes y jouissaient de la paix et du repos, en attendant que Jésus-Christ rouvrit les portes du ciel fermées depuis le péché d'Adam. Notre-Seigneur s'y rendit, afin de visiter, de consoler et de délivrer les âmes saintes qui y étaient retenues et qui soupiraient depuis si longtemps après son avènement.

Le troisième jour est ressuscité des morts. Bien que Jésus-Christ soit ressuscité le *troisième jour*, il n'est cependant pas demeuré trois jours entiers dans le tombeau. Il n'y a passé réellement que la journée du samedi, plus une partie du vendredi et une partie du dimanche. Cela suffit pour dire qu'il est ressuscité le troisième jour ou le surlendemain de sa mort. De plus, Jésus-Christ s'est ressuscité lui-même, par sa propre puissance ; et il est le premier de tous qui s'est ressuscité pour ne plus mourir.

Pour se ressusciter, il n'a pas eu besoin d'un secours étranger, comme les autres hommes qui sont sortis du tombeau avant ou depuis sa venue. Sa divinité n'ayant pas cessé, après sa mort, de rester unie au corps dans le tombeau et à son âme dans les limbes, il y eut donc constamment dans les deux parties de sa sainte humanité, une force qui leur permettait de se joindre réciproquement.

Aucun mortel n'a jamais eu le pouvoir de se ressusciter lui-même. Dieu a bien donné quelquefois à certains hommes le pouvoir de ressusciter les morts ; il a même fait part à plusieurs du pouvoir qui lui appartient exclusivement de pénétrer les secrets des cœurs ; mais pour le pouvoir de se ressusciter soi-même, c'est la prérogative *incommunicable* du Dieu fait homme.

Est monté aux cieux. Le Fils de Dieu, qui, du sein de son Père, était venu en ce monde pour nous racheter, est monté au ciel en corps et en âme, par sa propre puissance, quarante jours après sa résurrection.

Est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. Cette manière de parler est figurée et ne peut être prise à la lettre, puisque Dieu est un pur esprit, et qu'il n'a ni corps, ni mains, ni aucun de nos membres. C'est pour s'accommoder à notre façon de concevoir que l'Ecriture prête souvent à Dieu un corps et des sentiments humains.

L'expression *est assis*, ne désigne pas la situation où Jésus-Christ se tient, ou une certaine position du corps, mais elle indique l'autorité souveraine dont il a été investi comme homme

par son Père, et le repos immuable dont il jouit au ciel. Cette gloire n'a été accordée qu'à la sainte humanité de Notre-Seigneur ; elle lui appartient exclusivement, aucune simple créature n'en est capable.

Il en est de même de cette parole du Symbole: *à la droite de Dieu.* Elle ne signifie pas que Dieu ait une droite et une gauche ; mais comme dans la société humaine il est convenu que la droite est la place d'honneur, par analogie, pour signifier que Jésus-Christ s'est acquis comme homme une gloire supérieure à toute créature, et qu'il occupe dans le ciel le trône le plus brillant, nous disons qu'il est assis à la droite de son Père.

D'où il viendra juger les vivants et les morts. Ces paroles signifient, qu'à la fin des temps, Jésus-Christ descendra du ciel où il est assis à la droite de son Père, pour *juger les vivants et les morts*, c'est-à-dire pour récompenser ou punir tous les hommes qui seront sur la terre lorsque la fin du monde arrivera, ou qui seront morts avant ce jour formidable

Je crois au Saint-Esprit. Sous ce nom le Symbole désigne la troisième personne de la Sainte-Trinité, vrai Dieu comme le Père et le Fils dont elle procède, et à laquelle nous devons croire de la même manière.

La Sainte Eglise Catholique. Par cette appellation, on entend l'Eglise fondée par Jésus-Christ, et à laquelle il a donné pour chefs visibles saint Pierre et ses successeurs. Nous disons simplement : Je crois *la* sainte Eglise catholique et non pas *en* la sainte Eglise catho-

lique, pour marquer la différence qu'il y a entre le Créateur et les choses créées. Nous croyons au Père, au Fils et au Saint-Esprit, c'est-à-dire que non seulement nous confessons leur existence, mais que nous tendons vers eux comme vers notre premier principe et notre dernière fin. Pour l'Eglise, nous confessons aussi son existence, mais nous savons qu'elle est seulement l'organe de Dieu. C'est à ce titre, que nous avons foi dans ses enseignements et sa doctrine, et c'est à Dieu lui-même par conséquent, que se rapporte la soumission que nous professons pour elle.

La communion des Saints. La communion des saints signifie l'union des fidèles entre eux avec communauté des biens spirituels. Ces biens sont : les sacrements, les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise, les grâces, les mérites de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints, et aussi jusqu'à un certain point les biens temporels.

La communication de ces biens se fait entre les membres des trois Eglises : de l'Eglise de la terre, de celle du ciel et de celle du purgatoire. Comme ils ne font tous qu'un seul corps, ils participent tous aussi aux mêmes biens, autant que chacun d'eux en est capable, selon l'état où il se trouve.

La rémission des péchés. Quand nous disons cette parole du Symbole : Je crois la rémission des péchés, nous devons entendre et croire que Jésus-Christ a donné à l'Eglise le pouvoir de remettre et de retenir les péchés. Par suite de ce pouvoir, chaque fois qu'un prêtre de-

la Loi Nouvelle absout légitimement et selon les règles établies par Notre-Seigneur, les péchés sont véritablement remis et pardonnés.

La résurrection de la chair. Nous devons tous mourir. Il n'en est point sur la terre qui, tôt ou tard, ne doive succomber à cette nécessité inévitable, comme l'enseigne l'Ecriture Sainte : "Souviens-toi donc, ô homme ! que tu es poussière et que tu retourneras en poussière."

Mais quand tous les hommes auront payé ce tribut à leur Créateur, la mort aura son tour ; elle sera vaincue par la vie, et forcée de lui restituer toutes ses victimes. Le Symbole nous le déclare par ces mots : Je crois la résurrection de la chair. Par cette résurrection, il entend signifier que tous les hommes ressusciteront, sans aucune exception.

L'expression : résurrection *de la chair* a été choisie à dessein. Le corps seul a besoin de résurrection ; l'âme est immortelle, comme les divines Ecritures l'affirment en plusieurs endroits ; et c'est un dogme de foi. Le mot *chair*, est ici exactement synonime de corps. C'est comme si l'on disait : des deux parties dont se compose l'homme, savoir le corps et l'âme, le corps seul doit retourner dans la poussière d'où il a été tiré, quant à l'âme, elle demeure incorruptible.

Séparé de l'âme par la mort, le corps humain se réduit peu à peu en poussière. Comment cette poussière pourra-t-elle se ranimer? Elle se ranimera au souffle de la toute-puissance de Dieu. Celui qui a créé le corps d'Adam d'un peu de terre, saura bien en reconstituer les débris. Notre corps, en effet, quoique réduit en poudre, n'est pas anéanti par la mort ; les parties qui le composent prennent une autre forme ; mais elles ne

laissent pas de subsister toujours ; aucune n'est totalement détruite.

Eh bien ! c'est avec ces restes que Dieu, par sa puissance, réformera notre corps. Ce ne sera donc pas avec un corps différent que chacun de nous ressuscitera, mais avec le même corps qui lui a appartenu en cette vie, pour être heureux dans le ciel ou malheureux dans l'enfer, selon que nous l'aurons mérité.

La vie éternelle. Les Apôtres ont terminé le symbole en nous proposant la vie éternelle, pour nous apprendre à fixer toutes nos pensées sur cette souveraine félicité que Dieu réserve à ses amis dans l'autre vie.

Ces mots : *vie éternelle*, ne signifient pas seulement une vie sans fin, car les méchants vivront aussi perpétuellement ; mais ils veulent dire : *éternité de bonheur*, *bonheur sans fin*. Pour que les saints soient parfaitement heureux, il faut que leur félicité soit interminable et inamissible.

La véritable béatitude est donc éternelle et comprend à la fois la délivrance de tous les maux et la jouissance de tous les biens. Deux choses la constituent : 1° voir Dieu en lui-même, tel qu'il est ; devenir tous semblables à lui ; 2° devenir, pour ainsi dire, d'autres dieux.

A la pensée des beautés du ciel, le Roi-prophète, transporté d'admiration, s'écriait : "Qu'ils sont délicieux vos tabernacles, ô Dieu des armées ! Mon âme languit dans l'impatience d'habiter les parvis du Seigneur ; mon cœur et ma chair tressaillent vers le Dieu vivant."

Que tels soient aussi nos sentiments et notre langage à tous.

Ainsi-soit-il. Qu'il en soit ainsi.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De Dieu et de ses Perfections.

---

† 10.—Qu'est-ce que Dieu ?
—Dieu est un esprit infiniment parfait.

Un *esprit* est un être vivant, existant réellement, comme nous l'avons déjà dit, bien que nous ne puissions pas le voir des yeux du corps. Il est doué d'intelligence, et par conséquent, il peut penser et comprendre. Il est invisible, mais cette propriété inhérente à tout esprit, n'est pas ce qui en fait un esprit et n'est pas non plus la raison pour laquelle nous l'appelons ainsi. Dieu est un être de ce genre.

De plus, Dieu est un esprit *infiniment parfait*, c'est-à-dire, il ne lui manque aucune perfection, et il les possède toutes au plus haut degré. Telle est la signification du mot *infini*. Une *perfection* est une qualité, et nous disons qu'une chose est parfaite quand elle possède toutes les qualités qu'elle doit avoir. Si Dieu n'était pas parfait il ne serait pas infini. Il possède toute sagesse, toute puissance, toute bonté, toute beauté. etc. La sagesse, la puissance et la beauté, qui sont l'apanage de certains hommes, des anges et des saints, n'empêchent pas Dieu d'être infiniment parfait, parce que toutes les qualités des êtres créés appartiennent à Dieu qui les leur a seulement prêtées.



† 11.—Dieu a-t-il eu un commencement?

—Dieu n'a pas eu de commencement; il a toujours été et il sera toujours.

Le ciel, la terre, les anges, les hommes et les animaux n'ont pas toujours existé, mais Dieu a toujours existé. Nous pouvons nous reporter par la pensée à des millions et des millions d'années avant la création, et Dieu existait alors comme aujourd'hui. Il n'a pas eu de commencement et il ne cessera jamais d'exister, même lorsque le monde aura pris fin depuis des milliards d'années. Cette vérité, que nous ne pouvons pas comprendre, est un mystère.

† 12.—Où est Dieu?

—Dieu est partout.

Il est partout, non pas à la manière d'une immense nuée qui remplirait les espaces, mais il est tout entier en tout lieu, sans qu'il y ait pour cela plusieurs dieux. Il est impossible de bien comprendre comment cela peut se faire, parce que cette vérité est aussi un mystère. La comparaison suivante peut cependant en donner une idée, bien qu'elle ne soit pas exacte; car, lorsqu'il s'agit de Dieu, nous ne pouvons trouver aucun terme de comparaison parfaitement juste. Lorsque l'on décharge dans une grande ville, un canon de gros calibre, chaque habitant de la ville et des alentours n'entend pas seulement une partie du coup, proportionnelle au chiffre de la population, mais il entend le coup tout entier, absolument comme s'il était seul. Il n'y a pourtant pas autant de détonations qu'il y a de per-

sonnes à même d'entendre, et cependant chaque personne entend le coup tout entier. Ce phénomène physique, sans faire comprendre parfaitement comment Dieu est présent tout entier en tout lieu, en donne au moins une certaine idée.

† 13.—Si Dieu est partout, pourquoi ne le voyons-nous pas ?

—Nous ne voyons pas Dieu parce que c'est un pur esprit, qui ne peut être vu avec les yeux du corps.

Un *pur esprit* est un être qui n'a pas d'enveloppe matérielle, c'est-à-dire, qui n'a pas de corps.

† 14.—Dieu nous voit-il ?

—Oui, Dieu nous voit et veille sur nous.

Dieu étant présent tout entier en tout lieu, il est évident qu'il nous *voit*. De plus, il *veille* sans cesse sur nous, pour nous protéger, nous récompenser ou nous punir. Non seulement il veille sur nous, mais c'est lui qui nous conserve, à chaque seconde, la vie qu'il nous a donnée. Sans cela nous retomberions immédiatement dans le néant.

Du moment qu'un train de chemin de fer est en mouvement, on ne voit pas le mécanicien abandonner la locomotive à elle-même. Au contraire, c'est alors qu'elle devient son unique préoccupation, et que sa responsabilité commence pour tout de bon. Il lui faut, de temps en temps, modérer ou accélérer la vitesse, veiller à ce que le charbon et l'eau ne fassent pas défaut, graisser le mécanisme, en un mot, avoir soin que rien

ne paralyse la marche de la locomotive. De même, non seulement Dieu veille sur ses créatures, mais il leur fournit tout ce dont elles ont besoin pour la conservation de l'existence.

Puisque nous dépendons entièrement de Dieu, c'est évidemment la plus insigne des folies de pécher et de nous révolter contre lui. Une comparaison le fera mieux comprendre.

Il y a des oiseaux qui bâtissent leurs nids sur les flancs de rochers escarpés, presque inaccessibles, et dont le pied est baigné par la mer. Comme les œufs de ces oiseaux sont un objet de commerce lucratif, on leur fait la chasse à une certaine époque de l'année. Des hommes, retenus par de longues cordes, se glissent le long de ces rochers pour faire la visite des nids. La vie de ces hommes, suspendus ainsi au-dessus des plus formidables précipices, est entièrement entre les mains de ceux qui tiennent la corde. Par conséquent, ne serait-ce pas le comble de la folie, de la part de ceux qui sont dans cette position périlleuse, de provoquer et d'insulter ceux qui n'auraient qu'à lâcher la corde pour les mettre en charpie ?

On peut également dire que les hommes sur la terre sont suspendus au-dessus d'un immense abîme, qui est *l'éternité*. Nous ne tenons à la vie que par un cheveu, et s'il plaisait à Dieu de couper ce cheveu, nous serions immédiatement lancés dans l'éternité. Puis, si nous sommes en péché mortel au moment où le fil de notre vie sera coupé, nous descendrons dans l'enfer, corps et âme.

† 15.—Dieu connaît-il tout ?

—Oui, Dieu connaît tout: nos actions, nos paroles et même nos pensées les plus secrètes.

Certainement Dieu connaît tout, puisqu'il est tout entier en tout lieu, comme nous l'avons déjà dit. D'ailleurs, il ne serait pas infiniment sage s'il en était autrement. Les ténèbres ne dérobent personne à sa vue, et le bruit ne l'empêche pas d'entendre. Comment pouvons-nous donc pécher, si nous sommes convaincus que Dieu nous voit et nous entend en tout temps et en tout lieu ! Nous ne voudrions jamais nous laisser aller à certains entraînements si nous savions que nos parents et nos amis vont nous voir et nous entendre. Nous n'aimerions pas, à certains moments, les voir lire ce qui se passe dans notre cœur ou notre esprit. Pourquoi donc la pensée que Dieu nous voit et nous entend, ne nous empêche-t-elle pas également de nous laisser entraîner au péché, de nourrir dans notre cœur et notre esprit des pensées coupables ? Nos parents et nos amis ne sont guère à craindre, tandis que Dieu étant tout-puissant, peut nous retirer de ce monde au moment où nous l'offensons. En outre, ces péchés que nous commettons avec tant de facilité seront, au dernier jour, révélés au monde entier.

† 16.—Est-ce que Dieu peut faire toutes choses ?

—Oui, Dieu est tout-puissant, et rien ne lui est impossible.

—Le mot *tout-puissant* signifie pouvoir tout

faire. Ainsi, Dieu n'a qu'à le vouloir pour faire retomber dans le néant tout ce qui existe, et pour créer de rien des mondes nouveaux. L'esprit ou la pensée ne peut rien concevoir qu'il ne puisse faire. Il ne peut cependant ni tromper ou être trompé, ni pécher, ni mettre fin à son existence, ni ignorer quelque chose. S'il le pouvait, il ne serait ni tout-puissant ni infiniment parfait ; parce que cette puissance n'en serait pas une, mais serait au contraire une véritable imperfection.

17.—Dieu est-il juste, saint et miséricordieux ?

—Oui, Dieu est infiniment juste, infiniment saint, infiniment miséricordieux, parce qu'il est infiniment parfait.

Dieu est *juste*, c'est-à-dire il donne à chacun ce qui lui appartient. Il est *saint*, c'est-à-dire bon. Il est *miséricordieux*, c'est-à-dire rempli de compassion ; pardonnant et ne réclamant pas ce que la justice pleine et entière exige. De plus il possède ces perfections au plus haut degré.

Le magistrat juste est celui qui écoute patiemment le pour et le contre, qui compare la preuve avec la contre-preuve, pèse les arguments invoqués par le demandeur et le défendeur, et qui, après avoir bien étudié la cause, rend un jugement parfaitement conforme à la preuve faite à l'enquête. Si, au contraire, son jugement est en contradiction avec la preuve, ou si, dans un procès criminel, il condamne le coupable à une peine plus douce ou plus sévère que ne le mérite le dernier alors il est injuste. Si la loi laisse au

juge une certaine discrétion, et décrète que le terme d'emprisonnement pour tel délit ne devra pas être plus de dix ans et moins de cinq, il peut, sans manquer à la justice, condamner le coupable à dix ans de détention. S'il y a des circonstances atténuantes qui plaident en faveur du coupable, le juge peut user de clémence et ne le condamner qu'à la peine de cinq ans. Mais si le magistrat renvoie absous tous les accusés traduits devant lui, coupables ou non coupables, alors ce ne serait plus de l'indulgence ou de la clémence, mais une véritable injustice ; et la démission ou la destitution d'un magistrat qui entendrait ainsi l'administration de la justice, s'imposerait.

De même, Dieu est souvent et longtemps miséricordieux pour les pécheurs et les châtie beaucoup moins qu'ils ne le méritent en stricte justice. Mais si les pécheurs n'étaient jamais punis, soit en ce monde, soit en l'autre, comme le voudraient les impies, Dieu cesserait d'être juste. Dieu étant un être infiniment parfait, il doit nécessairement être infiniment juste, comme il est infiniment miséricordieux, vrai, sage et tout-puissant.

Puisqu'il a promis de punir le péché et qu'il est la vérité même, il ne peut faillir à sa promesse.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Unité et de la Trinité de Dieu.

Unité signifie un seul. *Trinité* signifie trois dans un seul. Ainsi en Dieu, l'unité est dans la trinité, et la trinité dans l'unité, puisqu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, comme nous allons le voir.

† 18.—Est-ce qu'il n'y a qu'un Dieu ?

—Oui, il n'y a qu'un Dieu.

Le Deutéronome dit expressément : " Le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur ; " (1) et saint Paul dans son épitre aux Ephésiens, affirme la même chose dans les termes suivants : " Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême. (2)

† 19. Pourquoi ne peut-il y avoir qu'un Dieu ?

—Il ne peut y avoir qu'un Dieu, parce que Dieu étant l'Etre suprême et infini, ne peut pas avoir d'égal.

---

(1) Deut. VI, 4.
(2) Ep. aux Eph., IV, 5.

L'Etre suprême est celui qui est au-dessus de tous les autres et dont toutes les perfections sont sans bornes. Deux êtres sont égaux quand l'un possède toutes les propriétés et tous les avantages de l'autre. Deux plumes sont égales quand elles sont aussi belles et écrivent aussi bien l'une que l'autre ; deux mécanismes sont égaux quand ils ont la même force ; deux enfants sont égaux en classe quand, à la fin du mois ou de l'année, ils ont exactement le même nombre de points.

Mais il ne peut y avoir deux généraux en chef dans une armée, deux présidents dans une république, deux gouverneurs dans une province, deux curés dans une paroisse, à moins qu'ils ne soient nommés conjointement ; et alors ils sont sur un pied d'égalité, jouissent de pouvoirs égaux, et l'un n'est pas plus général, président, gouverneur ou curé en chef que l'autre.

Dieu ne peut partager son pouvoir avec personne, parce qu'il cesserait, par le fait même, d'être au-dessus de tous les autres, et qu'il ne serait plus l'Etre suprême et infini s'il avait un égal. Il ne fait que déléguer le pouvoir dont jouissent certains hommes. Par conséquent, tout pouvoir et toute autorité viennent de Dieu ; de telle sorte que nous désobéissons à Dieu lui-même quand nous désobéissons à nos parents ou à nos supérieurs ecclésiastiques ou civils.

† 20.—Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?

—Il y a en Dieu trois personnes divines, réellement distinctes entre elles et égales

en toutes choses: le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Les trois personnes divines sont réellement distinctes l'une de l'autre, et ne peuvent être confondues ensemble sans blesser la foi. Elles sont distinctes, non pas à raison de leur *essence*, qui est la même, mais à raison de leurs *propriétés particulières*, c'est-à-dire, à raison de leur manière d'être dans l'unité de la nature divine. Ainsi, ce qui distingue le Père, c'est qu'il n'est pas engendré ; le Fils, c'est qu'il est engendré du Père ; le Saint-Esprit, c'est qu'il procède du Père et du Fils.

Les appellations de Père et de Fils ne signifient pas, comme dans le langage ordinaire, que la première personne est plus âgée que la seconde. Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit n'ont pas eu de commencement ; par conséquent l'un n'a pu exister avant l'autre, et ne peut être plus ou moins âgé que l'autre.

Nous constatons dans l'ordre naturel même que deux choses peuvent commencer à exister en même temps, et que l'une cependant est la cause de l'autre. Ainsi le feu est bien la cause de la chaleur, et néanmoins la chaleur et le feu originent au même moment.

Bien que nous ne puissions pas comprendre ce mystère d'un seul Dieu en trois personnes, nous devons le croire, parce que Dieu nous l'enseigne dans la sainte Ecriture.

† 21.—Le Père est-il Dieu ?

—Oui, le Père est Dieu ; il est la première personne de la sainte Trinité.

† 22.—Le Fils est-il Dieu ?

—Oui, le Fils est Dieu ; il est la seconde personne de la sainte Trinité.

† 23.—Le Saint-Esprit est-il Dieu ?

—Oui, le Saint-Esprit est Dieu ; il est la troisième personne de la sainte Trinité.

† 24.—Qu'entendez-vous par la sainte-Trinité ?

—Par la sainte Trinité, j'entends un Dieu en trois personnes.

† 25.—Les trois personnes divines sont-elles égales en toutes choses ?

—Oui, les trois personnes divines sont égales en toutes choses.

Toutes trois sont éternelles, égales en puissance, en bonté, en sagesse, en science, en miséricorde, en justice, etc. Le fait qu'elles sont distinctes ne les empêche pas d'être égales en tout, puisqu'elles ne sont pas distinctes à raison de leur essence, ou de ce qui constitue leur nature divine.

† 26.—Les trois personnes divines ne sont-elles qu'un seul et même Dieu ?

—Oui, les trois personnes divines ne sont qu'un seul et même Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature divine.

Bien qu'elles ne soient qu'un seul et même Dieu, nous leur attribuons quelquefois des œuvres différentes. Ainsi, nous attribuons les œuvres de la création à Dieu le Père; les œuvres de miséricorde à Dieu le Fils ; les œuvres de charité et de sanctification à Dieu le Saint-Esprit. Cette manière de parler et d'écrire est souvent employée ; mais il n'en est pas moins vrai que ces œuvres sont faites par les trois personnes de la sainte Trinité, parce qu'elles sont les œuvres de Dieu et qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

† 27.—Pouvons-nous comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu ?

—Non, nous ne pouvons comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce que c'est un mystère.

La raison de l'homme peut bien comprendre jusqu'à un certain point, ce qu'est Dieu et ce que sont les trois personnes divines ; mais il lui est impossible de saisir comment ces deux choses vont ensemble. C'est là le point incompréhensible, que nous devons croire cependant, parce que Dieu nous l'a révélé.

† 28. Qu'est-ce qu'un mystère ?

—Un mystère est une vérité que nous ne pouvons pas comprendre, mais que nous devons croire, parce que c'est Dieu qui l'a révélée.

Un mystère est donc une vérité révélée par Dieu, et que nous devons croire, bien que nous ne puissions pas la comprendre. Un exemple fera voir que rien n'est plus raisonnable.

Lorsqu'un enfant fréquente l'école, on lui enseigne que la terre est ronde comme une orange et opère une double révolution donnant naissance, l'une, au jour et à la nuit, et l'autre, aux quatre saisons : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Au sortir de la classe, il va faire un tour dans la campagne où il voit des milles de plaine unie et des montagnes qui ont des centaines de pieds de hauteur. Il descend ensuite sur le rivage où des navigateurs lui disent que l'Océan a plusieurs milles de profondeur. Alors il se dit : comment la terre peut-elle être ronde lorsque les montagnes, les vallées et la plaine unie démontrent le contraire à mes sens ? Comment peut-elle être en mouvement lorsque tous les objets qui sont à sa surface sont à l'état de repos ? Il croit cependant, même contre le témoignage de ses sens, que la terre est ronde et animée d'un double mouvement, parce que son professeur n'a aucun motif de le tromper, qu'il a des connaissances plus étendues que les siennes, puisées au contact d'hommes qui, après de longues années d'études et de recherches, ont constaté ces phénomènes et les savent vrais.

Donc, si sur le simple témoignage d'un homme, nous devons croire des choses que nous ne pouvons pas comprendre, pourquoi, sur le témoignage de Dieu, ne croirions-nous pas d'autres vérités ? Il est infiniment plus raisonnable de croire dans le dernier cas que dans le

premier. Si l'enfant qui fréquente la classe en savait aussi long que son maître, il n'aurait pas besoin d'aller à l'école, et il serait sous ce rapport l'égal de son professeur, comme nous serions aussi grands que Dieu si nous avions sa science. Il est tout aussi facile de renfermer l'océan dans les petits trous que les enfants, pour s'amuser, creusent dans le sable du rivage, que de comprendre pleinement la sagesse de Dieu. C'est là l'erreur capitale des incrédules, de vouloir comprendre, malgré les bornes de l'intelligence humaine, les voies mystérieuses de Dieu, et de refuser de croire ce qu'ils ne peuvent comprendre. Rien de plus insensé ! Ne se moquerait-t-on pas d'un enfant d'école qui refuserait de croire que la terre est ronde et se meut dans l'espace. parce qu'il ne peut le comprendre? A mesure qu'il avancera en âge et que le cercle de ses connaissances s'agrandira, il comprendra mieux. De même, lorsque nous jouirons de la présence de Dieu, nons comprendrons clairement beaucoup de choses qui sont maintenant au-dessus de la portée de notre intelligence, et par conséquent inintelligibles. Pour le moment, nous n'avons qu'à les croire sur le témoignage de Dieu qui nous les enseigne. Refuser de croire tout ce que nous ne pouvons comprendre, c'est nous condamner à ne presque rien croire, et c'est de plus nous rendre ridicules.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Création.

Ce chapitre traite de toutes les choses auxquelles Dieu a donné l'existence. Les œuvres principales de la Création peuvent être classées dans l'ordre suivant : 1° les choses qui existent simplement, comme les roches et les minéraux ; 2° les choses qui existent, croissent et vivent, comme les plantes et les arbres ; 3° les choses qui croissent, vivent et sentent, comme les animaux ; 4° les choses qui croissent, vivent, sentent et comprennent, comme les hommes. Outre cela, il y a le soleil, la lune, les étoiles, etc., le ciel, le purgatoire, l'enfer, les bons et les mauvais anges. Telles sont les principales œuvres de la création, que Dieu a appelées à l'existence simplement par un acte de sa volonté.

29.—Qui a créé le ciel et la terre ?

—C'est Dieu qui a créé le ciel et la terre.

Le *ciel* désigne la *demeure éternelle de Dieu*, ainsi que la *sphère* immense qui nous environne comme d'une voûte. La *terre* signifie le *globe* que nous habitons.

† 30.—Comment Dieu a-t-il créé le ciel et la terre ?

—Dieu a créé de rien le ciel et la terre par sa seule parole, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté toute-puissante.

Le mot *créer* veut dire faire quelque chose de rien. On emploie quelquefois ce terme pour exprimer les œuvres du génie de l'homme, les merveilles de la science, mais Dieu seul est véritablement créateur. Toujours l'homme a besoin d'éléments existants pour réaliser ses plans.

S'il bâtit une maison, un édifice public, il lui faut de la pierre, du bois, de la chaux, du fer, etc. S'il veut faire une statue, il se sert d'un bloc de pierre, de marbre, ou d'un tronc d'arbre. Dieu, au contraire, étant tout-puissant, a créé de rien le monde actuel, et n'a qu'à le vouloir pour créer de même des milliers de mondes nouveaux.

† 31.—Quels sont les principaux êtres que Dieu a créés ?

—Les principaux êtres que Dieu a créés, sont les anges et les hommes.

† 32.—Pourquoi Dieu a-t-il créé toutes les choses que nous voyons ?

—Dieu a créé toutes les choses que nous voyons, pour manifester sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

Dieu a créé le monde sans y être forcé par quoi que ce soit, mais uniquement parce qu'il l'a

bien voulu. Il ne l'a pas créé non plus pour son utilité, car en le créant, Dieu a donné sans rien recevoir Le motif qui l'a fait agir, le but qu'il s'est proposé en créant le monde, a été de manifester sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

† 33.—Quel usage Dieu veut-il que nous fassions de toutes les choses qu'il a créées ?

—Dieu veut que l'usage que nous fassions de toutes les choses créées, tourne à sa gloire, qui est leur fin dernière.

Il faut donc faire hommage à Dieu de tout ce qui existe : du ciel avec les milliers d'astres qui le décorent et les esprits célestes qui y font leur séjour, de la terre avec tout ce qu'elle renferme de richesses et d'habitants. Quand nous usons des créatures, que ce soit toujours pour la plus grande gloire de Dieu. L'homme est le roi de la création visible et il doit rapporter toutes choses à Dieu, qui est leur fin dernière.

† 34.—Qu'est-ce que les anges ?

—Les anges sont de purs esprits, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, pour l'adorer et le servir.

Les anges ne sont pas la même chose que les saints. Les saints qui jouissent aujourd'hui du bonheur du ciel, ont vécu autrefois sur la terre comme nous, étaient des hommes comme nous, composés d'un corps et d'une âme, et comptent maintenant parmi les saints, parce qu'ils ont pratiqué la vertu à un degré

héroïque. Les anges, au contraire, n'ont jamais vécu sur la terre d'une manière visible, puisqu'ils sont de purs esprits et n'ont pas de corps comme nous. Au commencement, Dieu était seul. Voyant sa beauté, et connaissant le plaisir et le bonheur que sa vue procurerait à d'autres, il décida de créer des êtres qui pourraient jouir de ce bonheur et partager avec lui cette jouissance. C'est pourquoi il créa les anges, destinés à composer sa cour, à l'adorer, à chanter ses louanges et à exécuter ses volontés. Les anges ne sont pas tous égaux en dignité, mais sont partagés suivant leur rang et leurs fonctions, en neuf classes ou chœurs, savoir : les Anges, les Archanges, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Dominations, les Trônes, les Chérubins et les Séraphins. Les Archanges sont d'un rang plus élevé que les Anges et sont ainsi appelés, parce qu'ils sont chargés des plus importantes fonctions. Ce fut l'archange Gabriel qui annonça à la sainte Vierge qu'elle serait la mère de Dieu, et l'archange Michel qui chassa Lucifer du ciel. Les noms des Anges sont déterminés d'après la nature des fonctions qu'ils ont à remplir, et le mot ange signifie *messager*.

† 35.—Les anges s'occupent-ils de nous ?

—Oui, les anges ont souvent été envoyés par Dieu à l'homme comme messagers, et ils nous sont aussi donnés comme gardiens et protecteurs.

Les fonctions des anges sont nombreuses et variées. Les uns sont toujours au ciel avec Dieu ; les autres sont envoyés sur la terre, soit

comme messagers, comme l'ange qui tua dans une nuit, 185000 hommes de l'armée de Sennachérib, comme les anges qui firent sortir Loth de Sodome, qui annoncèrent la naissance du Sauveur aux bergers des environs de Bethléem ; soit pour demeurer avec nous, et être nos anges gardiens. Ces derniers vont et viennent sans cesse de Dieu aux hommes et des hommes à Dieu, quoique nous ne puissions les voir. Non seulement chaque personne a son ange gardien, mais chaque ville et chaque nation a aussi le sien.

† 36.—Dieu a-t-il donné à chacun de nous un ange gardien ?

—Oui, Dieu a donné à chacun de nous un ange gardien, pour nous préserver du mal et nous aider à être de bons chrétiens.

Chacun de nous a un ange gardien chargé de prendre soin de nous. Il est à nos côtés jour et nuit. Il offre à Dieu nos prières et nos bonnes œuvres ; il prie pour nous ; il nous exhorte à faire le bien et à éviter le mal, il nous protège contre les dangers spirituels et temporels. Par conséquent, quel ne doit pas être son chagrin quand il est forcé de retourner au ciel et de porter plainte devant Dieu contre celui dont il est chargé ; de tenir à peu près le langage suivant : celui que vous m'avez confié transgresse vos lois, abuse de vos grâces, et malgré tous mes efforts pour le faire rentrer dans la bonne voie, il continue de faire le mal. Son chagrin est d'autant plus intense qu'il voit d'autres anges gardiens contents de la conduite de ceux dont Dieu les a chargés et recevant de nouvelles

grâces pour leurs protégés. Si nous aimons nos anges gardiens, ne leur imposons donc pas la tâche pénible de n'avoir que de mauvaises nouvelles à donner à Dieu sur notre compte.

Mais comment savons-nous que nos anges gardiens offrent nos prières et nos bonnes œuvres à Dieu ? Nous le savons par l'admirable histoire de Tobie, racontée par la sainte Ecriture. Ce saint homme avait en horreur les impiétés de son peuple, et tandis que les autres couraient adorer les idoles et se livraient à de sacrilèges réjouissances, le jeune Tobie allait au temple adorer son Dieu, et lui consacrer son bien et sa personne.

Il se maria ; il eut un fils à qui il donna son nom, et lui apprit à craindre Dieu. Ayant été pris avec sa tribu par le roi des Assyriens, il fut conduit à Ninive. Ce roi défendit sous peine de mort, qu'on donnât la sépulture aux Juifs ; mais malgré cette défense, Tobie ensevelissait par charité les corps des défunts. Le roi l'ayant appris, commanda qu'on fit mourir Tobie, qui se sauva pour conserver sa vie. Après la mort du roi, Tobie revint dans son pays et fit préparer un petit festin pour se réjouir avec ses amis. *Allez*, dit-il à son fils, *invitez quelques-uns de vos frères, mais n'invitez que des gens craignant Dieu, pour manger avec nous.* Sur le point de se mettre à table, on vint lui dire qu'un homme mort était sur la place sans sépulture ; Tobie y courut, apporta le corps sur ses épaules pour lui rendre les devoirs funèbres et l'ensevelir " Pourquoi agissez-vous de la sorte ? " lui dirent ses voisins. " Vous savez que le roi l'a défendu, et que vous " avez failli perdre la vie pour avoir désobéi."

Tobie répondit : " En craignant Dieu, je n'ai " rien à craindre de toutes les puissances de la " terre."

Fatigué par des occupations si pénibles, un jour qu'il se reposait au pied d'un mur, quelques ordures d'un nid d'hirondelles étant tombées dans ses yeux, il devint aveugle; mais loin de murmurer de cet accident, il en bénit le Seigneur.

Devenu aveugle et pauvre, il résolut d'envoyer son fils à Ragès, en Médie, réclamer une somme d'argent qu'il avait prêtée autrefois à un nommé Gabélus. Comme le jeune Tobie ne connaissait pas le chemin, son père lui suggéra de chercher un guide. A peine sorti de la maison, il rencontra un jeune homme qui s'offrit à lui servir de guide, et ils se mirent en route. Ce compagnon, n'était autre que l'ange Raphaël, qui avait pris la figure et le nom d'Azarias. Jamais voyage ne fut plus heureux. Sur les bords du Tigre, il délivra Tobie d'un poisson monstrueux qui allait le dévorer : "Prenez-le par les ouïes, lui dit-il, et tirez-le hors de l'eau." Et le poisson, après s'être débattu, expira à ses pieds. Il lui conseilla ensuite d'en prendre la chair pour nourriture, et de mettre à part le fiel et le cœur pour en faire des remèdes. Après avoir accompli le but de leur voyage, ils reprirent le chemin de leur pays ; et à leur retour, sur le conseil de l'ange, le jeune Tobie prenant le fiel du poisson, en frotta les yeux de son père qui recouvra aussitôt la vue. Comme Tobie et son fils ne savaient trop comment témoigner leur reconnaissance à celui qui avait servi de guide, alors l'ange se fit reconnaître à eux et leur dit : " Bénissez le Seigneur, c'est lui qui m'a envoyé vers vous ; c'est moi qui

offrais vos prières et vos bonnes œuvres à Dieu pendant que vous ensevelissiez les morts." A ces mots, il disparut, les laissant dans l'admiration et la frayeur. L'histoire de Tobie démontre donc que nos anges gardiens offrent à Dieu nos prières et nos bonnes œuvres.

Si, comme nous l'avons déjà dit, les Anges n'ont pas de corps, comment peuvent-ils se rendre visibles en certaines circonstances ? C'est en prenant un corps, une forme humaine, qu'ils se rendent visibles, comme le fit l'ange Raphaël qui servit de guide au jeune Tobie.

Mais, dira-t-on, si Dieu lui-même veille sur nous et voit tout, pourquoi des anges gardiens ? C'est un bienfait que nous devons à la bonté de Dieu, bien que les anges gardiens ne soient pas absolument nécessaires. Il veut que personne n'ait d'excuse pour le mal qu'il fait, et c'est pour cela qu'il donne à chacun un gardien spécial, chargé de veiller sur lui et de l'assister de ses prières. Quand un ami reçoit son ami et fait tout ce qu'il peut pour lui rendre agréable le séjour de sa maison, l'hôte reçu ne peut rien exiger davantage. Mais s'il lui donne un domestique particulier, ce qui n'est pas nécessaire, il fait preuve de plus de bienveillance et de considération. D'ailleurs, quels que soient les services que nous rendent les anges, on peut dire que c'est Dieu lui-même qui nous les rend, puisque les anges en cela ne font qu'exécuter ses ordres.

37.—Quels sont nos devoirs à l'égard de notre ange gardien?

—Nous devons respecter la présence de notre ange gardien, lui témoigner notre

reconnaissance pour les soins charitables qu'il prend de nous, l'invoquer avec confiance dans les tentations, et éviter tout ce qui peut déplaire à Dieu et l'éloigner de nous.

Nos devoirs à l'égard de notre ange gardien sont donc au nombre de quatre : le respect, la reconnaissance, la confiance et l'obéissance.

38.—Les anges, tels qu'ils ont été créés par Dieu, étaient-ils bons et heureux ?

— Oui, les anges, tels qu'ils ont été créés par Dieu, étaient bons et heureux.

En créant les anges, Dieu les a comblés de ses dons. Il leur a donné une nature spirituelle et incorruptible, une intelligence supérieure, la science, la puissance et sa grâce.

39.—Tous les anges sont-ils restés bons et heureux ?

—Non, les anges ne sont pas tous restés bons et heureux ; beaucoup d'entre eux péchèrent par orgueil et furent précipités dans l'enfer : et on les appelle les mauvais anges ou les démons.

Dieu n'admit pas de suite les anges en sa présence. Il leur imposa un certain temps d'épreuve, comme à nos premiers parents.

L'un des mieux doués parmi eux, nommé Lucifer, non content de ses dons, et oubliant qu'il avait reçu de Dieu sa beauté et son intelligence,

se laissa entraîner par l'orgueil et voulut être l'égal de Dieu. Il fut, pour cette faute, chassé du ciel avec tous ceux qui l'imitèrent, et alors Dieu créa l'enfer dans lequel ils souffriront pendant toute l'éternité. Lucifer est celui que nous appelons maintenant Satan, ou plus communément le démon ; et ceux qu'il a entraînés dans sa chute sont appelés les mauvais anges ou les démons.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De nos premiers parents et de leur chute.

---

† 40.—Quels furent le premier homme et la première femme que Dieu créa ?

—Le premier homme et la première femme que Dieu créa furent Adam et Eve, nos premiers parents.

L'œuvre de la création, racontée au long, au premier livre de la Génèse, dura six jours. Le premier jour, Dieu créa la lumière ; le second jour, il créa le firmament ; le troisième, il sépara la terre d'avec les eaux et lui donna la fécondité ; le quatrième, il créa le soleil, la lune et les étoiles ; le cinquième, il créa les poissons et les oiseaux ; le sixième, il fit les animaux terrestres

et termina l'œuvre de la création par l'homme, qu'il appela Adam—nom qui signifie *terrestre*. Puis, Dieu ne jugeant pas bon que l'homme fût seul, envoya à Adam un profond sommeil, et pendant qu'il dormait, il tira une de ses côtes dont il forma la femme qu'il appela Eve. Dieu aurait pu créer Eve comme il avait créé Adam, en faisant son corps du limon de la terre, mais il la forma d'une des côtes d'Adam pour lui montrer combien sa compagne devait lui être chère, et pour leur faire comprendre à tous deux la nature et la sainteté de l'amour et de l'union qui devaient exister entre eux.

41.—Est-ce que nous descendons tous d'Adam et d'Eve ?

—Oui, nous descendons tous d'Adam et d'Eve et, par conséquent, nous sommes tous frères.

Adam et Ève ont été la souche du genre humain, et c'est d'eux que tous les hommes, sans exception, tirent leur origine. Ainsi, tous les peuples, quelque dispersés et multipliés qu'ils soient, originent de la même souche et ne forment qu'une même famille.

Les Nègres d'Afrique, les Chinois au teint jaune, les Peaux rouges de l'Amérique sont comme nous enfants d'Adam. Malgré la différence du teint, malgré certaines conformations particulières et héréditaires, qui proviennent du climat, de la qualité de la nourriture, de la nature de l'air et d'une infinité d'autres causes, l'espèce humaine est unique en son genre. Les grandes différences qui se trouvent parmi les hommes,

dit un savant bien supérieur à ceux qui prétendent que l'homme n'est qu'un singe perfectionné, ne sont que des effets de causes accidentelles, en un mot des variétés.

42.—Adam et Ève étaient-ils innocents et saints au moment de leur création ?

—Oui, Adam et Ève étaient innocents et saints au moment de leur création.

Au sortir des mains du Créateur, nos premiers parents possédaient tous les dons de l'esprit, du cœur et du corps. Leur esprit était droit ; nul défaut dans le jugement et la raison ; leur cœur était naturellement porté au bien et sans aucun penchant pour le mal ; leur corps était exempt de toutes les infirmités auxquelles il est maintenant sujet. Dieu les avait placés dans un jardin de délices, véritable paradis terrestre, et leur avait donné tout pouvoir sur les autres créatures. Les animaux étaient soumis à Adam, qui avait donné à chacun d'eux un nom particulier. Les lions et les tigres mêmes, que nous craignons tant, venaient et jouaient auprès de lui. Et tous ces avantages, Adam et Ève ne les possédaient pas pour eux seuls, mais devaient les transmettre à leurs descendants.

43.—Quel commandement particulier Dieu donna-t-il à Adam et à Ève pour éprouver leur obéissance ?

— Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Ève, Dieu leur défendit de manger d'un certain fruit qui croissait dans le Paradis.

Il leur dit, comme nous le lisons au chapitre deuxième de la Genèse, qu'ils pouvaient manger de tous les fruits du paradis, à l'exception du fruit d'un certain arbre, et que s'ils lui désobéissaient en mangeant du fruit de cet arbre, ils mourraient certainement. Dieu donna à Adam et à Ève un commandement très simple, parce que ceux qui sont fidèles dans les petites choses le seront à plus forte raison dans les grandes. De plus, ce n'est pas précisément la considération de la chose défendue qui doit nous maintenir dans le devoir et nous empêcher de violer une défense, mais la considération de l'autorité qui l'a portée. C'est ainsi que la désobéissance à nos parents et à nos supérieurs, même dans les petites choses, devient une faute.

Mais, dira-t-on peut-être, à propos de la défense faite à nos premiers parents : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas mis leur obéissance à l'épreuve par l'un des dix commandements ? D'abord, parce qu'il ne l'a pas voulu. En second lieu, il ne le pouvait pas, parce que la condition d'Adam et d'Ève dans le paradis terrestre était toute différente de la nôtre. En effet, il ne pouvait leur ordonner de sanctifier le jour du Sabbat, car chaque jour pour eux était jour du Seigneur, puisqu'ils n'avaient qu'à louer et à servir Dieu. Il ne pouvait leur défendre de voler, car tout leur appartenait ; et il en est de même des autres commandements. C'est pourquoi Dieu leur donna simplement le commandement dont nous avons parlé plus haut, en leur disant : Si vous obéissez, vous serez heureux, vous et votre postérité, et vous ne mourrez jamais ; si au contraire, vous désobéissez, vous tomberez dans un abîme de

maux, et vous serez assujettis aux souffrances et à la mort. La terre, maintenant si fertile, ne produira plus rien sans être cultivée et vous servira un jour de tombeau, à vous et à votre postérité.

Doués d'une volonté libre, Adam et Ève pouvaient donc choisir entre: obéir à Dieu et être heureux, ou lui désobéir et être malheureux.

Comme nous le lisons dans la sainte Ecriture, au chapitre troisième de la Genèse, nos premiers parents désobéirent à Dieu en mangeant du fruit dont il leur avait défendu de manger. Ève s'approcha de l'arbre de la science du bien et du mal, et pendant qu'elle était à considérer combien le fruit défendu était beau et agréable à la vue, le démon se présenta sous la forme d'un serpent, et lui dit: " Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger du fruit de tous les arbres du paradis?" "Nous mangeons, répondit-elle, du fruit des arbres qui sont dans le paradis; mais quant à celui qui est au milieu du paradis, Dieu nous a défendu d'y toucher de peur que peut-être nous ne mourions." "Vous ne mourrez point, répliqua le démon; mais Dieu sait qu'aussitôt que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal." Alors Eve cédant aux suggestions du tentateur, prit du fruit défendu, en mangea, et en présenta à Adam qui fit comme elle.

Il n'est point dit que la compagne d'Adam commença par goûter du fruit de tous les autres arbres, mais il semble plutôt qu'elle s'approcha directement et en premier lieu de l'arbre dont on lui avait défendu de manger le fruit. N'est-ce

pas ainsi que nous agissons trop souvent ? Il suffit qu'une chose soit défendue, pour que nous soyons plus fortement tentés de la faire. La curiosité fut la cause première de la chute d'Ève. Elle s'exposa au danger, et le démon profita habilement de l'occasion pour la tenter et la faire tomber dans le péché. C'est ce qui nous arrive ordinairement quand la curiosité nous pousse à voir, à entendre ou à lire des choses défendues. Une fois au milieu du danger, le démon ne tarde pas à être à nos côtés pour nous tenter—non pas visiblement—car sa vue nous épouvanterait et l'empêcherait de réussir, mais invisiblement comme nos anges gardiens. Enfin, non contente de manger du fruit défendu, Eve engagea Adam à en faire autant, comme nous venons de le dire. C'est ce que font beaucoup de pécheurs qui, non contents d'offenser Dieu, cherchent aussi à faire tomber les autres dans le péché.

Pourquoi le démon nous tente-t-il ? Parce que les anges déchus sont jaloux de l'homme que Dieu a créé pour le ciel. Ils le portent au péché, afin que lui aussi soit privé de la place qui lui est destinée dans le ciel, et ne puisse jamais jouir du bonheur qu'ils ont perdu par leur faute. Ils agissent justement comme ces personnes envieuses qui ne peuvent se résigner à voir les autres jouir de certains avantages qu'ils n'ont pas eux-mêmes et qu'ils ne pourront jamais se procurer.

† 44.—Comment furent punis Adam et Ève à cause de leur désobéissance ?

A cause de leur désobéissance, Adam et Ève perdirent leur innocence et leur sain-

teté, furent chassés du paradis terrestre et condamnés à souffrir et à mourir.

Adam et Eve étaient innocents et saints, parce qu'ils étaient les amis de Dieu et dans l'état de grâce, mais leur péché leur fit perdre la grâce et l'amitié de Dieu. La première conséquence de la désobéissance de nos premiers parents fut donc de leur faire perdre l'innocence et de rendre le corps rebelle à l'âme, à laquelle il avait été jusque là parfaitement soumis.

La seconde fut leur bannissement du paradis terrestre. La troisième fut de les assujettir à la soif, au chaud, au froid, aux maladies, aux souffrances de toute sorte et à la mort. S'ils n'eussent pas péché ils devaient, ainsi que leurs descendants, après un certain temps d'épreuve, passer du paradis terrestre au ciel, en corps et en âme, sans mourir. Mais la pire des conséquences, fut de leur fermer la porte du ciel et de les rendre dignes de l'enfer, eux et leur postérité. Dorénavant, malheureux en cette vie, ils devaient l'être encore éternellement dans l'autre.

† 45.—Quelle a été pour nous la conséquence du péché de nos premiers parents?

—La conséquence du péché de nos premiers parents a été de nous rendre participants de leur péché et de leur punition.

Cette conséquence n'est-elle pas étrange, puisque nous ne sommes pour rien dans le péché de nos premiers parents? Non, il n'y a rien d'étrange en cela. Il arrive tous les jours que des enfants tombent dans une condition misérable par la

faute de leurs parents, comme nous allons le voir, et cependant nous ne nous en étonnons pas. Supposons le cas d'un riche marchand qui, en mourant, lègue à son fils, père d'une nombreuse famille, une fortune considérable : des maisons, des terres et de l'argent. Non seulement cet héritage met la famille à l'abri de la misère, mais il assure son avenir et le bonheur auquel il est permis de prétendre sur la terre. Les enfants sont placés dans les meilleures maisons d'éducation, ils ont tout ce qu'ils peuvent désirer, et ils entrevoient de longues années de bonheur et de prospérité. Mais un bon jour, la situation change, et il faut renoncer à tous ces rêves d'avenir. Le père se met à boire et à jouer, et aussitôt la fortune commence à fondre. Les maisons, les terres sont vendues les unes après les autres, l'argent en dépôt est dépensé jusqu'au dernier sou, et les enfants qui avaient jusque là nagé dans l'abondance, tombent dans la misère et la pauvreté. Est-ce qu'ils ne souffrent pas par la faute de leur père, bien qu'ils ne soient nullement responsables de sa mauvaise conduite et qu'ils n'y soient absolument pour rien ? Ce cas supposé n'est-il pas l'histoire journalière d'un grand nombre de familles qui souffrent ainsi par la faute des autres, et très souvent par la faute de quelques uns de leurs membres ? Peut-on blâmer le grand-père d'avoir laissé un bel héritage à son fils ? Certainement non ; car s'il a agi ainsi, c'est par pure bonté et par amour pour celui qu'il a institué son héritier.

Faisons maintenant l'application de l'exemple que nous venons de donner. Nous devions hériter de tout ce que Dieu avait donné à Adam, s'il

n'eût pas perdu les biens dont il avait été mis en possession. Il les a perdus, parce qu'il était doué d'une volonté libre que Dieu ne pouvait lui enlever sans changer sa nature ; car c'est notre volonté libre et notre intelligence qui font de nous des hommes, et qui nous placent au premier rang de tous les autres animaux. Ces derniers peuvent bien vivre, grandir, sentir, voir et entendre comme nous ; mais ils n'en restent pas moins de simples brutes, parce qu'ils sont dépourvus d'intelligence et de volonté libre. Par conséquent, si Dieu eût enlevé à Adam l'intelligence et la volonté libre, il en aurait fait un pur animal.

Faisons une autre supposition : nous promettons à un ami, adonné à l'ivrognerie, de lui faire cadeau d'une maison qui vaut une couple de milliers de piastres, s'il veut renoncer à cette détestable habitude pendant un an. La condition une fois remplie, la maison sera sa propriété pour toujours, et à sa mort il pourra la léguer à ses enfants. Nous ne lui devons rien, et l'amitié seule est le mobile de la proposition que nous lui faisons. Cet ami accepte ; mais le lendemain, il manque volontairement à sa promesse. Naturellement il perd tout droit au cadeau promis, parcequ'il n'a pas été fidèle au contrat. Peut-on, dans ce cas, nous taxer d'injustice ou d'inhumanité à son égard ou à l'égard de ses enfants ? Certainement non.

Eh bien ! Dieu a agi de la même manière avec Adam. Il lui a promis le ciel, demeure infiniment plus belle que n'importe quel palais de la terre— que Notre Seigneur appelle la maison de son Père et dans laquelle, dit-il, il y a plusieurs maisons.

(1) Dieu a fait cette promesse à Adam à la condition qu'il observerait le commandement qu'il lui donnait. Adam n'avait aucun droit au ciel, mais il devait le posséder par un pur effet de la bonté de Dieu. Par conséquent, la promesse du ciel était conditionnelle, et Dieu n'y était pas tenu du moment qu'Adam ne tenait pas compte de la condition posée.

La comparaison que nous venons de faire n'est cependant pas tout-à-fait exacte ; il y a une différence entre Adam et l'ami que nous venons de mettre en cause. Cet ami, sans doute, a fait une perte en manquant l'occasion d'acquérir un magnifique immeuble sans bourse délier ; néanmoins, il peut encore rester notre ami comme auparavant, puisque nous ne l'avons pas menacé de rompre toutes relations avec lui. Il n'en est pas de même pour Adam ; en perdant le ciel il a perdu la grâce et l'amitié de Dieu, et la perte de la grâce de Dieu est d'être en état de péché. Ainsi donc, en violant le premier commandement, Adam est tombé dans l'état du péché ; et comme ses enfants ne peuvent hériter de ce qu'il a perdu, ils se trouvent forcément réduits à la condition de leur père, et il s'ensuit qu'ils sont tous en état de péché jusqu'à ce qu'ils aient reçu le baptême.

46.—Le péché de nos premiers parents a-t-il obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté ?

—Oui, le péché de nos premiers parents

---

(1) Saint Jean, XIV. 2.

a obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté, en nous donnant une inclination au mal.

Adam, sans avoir étudié, possédait une somme de connaissances bien supérieure à celle que les hommes les plus intelligents peuvent maintenant acquérir après de longues années de travail et d'application. Avant sa chute, il voyait les choses clairement et les comprenait parfaitement; mais après son péché, l'étude lui devint nécessaire pour apprendre quelque chose, comme elle l'est pour nous.

Avant sa chute, Adam pouvait aussi résister facilement aux tentations, car sa volonté était forte. Nous péchons, comme on le sait, par la volonté ; et à moins de vouloir faire le mal nous ne commettons aucun péché. Ainsi, par exemple, si nous sommes absolument forcés par d'autres de faire quelque chose de mal, si nous sommes violentés d'une manière irrésistible, nous sommes exempts de toute faute aussi longtemps que notre volonté proteste contre cette action.

Si on force quelqu'un de manger de la viande un jour d'abstinence, il n'a rien à se reprocher, parce qu'il n'a pas donné de consentement. Par conséquent, chaque fois que nous péchons, c'est parce que la volonté a consenti à la tentation. Après le péché d'Adam sa volonté est devenue plus faible et moins capable de résister à la tentation ; et comme nous sommes participants de son malheur, nous éprouvons de grandes difficultés à surmonter les inclinations au mal. Cependant, quelque violente ou prolongée que puisse être la tentation, nous pouvons toujours lui résis-

ter victorieusement ; car Dieu nous donne la grâce suffisante pour la repousser. Si quelqu'un prétendait s'excuser, lorsqu'il pèche, en disant qu'il lui a été impossible de résister, il mentirait à la vérité.

Puisque le péché d'Adam a eu pour effet de nous donner une forte inclination au mal, nous devons être constamment en garde contre cette inclination. Notre-Seigneur a prévenu ses Apôtres qu'ils devaient veiller et prier afin de ne pas succomber à la tentation ; nous avertissant par là, nous aussi, que, outre la prière contre nos ennemis spirituels, nous devons avoir l'œil ouvert sur leurs ruses et nous tenir toujours prêts à repousser leurs attaques.

† 47.—Comment appelle-t-on le péché dont les hommes naissent coupables ?

—On l'appelle le péché originel, parce que nous naissons tous avec cette tache sur notre âme.

Ce péché, à la commission duquel nous n'avons participé en rien, consiste pour nous dans la privation de la justice et de la grâce que nos premiers parents ont perdues par leur propre faute; et on l'appelle *originel*, parce qu'il est transmis avec la vie à tous leurs descendants.

La sainte Vierge seule, par les mérites de son divin Fils, a été préservée de la tache originelle, et ce privilège est appelé sa Conception Immaculée. La sainte Vierge devant être la Mère du Fils de Dieu, il ne convenait pas qu'elle fût, même un seul instant, sous la puissance du démon. Or, si la sainte Vierge était née avec la tache origi-

nelle, elle aurait été pendant ce temps l'esclave du démon. Tout ce qui est une disgrâce pour la mère est aussi une disgrâce pour le fils ; c'est pourquoi Notre-Seigneur a voulu que sa Mère fût exempte de la tache originelle. Elle est la seule créature humaine qui jouisse du grand privilège d'avoir été conçue et mise au monde, sans la moindre tache sur son âme, et par conséquent, sans le péché originel.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre pour mettre fin au pouvoir que le démon exerçait sur les hommes depuis la chute d'Adam. Il a accompli l'œuvre de la Rédemption du genre humain, en lui méritant la grâce et en lui donnant les secours spirituels nécessaires pour terrasser le démon. Comme sa sainte Mère n'a jamais été sous la puissance du démon, elle est, après Dieu, son plus redoutable adversaire, et elle aide à résister à ses attaques quand nous lui demandons son secours. Ne manquons donc jamais, quand survient la tentation, d'invoquer notre sainte Mère ; elle nous entendra, nous aidera et priera Dieu pour nous.

48.—Les conséquences du péché originel sur notre intelligence et notre volonté restent-elles en nous, après que le péché originel a été effacé par le baptême.

—Oui, l'obscurcissement de notre intelligence et l'affaiblissement de notre volonté restent, même après que le péché originel a été effacé par le baptême.

Ceci est un fait que chacun peut constater lui-même, et qui n'a pas besoin de démonstration.

CHAPITRE SIXIÈME.

Du péché et des différentes espèces de péchés.

Le péché se divise en deux espèces principales : le péché *originel*, que nous ont transmis nos premiers parents, et le péché *actuel*, que nous commettons nous-mêmes.

Nous pouvons commettre le péché ACTUEL de deux manières : en faisant ce que nous ne devons pas faire, comme voler, par exemple ; ce qui est un péché de commission, c'est-à-dire, la commission d'un acte mauvais ; ou en ne faisant pas ce que nous devons faire, comme ne pas entendre la messe le dimanche ; ce qui est un péché d'omission, c'est-à-dire, un acte bon et obligatoire que l'on omet de faire. Ainsi, il ne suffit point de ne pas faire le mal, il faut encore faire le bien. Le ciel est une récompense, et nous devons faire quelque chose pour le mériter, comme la comparaison suivante le fait bien comprendre. Un professionnel engage un serviteur pour faire le ménage de son bureau ; et à son arrivée le matin, constatant que tout est dans le même état que la veille, il lui demande des explications, et reçoit pour toute réponse : " Monsieur, je n'ai rien arrangé ni dérangé." Pensez-vous qu'un tel serviteur a droit au salaire promis ? Sans doute, il n'a pas fait de mal,

mais son patron est-il tenu de le payer pour cela ? Certainement non. De même, Dieu ne nous récompensera pas pour n'avoir pas fait de mal ; au contraire, il nous punira si nous en avons fait, et ne nous récompensera pas si nous n'avons pas accompli la tâche qu'il nous avait assignée. Le serviteur ne mérite pas de salaire s'il n'a fait que ce qui lui plaisait, et non ce que son maître lui avait commandé de faire.

De même encore, Dieu n'agréera d'autre culte ou d'autre religion que celle qu'il a établie lui-même. Il nous a fait connaître comment il veut être honoré, et les méthodes de notre invention ne sauraient lui plaire. Ceci fait comprendre la folie de ceux qui disent que toutes les religions sont bonnes, et que nous pouvons être sauvés en pratiquant indifféremment l'une ou l'autre. Il n'y a de salut pour nous que dans la seule religion fondée par Dieu lui-même, et par laquelle il veut être honoré. Un grand nombre croient follement ou prétendent croire que s'ils sont honnêtes, sobres, ne faisant tort à personne, ils seront sauvés sans la pratique d'aucun culte religieux. Mais que deviennent alors les lois et les commandements de Dieu ? Peut-on les mépriser, les dédaigner et les négliger sans avoir à craindre d'être puni ? Assurément non ! Ceux qui pensent ainsi ne faire aucun mal, négligent de servir Dieu, ce qui est le plus grand mal qu'ils puissent faire et qui entraîne la perte du ciel.

On enseigne avec raison que Dieu a assigné à chacun, en ce monde, une tâche à remplir dans un état particulier de vie, et cette tâche s'appelle *vocation*. Ainsi l'un est appelé à la prêtrise ; un autre est appelé à servir Dieu dans le monde ;

celui-ci est appelé à l'état du mariage, celui-là au célibat, etc. Il est donc très important pour nous de connaître notre véritable vocation, car si nous sommes dans l'état où Dieu nous veut, nous serons heureux ; si, au contraire, nous choisissons nous même notre tâche, notre état de vie, sans le consulter, nous y trouverons rarement le bonheur. Comment connaître notre vocation ? Surtout en priant Dieu de nous la faire connaître. Alors, s'il nous inspire une inclination forte, presque invariablement la même, pour un certain état de vie, et s'il nous donne les capacités pour en remplir les devoirs, nous pouvons croire que Dieu nous veut dans cet état.

Après avoir imploré l'assistance de Dieu, nous devons consulter notre confesseur et écouter attentivement ce que l'Esprit-Saint lui inspire de nous dire. Les signes de vocation sont donc : 1° une inclination forte et constante ; 2° les aptitudes requises pour l'état où nous nous croyons appelés.

Ainsi, un jeune homme peut être très pieux, mais incapable de devenir prêtre, s'il ne peut rien apprendre. Un autre peut être très instruit et très pieux, mais il ne peut songer à la prêtrise, s'il n'a pas la santé voulue pour en remplir les devoirs. Un troisième enfin, quoiqu'instruit et plein de santé, ne pourra jamais devenir prêtre, s'il est l'esclave d'habitudes mauvaises. On entend donc, par aptitudes, l'ensemble des qualités de l'esprit, de l'âme et du corps, nécessaires à un état. On applique les mêmes règles aux jeunes filles qui veulent se faire religieuses, de même qu'à la vocation de toute autre personne. Nous ne devons jamais embrasser un état de vie auquel

nous ne sommes pas appelés, simplement pour faire plaisir à nos parents ou à d'autres personnes. Nous ne devons pas non plus subir leur influence pour abandonner un état auquel nous sommes appelés ; nous devons au contraire, au prix de tous les sacrifices, embrasser notre vraie vocation, celle qui nous permettra de mieux servir Dieu et de rendre plus certain le salut de nos âmes. C'est pourquoi, les parents qui empêchent leurs enfants d'embrasser l'état auquel ils sont appelés, peuvent pécher mortellement en les exposant à la perte éternelle de leur salut. Leur péché est des plus graves, lorsqu'ils essaient d'influencer leurs enfants à cet égard, par égoïsme ou pour des motifs humains. Comme ils peuvent être guidés par l'égoïsme et les préjugés, sans s'en apercevoir, eux aussi doivent consulter leur confesseur et des personnes de vertu et d'expérience. Combien de jeunes gens et de jeunes filles sont malheureux toute leur vie par la faute de leurs parents ou de leurs supérieurs, qui les ont forcés d'embrasser un état de vie auquel ils n'étaient pas appelés, ou qui les ont éloignés de leur véritable vocation ! Le choix de notre vocation est entre nos mains et celles de Dieu, et nous sommes tenus de faire ce qu'il nous suggère, sans avoir égard à qui que ce soit.

49.—Qu'est-ce que le péché Actuel ?

—Le péché Actuel est celui que l'on commet soi-même, de sa propre volonté, quand on est parvenu à l'âge de raison.

† 50.—En combien de manières commet-on un péché actuel ?

—On commet le péché actuel par pensées, par paroles, par actions, par omissions volontaires et opposées à la loi de Dieu.

Nous pouvons donc pécher de quatre manières : 1° par *pensées*, en permettant à notre esprit de s'arrêter à des choses coupables ; 2° par *paroles*, en blasphémant, faisant des mensonges, etc. ; 3° par *actions*, en faisant toute espèce d'actions mauvaises ; 4° par *omissions*, en négligeant de faire une chose commandée par Dieu ou par l'Eglise. Mais pour qu'il y ait péché, il faut que les pensées, les paroles, les actions et les omissions soient volontaires ; c'est-à-dire savoir parfaitement ce que nous faisons, et être libres de le faire ou de ne pas le faire. Il faut de plus qu'elles soient *contraires à la loi de Dieu ;* c'est-à-dire, une violation de quelqu'une des lois auxquelles il nous commande d'obéir, soit qu'il les ait promulguées lui-même ou qu'elles l'aient été par son Eglise.

Si nous doutons qu'une chose soit permise, nous devons nous demander : est-ce défendu par Dieu ou son Eglise ? Et si nous ne connaissons pas de loi qui la défende, elle ne peut être un péché, du moins pour nous.

Supposons, par exemple, qu'un enfant doute s'il y a péché ou non à lancer un cerf-volant. Il doit se demander s'il y a une loi de Dieu ou de l'Eglise qui déclare que c'est un acte coupable. S'il n'y en a pas, il n'y a pas de péché. Mais il pourrait y avoir péché pour une autre raison ;

par exemple, si ses parents ou ses supérieurs le lui avaient défendu ; car il y a une loi de Dieu qui nous ordonne d'obéir à nos parents et à nos supérieurs. Ainsi un acte qui n'est pas coupable en soi, c'est-à-dire qui n'est défendu directement ni par Dieu ni par son Eglise, peut devenir coupable pour une raison de circonstance.

Nous ne devons cependant pas douter de la légitimité de chacun de nos actes ; ces doutes déraisonnables finiraient par nous faire tomber dans le scrupule.

Si nous doutons, nous devons avoir quelque bonne raison de douter, c'est-à-dire de croire que l'acte que nous allons faire est défendu ou ne l'est pas. Par conséquent, lorsque nous avons un doute raisonnable, nous devons nous renseigner auprès de ceux qui peuvent nous éclairer, afin d'agir sans s'exposer au danger de pécher. C'est l'intention qui rend un acte bon ou mauvais. Ainsi, supposons qu'une personne prenne un vendredi pour un jeudi et mange de la viande ce jour-là, cette personne n'a pas commis un péché réel, parce qu'il n'y a pas de péché à manger de la viande un jeudi ordinaire. Elle a seulement commis ce que nous appelons un péché matériel : c'est-à-dire que son action aurait été un péché formel, si elle avait réellement su ce qu'elle faisait. D'un autre côté, si cette personne, pensant que c'était un vendredi lorsque c'était réellement un jeudi, a mangé de la viande, sachant que c'était défendu, cette personne a commis un péché mortel, parceque c'était son intention d'agir ainsi. Par conséquent, si nous ignorons qu'une chose est un péché au moment où nous la faisons, elle n'est

pas un péché pour nous. Mais ce serait un péché de faire la même chose, après avoir connu ou appris qu'elle était mauvaise. De même, toute chose que nous faisons dans la croyance qu'elle est mauvaise ou coupable, l'est réellement pour nous, quoiqu'elle ne le soit pas pour ceux qui connaissent mieux. De plus, c'est un péché, dans bien des cas de juger que d'autres font mal, parce qu'ils peuvent ignorer que ce qu'ils font est criminel. Il vaudrait mieux, en pareil cas, les instruire que les blâmer. Ce que nous avons donc de mieux à faire, c'est de bien connaître toutes les lois de Dieu et de son Eglise, telles qu'elles nous sont enseignées dans le catéchisme, de manière à pouvoir connaître si nous les violons.

† 51.—Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

—Il y a deux sortes de péchés actuels : le péché mortel et le péché véniel.

Le péché *mortel*, comme le mot l'indique, est celui qui tue l'âme. Quand un homme reçoit une blessure grave on dit qu'il est mortellement blessé, c'est-à-dire qu'il mourra de cette blessure.

De même que la respiration est le signe de la vie du corps, de même la grâce est le signe de la vie de l'âme. Quand la respiration d'un malade a cessé, on dit que cet homme est mort. Il ne peut plus rien faire, ni pour lui ni pour les autres. Ainsi, lorsque l'âme ne possède plus la grâce, on dit qu'elle est morte, parce qu'elle est réduite à la condition d'un cadavre. Elle ne

peut faire aucun des actes méritoires qu'une âme doit faire, c'est-à-dire, elle ne peut faire aucun acte que Dieu soit tenu de récompenser -- elle est morte.—On pourra objecter que l'âme ne meurt jamais ; c'est vrai, en ce sens qu'elle ne cessera jamais d'exister parce qu'elle est immortelle ; mais il n'en est pas moins vrai de dire qu'elle est morte, parce qu'elle a perdu tout pouvoir d'opérer aucune œuvre surnaturelle.

Le péché véniel ne fait pas perdre la grâce sanctifiante comme le péché mortel, mais il l'affaiblit, comme les blessures légères affaiblissent le corps.

† 52.—Qu'est ce que le péché mortel ?

—Le péché mortel est celui qui donne la mort à l'âme en lui ôtant la grâce sanctifiante, en attirant la colère divine sur elle, et en la rendant digne des peines de l'enfer.

Le péché mortel souille l'âme, lui fait perdre l'amitié de Dieu, la dépouille des biens spirituels acquis, lui enlève la part qui lui revenait des suffrages de l'Eglise, la met dans l'impossibilité de rien faire de méritoire pour le ciel, lui fait perdre la paix et le repos, la rend esclave du démon, la tue, comme nous l'avons expliqué, et la dévoue à la damnation éternelle. Une fois précipitée dans l'enfer, l'âme est morte pour toujours, parce qu'elle ne pourra plus jamais faire aucun acte méritoire.

† 53.—Quand est-ce qu'un péché est mortel ?

— Un péché est mortel quand on désobéit à Dieu en matière grave, avec réflexion suffisante et plein consentement de la volonté :

Il faut : 1° que la matière soit grave. Tout vol est un péché ; mais si on vole seulement une épingle, l'acte de voler, dans ce cas, n'est pas un péché mortel, parce que la *matière* n'est pas *grave*. Mais si c'était une épingle en diamants, d'une grande valeur, le vol alors serait certainement en *matière grave*.

Il faut : 2° la *réflexion suffisante*, c'est-à-dire, nous devons savoir ce que nous faisons au moment où nous agissons. Supposons, par exemple, qu'en volant une épingle en diamants on ne pense voler qu'une épingle avec un petit morceau de verre de peu de valeur ; il n'y a pas eu réflexion suffisante, et par conséquent, on n'a pas commis de péché mortel. Mais si après avoir reconnu notre erreur, nous persistions à la garder, nous commettrions sûrement un péché mortel.

Il faut : 3° un *plein consentement*. Supposons qu'en tirant sur une cible, quelqu'un tue un homme accidentellement ; il n'est pas coupable de meurtre, parce qu'il n'avait pas l'intention de tuer un homme.

Ainsi, trois choses sont requises pour qu'un acte soit péché mortel ; il faut : 1° que l'acte soit mauvais et en matière grave ; 2° qu'il y ait réflexion ou connaissance suffisante ; 3° il faut agir librement et volontairement.

† 54.—Faut-il beaucoup de péchés mortels pour mériter l'enfer ?

—Non ; pour mériter l'enfer il suffit d'un seul péché mortel.

De même qu'il suffit d'un coup mortel pour ôter la vie du corps, il suffit également d'un péché mortel pour faire perdre la grâce sanctifiante, qui est la vie de l'âme. Par conséquent, puisqu'un seul péché mortel fait perdre la grâce sanctifiante, un seul péché mortel suffit pour donner la mort à l'âme et lui faire mériter l'enfer.

† 55.—Qu'est-ce qu'un péché véniel ?

—Un péché véniel est une désobéissance à Dieu en matière légère ou bien en matière grave, mais sans réflexion ou connaissance suffisante, ou sans un plein consentement de la volonté.

Ainsi, tout vol est un péché, parcequ'il est une désobéissance à Dieu qui défend de prendre ou de retenir injustement le bien du prochain. Mais ce péché n'est que véniel s'il est en matière légère ; c'est-à-dire, s'il s'agit d'un objet de peu de valeur comme serait, par exemple, le vol d'une plume ordinaire, d'un crayon ou d'une épingle qui valent à peine quelques sous. Cependant ce péché peut être en matière grave, comme serait le vol d'un diamant de prix, et n'être encore qu'un simple péché véniel ; si on l'a commis sans réflexion ou sans un plein consentement, ne sachant pas que cet objet était un diamant de prix ou n'ayant pas l'intention de voler un diamant.

† 56.—Quels sont les effets du péché véniel ?

—Le péché véniel affaiblit en nous la vie de la grâce, diminue l'amour de Dieu dans notre cœur, et nous rend dignes des peines temporelles en cette vie et en l'autre.

Le péché véniel ne fait pas entièrement perdre la grâce comme le péché mortel, mais il l'affaiblit. Si une personne tombe fréquemment dans le péché véniel, elle finira bientôt par tomber dans le péché mortel, car l'Ecriture Sainte nous dit: *Celui qui méprise les petites choses, tombera peu à peu* (1). Il est plus facile de tuer un homme blessé que s'il est en parfaite santé. De même, le péché mortel donnera plus aisément la mort à une âme déjà affaiblie par les blessures du péché véniel. Un péché véniel paraît peu de chose en soi, mais si nous ne l'évitons pas, nous arriverons graduellement à tomber dans le péché mortel. Le péché véniel déplaît à Dieu et diminue l'amitié qu'il a pour nous. Donc, si nous aimons réellement Dieu, nous prendrons garde de lui déplaire, même dans les choses les moins importantes.

† 57.—Devons-nous craindre beaucoup le péché véniel?

—Oui, nous devons craindre beaucoup le péché véniel, parce qu'il offense Dieu et nous conduit souvent au péché mortel.

Le péché véniel déplaît à Dieu, et bien que nous ne l'offensions pas gravement, nous l'offensons cependant. C'est pourquoi nous devons le craindre, d'autant plus qu'il prépare les voies au péché mortel.

(1) Eccl. XIX.

† 58.—Quelles sont les principales sources du péché?

—Les sept principales sources du péché sont l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse. On les appelle communément péchés capitaux.

Une source est ce qui donne naissance à une autre chose qui en découle. La source d'une rivière, est la petite fontaine située sur le flanc de la montagne où la rivière prend naissance. C'est d'abord un mince filet d'eau qui descend de la montagne, et qui, à mesure qu'il s'avance, voit sa force et son volume s'accroître par les affluents qui se jettent dans son lit. Il se fraie un chemin à travers les prairies, et devient le commencement d'une grande rivière qui ira confondre ses eaux avec celles de l'océan. Si, à l'origine, quelqu'un avait desséché cette petite fontaine, source de la rivière, il n'y aurait certainement pas eu de rivière à cet endroit. Il en est de même pour le péché. Il y a d'abord un péché qui est la source de tous les autres, et, semblable au filet d'eau, il se fortifie par l'habitude, d'autres péchés le suivent bientôt et se joignent à lui. On peut encore comparer chacun de ces *péchés capitaux*, comme on les appelle, à un capitaine d'armée qui a sous ses ordres une foule d'autres officiers qui le suivent. Mais, de même que le corps dépérit et meurt lorsque la tête en a été séparée, de même tous les péchés finissent par disparaître si on déracine le péché capital qui en est la source et la tête. Tous les péchés capitaux se rencontrent bien rarement chez le même indi-

vidu; quelques personnes ne sont esclaves que d'un seul de ces péchés, d'autres le sont de deux, quelques unes de trois, mais peu, si toutefois il en existe, le sont de tous à la fois.

Le péché dont nous sommes esclaves et qui est la source de tous les autres, est appelé *prédominant* ou *passion dominante.* Nous devons faire tous nos efforts pour le découvrir et en triompher.

59.—Qu'est-ce que l'orgueil?

—L'orgueil est une estime déréglée de soi-même qui fait qu'on se préfère aux autres et qu'on veut s'élever au-dessus d'eux.

L'orgueil est une violation du premier commandement, parce qu'en nous estimant plus qu'il n'est juste, nous injurions Dieu en nous accordant des honneurs qui ne sont dus qu'à lui. Qu'est-ce qui peut donc tant nous enorgueillir? Notre extérieur? Eh bien! une seule nuit de maladie peut nous enlever toute trace de beauté. Notre vêtement? il n'est pas nôtre et nous ne l'avons pas produit; il nous vient en grande partie d'animaux inférieurs,—la laine nous est fournie par les moutons; le cuir, par le bœuf; les plumes, par les oiseaux, etc. Sommes-nous fiers de nos richesses mobilières ou immobilières? Elles peuvent nous être enlevées ou être détruites par le feu. Le savant peut devenir fou, et nous n'avons réellement rien qui puisse nous donner de l'orgueil, si ce n'est nos bonnes œuvres. Tout ce que nous avons nous vient de Dieu, et nous ne pouvons le posséder que pendant le temps voulu par lui. Nous n'avions rien en venant au monde; nous quittons le monde avec

rien autre chose que le linceul dans lequel nous sommes ensevelis, et encore ce linceul ne va pas avec l'âme, mais demeure avec le corps et pourrit avec lui dans la terre. Aussitôt après notre mort, nos corps deviennent si repoussants que, nos meilleurs amis se hâtent de les enfouir en terre, où ils deviennent la proie des vers, une masse de putréfaction que la vue et l'odorat ne peuvent supporter. Pourquoi donc être si fiers de ce corps, commettre pour lui tant de péchés et le nourrir si délicatement, puisqu'il est destiné à devenir un jour la nourriture des vers. Il ne s'ensuit pas, cependant, que nous ne devons pas tenir notre corps en état de propreté et n'en avoir aucun soin ; au contraire, nous sommes obligés de le tenir convenablement, et notre négligence à cet égard serait un péché. La seule chose à éviter est d'en prendre trop de soins, et de négliger pour lui Dieu et notre âme. Les acolytes de l'orgueil, sont : la suffisance, l'hypocrisie, une ostentation insensée dans le vêtement ou la conduite, la rudesse envers les autres, une perte de temps causée par le soin exagéré que l'on prend de soi.

60.—Qu'est-ce que l'avarice ?

—L'avarice est un attachement désordonné aux biens de la terre, et principalement à l'argent.

Il faut que cet attachement soit désordonné, car ce n'est pas être avare que de prendre de sages précautions pour l'avenir, soit pour nous-mêmes, soit pour les autres.

L'avarice est condamnée par le dixième com-

mandement, et les vices qu'elle engendre sont: la dureté pour les pauvres, l'indifférence pour les œuvres de charité, la malhonnêteté dans les transactions, le vol, etc.

61.—Qu'est-ce que l'impureté?

—L'impureté est une affection déréglée pour les plaisirs de la chair.

Ce vice, qui comprend les pensées, les désirs, les actions et les paroles impurs, est défendu par le sixième et le neuvième commandement. Ce péché est généralement suivi de la négligence à prier, à s'approcher des sacrements, et finalement de la perte de la foi, de l'endurcissement du cœur et d'une foule d'autres maux.

62.—Qu'est-ce que l'envie?

—L'envie est une tristesse que l'on ressent à la vue du bien du prochain, ou une joie coupable du mal qui lui arrive.

L'envie est le désir ou la satisfaction de voir son prochain victime d'un malheur ou d'un insuccès, et le regret de le voir jouir d'avantages que nous n'avons pas. Si, par exemple, nous sommes contents lorsque ses affaires vont mal, ou peinés lorsqu'on entend dire du bien de lui, etc., nous péchons par envie.

Ce péché qui a pour principe l'orgueil, et quelquefois aussi la sensualité ou l'avarice, est excessivement commun et se rattache au huitième commandement.

Remarquons cependant qu'il n'y a pas de péché à regretter la prospérité et l'influence d'un homme qui ne s'en sert qu'au détriment du bien public; ou à se réjouir de la condamnation et de la disparition d'un journal qui empoisonne les âmes au lieu de les édifier. Il n'est pas non plus défendu de désirer les mêmes avantages que les autres, pourvu toutefois qu'on ne cherche pas injustement à les en priver eux-mêmes, et qu'on ne leur cause aucun préjudice.

63.—Qu'est-ce que la gourmandise?

—La gourmandise est un amour déréglé du boire et du manger.

64.—Quelle est la gourmandise la plus dangereuse?

—La gourmandise la plus dangereuse est l'ivrognerie, qui fait perdre la raison, rend l'homme semblable à la bête, et souvent le fait mourir.

La gourmandise est un excès dans le boire et le manger. Quant à ce qui concerne le manger, nous péchons par gourmandise en mangeant trop souvent, en étant trop particuliers sur la qualité des mets, et en faisant des extravagances dans la recherche de choses coûteuses que, dans notre opinion, les autres ne peuvent acheter.

Nous péchons généralement dans le boire en prenant trop de liqueurs enivrantes. L'ivrogne est un gourmand, et commet le péché de gourmandise chaque fois qu'il s'enivre. La gourmandise, principalement dans le boire, tombe, à cer-

tains égards, sous le premier commandement, parceque la perte de la raison empêche de rendre à Dieu l'honneur et le respect qui lui sont dus. Que de péchés commet l'ivrogne ! Il s'enivre, ce qui, en soi, est un péché. Il se prive de l'usage de la raison, il abuse des dons que Dieu lui a départis et descend au niveau de la brute. Il devient en quelque sorte pire que la brute ; car celle-ci agit toujours conformément aux lois que Dieu a imprimées à sa nature, et jamais elle ne boit avec excès. Elle obéit à Dieu, et l'homme est la seule créature qui n'observe pas toujours les lois que Dieu lui a tracées. Songeons aussi au nombre d'insensés internés dans les asiles, qui donneraient tout au monde pour recouvrer l'usage de la raison, s'ils pouvaient seulement comprendre leur misérable condition. De plus, l'ivrogne ruine sa santé, et viole le cinquième commandement en commettant une espèce de suicide lent. Il perd le respect de soi-même, fait souvent usage d'un langage coupable, néglige fréquemment la messe et ses autres devoirs de religion, s'expose au danger de mourir en état de péché, cause du scandale à sa famille et à ses voisins par son mauvais exemple. Par son intempérance continue, il peut devenir fou et demeurer dans cet état jusqu'à ce que la mort mette fin à sa carrière, et le lance, sans préparation, devant le tribunal de Dieu. A part cela, il dissipe l'argent qu'il pourrait employer utilement, et se sert pour offenser Dieu, des dons qu'il en a reçus. S'il est père de famille, il néglige sa femme et ses enfants aux besoins desquels il a promis de subvenir ; il les laisse souffrir du froid et de la faim, pendant qu'il emploie à commettre le péché les ressources

qui pouvaient leur procurer le bien-être. L'ivrognerie est, en conséquence, un péché accompagné d'une foule de maux déplorables.

Il y a trois principaux péchés contre lesquels on doit toujours être en garde pendant toute la vie, ce sont: l'ivrognerie, la malhonnêteté et l'impureté. Si nous les évitons, nous serons presque toujours sûrs d'éviter les autres péchés qui, presque tous, proviennent de ces derniers. Ce sont les plus dangereux; d'abord, parce qu'ils sont la cause de beaucoup d'autres péchés, et ensuite parce qu'ils prennent, à notre insu, un immense ascendant sur nous. L'ivrogne commence par boire un peu, même très peu; la seconde fois, il boit plus, la troisième fois, encore plus; alors il devient passionné pour la boisson et peut à peine s'en passer. Finalement, il devient l'esclave de l'intempérance et peut vendre son âme et son corps pour boire. Les passions de la malhonnêteté et de l'impureté grandissent graduellement de la même manière. Aussi, faut-il leur faire la guerre dès le commencement et leur résister pendant que nous sommes encore plus puissants qu'elles. Si, pendant la jeunesse, on est enclin à quelqu'un de ces péchés, il faut lui mettre immédiatement un frein.

65.—Quels moyens faut-il prendre pour ne pas tomber dans l'ivrognerie?

—Il y a quatre moyens excellents pour ne pas tomber dans l'ivrognerie: 1° Ne pas aller aux cabarets; 2° Ne prendre aucune boisson enivrante entre les repas; 3° Fuir la société de ceux qui aiment à boire; 4° S'engager dans la société de tempérance et en suivre les règles.

66.—Quels sont les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie ?

—Les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie sont la colère, les jurements, les blasphèmes, les mauvaises paroles et les actions déshonnêtes.

67.—Qu'est-ce que la colère ?

—La colère est un mouvement déréglé de notre âme, qui nous porte à nous venger, ou à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

La colère est un *mouvement déréglé*, c'est-à-dire, qui sort des bornes prescrites par la raison. Car il y a une colère raisonnable et légitime, qu'on peut manifester contre tout ce qui est criminel, contraire à l'honneur de Dieu et au bien de la religion, pourvu qu'elle soit contenue dans de justes bornes.

La colère est, en second lieu, un *mouvement de l'âme*, qui la met dans une violente agitation ainsi que le corps, auquel elle se communique, et dont tous les organes semblent se mettre au service de cette passion.

Enfin, les effets de la colère sont la haine, le désir de la vengeance et une disposition à repousser avec violence ce qui nous nuit ou nous déplaît.

68.—Qu'est-ce que la paresse ?

—La paresse est un amour déréglé du repos, qui fait qu'on néglige ses devoirs d'état et de religion plutôt que de se faire violence.

Il y a donc une paresse temporelle et une paresse spirituelle. La première nous fait négliger nos devoirs d'état ; la seconde nous porte à négliger nos devoirs de religion.

Nous nous rendons coupables de paresse, en ne faisant rien, en faisant des riens, en donnant trop de temps aux repas, à la récréation, au sommeil, en travaillant trop lentement, sans l'attention convenable, de mauvaise grâce, à contrecœur, murmurant, trouvant toujours l'ouvrage trop difficile, en négligeant ses devoirs de religion, les omettant, s'en acquittant avec indifférence et les remettant de jour en jour.

69. —Quels préservatifs devons-nous employer contre les tentations ?

Les préservatifs à employer contre les tentations sont : 1° la prière et les sacrements : 2° la vigilance et la fuite des occasions, surtout des mauvaises compagnies.

On réussira à détruire le péché dans notre âme, en découvrant son défaut dominant et en le déracinant. Si un chêne est fortement enraciné dans le sol, quel sera le meilleur moyen de le faire mourir ? Sera-ce en coupant ses branches ? Non ; car chaque nouveau printemps en fera pousser de nouvelles. Quel moyen prendre alors? C'est d'en couper les racines, et nous verrons immédiatement mourir le chêne puissant avec toutes ses branches. De même, notre péché capital est la racine qui produira une foule d'autres péchés, aussi longtemps que nous ne l'aurons pas extirpé de notre âme. Tant que nous essayerons

de détruire nos péchés sans toucher à notre péché capital, nous ne ferons que couper des branches qui renaîtront. En effet, un grand nombre de personnes ne font jamais que couper des branches, et c'est la raison pour laquelle elles ne retirent pas de la prière, des messes qu'elles entendent, des sacrements et des sermons, autant d'avantages qu'elles devraient en retirer. Ne nous imaginons pas, cependant, parce que nous ne sommes pas devenus meilleurs après avoir prié, entendu la messe et fréquenté les sacrements, que nous ne faisons aucun progrès dans la vertu. Ce serait une erreur et faire le jeu du démon qui voudrait nous voir cesser ces pratiques de piété. A quoi vous servent, dit-il quelquefois, vos efforts pour devenir meilleurs ? Vous êtes aussi méchants qu'il y a un an. Défions-nous de ces trompeuses suggestions, car sans la prière et la fréquentation des sacrements, nous serions pires que nous ne sommes. Je suppose qu'un homme remonte à la rame le courant rapide d'une rivière. Il rame aussi fort qu'il le peut, mais sans refouler le courant d'un seul pouce ; s'ensuit-il qu'il perd son temps ? Non, il fait beaucoup ; il empêche le courant de l'entraîner plus bas. Il conserve la même position jusqu'à ce que la force de la marée ait diminué, et alors il peut remonter la rivière.

Il en est ainsi de ceux qui s'efforcent d'être bons, et qui combattent contre les violentes tempêtes des tentations. S'ils cessent de combattre, ils seront entraînés dans le grand océan du péché et perdus pour toujours. Si, au contraire, ils luttent avec persévérance, un jour la violence de la tentation diminuera, et ils pourront alors s'avancer vers le ciel. Nous éprouvons surtout des ten-

tations lorsque nous essayons de leur résister et de nous bien conduire, parce que nous luttons contre nos mauvaises inclinations, qui sont la forte marée de nos passions. Lorsque nous nous laissons entraîner, elles n'ont pas besoin de monter à l'assaut.

CHAPITRE SEPTIEME.

De l'Incarnation et de la Redemption.

Incarnation signifie prendre chair, devenir corps. Ici, ce mot veut dire que Notre-Seigneur s'est fait chair, et qu'il a pris un corps semblable au nôtre en se faisant homme. *Rédemption* veut dire rachat. Prenons un exemple. Les esclaves sont des hommes ou des femmes qui sont la propriété de leurs maîtres, de la même manière que le sont les maisons, les bêtes à cornes et les autres animaux. On les achète et on les vend ; ils ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services, et on ne leur donne rien de plus que la nourriture et le vêtement. Comme ils ne gagnent rien, ils ne peuvent racheter leur liberté, et si, quelquefois, ils deviennent libres, c'est toujours à un autre qu'ils doivent ce bienfait. Supposons maintenant que je sois dans un pays où l'escla-

vage est en vigueur. Je suis libre, mais ayant besoin de cent piastres, je vends ma liberté à un propriétaire d'esclaves pour cette somme que je dépense aussitôt que je l'ai reçue. Je deviens alors sa propriété, son esclave ; et comme je ne gagnerai jamais de salaire, je ne pourrai jamais, non plus, racheter ma liberté. Aucun autre esclave ne pourra m'aider, puisqu'ils sont tous dans la même condition que moi ; et si je redeviens libre, ce sera un homme libre qui paiera pour moi. Cette comparaison représente exactement la condition dans laquelle tous les hommes se trouvaient avant que Notre-Seigneur les eût rachetés. Adam, en commettant le péché, s'était vendu et avait vendu tous ses descendants au démon ; et, en conséquence, ils étaient devenus esclaves. Ils ne pouvaient gagner aucun salaire spirituel, c'est-à-dire, mériter la grâce de Dieu pour racheter leur liberté ; et comme tous étaient esclaves, aucun d'entre eux n'en pouvait racheter d'autres. Alors Notre-Seigneur vint lui-même nous racheter au prix de sa vie, en répandant pour nous son sang sur la croix. Non seulement il nous a rachetés, mais il nous a encore donné les moyens de nous racheter nous-mêmes, si, par malheur, nous tombons de nouveau dans l'esclavage du démon, dans le péché. Il nous a laissé le sacrement de pénitence, auquel nous pouvons recourir comme à une banque, et recevoir assez de grâces de Notre-Seigneur pour nous racheter du péché,—grâces qu'il nous a méritées et qu'il a déposées pour nous entre les mains de son Eglise.

† 70.—Dieu abandonna-t-il l'homme après sa chute dans le péché ?

—Non, Dieu n'abandonna pas l'homme après sa chute dans le péché, mais il lui promit un Rédempteur qui devait satisfaire pour son péché et lui ouvrir les portes du ciel.

Abandonner signifie laisser quelqu'un à lui-même. Adam et sa postérité étaient devenus esclaves du démon en tombant dans le péché, mais Dieu eût pitié d'eux. Il ne les abandonna pas à eux-mêmes, il promit au contraire de venir à leur secours en leur envoyant quelqu'un pour les racheter ; et c'est là la signification du mot *Rédempteur.*

Ce *Rédempteur* devait satisfaire pour le péché de l'homme et lui ouvrir les *portes du ciel.* Le ciel n'a cependant pas de portes, puisqu'il n'est pas construit avec des matériaux tels que la pierre, le fer et le bois. Cette expression, les *portes du ciel*, est seulement une manière de parler, comme lorsque nous disons *les mains de Dieu*, bien que Dieu n'ait pas de mains. Le ciel est la demeure magnifique que Dieu nous a préparée, et les portes dont il est question ici signifient le pouvoir qu'il a de nous en éloigner si nous en sommes indignes, ou de nous y laisser entrer si nous en sommes dignes. Notre-Seigneur, en venant sur la terre, nous a donc fait recouvrer nos droits à l'héritage du ciel, que nous avions perdus par le péché d'Adam.

† 71.—Quel est ce Rédempteur promis par Dieu au genre humain ?

—Le Rédempteur promis par Dieu au

genre humain, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† 72.—Qu'est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

—Notre-Seigneur Jésus-Christ est le fils de Dieu, la seconde personne de la Sainte-Trinité, et en même temps vrai Dieu et vrai homme.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est vrai Dieu et égal en tout à son Père, de toute éternité. Il a donc toujours été Dieu. Il s'est fait homme lorsqu'il est descendu sur la terre, il y a près de 2,000 ans. Il n'est donc devenu homme que depuis son incarnation. Notre-Seigneur Jésus-Christ est maintenant au ciel, comme Dieu et comme homme.

73.—Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est vrai Dieu ?

—Je dis que Jésus-Christ est vrai Dieu, parce qu'il est le Fils unique de Dieu, égal en tout à son Père, et que, par conséquent, il a la nature divine.

Dieu le Père, la première personne de la Sainte-Trinité, est son Père véritable, et saint Joseph n'était que son père nourricier, choisi par le Père céleste pour prendre soin de Notre-Seigneur et veiller sur lui pendant qu'il était sur la terre. Un père nourricier est celui qui choisit quelqu'un, étranger ou parent, et qui l'adopte comme son enfant. Ce fut un grand honneur pour saint

Joseph d'être choisi entre tous les hommes pour prendre soin du Fils de Dieu, pour porter dans ses bras Celui que les prophètes avaient annoncé, Celui après lequel le monde soupirait depuis des milliers d'années, un honneur qui mérite nos plus respectueux hommages après ceux que nous devons à la sainte Vierge.

74.— Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est vrai homme ?

—Je dis que Jésus-Christ est vrai homme, parce qu'il a voulu naître de la Bienheureuse Vierge Marie, et prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.

Jésus-Christ a reçu tout ce que la nature nous donne, mais non ce qui nous est échu accidentellement, comme les difformités, les imperfections et autres choses semblables. Tout était perfection en Notre-Seigneur ; plus que cela, il n'était entaché d'aucune souillure et n'avait pas même d'inclination au péché. Il pouvait avoir faim, comme la chose lui est arrivée lorsqu'il jeûna pendant quarante jours dans le désert (1). Il pouvait avoir soif, comme il l'a dit sur la croix (2). Il pouvait être fatigué, puisque nous lisons dans la sainte Ecriture, qu'il s'assit auprès d'un puits pour se reposer pendant que ses disciples étaient allés à la ville pour chercher quelque chose à manger (3) : toutes ces impressions

---

(1) S. Mat., IV, 2.
(2) S. Jean, XIX, 28.
(3) S. Jean, IV, 6.

proviennent de notre nature. Nous disons qu'une chose vient de notre propre nature, lorsqu'elle est commune à tout le monde. Chacun peut, en certaines occasions, souffrir de la faim, de la soif et de la fatigue ; mais il n'est pas nécessaire que tout le monde ressente des maux de dents ou de tête, parce que de tels maux ne sont pas inhérents à la nature humaine ; mais sont dus à un vice de constitution qui n'existait pas en Notre-Seigneur puisqu'il était un homme parfait. C'est pourquoi Notre-Seigneur a eu un corps semblable aux nôtres, non pas tels qu'ils sont ordinairement, mais tels qu'ils devraient être, c'est-à-dire, parfaits dans tout ce qui constitue leur essence, et semblables à celui d'Adam après son péché.

75.—Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est Notre-Seigneur ?

—Je dis que Jésus-Christ est Notre-Seigneur, parce qu'il nous a rachetés et que son Père nous a donnés à lui.

76.—Y a-t-il deux natures en Jésus-Christ ?

—Oui, il y a deux natures en Jésus-Christ : la nature divine et la nature humaine.

Jésus-Christ était Dieu parfait et homme parfait. Sa nature humaine était entièrement subordonnée à sa nature divine, et ne pouvait rien faire de contraire à sa volonté divine. On ne peut pas comprendre comment deux natures et

deux volontés peuvent exister dans la même personne, parce que c'est un des grands mystères; mais nous devons le croire de la même manière que nous croyons qu'il y a trois personnes en un seul Dieu, quoique nous ne puissions le comprendre. Ceux qui étudient la théologie le comprennent mieux que nous, mais jamais parfaitement. Il est donc suffisant de se rappeler et de croire qu'il y a en Notre-Seigneur deux natures : la nature divine et la nature humaine.

77.—Y a-t-il en Jésus-Christ plusieurs personnes ?

—Non, en Jésus-Christ, il n'y a qu'une seule personne, qui est la personne divine du Fils de Dieu.

Une seule personne, c'est-à-dire que : Seconde personne de la Sainte Trinité, Fils de Dieu, Messie, Christ, Jésus, Notre-Seigneur, Notre Sauveur, Notre Rédempteur, etc., sont des noms qui ne représentent qu'une seule et même personne. Outre ces noms, il y en a encore beaucoup d'autres qui sont donnés à Notre-Seigneur dans les Saintes-Ecritures, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament.

78.—Jésus-Christ a-t-il toujours été Dieu ?

—Oui, Jésus-Christ a toujours été Dieu, puisqu'il est la seconde personne de la Sainte Trinité, et que de toute éternité il est égal à son Père.

79.—Jésus-Christ a-t-il toujours été homme ?

—Non, Jésus-Christ n'a pas toujours été homme ; il l'est devenu au moment de son Incarnation.

† 80.—Qu'entendez-vous par l'Incarnation ?

—L'Incarnation est l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la personne du Fils de Dieu.

† 81.—Comment s'est accompli le mystère de l'Incarnation ?

—Le mystère de l'Incarnation s'est accompli dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, c'est-à-dire par un miracle de la toute-puissance divine.

† 82.—Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme ?

—Le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter de l'esclavage du péché, nous délivrer des peines de l'enfer et nous mériter la vie éternelle.

83.—Le Fils de Dieu s'est-il fait homme immédiatement après le péché de nos premiers parents ?

Non, il leur fut alors seulement promis comme Rédempteur.

Dieu n'avait pas dit à Adam à quelle époque viendrait le Rédempteur, et il s'écoula environ 4000 ans entre sa venue et la promesse qui en avait été faite. Dieu laissa écouler ce long espace de temps, afin que le genre humain pût sentir et comprendre combien grand est le péché, et quels maux innombrables il apporta sur la terre. Pendant 4000 ans les hommes ne firent qu'empirer graduellement. Il vint même un temps,—environ 1600 ans après le péché d'Adam,—où ils étaient devenus si méchants, que Dieu les extermina par le déluge avec tous les êtres vivants sur la terre, à l'exception de Noé, sa femme, ses trois fils et leurs femmes, et les animaux qu'ils firent entrer avec eux dans l'arche. (1)

Laissez-moi vous donner quelques détails sur ce terrible châtiment. Lorsque Dieu, par suite de la méchanceté des hommes, eût pris la résolution de détruire tout ce qui vivait sur la terre, il ordonna à Noé de bâtir une arche immense ou bâtiment, pour lui-même, sa famille et un couple de tous les animaux de la terre. (2) Lorsque l'arche fut construite, Noé y entra avec sa famille et un couple de tous les animaux que Dieu voulait sauver. Outre ces animaux, Noé reçut l'ordre de faire entrer de plus, cinq individus de chaque espèce d'animaux purs. Un animal pur, suivant la loi de Dieu, était un animal qui pouvait être mangé ou offert en sacrifice, comme le bœuf, le mouton, la chèvre, etc. Il y avait donc dans l'arche sept animaux pur

---

(1) Génèse VI.

(2) Génèse VII.

de chaque espèce, et deux des autres espèces. Pourquoi sept animaux purs ? Pour en mettre deux en liberté avec les autres animaux quand la terre serait devenue sèche, et les cinq autres, pour servir de nourriture et être offerts en sacrifice. Noé mit cent ans à bâtir l'arche. Les hommes, à cette époque, atteignaient un âge beaucoup plus avancé qu'aujourd'hui. Adam vécut au-delà de 900 ans, et Mathusalem, le plus vieux de tous, avait 969 ans lorsqu'il mourut. Lorque la porte de l'arche fut fermée, Dieu fit pleuvoir pendant quarante jours et quarante nuits. Toutes les sources d'eau furent rompues et les rivières et les lacs débordèrent. Les hommes couraient çà et là vers les endroits élevés, mais l'eau montant toujours, couvrit le sommet des plus hautes montagnes, et tout ce qui n'étaitpas dans l'arche fut noyé. L'arche demeura sur les eaux pendant une année environ ; car quoique la pluie eût cessé au bout de quarante jours, il est facile de s'imaginer la quantité d'eau qui était tombée. S'il pleuvait pendant tout le temps du carême, depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à Pâques,—quarante jours,—l'eau ne baisserait et ne disparaîtrait qu'après un long espace de temps. Lorsque les eaux commencèrent à baisser, Noé voulant connaître si la terre était découverte quelque part, ouvrit une petite fenêtre et lâcha un corbeau qui ne revint pas. Cet oiseau qui se nourrit de chair, trouva des cadavres en quantité suffisante pour sa nourriture. Noé fit alors sortir une colombe qui revint avec un rameau d'olivier dans le bec. Noé connut par ce fait que la terre était devenue sèche. Quelques jours plus tard, l'arche s'arrêta sur le

sommet du mont Ararat, en Arménie. Lorsque les eaux eurent complètement disparu, Noé, sa famille et tous les animaux sortirent de l'arche. Il offrit un sacrifice d'actions de grâces et s'établit de nouveau sur la terre avec sa famille. Pendant quelque temps les descendants de Noé restèrent bons, mais lorsqu'ils furent nombreux, ils oublièrent le châtiment du déluge et redevinrent méchants. Un grand nombre oublièrent complètement le vrai Dieu et commencèrent à adorer le soleil, la lune et les étoiles. D'autres rendirent un culte aux animaux et à des idoles de bois ou de pierre. Ils offrirent en sacrifice des victimes humaines et commirent tous les péchés les plus désagréables à Dieu. Beaucoup étaient esclaves, les maîtres étaient cruels, et les choses allèrent chaque jour de mal en pis jusqu'à la venue de Notre-Seigneur, époque à laquelle le monde était plongé dans un terrible abîme de misères et de péchés. Les législateurs essayèrent de remédier au mal par des lois, et les professeurs, par l'enseignement, mais tout fut inutile ; Dieu seul pouvait sauver le monde.

Dieu avait promis plusieurs fois un Rédempteur. La première promesse avait été faite à nos premiers parents dans le Paradis terrestre. Dieu avait dit au serpent : " *Je mettrai l'inimitié entre toi et la femme,*" (1) c'est-à-dire, entre le démon et la Bienheureuse Vierge, que les Saintes Ecritures appellent la seconde Eve ; parceque, de même que la première Eve a été la cause de notre perte, la seconde Eve nous a aidés à nous relever. La seconde promesse fut faite à

(1) Génèse III, 15.

Abraham. (1) Une troisième fut faite à Isaac, et une dernière à Jacob ; et plus tard les prophètes renouvelèrent fréquemment ces promesses, de sorte que pendant ces 4000 ans écoulés depuis le commencement du monde, Dieu encouragea les bons en leur rappelant de temps en temps la promesse d'un Rédempteur.

Quelques-uns des prophètes annoncèrent à l'avance le nom de la famille à laquelle il appartiendrait, le temps de sa naissance, la nature des souffrances qu'il devait endurer, la date et le genre de mort qu'il subirait. Ils annoncèrent aussi les signes qui devaient se manifester au moment de l'avènement du Messie, (2) pour que les peuples pussent connaître que les temps du Messie étaient arrivés. Aussi, à l'avènement de Notre-Seigneur, le monde était dans l'attente du Rédempteur promis, parceque les signes prédits étaient apparus ou apparaissaient au moment même. Mais la plupart ne reconnurent pas Notre-Seigneur au moment de sa venue sur la terre, parcequ'il naquit dans la pauvreté et la plus extrême abjection. Les hommes s'attendaient à voir venir le Rédempteur dans un appareil plus magnifique que la gloire de Salomon, et ils se trompaient en cela. S'ils avaient étudié ou compris les Saintes Ecritures, ils auraient su qu'il devait naître pauvre et humble.

84. Comment ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ont-ils pu se sauver ?

---

(1) Génèse XV.
(2) Génèse, XLIX, 10.

—Ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ont pu se sauver par la foi au Rédempteur à venir, et par l'observation de la foi naturelle écrite dans leur cœur, avec la grâce accordée en vue du Rédempteur futur.

Nous avons dit que Dieu avait promis le Rédempteur pendant quatre mille ans. Ceux qui croyaient à ces promesses, qui observaient tous les commandements de Dieu, qui obéissaient à ses lois en autant qu'il les connaissaient, pouvaient être sauvés. Ils ne pouvaient, à la vérité, entrer dans le ciel immédiatement après leur mort ; mais ils attendaient dans les Limbes, sans souffrances, jusqu'à ce que Notre-Seigneur leur en eût ouvert les portes. Ils étaient sauvés seulement par les mérites de Notre-Seigneur.

Mais comment cela pouvait-il se faire, puisque Notre-Seigneur n'était pas encore né ?

On sait ce que c'est qu'un billet promissoire. Lorsqu'un homme est incapable de payer actuellement ses dettes, et qu'il pense devenir capable de le faire plus tard, il donne à ses créanciers un billet promissoire, c'est-à-dire une promesse écrite de les payer dans un temps fixé. Ainsi, ceux qui mouraient avant la naissance de Notre-Seigneur, avaient la promesse faite par les Saintes Ecritures que le Christ paierait pour eux et leurs péchés lorsqu'il viendrait sur la terre. Dieu les sauvait à raison de cette promesse et les délivrait de toute souffrance jusqu'à l'arrivée de Notre-Seigneur. Si quelqu'un mourait dans sa première enfance, les parents répondaient pour lui, comme aujourd'hui les parrains et marraines répondent pour les enfants au baptême.

† 85. Quel jour le Fils de Dieu s'est-il fait homme ?

—Le Fils de Dieu s'est fait homme dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie, à Nazareth, le jour de l'Annonciation, lorsque l'archange Gabriel annonça à la Sainte Vierge qu'elle serait mère de Dieu.

Le jour de l'Annonciation tombe le 25 mars. Il est aisé de se rappeler cette fête. Tout le monde connaît la fête de saint Patrice, qui tombe le 17 mars, huit jours avant l'Annonciation. Il y a encore une autre fête qui se trouve entre les deux précédentes, c'est celle de saint Joseph, le 19 mars. Il est donc aisé de se rappeler que ces trois fêtes se rencontrent presque à la même date dans le mois de mars. *Annonciation* est le nom donné à ce jour après que l'ange fût venu, mais il n'était pas appelé ainsi avant cet évènement. *Annonciation* signifie : *dire ou faire connaître*, et c'est le jour où l'ange fit connaître à la Bienheureuse Vierge Marie qu'elle avait été appelée à l'honneur insigne d'être la mère de Dieu. La sainte Vierge attendait le Messie et priait probablement pour hâter sa venue comme le reste de son peuple, lorsque l'ange se présenta tout-à-coup et lui dit: *Je vous salue pleine de grâces.* Nazareth est une petite ville de la Galilée où séjourna Notre-Seigneur pendant les premières années de sa vie, et c'est pourquoi on l'appelle quelquefois Jésus de Nazareth. A l'endroit où, suivant la tradition non interrompue, l'ange Gabriel apparut à Marie pour lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur, il y a une

église catholique dite de l'Annonciation, et les Franciscains ont une chapelle sur l'emplacement de la maison qui servait d'atelier à saint Joseph.

† 86.—Quel jour Notre-Seigneur est-il né ?

—Jésus-Christ est né le jour de Noël, à Bethléem, dans une étable.

Le jour de Noël tombe le 25 décembre, une semaine avant le jour de l'an. On l'appelle ainsi depuis la naissance de Notre-Seigneur, c'est-à-dire depuis bientôt dix-neuf cents ans.

L'histoire de la naissance de Notre-Seigneur est bien triste à tous les points de vue. La sainte Vierge et saint Joseph demeuraient en Palestine, qui est aussi appelée la Terre-Sainte depuis que Notre-Seigneur y a vécu. La Palestine était alors habitée par les Juifs, qui étaient le peuple de Dieu ; et à l'époque dont nous parlons, elle était sous la domination des empereurs romains qui y envoyaient leurs soldats et leurs gouverneurs. L'empereur d'alors désirant connaître le nombre de ceux qui l'habitaient, ordonna d'en faire le recensement (1). Aujourd'hui le recensement se fait d'une manière qui diffère beaucoup de celle d'autrefois. Le gouvernement autorise certaines personnes à aller de maison en maison pour inscrire les noms ; mais en Palestine, chacun était obligé, quelque fût l'endroit où il demeurât, de se rendre à la ville où ses ancêtres

---

(1) S. Luc, II.

avaient vécu, et d'y enregistrer son nom avec ceux de sa famille ou de sa tribu. Comme les aïeux de saint Joseph et de la sainte Vierge appartenaient à la petite ville de Bethléem, ils durent quitter Nazareth, où ils vivaient alors, pour se rendre à Bethléem. Ceci se passait peu de temps avant Noël. Lorsqu'ils arrivèrent à Bethléem, trouvant la place remplie de gens venus pour inscrire leurs noms, ils allèrent à l'hôtellerie pour y passer la nuit. Les hôtels de ce temps ne ressemblaient pas aux nôtres: c'étaient simplement de larges constructions contenant de petites chambres sans ameublement, et appelées caravansérails. Ces hôtels étaient sous les soins d'une personne qui, moyennant paiement, accordait l'usage d'une chambrette. On n'y vendait aucunes provisions, et les voyageurs, avant leur départ, devaient faire cuire et apporter avec eux tout ce qui leur était nécessaire. Lorsque la sainte Vierge et saint Joseph se présentèrent, ils trouvèrent toutes les chambres de l'hôtellerie occupées, et parcoururent toutes les rues de la ville pour trouver un endroit où passer la nuit. Mais, chose triste à dire, ils frappèrent en vain à toutes les portes et personne ne voulut les recevoir; saint Joseph était vieux et pauvre, et n'avait pas d'argent ou n'en avait pas suffisamment pour payer son logement. Que faire ? Il commençait à faire nuit ; la petite ville de Bethléem allait bientôt être plongée dans les ténèbres, et voir fermer ses portes. On sait que les anciennes villes ne ressemblaient guère à la plupart de nos cités modernes, qui s'étendent en dehors de leurs limites légales, envahissent les campagnes avoisinantes,et qu'elles

étaient généralement entourées, comme la cité de Québec, de murailles destinées à les protéger contre l'ennemi.

Le peuple entrait dans la ville par de larges portes, fermées et gardées soigneusement pendant la nuit. Presque tout le monde résidait dans l'enceinte des murs, et la campagne était solitaire et à peu près déserte ; les bergers seuls y séjournaient sous des tentes qu'ils transportaient de place en place, comme les soldats en temps de guerre.

Telle était la campagne des environs de Bethléem. Saint Joseph et la sainte Vierge ne pouvant trouver un asile dans la ville, durent donc en sortir et gagner la campagne. Il est permis de supposer qu'ils furent en proie à une légitime frayeur, car les environs de Bethléem étaient infestés de loups et d'animaux sauvages tellement féroces, qu'il leur arrivait quelquefois de pénétrer dans les villes et d'attaquer les habitants dans les rues. Il y avait, de plus, des bandes de voleurs qui rôdaient constamment, épiant le moment de faire quelque victime.

La Palestine est un pays montagneux, et il y avait dans le flanc de quelques-unes de ses montagnes de profondes cavernes où les voleurs allaient se réfugier et partager leur butin. Comme les bergers s'y réfugiaient quelquefois avec leurs animaux, surtout lorsque le temps était mauvais, on leur donnait le nom d'étables. C'est dans une de ces étables froides et obscures, où la sainte Vierge et saint Joseph étaient entrés pour y passer la nuit, que naquit Notre-Seigneur.

Comme on était alors en décembre, l'Enfant-Jésus dut souffrir beaucoup du froid. Si cette

étable, du moins, avait été confortable comme celles que nous voyons de nos jours; mais loin de là, elle était froide, noire et misérable, et celui auquel elle servit de berceau était Notre-Seigneur, le Roi du ciel et de la terre. Il se rencontre rarement des gens assez pauvres pour être réduits à vivre dans des cavernes, et l'on doit par conséquent admirer l'incomparable humilité de Notre-Seigneur. Il aurait pu naître, s'il l'eût voulu, dans un de ces somptueux palais bâtis par la main des hommes, et avoir à son service les milliers d'anges qui sont ses serviteurs dans le ciel, mais il a préféré une naissance humble et obscure pour nous servir d'exemple. Quelle impression cette manière d'agir ne doit-elle pas faire sur l'esprit de ceux qui ont trop d'amour pour la toilette et déploient trop de luxe dans l'aménagement de leurs maisons!

Les prophètes avaient annoncé que Notre-Seigneur naîtrait à Bethléem. Cependant ses parents demeuraient encore à Nazareth à la veille de ce grand évènement.

C'est alors que l'empereur romain publia un décrêt ordonnant un recensement général, qui obligea les parents de Notre-Seigneur à se rendre à Bethléem où Notre-Seigneur vint au monde, conformément aux prédictions des prophètes qui se trouvèrent ainsi recevoir leur accomplissement. On voit, par là, comment Dieu dispose toutes choses pour l'accomplissement de ses desseins, et comme il procède en tout par des voies naturelles. Tout le monde, et l'empereur lui-même ignorait que cet édit concourait à l'accomplissement des prophéties et des promesses de Dieu. C'est ainsi qu'il arrive souvent que les

hommes travaillent, sans le savoir, à la réalisation des desseins de Dieu. Nous ne devrions donc jamais nous plaindre, ni travailler avec répugnance, quelle que soit notre tâche, puisque notre travail peut être voulu par Dieu pour une fin toute spéciale. Si nous examinons le passé, nous pouvons constater que Dieu nous a guidés et dirigés en beaucoup d'occasions.

Lorsque Jésus fut né à Bethléem, des Mages vinrent de l'Est,—peut-être de la Perse ou de l'Arabie,—pour l'adorer. Guidés par une étoile, ils quittèrent leur pays et se rendirent en Palestine. Arrivés à Jérusalem, ils allèrent trouver le roi Hérode, et lui demandèrent où était né le nouveau roi des Juifs. Hérode, troublé, parcequ'il craignait d'être détrôné par ce nouveau roi, convoqua les princes des prêtres et s'enquit d'eux où devait naître le Christ. Ceux-ci lui répondirent que, selon les prophéties, le Sauveur devait naître à Bethléem.

Les Mages virent briller l'étoile de nouveau, et ils la suivirent jusqu'à Bethléem, où elle s'arrêta au dessus de l'étable dans laquelle était né Notre-Seigneur. Ils entrèrent, adorèrent l'Enfant-Jésus et lui offrirent des présents. Hérode leur avait recommandé, aussitôt qu'ils auraient trouvé le Roi nouveau-né, de retourner le voir pour l'en informer afin qu'il pût aller lui-même l'adorer. Telle n'était pas son intention ; il ne voulait pas l'adorer, mais le faire mourir. Les méchants prétendent quelquefois vouloir faire le bien, mais c'est seulement pour tromper et séduire, et nous devons toujours être sur nos gardes lorsque nous suspectons avec raison la droiture de leurs intentions. Cependant Dieu qui connaît ce qui

se passe dans le cœur des hommes ne pouvait être trompé, et il avertit les Mages de ne pas retourner vers Hérode, mais de s'en aller dans leur pays pas un autre chemin : ce qu'ils firent. Le jour où les Mages adorèrent l'Enfant-Jésus, est fêté le jour de l'*Epiphanie* (six jours après le jour de l'an). Voyant que les Mages ne revenaient pas auprès de lui, Hérode comprit qu'ils l'avaient trompé. Il entra donc dans une grande colère, et pour être sûr de faire mourir l'Enfant-Jésus, il ordonna de massacrer tous les enfants de deux ans et au dessous, qui se trouvaient à Bethléem et dans les environs. Ces premiers martyrs sont honorés le jour de la fête des *saints Innocents*—trois jours après Noël.

Après le départ des Mages, Dieu envoya un ange à saint Joseph pour l'avertir des desseins criminels d'Hérode et lui dire de s'enfuir en Egypte avec Jésus et Marie. Saint Joseph partit donc immédiatement pour l'Egypte avec la sainte Vierge et l'Enfant-Jésus, sans demander à l'ange combien de temps il devait y demeurer, et sans même demander la permission de différer son départ jusqu'au matin. Il obéit sur le champ, se leva dans la nuit et partit immédiatement, nous donnant par là un grand exemple d'obéissance. Ils durent éprouver beaucoup de fatigue le long de la route, souffrir de la faim, du froid, etc. N'osant pas suivre les meilleures routes, puisqu'ils devaient supposer qu'Hérode y avait placé des gardes pour arrêter ceux qui tenteraient de s'échapper, ils dûrent prendre le chemin le plus difficile et le plus long. Ils se trouvèrent en Egypte au milieu d'étrangers, et il était très difficile à un pauvre vieux charpentier comme saint

Joseph d'y trouver de l'ouvrage; aussi la Sainte Famille dût-elle, parfois, manquer du nécessaire. Ils demeurèrent sept ans en Egypte, et retournèrent à Nazareth après la mort d'Hérode. (1)

A l'âge de douze ans, Jésus accompagna ses parents à Jérusalem, à l'occasion de la fête de Pâques. (2)

Il retourna ensuite à Nazareth, et pendant une période de dix-huit ans,—appelée sa vie cachée,—on n'entendit point parler de lui. Il est probable qu'il travailla comme charpentier dans la boutique de saint Joseph, son père nourricier.

A l'âge de trente ans, (3) Notre-Seigneur commença sa vie publique, c'est-à-dire sa prédication, ses miracles, etc. Elle dura un peu plus de trois ans, et se termina par sa mort sur le Calvaire.

87.—Pourquoi Jésus-Christ passa-t-il trente-trois ans sur la terre ?

—Jésus-Christ passa trente-trois ans sur la terre pour nous montrer le chemin du ciel par ses exemples et par ses enseignements, et nous mériter des grâces.

Jésus-Christ a passé par tous les âges de la vie, afin que chacun pût avoir un modèle; il a été enfant, adolescent, puis, homme mûr. Il n'est pas devenu vieux pour servir d'exemple aux vieillards, parce que si les hommes l'imitent dans

---

(1) S. Matt., II.
(2) S. Luc, II, 42.
(3) S. Luc, III, 23.

leur jeunesse et leur âge mûr, ils seront bons chrétiens dans leur vieillesse. Le temps de la jeunesse est le temps le plus important pour apprendre à bien faire. Si vous voulez qu'un arbre pousse droit, vous devez le maintenir droit lorsqu'il n'est encore qu'un faible arbuste. On ne peut redresser un chêne qui a penché en grandissant. Ainsi on doit apprendre à bien faire dans sa jeunesse, si on veut faire bien dans sa vieillesse. Comme nous l'avons dit, nous ne connaissons rien de la vie cachée ou privée de Notre-Seigneur, si ce n'est qu'il fût soumis à ses parents, parcequ'il voulait donner un exemple à ces pieux chrétiens qui vivent retirés du monde et mènent une vie cachée. Certains auteurs ont raconté ce que Notre-Seigneur avait fait à l'école, mais ces histoires sont romanesques, et tout ce que nous connaissons de Notre-Seigneur nous vient de la Sainte Ecriture, des enseignements de l'Eglise et des révélations que Dieu a faites aux saints. Nous devons donc nous rappeler que l'exemple est le meilleur des enseignements, et bien surveiller notre conduite extérieure.

88.—Que signifie le mot Evangile ?

—Le mot Evangile signifie bonne nouvelle.

L'Evangile est la source de toutes les vérités nécessaires au salut, que Jésus-Christ a d'abord enseignées, et qu'il a ensuite ordonné à ses Apôtres de prêcher à toutes les nations.

CHAPITRE HUITIÈME.

De la Passion, de la Mort, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur.

La passion, c'est-à-dire les souffrances terribles de Notre-Seigneur, commença après la Cène et ne finit qu'à sa mort. Le jeudi soir, Notre-Seigneur se mit à table, pour la dernière fois, avec ses apôtres. Il avait conversé, mangé et vécu avec eux pendant plus de trois ans, et il allait maintenant prendre avec eux son dernier repas avant de mourir. Il leur révéla la grandeur des souffrances qu'il allait endurer, et leur annonça qu'un d'entre eux le trahirait. Ce discours les jeta dans un grand trouble, car Judas seul connaissait ce qu'il avait projeté de faire.

† 89.—Qu'est-ce que Jésus-Christ a souffert pour nous?

—Après son agonie au Jardin de Olives, Jésus-Christ fut trahi par Judas, abandonné par ses apôtres, chargé d'opprobres, flagellé, couronné d'épines, et cloué à la croix sur laquelle il est mort.

Après la Cène, Notre-Seigneur s'en alla avec ses apôtres dans un endroit situé en dehors de Jérusalem, et qui n'en était séparé que par un

petit ruisseau. Il dit aux trois apôtres Pierre, Paul et Jean, de demeurer à l'entrée, et de veiller et prier, pendant que lui-même pénétrait dans le Jardin des Olives ou de Gethsémani, comme ce lieu est encore appelé. Là, il se prosterna la face contre terre, pria longtemps et avec ferveur, et trouva les apôtres endormis lorsqu'il revint.

Nous voyons quelquefois des personnes couvertes d'une sueur froide à la suite d'une cruelle angoisse ou d'une grande frayeur. L'agonie de Notre-Seigneur, dans le jardin des Olives, fut telle, que de grosses gouttes de sang coulaient de chacun de ses pores et inondaient le sol.

Trois raisons expliquent cette cruelle agonie:

1° La connaissance claire et certaine des souffrances qu'il allait endurer bientôt Quelle ne serait pas notre frayeur si, sachant que nous allons être mis à mort demain, nous connaissions exactement notre genre de mort et les souffrances qu'il nous faudra endurer! Notre-Seigneur connaissait tout, savait parfaitement ce qu'il devait souffrir Bien plus, ses souffrances furent plus grandes que ne seraient les nôtres, même si nous subissions le même genre de mort, parceque son corps était parfait, et par conséquent, plus que les nôtres, susceptible de souffrances. Une blessure à l'œil, qui est la partie la plus sensible et la plus délicate de notre corps, cause plus de mal qu'une blessure au pied ou à la main. Ainsi, toutes les parties du corps de Notre-Seigneur étaient tellement parfaites et sensibles, que nous pouvons à peine nous faire une idée de l'horreur des tourments dont la seule pensée lui causa une telle agonie.

2° La vue des péchés passés, présents et futurs de tous les hommes. Il connaissait tout, comme nous l'avons dit, et jetant un regard en arrière, il vit tous les péchés qui avaient été commis par pensées, par paroles et par actions, depuis Adam jusqu'à lui ; et considérant toutes ces offenses contre son Père, il tomba dans une profonde tristesse.

3° Plongeant son regard dans l'avenir, il vit le petit nombre d'hommes qui profiteraient des souffrances qu'il allait endurer Il vit tous les péchés qui se commettraient depuis sa mort jusqu'à la fin du monde. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait tant souffert dans le Jardin. La souffrance qu'il endura cette nuit est appelée *Agonie de Notre-Seigneur dans le Jardin.* Cette nuit-là, Judas qui l'avait trahi, vint avec une troupe de soldats et de gens du peuple, armés d'épées et de bâtons, pour arrêter Jésus et le faire prisonnier. Notre-Seigneur n'essaya pas de se sauver, mais il se tint debout pour les attendre, quoique tous ses apôtres, qui avaient promis de demeurer avec lui, se fussent enfuis. Les soldats le conduisirent alors à la maison du Grand Prêtre. Les autres prêtres s'y rendirent, lui firent un simulacre de procès et le condamnèrent à mort. Comme les Juifs, à cette époque, ne pouvaient, d'après leurs lois, mettre personne à mort, ils renvoyèrent Notre-Seigneur à Ponce-Pilate, gouverneur romain, pour que celui-ci le condamnât, parce qu'ils étaient soumis à la domination des Romains. Les Juifs avaient donc procédé contre leurs propres lois dans le procès de Notre-Seigneur.

Ils lui firent son procès la nuit, et ne lui permirent pas d'assigner de témoins pour se justifier ; mais au contraire, ils amenèrent de faux témoins qui déposèrent contre lui, agissant ainsi contre toute loi et toute justice. De bonne heure, le matin, on le conduisit à Pilate qui le fit fouetter. Après avoir dépouillé Notre-Seigneur de ses habits et lui avoir attaché les mains à un un pilier de pierre, les soldats romains le fouettèrent. Ils se servirent pour cela de lanières de cuir, garnies de petits morceaux de fer ou d'acier, dont chaque coup faisait ruisseler le sang. On sait que le sang suinte à travers un habit posé sur une plaie fraîche et le fait coller à la peau. Ainsi, les vêtements de Notre-Seigneur, imbibés de sang, adhérèrent à ses blessures et lui causèrent d'indicibles souffrances lorsqu'on les lui enleva. Comme il avait dit qu'il était roi, —c'est-à-dire roi spirituel,—ils le conduisirent dans une vaste salle, le livrèrent à la risée du peuple, lui mirent une couronne d'épines qu'ils lui enfoncèrent dans la tête avec une baguette pesante dont chaque coup faisait ruisseler le sang sur sa sainte face. Ils lui enlevèrent de nouveau ses habits, rouvrant ainsi ses plaies douloureuses ; et, sous prétexte que les rois portent la pourpre, ils le revêtirent d'un vieux manteau de pourpre et en firent un roi de théâtre, faisant, par dérision, la génuflexion lorsqu'ils passaient devant lui. Ils le frappèrent et lui crachèrent au visage sans qu'il donnât le moindre signe d'impatience et proférât une seule plainte. Ils le revêtirent de ses habits, et Pilate ayant demandé au peuple ce qu'il devait en faire, ils crièrent tous : *crucifiez-le.* C'était le vendredi

matin, probablement vers dix ou onze heures. Ils préparèrent donc une lourde croix de bois, la placèrent sur les épaules de Notre-Seigneur et la lui firent porter jusqu'au Calvaire, place des exécutions située en dehors de la ville; car il était défendu de faire aucune exécution dans l'enceinte de la cité. Comme Notre-Seigneur n'avait rien mangé depuis le jeudi soir, qu'il avait enduré de grandes souffrances et perdu beaucoup de sang, il devait être dans un grand état de faiblesse à onze heures le vendredi matin ; de fait, il succomba plusieurs fois sous le poids de la croix. La vue de sa sainte Mère, témoin de ce triste spectacle, augmentait encore ses souffrances. Arrivés au lieu du Calvaire, ils lui arrachèrent ses vêtements et le clouèrent à la croix en lui enfonçant de gros clous dans les pieds et les mains ; il était environ midi. De midi à trois heures, Notre Divin Sauveur resta cloué à la croix, victime pendant tout ce temps des moqueries et des injures grossières de la populace. Il fut même outragé par les deux voleurs qui étaient crucifiés avec lui, mais l'un d'eux se repentit et reçut son pardon avant de mourir. La pauvre Mère de Notre-Seigneur et ses quelques amis se tenaient à une petite distance, regardant ce qui se passait. Lorsque Notre-Seigneur eut soif, ses bourreaux lui présentèrent du fiel. Il mourut sur les trois heures, et à ce moment, la terre trembla, la lumière du soleil se voila, et le peuple fut plongé dans la consternation et la frayeur.

Comment, direz-vous, ces soldats ont-ils pu être aussi cruels ?

C'étaient des Romains, et à cette époque, des hommes qu'on appelait gladiateurs avaient l'habitude de se battre à l'épée devant l'empereur romain et tout le peuple, comme les acteurs d'aujourd'hui jouent pour l'amusement de leur auditoire. Des hommes qui prenaient plaisir à voir leurs semblables s'entre-tuer dans un combat mortel, pouvaient difficilement être touchés de pitié lorsque l'un d'eux était flagellé. Même dans les premiers siècles de l'Eglise, durant les persécutions, les empereurs romains exposaient les chrétiens aux bêtes féroces, pour les faire mettre en pièces en présence du peuple qui applaudissait à ces spectacles dégoûtants. Ceux qui assistaient, impassibles, à la mort de tant de personnes, pouvaient bien de gaieté de cœur mettre à mort un de leurs semblables, cette mort fût-elle la plus horrible.

† 90.—Quel jour Jésus-Christ est-il mort ?

—Jésus-Christ est mort le Vendredi-Saint, vers trois heures de l'après-midi.

C'est depuis cette époque qu'on appelle ce jour le *Vendredi-Saint.*

91.—Pourquoi appelez-vous saint le jour où Jésus-Christ a enduré une mort si horrible ?

Nous l'appelons saint, parceque c'est en ce jour que Jésus-Christ, par sa mort, montra son grand amour pour l'homme, et lui mérita toutes sortes de grâces.

92. Où et comment Jésus-Christ est-il mort ?

--Jésus-Christ est mort cloué à une croix, sur le Calvaire, entre deux voleurs.

Le Calvaire est une petite colline située en dehors des limites de la ville de Jérusalem. Chaque ville avait une prison ou un endroit pour l'exécution de ses criminels. Comme le temple de Dieu était dans Jérusalem, cette ville avait été appelée pour cela la Cité de Dieu, parce que, dans ce temple, Dieu parlait à ses prêtres dans le Saint des Saints. Le Temple était divisé en deux parties dont l'une, qui ressemblait quelque peu à la nef de nos églises, était appelée le Saint ; et l'autre, qui renfermait l'Arche d'Alliance, était appelée le Saint des Saints, et correspondait à l'autel et au sanctuaire de nos églises. L'Arche d'Alliance était une boîte longue d'environ quatre pieds, haute et large d'environ deux pieds et demi ; elle était faite du bois le plus riche, revêtu de fines dorures. Outre les tables de pierre sur lesquelles étaient écrits les commandements de Dieu, elle contenait la baguette qu'Aaron, — frère de Moïse, — avait changée en serpent en présence du roi Pharaon, et un peu de la manne dont le peuple avait été miraculeusement nourri pendant son séjour de quarante ans dans le désert, lors de sa sortie d'Egypte. Toutes ces choses étaient des figures de la vraie religion. L'arche elle-même était une figure du Tabernacle, et la manne, une figure de la Sainte Eucharistie. Un voile dérobait le Saint des Saints à la vue du peuple. Le Grand Prêtre seul, une fois par année, pouvait y

entrer. Bien que ces différents objets ne fussent plus dans le Saint des Saints, le voile,—appelé voile du Temple,—qui dérobait ce lieu saint à la vue du peuple, fut subitement déchiré, du haut en bas, lorsque Notre-Seigneur mourut sur la croix ; parce que, après sa mort, il n'était plus besoin de figures, puisque nous avons le tabernacle lui-même, la véritable manne et le vrai pain du ciel, c'est-à-dire le corps de Notre-Seigneur. (1) Le voile fut aussi déchiré pour montrer que Dieu ne voulait plus résider dans le Temple, mais que désormais il serait seulement dans l'Eglise chrétienne. Jérusalem, comme nous l'avons dit, était appelée la Cité Sainte, et aucun criminel ne pouvait être exécuté dans son enceinte. On envoyait les condamnés à mort au Calvaire,—mot qui signifie *place des crânes*,—où ils étaient exécutés. Une remarque maintenant : si les Juifs montraient tant de respect et de vénération pour l'Arche qui ne contenait que la figure du Saint Sacrement, quel ne doit pas être notre recueillement en présence du tabernacle de l'autel qui renferme le Saint Sacrement lui-même!

On fit mourir Jésus-Christ entre deux voleurs pour rendre sa mort plus ignominieuse, en le mettant sur un pied d'égalité avec les criminels ordinaires. L'un de ces voleurs, appelé le bon larron, eût regret de ses péchés et en obtint le pardon de Notre-Seigneur avant de mourir ; mais l'autre mourut dans l'impénitence. Les écrivains sacrés nous disent que l'un de ces voleurs a été

(1) S. Matt. xxvii, 51.

sauvé pour donner espérance aux pécheurs et leur apprendre qu'ils peuvent sauver leur âme, même au dernier moment, s'ils ont sincèrement regret de leurs péchés et en demandent pardon à Dieu. L'autre voleur est mort dans l'impénitence, pour apprendre aux pécheurs qu'ils ne doivent pas différer leur conversion jusqu'à l'heure de la mort, comptant témérairement sur le miséricorde de Dieu. Ceux qui, volontairement, diffèrent leur conversion, et, attendant le dernier moment pour se repentir, mènent une vie coupable avec l'espoir de bien mourir, peuvent être privés de cette grâce, et comme le voleur impénitent, mourir comme ils ont vécu, en état de péché.

93.—Pour qui Jésus-Christ est-il mort ?

—Jésus-Christ est mort pour racheter tous les hommes.

Ce n'est donc point seulement pour quelques peuples privilégiés que Jésus-Christ est mort, mais pour tous les peuples de la terre sans exception. Il est mort pour tous, pour le pauvre comme pour le riche, pour les petits comme pour les grands, pour les hommes des temps passés comme pour ceux d'aujourd'hui, et pour ceux qui naîtront jusqu'à la fin du monde. Par l'effusion de son sang, il a fourni à tous des grâces par lesquelles il leur est facile de se sauver, s'ils sont fidèles à y correspondre.

Mais bien que la passion du Jésus-Christ soit pour tous les hommes en général, nous pouvons ajouter qu'il est mort pour chacun en particulier, en sorte que chacun de nous peut s'adresser

à lui en toute confiance et lui dire : *Mon Sauveur et mon Rédempteur*. Hélas ! nous apprécions bien mal ce bienfait, puisque, trop souvent, nous le sacrifions pour de pures bagatelles, pour une jouissance d'un moment. Qu'il est triste d'en voir un si grand nombre se rendre la mort du Sauveur inutile, et périr à la vue de la croix et avec tant de moyens de salut sous la main !

† 94.—Comment Jésus-Christ nous a-t-il rachetés ?

—Jésus-Christ nous a rachetés en souffrant la mort pour nous, comme homme, et en donnant, comme Dieu, une valeur infinie à ses souffrances et à sa mort.

95.—Que nous apprennent les souffrances et la mort de Jésus-Christ ?

—Les souffrances et la mort de Jésus-Christ, nous apprennent la grande malice du péché, la haine que Dieu lui porte, et la nécessité de satisfaire pour nos péchés.

Nous connaissons aussi la malice du péché, par les maux qu'il a apportés sur la terre, par la haine que Dieu lui porte, par la punition qu'il a infligée aux mauvais anges et à nos premiers parents ; et enfin par le fait qu'il a permis à son Fils unique de souffrir la mort même pour les péchés des autres.

96.—Comment s'appelle le mystère de Jésus-Christ mort en croix pour nous ?

—Le mystère de Jésus-Christ mort en croix pour nous s'appelle le mystère de la Rédemption.

97.—Que devint l'âme de Jésus-Christ après sa mort ?

—L'âme de Jésus-Christ séparée de son corps, descendit aux enfers, c'est-à-dire, dans les limbes, où étaient détenues les âmes des justes morts depuis la création du monde.

L'enfer où l'âme de Jésus-Christ descendit n'était pas l'enfer des damnés, mais un endroit, ou lieu de repos appelé Limbes, où les âmes des justes attendaient son arrivée.

Le mot enfer avait plusieurs significations dans les temps anciens. Le tombeau était quelquefois appelé l'enfer. Ainsi Jacob, en apprenant que des bêtes féroces avaient dévoré son fils Joseph, s'écria : *Je descendrai en enfer avec douleur*. Les Limbes ne sont pas la même chose que le Purgatoire. Ils n'existent plus maintenant ; ou, s'ils existent encore, c'est seulement pour les enfants qui n'ont pas commis le péché actuel et qui sont morts sans baptême. Ces enfants n'iront jamais au ciel ou ne verront jamais Dieu, mais ils n'endureront pas de souffrances comme ceux qui sont en purgatoire ou en enfer.

98.—Pourquoi Jésus-Christ descendit-il dans les Limbes ?

— Jésus-Christ descendit dans les Limbes, pour y manifester sa puissance,

et communiquer les fruits de sa passion aux âmes des justes qui y étaient captifs.

Jésus-Christ descendit donc dans les Limbes pour deux raisons : premièrement, pour y manifester sa puissance ; secondement, pour délivrer les âmes des justes qui y étaient captifs et leur ouvrir les portes du ciel. Dès que son âme fut parmi eux, ils furent remplis de joie ; les Limbes devinrent un vrai paradis, car ils jouissaient de la vue de Dieu ; et ainsi se vérifia la promesse faite au bon larron : *aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis.* Jésus-Christ permit aussi à un certain nombre de se revêtir du corps qu'ils avaient eu auparavant, pour aller faire part à leurs parents de leur bonheur, et il demeura dans les Limbes tout le temps que son corps fut dans le tombeau.

99.—Où était le corps de Jésus-Christ pendant que son âme était aux Limbes ?

—Pendant que l'âme de Jésus-Christ était aux Limbes, son corps était dans le saint sépulcre.

Un sépulcre est la même chose qu'un tombeau, c'est-à-dire, une petite chambre. On ne recouvrait pas le cercueil de terre comme dans une fosse, mais on le plaçait sur un support fixe. Ces endroits portent maintenant le nom de voûtes, et l'on peut en voir un grand nombre dans tous les cimetières. Quelquefois, ces sépulcres sont taillés dans le flanc d'un monticule, et ont une entrée qui se trouve au même niveau que le che-

min ; quelquefois aussi ils sont entièrement construits sous le sol. Celui où fut placé Notre-Seigneur était taillé dans le flanc d'un rocher, et fermé par une grosse pierre au lieu d'une porte. Notre-Seïgneur ne fut pas mis dans un cercueil, mais il fut enveloppé dans un linceul, car c'était la coutume du peuple juif et de beaucoup d'autres nations d'embaumer les corps de ceux qui étaient morts, de les envelopper dans des draps et de les couvrir d'aromates (1) C'est ainsi que Marie-Madeleine et d'autres saintes femmes allèrent, de bonne heure le matin, pour embaumer le corps de Notre-Seigneur. Vous demanderez peut-être pourquoi elles ne l'avaient pas fait le vendredi soir ou pendant la nuit ; en voici la raison : le jour, chez les juifs, commençait au coucher du soleil,—à peu près vers six heures,—et finissait le soir suivant, encore au coucher du soleil. Notre jour de vingt-quatre heures commence à minuit et se prolonge jusqu'à minuit de la nuit suivante. Ainsi, chez les juifs, le samedi commençait à six heures le vendredi soir. Ils observaient le samedi ou Sabbat, au lieu du dimanche, comme jour consacré au culte. Comme il ne leur était pas permis, en ce jour qu'ils observaient rigoureusement, de faire aucune œuvre servile, elles ne purent embaumer le corps de Notre-Seigneur avant que le Sabbat ne fût fini, c'est-à-dire avant six heures le samedi soir. Comme nous l'apprennent les Saintes Ecritures, elles vinrent de bonne heure le matin, car Marie-Madeleine et les saintes femmes étaient juives et observaient religieuse-

(1) S. Math. XVIII, 59.

ment la loi judaïque. On sait que Notre-Seigneur lui-même, la Bienheureuse Vierge, saint Joseph et les Apôtres étaient juifs, et que, jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur, la religion juive était la seule véritable ; mais comme elle n'était qu'une figure et une promesse de la religion chrétienne, elle cessa d'avoir une signification et d'être la vraie religion, aussitôt que la religion chrétienne eût été établie par Notre-Seigneur.

† 100.—Quel jour Jésus-Christ ressuscita-t-il ?

—Jésus-Christ ressuscita glorieux et immortel, le dimanche de Pâques, le troisième jour après sa mort.

Il est ressuscité par sa propre puissance ; et c'est le plus grand miracle de Notre-Seigneur, qui, par là, a confirmé son enseignement, qui reposait sur cette résurrection. Un miracle est un fait surnaturel qui dépasse les forces de la nature créée, et qui ne peut être l'œuvre que de Dieu ou de celui à qui il a donné le pouvoir d'opérer des miracles. Si quelqu'un fait un miracle réel pour prouver ce qu'il a dit, ses paroles doivent être vraies ; car Dieu, qui est la vérité même, ne peut sanctionner un mensonge, ni aider un imposteur à nous tromper. Notre-Seigneur avait dit qu'il était le fils de Dieu, qu'il pouvait pardonner les péchés, etc, ; et il a accompli des miracles pour prouver ce qu'il avait dit, il doit donc avoir dit la vérité. De même, tous ceux que Dieu a envoyés pour accomplir quelque chose d'extraordinaire, ont reçu le pou-

voir de faire des miracles afin que le peuple pût connaître qu'ils étaient vraiment des messagers de Dieu. Par conséquent, on ne doit point croire en ceux qui, comme cela arrive de temps en temps dans le monde, prétendent avoir été envoyés par Dieu pour accomplir une œuvre extraordinaire, et qui ne peuvent donner de preuves convaincantes de leur mission. Ainsi, lorsque Martin Luther prétendait avoir été envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise catholique, qui avait près de 1500 ans d'existence lorsqu'il vint au monde, il ne fit pas de miracles, ne donna aucune preuve qu'il avait reçu une mission divine, et ne mérite pas, par conséquent, d'être cru.

Dieu a établi toutes les lois de la nature d'une manière permanente ; elles ne peuvent ni varier, ni changer, et nous pouvons compter sur la constance de ces lois. Nous sommes certains que le soleil se lèvera et se couchera tous les jours ; que les saisons suivront leur cours régulier ; que le feu brûlera toujours, etc. Or, si trois jeunes gens sont jetés dans une fournaise ardente et en sortent sains et saufs. (1) nous pouvons dire que c'est là un grand miracle, parce que naturellement le feu aurait dû les consumer si Dieu ne les avait protégés. L'eau d'un fleuve ne peut se diviser et former une espèce de muraille sans une force quelconque pour la retenir, car il est dans sa nature de toujours couler et de remplir les espaces vides qu'elle rencontre sur son passage. Si donc la chose arrive, comme dans la Mer

---

(1) Daniel, III.

Rouge, à la voix de Moïse, et dans le Jourdain, nous pouvons dire que c'est un miracle. Toutes les fois qu'il y a dérogation aux lois ordinaires de la nature, nous disons qu'il y a miracle. Notre-Seigneur a fait une foule de miracles semblables, car plusieurs fois il a suspendu les lois de la nature que Dieu seul peut suspendre, puisque c'est lui qui les a établies. Notre-Seigneur a ressuscité les morts, il a rendu la santé aux malades, guéri les aveugles, les boiteux, etc., lorsque la médecine et les moyens naturels étaient impuissants. Il a fait tout cela instantanément et sans remèdes. Ses miracles prouvent donc sa puissance divine, et puisque sa résurrection fut un grand miracle accompli par Notre-Seigneur pour prouver qu'il était le vrai et l'unique Fils de Dieu, nous devons donc conclure que réellement il est ce qu'il disait être.

Glorieux signifie que Notre-Seigneur ressuscita avec le même corps qu'il avait avant sa mort ; mais lorsqu'il fut ressuscité, ce corps eut de nouvelles qualités : il était *glorifié*. Les qualités d'un corps glorifié sont au nombre de quatre : la splendeur, l'agilité, la subtilité et l'impassibilité. 1° Il a la *splendeur*, c'est-à-dire qu'il brille comme la flamme, qu'il répand la lumière autour de lui, et que l'on voit briller l'âme à travers son enveloppe. Nous connaissons le miracle de la Transfiguration de Notre-Seigneur. Un jour, il conduisit sur une haute montagne, trois de ses disciples : Pierre, Jacques et Jean, (1) et pendant qu'il leur parlait, son corps devint brillant com-

(1) S. Math. XVII.

me le soleil. Moïse et Elie, deux grands et saints personnages de l'Ancienne Loi, vinrent alors converser avec lui. A cette vue, les Apôtres furent étonnés et réjouis, et auraient voulu toujours demeurer là. A ce moment, le corps de Notre-Seigneur manifestait une des qualités d'un corps glorifié. Les trois Apôtres qui l'avaient vu transfiguré et qui avaient entendu la voix du Père Céleste disant : *Celui-ci est mon Fils bien aimé*, étaient présents dans le jardin pendant l'agonie de Notre-Seigneur. Il leur avait permis de voir la Transfiguration, pour qu'ils pussent se rappeler lorsqu'ils le verraient souffrir comme homme, qu'ils l'avaient vu sur la montagne glorifié comme Dieu. 2° *L'agilité*, c'est-à-dire qu'un corps glorifié peut se transporter, avec la rapidité de l'éclair, d'un endroit à un autre. Après sa résurrection, Notre-Seigneur était à Jérusalem, et presque à la même heure il apparut, près du village d'Emmaüs, à deux de ses disciples qui se rendaient là. (1)

Ils avaient quitté Jérusalem après le crucifiement, probablement sous l'empire de la crainte, et s'en allaient ensemble en parlant des choses qui étaient arrivées durant les jours de la Passion de Notre-Seigneur. Tout à coup, Notre-Seigneur vint les rejoindre, fit route avec eux et leur parla ; mais ils ne le reconnurent pas. Ils lui demandèrent de passer la nuit dans leur demeure, car il commençait à se faire tard. Il s'arrêta avec eux, et pendant le souper, ils le reconnurent ; mais alors il disparut. Une personne

---

(1) S. Luc, XXIV.

ordinaire aurait dû se lever et sortir, mais lui disparut comme l'éclair, montrant en cette occasion la seconde qualité de son corps glorifié : l'agilité 3° *La subtilité*, c'est-à-dire qu'un corps peut aller où il lui plaît sans qu'aucun corps matériel puisse l'arrêter. Il peut passer à travers les portes fermées, et les murs mêmes ne peuvent l'empêcher d'entrer. Il passe à travers tout, comme la lumière passe à travers le verre sans le briser. Quelque temps après la résurrection de Notre-Seigneur, les Apôtres craignant encore d'être mis à mort, s'étaient retirés dans une salle dont les portes étaient hermétiquement fermées Soudain, Notre-Seigneur apparut au milieu d'eux, et leur dit : *Que la paix soit avec vous.* (1)

Ils ne lui avaient pas ouvert la porte ; mais le bois et la pierre ne purent l'empêcher d'entrer, et il prouva ainsi qu'il possédait la troisième qualité. 4° Son corps avait aussi la quatrième qualité : l'*impassibilité*, c'est-à-dire l'insensibilité à la douleur. Pendant sa Passion et lors de sa mort, Notre-Seigneur endura des souffrances terribles ; mais après sa résurrection, aucune douleur ne pouvait le faire souffrir. La lance n'aurait pu lui percer le côté, les clous n'auraient pu lui transpercer les mains, et les épines auraient refusé de s'enfoncer dans sa tête. Peu de temps après sa résurrection, Notre-Seigneur apparut à ses apôtres pendant l'absence de Thomas. Lorsque celui-ci fut de retour, les autres Apôtres lui apprirent que le Seigneur

---

(1) S. Jean, xx, 1·

était ressuscité et qu'il leur était apparu, mais il ne voulut pas le croire et leur dit : *Jusqu'à ce que j'aie vu les trous de ses pieds et de ses mains et que j'aie mis le doigt dans la plaie de son côté, je ne croirai pas.* Notre-Seigneur qui connaissait tout, connut cela aussi ; il revint donc lorsque Thomas était présent, et lui dit : *Maintenant, Thomas, mettez votre main dans la plaie de mon côté.* Thomas s'écria : *Mon Seigneur et mon Dieu*, et il crut parce qu'il avait vu. Si le corps de Notre-Seigneur avait été un corps ordinaire, personne n'aurait pu toucher à ses plaies sans lui causer des douleurs, mais il était impassible. Il semble étrange que Thomas ait refusé de croire ce que les autres Apôtres lui avaient dit ; mais Dieu le permit ainsi, parce que si tous les apôtres avaient cru aisément, les ennemis de Notre-Seigneur auraient pu dire que c'étaient des hommes simples, croyant tout sans preuve. Il leur est maintenant impossible de tenir un pareil langage, puisque l'un des apôtres, Thomas, a refusé de croire sans preuve convaincante. Une autre personne aurait été satisfaite en voyant les blessures de Notre-Seigneur, mais Thomas ne s'en rapporte pas seulement à ses yeux ; il faut qu'il touche avant de croire, montrant par là que les Apôtres n'avaient été trompés en rien par Notre-Seigneur, puisqu'ils en recevaient la preuve la plus convaincante.

A la fin du monde, les corps de tous les élus auront, après leur résurrection, les propriétés mentionnées plus haut, c'est-à-dire qu'ils seront des corps glorifiés.

En parlant des blessures de Notre-Seigneur, c'est le temps d'expliquer ce que sont les Stig-

mates. Il existe des personnes,—des saints naturellement,—qui ont sur les mains, les pieds, et dans le côté. des blessures semblables à celles de Notre-Seigneur, et qui leur causent de grandes douleurs. Tel fut saint François d'Assise. Jusqu'en 1883, a vécu, en Belgique, une jeune fille du nom de Louise Lateau, qui avait aussi les Stigmates ; nous en avons la preuve la plus positive dans l'histoire de sa vie. Ses blessures lui causaient de grandes souffrances, et elles ont saigné tous les vendredis pendant un grand nombre d'années. C'était une couturière, de constitution frêle, qui vivait avec sa mère et ses sœurs dans un état voisin de la pauvreté.

Elle avait toujours été remarquable par sa piété sincère, sa patience dans la souffrance et sa charité pour les malades. Nous la mentionnons parce qu'elle est de notre époque, et qu'elle est la dernière, à notre connaissance, qui ait eu les Stigmates ou les plaies de Notre-Seigneur. Ainsi, lorsqu'on parle des Stigmates de saint François ou d'autres personnes, on entend des blessures semblables à celles de Notre-Seigneur, produites sur le corps, d'une manière miraculeuse.

Immortel signifie : qui ne mourra plus, comme cela sera pour nous tous après la résurrection.

Le troisième jour. Ce n'étaient pas des jours complets, mais des parties de jours. Si quelqu'un demandait, le vendredi après-midi, combien il y a de temps jusqu'au dimanche, nous répondrions que le dimanche sera le troisième jour, en comptant le vendredi, le samedi et le dimanche pour un jour chacun. Il en fut ainsi pour Notre-Seigneur ; il mourut le vendredi vers trois

heures de l'après-midi, et demeura dans le sépulcre jusqu'au dimanche matin.

101.—Comment Jésus-Christ est-il ressuscité ?

—Jésus-Christ est ressuscité par sa toute-puissance, comme il l'avait annoncé.

† 102.—Combien de temps Jésus-Christ resta-t-il sur la terre après sa résurrection ?

—Après sa résurrection, Jésus-Christ apparut fréquemment à ses Apôtres, pendant quarante jours, pour montrer qu'il était vraiment ressuscité, et pour achever de les instruire.

Après sa résurrection, Notre-Seigneur demeura sur la terre pendant quarante jours, mais il ne fut pas visible tout le temps. Il n'apparaissait pas à tout le monde indistinctement, mais seulement à certaines personnes et en certaines occasions. Il apparut, tant à ses Apôtres qu'à d'autres personnes, environ neuf fois Nous savons d'une manière certaine qu'il est apparu neuf fois, mais il peut se faire que ses apparitions aient été plus fréquentes Il a montré qu'il était réellement ressuscité, puisqu'il a mangé avec ses Apôtres et qu'il a conversé avec eux. (1)

Ce fut après sa résurrection que Notre-Seigneur souffla sur ses Apôtres et leur donna le pouvoir de pardonner les péchés. (2)

---

(1) S. Luc XXIV, 42.
(2) S. Jean, XX.

† 103.—Que fit Jésus-Christ le quarantième jour après sa résurrection ?

—Le quarantième jour après sa résurrection, Jésus-Christ monta au ciel par sa propre puissance, en présence d'un grand nombre de ses disciples; ce jour est appelé le jour de l'Ascension.

Un jour, pendant qu'il se trouvait sur une montagne et qu'il conversait avec ses apôtres et ses disciples, il s'éleva tranquillement dans les airs, comme un ballon qui prend son essor, sans faire aucun bruit. Il continua à monter, et pendant qu'ils le suivaient des yeux, les nuages s'ouvrirent pour le recevoir et se refermèrent sous lui: ce fut là le dernier acte de Notre-Seigneur sur la terre, en tant qu'homme. L'Ascension eut lieu quarante jours après la résurrection. (3)

104.—Quelle place Jésus-Christ occupe-t-il dans le ciel ?

—Dans le ciel, Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant.

105.—Que signifient ces paroles : Est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant ?

—Ces paroles signifient que Jésus-Christ, comme Dieu, est égal à son Père en toutes choses, et que, comme homme, il occupe la première place auprès de Dieu. (4)

---

(3) Actes des Apôtres, I.
(2) Voir Symbole des Apôtres pour explications.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Du Saint-Esprit et de sa descente sur les Apôtres.

† 106.—Qu'est-ce que le Saint-Esprit ?

—Le Saint-Esprit est la troisième personne de la sainte Trinité.

107.—De qui procède le Saint-Esprit ?

—Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Nous ignorons en quoi la procession du Saint-Esprit diffère de la génération du Verbe. Dieu a bien voulu nous révéler que la procession de son Verbe était une véritable et parfaite génération ; mais ce qu'est la procession du Saint-Esprit, il n'a pas voulu nous le dire, et nous ne connaissons rien dans la nature qui puisse nous représenter cette action. Tout ce que nous savons, c'est que la génération éternelle du Fils, et la procession ineffable du Saint-Esprit sont tout-à-fait différentes, et que par là les trois personnes divines sont réellement distinctes entre elles. Le Père seul engendre, le Père et le Fils produisent, le Saint-Esprit seul est produit et ne produit point. Il possède en lui-même l'être divin, sans

pouvoir le communiquer à aucune autre personne, parce qu'il est le terme de la Trinité même; et c'est là le caractère qui le distingue essentiellement.

108.—Le Saint-Esprit est-il égal au Père et au Fils ?

—Oui, le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils, et il est Dieu comme le Père et le Fils, puisqu'il possède les mêmes perfections infinies.

† 109.—Quel jour le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ?

—Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres le dimanche de la Pentecôte, dix jours après l'Ascension de Jésus-Christ.

On sait que les Apôtres effrayés prirent la fuite au moment de l'arrestation de Notre-Seigneur. Pierre lui-même, leur chef, qui avait promis de mourir plutôt que de l'abandonner, le renia honteusement; et saint Jean, le disciple bien-aimé, se tint, il est vrai, au pied de la croix, mais n'opposa aucune résistance aux ennemis de Notre-Seigneur. Après le crucifiement, les Apôtres craignant d'être mis à mort, se renfermèrent dans une salle. Dix jours après l'Ascension, comme ils étaient en prière, suivant leur habitude, ils entendirent tout à coup un bruit semblable à celui d'un grand vent, et ils virent des langues de feu qui vinrent se poser sur la tête de chacun des Apôtres présents. (1)

(1) Actes des Apôtres, II.

C'était le Saint-Esprit qui descendait sur eux. Comme le Saint-Esprit est un pur esprit, qu'il n'a pas de corps, il peut prendre toutes les formes qu'il lui plaît. Il s'est manifesté quelquefois sous la forme d'une colombe. Ainsi, dans les églises, lorsqu'une colombe figure dans un tableau, elle est censée représenter le Saint-Esprit. On ne saurait peindre un esprit, et c'est pourquoi l'on représente généralement les Anges et Dieu lui-même, tels qu'ils sont apparus quelquefois aux hommes.

Pentecôte, signifie le cinquantième jour, parceque cette fête est célébrée cinquante jours après la résurrection de Notre-Seigneur.

Lorsque le Saint-Esprit fut descendu sur les Apôtres, ils perdirent toute timidité, et sortirent hardiment dans les rues pour prêcher le Christ crucifié. Ils racontèrent au peuple comment le Fils de Dieu,—le véritable Messie promis,—avait été mis à mort, et un grand nombre de ceux qui les écoutaient crurent en lui et se firent baptiser. La première fois que saint Pierre prêcha au peuple, trois mille personnes se convertirent ; (2) et lorsque tous les Apôtres eurent prêché, le nombre des chrétiens augmenta rapidement et la religion chrétienne fut bientôt prêchée dans les régions éloignées du monde.

A l'époque de la mort de Notre-Seigneur les Juifs célébraient une grande fête à Jérusalem. A la différence des Juifs qui ne pouvaient offrir de sacrifices que dans le temple de Jérusalem, nous avons maintenant un grand nombre d'égli-

---

(2) Actes des Apôtres, II, 41.

ses où se célèbre le saint sacrifice de la messe. Ils avaient bien, en différents endroits, des synagogues ou maisons de réunion où ils s'assemblaient pour prier et entendre la lecture des Saintes Ecritures, mais ils n'y pouvaient offrir aucun sacrifice. Ils se rendaient donc trois fois par année, à Jérusalem, pour y célébrer leurs grandes fêtes, dont l'une s'appelait la Pâque. Ce fut pendant la célébration de cette dernière fête que Notre-Seigneur fut mis à mort; ce qui fit qu'un grand nombre de personnes, venues de toutes les parties du pays, furent témoins de cette triste exécution. Une fête est généralement célébrée pour nous rappeler le souvenir d'un grand événement, et les Juifs célébraient la Pâque pour commémorer la délivrance de la servitude d'Egypte, dans laquelle leurs ancêtres avaient gémi pendant près de deux cents ans et dont Moïse les avait délivrés.

Avant d'aller plus loin, nous allons donner quelques détails sur Moïse, sur ce qu'il a fait pour délivrer son peuple, sur l'histoire des Israëlites et sur les circonstances qui les avaient amenés en Egypte.

A l'époque dont nous allons parler, le vieux patriarche Jacob, petit-fils d'Abraham, avait onze enfants,—Benjamin, le douzième, naquit plus tard,—dont le plus jeune s'appelait Joseph. Il était le favori de son père, et cette préférence excitait la jalousie de ses frères. Comme ceux-ci étaient bergers, ils menaient paître leurs troupeaux à de grandes distances et demeuraient longtemps absents. Un jour, leur père envoya Joseph vers eux pour voir s'ils étaient bien. Comme ils le détestaient, ils formèrent le dessein,

en l'apercevant, de ne pas le laisser retourner vers leur père. (1)

Ils résolurent d'abord de le tuer, mais pendant qu'ils délibéraient sur le genre de mort qu'ils devaient lui infliger, ils virent des marchands Ismaélites qui s'en allaient en Egypte, et le leur vendirent comme esclave. Ils trempèrent ensuite la robe de Joseph dans le sang d'un chevreau, et l'envoyèrent à leur vieux père en lui disant qu'ils l'avaient trouvée en cet état, pour lui faire croire que son fils avait été dévoré par une bête sauvage. Arrivés en Egypte, les marchands vendirent Joseph à Putiphar, un des officiers du roi, qui en fit son esclave. Pendant qu'il était chez Putiphar, il fut faussement accusé d'un grand crime et jeté en prison. Or, pendant qu'il était en prison, il arriva que le roi eut un songe. (2)

Il vit sortir du fleuve sept vaches grasses, et bientôt après, sept vaches maigres qui dévorèrent les premières. Il vit aussi sept épis pleins qui furent aussitôt dévorés par sept épis vides. Troublé par ce songe, le roi rassembla tous les hommes sages de son royaume pour lui en donner la signification, mais aucun d'eux n'y réussit. C'est alors qu'il entendit parler de Joseph, et il l'envoya chercher. Comme Joseph était un bon jeune homme, Dieu lui donna l'interprétation de ce songe ; et il dit au roi que les sept épis pleins et les sept vaches grasses annonçaient sept années d'abondance en Egypte, qui seraient suivies de sept années de famine, annoncées par les sept épis vides et les sept vaches maigres.

---

(1) Genèse, XXXVII.
(2) Genèse, XLI.

Il conseilla donc au roi de construire de vastes greniers où l'on amasserait du blé pour les années de disette. Le roi fut charmé de la sagesse de Joseph ; il lui donna la première place du royaume après lui, et lui confia le soin de faire tout ce qu'il avait conseillé. Il arriva donc, quelques années après, que la famine se fit sentir dans le pays qu'habitait Jacob, et il envoya ses fils en Egypte pour y acheter du blé. (1)

Ceux-ci ne reconnurent pas leur frère, mais Joseph les reconnut immédiatement, et après leur avoir pardonné tout le mal qu'ils lui avaient fait, il les renvoya chargés de blé vers leur père. Plus tard, Jacob et ses enfants quittèrent leur pays et vinrent s'établir près de Joseph, en Egypte ; le roi leur céda une contrée fertile, où ils vécurent dans la paix et le bonheur. (2) Cette histoire de Joseph nous montre que Dieu protège ceux qui l'aiment et le servent dans quelque danger où ils se trouvent placés, et que même il change en bénédictions les mauvaises actions de leurs ennemis.

Après la mort de Joseph et de ses frères, leurs descendants devenus très nombreux, furent persécutés par le nouveau roi d'Egypte. (3)

Il les soumit aux plus durs travaux et leur fit endurer les plus cruels traitements ; il ordonna même que leurs enfants du sexe masculin seraient, aussitôt après leur naissance, jetés dans le Nil. C'est vers cette époque que naquit Moïse.

---

(1) Genèse, XLII.

(2) Genèse, XLVI.

(3) Exode, I.

Sa mère ne put se résoudre à obéir aux ordres du roi, et elle le cacha pendant environ trois mois. (1)

Lorsqu'il lui fut impossible de le cacher plus longtemps, elle le plaça dans une corbeille de joncs qu'elle avait enduite de poix et de bitume, et l'exposa au milieu des roseaux sur les bords du fleuve, envoyant sa sœur pour voir ce qu'il en adviendrait. Dieu permit que la fille du roi, venant au fleuve pour se baigner, aperçût cette corbeille qu'elle se fit apporter par une de ses servantes. A ce moment, la sœur de l'enfant, feignant de ne pas le connaître, s'approcha et demanda à la fille du roi si elle ne désirait pas une nourrice pour ce petit enfant. Elle répondit affirmativement, et la propre mère de Moïse fut choisie pour nourrir cet enfant qui n'était pas connu comme son fils, mais qui passait pour le fils adoptif de la fille du roi. Moïse devenu grand, devint officier dans l'armée du roi ; mais ayant pris la défense de ses compatriotes persécutés, il irrita le roi et fut obligé de s'enfuir du palais. Il se retira alors au pays de Madian, où il garda pendant quarante ans les troupeaux du prêtre Jéthro.

Pendant ce temps, les Israélites persécutés imploraient le vrai Dieu de les délivrer de la servitude des Egyptiens qui étaient idolâtres. Un jour Moïse aperçut un buisson enflammé, et comme il s'en approchait pour l'examiner, il entendit une voix qui lui disait de ne pas approcher sans ôter les sandales de ses pieds, parce que ce lieu était une terre sainte. (2) C'était Dieu qui lui

(1) Exode, II
(2) Exode, III.

apparaissait et lui ordonnait d'ôter ses souliers en signe de respect et de vénération. Lorsque nous voulons témoigner le respect que nous portons à une personne ou à un endroit, nous nous décoiffons, mais les habitants de cette contrée au lieu de lever leurs chapeaux, ôtaient leurs souliers: c'était une coutume du pays, qui, par conséquent, ne leur paraissait pas étrange.

Dieu dit alors à Moïse qu'il allait l'envoyer délivrer son peuple de la servitude d'Egypte, et le ramener dans son propre pays. Puis, afin que le peuple crût en sa mission, il lui donna le pouvoir de faire certains miracles; et sur ses instances, il lui adjoignit Aaron, son frère. Moïse dit à Dieu: mais le roi d'Egypte ne voudra pas laisser partir le peuple, et que ferai-je alors? Dieu répondit alors à Moïse: Prenez en main cette verge avec laquelle vous ferez devant Pharaon tous les miracles que je vous ai donné le pouvoir de faire, pour lui montrer que vous êtes réellement l'envoyé du Dieu tout-puissant.

Moïse et Aaron se rendirent donc auprès du roi, et firent ce que Dieu leur avait commandé. Lorsqu'Aaron eût changé sa verge en serpent, les magiciens du roi,—c'est-à-dire des hommes qui faisaient des choses merveilleuses,—soit par adresse soit par l'intervention du démon, jetèrent leurs verges sur le sol et elles devinrent semblables à des serpents. Ces verges ne furent pas réellement changées en serpents, mais le démon qui les aidait, fit disparaître immédiatement les verges et leur substitua de véritables serpents qui furent dévorés par le serpent d'Aaron. (1)

---

(1) Exode, VII.

Malgré ce prodige, le roi ne voulut pas laisser partir le peuple. Dieu qui voulait faire connaître à tous les Egyptiens les grands desseins qu'il avait sur son peuple, avait permis cet endurcissement du cœur du roi.

Moïse frappa alors l'Egypte de dix plaies dont ne souffrirent aucunement les Israëlites. Toutes les eaux qui couvraient la terre d'Egypte furent changées en sang ; ce fut la première plaie (1) Le roi envoya alors chercher Moïse, lui promettant que s'il faisait cesser cette plaie, il permettrait au peuple de partir. Lorsque, par les prières de Moïse, cette plaie eût cessé, le cœur du roi s'endurcit de nouveau, et il refusa de remplir sa promesse. Pharaon fit comme ceux qui, dans la maladie, la détresse ou le danger, promettent à Dieu de se conduire mieux si, seulement, il veut les aider, et qui oublient leurs promesses du moment qu'ils sont hors de danger ; aussi Dieu envoya-t-il une seconde plaie qui fut la plaie des grenouilles. Un grand nombre de ces animaux sortirent des rivières et des marais, et remplirent toutes les maisons d'Egypte, s'introduisant dans les fours, montant sur les lits, etc. De nouveau le roi envoya vers Moïse dont les prières firent rentrer les grenouilles dans l'eau ou les firent mourir ; et de nouveau, il refusa d'accomplir sa promesse. (2) La troisième plaie fut celle des moucherons, qui remplirent toute la terre d'Egypte. (3) Nous pouvons à peine endurer deux ou trois maringouins, que serait-ce donc s'il y en

---

(1) Exode, VII.
(2) Exode, VIII.
(3) Exode, VIII.

avait des millions, des nuées, et qui, envoyés pour nous punir de nos péchés, seraient doublement venimeux? La quatrième plaie fut celle de mouches de toutes sortes, qui souillèrent tout ce qu'il y avait en Egypte, au grand dégoût des Egyptiens. La cinquième plaie fut la peste qui frappa tous les animaux. La sixième plaie fut celle des ulcères, qui se formèrent sur tous les hommes et les animaux, et dont les souffrances leur permettaient à peine de se mouvoir. La septième fut la grêle qui détruisit toutes les récoltes. La huitième fut celle des sauterelles, petits animaux doués d'une grande puissance de destruction. Ces sauterelles ressemblaient à celles qui, de nos jours encore, font irruption dans certains pays, et sont la terreur des cultivateurs, avec cette différence toutefois, qu'elles en avaient deux ou trois fois la grosseur. Ces animaux dévorent toute verdure et détruisent, par conséquent, les récoltes et les arbres. A la demande du roi, Moïse implora Dieu, et un grand vent chassa toutes les sauterelles dans la mer où elles se noyèrent. La neuvième plaie fut une noirceur qui couvrit toute l'Egypte pendant trois jours, et la dixième plaie, la dernière et la plus terrible de toutes, fut la mort de tous les premiers-nés des Egyptiens. (1)

Dieu donna instruction à Moïse d'ordonner à tous les Israëlites de tuer un agneau, pendant une nuit qu'il désigna, de teindre leurs portes avec le sang de cet agneau, de le faire cuire, et de le manger, debout, prêts à partir pour un voyage. (2)

---

(1) Exode, XII.
(2) Exode, XIII.

Cet agneau fut appelé l'agneau pascal ; et à partir de cette époque les Israëlites devaient le manger tous les ans, à peu près dans le temps de Pâques, en souvenir de cet événement. Cette nuit-là, Dieu envoya donc un ange qui tua tous les premiers-nés, tant parmi les hommes que parmi les animaux.

Dans toutes les maisons des Egyptiens il y avait un cadavre, tandis qu'il n'y en avait pas un seul chez les Israëlites ; car l'ange avait épargné toutes les maisons dont les portes étaient teintes du sang de l'agneau. Cet événement, appelé la Pâques, a toujours été célébré par le peuple de Dieu. Cet agneau pascal était une figure de Notre-Seigneur ; car de même que le sang de l'agneau a sauvé les Israëlites de la mort, de même le sang de Notre-Seigneur nous a sauvés de la mort éternelle, c'est-à-dire de l'enfer.

Après cette nuit terrible, Pharaon permit au peuple de s'en aller avec Moïse, mais les Israëlites étaient à peine rendus sur les bords de la Mer Rouge, qu'il se repentit de les avoir laissé partir, et il envoya une armée à leur poursuite. Ils se trouvaient à ce moment dans une position périlleuse : la mer devant eux, et l'armée de Pharaon qui s'avançait par derrière ; mais Dieu leur fournit les moyens de se sauver. Sur son ordre, Moïse étendit sa baguette sur les eaux qui s'ouvrirent immédiatement, et permirent aux Israëlites de passer à pied sec. (1)

Pharaon voulut les suivre, mais lorsqu'il fut rendu avec son armée sur le lit desséché de la

(1) Exode, XIV.

mer, les eaux se refermèrent et les engloutirent tous. Les Israëlites commencèrent alors leur grand voyage de quarante années à travers le désert où Dieu les nourrissait avec la manne. Pour les guider, il leur envoya une nuée qui les protégeait pendant le jour contre les ardeurs du soleil, et les éclairait pendant la nuit. Le désert n'était pas tellement vaste qu'il fallût quarante ans pour le traverser, mais comme le peuple, malgré tout ce que Dieu avait fait pour lui, avait encore péché dans le désert, il fut condamné à y demeurer jusqu'à la nouvelle génération que Josué, successeur de Moïse, devait conduire dans la terre promise.

Ce fait nous apprend que Dieu punit toujours ceux qui le méritent, malgré son amour et les grandes choses qu'il peut souvent avoir faites pour les sauver ; mais il attend son heure pour pour les châtier.

Les Israëlites, comme nous l'avons dit, venaient chaque année, de toutes les parties du pays, célébrer la Pâque au temple de Jérusalem. Ce fut pendant une de ces fêtes que Notre-Seigneur fut mis à mort, et pendant une fête du même genre que saint Pierre prêcha au peuple après l'ascension du divin Crucifié. Il ne s'exprima que dans une seule langue, et néanmoins il se fit comprendre de tous ses auditeurs qui parlaient divers langages. (1)

C'était le don des langues que le Saint-Esprit avait donné aux Apôtres en descendant sur eux. Un exemple fera mieux comprendre. Si un ora-

---

(1) Actes des Apôtres, II. 6.

teur, adressant la parole en français, à un auditoire composé de personnes venant de différents pays, et ne parlant que leur idiome national, allemand, anglais, espagnol, italien, etc., parvenait à se faire comprendre de ses auditeurs qui s'imagineraient entendre chacun leur langue maternelle, on dirait que cet orateur a le don des langues, et que, comme les Apôtres, il l'a reçu par un miracle.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, Dieu a fait plus de miracles qu'il n'en fait maintenant, parce qu'alors ils étaient plus nécessaires, soit pour faire connaître l'Eglise davantage, soit pour prouver qu'elle est la seule véritable et qu'elle tient de Dieu son pouvoir et son autorité, choses que les pays chrétiens peuvent maintenant connaître sans miracles. Le Saint-Esprit communiquait quelquefois ces dons particuliers, comme le don des langues, à certains chrétiens des premiers siècles lorsqu'il recevaient la Confirmation; mais ce don n'était pas une conséquence nécessaire de la Confirmation, et il était donné seulement pour prouver la puissance de la vraie religion. Ceux qui avaient entendu prêcher saint Pierre rapportèrent à leurs compatriotes ce qu'ils avaient vu et entendu, et ces derniers étaient prêts à recevoir l'Evangile lorsque les Apôtres vinrent le leur prêcher.

110.—Sous quelle forme le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ?

—Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres sous la forme de langues de feu.

111.—Par qui le Saint-Esprit fut-il envoyé aux Apôtres ?

—Le Saint-Esprit fut envoyé aux Apôtres par Dieu le Père et par Dieu le Fils.

† 112.—Pourquoi le Saint-Esprit fut-il envoyé aux Apôtres ?

—Le Saint-Esprit fut envoyé aux Apôtres pour les éclairer, les fortifier les mettre en état de prêcher l'évangile, et sanctifier l'Eglise.

1° Il fut envoyé pour les éclairer. Les Apôtres n'avaient pas très bien compris tout ce que leur avait enseigné Notre-Seigneur pendant qu'il était avec eux ; mais après la descente du Saint-Esprit sur eux, ils comprirent parfaitement, se rappelèrent beaucoup de choses que Notre-Seigneur leur avait dites et en saisirent la vraie signification. Les prophètes avaient annoncé que le Messie, c'est-à-dire le Christ, viendrait sur la terre et qu'il étendrait sa puissance sur toutes les nations. Les prophètes parlaient dans un sens spirituel ; mais presque tout le peuple avait compris que le Messie serait un grand général, à la tête d'armées puissantes, qu'il subjuguerait toutes les nations de la terre et les soumettrait à la domination des Juifs. Une foule de paroles et d'actions des Juifs nous montrent clairement qu'ils considéraient le royaume que le Messie devait fonder sur la terre, comme un royaume temporel. Ainsi, la mère de deux des Apôtres de Notre-Seigneur vint le trouver un jour et lui demanda si, après l'établissement de son royaume sur la terre, il ne donnerait pas à ses fils des positions honorables et une grande

puissance. (1) Notre-Seigneur lui répondit qu'elle ne comprenait pas ce qu'elle demandait. Ceci nous montre que si quelquesuns des Apôtres ne comprenaient pas parfaitement la nature de la mission de Notre-Seigneur sur la terre, la nature de son royaume et de son Eglise, le peuple la comprenait encore moins. Souvent aussi, à la suite de ses sermons, en présence du peuple, les Apôtres lui demandèrent la signification de ce qu'il avait dit. (2) Mais éclairés après la descente du Saint-Esprit, ils comprenaient tout sans difficulté.

2° Il fut envoyé pour les fortifier. Les Apôtres, comme nous l'avons déjà dit, étaient timides et craignaient d'être arrêtés ; mais après avoir reçu le Saint-Esprit, ils se montrèrent hardiment sur les places publiques, et prêchèrent au peuple ce qu'ils avaient appris de Notre-Seigneur. Ils furent souvent arrêtés et fouettés ; mais peu leur importait, ils demeuraient fermes dans leur foi et pouvaient tout endurer pour le Christ après avoir été fortifiés par l'Esprit-Saint. Finalement, ils furent tous mis à mort à cause de leur foi, à l'exception de saint Jean. Saint Pierre et saint Paul furent crucifiés à Rome vers l'an 65, c'est-à-dire environ trente-deux ans après la mort de Notre-Seigneur. Saint Jacques eut la tête tranchée par ordre du roi Hérode. Saint Jean fut le seul des Apôtres qui ne fut pas mis à mort et celui qui vécut le plus longtemps. Il fut un jour, il est vrai, jeté dans une chaudière d'huile bouillante, mais il en sortit miraculeusement sain et sauf.

---

(1) S. Math., xx. 20.
(2) S. Luc, VIII, 9.

Les Apôtres, en mourant pour leur foi, donnèrent nne preuve certaine qu'ils n'étaient pas des imposteurs ou des hypocrites. Ils devaient croire ce qu'ils enseignaient, car autrement, ils n'auraient pas ainsi sacrifié leur vie. Ils étaient certains de ce qu'ils enseignaient, comme nous l'avons vu, en parlant de saint Thomas.

3° Il fut envoyé pour sanctifier l'Eglise, c'est-à-dire la rendre plus sainte par les grâces qu'il donne à ses membres.

113.—Le Saint-Esprit demeurera-t-il toujours avec l'Eglise ?

—Le Saint-Esprit demeurera toujours avec l'Eglise pour la conduire dans le chemin de la sainteté et du salut.

114.—Le Saint-Esprit ne se communique-t-il pas aussi à nous ?

—Oui, le Saint-Esprit se communique à chacun de nous, par la grâce dont nous avons besoin, et principalement dans le sacrement de Confirmation.

CHAPITRE DIXIÈME.

Des effets de la Rédemption.

† 115.—Quels sont les principaux effets de la Rédemption ?

—Les principaux effets de la Rédemption sont : 1° la satisfaction faite à la justice divine pour nos péchés, par les souffrances et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 2° l'acquisition de la grâce pour l'homme.

Un effet est le produit d'une cause. Si l'on place un signal d'alarme sur la voie brisée d'un chemin de fer, l'effet sera d'empêcher le déraillement du convoi, et la cause sera le fait d'avoir placé un tel signal. Une cause peut avoir plusieurs effets. Dans l'exemple ci-dessus, une foule de bons effets peuvent découler du fait que l'on a placé un signal d'alarme ; ainsi les wagons ne se briseront pas, personne ne se fera tuer, les rails ne seront pas arrachés de leur position, etc. De même, la Rédemption a eu deux effets : 1° satisfaire à Dieu pour les injures qui lui sont faites par les péchés des hommes ; 2° nous mériter des grâces qui nous aideront à faire notre salut.

† 116.—Qu'est-ce que la grâce ?

—La grâce est un don surnaturel que Dieu nous accorde, par pure bonté et en vertu des mérites de Jésus-Christ, pour nous aider à faire notre salut.

La *grâce* est donc quelque chose qui ne nous est pas dû, puisqu'elle est un don. D'ailleurs, strictement parlant, Dieu ne nous doit rien. Un don est surnaturel, quand il est au-dessus de notre nature, comme le mot l'indique. La santé, les talents, etc., sont des dons naturels, qui nous appartiennent en notre qualité d'hommes ; mais la grâce est quelque chose au-dessus de notre nature accordée à notre âme et que Dieu nous donne à raison de l'amour qu'il porte à son Fils, Notre-Seigneur, qui nous l'a méritée par sa mort. Le *mérite* est une espèce de prééminence qui rend digne d'honneur ou de récompense. La grâce est un secours qui nous est donné pour faire ce qui plaît à Dieu. Lorsque, dans notre travail journalier, il se rencontre un ouvrage que nous ne pouvons faire seuls, nous cherchons naturellement du secours. Soulever, par exemple, un fardeau pesant est un acte naturel, et le secours dont nous avons besoin n'est qu'un secours naturel. Mais si nous avons à faire quelque chose qui dépasse notre nature et que nous ne puissions le faire seuls, nous devons chercher un secours surnaturel ; en un mot, le secours doit toujours être de la même nature que l'acte que nous avons à faire. C'est pourquoi tous les actes spirituels ont besoin d'un secours spirituel, et ce secours spirituel s'appelle grâce.

117.—Combien y a-t-il de sortes de grâces ?

—Il y a deux sortes de grâces : la grâce sanctifiante ou habituelle, et la grâce actuelle.

† 118.—Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ?

—La grâce sanctifiante est celle qui demeure en notre âme, et qui la rend sainte et agréable à Dieu.

La grâce sanctifiante est celle qui nous rend saints en purifiant nos âmes. Le péché enlaidit l'âme et la rend désagréable à Dieu. La grâce la purifie. Supposons que l'on donne à quelqu'un un objet remarquable par sa beauté et son éclat, et qu'au lieu d'en avoir soin il le laisse traîner dans la poussière, jusqu'à ce qu'il devienne terne et sale, perde sa beauté et paraisse noir et laid. Il sera obligé, pour lui rendre sa beauté première, de le nettoyer et de le polir. Il en est de même pour l'âme noircie par le péché ; elle doit être nettoyée, purifiée par la grâce de Dieu. Si l'âme est en état de péché mortel, c'est-à-dire complètement noire, la grâce sanctifiante lui donnera son premier éclat et la rendra agréable à Dieu. Si l'âme est encore brillante, quoique souillée ou noircie un peu par le péché véniel, alors la grâce sanctifiante la rendra encore plus brillante qu'elle ne l'était.

† 119.—Pouvons-nous perdre la grâce sanctifiante ?

—Oui, un seul péché mortel suffit pour nous faire perdre la grâce sanctifiante.

120.—Qu'est-ce que les vertus théologales ?

—Les vertus théologales sont, la Foi, l'Espérance et la Charité, qui ont Dieu pour objet immédiat.

La *vertu* est l'habitude de faire le bien. L'opposé de la vertu est le vice, qui est l'habitude de faire le mal. Nous contractons une habitude bonne ou mauvaise en faisant fréquemment la même chose. L'habitude d'une chose une fois contractée, nous la faisons ensuite presque sans y penser. Ainsi, un homme qui a l'habitude de maudire, le fait presque sans s'en apercevoir ; mais au lieu de l'excuser, cette circonstance ne fait qu'aggraver sa faute, car elle prouve qu'il doit avoir maudit très souvent pour avoir contracté cette habitude. Néanmoins, s'il essaie de vaincre cette mauvaise habitude, et que, malgré ses efforts, il lui arrive de maudire de temps en temps, sans réflexion, il n'y a pas alors de péché, puisqu'il désire ne plus maudire, et qu'il essaie de surmonter ce vice. Un seul acte n'engendre pas la vertu ou le vice. On ne peut dire d'une personne qui n'a fait l'aumône qu'une seule fois, qu'elle possède la vertu de charité ; de même qu'on ne peut appeler blasphémateur quelqu'un à qui il arriverait de blasphémer une fois par année. La Foi, l'Espérance et la Charité ont été mises en nous par Dieu lui-même, et nous les appelons vertus infuses, pour les distinguer des vertus que nous acquérons.

† 121.—Qu'est-ce que la Foi ?

—La Foi est une vertu divine par laquelle nous croyons fermement les vérités que Dieu nous a révélées, et qu'il nous enseigne par son Eglise.

Une *vertu divine* est une vertu qui nous vient du ciel. La *Foi* est l'habitude de toujours croire tout ce que Dieu nous a *révélé*, c'est-à-dire fait connaître ; tout ce que l'Eglise nous enseigne, et de le croire *fermement*, c'est-à-dire sans le plus léger doute.

Mais pourquoi devons-nous croire ? Est-ce parce que nous voyons et connaissons clairement la vérité de ce qui nous a été révélé ?

Non ; nous devons croire certaines vérités parceque Dieu nous les a révélées ; nous les croyons quoique nous ne puissions ni les voir ni même les comprendre. Si nous pouvions les voir clairement, nous les croirions plutôt parce que nous les voyons, que parce que Dieu nous les a révélées. Si un ami qui ne nous a jamais menti et qui n'a pas de raisons de le faire en ce moment, nous annonce que l'église est en feu, nous le croirons sur parole, non parce que nous savons que l'église est en feu, mais parce que notre ami nous l'affirme. Si plus tard, nous voyons l'église en ruines ou si nous lisons les détails de l'incendie dans un journal, nous avons la preuve que notre ami nous a dit la vérité ; mais nous l'avons cru aussi fermement avant qu'après la lecture du journal. Pareillement, Dieu nous révèle ses grandes vérités et nous les croyons, parce que nous savons que Dieu est la vérité infinie et qu'il ne peut nous tromper ni être trompé. Si après avoir étudié, nous trouvons la preuve que Dieu

nous a dit la vérité nous ne croyons pas avec plus de foi, puisque nous n'avons jamais eu de doute, mais nos études nous ont servi à trouver des arguments pour démontrer la vérité des révélations de Dieu à ceux qui n'y croient pas. Si quelqu'un avait été présent lorsque notre ami nous a annoncé que l'église était en feu et qu'il eût refusé de le croire, qu'aurions-nous fait? Nous aurions essayé de le convaincre que notre ami avait dit la vérité, en lui lisant le compte-rendu de l'incendie relaté dans les journaux. Ainsi, le savoir ne change pas notre foi qui, comme nous l'avons dit, ne vient pas de l'étude, mais est imprimée dans nos âmes par Dieu lui-même. L'enfant qui apprend ce que Dieu a enseigné, et qui y croit fermement parce que Dieu l'a enseigné, a une foi aussi bonne que son professeur qui a étudié toutes les raisons pour lesquelles il devait croire.

† 122.—Qu'est-ce que l'Espérance ?

—L'Espérance est une vertu divine par laquelle nous attendons fermement de la bonté de Dieu la vie éternelle, et les grâces nécessaires pour l'obtenir.

Par la *vie éternelle*, on entend une vie infiniment heureuse qui durera toujours; une vie sans fin ; et par les *grâces*, on entend le secours de Dieu sans lequel on ne peut rien faire de surnaturel.

† 123.—Qu'est-ce que la Charité ?

—La Charité est une vertu divine par

laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

La vertu de charité nous fait aimer Dieu parce qu'il est infiniment bon, infiniment sage et infiniment puissant ; c'est-à-dire que nous l'aimons pour lui-même et sans aucune autre considération. Nous l'aimons *par-dessus toutes choses*, c'est-à-dire que nous consentirions à tout perdre plutôt que de l'offenser.

124.—Que faut-il entendre par le nom de prochain ?

—Par le nom de prochain il faut entendre tous les hommes, et même nos ennemis.

Le *prochain* ne comprend pas simplement ceux qui vivent près de nous, mais tous les hommes, de quelque genre et de quelque nationalité qu'ils soient, même nos ennemis. Les hommes qui vivaient au temps de Notre-Seigneur et dans son pays, se disputaient souvent sur le sens du mot prochain. Un jour ils en demandèrent la signification à Notre-Seigneur qui leur répondit comme suit :

" Un homme s'en revenait un jour de Jérusalem et sur sa route, il rencontra des voleurs qui le battirent, le volèrent, et le laissèrent pour mort sur le bord du chemin. Un voyageur qui passait par là, aperçut cet homme blessé et continua sa route ; un second fit la même chose : enfin, un troisième vint qui était de religion et de nationalité différente, mais il ne tint aucun

compte de ces circonstances. Il pansa les plaies du blessé, le mit sur son cheval et le transporta chez un aubergiste qu'il paya pour avoir soin de lui. Lequel de ces trois hommes, demanda Notre-Seigneur, était le prochain du blessé ? Et ils répondirent avec raison : *Celui qui l'a secouru.* (1) Par cet exemple, Notre-Seigneur voulait leur enseigner, et nous enseigner en même temps, que tous ceux qui sont dans le malheur et qui ont besoin de secours sont notre prochain. Le prochain est donc tout être humain, sans égard au lieu où il vit, à sa couleur, à sa science, à ses manières, etc., car tous les hommes qui existent dans le monde sont des enfants de Dieu et ont été rachetés par Notre-Seigneur. Chaque enfant de Dieu est donc mon prochain, et plus que cela, il est mon frère ; car Dieu est son père comme il est le mien, et s'il est assez bon pour que Dieu l'aime, il doit en être de même pour moi.

Aimer comme nous-mêmes, ne veut pas dire aimer avec autant d'amour, mais du même genre d'amour ; c'est-à-dire que nous devons suivre la règle promulguée par Notre-Seigneur : *Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fît. Ne faites jamais aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît.* Notre prochain est notre égal et il a reçu les mêmes dons que nous.

Lorsque nous venons au monde, nous sommes tous égaux ; nous avons tous un corps et une âme avec la faculté de les développer. L'argent,

---

(1) S. Luc, x, 30.

la science, la richesse, la réputation, et tout ce qui établit une différence entre les hommes est acquis dans le monde ; et lorsque les hommes meurent, ils s'en vont comme ils étaient venus, sans emporter aucune de ces choses.

La seule différence qui existera entre eux dans l'autre monde, dépendra du bien et du mal qu'ils auront fait sur la terre. Nous devons aussi aimer notre prochain pour une autre raison, parce qu'il doit un jour aller au ciel avec nous ; or, s'il doit vivre avec nous pendant toute l'éternité, pourquoi le haïr sur la terre ? D'un autre côté, si notre prochain doit aller en enfer pour sa mauvaise conduite, pourquoi le haïssons-nous ? Nous devrions plutôt le plaindre, car il aura assez à souffrir sans notre haine.

† 125. Qu'est-ce que la grâce actuelle ?

—La grâce actuelle est un secours passager, par lequel Dieu éclaire notre intelligence, et excite notre volonté à éviter le mal et à faire le bien.

La grâce sanctifiante, comme nous l'avons déjà dit, demeure toujours en nous, tant que nous ne tombons pas dans le péché mortel ; mais lorsque la grâce nous est donnée spécialement pour faire un acte bon ou pour en éviter un mauvais, nous l'appelons *grâce actuelle.* Par exemple je vois un homme dans l'indigence, et je suis en état de l'aider. Au moment où ma conscience me dit de le secourir, je reçois justement la grâce actuelle qui me porte et m'aide à accomplir cette bonne action ; mais aussitôt que j'ai secouru cet indi-

gent, la grâce actuelle cesse, parce que je n'en ai plus besoin. Elle m'a été donnée pour accomplir cette bonne action; et lorsque celle-ci est accomplie, la grâce actuelle a produit son effet. Un autre exemple : un enfant s'en allant à la messe le dimanche, rencontre d'autres enfants qui le dissuadent d'y aller et qui veulent l'entraîner ailleurs. Le cri de sa conscience lui disant d'aller à la messe, est le moment où il reçoit la grâce actuelle pour éviter ce péché mortel, et cette grâce dure aussi longtemps que la tentation.

† 126.—La grâce est-elle nécessaire au salut ?

—Oui, la grâce est absolument nécessaire au salut, et sans elle, nous ne pouvons rien faire pour mériter le ciel.

127.—Pouvons-nous résister à la grâce de Dieu ?

—Oui, nous pouvons résister à la grâce de Dieu, et malheureusement nous n'y résistons que trop souvent.

La grâce est un don que nous sommes libres de refuser ; mais si Dieu nous offre un don et que nous refusions de l'accepter, nous l'offensons et nous l'insultons. C'est un péché d'insulter Dieu ; par conséquent si nous refusons d'accepter les grâces qu'il nous offre ou que nous en fassions un mauvais usage, nous commettons un péché.

128.—Qu'est-ce que la grâce de persévérance ?

—La grâce de persévérance est un don spécial de Dieu, qui nous maintient ou nous met en état de grâce au moment de la mort.

Persévérance ne signifie pas ici la persévérance dans nos entreprises, mais la persévérance dans la grâce ; c'est-à-dire n'être jamais en état de péché mortel et être toujours l'ami de Dieu. Si Dieu nous éloigne du péché jusqu'à l'heure de notre mort et nous enlève de ce monde pendant que nous sommes encore ses amis, il nous donne ce qu'on appelle la grâce de persévérance finale. Strictement parlant, nous ne pouvons pas mériter cette grande grâce, mais nous pouvons la demander et l'obtenir. Tous ceux qui commettent le péché mortel peuvent donc être surpris par la mort dans cet état, et être perdus pour toute l'éternité.

CHAPITRE ONZIÈME.

De l'Eglise.

Avant de parler de l'Eglise, nous allons donner un historique de la vraie religion avant la venue de Notre-Seigneur.

Adam fut créé, comme nous le savons, dans un état de sainteté et de bonheur. Dieu communiquait librement avec lui, et il connaissait Dieu bien mieux que nous le connaissons nous-mêmes. Mais après leur désobéissance, nos premiers parents perdirent l'amitié de Dieu. Caïn, un des enfants d'Adam, tua son frère Abel, et à cause de ce meurtre, Dieu le maudit ainsi que sa postérité, et ses descendants devinrent méchants. (1)

Les autres enfants d'Adam demeurèrent fidèles à Dieu aussi longtemps qu'ils restèrent éloignés des enfants de Caïn ; mais du moment qu'ils eurent des relations et consentirent à contracter des mariages avec eux, ils commencèrent à oublier Dieu, et devinrent bientôt aussi méchants qu'eux. Ceci doit nous apprendre à fuir les mauvaises compagnies, car il y a toujours plus de probabilité que les bons deviendront

(1) Genèse, IV, II.

mauvais avec les méchants, que les méchants ne se convertiront au contact des bons. On connaît le vieux dicton : *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es.*

Après le Déluge Noé et sa famille se fixèrent de nouveau sur la terre, et leurs descendants demeurèrent pendant quelque temps fidèles à Dieu ; mais plus tard, ils devinrent méchants eux aussi et entreprirent la construction d'une tour qui, dans leur pensée devait atteindre le ciel. (2) Ils s'imaginaient peut-être, que dans le cas où il y aurait un second déluge, ils pourraient chercher un refuge dans cette tour. Mais leur orgueilleux dessein déplut à Dieu qui les empêcha de terminer cette tour en confondant leur langage ; de sorte qu'ils ne pouvaient plus se comprendre les uns les autres. Ceux qui parlaient la même langue s'en allèrent vivre ensemble dans une même contrée, et c'est ainsi que la race humaine se dispersa sur toute la terre et que les différentes nations eurent différents langages.

Au bout d'un certain temps, ils perdirent tous la connaissance du vrai Dieu, et commencèrent à adorer les idoles. Dieu qui ne voulait pas que la race humaine vint à l'oublier, choisit Abraham pour être le père d'un peuple privilégié qui conserverait toujours son culte. Il le fit sortir de son pays, lui fit de grandes promesses, et lui renouvela celle d'un Rédempteur, qui avait déjà été faite à Adam et Eve. Après la mort d'Abraham, Dieu suscita des prophètes qui faisaient connaître au peuple sa volonté sainte, qui le reprenaient de ses égarements, l'avertissaient du

---

(2) Genèse, XI

châtiment qu'il en recevrait, et qui lui rappelaient les promesses du futur Messie. Les prophètes étaient des hommes inspirés de Dieu, qui prédisaient l'avenir. Ils annonçaient des choses qui ne sont arrivées souvent que des centaines d'années après leur mort. Quelquefois, les hommes d'Etat peuvent prévoir qu'une guerre éclatera dans un pays à un moment donné ; ils ne sont pas prophètes pour cela, car ils ne font qu'énoncer des probabilités basées sur certains faits naturels, et très souvent ce qu'ils ont prédit n'arrive pas. Le vrai prophète est celui qui prédit des choses qu'il ne peut connaître que par l'inspiration de Dieu. Les diseurs de bonne aventure ne sont pas non plus des prophètes, mais de vulgaires charlatans qui, pour de l'argent, débitent des mensonges ou font des conjectures sur l'avenir. Nous verrons ailleurs que c'est un grand péché d'aller les interroger, ou d'ajouter foi à ce qu'ils disent.

Au temps promis et annoncé par les prophètes, Dieu envoya son Fils,—Notre-Seigneur,—pour racheter le monde et sauver les hommes. Il vint pour sauver tous les hommes, et cependant il ne demeura sur la terre que trente-trois ans. Il est aisé de comprendre que par sa mort il pouvait sauver tous ceux qui avaient vécu avant lui ; mais comment seraient sauvés ceux qui viendraient après lui jusqu'à la fin du monde ? Comment sa grâce leur serait-elle donnée ? Comment le connaîtraient-ils ou connaîtraient-ils ses enseignements ? Tout cela devait être accompli par son Eglise.

† 129.—Où se trouvent les moyens

donnés aux hommes pour participer aux fruits de la Rédemption ?

—Les moyens donnés aux hommes pour participer aux fruits de la Rédemption sont l'Église et les sacrements.

Notre-Seigneur a institué l'Eglise pour continuer à faire ce qu'il a fait lui-même sur la terre : instruire les ignorants, visiter les malades, secourir les pauvres, pardonner les péchés, etc. Il a commandé à tous les hommes d'écouter les enseignements de l'Eglise comme ils l'écouteraient lui-même.

Supposons maintenant que quelqu'un veuille établir une fausse Eglise, prétendant que c'est la véritable Eglise du Christ, comment ferait-on pour reconnaître la véritable Eglise ?

Lorsqu'un homme invente quelque chose, comment s'y prend-il pour que les acheteurs reconnaissent le véritable objet inventé, une plume, par exemple ? Il imprime sa marque de commerce sur cet objet. La marque de commerce est un signe certain qui indique que l'objet qui en est revêtu n'est point un objet falsifié ; et si d'autres emploient cette marque de commerce pour des articles d'imitation, ils se rendent passibles d'une pénalité infligée par la loi. Eh bien ! Notre-Seigneur a fait la même chose. Il a donné à son Eglise quatre marques ou notes caractéristiques pour la distinguer de toutes les fausses Eglises. Il a dit : *mon Eglise sera Une; elle sera Sainte ; elle sera Catholique ; elle sera Apostolique ;* et si une Eglise quelconque n'est pas revêtue de ces quatre marques, vous pouvez être sûrs qu'elle

n'est pas mon Eglise. Quelques Eglises fausses peuvent sembler posséder une ou deux de ces marques, mais aucune ne les possède toutes ; et lorsque nous constatons qu'une seule de ces marques fait défaut, nous devons en conclure que ce n'est pas la véritable Eglise établie par le Christ. C'est pourquoi toutes les religions qui prétendent être la vraie religion et qui ne possèdent pas ces quatre marques distinctives, ne peuvent être l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Si un homme vous dit qu'une chose est blanche, et un autre, qu'elle est noire, ils ne peuvent être tous deux dans le vrai. Un seul dit la vérité, et si nous voulons la connaître nous devons la chercher. De même, lorsqu'une religion nous enseigne qu'une chose est vraie, et qu'une autre religion nous enseigne que cette même chose est fausse, il y en a une des deux qui se trompe, et c'est notre devoir de chercher à connaître celle qui est dans le vrai. Par conséquent, de toutes les religions qui prétendent être la vraie religion de Notre-Seigneur, il n'y en a qu'une seule qui puisse dire la vérité, et celle-la est la religion ou l'Eglise qui peut montrer les quatre marques caractéristiques indiquées plus haut. L'Eglise catholique romaine étant la seule qui puisse montrer ces marques, elle est donc la seule Eglise véritable, comme nous le verrons un peu plus loin.

Recevoir la grâce méritée par Notre-Seigneur lorsqu'il nous a rachetés par sa mort, c'est ce qu'on appelle : *Participer aux fruits de sa Rédemption.*

† 130.—Qu'est-ce que l'Eglise ?

—L'Eglise est la société de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ, qui participent aux mêmes sacrements, et qui sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes sous un même chef visible.

Ici le mot *Eglise* signifie société, et non pas l'édifice où se font les offices, parce que si la messe était célébrée en plein air, en présence du peuple agenouillé, ce serait encore l'église de cet endroit. Les édifices dont nous nous servons comme églises peuvent avoir servi à tout autre usage : elles peuvent avoir servi, par exemple, de salle publique, de théâtre et d'école ; mais ils deviennent saints lorsqu'ils ont été bénits ou consacrés pour servir d'églises. Ils deviennent encore saints parce que l'Evangile y est annoncé, que le saint sacrifice de la messe y est célébré. Mais ils deviennent saints surtout, parce que Notre-Seigneur y réside dans le tabernacle, où il vit, voit et entend aussi réellement que lorsqu'il était sur la terre.

Dans les premiers temps les chrétiens n'avaient pas d'églises, ils se réunissaient secrètement dans des maisons privées. Plus tard, lorsque les empereurs païens commencèrent à les persécuter et à les mettre à mort, ils creusèrent de vastes souterrains où ils se réunissaient pour entendre la messe et recevoir les sacrements. On peut encore voir, à Rome, quelques-uns de ces souterrains qui portent le nom de Catacombes. Les chrétiens enterraient aussi leurs morts dans ces catacombes, et spécialement les corps de leurs martyrs, et l'on célébrait le saint sacrifice de la messe sur leurs tombeaux qui étaient généralement de pierre.

Sur chaque autel, la table ou la partie plane sur laquelle le prêtre célèbre la messe doit être de pierre ; mais si l'autel est de bois, il doit y avoir au moins, en face du tabernacle, une pierre de dix à douze pouces carrés. Cette pierre renferme des reliques de martyrs, placées dans une ouverture pratiquée dans la pierre. L'évêque scelle, sur la relique, le morceau de pierre qui a été enlevé pour pratiquer l'ouverture, bénit la pierre et la donne à l'église. Cette pierre porte le nom de pierre d'autel. On ne peut la voir parce qu'elle est dérobée aux regards par les nappes de l'autel, mais le prêtre ne peut célébrer la messe sans qu'elle y soit. Cette pierre nous rappelle les tombeaux de pierre des saints, sur lesquels la messe était célébrée.

L'Eglise, c'est-à-dire les chrétiens, a été persécutée pendant environ trois cents ans après la mort de Notre-Seigneur. Ces persécutions ont eu lieu à dix époques différentes et sous divers empereurs romains. On ordonnait de mettre à mort les chrétiens partout où il y en avait. Quelques-uns étaient jetés en prison, d'autres étaient exilés, et quelques-uns enfin étaient trainés au Colisée,—immense construction qui servait aux amusements du peuple,—où on leur infligeait la mort la plus affreuse, en présence de l'empereur et du peuple assemblés là pour jouir de ces scènes terribles. Après les avoir dépouillés de leurs vêtements, on lâchait contre eux des bêtes sauvages que la faim rendait encore plus féroces, et lorsque, par un miracle, ces animaux ne leur faisaient aucun mal, on faisait mourir ces chrétiens par le fer, le feu, ou on les faisait déchirer par des machines terribles. Au milieu de ces souffrances

atroces, les chrétiens demeuraient fermes et fidèles, quoiqu'ils eussent pu sauver leur vie en reniant Notre-Seigneur ou en sacrifiant aux idoles. Ceux qui, par exception, ont renié leur foi sous l'empire de la crainte, sont maintenant oubliés et inconnus, pendant que ceux qui sont demeurés fidèles sont honorés comme saints dans le ciel et sur la terre ; chaque année, l'Eglise chante leurs louanges et fait le récit de leur vie sainte et des triomphes qu'ils ont remportés sur leurs ennemis.

Quelques païens eux-mêmes, venus pour assister aux supplices des chrétiens, ont été quelquefois si touchés de leur patience, de leur force, de leur courage et de leur constance, qu'ils ont demandé à devenir chrétiens et ont été mis à mort, devenant ainsi des martyrs baptisés dans leur propre sang. Que d'enseignements nous pouvons tirer de tout cela ! Combien nous devons être respectueux dans nos églises, qui sont saintes pour toutes les raisons que nous avons données ! Quelle honte pour nous de ne pas entendre la messe lorsque nous le pouvons si facilement ! Nos églises ne sont jamais bien éloignées, elles sont généralement claires, bien aérées, pourvues de sièges et de tout ce qui peut les rendre confortables, bien différentes en cela des églises souterraines, noires et humides des premiers chrétiens. Nous pouvons, de plus, fréquenter les églises librement et sans danger de mort, au lieu que les chrétiens des premiers siècles étaient constamment dans la crainte et le danger de se voir arrêtés et mis à mort. Encore aujourd'hui, dans plusieurs contrées où de saints missionnaires s'efforcent d'enseigner la vraie religion, leurs prosélytes sont

obligés de parcourir de grandes distances pour entendre la messe. Leurs églises sont loin d'être confortables, et probablement que le saint sacrifice est offert quelquefois sur le flanc d'une montagne, au fond d'une vallée solitaire, et dans les bois où personne ne peut les voir ; car ils craignent d'être arrêtés, comme la chose arrive souvent, et d'être mis à mort, eux et leurs prêtres. On peut lire dans les relations des missions catholiques que, presque tous les ans, des prêtres et des personnes du peuple souffrent le martyre pour leur foi. N'est-ce pas une honte de voir des catholiques abandonner si facilement leur foi et la pratique de leur religion, quelquefois pour un différend avec l'autorité, pour certains avantages temporels, et quelquefois pour s'adonner à une mauvaise habitude ou parcequ'ils ont fréquenté des compagnons impies ? Qu'auront-ils à répondre, au jour du jugement, lorsqu'ils se trouveront à côté de ceux qui sont morts pour leur foi ?

L'Egise est la société de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ. Ainsi, le Pape, les évêques, les prêtres et le peuple, tous ensemble, constituent l'Eglise ; et chaque paroisse ou chaque diocèse est une fraction de l'Eglise.

Qui participent, c'est-à-dire qui reçoivent. *Pasteurs légitimes* signifient chaque prêtre dans sa propre paroisse, chaque évêque dans son diocèse, et le Pape pour tout l'univers. *Chef visible*, c'est-à-dire qui peut être vu, car invisible signifie qui ne peut être vu.

† 131.—Quel est le chef invisible de l'Eglise ?

—Le chef invisible de l'Eglise est Jésus-Christ.

Si un marchand, par exemple, veut établir une branche de son commerce dans un pays autre que le sien, il y demeure jusqu'à ce qu'il ait fondé cet établissement ; et après avoir nommé un représentant pour gérer les affaires à sa place, il s'en retourne dans son propre pays.

Il reste encore le chef du nouvel établissement, mais il en reste le chef invisible pour les gens du pays ; pour ces derniers le chef visible est l'agent ou le représentant qui agit au nom et qui fait le commerce dans les intérêts de ce marchand. Lorsque Notre-Seigneur voulut établir son Eglise, il descendit sur la terre ; et lorsqu'il fut sur le point de retourner au ciel, il nomma saint Pierre pour le remplacer et pour gouverner l'Eglise sous sa direction. On voit par là que Notre-Seigneur est toujours le chef réel et le maître de l'Eglise, quoiqu'il ne soit plus sur la terre ; et que tout ce qui est fait dans l'Eglise par son agent ou vicaire, c'est-à-dire par Notre Saint Père le Pape, est fait sous l'autorité de Notre-Seigneur lui-même.

† 132.—Quel est le chef visible de l'Eglise ?

— C'est Notre Saint Père le pape, l'Evêque de Rome, qui est le vicaire de Jésus-Christ et le chef visible de l'Eglise.

L'*Evêque de Rome* est toujours Pape. Si l'évêque de Québec, de Montréal ou d'Ottawa, était élu pape, il deviendrait l'évêque de Rome, et cesserait d'être l'évêque de Québec, de Montréal ou

d'Ottawa, parceque saint Pierre, le premier pape, était évêque de Rome. C'est pourquoi les évêques de Rome, seuls, sont ses successeurs, les vrais papes, les vrais chefs visibles de l'Eglise. Les évêques des autres diocèses sont les successeurs légitimes des autres Apôtres qui ont établi les diverses églises à travers le monde. Tous les évêques du monde sont soumis au Pape, comme les autres Apôtres étaient soumis à saint Pierre, que Notre-Seigneur lui-même leur avait donné pour chef

Un Vicaire est celui qui tient la place d'un autre et qui agit en son nom.

133.—Pourquoi le Pape, l'évêque de Rome, est-il le chef visible de l'Eglise?

—Le Pape, l'évêque de Rome, est le chef visible de l'Eglise, parcequ'il est le successeur de saint Pierre, que Jésus-Christ a établi chef des Apôtres et chef visible de l'Eglise.

Nous sommes appelés catholiques romains, pour montrer que nous sommes unis au véritable successeur de saint Pierre, l'évêque de Rome, et qu'en conséquence nous sommes membres de la véritable Eglise apostolique.

134.—Quels sont les successeurs des autres Apôtres ?

—Les successeurs des autres Apôtres sont les évêques de la sainte Eglise catholique.

Nous savons que les Apôtres étaient évêques, parce qu'ils pouvaient consacrer d'autres évêques, ordonner des prêtres et administrer la confirmation — pouvoirs qui n'appartiennent qu'aux évêques.

135.—Jésus-Christ a-t-il établi plusieurs Eglises ?

—Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Eglise à laquelle il a donné pour chef Saint Pierre et ses successeurs.

136.—Pourquoi Jésus-Christ a-t-il fondé son Eglise ?

—Jésus-Christ a fondé son Eglise pour enseigner, gouverner, sanctifier et sauver tous les hommes.

L'Eglise fondée par Jésus-Christ a donc le pouvoir et la mission : 1° d'*enseigner* la religion ; 2° de *gouverner* dans les choses qui concernent le salut des âmes ; 3° de *sanctifier les hommes*, c'est-à-dire de les rendre bons ; 4° de *sauver* tous ceux qui désirent l'être.

137.—Tous les hommes sont-ils obligés d'appartenir à cette Eglise unique de Jésus-Christ ?

—Oui, tous les hommes sont obligés d'appartenir à cette Eglise unique fondée par Jésus-Christ, et quiconque sait que l'Eglise catholique est la vraie Eglise et refuse d'y appartenir, ne peut être sauvé.

Celui qui sait que la religion catholique est la vraie religion et qui ne l'embrasse pas, ne peut entrer au ciel. Si quelqu'un qui n'est pas catholique, doute que l'Église à laquelle il appartient soit la véritable Eglise, il doit éclaircir ses doutes, chercher la véritable Eglise et y entrer ; car s'il continue à vivre dans le doute, il devient semblable à celui que des considérations humaines empêchent d'entrer dans la véritable Eglise quoiqu'il la connaisse.

De même, celui qui doute et qui craint d'examiner la religion qu'il professe, de peur d'en découvrir la fausseté et d'être convaincu de la vérité de la foi catholique, ne peut être sauvé.

Qu'adviendra-t-il d'un non catholique qui croit fermement que l'Eglise à laquelle il appartient est la véritable Eglise, et qui n'a jamais eu, même dans le passé, le plus léger doute sur ce fait ?

S'il a été baptisé d'une manière valide et s'il n'a jamais péché mortellement, il sera sauvé ; parce que, se croyant membre de la vraie Eglise, il a fait tout en son pouvoir pour servir Dieu suivant ses lumières et les dictées de sa conscience. Mais son salut sera beaucoup plus difficile s'il a commis le péché mortel. Le péché mortel, une fois commis, souille l'âme tant qu'il n'a pas été pardonné, et comment sera-t-il pardonné à un non catholique ? Ce ne sera pas par le sacrement de pénitence, puisque le protestant ne va pas à confesse ; et s'il y va, son ministre, qui n'est pas prêtre, n'a pas le pouvoir de lui pardonner ses péchés. Sait-il que sans la confession, il lui faut faire un acte de contrition parfaite pour obtenir le pardon de ses péchés, et

cet acte, peut-il le faire aisément? Ce que nous appelons contrition n'est généralement qu'une contrition imparfaite, c'est-à-dire le chagrin d'avoir offensé Dieu, parce que nous craignons d'aller en enfer ou de perdre le ciel. Si un catholique, avec le secours de toutes les grâces qu'il a reçues dans les sacrements, trouve qu'il est difficile de faire un acte de contrition parfaite, c'est-à-dire de se repentir de ses péchés uniquement pour l'amour de Dieu qui est souverainement bon, un protestant qui n'a pas reçu de telles grâces le fera beaucoup plus difficilement. On peut donc craindre deux choses: ou qu'il ne connaisse pas que cet acte est nécessaire pour reconquérir l'amitié de Dieu, ou bien, qu'il soit incapable de faire cet acte nécessaire de contrition parfaite, et alors il mourra en état de péché mortel, et par conséquent ennemi de Dieu.

Mais un protestant qui n'a jamais commis de péché mortel depuis son baptême, et qui n'a jamais eu le plus léger doute sur la vérité de sa religion, sera sauvé, parce que par le baptême, il est devenu membre de l'Eglise, et que sa conscience n'étant souillée d'aucun péché mortel, il est l'ami de Dieu et ne peut, en justice, être condamné à l'enfer. Une telle personne appartient à ce que nous appelons l'âme de l'Eglise. Il appartiendrait au corps de l'Eglise, c'est-à-dire qu'il assisterait à la messe et fréquenterait les sacrements, s'il savait que l'Eglise catholique est la seule véritable Eglise.

Le cas que nous venons de supposer se rencontre rarement, si ce n'est chez les petits enfants baptisés dans les sectes protestantes. Tous les enfants qui ont reçu le baptême validement

deviennent enfants de l'Eglise, **sans égard à** la personne qui les a baptisés et à la religion que professent leurs parents. En effet, toutes les personnes baptisées deviennent enfants de l'Eglise ; mais celles qui, après leur baptême, recusent les enseignements de l'Eglise, rejettent ses sacrements, et refusent de se soumettre à ses pasteurs légitimes, sont des enfants rebelles, qu'on appelle hérétiques.

Nous avons dit que le cas d'une personne non catholique, qui n'a jamais douté de la vérité de sa religion, et qui, de plus, n'a jamais commis, durant toute sa vie, un seul péché mortel se rencontre rarement. Ces personnes sont en si petit nombre que, pratiquement, nous pouvons dire que tous ceux qui ne font pas partie du corps de l'Eglise catholique, qui ne croient pas à sa doctrine, qui ne reçoivent pas ses sacrements et qui ne sont pas gouvernés par son chef visible, Notre Saint Père le Pape, obtiendront très difficilement leur salut.

Nous ne parlons pas ici des païens qui n'ont jamais entendu parler de Notre-Seigneur et de sa sainte religion, mais de ceux qui sont en dehors de l'Eglise, et qui prétendent être de bons chrétiens sans être membres de l'Eglise catholique.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Des attributs et des notes de l'Eglise.

Un attribut est toute caractéristique ou qualité qu'une personne ou une chose peut avoir. Toutes les perfections ou les imperfections sont des attributs, Si je puis dire de quelqu'un qu'il est bon, la bonté sera alors un de ses attributs. Si je puis dire, de même, qu'il est beau, la beauté sera également un de ses attributs. Nous avons déjà vu que l'Eglise a quatre marques distinctives ; mais elle possède, en outre, trois attributs qui découlent de ces marques. Il est plus aisé d'apercevoir les marques de l'Eglise que ses attributs ; par exemple, on verra mieux son unité que son indéfectibilité.

138.—Quels sont les attributs de l'Eglise ?

—Les attributs de l'Eglise sont : l'autorité, l'infaillibilité et l'indéfectibilité.

139.—Qu'entendez-vous par l'autorité de l'Eglise ?

—Par l'autorité de l'Eglise, j'entends la mission, le droit et le pouvoir qu'ont reçus de Jésus-Christ le Pape et les évêques, successeurs des Apôtres, de prêcher l'Evangile et de gouverner les fidèles

L'autorité est le pouvoir que possède une personne sur une autre, le droit d'exiger d'elle l'obéissance. Un professeur a autorité sur ses élèves, parce qu'ils sont tenus de lui obéir ; mais ce professeur ne doit aucune obéissance à ses élèves, parce que ceux-ci n'ont aucune autorité sur lui. Dieu seul possède une autorité souveraine qui ne lui vient de nul autre que lui. Tous ceux qui sont revêtus d'une autorité quelconque, la reçoivent de Dieu, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre personne. L'autorité du Pape lui vient de Dieu lui-même ; celle des des évêques vient du Pape, et les prêtres tiennent la leur de leurs évêques respectifs. Par conséquent, résister ou désobéir à l'autorité légitime, c'est résister ou désobéir à Dieu lui-même. Si un élève était chargé de la classe par le professeur obligé de s'absenter, cet élève aurait l'autorité légitime pendant ce temps, et le reste de la classe serait tenu, pour cette raison de lui obéir comme au professeur lui-même. Ainsi, un gouverneur, un juge, un maire, etc., ne sont que de simples citoyens avant leur nomination ; mais du moment qu'ils sont nommés et entrés en fonction, ils exercent l'autorité légitime sur les autres, et nous sommes tenus, comme de bons citoyens et de bons catholiques, de les respecter et de leur obéir.

140. Qu'entendez-vous par l'infaillibilité de l'Eglise ?

—Par l'infaillibilité de l'Eglise, j'entends le privilège que Jésus-Christ a donné à son Eglise de ne pas se tromper quand elle enseigne une vérité de foi ou de morale.

En disant que l'Eglise est infaillible, nous voulons dire qu'elle ne peut se tromper ou errer dans son enseignement ; que le Pape, chef de l'Eglise, est infaillible lorsqu'il parle *ex cathedrâ ;* c'est-à-dire comme successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ. *Cathedra* est un mot latin qui signifie *Chaire* ou *siège ;* et la préposition *ex* veut dire *émane* ou *vient de.* Donc, *ex cathedrâ* signifie un acte émané de la chaire ou du siège de saint Pierre, parce que les expressions *chaire* ou *siège* sont quelquefois employées pour la fonction elle-même, ou pour la personne qui l'exerce. Ainsi, on dit que le fauteuil présidentiel est opposé à telle ou telle mesure, au lieu de dire que le président ou celui qui le remplace y est opposé. Une cathédrale, comme l'on sait, est l'église où l'évêque officie ordinairement ; et elle est ainsi appelée, parce que le siège ou le trône de l'évêque, en latin *cathedra*, s'y trouve en permanence.

141.—Quand l'enseignement de l'Eglise est-il infaillible ?

—L'enseignement de l'Eglise est infaillible quand le Pape avec les évêques, ou le Pape seul s'adressant à tous les fidèles, définit et proclame une doctrine de foi ou de morale.

Mais comment saurons-nous que le Pape, qui parle si souvent aux différentes nations du monde, le fait *ex cathedra ?* Pour parler *ex cathedra* ou d'une manière infaillible, trois conditions sont requises :

1° Il doit parler comme chef de l'Eglise universelle, et non comme personne privée ; et employer certaines formes d'expressions qui font comprendre qu'il parle *ex cathedra ;*

2° Il doit parler pour toute l'Eglise ; c'est-à-dire pour tous les fidèles, et non pas seulement pour tel ou tel pays en particulier ;

3° Il doit parler sur des matières de foi ou de morale ; c'est-à-dire que lorsque le Pape dit aux fidèles qu'ils doivent croire telle ou telle chose comme faisant partie du dépôt de la foi, ou que telle autre chose est un péché, ils doivent croire ce qu'il déclare être de foi et éviter de faire ce qu'il leur dit être un péché. Il ne peut se tromper dans cet ordre de choses. Il ne pourrait pas dire que Notre-Seigneur nous a enseigné de croire telle ou telle chose, si Notre-Seigneur ne l'avait pas enseigné, parce que celui-ci a promis de toujours rester avec son Eglise, et de lui envoyer le Saint-Esprit pour lui enseigner toute vérité et demeurer avec elle jusqu'à la fin des temps. Si donc l'Eglise pouvait se tromper dans l'enseignement de la foi et de la morale, le Saint-Esprit ne serait pas avec elle, et Notre-Seigneur nous aurait trompés, conclusion qui serait un blasphème. Mais ne l'oublions pas, le Pape n'est infaillible qu'en matière de foi ou de morale ; c'est-à-dire lorsqu'il nous enseigne ce que nous devons croire ou faire pour sauver nos âmes. Si le Souverain Pontife écrivait un traité d'astronomie, de mathématiques, ou même de théologie, il pourrait faire des erreurs comme les autres hommes, parce que le Saint-Esprit n'a pas promis de le guider en semblable matière.

Néanmoins, quelque soit le sujet sur lequel

portent les enseignements du Pape, on peut être sûr qu'ils sont corrects. Presque toujours, le Pape est un homme très instruit et d'une grande expérience. Il est entouré, à Rome, des plus grands savants, parfaitement renseigné sur ce qui se passe dans toutes les parties du monde, et l'on peut dire sans exagération qu'il a ainsi l'expérience du monde entier. Les autres gouvernants n'ont pas besoin de savoir tout ce que sait le Saint Père, parce qu'ils n'ont pas à gouverner le monde entier, mais seulement leur propre pays. De plus, aucun gouvernement dans le monde entier n'est aussi ancien que celui de l'Eglise; aucune nation ne peut montrer une suite de gouvernants qui se sont succédé aussi longtemps sans interruption ; et nous pouvons dire ainsi que le Pape possède l'expérience de tous ses prédécesseurs, depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, actuellement régnant, savoir : deux cent soixante-trois Papes.

Toutes ces considérations devraient donc nous inspirer le plus grand respect pour les opinions émises par le Saint Père, sur quelque sujet que ce soit. Par conséquent, nous devrions toujours accueillir avec empressement les opinions et l'avis du Souverain Pontife sur n'importe quel sujet, ne jamais opposer nos connaissances bornées à son expérience et à sa science, même lorsque nous nous pensons mieux renseignés que lui sur certains évènements religieux, politiques ou autres qui se passent dans notre pays. Le Saint Père connaît l'histoire des peuples anciens; il connaît la nature humaine ; il sait que, les circonstances étant les mêmes, ce qui s'est passé chez un peuple peut se répéter et se répète

souvent chez un autre peuple. Le Saint Père a donc plus de clairvoyance et de pénétration que nous, et nous devrions le remercier lorsqu'il nous met en garde contre certains dangers en matière politique ou autre, Il ne nous enseigne pas la politique ; mais comme toute chose que nous faisons est bonne ou mauvaise, les hommes d'Etat et les politiciens doivent examiner si les actes qu'ils veulent faire sont bons ou mauvais, justes ou injustes. C'est le devoir du Saint Père de se prononcer contre les actes mauvais ou injustes des individus et des nations, et c'est pour cela qu'il paraît quelquefois intervenir dans les affaires politiques, lorsque réellement il ne fait que donner un enseignement moral. Quelque fois aussi. les gouvernements essaient de dépouiller l'Eglise ou le Saint Père de ses droits, et lorsqu'il se défend et proteste contre de telles injustices, ses ennemis l'accusent d'intervention dans les affaires politiques.

On comprend maintenant en quoi consiste l'infaillibilité de l'Eglise, et qu'elle ne signifie pas, comme le disent les adversaires de ce dogme, que le Pape ne peut pécher et ne peut se tromper en rien. Le Pape peut pécher comme tout autre : il pourrait même, s'il le voulait, être un homme vicieux et attirer la colère de Dieu sur sa tête par ses péchés. Ne pourrait-il pas s'impatienter, négliger complètement ses prières ou prier avec des distractions coupables ; ne pourrait-il pas être orgueilleux, avare etc ? Certainement. Or, toutes ces choses sont des péchés. Il peut donc pécher, et, par suite, il doit aller à confesse comme nous et demander pardon. Nous devons donc nous rappeler ceci : que le pape

agisse bien ou mal dans sa vie privée, il doit toujours enseigner la vérité quand il parle *ex cathedra*, parce que le Saint-Esprit le guide et ne lui permettrait pas de se tromper en matière de foi ou de morale.

Nous avons vu de quelle manière les gouvernements empiètent sur les droits du Souverain Pontife. Ce sont ces empiètements qui rendent nécessaire le pouvoir temporel des Papes, afin que ceux-ci puissent rester indépendants de tous les gouvernements.

Mais que faut-il entendre par le pouvoir temporel des Papes ?

Il faut entendre par là que le Pape devrait posséder une ville ou un territoire qui n'appartînt à aucun gouvernement et dont il serait, seul, le chef et le roi. Jusqu'en 1870 le Pape a possédé des Etats qu'on appelait Etats Pontificaux, et le pouvoir qu'il avait sur ces Etats,—comme le pouvoir de tout autre roi,—était appelé pouvoir temporel.

Comment avait-il acquis ces Etats et comment les a-t-il perdus ?

Il les avait acquis de la manière la plus légitime, et il en jouissait depuis environ mille ans.

Il y a de cela plusieurs siècles, le peuple de Rome et les pays voisins choisirent le Pape pour leur roi. Il était déjà leur chef spirituel, et ils en firent de plus leur chef temporel. Le Pape alors les protégea et les gouverna comme font les autres rois. Plus tard, des rois et des princes y ajoutèrent d'autres domaines, et peu à peu les possessions du Pape devinrent assez considérables.

Comment a-t-il perdu ces possessions ?

Le gouvernement italien les lui a enlevées de la manière la plus inique. En outre, il a dépouillé l'Eglise d'une foule d'autres propriétés qui lui avaient été données par des fidèles. Nul monarque au monde n'avait de réclamation plus équitable ou de droits plus certains que ceux du Saint Père à la possession de ses Etats ; et cependant il s'est trouvé un gouvernement qui les lui a volés comme ferait un voleur vulgaire qui profiterait de notre impuissance à nous défendre, pour nous enlever par violence ce que d'autres nous ont légitimement donné.

Le pouvoir temporel est-il nécessaire au Saint Père ?

Oui, le Saint Père a besoin d'un certain pouvoir temporel. Il doit être libre et indépendant dans le gouvernement de l'Eglise. Il doit être libre de parler, comme il l'entend, aux catholiques du monde entier, et libre aussi d'écouter ce qu'ils ont à lui dire. Il ne pourrait jouir de ces libertés s'il était soumis à la puissance d'un chef politique qui pourrait le jeter en prison, lui défendre de communiquer avec les évêques de la catholicité, ou tout au moins l'empêcher de s'élever contre ses injustices. Le Pape doit donc avoir certaines possessions qui lui soient propres, afin de ne pas redouter les injustices d'un prince quelconque, et de pouvoir proclamer hardiment la vérité au monde entier, dénoncer les gouvernements hostiles à l'Eglise et décerner des éloges à ceux qui les méritent.

Notons bien que nous ne déterminons pas les possessions que le Pape devrait avoir ; nous disons simplement qu'il devrait posséder quelques domaines qui lui permettraient de conserver son

indépendance, et ces domaines, en justice, devraient être ceux qu'on lui a enlevés. Les Etats-Unis offrent un exemple qui démontre que le Pape a besoin d'un pouvoir indépendant. Chaque Etat faisant partie de la Confédération Américaine forme par lui-même un gouvernement autonome, ayant son gouverneur, sa législature, ses lois propres, etc., et au-dessus de tous ces Etats, il y a le gouvernement des Etats-Unis avec son Président. A l'origine, les membres du gouvernement fédéral des Etats-Unis s'assemblaient pour traiter des affaires de la nation, tantôt dans un Etat, tantôt dans un autre, quelquefois à New-York et quelquefois en Pensylvanie, etc. Mais ils reconnurent bientôt que pour être indépendants de ces petits Etats et rendre justice à tous, ils devaient avoir un territoire propre, indépendant de tout Etat, et c'est alors qu'on choisit Washington avec un territoire adjacent de dix milles carrés, appelé maintenant district de Colombie, et où le gouvernement des Etats-Unis exerce librement ses droits et ses devoirs. Le Saint Père est, de la même manière, au-dessus de tous les gouvernements du monde en matière de religion, de justice et de droit ; et comme le gouvernement des Etats-Unis est appelé à décider sur les droits respectifs de chaque Etat, de même, le Saint Père est appelé quelquefois à se prononcer sur les droits des différents gouvernements, ce qu'il ne peut faire avec une justice égale pour tous, s'il n'est indépendant de chacun d'eux.

Le pouvoir temporel des Papes est de plus très utile à l'Eglise, en ce que le Saint Père peut employer les revenus de ses possessions à l'éduca-

tion de prêtres et de professeurs, à l'impression de livres, etc., pour les missions étrangères. Il peut aussi venir au secours des églises, des écoles et des institutions des pays pauvres, et principalement des missionnaires qui travaillent à la conversion des infidèles.

Lorsque le Saint Père était en possession de ses Etats, il pouvait faire beaucoup plus pour la conversion des nations païennes qu'il ne le peut maintenant. Aujourd'hui, il est obligé de compter sur les aumônes des fidèles et sur l'offrande du Denier de Saint-Pierre, pour l'accomplissement de ces œuvres et pour l'entretien de sa Cour.

142.—Qu'est-ce que l'indéfectibilité de l'Eglise ?

—L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise, telle que fondée par Jésus-Christ, durera jusqu'à la fin du monde.

L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise ne peut cesser d'exister, ni changer la doctrine que Notre-Seigneur lui a enseignée.

L'infaillibilité signifie que l'Eglise ne peut enseigner l'erreur pendant le temps de sa durée, et l'indéfectibilité signifie qu'elle durera toujours, qu'elle sera toujours infaillible, et qu'elle demeurera toujours telle que Notre-Seigneur l'a fondée. Il y a deux choses que nous devons comprendre clairement et ne pas confondre, ce sont les deux espèces de lois qui existent dans l'Eglise : les lois que Notre-Seigneur lui a données, et les lois qu'elle a elle-même promulguées. Elle ne peut changer les lois qu'elle a

reçues de Notre-Seigneur. Ainsi, l'Eglise ne peut abolir un seul sacrement ni en ajouter de nouveaux. Mais lorsque l'Eglise déclare que tel jour il sera défendu de faire usage de viande, c'est une loi qu'elle fait elle-même, et elle pourra la changer lorsqu'elle le voudra. Notre-Seigneur a laissé son Eglise libre de faire les lois qu'elle jugerait nécessaires, liberté dont elle a toujours usé, en faisant des lois appropriées aux circonstances de temps et de lieu. Elle abroge aujourd'hui d'anciennes lois qui n'ont plus leur raison d'être, et elle en promulgue de nouvelles qui sont devenues nécessaires. Mais elle ne change jamais et ne pourra jamais changer la doctrine, les vérités de la foi ou de la morale, et tout ce que nous devons croire et pratiquer pour sauver notre âme. Elle peut régler certaines choses dans leur application aux lois divines, mais elle ne peut changer la substance même de ces lois.

143.—En quelle personne ces trois attributs de l'Eglise sont-ils réunis ?

—Ces trois attributs de l'Eglise se trouvent réunis dans leur plénitude, en la personne du Pape, dont l'autorité et l'infaillibilité dureront jusqu'à la fin des temps.

† 144.—Quelles sont les marques ou notes par lesquelles on peut reconnaître l'Eglise ?

—L'Eglise a quatre marques ou notes par lesquelles elle peut être reconnue : elle est une, sainte, catholique et apostolique.

145.—Comment l'Eglise est-elle une ?

—L'Eglise est une, parce que tous ses membres ont la même foi, sont tous dans une même communion et soumis au même chef.

L'Eglise catholique est une, dans son gouvernement d'abord, et puis dans sa doctrine. Dans son *gouvernement* : chaque curé est chargé d'une paroisse ou d'un territoire déterminé, dont les habitants sont soumis à sa juridiction et forment son troupeau ; il ne doit prendre soin que de ceux-là seulement, les instruire, leur administrer les sacrements, etc. Il n'est pas responsable de ceux qui résident en dehors de sa paroisse. Au-dessus du curé, il y a l'évêque, chargé de la direction et de l'administration d'un territoire distinct qu'on appelle diocèse ; puis, l'archevêque ou le métropolitain, qui jouit d'une certaine juridiction sur les évêques suffragants ; vient ensuite le primat, qui a la prééminence sur les simples archevêques, puis enfin au-dessus de tous, nous avons le Souverain Pontife. Ainsi, lorsque le Saint Père s'adresse aux évêques, les évêques s'adressent aux prêtres, et ceux-ci au peuple. L'Eglise est donc une dans son gouvernement, comme une grande armée disséminée sur toute la surface du globe. Nous pouvons remonter graduellement du membre le plus humble de l'Eglise jusqu'au plus élevé, qui est le Saint Père ; et de celui-ci à Notre-Seigneur lui-même, qui est le chef invisible de tous. Le corps régulier des prêtres, des évêques, des archevêques, etc., ainsi organisé, par ordre de supériorité, est appelé la hiérarchie de l'Eglise.

L'Eglise est une aussi dans sa *doctrine ;* c'est-à-dire que tous les individus qui composent les trois cents millions de catholiques du monde, croient exactement les mêmes vérités. Si un catholique refuse de croire à un seul article de foi, il cesse d'être catholique et est retranché de l'Eglise, lors même qu'il croit à tout le reste. Par exemple, si on ne croit pas que le mariage et l'Ordre sont des sacrements, ou si on ne croit pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, on cesse d'être catholique, quand même on croirait à tous les autres enseignements de l'Eglise.

L'Eglise est donc une dans son gouvernement et dans sa doctrine. Cette marque distinctive se rencontre-t-elle dans quelques-unes des Eglises qui se prétendent les Eglises du Christ ?

Non. Les religions protestantes n'ont, ni l'unité de gouvernement ni l'unité de doctrine. Les Protestants d'Angleterre n'ont pas d'autorité sur les Protestants d'Amérique, et ceux-ci n'ont rien à voir dans les affaires des Protestants d'Allemagne ou de France. Les Protestants de chaque pays sont donc indépendants, et n'ont pas de chef suprême. Les protestants n'ont pas non plus l'unité de foi. Dans chaque pays il y a plusieurs classes de protestants—les Episcopaliens, les Presbytériens, les Baptistes les Méthodistes, etc., qui ne croient pas la même chose. Même ceux qui fréquentent la même église et qui professent la même religion, ne professent pas la même foi. Chacun, disent-ils, a le droit d'interpréter l'Ecriture Sainte à sa manière ; aussi, chacun explique les mêmes textes bien différemment. Il doit y avoir une personne autorisée pour fixer,

en cas de divergence d'opinion, le véritable sens des Saintes Ecritures, et comme les Protestants n'en ont pas, il en résulte que leurs controverses sont interminables.

Les Etats-Unis ont une constitution et des lois. Si chaque citoyen était libre d'interpréter les lois à sa guise, à quel joli état de choses cela ne conduirait-il pas ? Heureusement, les auteurs de la Constitution et des lois des Etats-Unis n'ont pas exposé les citoyens à un tel danger. Ils ont nommé des juges chargés d'interpréter et d'expliquer les lois, et de leur donner leur vraie signification dans les cas de contestation. Ainsi, il y a, à Washington, une Cour suprême pour tous les Etats-Unis, et lorsque ce tribunal déclare qu'un texte de loi a telle ou telle signification, tous les citoyens doivent se soumettre à sa décision qui est sans appel.

De la même manière, Notre-Seigneur a fait des lois pour tous les hommes, et pendant qu'il était sur la terre il les a appliquées lui-même. Il n'a pas voulu laisser les hommes libres de les interpréter à leur manière. Il a nommé des juges, qui sont les évêques, et pour le monde entier un juge en chef, qui est le Pape. Le Saint-Esprit le guide, comme nous l'avons déjà dit, il ne peut se tromper dans l'interprétation qu'il donne des lois du Christ ; et lorsqu'il interprète les paroles de Notre-Seigneur, tous les vrais catholiques doivent y croire sans appel.

146.—Pourquoi dites-vous que l'Eglise est sainte ?

—Je dis que l'Eglise est sainte, parce que Jésus-Christ, son fondateur, est saint, et

qu'elle peut nous sanctifier par sa doctrine et ses sacrements.

Les sectes protestantes n'ont pas de doctrines saintes, si nous les examinons attentivement. Elles enseignent par exemple, que la foi sans les œuvres peut sauver les hommes, leur enlevant par là tout motif de faire le bien ; que le mariage n'est pas indissoluble,—le mari et la femme pouvant, pour certaines causes, se séparer, ou obtenir un divorce, et se remarier. La mise en pratique de cette doctrine prive les enfants des soins de leurs parents, les laisse quelquefois sans asile et, presque toujours, sans instruction religieuse Les mêmes personnes peuvent se séparer de nouveau et se remarier, ce qui produit la confusion et l'immoralité dans la société. Quelques-unes de leurs doctrines enseignent encore que nous ne pouvons nous empêcher de pécher, permettant ainsi à chacun d'excuser ses fautes en disant qu'il n'a pu faire autrement, ce qui conduit, on le voit facilement, aux plus désastreuses conséquences. Enfin, leurs doctrines n'ont jamais produit un seul saint reconnu comme tel, à la suite de miracles parfaitement constatés. Lorsque les ancêtres des Protestants se révoltèrent contre l'Eglise, il y a environ trois cents ans, cette dernière promulgua certaines lois contre lesquelles ils *protestèrent*, ce qui leur valut leur nom de *protestants*,—puis ils se séparèrent de l'Eglise et se fabriquèrent une religion de leur choix.

147.—Comment l'Eglise est-elle universelle ou catholique ?

L'Eglise est universelle ou catholique, parce qu'elle ne doit cesser d'exister qu'à la fin du monde, et qu'elle enseigne toutes les nations, et maintient toutes les vérités nécessaires au salut.

Le mot *catholique* signifie universel. L'Eglise est universelle de trois manières, savoir : quant au temps, au lieu et à la doctrine. Elle est universelle quant au *temps*, car, depuis le jour où Notre-Seigneur a donné mission à ses apôtres d'enseigner à toutes les nations, jusqu'au temps présent, elle a existé, enseigné et travaillé dans tous les âges. Elle est universelle quant à la *doctrine*, car elle enseigne les mêmes doctrines et administre les mêmes sacrements partout, et ses doctrines conviennent à toutes les classes de la société, aux ignorants comme aux savants, aux pauvres comme aux riches. Elle enseigne par la voix de ses prêtres et de ses évêques, et tous les peuples qui entendent sa voix,—civilisés ou barbares,—peuvent apprendre sa doctrine, recevoir ses sacrements et pratiquer ses dévotions.

C'est elle qui a converti toutes les nations païennes, et le titre de catholique n'appartient qu'à l'Eglise catholique et romaine. Toutes les Eglises protestantes qui réclament ce titre, le font sans droit. Elles ne sont pas universelles quant au temps, et ne peuvent pas être appelées les Eglises de tous les âges, puisque leur existence ne date que de trois ou quatre cents ans et même moins. Elles ne sont pas catholiques quant au lieu, parce qu'elles sont particulières à certains pays. Elles ne sont pas universelles quant à la doctrine, parce qu'elles rejettent dans

certains pays ce qu'elles enseignent dans d'autres, et que souvent, dans le même pays. elles rejettent aujourd'hui ce qu'elles enseignaient hier.

Partout où il est possible d'aller, on trouve un prêtre qui dit la messe de la même manière qu'elle se dit ici.

C'est une grande consolation pour celui qui voyage en pays étranger, d'entrer dans une église et d'y entendre la messe sans constater aucune différence dans les ornements, les cérémonies ou le langage du prêtre. Un petit enfant de chœur du Canada peut servir la messe dans n'importe quelle partie du monde, ce qui démontre le grand avantage que possède l'Eglise, en employant le latin au lieu de la langue nationale ou du langage ordinaire du peuple. Si l'Eglise employait le langage ordinaire du peuple, la messe paraîtrait différente dans chaque pays ; les habitants du pays comprendraient les paroles du prêtre, mais les étrangers ne le pourraient pas.

La langue latine est ce qu'on appelle une langue morte, c'est-à-dire qu'elle n'est la langue vulgaire d'aucun pays en particulier. Parce qu'elle est une langue morte et qu'elle ne peut en conséquence varier, l'Eglise l'emploie pour qu'il n'y ait aucun changement dans le service divin. Les prières aujourd'hui en usage dans l'Eglise sont exactement celles qui ont été composées il y a plusieurs siècles. Les langues vivantes, c'est-à-dire celles que l'on parle maintenant, comme l'anglais, le français, l'allemand, etc., changent toujours quelque peu ; elles s'enrichissent de mots nouveaux, et la signification

des mots anciens subit des variations. L'Eglise se sert de la même langue dans tout l'univers, pour montrer qu'elle n'est pas l'Eglise d'un pays en particulier, mais l'Eglise de tous les hommes, dans tous les pays du monde.

De plus, en ne faisant usage que d'une seule langue, l'Eglise peut tenir ses conciles généraux et réunir les évêques de toutes les parties du monde, pour la condamnation des erreurs ou la promulgation de nouvelles lois. Lorsque le Souverain Pontife s'adresse à eux en latin, ils peuvent tous le comprendre et lui répondre. Si donc l'Eglise ne faisait pas partout usage de la même langue, cela ne pourrait se faire, à moins que chaque membre présent ne comprit toutes les langues du monde, ce qui est à peu près impossible.

Mais, dira-t-on, si la messe se disait en français, ne pourrrait-on pas la suivre mieux?

Nous pouvons aussi bien la suivre en latin, car dans presque tous les livres de prières nous avons en regard une traduction française du latin récité par le prêtre, ou la version française seulement.

148.—Comment l'Eglise est-elle apostolique ?

—L'Eglise est apostolique, parce qu'elle a été fondée par Jésus-Christ sur les Apôtres, qu'elle est gouvernée par leurs successeurs légitimes, et a enseigné et enseignera toujours leur doctrine.

Apostolique signifie que l'Eglise a été fondée au temps des Apôtres, et qu'elle n'a pas changé de-

puis. Il y a eu deux cent soixante-trois papes depuis saint Pierre, qui fut le premier. A partir de Léon XIII, le Pontife actuellement régnant, et en passant par Pie IX, Grégoire XVI et Pie VIII ses prédécesseurs, nous pouvons, de pape en pape, remonter jusqu'à saint Pierre qui vivait au temps de Notre-Seigneur.

L'Eglise est donc apostolique dans son origine et ses commencements.

Elle est aussi apostolique dans son enseignement, car toutes les doctrines qu'elle enseigne maintenant ont été enseignées par les Apôtres. L'Eglise n'invente pas de nouvelles doctrines, mais elle enseigne ses vérités plus clairement et plus distinctement lorsqu'elles sont niées. Ainsi, il ne nous est pas nécessaire deprouver que nous sommes bons et honnêtes tant que personne ne tente de nous faire passer pour vicieux et malhonnêtes. Nous prouvons notre honnêteté lorsqu'elle est niée, mais nous et nos amis nous y avons toujours cru. De même l'Eglise a toujours cru que Notre-Seigneur est le Fils de Dieu ; qu'il y a sept sacrements ; que le Pape est infaillible, etc. Les Apôtres ont toujours cru à ces vérités et à toutes les autres, et l'Eglise les a proclamées d'une manière spéciale lorsqu'elles ont été niées. Alors elle a réuni en concile tous les évêques, et ceux-ci, unis au Pape, ont proclamé ces vérités, non pas comme des doctrines nouvelles, mais comme des vérités auxquelles l'Eglise a toujours cru, et qu'elle définit maintenant parcequ'elles sont niées.

Les Protestants ne peuvent revendiquer pour leurs Eglises, la marque apostolique. Comment leurs Eglises pourraient-elles être fondées par

les Apôtres, puisque les Apôtres sont morts plus de quatorze cents ans avant qu'aucune Eglise protestante n'eût été fondée ? Bien plus, ils ont changé les enseignements des Apôtres, et n'ont, par conséquent, la marque apostolique, ni dans leur origine, ni dans leur enseignement.

Les Protestants disent que l'Eglise catholique était tombée dans l'erreur, et que Dieu voulait des réformateurs pour la ramener dans la voie de la vérité.

Comment l'Eglise pouvait-elle tomber dans l'erreur lorsque Notre-Seigneur lui avait promis de toujours demeurer avec elle, et de lui envoyer l'Esprit-Saint pour la guider et l'enseigner jusqu'à la fin des temps ? Et, de plus, si Dieu a envoyé les protestants pour redresser les erreurs de l'Eglise catholique, quelle preuve nous donnent-ils qu'ils ont reçu un tel pouvoir de Dieu ? Lorsque Dieu charge quelqu'un d'une mission spéciale il lui donne toujours le pouvoir de prouver cette mission. Lorsqu'il a envoyé Moïse, il lui a donné des signes,—les plaies de l'Egypte. Lorsqu'il a envoyé ses prophètes, ils ont fait tomber du ciel le feu et la pluie. (1) Mais les protestants ne nous ont donné aucun signe et n'ont accompli aucun miracle ; nous ne pouvons donc les croire lorsqu'ils prétendent avoir été envoyés de Dieu pour redresser l'Eglise catholique. Nous ne pouvons, non plus, croire que Notre-Seigneur a manqué à la promesse qu'il avait faite de demeurer avec l'Eglise. Nous aurons la vérité complète sur ce sujet, si nous

---

(1) III Rois, XVIII.

remontons jusqu'à l'établissement de la religion protestante, et si nous considérons la vie de Luther et des autres réformateurs qui l'ont fondée.

Luther, alors jeune homme, étant sorti un jour, vit un de ses amis tué à ses côtés par la foudre. Vivement affecté par ce triste évènement, il entra dans l'Ordre des Augustins. C'était un homme instruit, un prédicateur éloquent, mais il était très orgueilleux. Le Saint Père qui était alors en frais de parachever l'Eglise de Saint-Pierre de Rome, publia des indulgences en faveur de ceux qui contribuaient à son achèvement, comme les prêtres aujourd'hui promettent le fruit d'un certain nombre de messes en faveur de ceux qui aident à la construction d'une église nouvelle, d'un hôpital ou d'un asile.

Le Saint Père choisit les Dominicains pour prêcher ces indulgences et recevoir les aumônes. Il est probable que Luther fut mordu par le démon de la jalousie, lorsqu'il apprit que lui, le célèbre prédicateur, il n'avait pas été nommé. Il déclama d'abord contre l'abus des indulgences ; puis, l'orgueil le poussant, il se mit à prêcher contre la doctrine même des indulgences, et devint ainsi hérétique. Il fut alors condamné et excommunié. Trop orgueilleux pour se soumettre, il fonda une nouvelle religion qui porte son nom, et qui est une des nombreuses sectes protestantes. Mais comment parvint-il à se faire suivre par le peuple ? Ce fut très facile. Alors comme aujourd'hui, il y avait une foule de catholiques mauvais et indifférents. L'Eglise était riche et possédait des domaines considérables, qu'elle devait à la générosité de riches catho-

liques qui, à leur mort, laissaient leurs biens pour le soutien de l'Eglise et de ses institutions. Les rois et les princes eux-mêmes faisaient quelquefois à l'Eglise, pendant leur vie, de grandes donations de terres et d'argent. L'Eglise vivait donc de ces dons et du revenu de ces domaines, et elle n'était pas obligée, comme aujourd'hui, de recourir à la charité des fidèles. Nous voyons de suite comment Luther s'y prit pour en attirer un grand nombre à sa suite. Il dit aux princes avares et cupides, que s'ils lui prêtaient main-forte, ils deviendraient riches par la confiscation de la propriété de toutes les églises, et les princes avares et cupides, et contents d'avoir une excuse, le suivirent. Il dit au peuple,—aux mauvais catholiques,—que le jeûne était trop sévère, la confession trop pénible, l'assistance à la messe, tous les dimanches, trop difficile, leur promettant que s'il voulaient renoncer à leur foi et embrasser sa nouvelle religion, il les exempterait de tous ces devoirs, et ils le suivirent. Lui-même viola les vœux solennels qu'il avait faits à Dieu, et le peuple suivit lâchement son exemple.

Ceux qui fréquentent les églises protestantes, surtout dans notre pays, sont généralement dans l'aisance et bien élevés, mais il ne faut pas croire que les premiers protestants étaient comme eux. La plupart d'entre eux formaient, je ne dirai pas la plus pauvre, mais la pire classe de la société ; et aussitôt qu'ils eurent un prétexte, ils détruisirent les églises et les monastères, brûlèrent les statues et les peintures les plus magnifiques, la musique, les livres, enfin toutes les œuvres d'art que l'Eglise avait amassées et conservait depuis des siècles. On peut retrouver ces faits relatés

dans l'histoire de l'Eglise de cette époque. Les Protestants actuels en général, ont beaucoup d'admiration pour ces œuvres d'art, mais si leurs ancêtres n'avaient été arrêtés dans leur fureur, il n'en resterait plus rien.

Quelques personnes ne voudraient pas être membres de l'Eglise catholique, parceque, disent-elles, trop de pauvres gens en font partie. Elles n'ont pas besoin alors d'appartenir à l'Eglise de Notre-Seigneur, puisque son Eglise est celle des pauvreset des riches. Lorsque saint Jean-Baptiste envoya ses disciples demander à Notre Seigneur s'il était réellement le Messie, il ne leur dit pas qui il était, mais il leur dit de rapporter à saint Jean ce qu'ils avaient vu et entendu, savoir : que Lui (le Christ). guérissait les aveugles, les boîteux et les sourds, et qu'il prêchait aux pauvres.(1) Notre-Seigneur prêchait donc pour prouver qu'il est le vrai Rédempteur, et puisque Notre-Seigneur admettait les pauvres dans son Eglise, l'Eglise doit, partout, reconnaître les pauvres comme ses membres, car elle doit faire ce qu'a fait Notre Seigneur. Si vous connaissez une église où les pauvres ne vont jamais, où ils ne sont pas les bienvenus, vous avez toute raison de soupçonner qu'elle n'est pas la véritable Eglise, l'Eglise de Notre-Seigneur.

La pauvreté et la richesse ne sont que de ce monde, et n'établissent de distinction qu'ici-bas. Celui qui possède la plus petite part des biens de ce monde, est souvent le plus riche de la grâce de Dieu. Par conséquent, si les Protestants étudiaient la première période de l'histoire de

---

(1) S. Math. XI. 5.

leur religion, loin d'en être fiers ils en rougiraient. Ils auraient une bien triste opinion de leurs ancêtres, qui ont abandonné Dieu pour acquérir des biens terrestres, pendant que les martyrs catholiques ont tout sacrifié, même leur vie, plutôt que d'abandonner Dieu et la vraie religion.

† 149.—Ces notes et attributs se trouvent-ils ailleurs que dans l'Eglise catholique romaine ?

Ces notes et attributs ne se trouvent que dans la sainte Eglise catholique romaine.

Nous avons vu que quelques religions semblent avoir une ou deux de ces notes ; mais l'Eglise catholique seule les possède toutes ; elle est, en conséquence, la seule véritable Eglise du Christ. Les autres religions ne sont pas *une*, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'unité dans le monde ; elles ne donnent pas de preuve de leur *sainteté*, car elles n'ont jamais eu de saints que Dieu ait reconnus comme tels, en leur permettant d'accomplir des miracles. Elles ne sont pas *catholiques*, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas enseigné dans tous les âges et parmi toutes les nations. Elles ne sont pas *apostoliques*, parce qu'elles ont été établies plusieurs siècles après les apôtres. Elles ne sont pas *infaillibles*, parce qu'elles ont déclaré fausses des choses qu'elles avaient autrefois reconnues comme vraies ; elles ne sont pas *indéfectibles*, car elles ne sont pas telles que Jésus-Christ les a fondées, puisque ce n'est pas

lui qui les a fondées, et qu'elles introduisent des changements continuels dans leurs croyances et leurs pratiques.

Les marques de l'Eglise doivent être ainsi, parce que l'Eglise doit être une Eglise que tous les hommes puissent voir et connaître; car Notre-Seigneur a dit : *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit considéré comme un païen et un publicain.* (1) Les païens sont ceux qui adorent les faux dieux. Les publicains étaient ceux qui collectaient les taxes pour le compte des Romains ; ils étaient sans pitié pour le peuple qui les détestait et les méprisait. C'est pourquoi Notre-Seigneur disait : si quelqu'un n'obéit pas à l'Eglise, vous devez l'éviter comme vous évitez les païens et les publicains que vous méprisez. Personne ne peut être blamé s'il n'obéit pas à une Eglise invisible et inconnue. Aussi l'Eglise doit être un corps visible, qui puisse être facilement reconnu par tous ceux qui recherchent avec ardeur l'Eglise du Christ. Mais si quelqu'un ferme les yeux et refuse de regarder la lumière de la vérité, l'ignorance ne l'excusera pas : il sera coupable et tombera sous la sentence de Notre-Seigneur.

---

(1) S. Math., XVIII, 17.

CHAPITRE TREIZIEME.

Des sacrements en général.

Ce chapitre ne parle d'aucun sacrement en particulier, mais de tous les sacrements en général. Il explique ce que nous trouvons dans tous les sacrements sans exception.

† 150.—Qu'est-ce qu'un sacrement ?

—Un sacrement est un signe sensible institué par Jésus-Christ pour nous donner la grâce.

Pour qu'il y ait sacrement, il faut nécessairement trois choses : 1° Il faut un *signe sensible ;* 2° Ce signe doit avoir été institué par Jésus-Jésus-Christ ; 3° Ce signe doit donner la grâce.

Un *signe* est ce qui nous fait connaître l'existence d'une autre chose. Ainsi, la fumée indique la présence du feu ; l'empreinte d'un pied sur le sol indique que quelqu'un est passé en cet endroit ; le pavillon qui flotte à l'arrière d'un navire à voiles ou à vapeur, indique la nationalité à laquelle il appartient ; une lumière rouge placée sur une ligne de chemin de fer, fait comprendre que le passage à cet endroit est dangereux. De plus, ce signe est *sensible* quand il est

visible ou qu'il tombe sous les sens. Par conséquent, le signe sensible, dans tout sacrement, nous indique que ce sacrement signifie et donne quelque chose que nous ne voyons pas. Par exemple, le signe sensible dans le Baptême, est l'eau que l'on verse sur la tête de la personne à baptiser et les paroles que l'on prononce en même temps. L'eau sert généralement à laver, et elle est employée dans le Baptême comme signe sensible, pour montrer que la grâce donnée par le Baptême a pour effet d'effacer les souillures de l'âme comme l'eau a pour effet de faire disparaître les taches du corps. Mais elle n'est pas seulement un signe, car au moment même où le ministre du sacrement de baptême verse l'eau et prononce les paroles avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise, l'âme est purifiée de la tache originelle; c'est-à-dire la grâce invisible est donnée par l'application du signe sensible.

De même, le signe sensible dans la Confirmation, est l'onction faite avec le Saint-Chrême, qui est un mélange d'huile et de baume, et les prières de l'évêque avec l'imposition de ses mains sur les confirmands. La grâce du sacrement de confirmation a pour effet de nous confirmer dans notre foi, et c'est pourquoi l'huile a été choisie pour le signe sensible dans ce sacrement, parce que l'une des propriétés de l'huile est de fortifier.

Autrefois les gladiateurs, c'est-à-dire des hommes qui combattaient avec des armes meurtrières, comme les boxeurs de profession luttent entre eux aujourd'hui avec leurs poings, se frottaient le corps d'huile pour le rendre plus fort et plus souple. De même, dans la Confirma-

tion, l'application de ce signe sensible de la force donne la grâce intérieure de la force. On sait, de plus, que l'huile a la propriété de s'épandre sur n'importe quel objet, et d'en pénétrer intimement les fibres. Une goutte d'eau qui tombe sur un morceau de papier sèche presque instantanément ; mais une goutte d'huile le pénètre entièrement et gagne toute sa surface. Ainsi, l'emploi de l'huile a pour but de montrer que la grâce de la Confirmation fait sentir ses effets sur notre vie entière, et nous fortifie à jamais dans notre foi.

Dans la Pénitence, les paroles de l'absolution, que le prêtre prononce en élevant la main droite, sont le signe sensible de la grâce qui descend dans l'âme du pénitent et la purifie de ses iniquités. Dans l'Eucharistie, les apparences du pain et du vin et les paroles de la consécration ; dans l'Extrême-Onction, les onctions avec l'huile des infirmes sur les sens du malade ; dans l'Ordre, l'imposition des mains, les insufflations et la tradition des divers instruments, et enfin, dans le Mariage, le consentement mutuel des parties et la bénédiction du prêtre, sont les signes sensibles de la grâce invisible répandue dans nos âmes par chacun de ces sacrements.

Si nous n'avions pas ces signes sensibles, comment pourrions-nous connaître le moment précis où les grâces nous sont données ? Nous le savons, sous l'économie actuelle, car la grâce est donnée à l'instant même où le signe sensible est appliqué ; parce que c'est l'application du signe qui, par l'institution divine, donne la grâce, et ainsi les deux choses doivent prendre place ensemble.

L'Institution par Jésus-Christ est absolument nécessaire, parce qu'il est l'auteur de toute grâce. et peut seul déterminer la manière dont il veut qu'elle soit distribuée. L'Eglise peut communiquer ses grâces, mais seulement comme il le veut. Par conséquent, elle ne peut ni instituer de nouveaux sacrements, ni abolir ceux que Jésus-Christ a institués.

† 151.—Combien y a-t-il de sacrements ?

—Il y a sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

La vie de l'âme est semblable, sous plusieurs rapports, à la vie du corps. Nos corps doivent d'abord naître, puis être fortifiés, nourris, etc. On doit les soigner quand ils sont malades, et nous devons encore en prendre soin lorsque l'âme se prépare à les quitter. La famille pourvoit à ces différents services. De même, nous naissons à la vie spirituelle par le Baptême, nous sommes fortifiés dans la foi par la Confirmation, nourris par la Sainte Eucharistie, guéris des maladies de l'âme par la Pénitence, et soulagés spirituellement et corporellement, à l'heure de la mort, par l'Extrême-Onction. L'Ordre nous donne les directeurs spirituels appelés de Dieu, et le Mariage fonde les familles, composées de gouvernants et de gouvernés. Comme on le voit, notre vie spirituelle est semblable en plusieurs choses à notre vie corporelle.

† 152.—D'où vient aux sacrements la vertu de donner la grâce ?

—La vertu qu'ont les sacrements de donner la grâce leur vient des mérites de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur a souffert et est mort pour nous mériter la grâce, et a institué les sacrements qui sont le canal par lequel elle nous est donnée.

153. — Quelle grâce les sacrements donnent-ils ?

—Certains sacrements donnent aux pécheurs la grâce sanctifiante, qui les justifie, et les fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce ; et d'autres augmentent la grâce sanctifiante dans les âmes qui possèdent déjà la vie surnaturelle.

Certains sacrements donnent donc la grâce *sanctifiante*, tandis que les autres ne font que l'augmenter.

154.—Quels sont les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de justification ?

— Les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de la justification, sont le Baptême et la Pénitence.

Le Baptême et la Pénitence donnent tous deux la grâce sanctifiante : le premier aux enfants qui naissent tous coupables du péché originel ; et le dernier, à ceux qui ont le malheur de la perdre après le Baptême.

155.—Pourquoi le Baptême et la Pénitence sont-ils appelés sacrements des morts ?

—Le Baptême et la Pénitence sont appelés sacrements des morts, parce qu'ils effacent le péché qui est la mort de l'âme, et donnent la grâce qui en est la vie.

Bien que le Baptême et la Pénitence soient appelés *sacrements des morts*, on ne veut pas dire par là, qu'ils ont été institués pour les morts qui reposent dans les cimetières ; car quand une personne est morte, elle ne peut plus recevoir aucun sacrement. Le temps de l'épreuve finit avec la vie, et nous pouvons faire le bien ou le mal, et mériter la grâce, seulement pendant le temps que nous sommes sur la terre. A la mort, nous recevons simplement la récompense ou la punition de ce que nous avons fait pendant que nous vivions. Par conséquent, les sacrements des morts signifient des sacrements institués pour ceux dont l'âme est morte, c'est-à-dire, pour une âme en péché mortel. Lorsque l'âme a perdu la *grâce sanctifiante*, qui est sa vie, elle ne peut plus rien faire pour mériter le ciel ; et nous disons qu'elle est morte, parce que les morts ne peuvent plus rien faire pour eux-mêmes. Mais si une personne, comme le cas se présente assez souvent, reçoit le sacrement de Pénitence avant d'avoir commis une faute mortelle, qu'arrive-t-il ? Alors l'âme, étant encore en état de grâce, ne fait que recevoir une augmentation de la grâce sanctifiante, qui donne plus de vigueur et de force à sa vie spirituelle.

156.—Quels sont les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante dans nos âmes ?

—Les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante, sont au nombre de cinq : la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage ; ils sont appelés sacrements des vivants

157.—Pourquoi ces cinq sacrements sont-ils appelés sacrements des vivants ?

—Ces cinq sacrements sont appelés sacrements des vivants, parce que pour les recevoir dignement, il faut être dans l'état de grâce.

Quand l'âme est en état de grâce, elle possède la vie spirituelle, et on dit alors qu'elle est vivante.

158.—Quel péché commet celui qui reçoit les sacrements des vivants en état de péché mortel ?

—Celui qui reçoit volontairement un sacrement des vivants en état de péché mortel, commet un sacrilège, qui est un péché très grand, parceque c'est la profanation d'une chose sainte.

A part la réception indigne des sacrements, on peut se rendre coupable de sacrilège de plusieurs autres manières. Ainsi, il y a sacrilège chaque fois que l'on professe un manque grave de respect pour n'importe quelle chose sacrée ; par exemple,

en dérobant les vases sacrés d'une église ; en les faisant servir à des usages profanes, en transformant une église en un marché, etc. Il y a aussi sacrilège si, volontairement, on tue ou l'on blesse des personnes consacrées à Dieu, telles que les évêques, les prêtres, les religieuses, etc. Par conséquent, on peut se rendre coupable de sacrilège, en traitant avec une grande irrévérence les personnes, les choses et les lieux consacrés à Dieu.

† 159.—Les sacrements donnent-ils une autre grâce que la grâce sanctifiante ?

—Oui, les sacrements donnent, outre la grâce sanctifiante, une autre grâce qu'on appelle sacramentelle.

160.—Q'est-ce que la grâce sacramentelle ?

—La grâce sacramentelle est un secours spécial que Dieu donne afin d'atteindre le but pour lequel il a institué chaque sacrement.

Le sacrement de Pénitence, comme nous le savons, a été institué pour pardonner les péchés commis après le Baptême et nous préserver du péché. La grâce sacramentelle de ce sacrement est donc une grâce qui nous rend capables de surmonter les tentations et d'éviter les péchés que nous avons été dans l'habitude de commettre. Lorsqu'un malade se fait soigner, les remèdes du médecin produisent généralement deux effets : l'un est de guérir la maladie, et l'autre de fortifier le malade afin qu'il ne puisse pas retom-

ber dans son ancien état. Eh bien ! il en est de même dans les sacrements. La grâce donnée et reçue produit deux effets : l'un est de nous sanctifier, et l'autre de nous empêcher de retomber dans les mêmes fautes. De même, la Confirmation a été instituée pour faire de nous des chrétiens plus parfaits, et pour nous fortifier dans notre foi. Par conséquent, la grâce sacramentelle de la Confirmation nous rend plus forts pour professer notre foi quand les circonstances l'exigent, ou nous aide à surmonter la tentation quand nous sommes tentés de douter de quelque vérité révélée. Ainsi, tous les sacrements que nous recevons donnent une grâce sacramentelle qui nous aide à obtenir la fin pour laquelle chaque sacrement a été institué.

161.—Les sacrements donnent-ils toujours la grâce ?

—Oui, les sacrements donnent toujours la grâce ; c'est pourquoi nous devons toujours les recevoir avec de bonnes dispositions.

Les sacrements donnent toujours la grâce si nous les recevons avec de *bonnes dispositions*, c'est-à-dire si nous faisons tout ce que Dieu et l'Eglise exigent de nous en pareille circonstance. Par exemple, les dispositions requises pour le sacrement de Pénitence, sont de confesser tous nos péchés mortels tels que nous les connaissons, et d'en avoir la contrition avec le ferme propos de ne plus jamais les commettre. Les dispositions requises pour le sacrement de l'Eucharistie, sont d'être en état de grâce et à jeûn depuis minuit, excepté dans le cas de maladie.

† 162.—Quels sont les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une fois ?

—Les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une fois sont le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

Le Baptême étant si important que nous ne pouvons recevoir validement aucun autre sacrement avant d'avoir reçu celui-la, on peut, comme nous l'expliquerons au chapître suivant, rebaptiser sous condition, si la validité du premier baptême est douteuse Tous les sacrements peuvent également être donnés sous condition, quand nous doutons raisonnablement qu'ils ont été ou qu'ils peuvent être donnés validement.

† 163.—Pourquoi le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent-ils être reçus qu'une fois ?

Le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent être reçus qu'une fois, parce-qu'ils impriment dans l'âme une marque spirituelle qu'on appelle un caractère.

Ce caractère est spirituel et reste toujours dans l'âme ; en sorte qu'il est toujours visible, chez ceux qui sont sauvés comme chez ceux qui sont damnés. Il attestera que ceux qui l'ont étaient chrétiens, ont reçu le Baptême, la Confirmation ou les Ordres sacrés.

164.—Pourquoi ce caractère reste-t-il dans l'âme même après la mort ?

—Ce caractère reste dans l'âme, même après la mort, pour l'honneur et la gloire de ceux qui sont sauvés, et pour la honte et la punition de ceux qui sont damnés.

Il fera l'honneur et la gloire de ceux qui seront sauvés, en montrant qu'ils ont su profiter des grâces reçues ; il fera la honte et la punition de ceux qui seront damnés, en montrant l'abus qu'ils en ont fait.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Du Baptême.

---

† 165.—Qu'est-ce que le Baptême ?

—Le Baptême est un sacrement qui efface le péché originel, nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise, et héritiers du Ciel.

Le Baptême nous fait *chrétiens*, c'est-à-dire membres de l'Eglise de Jésus-Christ ; *enfants de Dieu*, c'est-à-dire enfants adoptifs. Tous les hommes, en effet, sont par leur création les enfants de Dieu ; mais les chrétiens ne le sont pas seulement par leur création, mais aussi par la grâce et l'union avec Notre-Seigneur. Il nous fait de plus héritiers du Ciel.

Un héritier est celui qui, à la mort d'un autre, hérite de sa propriété, de son argent et de ses autres biens. Ces choses lui sont laissées par testament, ou lui sont données par la loi du pays, lorsque la personne meurt sans faire de testament.

Un testament est un document écrit dans lequel une personne déclare ce qu'elle désire être fait de tout ce qu'elle possède lorsqu'elle mourra, dans lequel elle mentionne les œuvres de charité ou les personnes auxquelles elle désire laisser ses biens. Ce testament est signé par des témoins; et après la mort du testateur, il est remis à une personne qu'on appelle l'exécuteur-testamentaire, dont la tâche est de voir à l'exécution fidèle de toutes les clauses du testament Il est facile de bien comprendre maintenant pourquoi nous appelons la Bible : l'Ancien et le Nouveau-Testament A sa mort. Notre-Seigneur nous a laissé un héritage et une propriété spirituelle. Cet héritage est le Ciel que nous avions perdu par le péché d'Adam et que nous avons regagné par la mort de Jésus-Christ. Cette propriété spirituelle est la grâce de Dieu qu'il nous a méritée. L'Ancien Testament renferme la promesse de ce que Notre-Seigneur nous a laissé à sa mort, et le Nouveau Testament montre qu'il a rempli sa promesse et nous a laissé ce qu'il avait promis. L'Ancien Testament a été écrit avant sa mort, et le Nouveau Testament seulement après. Les témoins de ces deux Testaments furent les patriarches, les prophètes, les Apôtres et les Evangélistes qui, par l'inspiration du Saint-Esprit, ont entendu Dieu faire ces promesses.

L'Eglise est l'exécutrice du testament de Jésus-Christ, et c'est elle, par conséquent, qui est chargée de voir à ce que tous les hommes reçoivent ce qu'il leur a laissé, c'est-à-dire le Ciel et la grâce de Dieu. Elle doit aussi veiller à ce qu'ils ne soient pas dépouillés de ces biens par leurs ennemis : le démon, le monde et la chair.

† 166.—Le Baptême efface-t-il aussi les péchés actuels ?

—Le Baptême efface aussi les péchés actuels et les peines qui leur sont dues, pourvu que l'on en ait un sincère repentir.

Nous savons que le Baptême a été institué pour remettre le péché originel. Mais supposons qu'une personne reçoive le baptême seulement à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, ou encore, peu de temps avant de mourir. Il est bien probable, sinon certain, qu'elle a dû commettre quelques péchés depuis qu'elle a l'usage de raison. Eh bien ! ces péchés qu'elle a commis depuis qu'elle sait distinguer entre le bien et le mal, seront-ils effacés par le Baptême, tout comme le péché originel ? Certainement.

Tous les péchés, sans distinction, sont pardonnés, sans qu'elle soit tenue de les confesser auparavant ; et en même temps toute la peine temporelle qui leur est due, lui est remise. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut, bien entendu, absolument comme dans la confession, qu'elle ait la contrition de ses fautes et le ferme propos

de ne plus les commettre. De plus, pour dispenser cette personne de confesser les péchés qu'elle peut avoir commis depuis l'âge de raison, il faut avoir la certitude absolue qu'elle n'a jamais été baptisée une première fois.

Il n'en est pas de même dans le sacrement de Pénitence. Il remet, il est vrai, la peine éternelle et une partie de la peine temporelle ; mais il reste toujours au pécheur à satisfaire à Dieu pour l'injure qu'il lui a faite en péchant, bien que tous ses péchés aient été pardonnés.

Par conséquent, il lui faut, en ce monde ou dans le purgatoire, souffrir une peine que nous appelons *temporelle*, parce qu'elle ne doit pas durer toujours. On peut satisfaire à la justice de Dieu sur la terre, et éviter ainsi les souffrances du Purgatoire, par la prière, le jeûne, les indulgences, l'aumône et les bonnes œuvres, de même qu'en supportant avec patience les souffrances, les épreuves et les afflictions, et en les offrant à Dieu comme satisfaction pour nos péchés.

Dans le baptême, au contraire, les peines éternelle et temporelle sont entièrement remises ; de sorte que si une personne meurt immédiatement après son baptême, elle s'en va directement au ciel, sans passer par les flammes du Purgatoire où vont seulement ceux qui n'ont pas satisfait pour la peine temporelle due à leur péché. De même, cette personne ne peut gagner aucune indulgence, parce que les indulgences sont destinées à solder la peine temporelle ; ni recevoir le sacrement de Pénitence, parce que la Pénitence remet seulement les péchés commis après le baptême, et que cette personne n'a aucun péché à faire remettre. Admirons donc la

bonté infinie de Dieu, en instituant un sacrement qui nous met dans l'état d'innocence où étaient nos premiers parents au sortir des mains du Créateur.

† 167.—Le Baptême est-il nécessaire au salut?

—Oui, le Baptême est nécessaire au salut.

Le Baptême est si important que nous ne pouvons recevoir aucun autre sacrement avant d'avoir été baptisés. Aussi l'Eglise veut être être certaine que tous ses enfants sont baptisés; c'est pourquoi lorsqu'il existe un doute raisonnable au sujet du premier baptême elle rebaptise sous condition, c'est-à-dire le prêtre dit en renouvelant le baptême: "Si tu n'es pas baptisé, je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Par conséquent, si le premier baptême était valide, le second n'a aucun effet; parce que le prêtre n'a pas l'intention de donner le baptême une seconde fois. Mais si le premier était nul, alors le second prend effet. De cette façon, le Baptême n'est jamais donné qu'une seule fois. Les convertis sont généralement rebaptisés sous condition, parce qu'on ignore presque toujours s'ils ont été baptisés ou s'ils l'ont été validement. On suit la même ligne de conduite à l'égard des enfants ondoyés à domicile, à moins d'avoir la certitude qu'ils ont été baptisés validement.

De plus, le Baptême est tellement nécessaire au salut, que ceux qui meurent avant d'avoir été baptisés, sans qu'il y ait de leur faute,

n'iront jamais au ciel, bien qu'ils n'aient jamais péché. Ils n'iront pas non plus en enfer. Or, comme après le jugement dernier il n'y aura plus que le ciel et l'enfer où donc iront-ils ? Dieu dans sa bonté leur ménagera un lieu spécial de repos dans lequel ils n'endureront aucune souffrance et où ils seront dans un état de paix naturelle ; mais ils ne verront jamais Dieu, et n'entreront jamais dans le ciel. Dieu aurait pu nous créer pour une fin purement naturelle, de telle sorte que nous serions toujours restés sur la terre, jouissant d'un bonheur naturel au milieu des excellentes choses qu'il a mises à notre disposition. Mais dans ce cas supposé, nous n'aurions pas connu Dieu et le ciel comme nous le connaissons maintenant. Il est bien évident que ce bonheur terrestre, comparé aux délices du ciel et à la jouissance de la vue de Dieu, ne serait rien ; et à présent que par la Révélation nous connaissons Dieu et le ciel, nous nous trouverions fort à plaindre si nous étions destinés à rester indéfiniment sur la terre Ceux qui meurent sans le baptême, ne soupçonnant même pas le bonheur qu'ils ont perdu, sont naturellement heureux ; mais nous qui connaissons tout ce qu'ils ont perdu, nous comprenons la grandeur de leur infortune

C'est donc un crime horrible de laisser volontairement mourir quelqu'un sans le baptême, ou de priver un enfant de la vie avant qu'il soit baptisé. Supposons que tous les membres d'une famille, à l'exception d'un petit enfant, ont été baptisés ; le père, la mère et les enfants de cette famille peuvent tous aller au ciel, s'ils le veulent, tandis que ce petit enfant en sera exclu pour

toujours ; il sera éternellement séparé de sa famille et ne verra jamais Dieu. C'est donc une cruauté révoltante de priver un enfant, par des considérations humaines ou des imprudences coupables, du bienfait du baptême.

† 168.—Qui peut administrer le Baptême ?

—Le prêtre est le ministre ordinaire du Baptême, mais dans le cas de nécessité toute personne qui a l'usage de la raison peut et doit baptiser.

Non seulement le prêtre est le ministre ordinaire du Baptême, mais ceux aussi qui sont plus élevés que lui dans la hiérarchie ecclésiastique, tels que les évêques et le Pape ; car ils ont tous les pouvoirs du simple prêtre et, de plus, la plénitude du sacerdoce.

Le nom de *ministre* est donné ici à celui-là seul qui a reçu le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques ; et par *ministre ordinaire* du baptême, on entend celui qui a le droit de baptiser et qui le fait généralement. Quant aux autres, ils ne peuvent baptiser que dans le cas de *nécessité* : c'est-à-dire quand on ne peut avoir recours au ministre ordinaire et que le Baptême ne peut être ajourné.

Dans le cas de nécessité, *toute personne*, sans exception, peut baptiser, pourvu qu'elle sache comment baptiser et qu'elle veuille sincèrement faire ce que fait l'Eglise quand elle baptise. On ne peut baptiser quelqu'un malgré sa volonté ou, s'il s'agit d'un enfant, malgré la volonté de ses parents, ou encore, lorsque cet enfant ne doit

pas être élevé dans la religion catholique. Cependant, si l'enfant est en danger de mort, il peut et il doit être baptisé, même sans le consentement de ses parents.

Enfin, toute personne qui baptise doit avoir *l'usage de la raison ;* parce qu'elle doit avoir l'intention de faire ce que Notre-Seigneur a ordonné de faire en donnant le baptême. Par conséquent, un enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison ne peut pas avoir cette intention et ne peut baptiser.

† 169.—Comment se donne le baptême ?

—La personne qui baptise verse de l'eau naturelle sur la tête de la personne qu'elle baptise, et dit en même temps : " Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."

Lorsque le Baptême a lieu dans l'église, le prêtre se sert de l'eau baptismale ; c'est-à-dire de l'eau bénite pour cette fin le Samedi-Saint et la veille de la Pentecôte, et renfermant quelques gouttes de l'huile des catéchumènes et du Saint-Chrême. Lorsque, dans le cas de nécessité, le Baptême a lieu à domicile ou dans une maison privée, sans aucune des cérémonies qui sont de rigueur à l'église, celui qui baptise, quel qu'il soit, peut employer l'eau ordinaire, chaude ou froide, pourvu qu'elle soit limpide et nette. Le Baptême donné à domicile est appelé *Baptême privé* ; et le Baptême conféré à l'église avec toutes les cérémonies prescrites par le Rituel, est appelé *Baptême solennel.* Toute personne baptisée à la maison doit plus tard, aussitôt qu'il est

possible, être présentée à l'église, afin que le prêtre puisse suppléer les cérémonies omises lorsqu'elle a été ondoyée.

Les conditions requises pour que le Baptême soit bon, sont les suivantes : 1° Il faut que l'eau naturelle versée sur la tête de l'enfant touche la peau ; 2° L'eau doit être versée par la personne qui prononce les paroles, et de plus, dans le même temps ; 3° Il ne faut rien changer, au moins substantiellement, aux paroles : " Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Ainsi, il ne suffirait pas de dire : " Je te baptise au nom de Dieu," ou " au nom de la Sainte Trinité," ou encore au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit," sans dire, " Je te baptise." 4° Celui qui baptise doit avoir l'intention de faire ce que Notre-Seigneur a ordonné de faire. Si donc, l'eau ne touche pas la peau ; si on fait usage de tout autre liquide que l'eau ; si l'un verse l'eau pendant qu'un autre prononce les paroles ; si on ne fait pas les deux choses en même temps; si on change substantiellement les paroles, et si on n'a pas l'intention de faire ce que fait l'Eglise, alors le Baptême est nul.

Nous allons maintenant rappeler les différentes choses nécessaires pour l'administration du Baptême solennel, repasser les cérémonies prescrites par l'Eglise et en donner la signification, afin d'augmenter le respect que l'on doit avoir pour ce sacrement, et de faire mieux comprendre le cérémonial qui en accompagne l'administration.

Pour l'administration du Baptême solennel, il faut les choses suivantes : 1° L'eau baptismale ; 2° L'huile des Catéchumènes et le Saint-Chrême ;

3° Un petit vase avec du sel bénit, bien sec et bien pulvérisé ; 4° Un autre petit vase, d'un métal propre et convenable, pour verser l'eau baptismale sur la tête de la personne que l'on baptise ; 5° Un bassin pour recevoir cette eau, à moins qu'elle ne tombe immédiatement dans la piscine des fonts ; 6° Un peu de ouate et de mie de pain, pour purifier les doigts du prêtre après les onctions, ainsi que les parties du baptisé qui auront été ointes ; 7° Une petite boîte pour y déposer tout ce qui aura servi à ces purifications ; 8° Deux étoles, l'une de couleur violette et l'autre de couleur blanche, ou, au moins, une étole qui soit double, portant deux couleurs ; 9° Un chrémeau ou petit bonnet de toile fine, pour mettre sur la tête du nouveau baptisé ; 10° Un cierge de cire blanche.

Tout étant préparé pour l'administration du Baptême, le prêtre demande à ceux qui ont apporté l'enfant, s'il a été ondoyé à domicile, si c'est un garçon ou une fille, quel jour il est né, et quel nom on désire lui donner.

Puis, il fait à l'enfant les interrogations prescrites par le Rituel, et auxquelles le parrain et la marraine doivent répondre pour lui. Si la personne à baptiser est capable de répondre elle-même, elle est tenue de le faire.

Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu, dit d'abord le prêtre? Le parrain et la marraine répondent: *La Foi.*

Quel bien vous procurera la Foi? La vie éternelle. Alors le prêtre exhorte l'enfant à observer les Commandements de Dieu et à l'aimer de tout son cœur. Il souffle ensuite trois fois sur le visage de l'enfant et commande au démon de s'éloi-

gner. Puis il fait, avec le pouce de la main droite, deux croix : l'une sur le front, et l'autre sur la poitrine de l'enfant, et met dans sa bouche un peu de sel bénit, signe de la sagesse que donne la foi, et il prie de nouveau pour l'enfant. Cette dernière prière finie, il met un bout de son étole sur l'enfant, pour signifier qu'il est introduit dans l'Eglise ; s'approche lentement des fonts baptismaux, avec le parrain et la marraine qui récitent avec lui, d'une voix intelligible, le *Credo* et le *Pater*, tout au long, pour montrer que la personne à baptiser doit connaître et croire toutes les vérités de la religion. Autrefois cette première partie des cérémonies du Baptême se faisait en dehors de l'église. Le prêtre prie de nouveau, et prenant un peu de sa salive, avec le pouce de la main droite, il en touche, en forme de croix, les oreilles et les narines de l'enfant, en prononçant en même temps les paroles de Notre-Seigneur lorsqu'il cracha à terre, et ayant fait de la boue avec sa salive, il oignit de cette boue les yeux de l'aveugle-né et lui rendit la vue. Il demande alors à l'enfant s'il renonce à Satan, à ses œuvres, et à ses pompes ; puis prenant l'huile des Catéchumènes, il en fait une onction sur la poitrine et entre les épaules de l'enfant, fait une profession de foi, et enfin baptise l'enfant que le parrain et la marraine doivent, pendant ce temps, toucher de la main droite. Après le Baptême il oint le sommet de la tête de l'enfant avec le Saint-Chrême, lui met sur la tête le Chrémeau, pour signifier la pureté qu'il a reçue dans le baptême et qu'il doit garder son âme exempte du péché, et présente à sa main un cierge allumé que le parrain et la marraine soutiennent de la main droite.

Nous sommes baptisés à l'entrée de l'église, pour montrer que sans le Baptême nous sommes en dehors de l'Eglise. Le signe de la croix est souvent fait sur nous, pour nous rappeler que notre salut est dû à la croix et à la passion de Notre-Seigneur. L'étole est placée sur nous, pour montrer que l'Eglise nous prend sous sa protection et nous protège contre la puissance du démon. Les onctions avec l'huile des Catéchumènes et le Saint-Chrême signifient que nous sommes purifiés de nos péchés et fortifiés pour combattre les combats du Christ. Le Chrémeau ou petit bonnet de toile fine est placé sur notre tête, pour nous rappeler la gloire de la Résurrection, et le cierge allumé est placé dans notre main, pour nous montrer que dorénavant nous devons brûler de charité chrétienne.

170.—Combien y a-t-il de sortes de baptêmes ?

—Il y a trois sortes de baptêmes : le baptême d'eau, le baptême de désir et le baptême de sang.

171.—Qu'est-ce que le baptême d'eau ?

—Le baptême d'eau est celui qui se donne en versant de l'eau naturelle sur la tête de la personne à baptiser, et en disant en même temps : "Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit."

172.—Quand on ne peut pas recevoir le baptême d'eau, peut-on y suppléer par le baptême de désir ?

—Oui, quand on ne peut pas recevoir le baptême d'eau, on peut y suppléer par le désir de le recevoir quand on pourra, avec le regret sincère des fautes qu'on a commises et la résolution d'observer la loi de Dieu.

Quelqu'un peut suppléer au baptême d'eau par le baptême de désir, s'il est dans l'impossibilité de se faire baptiser, car personne ne peut se baptiser lui-même. Mais il doit avoir le regret sincère de ses fautes, la résolution d'observer la loi de Dieu et le désir de recevoir le baptême d'eau aussitôt qu'il le pourra; absolument comme celui qui étant en état de péché mortel et en danger de mort, et n'ayant pas de prêtre pour l'absoudre, peut sauver son âme de l'enfer par un acte de contrition parfaite avec la ferme résolution de se confesser aussitôt que possible. Le baptême de désir est nécessaire si l'eau fait défaut, s'il n'y a personne pour baptiser, ou si la personne qui désire être baptisée et les personnes de son entourage ne savent pas exactement comment administrer le baptéme, ce qui peut facilement arriver dans les pays infidèles.

173.—Qu'est-ce que le baptême de sang ?

—Le baptême de sang est le martyre enduré pour la foi de Jésus-Christ, ou pour quelque vertu chrétienne, avec un sincère regret de ses péchés.

Le baptême de sang, appelé le martyre, est reçu par ceux qui sont mis à mort pour la foi de

Jésus-Christ ou pour quelque vertu chrétienne, avant d'avoir pu recevoir le baptême d'eau. Il a lieu, même de nos jours, dans les pays infidèles où les missionnaires travaillent à la conversion des idolâtres. Ces païens doivent être instruits des vérités de la religion avant d'être baptisés, faire ce que l'on exige d'eux et attendre pour recevoir le baptême qu'on les juge suffisamment préparés. Ceux que l'on prépare ainsi au baptême sont appelés Catéchumènes. A un moment donné, pendant qu'ils assistent aux instructions du missionnaire, les ennemis du nom chrétien se précipitent sur eux et leur donnent la mort qu'ils acceptent, sans même opposer de résistance, pour l'amour de la vraie religion. Ils sont alors de véritables martyrs et sont baptisés dans leur propre sang. Ceci ne veut pas dire que le sang, à défaut d'eau, peut servir pour un baptême ordinaire. Comme nous l'avons dit, aucun autre liquide que l'eau ne peut être employé dans l'administration du baptême ; et le baptême ne serait pas valide si quelqu'un se faisait baptiser avec du sang tiré de ses veines. Il ne suffit pas non plus pour être regardé comme martyr, d'être mis à mort pour une raison quelconque, pour une raison politique par exemple ; mais il faut que ce soit en haine de la religion ou pour quelque vertu chrétienne.

174.—Les baptêmes de désir et de sang produisent-ils les mêmes effets que le baptême d'eau ?

—Les baptêmes de désir et de sang rendent capable d'entrer dans le ciel, mais ils n'impriment pas de caractère.

175.—A quoi avons-nous renoncé avant de recevoir le baptême ?

—Avant d'être baptisés, nous avons renoncé au démon, à ses œuvres et à ses pompes, c'est-à-dire à toutes sortes de péchés et de fausses maximes.

176.—Pourquoi donne-t-on le nom d'un saint à celui qui reçoit le baptême ?

—Dans le baptême on donne le nom d'un Saint, afin que celui qui est baptisé puisse imiter ses vertus et l'avoir pour protecteur.

Le Saint dont nous portons le nom est appelé notre saint patron. Ce Saint a pour nous un amour spécial et prend de nous un soin tout particulier. Comme ceux qui aiment à honorer le nom des grands hommes parce qu'ils admirent leurs bonnes qualités ou leurs grandes actions, ainsi nous prenons les noms des saints parce que nous admirons leurs vertus chrétiennes et leur vie héroïque. Tous les chrétiens devraient par conséquent connaître la vie de leur saint patron, travailler à imiter ses vertus, et le jour que l'Eglise célèbre la fête de leur saint Patron devrait aussi être un jour de fête pour eux. Malheureusement, les chrétiens de nos jours font trop souvent tout le contraire. On les voit donner à leurs enfants des noms païens, ridicules, fantaisistes, tirés des romans et quelque fois même le nom d'un ennemi de l'Eglise et d'un incrédule. On devrait au moins, si on choisit un nom qui ne soit pas celui d'un saint,

lui accoler un autre nom de saint, et si on a omis de le faire, lors du baptême, on devrait y pourvoir lorsque l'enfant est confirmé. Il faut éviter également de mutiler ou de changer les noms donnés au baptême, de façon à ce qu'ils ne veulent plus rien dire, parce que si notre nom est prononcé correctement, notre saint patron est honoré, et nous pouvons dire invoqué, puisque cela a pour effet de nous le rappeler. De plus, presque personne ne connaît bien la vie du saint qui lui a été donné pour patron et ne s'occupe de l'imiter, et presque tous laissent passer sa fète comme un jour ordinaire. L'Eglise célèbre généralement la fête d'un saint le jour qu'il est mort, c'est-à-dire comme nous avons raison de le croire, le jour qu'il est entré au ciel.

177.—Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à celui que l'on baptise?

—On donne un parrain et une marraine à celui que l'on baptise, afin qu'ils promettent en son nom ce qu'il promettrait lui-même s'il avait l'usage de raison.

Il n'est point nécessaire de donner un parrain et une marraine dans le baptême privé, mais seulement dans le baptême solennel. On peut être le parrain ou la marraine d'un enfant sans être présent au baptême, pourvu qu'une autre personne tienne l'enfant sur les fonts baptismaux et réponde en notre nom aux questions auxquelles le parrain et la marraine sont tenus de répondre. C'est ce qu'on appelle être parrain ou marraine par procuration ou par un représentant ; et, dans ce cas, le véritable parrain

n'est pas celui qui tient l'enfant sur les fonts baptismaux, mais celui qui, à la demande des parents, a consenti à être le parrain.

Le parrain et la marraine, de même que ceux qui administrent le baptême dans le cas de nécessité, contractent, non pas entre-eux, mais avec l'enfant et ses père et mère, une parenté spirituelle qui est un empêchement dirimant de mariage. Ainsi, le parrain ou la marraine ne peuvent contracter mariage avec l'enfant ou avec son père et sa mère, sans avoir auparavant obtenu une dispense, c'est-à-dire la permission de l'Eglise accordée par le Pape ou par l'Evêque.

Ne peuvent être parrain ou marraine : 1° Ceux qui ne sont pas catholiques, parce qu'ils sont incapables d'enseigner à l'enfant les vérités de la religion catholique s'ils les ignorent eux-mêmes ; 2° Ceux qui mènent publiquement une vie scandaleuse ; car ils ne peuvent donner le bon exemple à leur filleul ni lui enseigner à être bon chrétien, s'ils sont eux-mêmes des pécheurs publics ; 3° Ceux qui sont dans l'ignorance de leur religion et incapables, par conséquent, de remplir les obligations qu'ils contractent en servant de parrain ou de marraine. Les parents ne devraient donc jamais choisir pour parrains de leurs enfants que de bons chrétiens, des catholiques pratiquants, qui vivent de la vie de la foi, qui seront un exemple pour leurs filleuls, et qui ne sont pas seulement des catholiques de nom.

178.—Quelles sont les obligations du parrain et de la marraine ?

—Les obligations du parrain et de la marraine sont : 1° d'instruire l'enfant de ses devoirs religieux, si les parents le négligent ou viennent à mourir ; 2° de veiller, s'il est nécessaire, à ce qu'il accomplisse les promesses de son baptême.

Cette obligation est très importante, et tous ceux qui la contractent devraient être fidèles à la remplir consciencieusement.

CHAPITRE QUINZIÈME.

De la Confirmation.

---

† 179.—Qu'est-ce que la Confirmation ?

—La Confirmation est un sacrement par lequel nous recevons le Saint-Esprit, qui nous donne la force de confesser notre foi sans crainte, et de mener une vie sainte malgré les obstacles que suscite le démon.

Le Baptême nous fait chrétiens, mais nous restons faibles dans notre foi jusqu'à ce que nous recevions le Saint-Esprit dans la Confirmation. Nous avons vu comme les apôtres étaient timides

avant la descente du Saint-Esprit, et comme, après cet évènement, ils étaient fermes dans leur foi et prêchaient hardiment, même en présence de ceux qui avaient crucifié Notre-Seigneur. Ce sacrement nous donne aussi la force de mener une vie sainte et de triompher des trois ennemis de notre salut : le démon, le monde et la chair. Dans ce combat de tous les jours Notre-Seigneur est notre général en chef, et nous devons le suivre et exécuter ses ordres.

Un soldat qui combat à sa guise,sans s'occuper des commandements de son général, est sûr à l'avance d'être battu.

† 180.—Par qui la Confirmation est-elle donnée ?

—La Confirmation est donnée par l'Evêque, ou par un prêtre à qui le Pape a accordé un pouvoir spécial.

L'évêque est donc le ministre ordinaire de la Confirmation ; mais dans certaines contrées où il n'y a pas d'évêque, ou que l'évêque est dans l'impossibilité de visiter, le Pape donne quelquefois à un prêtre le pouvoir de confirmer. Ce prêtre ainsi délégué se sert alors du Saint-Chrême consacré par un évêque, et ne peut le consacrer lui-même.

† 181.—Comment se donne la Confirmation ?

L'Evêque étend les mains sur les confirmants, prie le Saint-Esprit de descendre sur eux, fait sur leur front une onction en

forme de croix avec le Saint-Chrême, et leur donne sur la joue un petit soufflet, en disant : que la paix soit avec vous.

Avant l'onction, le prêtre qui est à la droite de l'évêque, a soin de prendre le billet de la personne qui se présente pour être confirmée, assistée d'un parrain ou d'une marraine, et d'en dire le nom à l'évêque. L'usage de prendre un parrain et une marraine pour la Confirmation n'est pas universel. Mais là où il existe, il faut le maintenir. Le chrétien confirmé est un soldat. Son drapeau, c'est la Croix. Il la porte imprimée sur le front par l'évêque. Son chef, c'est Jésus-Christ. Il fait partie de sa milice active. Mais, nouvellement enrôlé, il est encore novice ; il est encore inhabile à manier les armes. Un maître lui est donc nécessaire pour le former à la sainte milice, comme il est nécessaire à ceux qui entrent dans la milice du siècle. Il a besoin de conseils pour se servir avec succès des armes spirituelles de la Confirmation, pour descendre prudemment dans le champ de bataille et triompher de ses ennemis.

Le parrain et la marraine de la confirmation contractent les mêmes empêchements de mariage que ceux du Baptême, et pour le même motif.

182.—Qu'est-ce que le Saint-Chrême ?

—Le Saint-Chrême est composé d'huile d'olive et de baume que l'Evêque consacre, chaque année, le Jeudi-Saint.

L'huile signifie la force que nous recevons dans la Confirmation, et le baume, qui est une subs-

tance odorante, nous fait comprendre que nous devons nous garder de la corruption du péché et répandre, par une vie sainte, la bonne odeur de Jésus-Christ.

† 183.—Que dit l'Evêque en faisant l'onction sur le front de la personne qu'il confirme ?

—En faisant l'onction sur le front de celui qu'il confirme, l'Evêque dit : " Je te marque du signe de la croix et je te confirme avec le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."

184.—Que signifie l'onction faite en forme de croix, sur le front, avec le Saint-Chrême ?

—L'onction faite en forme de croix sur le front avec le Saint-Chrême, signifie que le chrétien confirmé doit professer et pratiquer ouvertement sa foi, ne jamais en rougir, et plutôt mourir que de la renier.

Il doit *professer et pratiquer ouvertement* sa foi ; c'est-à-dire reconnaître qu'il est catholique, quand les circonstances l'exigent, sans toutefois être tenu de le crier sur les toits ; et remplir ses devoirs de religion, sans s'occuper de ce que l'on peut penser, dire ou faire. Il ne doit jamais *rougir* d'une religion aussi glorieuse que la religion catholique. Ne serions-nous pas orgueilleux de faire partie d'une société dont les rois et les princes seraient membres ? Eh bien ! il y a quelques siècles, tous les rois, les princes et les grands hommes du monde étaient catholiques. Pour les

saints étaient catholiques comme les 263 Papes qui se sont assis sur la chaire de Saint Pierre. Le nombre des catholiques est actuellement de plus de deux cent millions. L'Eglise catholique a été fondée quand Notre-Seigneur est venu sur la terre, et elle compte maintenant près de deux mille ans d'existence, tandis que les autres Eglises existent à peine depuis deux et trois siècles. Nous devons donc nous enorgueillir de notre religion, pour laquelle et dans laquelle tant de personnages distingués sont morts. Nous devons être fiers d'être catholiques, et ceux qui doivent rougir, au contraire, sont les hérétiques, qui ont déserté le véritable étendard du Christ pour suivre les fondateurs de religions de leur invention, et en opposition avec l'Eglise fondée par Notre-Seigneur. Ils ne veulent ni de la croix, ni du crucifix, dans leurs églises, dans leurs maisons ou sur leurs personnes, et cependant, ils prétendent être des chrétiens rachetés par la croix. Nous sommes appelés à défendre ou à professer notre religion, lorsque nous avons à remplir une obligation imposée par l'Eglise ou par Dieu ; par exemple, entendre la messe les dimanches et les jours de fêtes, s'abstenir de viande le vendredi, les jours de jeûne ; et lorsque nous vivons au milieu de concitoyens qui ne sont pas catholiques.

185.—Pourquoi l'Evêque donne-t-il un petit soufflet à celui qu'il confirme ?

—L'Evêque donne un petit soufflet à celui qu'il confirme, pour lui rappeler qu'il doit être prêt à souffrir les affronts et même la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

† 186.—Est-il nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir dignement la Confirmation ?

—Oui, il est nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir dignement la Confirmation.

La Confirmation étant un sacrement des vivants, commme nous l'avons dit en parlant des sacrements en général, il s'ensuit qu'il faut être en état de grâce pour la recevoir dignement.

187.—Quelle préparation spéciale faut-il apporter à la Confirmation ?

—Pour recevoir la Confirmation, il faut connaître, autant que possible, les principaux mystères de la foi, les devoirs du chrétien, et spécialement ce qui concerne la nature et les effets du sacrement de Confirmation.

Pour être un bon soldat, il est évident qu'il faut connaître les règlements de l'armée et comprendre les commandements du général. De même, pour être un bon chrétien, il faut connaître les lois de l'Eglise, les enseignements du Christ, la *nature* et les effets du sacrement de Confirmation ; c'est-à-dire, ce qu'il est en lui-même et ce qu'il produit dans nos âmes.

† 188.—Est-ce un péché que de négliger de recevoir la Confirmation ?

—Oui, c'est un péché que de négliger de recevoir la Confirmation, surtout à une époque comme la nôtre, où la foi et la morale courent de si grands dangers.

Négliger de recevoir la Confirmation, quand nous pouvons le faire sans une très grande difficulté, est certainement un péché. S'il arrive que quelqu'un n'a pas eu l'occasion de se faire confirmer dans sa jeunesse, il doit se reprendre à n'importe quelle époque de sa vie, et ne pas rougir de recevoir ce sacrement à raison de son âge ou de sa position.

Les dangers que la foi et la morale courent, surtout à notre époque, viennent des livres, brochures et journaux écrits dans un esprit hostile à la religion.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Des effets de la Confirmation.

189.—Quels sont les effets de la Confirmation ?

—Les effets de la Confirmation sont : une augmentation de la grâce sanctifiante, un affermissement dans la foi, et les dons du Saint-Esprit.

Les effets de la Confirmation sont donc au nombre de trois : 1° elle augmente la grâce sanctifiante, mais ne la donne pas, parce que nous devons l'avoir pour recevoir ce sacrement ; 2° elle nous affermit dans la foi, en sorte que nous n'avons plus le moindre doute au sujet des vérités que nous croyons ; 3° elle nous donne les dons du Saint-Esprit, dont nous allons parler.

190.—Quels sont les dons du Saint-Esprit ?

—Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de sept : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété, la crainte de Dieu.

191.—Pourquoi le don de sagesse nous est-il donné ?

—Le don de sagesse nous est donné afin que nous goûtions davantage les choses de Dieu, et que nous ne cherchions dans toutes nos actions que son honneur et sa gloire.

Le *don de sagesse* nous fait connaître la véritable fin pour laquelle nous avons été créés, et prendre les meilleurs moyens pour y arriver. Celui qui possède ce don, méprise les biens de ce monde, et n'agit en tout qu'en vue de plaire à Dieu et d'opérer son salut.

192.—Qu'est-ce que le don d'intelligence ?

—Le don d'intelligence nous fait connaître plus clairement les vérités que nous devons croire et pratiquer.

Le *don d'intelligence* dissipe les ténèbres de notre esprit, rend lumineux ce qui était obscur, divinise en quelque sorte l'esprit humain, et nous fait comprendre les vérités révélées, autant du moins que nous en sommes capables. C'est ainsi que les Apôtres n'ont parfaitement compris les enseignements de Notre-Seigneur qu'après avoir reçu le Saint-Esprit.

193.—Pourquoi le don de conseil nous est-il conféré ?

—Le don de conseil nous est conféré, afin que nous soyons prémunis contre les ruses du démon et les dangers du salut.

Le *don de conseil* nous fait prendre en toutes choses le meilleur parti pour notre sanctification, et nous dirige dans le choix de ce qui peut contribuer le plus à la gloire de Dieu. Le démon ayant beaucoup plus d'expérience que nous, puisqu'il rôde autour des hommes depuis environ 6000 ans, il est évident qu'il pourrait nous tromper et nous vaincre facilement si, par le don de conseil, Dieu ne nous mettait pas en état de découvrir ses ruses et de déjouer ses complots. Quand il nous arrive d'être tentés, notre conscience jette le cri d'alarme, et si nous écoutons cet avertissement, nous surmontons la tentation. Le don de conseil nous signale les personnes et

les lieux qui peuvent mettre notre salut en danger, nous préserve des fausses démarches, nous fait éviter la précipitation, l'indiscrétion et autres dangers de ce genre.

194.—Pourquoi recevons-nous le don de force?

—Nous recevons le don de force, afin que nous ayons le courage de faire la volonté de Dieu en toutes choses.

Beaucoup connaissent la volonté de Dieu et voient parfaitement ce qu'ils devraient faire; mais ils n'ont pas le courage de suivre les dictées de leur conscience. Une personne, par exemple, fréquente une mauvaise compagnie : le don de conseil lui enseignera bien qu'elle doit rompre tout rapport; mais le don de force seul la rendra capable d'écouter le cri de sa conscience.

195.—Qu'est-ce que le don de science ?

—Le don de science nous fait découvrir la volonté de Dieu en toutes choses.

Le *don de science* qui est, à proprement parler, la science du royaume de Dieu, nous dégage des préjugés, des passions, des maximes du monde, des illusions de l'amour-propre, en un mot, nous éclaire sur la route que nous devons suivre pour aller au ciel.

196.—Qu'entendez-vous par le don de piété ?

—Par le don de piété, j'entends celui qui nous aide à aimer Dieu comme un père, et à lui obéir par amour pour lui.

Le *don de piété* est un sentiment religieux, qui fait que l'on s'acquitte de ses devoirs envers Dieu avec plus de respect, de ferveur et de zèle.

197.—A quoi sert le don de crainte de Dieu ?

—Le don de crainte de Dieu sert à nous inspirer une grande horreur du péché.

Le *don de crainte de Dieu* nous inspire une grande horreur du péché, non pas seulement à cause du châtiment qui l'attend, mais à raison surtout de la bonté de Dieu.

Les sept dons du Saint-Esprit ressemblent à d'excellentes semences. Or, comme toute semence produit des fruits, ces dons produisent dans nos âmes des œuvres de vertu.

L'apôtre saint Paul en énumère douze :

La *Charité*, c'est le fruit le meilleur, celui qui est comme l'origine et la source de tous les autres. Cette charité doit être agissante et produire des œuvres, car il en est d'elle comme de la foi, sans les œuvres elle ne peut être sincère.

La *Joie*, récompense des consciences pures, rayonnement du cœur des saints sur leur visage, dans leur sourire, dans leurs paroles, dans leur vie tout entière.

La Paix. Elle dure tant que l'Esprit-Saint habite en nous, c'est l'union de l'âme avec Dieu par l'exemption de toute faute grave ; et cette union avec Dieu comporte l'union avec nos frères.

La *Patience* nous fait supporter l'adversité par amour pour Dieu, elle nous inspire ces paroles du saint homme Job : *Le Seigneur m'avait donné les biens de la terre, le Seigneur me les a enlevés ; que son saint Nom soit toujours béni !*

La *Longanimité*, c'est la durée de la patience devant l'épreuve qui dure. Quel fruit précieux ! Rien n'est dur, en effet, au cœur humain, comme de souffrir longtemps.

La *Bénignité* nous rend doux, courtois, affables dans nos paroles et surtout dans nos procédés.

La *Bonté*. A l'origine, le Seigneur en avait orné le plus intime du cœur humain comme un joyau de grand prix que l'on met à la meilleure place. Le péché le remplaça par l'égoïsme. L'Esprit-Saint incline de nouveau notre âme à faire du bien au prochain, à l'assister, à le soulager, à lui faire plaisir.

La *Mansuétude*, qui n'est pas la mollesse, nous préserve de la colère, de la vengeance ; elle nous donne l'égalité d'humeur si utile aux grands qui commandent, si nécessaire aux humbles qui doivent obéir.

La *Bonne Foi* nous rend fidèles à nos promesses, nous préserve de toute fraude et fait de nous des hommes de parole et d'honneur.

La *Modestie* nous fait composer décemment tout notre extérieur. C'est une règle sage pour nos yeux, notre visage, notre langage, notre sourire, notre démarche, le choix et la disposition de nos vêtements.

La *Continence* nous inspire la modération dans toutes les jouissances, particulièrement dans la nourriture et la boisson.

La *Chasteté*, le douzième et dernier fruit du Saint-Esprit, est cette vertu forte et austère qui dompte le corps et le soumet à la volonté, aux ordres. à l'empire de l'âme. Par la chasteté, l'âme est véritablement une reine, elle porte le sceptre et tient les sens toujours soumis à la loi salutaire du respect de soi-même et du respect d'autrui, double garantie de l'honneur et de la paix des familles et des sociétés.

Nous pouvons mentionner encore, comme conséquence de l'effusion du Saint-Esprit dans nos âmes, les huit béatitudes par lesquelles Notre-Seigneur commença son admirable discours sur la montagne, et qui nous montrent en quoi consiste le véritable bonheur.

Jésus voyant un jour une grande multitude rasssemblée autour de lui, monta sur une montagne et dit :

" Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume du ciel est à eux.

" Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils possèderont la terre.

" Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

" Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

" Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde.

" Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

" Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu.

" Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.

Les Béatitudes, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, sont une partie du sermon que Notre-Seigneur prêcha un jour sur la montagne où la foule l'avait suivi. Les Juifs ne lui permettaient pas toujours d'entrer dans leurs synagogues, chaque fois qu'il voulait prêcher ; c'est pour cela qu'il prêchait le plus souvent en plein air. Quelquefois il se tenait dans une barque de pêcheurs, mouillée près du rivage, et quelque fois sur une petite montagne, pour adresser la parole à la multitude qui le suivait. Avons-nous jamais pensé à ce que nous aurions fait si nous eussions vécu à cette époque, et si nous eussions été présents lorsque Notre-Seigneur prêchait ? Comme nous aurions tenu à nous approcher de lui ! Comme nous nous serions faufilés à travers les rangs de la foule pour mieux entendre et ne pas perdre un seul mot ! Pourquoi donc prêtons-nous quelquefois si peu d'attention aux instructions qui sont données du haut de la chaire de vérité, quand les paroles de Notre-Seigneur nous sont répétées ?

Dans ce sermon de la montagne, Notre-Seigneur a exposé ce qu'il faut faire pour être les élus de son royaume ; c'est-à-dire il a énuméré les vertus qu'il faut pratiquer pour être les véritables enfants de l'Eglise, et annoncé les récompenses qui seront le partage de ceux qui auront pratiqué ces vertus et mené une sainte vie, savoir : la grâce et les bénédictions de Dieu en ce monde et une gloire éternelle dans le ciel.

1° *Bienheureux les pauvres d'esprit.* Les pauvres d'esprit sont ceux dont le cœur n'est pas attaché aux richesses et aux biens de la terre, au point d'être disposés à offenser Dieu pour les posséder

ou ne pas s'en désaisir. Ainsi, quelqu'un qui n'a pas le sou, mais qui serait prêt à se procurer de l'argent par n'importe quel moyen, est bien réellement pauvre, mais il n'est pas pauvre d'esprit. Si nous sommes véritablement pauvres, et si nous désirons de plus être pauvres d'esprit, nous devons être contents du lot qui nous est échu, de ce que Dieu nous a donné, et ne jamais nous plaindre de sa Providence. Quelque pauvres et misérables que nous puissions être, notre position pourrait être pire, puisque nous en voyons d'autres encore plus à plaindre. Mais le comble de la misère est d'être en état de péché mortel. Si nous sommes pauvres et en état de péché mortel, notre condition est en effet lamentable, car nous n'avons aucune consolation. Mais si nous sommes pauvres et vertueux en même temps, supportant nos épreuves avec patience et résignation, pour l'amour de Dieu, nous possédons les trésors de sa grâce et toutes les assurances d'un bonheur futur.

D'un autre côté, fussions-nous très riches, si nous donnons volontiers et généreusement aux pauvres et en faveur des œuvres de charité, si nous préférons perdre nos richesses plutôt que d'offenser Dieu, nous sommes également pauvres d'esprit et de ceux que Notre-Seigneur a déclarés bienheureux.

C'est une grande erreur de risquer nos âmes pour des choses que nous devons laisser à d'autres en mourant. Très souvent ceux qui laissent les héritages les plus considérables sont bien vite oubliés et méprisés, parce que leur succession donne lieu presque toujours à des procès, des querelles et des jalousies entre les

parents, et devient une véritable malédiction pour ces familles dont les membres s'en veulent quelquefois jusqu'à la mort. Il arrive encore que les héritiers dépensent follement les sommes qui leur ont été laissées et passent le temps à s'amuser, pendant que celui qui a sué sang et eau pour amasser un peu d'or, est peut-être dans l'enfer pour s'être enrichi malhonnêtement. Bien plus, combien d'enfants se sont perdus, grâce à la fortune laissée par leurs parents. Au lieu d'en user pour faire le bien, elle n'a été pour eux qu'un moyen de pécher plus facilement, leur a fait perdre la foi et leur âme ; et dans leur ingratitude ils n'ont jamais fait une prière, donné une messe ou une aumône pour le repos de l'âme de leurs parents qui avaient oublié les pauvres et les œuvres de charité dans leur testament, afin de laisser leurs enfants plus riches. Il n'y a donc pas de plus grande folie que de tant s'attacher à ce qui n'a plus aucune valeur pour nous après la mort. Quand une personne meurt, le public demande généralement quelle fortune elle a laissée, mais Dieu et les anges demandent quels mérites la précèdent.

2° *Bienheureux ceux qui sont doux parce qu'ils posséderont la terre.* Cette terre, promise à ceux qui auront l'esprit de douceur, n'est pas la terre que nous habitons, mais la véritable terre des vivants et des élus, région toute céleste, où l'on ne meurt plus, où l'on vit même de la vie de Dieu.

3° *Bienheureux ceux qui pleurent.* Nous avons quatre grands sujets de larmes durant cette vie : nos péchés, les péchés qui se commettent tous les jours dans le monde, le triste exil dans lequel

nous vivons ici-bas, et l'incertitude de notre sort pendant l'éternité. Nous devons donc pleurer devant le Seigneur, si nous voulons mériter une consolation éternelle au milieu des délices ineffables du ciel. Ce don des larmes nous fait ressembler davantage à Notre Seigneur qui a été appelé l'*homme de douleurs.*

4° *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice.* Par ces mots, le Seigneur nous fait entendre le désir ardent que nous devons avoir d'acquérir tous les genres de vertu. Saint Joseph est appelé dans la Sainte Ecriture, *un homme Juste*, pour montrer qu'il pratiqua toutes les vertus. Nous pouvons faire de même, si nous le voulons réellement.

5° *Bienheureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront miséricorde.* Si nous sommes miséricordieux pour les autres, Dieu le sera pour nous au centuple, en pardonnant nos péchés, en exauçant nos prières, en nous jugeant, non selon la rigueur de sa justice, mais selon toute l'étendue de sa bonté.

6° *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur.* La pureté du cœur n'est pas autre chose que la pureté dans les pensées, les paroles, les actions et les regards.

7° *Bienheureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu.* Si ceux qui travaillent à faire régner la paix et cesser les divisions entre les hommes sont appelés les enfants de Dieu, ceux, au contraire, qui ne sont que des brandons de discorde pourraient être appelés les enfants du démon. Il ne faut donc jamais divulguer le mal que l'on peut entendre dire sur le compte de quelqu'un, ou colporter des *racontars* scanda-

leux et préjudiciables à la réputation du prochain. Cette conduite est méprisable et criminelle en même temps. Si on ne peut parler en bien de quelqu'un, il faut alors garder le silence, à moins que le devoir nous force à parler. Ne soyons jamais des enfants du démon, en provoquant des sentiments de haine, de jalousie et de vengeance ; mais, au contraire, soyons en toute circonstance des hommes de paix, afin d'être de véritables enfants de Dieu.

8° *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Par conséquent, quand nous sommes ridiculisés ou maltraités dans l'accomplissement de nos devoirs de piété, de religion et d'état, souvenons-nous que nous sommes des martyrs de notre foi, souffrant pour la vertu et la vérité, et que nous en serons récompensés un jour.

CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Du Sacrement de Pénitence.

Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ racheta les hommes, il leur appliqua les bienfaits de la Rédemption dans le sacrement de baptême. C'est le baptême, en effet, qui nous a délivrés du péché et de l'esclavage du démon, rétablis dans la grâce de Dieu. En un mot, le baptême nous a replacés

dans la condition où nous étions avant notre déchéance causée par le péché de nos premiers parents. Dieu ne pouvait certainement pas nous faire une plus grande faveur, et on aurait pu croire à l'impossibilité de jamais l'oublier, et de jamais perdre de nouveau son amitié, surtout après avoir vu les maux sans nombre apportés dans le monde par le péché, et après avoir acquis une certaine connaissance de l'enfer auquel nous étions condamnés et du ciel que nous avions perdu pour toujours, si Notre-Seigneur ne nous eût pas rachetés. Notre-Seigneur prévit cependant que nous oublierions cet insigne bienfait et que même après le baptême, nous retomberions de nouveau, bien volontairement, dans l'esclavage du démon, comment pourrions-nous alors être sauvés ? Nous ne pourrions être baptisés une seconde fois, parce que le baptême imprime un caractère ineffaçable et ne peut être donné qu'une seule fois. Notre-Seigneur dont la bonté est infinie, institua donc un autre sacrement, appelé le sacrement de Pénitence, qui remet les péchés que nous pouvons avoir le malheur de commettre après le baptême. Il est notre planche de salut dans le naufrage. Quand un vaisseau fait naufrage en pleine mer, la seule ressource qui reste ordinairement aux naufragés, est de saisir quelque épave flottante qui puisse les porter et leur permettre d'atteindre le rivage. De même, lorsque nous péchons après le baptême, nous sommes jetés dans la pleine mer du péché, où nous péririons infailliblement, si nous n'avions pas comme planche de salut le sacrement de pénitence, qui nous fait de nouveau recouvrer l'amitié de Dieu. Quelle ne serait pas la reconnais-

sance d'un pauvre naufragé pour celui qui lui présenterait une planche de salut au moment où il va disparaître sous l'eau! Pensez-vous qu'il refuserait de la saisir? De même, comme nous devrions être reconnaissants de l'institution du sacrement de Pénitence, et soucieux d'avoir recours à ce remède de salut, quand nous sommes en danger de perdre notre âme!

Rien ne démontre mieux l'infinie bonté de Notre-Seigneur pour les hommes que le sacrement de Pénitence. Il aurait bien pu dire : je les ai sauvés une fois, et je ne veux plus m'inquiéter de leur sort; s'ils consentent à pécher de nouveau, je les laisserai périr. Mais loin d'agir ainsi à notre égard, il nous pardonne et nous tend la main aussi souvent que nous sommes véritablement repentants, et que nous l'appelons sincèrement à notre secours. C'est pour cela qu'il a laissé ce pouvoir aux Apôtres, en leur disant : aussi souvent qu'un pauvre pécheur se présentera à vous sincèrement contrit de ses péchés, bien déterminé à ne plus les commettre, et vous les confessera, je vous donne le pouvoir de pardonner ses péchés dans le sacrement de Pénitence. Le pardon de nos péchés est le principal mais n'est pas le seul bien que nous recevons dans ce sacrement qui, grâce aux exhortations et aux avis du confesseur, nous procure une foule d'autres avantages spirituels.

N'est-ce pas un bienfait inappréciable d'avoir un ami auquel on puisse confier sans crainte ses inquiétudes, ses tentations, ses péchés, en un mot, toutes les peines de l'esprit et de l'âme? Eh bien! le prêtre, au confessionnal, est justement cet ami. Il veut bien nous aider, car il s'est

consacré à Dieu pour aider les hommes à sauver leurs âmes. Il est capable de nous aider, car il a les grâces d'état pour comprendre nos misères et nos tentations, pour nous enseigner les moyens de les surmonter. La science de la direction des âmes a été son étude constante depuis qu'il a été ordonné prêtre, et l'expérience du confessionnal la perfectionne tous les jours.

On est sûr, de plus, que les confidences faites au tribunal de la Pénitence ne seront jamais divulguées, même si le confessur était mis en demeure de choisir entre la mort ou la révélation du secret de la confession. Il ne demande rien en retour des services qu'il rend au confessionnal; il ne désire que nous aider, comme il l'a promis à Dieu, et pècherait en ne le faisant pas. Certains ennemis de notre sainte religion essaient de faire croire que les catholiques doivent payer le confesseur pour obtenir l'absolution ; mais tout catholique sait que cette assertion est une indigne calomnie, à laquelle ne croient pas même ceux qui la colportent. On ne saura jamais en ce monde tout le bien qui s'opère dans le confessionnal. Combien de personnes ont été préservées du péché, du suicide, de la mort et d'une foule d'autres maux, par les avis et les encouragements reçus au tribunal de la Pénitence ! Combien de personnes dont la vie n'avait été qu'un tissu de crimes, ont été régénérées par le sacrement de Pénitence, amenées peu à peu à tenir une conduite honnête et chrétienne, et ont fini par se faire honneur à elles-mêmes et faire honneur à leurs familles et à la société !

198.—Qu'est-ce que le sacrement de Pénitence ?

—Le sacrement de Pénitence est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.

C'est là sa fin propre, car le péché originel, et les autres péchés que commettent les adultes avant la réception du baptême, ne peuvent être remis que par le baptême. Celui qui n'a pas été baptisé ne peut recevoir le sacrement de Pénitence, ni aucun des autres sacrements.

199.—Le sacrement de Pénitence rend-il à l'âme l'amitié de Dieu, en même temps qu'il remet les péchés ?

—Oui, le sacrement de Pénitence rend à l'âme l'amitié de Dieu, en même temps qu'il la purifie de ses péchés.

Puisque c'est le péché qui nous fait perdre l'amitié de Dieu, cette amitié nous est rendue au moment même où le sacrement de Pénitence nous remet nos péchés.

† 200.—Quand reçoit-on le sacrement de Pénitence ?

—On reçoit le sacrement de Pénitence quand le prêtre donne l'absolution.

Absoudre signifie délier ou rendre libre ; et par *absolution* on entend les paroles qne le confesseur prononce quand il pardonne les péchés. Lorsque des consuls ou des ambassadeurs sont nommés, par exemple, par le gouvernement de l'Angleterre, pour représenter ce pays en France, en

Allemagne, en Russie, aux Etats-Unis, etc., tout ce qu'ils font en leur qualité officielle de consuls ou d'ambassadeurs est censé fait par le pays qu'ils représentent. S'ils concluent un arrangement quelconque avec les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, l'Angleterre le sanctionne ; et au moment même où il apposent leur signature au bas de la convention stipulée, elle est par là même sanctionnée et signée, c'est-à-dire, ratifiée par le gouvernement de ce pays dont ils sont les représentants, et leur acte officiel devient l'acte de l'Angleterre elle-même. Mais du moment que leur terme d'office est expiré, leurs pouvoirs cessent immédiatement, et ils ne peuvent plus agir au nom de l'Angleterre, quand même ils continueraient à résider dans les pays où ils avaient été envoyés comme consuls ou ambassadeurs.

De même, Notre-Seigneur a délégué ses prêtres, et leur a donné le pouvoir de pardonner les péchés, et tout ce qu'ils font au saint tribunal de la Pénitence, il le fait lui-même. Au moment précis où le confesseur prononce les paroles de l'absolution, sa sentence est ratifiée dans le ciel, et les péchés du pénitent sont effacés.

Afin d'augmenter le respect que nous devons avoir pour le sacrement de Pénitence, nous allons faire connaître la manière précise dont l'absolution est donnée. Lorsque le pénitent a terminé l'accusation de ses fautes et que le confesseur a donné la pénitence et les avis convenables, il prie d'abord pour le pécheur en disant : " Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que vous ayant pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. Ainsi-soit-il."

Alors, élevant la main droite sur le pénitent, il ajoute : " Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux vous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de vos péchés Ainsi soit-il." Puis il continue : " Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous absolve, et moi, par son autorité, je vous absous de tout lien d'excommunication et d'interdit, autant que j'en ai le pouvoir et que vous en avez besoin ; ensuite : je vous absous de vos péchés, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il." En prononçant ces derniers mots, il fait le signe de la croix sur le pénitent. Immédiatement il adresse à Dieu, en faveur du pénitent, la prière suivante : " Que la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les mérites de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, et tout le bien que vous avez fait et le mal que vous avez souffert, servent à vous obtenir la ré-rémission de vos péchés, l'augmentation de la grâce et la récompense de la vie éternelle. Ainsi-soit-il." Enfin, il dit au pénitent : " Allez en paix," pour montrer sa joie de le voir réconcilié avec Dieu.

201.—Est-ce que les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême ?

—Oui, les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le Baptême, parce qne Jésus-Christ le leur a donné, lorsqu'il a dit à ses Apôtres : " Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."

Tout chrétien sait que Notre-Seigneur avait le pouvoir de pardonner les péchés : 1° parce qu'il était Dieu ; 2° parce qu'il les pardonna souvent pendant qu'il était sur la terre, comme il le prouva par plusieurs miracles. Ainsi, par exemple, les Evangélistes Saint Marc et Saint Jean racontent que lorsqu'il guérissait les pauvres malheureux qui étaient malades et souffrants depuis des années, il leur disait : " Vos péchés vous sont pardonnés ; levez-vous, emportez votre lit et marchez. Ce qu'ils faisaient aussitôt, sans le secours de personne.

Puisque Notre-Seigneur lui-même avait le pouvoir de pardonner les péchés, il pouvait le donner à ses apôtres s'il le désirait, et de fait il le leur donna ainsi qu'à leurs successeurs. S'il ne l'eût pas fait, comment ceux qui retombent dans le péché après le baptême auraient-ils pu être pardonnés ? Comme ce pouvoir était nécessaire aussi longtemps que le monde durerait, il l'a confié à son Eglise, qui doit durer jusqu'à la fin du monde. Avant sa mort, Notre-Seigneur avait promis à ses Apôtres de leur donner ce pouvoir de pardonner les péchés, (1) et il le leur donna après sa résurrection, lorsqu'il leur apparut, souffla sur eux, et leur dit : " les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez." (2)

202.—Comment les prêtres exercent-ils le pouvoir de pardonner les péchés ?

---

(1) S. Matth. XVIII, 18.
(2) S. Jean, XX, 23.

—**Les prêtres exercent le pouvoir de pardonner les péchés, en entendant la confession des péchés et en donnant l'absolution, en qualité de ministres de Dieu et en son nom.**

Le pouvoir de pardonner les péchés implique l'obligation de les confesser. Les péchés étant généralement secrets et connus de ceux-là seuls qui les commettent, comment les prêtres pourraient-ils connaître les péchés qu'ils doivent pardonner et ceux qu'ils doivent retenir, si le pénitent ne leur faisait l'aveu des fautes qu'il a commises ? Ils ne peuvent lire dans son cœur et connaître ses péchés comme Dieu. Par conséquent, si le pécheur veut que ses péchés lui soient pardonnés, il doit nécessairement les confesser aux ministres de Dieu. La confession est la conséquence de l'institution du sacrement de Pénitence.

† 203.—Que faut-il faire pour se bien préparer à recevoir le sacrement de Pénitence ?

—**Pour se bien préparer à recevoir le sacrement de Pénitence, il faut faire cinq choses :**

1° Examiner notre conscience ;

2° Avoir le regret de nos péchés ;

3° Prendre la ferme résolution de ne plus offenser Dieu ;

4° Confesser nos péchés au prêtre ;

5° Accepter la pénitence que le prêtre nous impose.

Lorsque nous sommes à la veille d'aller à confesse, la première chose à faire est de prier le Saint-Esprit de nous donner les lumières nécessaires pour connaître et nous rappeler nos péchés, pour comprendre parfaitement combien ils déplaisent à Dieu. et pour en concevoir un regret sincère, qui renferme la résolution de ne plus les commettre de nouveau. Pour demander ces lumières et ces grâces, on peut faire la prière suivante : " Mon Dieu, donnez moi les lumières nécessaires pour connaître mes péchés, et la grâce pour les détester de tout mon cœur, et pour les confesser avec sincérité ; je vous demande cette grâce, par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur, par l'intercession de la Sainte Vierge, de mon saint Ange gardien, de nos saints patrons et de tous les saints."

1° Il faut ensuite *examiner notre conscience* Après avoir rappelé à notre esprit le temps qui s'est écoulé depuis la dernière confession, si nous avons reçu l'absolution, accompli la pénitence imposée et fait une bonne confession, la meilleure méthode à suivre pour faire notre examen de conscience est de repasser les commandements de Dieu et de l'Eglise un par un, afin de voir si nous les avons transgressés, et en quoi nous l'avons fait.

Ainsi, par exemple, *Premier Commandement* de Dieu :

Péchés contre la Foi.

Ignorer, négliger d'apprendre les principaux mystères, l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des Apôtres, les comman-

dements de Dieu et de l'Eglise ; manquer à faire de temps en temps des actes de foi, d'espérance et de charité.

Douter des vérités de la foi ; refuser d'en croire quelque article ; lire, prêter, vendre des livres hérétiques, impies, défendus, avoir honte de paraître catholique, chrétien ; faire quelque acte d'infidélité, d'idolâtrie, d'impiété, d'hérésie ; en faire profession ouverte ; abjurer la foi.

Péchés contre l'Espérance.

Par excès.—Présomption de ses forces ; abuser de la pensée de la bonté de Dieu pour l'offenser ou pour différer sa conversion.

Par défaut.—Se désespérer ; se défier de la miséricorde de Dieu.

Péchés contre la Charité.

Haine de Dieu ; murmures contre sa justice ou sa providence ; lui préférer l'amour du monde, des créatures, de soi-même ; dégoût de son service ; ne pas le prendre pour fin de ses actions ; respect humain.

Péchés contre la Religion.

Ne pas assister aux offices publics, aux prônes, sermons, vêpres ; irrévérences dans l'Eglise ; être longtemps sans prier Dieu ; oubli de sa présence ; abus de ses grâces ; profanation ou mépris des sacrements et des choses saintes ; sacrilèges ; discours impies ; actions irréligieuses ; superstitions ; vaines observances ; divination, horoscope ; vœux faits légèrement, ou point accomplis ; infidélité aux promesses du baptême.

Second Commandement.

Serments faux, vains, téméraires, injustes ; blasphèmes ; malédictions, imprécations ; mots sales, vulgairement appelés jurements.

Troisième Commandement.

Travail servile, voyages sans nécessité; fréquentation des cabarets, des bals et autres divertissements dangereux ou criminels, les dimanches et fêtes d'obligation. Ne point assister à la messe, aux offices de l'Eglise ; n'en entendre qu'une partie ; s'y livrer aux distractions, aux regards curieux, aux entretiens inutiles et y scandaliser.

Quatrième Commandement.

Refuser à ses père, mère, tuteur, maîtres, supérieurs ecclésiastiques ou civils, le respect, l'obéissance, la fidélité, l'amour, l'assistance ; les blâmer ; murmurer contre eux ; avoir pour eux de l'aversion, du mépris ; ne pas instruire, ne pas édifier, ne pas reprendre ses enfants, ses inférieurs, ses domestiques.

Cinquième Commandement

Offenser le prochain dans sa vie naturelle, civile ou spirituelle.

1° *Dans sa vie naturelle.*—Le maltraiter, le battre, le blesser, l'estropier, le mutiler, le tuer ; le haïr, lui souhaiter du mal, la mort ; interpréter en mal ses actions ; lui attribuer de mauvaises intentions ; inimitiés, refus de pardonner, de se réconcilier ; vengeance, jugements téméraires, mépris, reproches, querelles, injures, affronts, outrages.

2° *Dans sa vie civile.*—Médisances, calomnies, faites, entendues, point réprimées ; railleries choquantes, rapports faux ou injurieux, libelle ou chansons diffamatoires.

3° *Dans sa vie spirituelle.*—Scandales, mauvais exemples, mauvais conseils, sollicitations au mal.

Sixième et neuvième Commandements.

Pensées, désirs, paroles, regards, actions contraires à la pureté ; modes indécentes ; chansons libres ; livres licencieux ; statues et tableaux déshonnêtes ; bains immodestes ; spectacles dangereux ; danses, comédies, assemblées nocturnes, tête-à-tête, veillées sans témoins ; défaut de vigilance des pères et mères sur ce point.

Septième et dixième Commandements.

Vols, fraudes, injustices, tromperies en achetant ou en vendant, sur la qualité la quantité ou le prix ; faux poids, fausses mesures, fausse monnaie, dettes point payées ; dépôts, salaire des ouvriers et des domestiques reteuus ; procès et frais injustes ; dommages causés par malice, négligence, conseils, prêts usuraires ; choses trouvées, recelées ; banqueroutes frauduleuses ; restitutions différées, insuffisantes. Dureté pour les pauvres ; aumône refusée ; convoitise du bien d'autrui.

Huitième commandement.

Faux témoignages ; subornation des témoins ; falsification des pièces, des titres ; mensonges nuisibles, joyeux, officieux ; équivoques ; déguisements ; semeurs de troubles, rapporteurs.

Commandements de l'Eglise.

Ne point écouter, mépriser l'Eglise, ses ministres ; ne point révéler ce que l'on sait touchant les empêchements de mariage, etc., ne point assister à la messe et autres offices des dimanches et fêtes ; confession annuelle ou communion pascale omises ou mal faites ; défaut d'examen, de sincérité, de contrition, de ferme propos ; délai de conversion ; mauvaises habitudes ; occasion prochaine de péché ; défaut de préparation à la communion, d'action de grâces ; jeûnes des Quatre-Temps, des vigiles, du carême, point observés ; collation trop forte ; abstinence du vendredi enfreinte ; dîmes point ou mal payées.

PÉCHÉS CAPITAUX.

Orgueil.

Se complaire en soi-même ; se glorifier, se vanter de ses vertus, de ses talents, de ses avantages, de ses biens ; ne les point rapporter à Dieu ; présumer de sa capacité, de ses forces ; vanité, ambition ; désir, recherche des honneurs, des distinctions, des dignités ; faste, dépenses superflues ; fierté ; mépris du prochain de ses égaux, des supérieurs ; amour-propre, hypocrisie.

Avarice.

Attachement aux biens terrestres ; désir déréglé d'acquérir, et par toute sorte de voies ; épargne excessive ; simonie. Voir le 7e et le 10e commandement de Dieu.

Impureté.

Voir le 6e commandement de Dieu.

Envie.

Etre jaloux ; se réjouir des malheurs du prochain ; s'affliger de ses succès ; diminuer l'estime dont il jouit ; augmenter le mal qu'on en dit.

Gourmandise.

Manger et boire avec sensualité, avec excès ; festins fréquents et somptueux ; ivresse complète ou incomplète ; ivrognerie habituelle.

Colère.

Impatience ; emportement ; murmures ; dépit. Voir le 5e commandement de Dieu.

Paresse.

Ignorance, oubli des devoirs de la religion, de son état, de sa charge ; négligence à s'acquitter de ses devoirs, ainsi que de ses affaires domestiques ; perte de temps ; vie molle et oisive ; dommage causé par la paresse, à sa famille, à à ses maîtres ; enfouir ses talents.

Le *mode* d'examen de conscience que nous venons de tracer est généralement recommandé. Mais personne n'est tenu de le suivre et de se poser exactement les mêmes questions. Chacun est libre de suivre la marche qui lui va le mieux, et d'interroger sa conscience comme il l'entend, pourvu que son examen soit bien fait. La série de questions formulées plus haut a été donnée seulement pour servir d'exemple, et

montrer comment on peut s'interroger. Quant aux listes de péchés que donnent une foule de livres de prières, il vaut mieux ne pas s'en servir pour l'examen de conscience et pour l'ordre à suivre dans la confession. Si, toutefois on juge à propos de le faire, il ne faut pas s'inquiéter lorsqu'on ne comprend pas toutes les questions, et ne pas s'imaginer qu'on a réellement commis toutes les fautes énumérées.

Lorsqu'on fait son examen de conscience, il faut avoir soin de s'arrêter quelques instants, aussi souvent que l'on remarque avoir péché, afin de voir combien de fois cela est arrivé. L'important est de se rappeler les principaux péchés, ceux que l'on a commis le plus fréquemment, et de les confesser en premier lieu pour ne pas s'exposer à les oublier.

2° Il faut avoir le *regret de nos péchés*. L'examen de conscience une fois terminé, on doit s'exciter au regret de ses péchés. La contrition est la partie essentielle du sacrement de Pénitence. Il y a dans ce sacrement, comme nous le savons, trois parties : la contrition, la confession et la satisfaction. La contrition est la partie la plus importante ; par conséquent quand nous nous préparons à faire notre confession, nous devons consacrer au moins autant de temps, et même plus, à nous exciter à la contrition qu'à l'examen de conscience. Plusieurs se trompent sur ce point, et passent presque entièrement le temps à examiner leur conscience. Si nous avons lieu de croire que nous ne regrettons pas suffisamment nos péchés, nous devons prier pour obtenir cette grâce. Il ne faut pas oublier que l'acte de contrition fait après l'accusation des

péchés n'est pas la contrition, mais seulement un signe extérieur qui fait connaître au confesseur que nous regrettons nos péchés du fond du cœur. Il est évident, en effet, qu'un pénitent peut très bien faire son acte de contrition et ne pas avoir du tout regret de ses péchés. Par conséquent, nous devons avoir la contrition avant de commencer sa confession, ou au moins, avant de recevoir l'absolution. Maintenant, de quelle manière devons-nous regretter nos péchés ? On dit quelque fois : Je ne suis pas véritablement repentant de mes péchés parce que je ne puis pas pleurer, et que si je perdais un parent ou un ami, j'en serais plus affecté que je ne le suis d'avoir péché. Ceci est une grave erreur. La vraie contrition et la seule nécessaire est de reconnaître qu'en péchant nous avons offensé Dieu, que le péché est le pire des maux, et d'être dans la ferme détermination de ne plus jamais l'offenser. Le don des larmes que Dieu donne quelquefois à ceux qui l'ont offensé, est une excellente chose, mais n'est pas nécessaire.

3° Il faut prendre la *résolution de ne plus offenser Dieu*. Il ne peut y avoir de véritable contrition sans cette ferme résolution de ne plus jamais offenser Dieu. Comment peut-on dire à Dieu : " Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé," si nous sommes prêts à recommencer à la prochaine occasion ? Comment pouvons-nous sincèrement regretter le passé, si nous sommes disposés à faire la même chose à l'avenir ? Pensez-vous qu'un voleur regrette ses larcins passés, s'il a l'intention de voler de nouveau du moment où il se présentera une occasion favorable ? Donc, pas de contrition

possible sans le ferme propos de ne plus pécher. Mais, dira-t-on, presque tout le monde retombe dans le péché après chaque confession. C'est vrai ; mais ce fait ne prouve pas le défaut de contrition. Lorsqu'ils ont fait leur confession, ils pensaient ne plus jamais vouloir pécher, et ils s'étaient réellement proposé de ne jamais offenser Dieu ; mais plus tard, la tentation étant revenue, l'occasion s'étant présentée, ils ont oublié leur résolution, ils n'ont pas eu recours à la grâce de Dieu et ils sont retombés de nouveau. Ceci veut donc dire qu'en faisant son acte de contrition, on doit réellement se proposer de faire ce que l'on dit, promettre de ne jamais pécher, et prendre tous les moyens possibles pour être fidèle à ses promesses. S'il nous arrive ensuite de retomber, il faut renouveler notre promesse immédiatement et faire des efforts encore plus grands qu'auparavant Soyons en garde contre les tentations ou les occasions qui nous ont fait manquer à nos résolutions, et alors notre acte de contrition aura toutes les conditions voulues. La crainte et la prévision de retomber de nouveau n'empêchent pas la contrition d'être excellente, pourvu que l'on désire et que l'on se propose de ne plus jamais pécher. Au contraire, cette crainte de retomber dans le péché est salutaire et ne devrait jamais nous quitter, puisque, laissés à nous-mêmes, et privés de la grâce et du secours de Dieu, nous sommes sûrs de pécher de nouveau.

4° Il faut *confesser nos péchés au prêtre.* La préparation nécessaire terminée et le moment venu de se présenter à confesse, on entre dans le confessionnal et on se met à genoux. Aussitôt

que le confesseur ouvre la grille et se tourne vers le pénitent, ce dernier fait le signe de la croix et dit : "Je me confesse à Dieu tout-puissant et à vous mon père." Puis, ayant fait connaître le temps qui s'est écoulé depuis sa dernière confession, et, de plus, s'il a reçu l'absolution et accompli la pénitence imposée, il commence immédiatement l'accusation de ses péchés, tels que son examen de conscience les lui a fait connaître, en disant à chaque péché : " Mon père, je m'accuse."

On doit mentionner en confession seulement les choses que l'on pense être des péchés, et accuser chaque faute, sans détails inutiles. Ainsi, par exemple, un enfant demande la permission d'aller voir un ami, mais, chemin faisant, il rencontre un autre ami avec lequel il passe son temps. De retour à la maison, il fait un mensonge à ses parents qui lui demandent s'il a passé la soirée avec l'ami qu'il était allé voir. Il s'est rendu coupable d'un mensonge, et il lui suffit simplement d'accuser ce péché. Il n'est pas tenu de raconter comment cela est arrivé ; car le fait d'être allé voir un ami et d'en avoir rencontré un autre, n'est pas un péché. On doit aussi n'accuser que ses propres péchés et non pas ceux des autres ; ne jamais mentionner aucun nom dans le cours de la confession, pas même le sien ; viser à la brièveté, et ne pas dire : j'ai violé le premier ou le second commandement en faisant telle ou telle chose. Il suffit simplement d'accuser le péché commis, car le confesseur sait encore mieux que le pénitent quel commandement se trouve avoir été violé. Si l'on a commis un péché plusieurs fois, il

vaut mieux, règle générale, ne pas faire le calcul du nombre total de fois. En le faisant, ceux qui ne sont pas instruits courent le risque de s'embrouiller, surtout lorsqu'il s'est écoulé un long espace de temps depuis la dernière confession. Il suffit de dire : J'ai l'habitude de jurer, et cela m'arrive trois ou quatre fois par jour. De même, il ne faut jamais dire qu'on a commis un péché *quelquefois* ou *souvent.* C'est parler pour ne rien dire. En effet, ces deux expressions, *quelquefois* et *souvent*, peuvent signifier dix, quinze ou vingt fois, en sorte que le prêtre ne sait pas davantage à quoi s'en tenir sur le nombre réel de fois, que l'on doit toujours donner aussi juste que possible, sans le diminuer ou l'augmenter en connaissance de cause. Il n'est pas plus judicieux de dire : J'ai peut-être commis tel ou tel péché ; parce qu'il est également possible que vous ne l'ayez pas fait, et alors le confesseur ne peut juger. Si on a honte d'accuser un péché ou qu'on ne sache pas comment le dire, ce qu'il y a de mieux à faire en pareil cas, c'est de dire au prêtre : " Mon père, il y a un péché que j'ai honte d'accuser ou que je ne sais pas comment dire ; et alors il vous rendra cette tâche facile en vous interrogeant. Ce qu'il faut éviter par-dessus tout, c'est de sortir du confessionnal sans avoir accusé tous ses péchés mortels. On n'entre pas souvent seul au confessionnal, et le démon qui n'aime pas nous voir en état de grâce, nous suit ordinairement de près, pour nous empêcher de dire toute la vérité. Quand on commet un péché quelconque, il essaie de nous persuader que ce n'est presque rien, et qu'il sera facile de le confesser ; mais aussitôt que le péché est

commis, il nous le représente comme énorme, et s'ingénie à nous faire croire que le confesseur va nous réprimander sévèrement. Il atteint trop souvent son but par cette tactique, et beaucoup plus qu'on ne le pense sortent du confessionnal avec un sacrilège de plus sur la conscience et par conséquent, plus coupables qu'ils n'étaient entrés. Quand Judas fut tenté de trahir Notre-Seigneur, il pensa que trente pièces d'argent étaient une grosse somme. Sa trahison consommée, cet argent n'eut plus la même valeur à ses yeux, mais il alla le jeter, et regarda son crime comme si épouvantable qu'il alla se pendre de désespoir.

Il n'est pas nécessaire de rappeler exactement les expressions dont on s'est servi en jurant ou en tenant une mauvaise conversation, si le confesseur ne l'exige pas ; mais il suffit simplement de dire : j'ai juré ou tenu de mauvaises conversations tant de fois. Il faut, tout en prenant garde de parler trop fort, avoir soin de parler assez haut pour être parfaitement compris du prêtre. Si quelqu'un est sourd ou entend dur, il ne doit pas entrer lorsque le confessionnal est assiégé, mais attendre patiemment que la foule soit écoulée, ou, quand son tour est venu, prier le prêtre de vouloir bien entendre sa confession dans un lieu spécial.

Enfin, en attendant le moment de se confesser, il ne faut pas se chicaner pour avoir les meilleures places, ni voler le tour de ceux qui sont arrivés avant nous, comme font quelques-uns. C'est une injustice, et de plus on s'expose à les faire mettre en colère et à les empêcher de recevoir le sacrement de Pénitence avec toutes les

dispositions voulues. Cette manière d'agir cause du désordre, et fatigue davantage le prêtre qui entend le bruit. Si on est réellement pressé, on peut demander à ceux qui sont arrivés avant nous de vouloir bien nous céder leur tour. S'ils ne le veulent ou ne le peuvent pas, et si on ne peut attendre, le plus sage est de renvoyer sa confession à un autre temps. Les instants qui précèdent la confession sont extrêmement précieux; par conséquent il faut les employer à prier pour obtenir les dispositions voulues, et ne pas se laisser distraire par ce qui se passe autour de soi. Puis, quand notre tour est venu, ou quand le confesseur nous attend dans le confessionnal, il faut entrer immédiatement, afin de ne pas lui faire perdre son temps.

5° Il faut *accepter la pénitence que le prêtre nous impose* L'accusation des péchés finie, on ajoute: "Mon père, je m'accuse de plus de bien d'autres péchés que je ne connais pas et de ceux de toute ma vie; j'en demande pardon à Dieu et à vous mon père, la pénitence et l'absolution." Puis on écoute attentivement la pénitence imposée, les avis du confesseur, les questions qu'il juge à propos de nous faire et auxquelles nous devons répondre au meilleur de notre connaissance. On renouvelle son acte de contrition aussitôt qu'il nous le recommande avant de donner l'absolution, et on sort du confessionnal lorsqu'il ferme la grille ou nous signifie d'une manière quelconque que la confession est terminée.

Le pénitent doit accomplir la pénitence imposée, aussitôt que possible, à moins que le confesseur n'ait spécifié un temps particulier. Si un péché mortel, oublié involontairement, lui re-

vient à l'esprit entre sa confession et sa communion, il n'est pas tenu de retourner à confesse immédiatement ou de remettre sa communion. Ce péché a été pardonné avec les autres ; mais il devra le confesser dans sa prochaine confession. Cependant, s'il est facile de retourner à confesse de suite, surtout lorsque la messe n'est pas encore commencée, il vaut mieux le faire. Il va sans dire que la confession est nulle si les péchés oubliés l'ont été à dessein.

204.—En quoi consiste l'examen de conscience ?

—L'examen de conscience consiste à nous rappeler tous les péchés que nous avons commis depuis la dernière confession.

Si, de plus, il nous est arrivé de faire de mauvaises confessions et de mauvaises communions, il faut dire combien de fois, déclarer de nouveau les péchés accusés dans ces mauvaises confessions, ainsi que tous les autres péchés commis depuis la dernière bonne confession. Supposons, par exemple, qu'un enfant fait une confession excellente en janvier. Il retourne à confesse en février, et il a le malheur de cacher un péché mortel. Il continue de se présenter à confesse tous les mois jusqu'à décembre. Cette fois, s'il est disposé à mettre fin à ses sacrilèges, il devra s'examiner non seulement sur les péchés commis depuis novembre, mais aussi sur tous les péchés commis depuis janvier, car tout est à recommencer depuis sa dernière bonne confession, et il ne doit pas oublier de dire que chaque mois il a fait une mauvaise confession et une mauvaise communion.

† 205.—Quel moyen faut-il prendre pour bien examiner sa conscience ?

—Pour bien examiner sa conscience, il faut passer en revue, l'un après l'autre, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les sept péchés capitaux et les devoirs particuliers de son état, afin de découvrir ainsi les péchés qu'on a commis.

206.—Que doit-on faire avant de commencer son examen de conscience ?

—Avant de commencer son examen de conscience, on doit demander à Dieu qu'il nous aide à connaître nos péchés et à les détester.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

De la Contrition.

---

† 207.—Qu'est-ce que la contrition ?

—La contrition est une douleur et une détestation du péché qu'on a commis et la résolution de ne plus le commettre.

Le mot *contrition* signifie *brisement*, parce que notre cœur doit être, en quelque sorte, brisé par la douleur d'avoir offensé Dieu. Cette douleur

doit nécessairement être accompagnée de la résolution de ne plus l'offenser à l'avenir. Sans cette ferme résolution, il ne peut y avoir de vraie contrition. La douleur et le ferme propos sont deux choses inséparables. C'est pourquoi l'on dit quelque fois que la contrition a deux visages : l'un en arrière, pour détester les péchés commis ; l'autre en avant, pour se précautionner contre toute nouvelle rechute.

† 208.—Faites un acte de contrition.

—Acte de contrition : " Mon Dieu, j'ai " un extrême regret de vous avoir offensé, " parce que vous êtes infiniment bon et " infiniment aimable, et que le péché vous " déplaît ; pardonnez-moi par les mérites " de Jésus-Christ, mon Sauveur : je me " propose, moyennant votre sainte grâce, " de ne plus vous offenser et de faire pé- " nitence."

Cette formule renferme trois choses : 1° une expression de regret de ses péchés ; 2° une demande de pardon ; 3° une déclaration de notre résolution de ne plus pécher à l'avenir. Il ne suffit pas de lire ou de réciter cet acte pour avoir une vraie contrition ; mais, comme nous le verrons bientôt, il faut avoir dans le cœur les sentiments qu'il exprime.

† 209.—La contrition est-elle absolument nécessaire pour obtenir le pardon des péchés ?

—Oui, la contrition est absolument nécessaire pour obtenir le pardon des péchés.

Il est facile de concevoir, en effet, qu'on est entièrement indigne de pardon, tant qu'on ne regrette pas le mal fait, et qu'on n'est pas décidé à l'éviter. Dieu, qui est la justice et la sainteté même, ne peut nous pardonner si nous n'avons pas regret de nos fautes. Donc, sans la contrition, pas de pardon des péchés ; quand même l'examen de conscience aurait été bien fait, les péchés fidèlement confessés, et l'absolution reçue.

210.—Quelles qualités doit avoir la douleur que nous devons avoir de nos péchés ?

—La douleur que nous devons avoir de nos péchés doit avoir quatre qualités : elle doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine.

Toute vraie douleur du péché doit posséder ces quatre qualités, qui sont inséparables. Si l'une d'elles fait défaut, il ne peut y avoir de vraie contrition.

211.—Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être intérieure ?

—En disant que notre douleur doit être intérieure, j'entends qu'elle doit venir du cœur et non pas des lèvres seulement.

Notre douleur est intérieure quand le cœur et la bouche s'accordent parfaitement, quand les paroles sont l'écho fidèle des sentiments du cœur. Au contraire, la douleur est seulement extérieure, si le cœur et la bouche se contredisent, si les lèvres expriment des sentiments que le cœur ne professe pas. Un pénitent, par exemple, peut verser des larmes dans le confessionnal, solliciter l'absolution, assurer qu'il est véritablement repentant, et réussir à extorquer l'absolution au confesseur trompé par les apparences; mais Dieu qui voit le fond des cœurs, qui sait que sa douleur n'est ni réelle ni intérieure, mais seulement simulée et extérieure, ne ratifiera pas l'absolution donnée et les péchés de ce pénitent ne seront pas pardonnés. Il est facile de tromper le confesseur et de lui extorquer l'absolution, d'autant plus qu'il est obligé de croire le pénitent, mais quand les dispositions requises font défaut, l'absolution que donne le prêtre et qu'il ne donnerait pas s'il connaissait les dispositions du pénitent comme Dieu les connaît, reste sans effet.

212.—Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être surnaturelle ?

—En disant que notre douleur doit être surnaturelle, j'entends qu'elle doit être inspirée par la grâce de Dieu, et produite par des motifs venant de la foi et non pas par des motifs purement naturels.

Notre douleur est *surnaturelle*, quand nous regrettons nos péchés pour quelque motif que Dieu nous a fait connaître: soit, par exemple, parce-

que le péché lui déplaît, parce qu'il est infiniment bon, parce que nous avons perdu le ciel, ou parce que nous craignons les tourments de l'enfer et du purgatoire. Tous ces motifs viennent de la foi et sont inspirés par la grâce de Dieu. Mais notre douleur est seulement naturelle, quand nous regrettons nos péchés pour des motifs naturels : soit par exemple, parce qu'un vol commis nous a fait condamner à la prison, parce que des habitudes d'intempérance ont fait perdre une bonne position et même la santé, parce qu'un mensonge a valu à son auteur une sévère correction. Ces motifs sont naturels, et par conséquent la douleur qu'ils inspirent est purement naturelle. Pour qu'elle devienne surnaturelle, il faut regretter d'avoir volé, de s'être enivré ou d'avoir menti, parce que tous ces actes sont des péchés qui offensent Dieu, qu'il a défendus et qu'il a promis de châtier.

213.—Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être universelle ?

—En disant que notre douleur doit être universelle, j'entends que nous devons avoir regret de tous nos péchés, au moins mortels, sans en excepter un seul

Notre douleur est *universelle* quand nous regrettons tous nos péchés mortels sans exception. Si nous avons commis dix, cent péchés mortels, et que nous les regrettions tous à l'exception d'un seul, notre douleur n'est pas universelle, et aucun de ces dix ou cent péchés n'est pardonné. Pourquoi ? Parce que la grâce de Dieu et le péché

mortel ne peuvent cohabiter ensemble dans l'âme. On ne peut être en même temps l'ami et l'ennemi de Dieu. Ce péché mortel souille l'âme et empêche la grâce de descendre en elle, tant qu'on n'en a pas regret. En d'autres termes, il ne sert de rien d'être à moitié chagrin d'avoir offensé Dieu, de regretter un certain nombre de ses péchés. Il faut les regretter tous, sinon le résultat est le même que si on n'en regrettait aucun.

214.—Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être souveraine ?

—En disant que notre douleur doit être souveraine, j'entends que nous devons être plus affligés d'avoir offensé Dieu que de tous les maux qui peuvent nous arriver.

Notre douleur est *souveraine*, quand nous regrettons nos péchés, *appréciativement*, plus que tous les maux qui peuvent nous arriver. En effet, le péché étant le plus grand malheur qui peut nous arriver, puisqu'il nous fait perdre la grâce et l'amitié de Dieu, la douleur de l'avoir commis doit primer toute autre douleur. Mais elle peut être souveraine sans être portée au plus haut degré d'intensité, sans être aussi sensible et aussi vive que la douleur des maux temporels qui pourraient nous arriver, et même sans être sensible. Ainsi, on peut être plus vivement et plus sensiblement affecté d'avoir perdu ses parents, ses biens, sa santé, que d'avoir offensé Dieu, ne ressentir aucune douleur sensible de ses péchés, et cependant avoir une douleur souve-

raine. Pour cela, il suffit qu'on ait dans la volonté une douleur souveraine appréciative, c'est-à-dire qu'on soit plus affligé d'avoir offensé Dieu que du plus grand malheur qui peut nous arriver. La douleur du péché est une douleur de *raison* plus que de *sentiment*, et elle réside surtout dans la volonté, qui est une faculté élevée au-dessus des sens.

215.—Pourquoi devons-nous avoir regret de nos péchés ?

—Nous devons avoir regret de nos péchés pour trois raisons : 1° parce que le péché est le plus grand de tous les maux et qu'il offense Dieu, notre Créateur, notre Père, notre Rédempteur ; 2° parce qu'il a causé la mort de Jésus-Christ ; 3° parce qu'il nous prive du bonheur du ciel et nous rend dignes des tourments éternels de l'enfer.

1° Le *péché est le plus grand de tous les maux.* La grandeur d'un mal quelconque est proportionnelle à sa durée. Ainsi, la perte de la vue est certainement un malheur ; mais ce malheur est beaucoup plus grand si on devient aveugle, non pas seulement pour un jour ou un mois, mais pour toute la vie. Le péché est donc le plus grand des maux, puisqu'il doit faire le malheur de ceux qui le commettent, non pendant un temps passager, mais pendant toute l'éternité. La moindre souffrance, une piqûre ou une légère brûlure, deviendrait un supplice insupportable, si elle durait toujours. Eh bien ! les tourments

qui sont la peine du péché sont pires que tout ce que nous pouvons dire ou imaginer, et n'auront jamais de fin. De plus, le *péché offense Dieu, notre Créateur, notre Père, notre Rédempteur.* Le crime de lèse-majesté est regardé parmi les hommes, comme un des plus grands crimes. Or, l'outrage fait à Dieu par le péché est infiniment plus grave ; car il s'adresse non à une simple créature, mais à celui qui a créé l'homme, qui est pour lui le meilleur des pères et qui a bien voulu le racheter de la mort éternelle. En un mot, le péché fait de nous des monstres d'ingratitude.

2° Le *péché a causé la mort de Jésus-Christ.* C'est le péché qui a réduit Jésus-Christ à l'agonie, qui l'a meurtri de verges dans le prétoire, qui l'a couronné d'épines, qui l'a attaché à la croix et qui l'a fait mourir. Non content de lui avoir fait souffrir ces tourments, le pécheur les renouvelle, et le crucifie de nouveau autant qu'il est en lui, chaque fois qu'il pèche.

3° Le *péché nous prive du bonheur du ciel et nous rend dignes des tourments de l'enfer.* Il nous fait perdre le bonheur du ciel, c'est-à-dire, un bonheur sans fin et sans mélange, un bonheur tel, que l'homme n'a jamais rien vu, rien entendu, rien goûté, qui puisse lui être comparé.

Il nous rend dignes des tourments de l'enfer dont rien sur la terre ne peut donner la plus faible idée, et qui dureront, non pas seulement des millions d'années et de siècles, mais pendant toute l'éternité.

216.—Combien y a-t-il de sortes de contrition ?

—Il y a deux sortes de contrition : la

contrition parfaite et la contrition imparfaite.

† 217.—Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

—La contrition parfaite est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il offense un Dieu infiniment bon en lui-même et infiniment digne de notre amour.

Si nous regrettons nos péchés, parce que Dieu est infiniment bon, si ce motif est tellement efficace et prédominant, qu'il suffise à lui seul pour faire naître en nous la détestation des péchés commis et la ferme résolution de ne plus les commettre, alors notre contrition est parfaite ; et il importe de le remarquer, nous ne sommes pas tenus, pour qu'elle soit parfaite, d'exclure les autres motifs, moins nobles que celui de l'amour de Dieu.

Quand on a cette contrition parfaite, on aime vraiment Dieu pardessus toutes choses, et nos péchés nous sont remis immédiatement, avant même de les confesser. Car, dit saint Thomas, la charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu, est incompatible avec le péché mortel. Nous trouvons dans le saint Evangile une belle image de cet effet de la contrition parfaite. Dix lépreux vinrent un jour au devant de Jésus, et se tenant à distance, ils lui dirent : Jesus, notre maître, ayez pitié de nous. Les ayant aperçus, il leur dit : allez vous montrer aux prêtres ; et comme ils y allaient, ils furent guéris. De même, celui qui a

la contrition parfaite, est purifié de ses péchés, avant même de se confesser et d'être absous. Il lui suffit d'avoir la volonté de se confesser, lorsqu'il lui sera possible. La contrition parfaite est utile en tout temps, car la mort peut nous frapper à chaque instant ; mais elle est absolument nécessaire pour être sauvé, à celui qui, après avoir eu le malheur de pécher mortellement, se trouve en danger de mort et ne peut se confesser. Il est donc bien important de savoir en quoi consiste la contrition parfaite, et de s'y exciter chaque fois que nous sommes en péché mortel, en attendant que nous puissions nous confesser. Sans doute, la contrition parfaite est plus difficile à obtenir que la contrition imparfaite, mais pas autant qu'on le pense généralement.

† 218.—Qu'est-ce que la contrition imparfaite ?

—La contrition imparfaite est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il nous fait perdre le ciel et nous mérite l'enfer, ou encore parce qu'il est en lui-même détestable et que nous devons rougir de l'avoir commis.

Si nous regrettons d'avoir péché, parce que nous sommes en grand danger d'être punis par Dieu, ou parce que nous avons perdu le ciel, sans que la bonté de Dieu soit pour quelque chose dans ce regret, alors notre condition est *imparfaite*, c'est-à-dire, moins parfaite. La contrition imparfaite est aussi appelée *attrition*, et ne remet les péchés que dans le sacrement de pénitence.

219.—La contrition imparfaite suffit-elle pour une bonne confession ?

—Oui, la contrition imparfaite suffit pour une bonne confession, mais nous devons tâcher d'avoir, autant que possible, la contrition parfaite.

† 220.—Que doit faire celui qui, étant en danger de mort, se sent coupable de péché mortel, et ne peut avoir un prêtre pour se confesser ?

—Celui qui, étant en danger de mort, se sent coupable de péché mortel, et ne peut avoir un prêtre pour se confesser, doit faire un acte de contrition parfaite avec le ferme propos de se confesser quand il le pourra.

221.—Qu'entendez-vous par le ferme propos de ne plus pécher ?

—Par le ferme propos de ne plus pécher, j'entends une résolution bien arrêtée d'éviter non seulement tout péché mortel, mais aussi les occasions prochaines du péché.

Le ferme propos doit être, non pas un simple désir, mais une résolution sincère d'éviter, non seulement pendant un certain temps mais toujours, tout péché mortel et, de plus, toute occasion prochaine du péché. Il ne suffit pas de se dire, je *voudrais bien*, mais je *veux* autant qu'il est possible de vouloir. Le ferme propos est absolu-

ment nécessaire, ou plutôt il est inséparable de la contrition, car on ne peut véritablement regretter ses péchés sans être en même temps bien résolu de ne plus les commettre. Par conséquent, pas de contrition sans le ferme propos. C'est ce que nous enseigne la recommandation du Sauveur au paralytique qu'il avait guéri près de la piscine probatique : " Vous voici guéri, lui dit-il, à l'avenir ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de plus funeste." (1)

† 222.—Qu'entendez-vous par occasions prochaines du péché ?

—Par occasions prochaines du péché, j'entends les personnes, les lieux et les choses qui peuvent aisément nous entraîner au péché.

Il y a plusieurs sortes d'occasions de péché. On distingue, en premier lieu, les occasions *prochaines* et les occasions *éloignées*. L'occasion prochaine est celle où l'on pèche presque toutes les fois qu'on s'y rencontre. Ainsi, si quelqu'un s'enivre presque chaque fois qu'il met les pieds dans une certaine maison, cette maison est pour lui une occasion prochaine de péché. Mais s'il lui arrive rarement de s'y enivrer, une ou deux fois environ sur cinquante visites, alors cette maison est pour lui simplement une occasion éloignée de péché.

Il y a, en second lieu, les occasions *volontaires*, où l'on va se jeter de son plein gré, et que l'on

(1) S. Jean, V.

peut éviter si on le veut ; et les occasions *involontaires ou nécessaires*, que l'on ne peut éviter parce qu'une force majeure ou des devoirs d'un ordre supérieur forcent d'y rester. Si un compagnon, par exemple, tient des conversations déshonnêtes, nous pouvons éviter cette occasion, parce qu'il est facile de cesser de le fréquenter. Mais si celui qui est une occasion de péché fait partie de la famille, vit avec nous, ou qu'il y ait impossibilité absolue de s'en séparer sans scandale, ou sans un grave inconvénient pour sa fortune ou sa réputation, alors il faut au moins prendre tous les moyens pour rendre éloignée cette occasion qui est prochaine.

Les *personnes* qui peuvent aisément nous entraîner au péché, sont généralement les mauvais compagnons ; les *lieux* et les *choses* qui deviennent presque toujours une occasion de péché, sont ordinairement les auberges, les théâtres, les bals, en un mot, tout endroit où l'on peut voir et entendre quelque chose de contraire à la foi ou aux mœurs ; enfin les mauvais livres, tableaux et autres choses semblables.

Si nous avons le ferme propos de nous amender et de faire mieux, nous devons donc être bien résolus d'éviter tout ce qui peut être une occasion de péché. Il ne suffit pas de dire : j'irai encore en tel endroit ou avec telle personne, mais je ne commettrai plus jamais les mêmes péchés. Quoique vous en pensiez dans le moment, si vous vous trouvez dans les mêmes occasions, vous retomberez de nouveau ; car Notre-Seigneur, qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, a dit : "Celui qui aime le danger, y périra." Une occasion de péché est toujours un danger, et si vous

ne l'évitez pas, vous tomberez misérablement, comme Notre-Seigneur l'a prédit. Faites disparaître la cause, qui est l'occasion, et les chutes cesseront de suite. Supposons que la couche de plâtre du plafond d'une maison tombe par morceaux, parce qu'une fissure du tuyau laisse pénétrer l'eau à travers le plancher. Que fait alors le propriétaire de la maison ? Il mande le plombier, et lui fait réparer la fissure du tuyau avant de remettre le plafond à neuf. Il agirait comme un insensé s'il faisait le contraire, et commandait la réparation du plafond sans s'occuper de la fissure du tuyau. Au bout de quelques jours, la même cause produirait les mêmes effets, la couche de plâtre se détacherait de nouveau et tout serait à recommencer. Une occasion de péché est justement comme la fissure de ce tuyau, elle cause chaque fois la chute de celui qui s'y expose. Qu'il la fasse disparaître, et alors il ne retombera plus, ou du moins, il ne retombera pas aussi souvent.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

De la confession et de la satisfaction.

† 223.—Qu'est-ce que la confession ?

—La confession est l'aveu que l'on fait de ses péchés à un prêtre dûment approuvé, afin d'en obtenir le pardon.

1° La confession est un *aveu*, c'est-à-dire une accusation, et non un simple récit de ses fautes, par manière de conversation ou d'amusement, ou bien encore par ostentation.

2° Faite à un *prêtre dûment approuvé.* En effet, il ne suffit pas d'être prêtre pour remettre les péchés ; il faut de plus, pour que l'absolution soit valide, avoir reçu l'approbation de l'évêque du diocèse dans lequel on exerce ce ministère spirituel. Un prêtre sans juridiction est comme un juge auquel le gouvernement n'a pas encore assigné le lieu où il doit exercer ses fonctions.

3° *Afin d'en obtenir le pardon.* Tel est le but qu'on se propose en se confessant. On ne va pas au tribunal de la Pénitence, pour raconter ses peines et chercher des consolations purement humaines, mais pour obtenir une sentence de miséricorde, le pardon de ses péchés.

Si quelqu'un a perdu ou n'a jamais eu l'usage de la parole, il peut faire sa confession en écrivant ses péchés sur une feuille de papier qu'il donne au prêtre auquel il s'adresse, et qu'il doit avoir soin de déchirer ou de brûler après sa confession. De même, si on a une mémoire difficile, on peut écrire ses péchés et les lire dans le confessionnal ; mais comme dans le premier cas, il faut avoir soin de détruire le morceau de papier sur lequel ils sont écrits, dès que la confession est finie Si une personne dont le prêtre ne comprend pas la langue, est mourante ou se présente pour faire sa confession annuelle, elle doit se confesser par signes, dans la mesure du possible, faire comprendre qu'elle est véritablement repentante de ses péchés, afin de pouvoir recevoir l'absolution En un mot, le prêtre doit suivre avec elle la règle de conduite qu'il suivrait avec quelqu'un qui ne peut ni parler ni écrire.

† 224.—Quels sont les péchés que nous sommes obligés de confesser ?

—Nous sommes obligés de confesser tous nos péchés mortels, mais il est bon de confesser aussi les péchés véniels.

Nous sommes obligés de confesser tous nos péchés mortels, à tel point que notre confession serait mauvaise si nous ne le faisions pas. Mais les péchés véniels n'étant pas incompatibles avec l'état de grâce, on n'est pas strictement obligé de s'en confesser Cependant il est bon de le faire, parce que le sacrement de Pénitence a été institué pour remettre tous nos péchés, grands ou petits ; parcequ'on devient ainsi plus vigilant pour les

éviter à l'avenir, et parce qu'il est souvent difficile de distinguer si un péché est mortel ou véniel. Quand on les confesse, il faut avoir soin de les regretter sincèrement et avoir le désir de s'en corriger. Ce serait une véritable dérision de s'en confesser avec la volonté de les commettre toujours. Les péchés véniels n'étant pas matière nécessaire de la confession, il s'ensuit que le fait de les laisser de côté ne rend pas la confession mauvaise, et qu'un péché véniel commis après la confession ne doit pas empêcher d'aller communier. Du moment que le confesseur nous a dit d'aller communier, on ne doit jamais manquer de le faire, à moins d'avoir rompu le jeûne, ou d'avoir certainement commis un péché mortel après la confession. Si le prêtre, après avoir donné l'absolution, ne dit pas d'aller communier, on peut présumer que c'est pur oubli de sa part, et faire sans crainte la sainte communion. S'il a des raisons de ne pas permettre la sainte communion à un pénitent, il oubliera rarement de le prévenir.

225.—Quelles sont les principales qualités d'une bonne confession ?

—Les principales qualités d'une bonne confession sont au nombre de trois : elle doit être humble, sincère et entière.

226.—Quand notre confession est-elle humble ?

—Notre confession est humble quand nous nous accusons de nos péchés avec un profond sentiment de honte et de douleur d'avoir offensé Dieu.

Lorsque nous nous présentons au saint tribunal de la Pénitence, nous devons être *humbles de cœur*, nous regardant comme des sujets rebelles ; *humbles de corps*, notre extérieur n'ayant rien qui tienne de l'air du monde, qui sente le faste et la vanité ; *humbles dans le maintien*, à l'exemple du publicain qui se tenait à la porte du temple, se frappant la poitrine et n'osant lever les yeux ; *humbles dans le langage*, ne faisant pas la confession du pharisien qui se vantait devant le Seigneur de ses bonnes œuvres, prenant garde d'excuser nos fautes, de les rejeter sur le compte d'autrui ou de les défendre. Remarquons toutefois qu'il est rare que le défaut d'humilité aille jusqu'à rendre la confession nulle ; il est seulement, pour l'ordinaire, le signe d'une faible contrition, et quelquefois aussi la marque que l'on n'en a point.

227.—En quoi consiste la sincérité de la confession ?

—La sincérité de la confession consiste à accuser franchement nos péchés sans les exagérer ni les excuser.

On doit accuser ses péchés tels qu'on les a commis, sans aucun déguisement, sans rien augmenter, sans rien diminuer, donnant pour certain ce qui est certain, pour douteux ce qui est douteux, et faisant connaître l'état de sa conscience tel qu'il est. Si on ne doit jamais cacher un péché commis, on ne doit pas plus accuser un péché qu'on n'a pas commis. En le faisant, on se rend coupable d'une faute mortelle qui rend la confession nulle. Nous devons dire

toutefois, pour être exact, que le mensonge en confession n'est péché mortel, que lorsqu'on trompe le confesseur en matière grave. Quand le mensonge est en matière légère et pour des choses qui ne sont point nécessaires au sacrement, la faute n'est que vénielle, parce qu'il n'y a qu'une légère irrévérence envers le sacrement.

228.—Quand notre confession est-elle entière ?

—Notre confession est entière quand nous faisons connaître le nombre et l'espèce de nos péchés, et les circonstances qui en changent la nature.

1° *Le nombre.*—Lorsque le pénitent peut donner le nombre exact, il doit le faire. Mais assez souvent, surtout dans les confessions de longue date, il est impossible de se rappeler le nombre précis de ses péchés Alors, il suffit d'en donner le nombre *approximatif*, et de dire, par exemple, qu'on a juré, blasphémé, médit, etc., environ tant de fois par jour, par semaine, par mois ou par année. De cette manière, le confesseur peut apprécier l'état de la conscience du pénitent.

2o *L'espèce.*—Tous les péchés ne sont pas de la même espèce. Ainsi les jurements, le vol, la médisance, la calomnie, etc., ne sont pas des péchés de la même espèce, et doivent être accusés séparément.

3° *Lee circonstances qui en changent la nature.*—On entend par *circonstances* tout ce qui accompagne l'action, comme par exemple, les motifs, les moyens, le lieu, l'intention, les personnes, les

suites, etc. Quelquefois les circonstances changent la nature du péché ; quelquefois elles aggravent beaucoup ou peu la malice du péché ; et quelquefois elles la diminuent. Il est absolument nécessaire de mentionner les circonstances qui changent la nature du péché, et font que la même action renferme à elle seule plusieurs péchés Quant aux circonstances qui aggravent ou qui diminuent la malice du péché, il vaut mieux les faire connaître, bien qu'on n'y soit pas tenu d'une manière certaine et indiscutable. Ainsi, celui qui a commis un vol, n'a pas besoin de dire si ce vol a été fait au détriment d'un épicier, d'un boulanger ou d'un marchand de gros, car cette circonstance ne change en rien la nature du péché. Il lui suffit simplement de mentionner le montant qu'il s'est approprié injustement. Mais si le vol a eu lieu dans une église, ou si c'est une chose sacrée qu'il a dérobée, il doit mentionner cette circonstance, parce qu'alors ce péché est à la fois un vol et un sacrilège. Il vaut mieux, comme nous l'avons déjà dit, faire connaître les circonstances qui aggravent ou diminuent la malice du péché, en ayant soin de laisser de côté toutes celles qui n'ont aucun de ces effets.

† 229.—Que doit-on faire quand on ne peut pas se souvenir du nombre de ses péchés ?

—Quand on ne peut pas se souvenir du nombre de ses péchés, on doit déclarer aussi exactement que possible, combien de fois par jour, par semaine ou par mois,

on a commis tel péché, et ajouter combien de temps a duré la mauvaise habitude.

† 230.—Si nous oublions de confesser un péché mortel, sans qu'il y ait de notre faute, notre confession est-elle mauvaise ?

—Si nous oublions de confesser un péché mortel sans qu'il y ait de notre faute, notre confession est bonne, et ce péché est pardonné ; mais, si plus tard il nous revient à la mémoire, nous sommes tenus de le confesser.

231.—Est-ce une faute grave que de cacher volontairement un péché mortel en confession ?

—Oui, c'est une faute grave que de cacher volontairement un péché mortel en confession, parce que c'est mentir au Saint-Esprit, et la confession est nulle et sacrilège.

Cacher volontairement un péché mortel en confession est un mensonge au Saint-Esprit. Dieu voit chaque péché que nous commettons, et est présent quand nous entrons dans le confessionnal et que nous déclarons confesser tous nos péchés. Si alors, nous cachons volontairement un péché que nous sommes obligés de confesser, Dieu est témoin de notre mensonge sacrilège.

Supposons, par exemple, que je rencontre quelqu'un dans un endroit où il lui a été défendu d'aller, et qu'ensuite il ne craigne pas de nier positivement le fait, bien qu'il sache parfaitement que j'ai remarqué sa présence en cet endroit. Il est doublement coupable ; car, outre le péché de désobéissance qu'il a commis en allant en cet endroit malgré une défense formelle, il outrage sciemment la vérité en essayant de faire croire que mon assertion est fausse. De même, cacher volontairement un péché mortel en confession, équivaut à nier en présence de Dieu que nous sommes coupables de ce péché dont il a été le témoin. En outre, il n'y a pas de plus grande folie que de cacher un péché à confesse, car il faudra nécessairement le confesser tôt ou tard, et plus nous le cacherons longtemps, plus nous éprouverons de honte à avouer un jour les sacrilèges commis. D'ailleurs, pourquoi avoir honte d'avouer à son confesseur des péchés que nous n'avons pas rougi de commettre en la présence de Dieu ? Ce serait—ce qui est absurde—professer un plus grand respect pour le prêtre que pour Dieu. De plus, cette confession qui accompagne l'aveu de nos fautes est un commencement d'expiation. Notre-Seigneur savait certainement quand il institua le sacrement de pénitence, que la confession serait pénible pour la pauvre nature humaine ; et cet acte d'humilité lui plaît, est une espèce de punition de nos péchés, et remet probablement une partie du châtiment que nous aurons à souffrir pour les expier. Souvent aussi la pensée de la confession empêche de faire le dernier pas qui conduit au péché. Une autre réflexion qui devrait nous en-

courager à accuser tous nos péchés de bon cœur, et même avec un certain plaisir, c'est que si on refuse de le faire, on aura à subir la honte infiniment plus grande de les voir un jour dévoilés, non pas devant un seul homme, comme au tribunal de la pénitence, mais aux yeux de tous nos parents, de nos amis, du monde entier réuni au pied du tribunal du Juge suprême. Il faut prendre garde de croire que le confesseur aura une moins bonne opinion de nous après une confession peut-être chargée. Au contraire, plus il constate que notre confession a dû être pénible, plus nous grandissons dans son estime et dans son affection, si nous avons bravement fait les choses. D'ailleurs, en sortant du confessionnal, le confesseur oublie le récit des misères qu'il vient d'entendre. Il ne désire rien tant que de perdre le souvenir de tout ce qu'il a entendu, afin de conserver plus facilement son âme exempte de la moindre souillure. C'est à peine même, bien souvent, si l'accusation des péchés terminée, il se les rappelle suffisamment pour donner l'absolution. Ajoutons encore, que le confesseur est toujours plus content d'entendre la confession d'un grand pécheur ou de quelqu'un qui a été longtemps éloigné des sacrements, que la confession de celui qui se présente fréquemment ou qui n'a presque rien à dire. Ce qui lui fait plaisir, en pareil cas, ce n'est ni la multitude ni l'énormité des péchés du coupable qui est à ses genoux, mais la conversion de ce pauvre malheureux, qui a enfin le courage de briser les chaînes qui le retenaient esclave depuis tant d'années. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : “ qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un

seul pêcheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence." (1) Plus une personne a été exposée au danger de périr, plus ses amis se réjouissent en la voyant sauvée d'une mort presque certaine. Si un frère tombant à l'eau, en plein milieu du fleuve, était ramené à la surface, juste au moment où il enfonce pour la dernière fois, ce sauvetage nous ferait infiniment plus plaisir que si on le tirait d'un étang au fond duquel il se serait laissé choir, et dont la profondeur de l'eau n'est pas suffisante pour le noyer. Ainsi, plus nous nous sommes approchés de l'abîme, plus nous nous sommes exposés à perdre nos âmes et à descendre en enfer, plus les anges et les saints se réjouissent quand nous sommes sauvés. Celui qui échappe à un grave danger sera plus prudent dans l'avenir ; de même le pécheur après avoir échappé au danger de la mort éternelle, par le pardon de ses péchés, ne risquera peut-être plus jamais son salut, ou du moins sera beaucoup plus circonspect.

† 232.—Que doit faire celui qui a caché volontairement un péché mortel en confession ?

—Celui qui a caché volontairement un péché mortel en confession, doit accuser le péché qu'il a caché, puis le sacrilège qu'il a commis, et enfin accuser de nouveau tous les péchés qu'il a commis depuis sa dernière bonne confession.

---

(1) S. Luc, xv, 7.

Il faut bien remarquer que, *oublier* et cacher, ne sont pas la même chose. Cependant, si on néglige volontairement d'examiner sa conscience, ou si on ne fait aucun effort pour connaître ses péchés avant de se présenter à confesse, alors *oublier* et *cacher* sont presque équivalents. Une confession sans préparation peut difficilement être bonne. Lorsqu'on doute si une action est péché ou ne l'est pas, ou si on a déjà confessé une faute quelconque, il ne faut jamais sortir du confessionnal avant d'avoir tiré les choses au clair. Mais on doit prendre garde de se laisser aller à des inquiétudes inutiles et fatigantes, en pensant sans cesse aux péchés passés, et surtout à ceux qu'on peut avoir eu le malheur de commettre dans l'enfance et la jeunesse. Cette pratique n'est pas sans danger ; car, en s'arrêtant ainsi aux péchés de la vie passée, on s'expose à y prendre plaisir et à pécher de nouveau. Il vaut mieux ne revenir sur aucun péché particulier commis autrefois, ou sur les circonstances qui l'ont accompagné, et se rappeler seulement, d'une manière générale, qu'on a péché dans le passé contre tel ou tel commandement et contre telle ou telle vertu. Le passé, tout regrettable qu'il puisse être, ne nous appartient plus, et il ne sert de rien de se le remettre constamment sous les yeux. C'est l'avenir qu'il faut prévenir et employer à l'œuvre de notre sanctification. Très souvent, cette préoccupation presque exclusive de la vie passée est une ruse du démon, qui a recours à ce moyen pour nous empêcher de nous mettre en garde contre les dangers de l'avenir La confession une fois faite, ne pensons plus aux péchés que nous venons d'accuser,

mais aux mesures à prendre pour les éviter dorénavant. Quand une blessure est guérie, on ne voit jamais un malade l'ouvrir de nouveau pour mieux s'assurer de sa guérison ; ainsi, quand les blessures faites à notre âme ont été guéries par l'absolution, nous ne devons pas les sonder de nouveau

Telle est la règle à suivre au sujet des confessions ordinaires. Mais il est bon et nécessaire quelquefois, de faire une confession générale ou une confession extraordinaire, comme nous allons maintenant le voir La *confession générale* embrasse toute la vie, et elle est, par conséquent, l'accusation de tous les péchés commis depuis l'âge de raison. La *confession extraordinaire* est celle qui ne remonte qu'à une certaine époque, à la première communion, par exemple, à une retraite, ou à la dernière confession sur laquelle on peut prudemment compter.

La confession, soit générale soit extraordinaire, est nécessaire aux uns, utile à plusieurs et nuisible à d'autres.

Elle est absolument *nécessaire* à ceux dont les confessions précédentes sont nulles, quelle que soit la cause de la nullité.

Elle est *utile*, sans être nécessaire, à ceux dont les confessions précédentes inspirent des doutes, des inquiétudes ; à ceux qui embrassent un nouvel état de vie ou qui se préparent à la mort; à l'époque de la première communion, d'un jubilé, d'une retraite, etc. Elle est utile, parce qu'elle nous donne une connaissance plus parfaite de l'état de notre âme, en rassemblant, pour ainsi dire, en un seul tableau, non pas seulement les fautes de quelques semaines et de

quelques mois, mais de toute la vie. Nous les pesons comme Dieu les pèsera au jour du jugement, nous calculons le bien et le mal que nous avons fait, et nous comparons notre actif et notre passif spirituel, afin de voir si nous sommes en déficit Nous prenons ensuite la ferme résolution de faire le plus de bien et le moins de mal possible, de faire pénitence ; et ainsi, cette espèce de jugement que nous portons sur nous-mêmes, rend la confession générale utile et profitable.

Elle est *nuisible* aux personnes scrupuleuses, qui regardent comme péché presque tout ce qu'elles font, parce qu'elle ne fait qu'augmenter leurs inquiétudes au lieu de les diminuer. Ces personnes ne sont jamais satisfaites de leurs confessions, veulent toujours les recommencer, et craignent de s'approcher des sacrements. Leur conscience n'est jamais à l'aise, et elles sont souverainement malheureuses. Elles ont tort de penser et d'agir de cette manière, et feraient bien mieux de s'en rapporter à la décision de leur confesseur, et de comprendre que dans leurs scrupules, il y a beaucoup trop de crainte, pas assez de confiance, et peu d'amour de Dieu.

Notre-Seigneur dont la bonté est infinie, n'a pas institué les sacrements pour nous rendre malheureux, mais, au contraire, pour nous rendre heureux et pour rendre la paix à nos âmes quand nous l'avons perdue par le péché. Les personnes scrupuleuses doivent donc suivre à la lettre la ligne de conduite que leur trace le confesseur, quelleque soit leur manière de penser, et ne jamais solliciter la permission de faire une confession générale qui ne servirait qu'à augmenter leurs inquiétudes.

La préparation pour une confession générale est la même que pour une confession ordinaire ; mais elle exige un peu plus de temps, et lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire, il n'est pas nécessaire qu'elle soit aussi exacte ni aussi détaillée.

† 233.—Pourquoi le prêtre impose-t-il une pénitence après la confession ?

—Le prêtre impose une pénitence après la confession, comme satisfaction pour la peine temporelle due au péché, et comme moyen de détourner le pénitent de le commettre de nouveau.

La légère pénitence que le prêtre impose ne peut pas pleinement satisfaire à Dieu ; mais son acceptation montre que nous sommes disposés à faire pénitence et à expier le mal que nous avons fait. Si Dieu se contentait d'un simple changement de vie, sans exiger aucune réparation, la facilité du pardon pourrait devenir un encouragement au crime. Au reste, que sont ces pénitences de quelques *Pater* ou de quelques *Ave*, imposées au pénitent, en comparaison de la grièveté d'un seul péché mortel, pour lequel il aurait eu à souffrir dans l'enfer pendant toute l'éternité ? Que sont également ces pénitences si on les compare à celles qui étaient imposées aux Chrétiens des premiers siècles de l'Eglise ? Dans la primitive Eglise, ceux à qui il était prescrit de faire pénitence publique venaient, le premier jour du carême, se présenter à la porte de l'église, en habits pauvres, sales et déchirés. Etant entrés dans l'église, ils recevaient de la

main du prêtre les cendres sur la tête et les cilices pour s'en couvrir ; puis ils demeuraient prosternés, tandis que le clergé et l'assistance faisaient pour eux des prières à genoux. Le prélat faisait une exhortation pour les avertir qu'il allait les chasser pour un temps de l'église, comme Dieu chassa Adam du paradis pour son péché; ensuite il les mettait hors de l'église, dont les portes étaient aussitôt fermées derrière eux. Les pénitents demeuraient d'ordinaire enfermés et occupés à divers exercices laborieux. On les faisait jeûner tous les jours et très souvent au pain et à l'eau, ou on leur imposait d'autres mortifications, selon leurs péchés, leurs forces et leur ferveur. On les faisait prier longtemps à genoux ou prosternés, veiller, coucher sur la terre nue, distribuer des aumônes selon leurs ressources. Pendant la durée de leur pénitence, ils s'abstenaient non seulement des divertissements mais encore des conversations ordinaires, des affaires et de tout commerce, même avec les fidèles, à moins d'une grande nécessité. Ils ne sortaient que les jours de fêtes, auxquels ils revenaient se présenter à la porte de l'église. Puis, après un certain temps, on les faisait entrer pour entendre la lecture et les sermons, mais à la condition de sortir avant les prières. Enfin ils étaient admis à prier avec les fidèles, et leur pénitence était terminée.

La pénitence publique était encore plus sévère quand il s'agissait de péchés connus et énormes. Cette pénitence consistait en quatre degrés : ceux des *pleurants*, des *écoutants*, des *prosternés* et des *consistants*. Les pleurants étaient, aux heures des offices, dans un vestibule sans toit placé au-

devant de l'église, où il leur était défendu d'entrer. Ils se tenaient à genoux, gémissant sur leurs péchés, et ils conjuraient les fidèles qui passaient de prier pour eux. Les écoutants étaient appelés ainsi, parce qu'ils étaient admis aux instructions sans pouvoir assister au saint sacrifice. Les prosternés étaient prosternés contre terre, pendant qu'on faisait sur eux des prières ; ils étaient admis à celles qui précédaient la célébration des divins mystères, mais ils étaient obligés de sortir de l'église aussitôt après la lecture de l'Evangile. Les consistants pouvaient assister au sacrifice de la messe en entier ; mais il ne leur était pas permis de communier. Les pécheurs scandaleux passaient successivement par ces divers degrés de pénitence, et ils y demeuraient plus ou moins longtemps, selon l'énormité de leurs péchés.

Ainsi, celui qui avait commis un meurtre, était quatre ans entre les pleurants, c'est-à-dire qu'il se trouvait à la porte de l'église aux heures de la prière, et demeurait dehors, non pas sous le vestibule, mais sur la place publique, exposé aux injures de l'air. Il était revêtu d'un cilice, il avait de la cendre sur la tête et se laissait croître la barbe. En cet état, il priait les fidèles qui entraient dans l'église de prier pour lui ; et, en effet, toute l'Eglise priait pour les pénitents, comme elle le fait encore pendant le carême en particulier. Les cinq années suivantes, il était au rang des auditeurs ; il entrait à l'église pour entendre les instructions ; mais il demeurait sous le vestibule avec les catéchumènes, et il en sortait avant que les prêtres commençassent. De là, il passait au troisième rang, et priait avec

les fidèles, mais au même lieu, près de la porte, prosterné sur le pavé de l'église, et il en sortait avec les catéchumènes. Après avoir été sept ans en cet état, il passait au dernier, où il demeurait quatre ans, assistant aux prières des fidèles, et priant debout comme eux, mais sans qu'il lui fût permis de communier. Enfin, les vingt ans accomplis, il était reçu à la participation aux choses saintes, c'est-à-dire à l'Eucharistie. Les fautes pour lesquelles on imposait ces dernières pénitences étaient généralement publiques, et voilà pourquoi la réparation et l'amendement devaient aussi être publics.

Chaque péché mérite deux peines appelées : l'une, la peine *éternelle*, et l'autre, la peine *temporelle*. Un exemple va le faire comprendre. Supposons que devenant un voleur de grand chemin ou une espèce de brigand, j'assomme au coin d'une route un voyageur que je laisse à moitié mort après lui avoir enlevé son argent et sa montre. Je lui cause, comme il est facile de le comprendre, un double dommage, et je mérite un double châtiment pour les deux délits dont je me suis rendu coupable, en le frappant inhumainement et en le dépouillant. Il peut bien me pardonner les mauvais traitements dont il a été l'objet de ma part, mais cela ne me dispense pas de l'obligation de lui restituer son argent et sa montre ; car le fait qu'il me pardonne ne me donne pas le droit de garder ce qui est sa propriété légitime. Eh bien ! quand nous péchons, c'est à peu près la même chose. Nous injurions Dieu et nous lui dérobons ce qui lui est légitimement dû, savoir : le culte, le respect, l'obéissance et l'amour que nous lui devons comme à

notre Créateur et à notre Rédempteur. Dans le sacrement de pénitence, Dieu pardonne l'injure que nous lui avons faite en péchant, mais il exige la restitution de ce que le péché lui a enlevé.

De même, si un soldat qui a juré de mourir pour son pays, déserte son poste en temps de guerre, il se déshonore et encourt une sévère punition ; mais si, de plus, il passe à l'armée ennemie pour combattre dans ses rangs, il se rend coupable d'un délit beaucoup plus grave que le premier, du crime de trahison, qui entraîne la peine de mort. Nous faisons absolument la même chose lorsque nous péchons après avoir promis en recevant le Baptême et la Confirmation, de servir Dieu et de combattre ses ennemis Nous désertons notre poste de soldat chrétien, nous passons à l'ennemi ; car Notre-Seigneur a dit : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi.*

Nous pouvons satisfaire à la peine temporelle due à nos péchés, c'est-à-dire restituer, soit en faisant pénitence sur la terre, soit en passant un certain temps dans le purgatoire. Les pénitences faites pendant la vie sont très agréables à Dieu, et notre intérêt bien compris est de faire pénitence autant que possible, afin de séjourner moins longtemps dans le purgatoire. Saint Augustin qui, avant sa conversion, avait été un grand pécheur, priait souvent Dieu de multiplier ses tribulations sur la terre, afin d'avoir à souffrir moins longtemps dans le purgatoire. Par conséquent, après avoir accompli la pénitence que le prêtre donne au confessionnal, il est prudent et sage de s'imposer d'autres pénitences proportionnées à notre âge et à notre con-

dition. Mais il ne faut jamais entreprendre des pénitences extraordinaires, ou faire des vœux et des promesses sans consulter son confesseur. La confession terminée, on doit avoir soin d'accomplir la pénitence imposée par le confesseur, aussitôt que possible, et de la manière prescrite ; car elle a une valeur que les pénitences de notre choix ne peuvent avoir. Si nous prévoyons l'impossibilité de l'accomplir, il faut demander au confesseur de vouloir bien nous en donner une autre. Cette satisfaction est une partie, sinon essentielle, du moins intégrante du sacrement de Pénitence ; de telle sorte qu'il faut avoir la volonté de remplir cette condition l'absolument nécessaire, pour obtenir la rémission de nos péchés ; et sans cette volonté bien sincère, l'absolution est nulle. Remarquons toutefois que la satisfaction, quoique nécessaire, n'est pas absolument essentielle à la validité du sacrement. Ainsi par exemple, si un pénitent l'oublie involontairement ou que, se trouvant en danger de mort, il ne puisse l'accomplir, l'absolution n'en est pas moins valide ; il suffit qu'il ait le désir de satisfaire à Dieu, quand il le pourra.

234.—Le sacrement de Pénitence remet-il toutes les peines dues au péché ?

—Le sacrement de Pénitence remet toujours la peine éternelle due au péché, mais il ne remet pas toujours la peine temporelle que Dieu exige comme satisfaction pour nos péchés.

Comme nous venons de l'expliquer, le sacrement de Pénitence remet toujours le péché ;

mais il ne remet pas toute la peine temporelle encourue. Il diffère, sous ce rapport, du sacrement de Baptême, qui remet toujours, non seulement la peine éternelle, mais aussi toute la peine temporelle due au péché. Par conséquent, celui qui meurt immédiatement après avoir reçu le Baptême, va directement au ciel, tandis que celui qui meurt immédiatement après avoir reçu le sacrement de pénitence, passe généralement quelque temps dans le purgatoire, pour achever de satisfaire pleinement à la peine temporelle due au péché.

235.—Pourquoi Dieu exige-t-il une peine temporelle comme satisfaction pour le péché ?

—Dieu exige une peine temporelle comme satisfaction pour le péché, afin de nous faire comprendre la grande malice du péché et nous empêcher d'y retomber.

236.—Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché ?

—Nous pouvons satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché, principalement par la prière, par le jeûne, par les aumônes, par les œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, par la patience à supporter les maux de la vie, et par la pénitence que le confesseur impose.

Nous pouvons donc satisfaire à Dieu : 1° Par la prière ; et, sous ce nom on comprend tous les exercices de piété, l'assistance aux offices de l'Eglise, la méditation des vérités éternelles, les lectures pieuses, la visite au Saint Sacrement, le chemin de la croix, etc.

2° Par le jeûne ; et par ce mot, on entend non seulement les jeûnes prescrits par l'Eglise, certains retranchements dans la nourriture, mais toutes les mortifications qu'on peut pratiquer, comme par exemple, la mortification de la langue, des yeux, des oreilles, de l'amour-propre et de la curiosité.

3° Par les aumônes, en argent ou autrement, données aux pauvres et en faveur des œuvres de charité. *L'aumône, a dit l'Esprit-Saint, est aussi puissante pour abolir les crimes que l'eau pour éteindre le feu.* (1)

4° Par les œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, c'est-à-dire par les œuvres de miséricorde qui se rapportent à l'âme et au corps, et dont nous allons parler dans un instant.

5° Par la patience à supporter les maux de la vie, tels que la maladie, la pauvreté, les accidents, etc.

6° Par la pénitence que le confesseur nous impose, et dont nous avons déjà parlé au long.

237. — Quelles sont les principales œuvres de miséricorde spirituelle ?

—Les principales œuvres de miséricorde spirituelle sont : exhorter les pécheurs

---

(1) Eccl. III, 33.

au repentir ; instruire les ignorants ; donner de bons conseils ; consoler les affligés ; supporter patiemment les injures ; pardonner toutes les offenses ; prier pour les vivants et les morts.

1° *Exhorter les pécheurs au repentir.* Nous n'avons pas le droit de nous désintéresser du sort de notre prochain. Nous sommes tenus, dans la mesure du possible, de travailler à son salut, en lui faisant remarquer la gravité de certains actes, les funestes conséquences qu'ils peuvent avoir, en le reprenant charitablement, et en glissant à l'occasion une pensée de foi. Nous sommes surtout obligés de le faire, lorsque sa faute est grave, lorsque nous avons autorité ou une certaine influence sur lui, et lorsqu'il y a lieu de croire que nos avertissements produiront sur lui un effet salutaire. Mais si nos conseils ne devaient servir qu'à le rendre pire, il vaut mieux alors garder le silence et éviter tout rapport avec lui.

2° *Instruire les ignorants,* spécialement des vérités de la religion.

3° *Donner de bons conseils*, en dissipant une prévention, en éclairant un doute en matière de religion, en prévenant les folies ou les malheurs du prochain,

4° *Consoler les affligés*, en leur adressant des paroles d'encouragement, et leur rappelant que rien n'arrive sans la permission de Dieu.

5° *Supporter patiemment les injures*, en nous montrant charitables et bienveillants pour ceux qui parlent mal de nous, qui nous accusent faussement, etc., mais si ces fausses accusations sont

de nature à scandaliser ou à causer du préjudice, nous devons alors nous défendre et en faire justice. Si, par exemple, certaines accusations sont de nature à faire perdre à un père de famille son autorité sur ses enfants ou à lui enlever la confiance de sa femme, il doit défendre sa réputation et faire la lumière sur les propos injustes tenus sur son compte. Mais lorsque les injures n'ont pas d'autres inconvénients que de nous contrister, et sont seulement connues de Dieu et de nous, il faut les supporter patiemment et les offrir à Dieu qui ne manquera pas à sa promesse de nous en dédommager un jour. Peu importe ce que l'on pense de nous, si nous sommes agréables à Dieu qui voit le fond des cœurs !

6° *Pardonner toutes les offenses*, nous rappelant qu'il faut pardonner aux autres si nous voulons que Dieu nous pardonne. C'est dans le pardon des injures que se montre toute la perfection du christianisme.

7° *Prier pour les vivants et les morts,* spécialement pour la conversion des pécheurs, pour les malades à l'article de la mort, pour ceux qui souffrent dans le purgatoire et que nous avons peut-être fait tomber dans le péché.

238. — Quelles sont les principales œuvres de miséricorde corporelle ?

— Les principales œuvres de miséricorde corporelle sont au nombre de sept : donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif ; vêtir ceux qui sont nus ; racheter les captifs ; donner l'hospitalité aux étrangers ; visiter les malades ; ensevelir les morts.

1° *Donner à manger à ceux qui ont faim. Faites part de votre pain à celui qui en manque*, lisons-nous dans la Sainte Ecriture. (1) " Ce pain qui se gâte chez vous, cet argent qui vous est inutile, n'est pas à vous, dit saint Basile ; le superflu du riche appartient au pauvre. Si le pauvre périt faute de ce secours, vous êtes coupables de sa mort." Hélas ! que de choses se perdent dans les maisons, que de sommes dépensées inutilement et même pour des fins criminelles, qui pourraient nourrir des centaines de pauvres !

2° *Donner à boire à ceux qui ont soif.* Rafraîchir les entrailles des pauvres, c'est rafraîchir les entrailles de Jésus-Christ, qui a déclaré qu'un verre d'eau froide donné en son nom ne restera pas sans récompense. (2)

3° *Vêtir ceux qui sont nus. Revêtez ceux qui sont nus, et ne méprisez pas votre chair*, dit le prophète Isaïe. (3) Cependant, on voit souvent des chrétiens parer magnifiquement leurs chevaux, les murailles de leurs maisons, et se montrer durs et impitoyables à l'égard de pauvres couverts de haillons et presque nus.

4° *Racheter les captifs*, en particulier les missionnaires qui se consacrent à l'évangélisation des nations païennes, et sont quelquefois jetés dans les fers, en haine de la religion qu'ils prêchent. Il n'y a pas de bien plus précieux, après la vie, que la liberté ; on conçoit donc que la rendre à ceux qui en sont privés, est le meilleur acte de charité. Autrefois, à l'époque des

---

(1) Is., LVIII, 7.
(2) S. Math., x, 42.
(3) Is., LVIII, 7.

croisades et des invasions des Sarrasins, il y avait un grand nombre de malheureux qui gémissaient dans l'esclavage, et il y en a encore beaucoup aujourd'hui, en particulier dans l'Afrique. Toutes les nations civilisées s'occupent, depuis quelques années, de faire sortir de l'esclavage et de l'idôlatrie, des millions de nos semblables qui peuplent le centre de l'Afrique, et dont l'état de barbarie dépasse de beaucoup ce que nous aurions osé imaginer. Les bêtes sauvages sont moins cruelles que bien des peuplades de l'Afrique centrale, qui s'entr'égorgent pour la moindre cause. Les enfants sont massacrés et dévorés ou livrés en pâture aux animaux. Chaque année, quatre cent mille noirs sont capturés, transportés à de grandes distances, et vendus comme des troupeaux au plus haut enchérisseur. Souvent, les parents vendent leurs enfants et les enfants vendent leurs parents. Quelquefois, la famille entière est brûlée ou ensevelie vivante avec le chef défunt. Les roitelets de ces tribus, lorsqu'ils se sentent en danger de mourir, font immoler en sacrifice des milliers de personnes de tout âge et de tout sexe, pour obtenir leur guérison. Malheureux pendant la vie, ces peuples le sont encore davantage pendant toute l'éternité, parce qu'ils ont violé toute leur vie les lois les plus simples que l'intelligence et la nature ordonnent de suivre. C'est pourquoi, profondément touché du malheur temporel et éternel de ces millions de nos frères, le Souverain Pontife a ordonné, le 20 novembre 1890, de faire dans les églises du monde entier, une quête pour soutenir les missionnaires envoyés jusque dans le centre de ce continent si digne

de pitié. On peut donc, aujourd'hui comme autrefois, racheter les captifs, doublement esclaves le plus souvent, ou au moins, coopérer à l'œuvre admirable de la Propagation de la foi, afin que la loi évangélique, qui est la véritable loi de liberté, se répande dans tous les coins du monde, et brise partout les fers du pire des esclavages, puisqu'il tient les âmes sous la domination du prince des ténèbres.

5° *Donner l'hospitalité aux étrangers. Exercez l'hospitalité*, dit la Sainte Ecriture, *recevez dans votre maison les indigents, les voyageurs.* (1) C'est Dieu même qui vient frapper à votre porte dans la personne de ce pauvre abandonné. Dans les premiers siècles de l'Eglise, la maison de chaque fidèle était une hôtellerie, où étaient accueillis comme des frères, les chrétiens qui venaient de tous côtés et passaient d'un lieu à un autre pour leurs affaires.

6° *Visiter les malades*, surtout les malades pauvres, sans parents ni amis, les infirmes et les pauvres honteux, qui ne peuvent aller mendier de porte en porte, ainsi que les prisonniers.

7° *Ensevelir les morts.* C'est ce que faisait Tobie, même au péril de sa vie. Faisons-nous un devoir d'assister, autant que nos occupations le permettent, aux funérailles de nos semblables. Le dernier service que nous puissions rendre à nos parents, à nos amis, à notre prochain en général, c'est de les accompagner à leur dernière demeure. Que ce ne soit pas un pur sentiment de civilité qui nous y conduise, mais un véritable

---

(1) Is., LVIII, 7.

esprit de religion. Tout en accompagnant le corps avec un pieux recueillement, prions et songeons en même temps aux besoins de l'âme, qui brûle peut-être dans les flammes du purgatoire.

Tous les chrétiens sont tenus à ces œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, d'une manière ou d'une autre. Il y a presque partout, il est vrai, des communautés religieuses qui les dispensent de faire eux-mêmes le service de l'assistance publique. Les unes recueillent les orphelins, les malades, les pauvres, les vieillards et les enfants abandonnés. Elles les nourrissent, les habillent, les soignent, les instruisent et les moralisent. Les autres se dévouent à l'œuvre de l'éducation dans les collèges, les couvents et les académies. Toutes font cela gratuitement, ou moyennant une rémunération insignifiante. Mais si ces communautés font les œuvres auxquelles nous sommes tenus, si elles veulent bien se dépenser pour le bien général de la société, nous devons, au moins, les aider à soutenir et à développer ces maisons d'éducation et de charité. Par conséquent, nous devons patronner, dans la mesure de nos forces, non seulement les institutions de charité, mais, en général, toutes celles qui ont pour but de procurer la gloire de Dieu et le bien de la religion.

Ces communautés d'hommes ou de femmes se composent de personnes qui, désirant mener la vie parfaite, mettre en pratique les conseils évangéliques, renoncent au monde pour se consacrer au service de Dieu. Elles vivent ensemble sous une constitution approuvée par l'Eglise, et sous la direction de supérieurs, choisis de temps en

temps, par les membres de la communauté. Leur journée est partagée entre la prière, le travail et les bonnes œuvres. Les maisons dans lesquelles vivent ces religieux et ces religieuses, sont appelées couvents ou monastères, et on désigne sous le nom d'ordres religieux, de communautes ou de congrégations, les sociétés dont ils font partie. Dans quelques-unes des communautés d'hommes, tous les membres sont prêtres ; dans d'autres, le personnel se compose de prêtres et de frères ; dans d'autres enfin, tous les membres sont des frères. Les prêtres appartenant aux ordres religieux forment ce que nous appelons le clergé régulier, pour les distinguer du clergé séculier ou des prêtres qui vivent et exercent le saint ministère dans les paroisses qui leur ont été confiées par leurs évêques respectifs. Les Sœurs et les Religieuses signifient presque la même chose ; mais les Religieuses proprement dites sont celles qui vivent sous une règle plus sévère, et qui ne peuvent jamais sortir de leur couvent ou de leur monastère. De même, les Religieux, sous certains rapports, mènent presque le même genre de vie. Mais, les uns, tels que les membres des Ordres contemplatifs, consacrent la majeure partie du temps à la prière et à la méditation ; les autres, tels que les Frères, donnent presque toute leur journée à l'étude et à l'enseignement ; un certain nombre s'occupent surtout du soin des malades ; d'autres enfin, tels que les Trappistes et les Chartreux, se livrent particulièrement à la pénitence et à la mortification, et vivent sous une règle très sévère. Il y a aussi les ermites, qui vivent seuls dans quelque désert, ou dans un

lieu solitaire, et passent leur vie dans la prière et la pénitence. Dans les premiers âges du christianisme il y avait un très grand nombre d'ermites et d'anachorètes, mais aujourd'hui les religieux vivent ensemble et sont groupés en communautés.

Les membres des Ordres religieux d'hommes ou de femmes prononcent les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La plupart de ces ordres ont été fondés par des saints, et pour une fin spéciale approuvée par l'Eglise. Ainsi, les Dominicains ont eu saint Dominique pour fondateur, et leur œuvre spéciale est la prédication et la conversion des hérétiques et de ceux qui ont apostasié la vraie foi. L'ordre illustre des Jésuites a été fondé par saint Ignace de Loyola, et leurs œuvres spéciales sont l'enseignement et la prédication. De même, les Rédemptoristes, les Oblats, les Franciscains, les Paulistes, etc., ont pour spécialité de donner des missions. En un mot, chaque communauté d'hommes ou de femmes doit remplir le but particulier pour lequel elle a été fondée.

Mais pourquoi, demandera-t-on, y a-t-il différents Ordres religieux ? D'abord, tout le monde n'a pas les mêmes aptitudes ni les mêmes goûts. Quelques-uns excellent dans l'enseignement, dans le soin des malades, tandis que d'autres sont tout-à-fait inaptes à ces deux fonctions. En second lieu, lorsque Notre-Seigneur était sur la terre, il se faisait tout à tous, il accomplissait toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, et pratiquait chaque vertu d'une manière parfaite. Il jeûnait, priait, secourait les pauvres, consolait les affligés, guérissait les

malades, instruisait les ignorants, défendait les opprimés, reprenait les pécheurs, etc. Il est impossible pour n'importe quelle communauté d'imiter Notre-Seigneur dans tout ce qu'il a fait ; c'est pourquoi chaque communauté a fait un choix parmi ces différentes œuvres, et s'efforce dans sa sphère spéciale d'imiter notre divin Sauveur aussi parfaitement que possible. Les unes se consacrent à la prière ou à l'enseignement, les autres au soin des malades, etc., et le résultat de leurs efforts réunis est une imitation plus parfaite de la vie de Jésus-Christ sur la terre.

CHAPITRE VINGTIÈME.

De la manière de faire une bonne confession.

---

† 239.—Que devons-nous faire en entrant au confessionnal ?

—En entrant au confessionnal nous devons nous mettre à genoux, faire le signe de la croix et réciter le Confiteor (Je confesse à Dieu....) en entier, ou bien seulement : "Je me confesse à Dieu tout-puissant, et à vous, mon père."

† 240.—Après le Confiteor que faut-il faire ?

—Après le Confiteor, 1° on doit dire combien il y a de temps qu'on a été à confesse, si l'on a reçu l'absolution la dernière fois et si l'on a accompli la pénitence imposée ; 2° On accuse ensuite tous les péchés mortels commis depuis la dernière absolution, et les péchés véniels qu'on veut mentionner, en disant à chaque péché : Mon père, je m'accuse de.....

† 241.—Quand on a fini d'accuser ses péchés que faut-il dire ?

—Quand on a fini d'accuser ses péchés, on dit : " Mon père, je m'accuse, de plus, " de bien d'autres péchés que je ne " connais pas et de ceux de toute ma vie ; " j'en demande pardon à Dieu, et à vous, " mon père, la pénitence et l'absolution." Puis on écoute avec attention les avis que le confesseur juge à propos de donner.

Ou peut résumer comme suit, tout ce que nous venons de dire sur le cérémonial que doit suivre le pénitent. Il se met à genoux en entrant au confessionnal, et du moment que le confesseur est prêt à l'entendre, il dit : au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il. Je me confesse à Dieu tout-puissant, et à vous mon père. Il y a cinq ou dix semaines que j'ai été à confesse ; j'ai reçu, ou je n'ai pas reçu l'absolution la dernière fois ; j'ai accompli ou je n'ai pas

accompli la pénitence imposée. Mon père, je m'accuse d'avoir négligé, deux, quatre ou six fois, d'assister les dimanches et fêtes d'obligation, à la sainte messe. Mon père, je m'accuse d'avoir dérobé une, deux ou trois piastres. Mon père, je m'accuse d'avoir blasphémé, douze ou quinze fois environ. Mon père, je m'accuse d'avoir tenu des conversations criminelles, cinq ou six fois. Le dernier péché une fois accusé, il ajoute : Mon père, je m'accuse, de plus, de bien d'autres péché que je ne connais pas, et de ceux de toute ma vie ; j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution.

Cela fait, il ne reste plus qu'à écouter des avis que le confesseur juge à propos de donner.

Le prêtre au saint tribunal de la pénitence, est à la fois père, juge, docteur et médecin. Comme père, il doit aimer indistinctement toutes les âmes qui se présentent à lui ; et s'il les aime, il sera pour elles, bon, doux, miséricordieux et patient. Comme juge, il doit examiner si Jésus-Christ, dont il tient la place au confessionnal, veut une sentence favorable ou un refus de pardon. Autrement, le ministère de la confession serait tout simplement une espèce de métier, puisque tout consisterait à faire un signe avec la main droite, et à prononcer une formule d'absolution. Comme docteur, il doit connaître la loi de Dieu pour en faire une juste application, pour l'interpréter judicieusement et discerner ce qui est grave de ce qui ne l'est pas. Comme médecin, il doit guérir toutes les maladies de l'âme, bien plus nombreuses que les infirmités corporelles. Il lui faut rendre l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, faire marcher les boîteux et rendre le

mouvement aux paralytiques. Pour cela, il doit connaître la cause et l'ancienneté de ces maladies, le tempérament moral des infirmes et des blessés, et prescrire les remèdes de nature à rendre à l'âme la santé spirituelle. A la moindre indisposition ou au plus léger malaise que nous éprouvons, nous avons immédiatement recours au médecin; nous écoutons attentivement ses recommandations, et nous suivons scrupuleusement le traitement qu'il juge bon de prescrire. A plus forte raison, le pénitent doit écouter religieusement les avis de son confesseur, et les suivre à la lettre s'il désire sincèrement la guérison des maladies de son âme. Il ne doit pas, comme ces malades qui changent de médecin à tout instant, quitter son confesseur ordinaire pour en prendre un autre, sans une raison grave. S'il vit dans un milieu qui lui permet le choix entre plusieurs, il prie Dieu de l'éclairer ; et une fois son choix arrêté, il ne doit s'en écarter que pour d'excellentes raisons. De cette façon, le confesseur débrouillera en peu de temps la conscience de son pénitent, connaîtra ses tentations, sa passion dominante et les difficultés avec lesquelles il est aux prises. Il pourra constater s'il avance ou s'il recule ; s'il prend de l'empire sur ses mauvaises habitudes ou s'il en devient de plus en plus l'esclave ; si les remèdes donnés conviennent au tempérament du pénitent, et s'il met en pratique les avis et les conseils qui lui sont donnés. Du moment que le confesseur est au fait de tous ces détails, il n'a plus à les demander, et le pénitent, de son côté, n'a plus à les rééditer de nouveau. Plus le confesseur connaît la vie intime de son pénitent, plus il est en état de lui ren-

dre service ; car, outre le pardon de nos péchés, une foule d'autres avantages découlent de la réception du sacrement de Pénitence.

Mais s'il y a danger, pour n'importe quelle raison, de faire une mauvaise confession à son confesseur ordinaire, on doit alors aller en trouver un autre auquel on ne craindra pas de tout confier. En effet, il vaut mille fois mieux changer de confesseur que de courir le risque de faire une confession sacrilège.

Il ne faut pas non plus tenir à son confesseur ordinaire au point de ne pas vouloir se présenter à un autre, lorsqu'il est absent. Il faut, autant que possible, oublier l'homme pour ne voir au confessionnal que le représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le seul fait qui importe est celui-ci : Celui qui se tient là, quel qu'il soit, est un prêtre qui représente Dieu, et qui a reçu le pouvoir de pardonner ou de retenir les péchés.

† 242.—Quand le confesseur nous interroge, comment devons-nous répondre ?

—Quand le confesseur nous interroge, nous devons répondre sincèrement et distinctement.

† 243.—Est-il permis d'accuser de nouveau un ou plusieurs péchés qu'on a déjà accusés dans les confessions précédentes ?

—Oui, il est permis et il est même quelque fois utile de renouveler l'accusation de certaines fautes, afin de s'exciter da-

vantage à la contrition, et d'assurer la validité du sacrement.

Si nous n'avons aucun péché mortel à confesser, il est prudent de renouveler l'accusation d'une faute mortelle de la vie passée. En effet, lorsque nous avons seulement de légères fautes vénielles à confesser, il y a toujours un certain danger de ne pas avoir la contrition nécessaire pour en obtenir le pardon. Mais lorsque nous ajoutons l'accusation d'un péché mortel que nous sommes bien sûrs de regretter du fond du cœur, alors notre contrition s'étend à tous nos péchés et nous donne la certitude que notre confession est bonne.

† 244.—Que devons-nous faire quand le prêtre nous donne l'absolution ?

—Pendant que le prêtre nous donne l'absolution, nous devons faire du fond du cœur un acte de contrition.

Il est donc nécessaire pour tout le monde, et surtout pour les enfants, de bien savoir l'acte de contrition.

† 245.—Que faut-il faire après avoir reçu l'absolution ?

—Après avoir reçu l'absolution, il faut se retirer modestement à l'écart, remercier Dieu du pardon qu'il vient d'accorder, et faire sa pénitence aussitôt que possible.

Pour remercier Dieu après avoir reçu l'absolution, on peut lire ou dire par cœur la prière suivante :

“ Je ne suis plus votre ennemi, ô mon Dieu ! vous m'avez pardonné ; par la vertu du sacrement de Pénitence, vous avez effacé mes péchés ; vous m'avez reçu en grâce ! O mon Dieu, soyez à jamais béni de vos miséricordes ! Pénétré de reconnaissance, je promets de vous aimer et de vous servir désormais de tout mon cœur ; mais je ne puis rien sans vous. Conservez-moi donc, par votre grâce, dans cette sainte résolution, et accordez-moi le don de persévérance dans votre service.”

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Des Indulgences.

La plus noble et la plus belle prérogative de la puissance souveraine, c'est le droit de gracier, de commuer les peines, d'accorder des amnisties. C'est ce que fait l'Eglise, en vertu des pouvoirs qu'elle a reçus de Jésus-Christ, lorsque par le moyen des indulgences, elle commue ou remet, en tout ou en partie, les peines encourues par le péché, en faveur de ceux qui sont revenus sincèrement à Dieu.

† 246.—Qu'est-ce qu'une indulgence? —Une indulgence est la rémission totale ou partielle de la peine temporelle due au péché dont on a reçu le pardon.

Nous avons dit, en traitant de la *Satisfaction*, que la peine temporelle est la dette que nous devons encore à Dieu, même après avoir obtenu le pardon de nos péchés, et qu'il nous faut absolument payer, soit dans cette vie, soit dans l'autre. Après avoir reçu l'absolution, nous sommes à l'égard de Dieu dans la même condition que celui a escamoté une montre. Il ne suffit pas que le délit dont il s'est rendu coupable lui soit pardonné par celui qu'il a dépouillé, mais il lui faut de plus rendre la montre à son propriétaire. C'est pour diminuer cette dette ou nous la remettre complètement, que l'Eglise nous ouvre le trésor des indulgences, et nous donne une part dans les mérites de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints.

Supposons, par exemple, une famille composée de la mère et de trois enfants. L'aîné gagne un bon salaire, le deuxième des enfants gagne suffisamment pour pourvoir à son entretien, et le plus jeune ne gagne presque rien. Mais, chaque semaine, ils remettent à leur mère les salaires qu'ils reçoivent, et celle-ci, au moyen de ces petits montants réunis, pourvoit aux besoins de chacun de ses enfants en prenant sur le salaire de l'aîné pour suppléer à l'insuffisance du salaire du plus jeune. Ainsi, celui qui n'est pas en état de subvenir à toutes ses dépenses—grâce à sa mère—est aidé par ce frère qui gagne plus qu'il ne lui

faut pour vivre. Il en est de même dans la grande famille catholique. L'Eglise est notre mère, et quelques-uns de ses enfants—les grands saints—sont morts riches en bonnes œuvres et ont fait plus qu'il n'était nécessaire pour gagner le ciel, tandis que d'autres n'ont pas fait suffisamment. Alors notre mère, la sainte Eglise, puise dans le trésor des satisfactions surabondantes de ses enfants qui sont riches, pour aider ceux qui sont pauvres en mérites et en bonnes œuvres. Elle reverse les mérites des uns sur les autres. L'immense trésor spirituel dont l'Eglise est en possession pour cette fin, est inépuisable, puisqu'il se compose des satisfactions infinies de Jésus-Christ et des mérites surabondants de la sainte Vierge et des saints. Les satisfactions de Jésus-Christ ont surpassé de beaucoup la peine due aux péchés des hommes, car il eût suffi de la moindre de ses actions, d'une seule goutte de sang, pour racheter non pas un seul monde, mais dix mille mondes. Elles n'ont pas eu encore, et n'auront jamais toute l'application dont elles sont susceptibles. La sainte Vierge n'a jamais péché, et ses afflictions ont été au-dessus de ce que jamais créature humaine a pu souffrir en cette vie. Les saints, tels que Saint Joseph et Saint Jean-Baptiste, les martyrs, les vierges, en un mot, une foule d'âmes d'élite, dont les vertus héroïques ont surpassé les légères imperfections, ont évidemment plus payé à la justice divine qu'elles ne lui devaient pour leur propre compte.

247.—L'indulgence est-elle un pardon du péché ou une permission de commettre le péché ?

—L'indulgence n'est ni un pardon du péché, ni une permission de commettre le péché comme le prétendent des protestants ; bien plus, celui qui est en état de péché mortel ne peut gagner aucune indulgence.

L'indulgence n'est pas un pardon du péché qui, comme nous l'avons déjà expliqué, ne peut être obtenu que par le sacrement de pénitence ou par la contrition parfaite jointe au désir de se confesser, et tout au moins, par une sincère contrition pour le péché véniel ; car l'indulgence ne remet pas même le péché véniel. Elle ne peut pas être non plus une permission de commettre le péché, puisqu'on ne peut l'obtenir qu'en regrettant d'avoir offensé Dieu, qu'en purifiant sa conscience par une bonne confession, et qu'en remplissant certaines conditions plus ou moins pénibles. S'il faut regretter d'avoir offensé Dieu pour gagner une indulgence, il est évident qu'elle n'est pas une permisssion de l'offenser de nouveau, ce qui impliquerait contradiction.

Bien plus, celui qui est en péché mortel ne peut gagner aucune indulgence, et perd même le mérite des bonnes œuvres qu'il accomplit dans cet état. Dieu promet de récompenser nos bonnes œuvres, et si nous les faisons en état de grâce il tiendra sa promesse et nous donnera la récompense méritée. Mais si nous les faisons en état de péché mortel, nous n'avons pas droit à la récompense promise, parce que nous sommes les ennemis de Dieu. Cette seule raison devrait nous engager à ne jamais rester un seul instant en péché mortel, afin d'acquérir le plus de mérites qu'i

est possible. Cependant, même lorsque nous nous obstinons à vivre dans son inimitié, Dieu récompense sur la terre, par certains bienfaits temporels, les bonnes œuvres que nous faisons. Il ne laisse aucune bonne œuvre sans récompense, et aucune faute impunie. Malgré cette extrême bonté de Dieu, nous perdons beaucoup néanmoins en demeurant en état de péché mortel ; car la grâce de Dieu, sous certains rapports, peut être comparée aux dépôts que nous faisons à la banque. Toute somme déposée dans une caisse d'économie, porte intérêt ; et si nous ne retirons pas cet intérêt, il est ajouté au capital, et porte intérêt à son tour. Ainsi, plus nous recevons de grâces, plus nous les faisons fructifier, plus aussi Dieu les multiplie.

248.—Combien y a-t-il de sortes d'indulgences ?

—Il y a deux sortes d'indulgences : l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

Les indulgences, tant plénières que partielles, sont *temporaires* ou *perpétuelles* ; *locales*, *réelles* ou *personnelles*.

L'indulgence *temporaire* est celle qui n'est accordée que pour un certain temps. L'indulgence *perpétuelle* est celle qui est accordée pour un temps illimité, et qui dure jusqu'à ce qu'elle soit positivement révoquée. L'indulgence *locale* est celle qui est attachée à un lieu ; par exemple, à une chapelle, à un autel. L'indulgence *réelle* est celle qui est attachée à certains objets portatifs, comme à des croix, à des chapelets, à des mé-

dailles. L'indulgence *personnelle* est celle qui est attachée à telle ou telles personnes en particulier, aux confréries, aux associations pieuses.

† 249.—Qu'est-ce qu'une indulgence plénière ?

—L'indulgence plénière est la rémission totale de la peine temporelle due au péché.

Celui qui gagne une indulgence plénière tout entière n'a plus aucune pénitence à faire, et s'il vient à mourir sans commettre de nouvelles fautes,il entre aussitôt dans le ciel, puisqu'il n'a aucune peine à expier dans le purgatoire. Il est très difficile de gagner une indulgence plenière. Cependant nous devons essayer, chaque fois qu'il y a lieu de le faire, car en agissant ainsi, nous gagnons toujours au moins une indulgence partielle plus ou moins considérable, selon nos dispositions.

250.—Qu'est-ce qu'une indulgence partielle ?

—Une indulgence partielle est la rémission d'une partie de la peine temporelle due au péché.

L'indulgence partielle peut être de quarante jours, de cent jours, de sept ans, etc., de plus ou de moins, selon que l'Eglise le détermine par la concession de chaque indulgence. Cela veut dire que celui qui gagne de telles indulgences obtient une rémission de la peine temporelle, égale à

celle qu'il aurait reçue de Dieu, s'il avait accompli les œuvres de l'ancienne pénitence canonique, proportionnée dans sa durée et sa rigueur, à la grièveté des péchés dont on avait à faire pénitence. Ainsi, une indulgence de quarante jours, de cent jours, ou de sept ans, etc., c'est la remise de la pénitence que l'on aurait dû faire pendant quarante jours, ou cent jours, ou sept ans, si l'on avait été jugé d'après la teneur des anciens canons de l'Eglise. Une indulgence de quarante jours, de cent jours, d'un an, etc., ne signifie donc pas que celui qui la gagne sortira du purgatoire quarante jours, cent jours, ou un an plus tôt. Les papes ajoutent souvent au nombre d'années d'indulgence, un pareil nombre de quarantaines. Ils disent, par exemple: *indulgence de sept ans et de sept quarantaines*, pour indiquer qu'à la rémission de la peine temporelle correspondant à la peine canonique ordinaire, ils ajoutent la rémission de la peine correspondant à la pénitence spéciale du carême, laquelle est plus rigoureuse, et, par conséquent, plus satisfactoire.

Nous ignorons dans quelle mesure la peine temporelle due au péché est remise par une indulgence partielle. Tout ce que nous savons, c'est qu'une indulgence de quarante, cent jours, etc., est la remise de la pénitence canonique que l'on aurait dû faire pendant le même laps de temps. Mais pourquoi, demandera-t-on, les premiers Chrétiens se soumettaient-ils à des pénitences aussi rigoureuses? Parce que la foi était à cette époque plus vive que de nos jours, et qu'ils comprenaient mieux que nous la malice du péché et la punition qu'il mérite. Peu à peu la ferveur des Chrétiens s'est relâchée, et l'Eglise, s'accommo-

dant à la faiblesse de ses enfants, a jugé bon d'adoucir la rigueur des pénitences en usage dans les premiers temps. Si elle eût maintenu plus longtemps les anciennes pénitences publiques, beaucoup auraient refusé de s'y soumettre, et auraient ainsi perdu leur âme.

251.—Comment l'Eglise, au moyen des indulgences, remet-elle la peine temporelle due au péché ?

—L'Eglise, au moyen des indulgences, remet la peine temporelle due au péché, en nous appliquant les mérites de Jésus-Christ, et les satisfactions surabondantes de la sainte Vierge et des saints. Ces satisfactions surabondantes forment le trésor spirituel de l'Eglise.

Le trésor spirituel de l'Eglise se compose donc des mérites *surabondants*, c'est-à-dire *plus que nécessaires*, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints. Il est évident que l'Eglise a le pouvoir d'accorder des indulgences, car un pouvoir plus étendu suppose toujours un pouvoir moindre relativement à une même chose, à moins que celui qui l'a accordé n'ait formellement déclaré le contraire. Or, nous ne voyons pas que Jésus-Christ, qui a accordé à son Eglise le pouvoir de remettre la peine *éternelle*, ait mis une restriction par rapport à la rémission de la peine *temporelle*. *Tout ce que vous délierez sur la terre*, a-t-il dit, *sera délié dans le ciel.* (1) Rien dans ces paroles n'in-

(1) S. Math., XVIII, 18.

dique un pouvoir restreint et limité ; mais on y voit évidemment que Jésus-Christ communique à son Eglise, par rapport à la rémission des péchés, un pouvoir sans limites, qui comprend, par conséquent, la rémission soit de la peine éternelle, soit de la peine temporelle. C'est d'ailleurs dans ce sens que les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont toujours entendu ces paroles. De plus, l'Eglise a toujours exercé ce pouvoir d'accorder des indulgences. Ainsi, nous voyons dans les épîtres de saint Paul, que cet apôtre usa d'indulgence envers un grand pécheur de Corinthe, en lui remettant la peine temporelle qui lui avait été imposée pour ses crimes. Nous voyons aussi dans l'histoire de l'Eglise, que les évêques, à la prière des martyrs, accordaient aux pécheurs pénitents la rémission d'une partie de la peine temporelle qui leur avait été imposée.

† 252.— Que faut-il faire pour gagner une indulgence ?

—Pour gagner une indulgence, il faut être en état de grâce, et accomplir fidèlement les œuvres prescrites par celui qui l'accorde.

Trois conditions sont indispensablement nécessaires pour gagner quelque indulgence que ce soit : 1° l'état de grâce ; 2° l'intention ; 3° l'accomplissement exact des œuvres prescrites.

1° *L'état de grâce*, ou l'exemption de tout péché mortel est absolument nécessaire pour gagner une indulgence ; car l'indulgence étant la rémission de la peine temporelle, elle suppose nécessairement la rémission antérieure de l'offense et

de la peine *éternelle*. Il est rigoureusement suffisant d'être en état de grâce au moment où l'on termine la dernière action prescrite pour gagner l'indulgence. Il faut remarquer ici que, pour gagner les indulgences partielles, la confession sacramentelle n'est ordinairement pas prescrite, qu'elle est remplacée par cette clause : *avec un cœur contrit*. Cela veut dire que celui qui se trouverait en état de péché mortel et voudrait cependant gagner ces indulgences partielles, devrait, au moins faire un acte de contrition parfaite joint au ferme propos de se confesser.

2° Pour gagner quelque indulgence, il est nécessaire aussi d'en avoir l'*intention*. Ainsi, celui qui fait une œuvre à laquelle une indulgence est attachée, mais qui n'a aucune intention de la gagner, ne la gagne pas. Cette intention doit exister au moment où on fait l'action à laquelle est attachée l'indulgence, ou persévérer *virtuellement*, par suite d'une intention qui a été actuelle peu auparavant. Par exemple, une personne qui, le matin, aurait l'intention *actuelle* de gagner l'indulgence attachée à l'*Angelus* qu'elle dira vers midi ou le soir, gagnerait cette indulgence lors même qu'elle n'aurait pas l'intention de la gagner au moment où elle le dit, parce qu'elle aurait une intention *virtuelle* qui serait la continuation de celle du matin. C'est donc une excellente pratique de renouveler tous les matins l'intention de gagner les indulgences attachées aux prières et aux bonnes œuvres que l'on fera pendant la journée, quoiqu'il soit mieux d'avoir l'intention actuelle au moment où l'on fait la prière ou l'œuvre. Il n'est pas même nécessaire de connaître quelle est l'indulgence accordée pour telle par

tique, ni même de savoir s'il y en a une ; il suffit d'avoir l'intention de gagner cette indulgence si elle est accordée, et telle qu'elle est accordée.

3° *Accomplissement des œuvres prescrites.* Pour gagner l'indulgence attachée à telle œuvre, il faut qu'elle soit faite dans le lieu, dans le temps et de la manière prescrite par celui qui accorde l'indulgence. Si l'on omet une seule condition *tant soit peu importante*, fût-ce même par oubli ou par ignorance, cela suffit pour que l'indulgence ne soit pas gagnée.

Pour gagner une indulgence plénière, il faut de plus : 1° être exempt de toute affection au péché véniel ; 2° se confesser ; 3° communier ; 4° prier à l'intention du Souverain Pontife ; 5° visiter une église ou un oratoire public.

La première de ces conditions est d'une rigueur *essentielle* pour que l'indulgence soit plénière. Car il est évident que si l'on conserve de l'affection à un seul péché véniel, ce péché n'est pas remis quant à l'offense, et à plus forte raison, non plus quant à la peine temporelle. Par conséquent, l'indulgence n'est pas plénière, dès que la rémission n'est pas entière.

Les quatre dernières conditions ne sont que d'une rigueur *conditionnelle*, c'est-à-dire quand elles sont prescrites comme condition nécessaire ; et elles le sont presque toujours, surtout la seconde et la troisième.

Aucune prière particulière n'est prescrite pour remplir la condition de *prier selon l'intention du Souverain Pontife*, et on n'est pas même tenu de prier à genoux, à moins que cela ne soit formellement exprimé dans les termes de la concession. On peut dire cinq *Pater* et cinq *Ave*, ou toute autre

prière vocale, à l'intention du Souverain Pontife. Ceci ne veut pas dire que l'on doit prier pour le Pape lui-même, mais qu'il faut avoir les mêmes intentions que lui en priant. Ces intentions sont ordinairement au nombre de quatre principales: 1° l'exaltation et la prospérité de l'Eglise; 2° la propagation de la foi; 3° l'extirpation des schismes et des hérésies; 4° la paix et la concorde entre les princes chrétiens. Il est bien clair cependant, qu'outre ces intentions, le Souverain Pontife peut en avoir une foule d'autres. De plus, il n'est pas requis d'avoir chaque fois l'intention *explicite* de prier pour ces diverses fins.

Ajoutons enfin, que les indulgences, tant plénières que partielles, peuvent être appliquées aux défunts, seulement lorsque cela est formellement exprimé dans l'acte de concession, et qu'une indulgence plénière pour produire son effet comme telle, ne doit être appliquée qu'à un seul défunt bien déterminé.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

De la Sainte Eucharistie.

La Sainte Eucharistie est la merveille des merveilles, le sacrement des sacrements, celui où notre divin Sauveur a déployé toutes les richesses de son amour. Le Dieu qui met ses délices à

résider parmi les enfants des hommes, avait d'abord caché les rayons de sa gloire sous les voiles de notre faible humanité, en se faisant chair. Mais non content de s'être uni à notre nature en général, il a voulu encore s'unir à chacun de nous en particulier par l'*Eucharistie*, qui signifie *action de grâces*. Ce sacrement est donc appelé l'*Eucharistie*, parce que Notre-Seigneur, avant de l'instituer, c'est-à-dire avant de changer le pain et le vin en son corps et en son sang, rendit grâces à son Père ; et aussi, parce que c'est le meilleur moyen de témoigner à Dieu notre reconnaissance.

† 253.—Qu'est-ce que la Sainte Eucharistie ?

—La Sainte Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

La Sainte Eucharistie est donc le sacrement du corps et du sang, de l'âme et de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tel qu'il a paru autrefois sur la terre. La seule différence, c'est qu'au lieu de nous apparaître sous une forme sensible, il se montre à nous voilé sous les apparences du pain et du vin. Par conséquent, Notre-Seigneur, dans le tabernacle de l'autel, nous voit et nous entend, comme sur la terre il voyait et entendait ceux qui l'approchaient.

254.—Quand Jésus-Christ a-t-il institué la Sainte Eucharistie ?

—Jésus-Christ a institué la Sainte Eucharistie à la dernière cène, le Jeudi-Saint, veille de sa mort.

La *dernière cène* signifie le souper que Notre-Seigneur prit avec ses disciples, la veille de sa mort, pour célébrer sa dernière Pâque. La Pâque, chez les Juifs, était une fête solennelle établie en commémoration de leur délivrance de la captivité d'Egypte. On y mangeait un agneau rôti, avec du pain sans levain.

255.—Quelles étaient les personnes présentes lorsque Jésus-Christ institua la Sainte Eucharistie ?

—Les douze apôtres étaient présents lorsque Jésus-Christ institua la Sainte Eucharistie ?

256.—Que fit Notre-Seigneur pour instituer la Sainte Eucharistie ?

—Pour instituer la Sainte Eucharistie, Notre-Seigneur prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en disant : Prenez et mangez : Ceci est mon corps. Ensuite il prit la coupe de vin, la bénit, et la leur donna en disant : Buvez-en tous. Ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés : Faites ceci en mémoire de moi.

257.—Qu'arriva-t-il quand Notre-Seigneur eut dit : Ceci est mon corps ; ceci est mon sang ?

—Quand Notre-Seigneur eût dit : Ceci est mon corps, la substance du pain fut changée en la substance de son corps ; et quand il eut dit : Ceci est mon sang, la substance du vin fut changée en la substance de son sang.

Une substance est un être qui existe par lui-même, indépendamment des accidents, c'est-à-dire des apparences ou des propriétés qui tombent sous nos sens, telles que la couleur, l'odeur, le goût, la forme, etc. On peut voir, toucher, constater, d'une manière quelconque, les accidents ou les apparences d'une substance ; mais nous ne voyons jamais la substance elle-même de n'importe quelle chose. Ainsi, par exemple, nous voyons bien la couleur, la grosseur, la forme d'une colonne de marbre, nous pouvons constater sa dureté ; mais nous ne voyons pas la substance elle-même, c'est-à-dire le marbre dont elle est faite. De même, nous pouvons voir et constater la couleur, l'odeur, le goût du pain et du vin ; mais nous ne pouvons pas voir la substance du pain et du vin. Dans toute substance, il faut donc distinguer deux choses : la substance proprement dite et les accidents ou apparences. Lorsque la substance d'une chose est changée, les accidents ou apparences changent en même temps. Mais il n'en est pas de même dans la Sainte Eucharistie ; car, par un miracle de Dieu auquel rien n'est impossible, les apparences du pain et du vin restent toujours les mêmes, malgré le changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Comme la substance seule est changée

dans la Sainte Eucharistie, et que nous ne pouvons pas voir la substance des corps, il est facile de comprendre que nous ne pouvons pas voir le changement. Cependant, nous sommes absolument certains que le changement a lieu, parce que Notre-Seigneur l'a déclaré ; et nous devons le croire, parce qu'il ne peut nous tromper. Il est Dieu, et Dieu ne peut faire un mensonge, parce qu'il est la vérité même. Ce changement est un grand miracle, et c'est pourquoi nous ne pouvons le comprendre, tout en étant obligés d'y croire.

"Trois jours après que Jésus fut parti de la Judée pour la Galilée, lisons-nous dans le Nouveau Testament, il se fit des noces à Cana, en Galilée, et la mère de Jésus y était. Jésus fut aussi convié aux noces avec ses disciples. Et le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont point de vin. Jésus lui répondit : Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi ? Cependant, sa mère dit à ceux qui servaient : Faites tout ce qu'il vous dira. Or, il y y avait là six grands vaisseaux de pierre pour servir aux purifications qui étaient en usage chez les Juifs, dont chacun tenait deux ou trois mesures d'environ trente pintes. Jésus leur dit : Emplisez d'eau les vaisseaux. Et ils les remplirent jusqu'au haut. Alors il leur dit : Puisez maintenant, et portez-en au maître d'hôtel. Et ils lui en portèrent. Quand donc le maître d'hôtel eut goûté de cette eau qui avait été changée en vin, ne sachant d'où venait ce vin (les serviteurs néanmoins qui avaient puisé l'eau le savaient bien), il appela l'épouse et lui dit : Tout le monde sert d'abord le bon vin ; et après qu'on a beaucoup bu et qu'on n'est plus en

état de bien goûter, on sert alors celui qui n'est pas si bon ; mais pour vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure. (1) Par ce miracle, Notre-Seigneur changea la substance de l'eau en la substance du vin. Pourquoi donc, ne pourrait-il pas de la même manière et par la même puissance changer la substance du pain et du vin en la substance de son propre corps et de son propre sang ? Quand il changea l'eau en vin aux noces de Cana, il changea non seulement la substance de l'eau, mais sa couleur et son goût ; en sorte que ce liquide n'avait plus les apparences de l'eau, et que chacun pouvait voir que c'était du vin. Mais en changeant le pain et le vin en son corps et en son sang, il change seulement la substance, comme nous l'avons dit, et laisse à son état naturel tout le reste, qui conserve encore l'apparence et le goût du pain et du vin, même après un changement qu'aucun signe extérieur ne permet de constater. Nous savons et nous croyons que ce changement a eu lieu, parce que nous avons pour garant la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Il est certainement plus facile de changer une chose en une autre, que de faire quelque chose de rien. Quiconque peut créer quelque chose de rien, peut, à plus forte raison, changer une chose en une autre. Par conséquent, Notre-Seigneur qui est Dieu, et qui a créé le monde de rien, peut donc aisément changer la substance du pain en la substance de sa chair.

Le corps de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie étant un corps vivant, et tout corps

---

(1) S. Jean, II.

vivant contenant du sang, il est évident que nous recevons, à la fois, le corps et le sang de Jésus-Christ, en communiant même sous la seule espèce du pain. Les fidèles qui communient seulement sous l'espèce du pain, reçoivent donc Jésus-Christ tout aussi bien que les prêtres, qui communient sous les deux espèces du pain et du vin, parce qu'il est tout entier sous chacune des espèces. Aux premiers jours du Christianisme, les fidèles ne communiaient que sous une seule espèce. Un peu plus tard, la réception des deux espèce se généralisa pour les fidèles comme pour les prêtres. Mais comme il en résultait de graves inconvénients, l'usage de communier sous l'espèce du vin s'abolit peu à peu ; et, au douzième siècle. la coutume de communier sous l'espèce du pain seulement était presque universelle. Enfin, en 1414, au Concile de Constance, l'Eglise défendit expressément de donner le calice du sang de Jésus-Christ aux laïques et aux prêtres ne célébrant pas · 1° à raison du danger de répandre par terre le précieux sang ; ce qui, malgré toutes les précautions, était à peu près inévitable ; 2° à raison du dégoût de certaines personnes pour le vin ; 3° à raison de la difficulté de se procurer une assez grande quantité de vin, dans beaucoup de pays où il est rare ou qui n'en produisent pas , 4° pour réprimer l'erreur de ceux qui prétendaient que le sang de Jésus-Christ n'est pas dans son corps, sous l'espèce du pain. Cependant, comme pour conserver un vestige de l'ancien usage, l'Eglise permet encore aujourd'hui de communier sous les deux espèces, en certaines circonstances extraordinaires.

258.—Jésus-Christ est-il tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin ?

—Oui, Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin ; il est même tout entier sous chaque partie de l'une ou de l'autre espèce.

Lorsque Notre-Seigneur en instituant la sainte Eucharistie, a dit: *Ceci est mon corps*, il entendait parler de son corps tel qu'il l'avait. Or, dans le moment qu'il parlait il était vivant. C'était son corps, son sang, son âme et sa divinité. Ainsi le corps est dans le calice, le sang dans l'hostie, et l'âme et la divinité, qui leur sont inséparablement unies, se trouvent sous chaque espèce.

Il est même tout entier sous chaque partie de l'une ou de l'autre espèce, à peu près comme l'âme est dans notre corps et dans chaque partie de notre corps. Alors même qu'on diviserait et subdiviserait les saintes espèces en très petites parcelles, Jésus-Christ s'y trouverait toujours présent tout entier. On peut expliquer, jusqu'à un certain point, cette indivisibilité du corps de Jésus-Christ, par la comparaison d'un miroir. Si on taille la glace d'un miroir en une infinité de morceaux, on ne découpe pas pour cela le visage de celui qui s'y trouve représenté, et que l'on voit pareillement tout entier dans chaque pièce du miroir après qu'il a été morcelé.

259.—Que reste-t-il du pain et du vin, après que leur substance a été changée

en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ?

—Après que la substance du pain et du vin a été changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, il ne reste plus que les apparences du pain et du vin.

† 260.—Qu'entendez-vous par les apparences du pain et du vin ?

—Par les apparences du pain et du vin, j'entends tout ce qui tombe sous nos sens, comme la forme, la couleur, le goût.

Les sens sont les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains et les pieds. Nous avons donc le sens de la vue, le sens de l'ouïe, le sens de l'odorat, le sens du goûter et le sens du toucher.

La Sainte Eucharistie est le corps de Notre-Seigneur aussi longtemps que les apparences du pain et du vin subsistent. Lorsque les apparences disparaissent ou que les espèces se décomposent, alors le corps de Jésus-Christ diparait comme un rayon de lumière qui remonte à son principe. Supposons, par exemple, une église engloutie, avec tout ce qu'elle renferme, à la suite d'un grand tremblement de terre, et dans laquelle on réussit à pénétrer au bout d'un certain nombre d'années, grâce à des fouilles habilement pratiquées. On s'empresse d'ouvrir le tabernacle ; mais le ciboire, c'est-à-dire le vase sacré dans lequel le Saint Sacrement est conservé, ne contient plus qu'un peu de poussière. Il

est évident que Notre-Seigneur n'est plus là, bien qu'il y fût lorsque la catastrophe est arrivée. Il n'y est plus, parce que les espèces ou apparences du pain sont disparues, ont été changées en cendres par le travail du temps, et que Notre-Seigneur est disparu lorsque le changement a eu lieu. Si au contraire, les espèces ou apparences du pain s'étaient conservées intactes, il serait encore présent dans ce tabernacle, même après un temps considérable.

Lorsque nous recevons la sainte communion, l'apparence du pain se conserve environ quinze ou vingt minutes après que nous avons communié, et alors elle change ou disparaît. Par conséquent, durant ces quinze ou vingt minutes, Notre-Seigneur lui-même est réellement avec nous, et nous devrions toujours, pour cette raison, consacrer ce temps à le remercier, à lui parler et à écouter ce qu'il nous dit. Combien il est regrettable et scandaleux de voir quelquefois des chrétiens qui, après avoir communié, commencent par regarder à droite et à gauche avant de se recueillir, ou s'empressent de sortir de l'église aussitôt que la messe est finie ! Lorsque nous avons repris notre siège, après avoir communié, ne nous pressons point de lire dans notre livre de prières, mais laissons parler notre cœur, au moins quelques instants, pendant que Notre-Seigneur est réellement présent dans notre poitrine. Du moment que les apparences du pain s'évanouissent, la présence corporelle de Notre-Seigneur cesse en même temps, il est vrai, mais il demeure en nous par sa grâce aussi longtemps que nous avons le bonheur de ne pas tomber en péché mortel.

261.—Comment s'appelle ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ ?

—Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ s'appelle transsubstantiation.

Le mot *transsubstantiation* veut dire changement d'une substance en une autre substance ; comme, par exemple, le changement d'un bloc de bois en un bloc de pierre ou de marbre.

262.—Comment la substance du pain et du vin fut-elle changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ?

—La substance du pain et du vin fut changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ par sa toute-puissance.

Jésus-Christ étant Dieu, et ayant créé le monde de rien, peut encore plus facilement changer une substance en une autre.

263.—Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ continue-t-il à se faire dans l'Eglise ?

—Oui, ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ continue à se faire dans l'Eglise, sur nos autels, par Jésus-Christ qui se sert du ministère de ses prêtres.

Le ministre principal de la sainte messe, c'est Jésus-Christ lui-même ; mais n'étant plus visiblement sur la terre, il ne peut offrir lui-même un sacrifice visible, comme il le fit sur la croix. C'est pourquoi il a recours à un ministre secondaire ou à un aide visible, par les mains duquel il s'offre à son Père Ce ministre, c'est le prêtre qui opère ce changement au nom de Jésus-Christ.

† 264.—Quand Jésus-Christ donna-t-il à ses prêtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang ?

—Jésus-Christ donna à ses prêtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang, quand il a dit à ses Apôtres : Faites ceci en mémoire de moi.

Faites ceci ; c'est-à-dire la même chose que je fais en ce moment : le changement du pain et du vin en mon corps et mon sang.

En mémoire de moi ; c'est-à-dire en mémoire de tout ce qu'il a dit, fait et enduré pour notre salut, depuis le moment de son incarnation jusqu'à celui de son dernier soupir sur la croix.

Ces paroles, qui sont celles de Notre-Seigneur à la Cène, nous apprennent que les apôtres ont reçu de leur divin Maître, pour eux et pour leurs successeurs légitimes, non seulement le pouvoir mais encore le commandement de faire *jusqu'à la fin du monde*, ce qu'il venait de faire lui-même en leur présence ; de consacrer le pain et le vin, d'offrir le sacrifice, de prendre la sainte Eucharistie et de la distribuer aux fidèles.

Nous disons : *jusqu'à la fin du monde*, car lorsque Notre-Seigneur disait aux Juifs :

" Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous," il voulait que la Sainte Eucharistie devint la nourriture indispensable des âmes de tous ceux qui croiraient en lui jusqu'à la fin des siècles. En conséquence, il devait nécessairement procurer à son Eglise, pour tout le temps de sa durée, des ministres ayant le pouvoir de donner cette nourriture spirituelle aux fidèles. C'est ce qu'il a fait en donnant aux Apôtres le pouvoir et le commandement de consacrer le pain et le vin. Ainsi, lorsqu'il leur a dit: *Faites ceci en mémoire de moi*, notre divin Sauveur considérait, non les Apôtres seuls qui, comme le reste des hommes, étaient sujets à la mort, mais la suite des pasteurs qui doivent leur succéder et perpétuer son sacrifice jusqu'au dernier jour. C'est pourquoi saint Paul dit : " Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur ; c'est à-dire vous en renouvellerez la mémoire *jusqu'à ce qu'il vienne* juger les vivants et les morts." (1)

† 265.—Quand les prêtres exercent-ils ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ ?

—Les prêtres exercent ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, lorsque, durant la

---

(1) I Cor. xi, 26.

sainte messe, ils prononcent les paroles de la consécration, qui sont les paroles mêmes de Jésus-Christ : Ceci est mon corps ; ceci est mon sang.

Les paroles de la consécration, qui opèrent la transsubstantiation : *Ceci est mon corps ; ceci est mon sang*, sont prononcées immédiatement avant cette partie de la messe, appelée l'Elévation ; c'est-à-dire juste avant le moment solennel où le prêtre élève successivement l'hostie et le calice du précieux sang, pour les montrer aux assistants et les proposer à leur adoration.

266.—Faut-il adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie ?

—Oui, il faut adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, parce que ce corps et ce sang sont inséparablement unis à sa divinité.

En quelque état qu'il plaise à Notre-Seigneur de se réduire, il est toujours le Roi du ciel et de la terre, et nous devons l'adorer. Il fut adoré en croix par le bon larron, dans la crêche par les Mages, dans les rues de Jérusalem par la foule qui criait : *Hosanna !* Maintenant qu'il est dépouillé de tout air de grandeur et de majesté, et voilé sous les espèces eucharistiques, il a également droit à nos adorations.

267.—Jésus-Christ quitte-t-il le ciel pour venir dans l'Eucharistie ?

—Non, Jésus-Christ ne quitte pas le ciel pour venir dans l'Eucharistie ; il est tout à la fois dans le ciel et dans l'Eucharistie.

Jésus-Christ ne vient pas dans l'Eucharistie par la création, par la génération, ou par un changement de lieu ; mais il commence à exister par le changement du pain et du vin en son corps et en son sang. Il est donc facile de comprendre qu'il ne quitte pas le ciel pour venir sous les saintes espèces, et qu'il est ainsi dans le ciel et dans l'Eucharistie en même temps.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Des fins pour lesquelles la Sainte Eucharistie a été instituée.

---

† 268.—Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué la Sainte Eucharistie ?

—Jésus-Christ a institué la Sainte Eucharistie : 1° pour nous unir à lui et nous témoigner son amour ; 2° pour augmenter en nous la grâce et nous fortifier contre le mal ; 3° pour nous donner un gage de la vie éternelle et d'une résurrection glorieuse.

1° *Pour nous unir à lui et nous témoigner son amour.* Lorsque nous recevons la Sainte Eucharistie nous ne faisons qu'un avec Jésus-Christ, à peu près comme deux gouttes de cire se fondent et se mêlent ensemble ; ou comme un morceau de fer incandescent prend toutes les qualités du feu sans perdre sa propre nature. Tout Dieu qu'il est, il ne pouvait nous témoigner plus d'amour qu'en se donnant lui-même tout entier à nous, non pas seulement une fois, mais aussi souvent que nous le désirons.

2° *Pour augmenter en nous la grâce et nous fortifier contre le mal.* Non seulement la Sainte Eucharistie augmente en nous la grâee, mais elle est la source de toutes les grâces spirituelles et temporelles, qui en coulent incessamment et avec la plus grande abondance. Comme la nourriture fortifie le corps et répare les forces épuisées par le travail quotidien, ainsi l'Eucharistie fortifie l'âme et répare ses forces affaiblies ou épuisées par le péché. Elle est un remède contre la violence de nos passions, une eau rafraîchissante contre ces fièvres de tout genre qui nous dévorent.

3° *Pour nous donner un gage de la vie éternelle et d'une résurrection glorieuse.* "Celui, dit Notre-Seigneur, qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour." (1) Il est presque impossible, en effet, que celui qui s'est nourri toute sa vie du corps et du sang de Jésus-Christ, puisse, après sa mort, être enseveli dans les enfers.

---

(1) S. Jean, VI, 55.

269.—Comment sommes-nous unis à Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie ?

—Nous sommes unis à Jésus-Christ par le moyen de la sainte Communion.

† 270.—Qu'est-ce que communier ?

—Communier c'est recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ.

Communier c'est donc recevoir le sacrement de la sainte Eucharistie.

† 271.—Que faut-il pour faire une bonne communion ?

—Pour faire une bonne communion il faut être en état de grâce, et à jeun depuis minuit.

L'état de grâce est la première et la plus indispensable des conditions pour bien communier. C'est la robe nuptiale, sans laquelle personne ne peut être admis au festin du Père de famille. Si la manne, qui n'était que la figure de l'Eucharistie, tombait sur un lit de rosée qui servait comme de nappe pour la recevoir, de peur qu'elle ne fût souillée en tombant immédiatement à terre ; à plus forte raison, celui qui reçoit dans son cœur la manne divine, le pain vivant descendu du ciel, doit être en état de grâce ; c'est-à-dire exempt de toute tache mortelle.

Il faut de plus n'avoir bu ni mangé depuis minuit. A part cette première disposition du corps, il faut aussi être proprement et modeste-

ment vêtu selon son état. L'essentiel est sans doute d'être en état de grâce et à jeun ; mais il est facile de comprendre, qu'un jour de communion, il faut soigner un peu mieux son extérieur, pour faire honneur à l'hôte divin qu'on doit recevoir. Puis, quand le moment de communier est arrivé, on se rend à la sainte Table d'un pas modéré, sans chercher à devancer les autres ; et pour faire cette sainte action avec toute la décence voulue, il faut, autant que possible, observer ce qui suit :

Tenir la tête fixe et droite, sans la pencher en avant ni la renverser en arrière.

Tenir les yeux baissés, ou les arrêter sur la Sainte Hostie, et non pas sur le prêtre.

Ouvrir médiocrement la bouche, ni trop, ni trop peu, et avancer un peu la langue sur la lèvre inférieure, pour que le prêtre y puisse facilement déposer l'hostie.

Les uns remuent la tête, les autres tiennent la tête baissée, de sorte que le prêtre ne voit pas ce qu'il fait et se trouve forcé de poser la sainte hostie un peu au hasard.

C'est à peine si ceux-ci entr'ouvrent la bouche ou desserrent les dents ; ceux-là craignent d'avancer la langue ou saisissent l'hostie avec les lèvres ; d'autres retirent la langue avec précipitation, avant que le prêtre ait eu le temps de bien poser l'hostie.

Tout cela est inconvenant et fort dangereux ; la plupart des accidents qui arrivent à la Sainte Table, viennent de la maladresse ou de la négligence des communiants.

Ne vous levez pas brusquement, aussitôt que vous avez communié, de peur que vous ne don-

niez une secousse à votre voisin qui communie après vous ; attendez pour vous lever que le prêtre soit éloigné de quelques pas, et laissez tomber la nappe avant de regagner votre place.

Laissez la sainte hostie un moment sur votre langue, et quand elle sera un peu humectée, vous l'avalerez avec révérence. Mais il ne faut pas la laisser fondre dans la bouche, à cause du péril qu'il y aurait de ne pas communier.

Si l'hostie s'attachait au palais, il faudrait la détacher avec la langue seulement, sans y porter les doigts.

Si l'on sent que quelque particule de la sainte hostie est demeurée sur les lèvres, il faut avec révérence l'attirer dans la bouche, sans y appliquer les doigts.

Si le prêtre vous donne par mégarde deux hosties au lieu d'une, il n'y a pas lieu de se troubler, puisqu'on ne reçoit pas plus en deux hosties qu'en une, de même qu'on ne reçoit pas moins en une moitié d'hostie qu'en une tout entière.

Si vous attendez à la Sainte Table la bénédiction du prêtre, laissez tomber la nappe, pour marquer que vous avez communié.

Par respect de la Sainte Table, on n'y porte point de gants ni de manchon.

Retirez-vous de la Table sainte de la même manière que vous y êtes venu, et abstenez-vous de cracher, au moins pendant quelques instants, de peur de rejeter quelque parcelle de l'hostie qui pourrait être restée dans la bouche.

† 272.—Celui qui communie en état de péché mortel, reçoit-il le corps et le sang de Jésus-Christ ?

—Celui qui communie en état de péché mortel, reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ, mais il ne reçoit pas la grâce, et, de plus, il se rend coupable d'un grand sacrilège ?

Celui qui communie en état de péché mortel, reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ comme celui qui communie en état de grâce ; c'est pourquoi il se rend coupable d'un abominable sacrilège. Mais alors il ne reçoit pas la grâce, et l'Eucharistie ne produit pas en lui plus d'effet que la nourriture dans la bouche d'un cadavre. Non seulement elle ne sert de rien à son âme, mais elle l'indispose de plus en plus et aggrave son mauvais état, comme la nourriture matérielle cause des maladies dangereuses lorsque le corps est gravement indisposé.

273.—Suffit-il d'être exempt de péché mortel pour recevoir avec abondance les grâces de la sainte communion ?

—Non, il ne suffit pas d'être exempt de péché mortel pour recevoir avec abondance les grâces de la sainte communion, il faut de plus n'avoir aucune affection au péché véniel, et faire des actes de foi vive, d'espérance ferme et de charité ardente.

Pour faire une bonne communion, il suffit d'être exempt de péché mortel. Mais pour recevoir l'abondance des grâces, il faut de plus ne conserver aucune affection au péché véniel, ne rien préférer à Dieu, et ne pas marchander avec lui

sur le degré de perfection avec lequel nous devons l'aimer et le servir. Quand nous faisons la sainte communion, il faut imiter Moïse approchant du buisson ardent et quitter comme lui nos souliers ; c'est-à-dire nous dépouiller de toute affection qui ne se rapporte pas au cœur adorable de Jésus. Sans cette disposition, nous ne recevons pas avec abondance les grâces de la sainte communion.

Il faut, en outre, lorsque le moment de communier approche, faire des actes de foi, d'espérance et de charité. Tous ces actes sont compris dans la prière suivante, que l'on peut lire ou réciter :

PRIÈRE AVANT LA COMMUNION.

" Divin Jésus ! quoique je ne vous voie pas des yeux du corps, je crois que c'est vous-même qui allez vous donner à moi dans la sainte communion:"

" Hélas ! je suis indigne d'une telle faveur, après vous avoir tant de fois offensé."

" O bonté infinie ! j'ai un extrême regret de tous mes péchés, et je me propose de ne plus jamais vous offenser."

" Je vous aime de tout mon cœur, et je veux vous aimer toute ma vie."

" Venez donc, mon Sauveur et mon Dieu, venez dans mon cœur, que je vous donne : prenez-en possession : purifiez mon âme : remplissez-la de vos grâces et établissez-y votre règne pour toujours."

† 274.—En quoi consiste le jeûne requis pour la sainte communion ?

—**Le jeûne requis pour la sainte communion consiste à n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit.**

Il faut être *à jeun depuis minuit;* c'est-à-dire depuis douze heures de la nuit. En cela il n'y a point de légèreté de matière, ni dans la quantité prise ni dans l'espace de temps écoulé depuis minuit. Le premier coup de l'horloge indique minuit, et si on avalait quelque chose après qu'elle a commencé à sonner, même une simple goutte d'eau, par forme de nourriture, de boisson ou de médecine, on ne pourrait communier. Ce qui passe de la bouche dans l'estomac, par manière de simple respiration, ne rompt point le jeûne naturel. Ainsi, on peut communier après avoir avalé du sang découlant des gencives ou du cerveau; mais on ne le pourrait pas, si ce sang provenait du dehors de la bouche. Il ne faut pas s'inquiéter du reste de l'eau qu'on prend pour se laver la bouche, ni des parcelles de nourriture qui s'attachent aux dents, et qu'on avale, sans y penser, avec la salive. Le fait d'avoir goûté un liquide quelconque, mordu un fruit ou quelque autre chose semblable, ne rompt pas le jeûne, pourvu qu'on ait soin de rejeter ces matières et de ne rien avaler. De même, on ne doit pas se préoccuper de ce qui se prend *par mode de respiration*, comme la poussière, la pluie, la neige, la fumée du tabac ou des viandes qu'on prépare. Si, par distraction ou par nécessité, on a avalé quelque chose depuis minuit, il faut absolument remettre sa communion au lendemain ou à un autre jour, et prendre garde de céder à un faux sentiment de crainte ou de honte. Rompre, par

nécessité ou par inadvertance, le jeûne naturel, n'est pas une faute ; mais communier sans être à jeûn est un péché mortel.

275.—Est-il permis quelquefois de communier sans être à jeûn ?

—Oui, une personne en danger de mort peut communier sans être à jeûn.

Lorsqu'une personne meurt, elle fait, comme l'on dit, le grand voyage du temps à l'éternité. Si les voyageurs ordinaires ne manquent jamais d'apporter avec eux les provisions nécessaires pour alimenter leurs forces pendant la route, à plus forte raison, ceux qui sont sur le point de franchir le redoutable passage du monde à l'éternité, doivent recevoir le pain des forts, le corps et le sang de Jésus-Christ. Voilà pourquoi cette communion est appelée *Viatique*, mot qui signifie nourriture pour le voyage ; et l'Eglise, pour accommoder les malades, a permis de la faire sans être à jeun. Non seulement il est permis aux personnes en danger de mort de communier sans être à jeun, mais elle y sont obligées, sous peine de péché mortel, et le prêtre est également tenu de porter le viatique aux mourants, à toute heure du jour et de la nuit.

Lorsque nous parlons du grand voyage du temps à l'éternité, nous ne voulons pas dire qu'il y a une grande distance du ciel à la terre, ou qu'il faut beaucoup de temps pour se rendre aux frontières de l'autre monde. Cette distance, que nous ne connaissons pas, il faut peu de temps pour la franchir ; car, à l'instant même où nous

mourons, quoiqu'il puisse arriver, notre âme entre dans ce monde nouveau, et se trouve en présence de Dieu qui la juge.

276.—Quand sommes-nous obligés de communier ?

—Nous sommes obligés, sous peine de péché mortel, de communier pendant le temps de Pâques et quand nous sommes en danger de mort.

277.—Est-il bon de recevoir souvent la sainte communion ?

—Oui, il est bon, et assez fréquemment nécessaire, de recevoir souvent la sainte communion, qui augmente en nous la grâce et nous fortifie contre le mal.

Il est bon et nécessaire de communier souvent. 1° C'est le désir de Notre-Seigneur Jésus-Christ : " Venez, nous dit-il, mangez le pain que je vous ai préparé, et buvez ce vin délicieux que je vous ai destiné." (1) 2° C'est l'intention de l'Eglise, dont le sentiment nous est connu par ses docteurs et ses conciles. 3° C'est nécessaire pour la vie de notre âme qui ne peut pas plus vivre, sans cette nourriture divine, que notre corps sans le pain matériel. Il faut à l'âme des remèdes, des lumières, de la force et du courage, que la communion seule peut lui donner dans la mesure voulue. Saint Augustin dit " que nous devrions vivre de manière à pouvoir communier tous les jours."

(1) Prov., IX, 5.

† 278.—Que faut-il faire après la communion ?

—Après la communion il faut passer quelque temps à adorer et à remercier Notre-Seigneur, et à lui demander les grâces dont nous avons besoin.

Pour cela, on peut lire ou réciter plusieurs fois, posément et avec dévotion, la prière suivante qui renferme tous les actes :

PRIÈRE APRÈS LA COMMUNION.

“ Il est donc vrai, Rédempteur des hommes, que vous habitez en moi, et que je suis en possession de votre corps, de votre sang, de votre âme et de votre divinité.”

“ Je vous adore, ô mon Dieu ! du plus profond de mon âme, et j’unis mes adorations à celles que les anges et les saints vous rendent dans le ciel.”

“ O Dieu d’amour ! oui, je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces.”

“ Je vous remercie de la grande faveur que vous m’avez faite de vous donner à moi.

Je me donne à vous sans réserve. Agréez, divin Jésus, cette offrande que je vous fais de tout ce que je suis, et de tout ce que je possède ; disposez de moi selon votre bon plaisir, et accordez-moi la grâce de ne jamais vous déplaire.”

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Du sacrifice de la Messe.

† 279. Qu'est-ce que la messe ?

—**La messe est le sacrifice non sanglant fait à Dieu par le prêtre, du corps et du sang de Jésus-Christ consacré sur l'autel.**

La messe est un véritable sacrifice, car elle comprend tout ce qui constitue l'essence d'un sacrifice.

1° *Elle est l'offrande d'une chose extérieure et sensible*; c'est-à-dire du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

2° Cette offrande est *faite à Dieu*, car c'est à Dieu seul qu'on peut offrir le sacrifice de la messe.

3° Elle est faite par un *ministre légitime*; c'est-à-dire par les prêtres, qui sont les ministres du Sauveur, dont ils tiennent la place.

4° Il y a *immolation réelle de la victime*, puisque Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, sans mouvement, sans aucun acte de vie extérieure.

5° Le corps de Jésus-Christ n'est pas seulement offert sur l'autel, mais il est *consumé*, et il cesse d'y avoir cet être réel et sacramentel que produit la consécration. Il ne manque donc rien à la sainte messe de tout ce qui constitue un véritable sacrifice.

La messe se divise en six parties : la *Préparation*—de l'Introït à l'Epître—; l'*Instruction*—de l'Epître à l'Offertoire—; l'*Offertoire*—de l'Offrande à la Préface—; la *Consécration*—de la Préface au Pater—; la *Communion*—du Pater à la Communion—; l'*Action de grâces*—de la Communion au dernier Evangile.

Le prêtre qui veut célébrer la sainte messe, commence par prier quelque temps ; se lave les mains en récitant une prière particulière ; puis il prépare le calice mettant dessus un purificatoire et la patène avec une hostie. Sur l'hostie il met la pale, le voile, et sur le voile la bourse renfermant le corporal. Le calice représente le sépulcre de Jésus-Christ ; la patène, la pierre qui en fermait l'entrée ; le corporal, les linges qui enveloppaient le corps du divin Crucifié.

Il revêt ensuite les ornements sacrés désignés par l'Eglise et qui sont : l'amict, l'aube, la ceinture, le manipule, l'étole et la chasuble. Chacun de ces vêtements a des significations, les unes, allégoriques, ayant trait à la passion de Notre-Seigneur, les autres, morales, qui servent pour notre conduite. Ainsi, l'*amict*, linge blanc, carré, que le prêtre se pose d'abord sur la tête et rabat ensuite sur le cou, rappelle le bandeau dont les soldats couvrirent la face du Sauveur afin de l'insulter plus à l'aise. L'*aube* ou la tunique de lin blanc signifie la blanche robe des insensés, dont Hérode fit par dérision revêtir Jésus-Christ, la sagesse infinie. La *ceinture*, ou le cordon qui sert à relever l'aube, désigne les liens avec lesquels le Sauveur fut garrotté et les fouets de la flagellation. Le *manipule*, que le célébrant porte

au bras gauche, était jadis un petit mouchoir servant à essuyer la sueur et les larmes. Il représente la pénitence et les bonnes œuvres requises pour avoir droit aux récompenses de la vie future. L'*étole* est le symbole de l'autorité spirituelle, et signifie les liens qui attachèrent Notre-Seigneur à la colonne. La *chasuble* est l'emblême de la charité et rappelle les circonstances du couronnement d'épines de notre Sauveur, lorsque les soldats le dépouillèrent de sa robe sans couture, et lui jetèrent sur les épaules, en guise de manteau royal, une méchante tunique de pourpre.

Les couleurs des ornements sacrés sont au nombre de cinq, et ont aussi leur langage symbolique. Ainsi, le *blanc* exprime la joie et la pureté. Cette couleur sert généralement aux fêtes des mystères joyeux de Notre-Seigneur, aux fêtes de la sainte Vierge, des confesseurs et des vierges.

Le *rouge* est employé aux fêtes des mystères douloureux ; à la fête de la Pentecôte, aux fêtes des Apôtres et des Martyrs, en mémoire du sang qu'ils ont versé pour la foi.

Le *vert* désigne l'espérance, comme la verdure d'un champ est le présage de sa fertilité. Cette couleur sert aux temps qui n'ont rien de particulier, comme entre l'Epiphanie et la Septuagésime, de la Trinité à l'Avent, en dehors des fêtes.

Le *violet*, couleur sombre, symbole de la pénitence, sert pour l'Avent et le Carême.

Le *noir* est le signe de deuil de l'Eglise et de ses enfants. On l'emploie le Vendredi-Saint et dans les offices funèbres.

Le prêtre, revêtu de tous ses ornements, se couvre de la barrette, prend le calice de la main gauche et se rend à l'autel sur lequel il le dépose ; puis il descend au bas des degrés pour commencer la messe. Après avoir récité le psaume 42, qui commence par le mot *Judica*, le *Confiteor* et quelques autres prières, il remonte à l'autel, lit l'*Introït* du jour, au côté de l'Epitre, et retourne au milieu de l'autel pour dire les *Kyrie*, mot qui signifie. " *Seigneur ayez pitié*," et l'hymne angélique *Gloria in excelsis Deo*, si la rubrique le prescrit. A la fin du *Gloria*, le prêtre retourne au missel et récite la *Collecte*, qui est d'ordinaire un résumé substantiel de tout le mystère que l'Eglise célèbre en ce jour La Collecte finie, il lit l'*Epître*, qui se compose de quelques passages tirés de la Sainte Ecriture; puis le *Graduel et le Trait*, servant de complément à l'Epître ou de préparation à l'Evangile Le Graduel est ainsi appelé, parce qu'on le chantait autrefois sur les degrés d'un pupitre élevé de plusieurs marches; et par le Trait, que saint Paul appelle *un gémissement spirituel*, on entend les versets qui étaient chantés autrefois, sans interruption jusqu'à la fin, par un seul chantre, aux jours de pénitence et de deuil.

Passant ensuite à l'autre côté de l'autel, en même temps que le clerc y transporte le missel, le prêtre lit l'Evangile, légèrement tourné vers le peuple, afin que celui-ci puisse mieux entendre ce *bon message* qui lui est spécialement adressé, comme il est également adressé à tous les peuples. A l'Evangile, le prêtre et les fidèles forment le signe de la croix avec le pouce de la main droite sur le front, les lèvres et la poitrine.

Ces trois signes sacrés sont, en quelque sorte, une protestation publique de ne jamais rougir de la doctrine de l'Evangile et d'en faire la règle exclusive de leurs jugements et de leurs affections, aussi bien que de leurs paroles et de leurs actes. Pendant ce temps les fidèles se tiennent debout, tant par vénération pour la parole de Notre-Seigneur que pour l'écouter plus attentivement, et marquer qu'ils sont prêts à y conformer leur conduite et à la défendre au besoin. En terminant la lecture de l'Evangile, le célébrant baise les premières paroles du texte qu'il vient de lire, pour marquer le respect et la joie qu'inspirent les divines paroles bien comprises ; puis, s'il y a lieu de le faire, il récite le *Credo*, qui est une profession de foi.

Le *Credo* terminé, il récite l'Offertoire, découvre le calice et fait l'offrande du pain et du vin qui doit être consacré. Il va ensuite au côté de l'Epître, se laver les extrémités des pouces et des index ; revient au milieu de l'autel, et récite à voix basse les oraisons secrètes. Puis, il commence la Préface, dans laquelle il supplie Dieu d'ordonner que nos voix soient jointes à celles des anges, pour l'adorer, le remercier et le louer avec eux. La Préface finit avec le *Sanctus*, qui est suivi du *Canon* de la messe.

La partie du saint sacrifice qui s'étend du *Sanctus* au *Pater* exclusivement, est appelée le *Canon* de la messe. C'est pendant cette partie que s'opère l'immolation de la victime, par la consécration du pain et du vin. Le mot *Canon* est un mot grec qui signifie *règle*. Cette partie du sacrifice porte ce nom, parce qu'elle est invariable, sauf quelques additions très courtes à certaines

solennités. Mais ce qui distingue le Canon et le rend particulièrement digne de notre respect, c'est qu'il est composé des paroles de Jésus-Christ, des traditions des apôtres et des pieuses institutions de saints Pontifes. Plus le prêtre approche du moment où l'autel deviendra le trône du corps et du sang de Jésus-Christ, plus il multiplie envers celui-ci ses démonstrations d'humilité, de respect et d'amour. Arrivé à ce moment solennel dont le petit clerc donne le signal avec la sonnette, le célébrant observe les mêmes cérémonies et les mêmes rites que Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il institua la sainte Eucharistie, la veille de sa mort. Ainsi, il prend l'hostie lorsqu'il dit que Jésus prit du pain dans ses mains vénérables ; il lève les yeux aux ciel, en disant que Jésus les y leva ; il fait une inclination de tête, quand il dit que Jésus rendit grâces à son Père ; il bénit, en disant que Jésus bénit. Ensuite, il prononce les paroles de la consécration : *Ceci est mon corps*, les mêmes que Jésus-Christ a prononcées en instituant la divine Eucharistie. Il prend immédiatement le calice, à l'exemple de Notre-Seigneur, dont il répète les paroles, lorsqu'il changea le vin en son sang ; il le bénit et prononce les paroles de la consécration : *Ceci est le Calice de mon sang, du testament nouveau et éternel : le mystère de la foi : qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés.* Le célébrant élève successivement les deux espèces consacrées, pour les montrer aux assistants et les proposer à leur adoration ; et au moment de chacune de ces élévations, le servant de messe agite la sonnette pour attirer l'attention.

Le *Testament* du Christ, dit saint Thomas, est éternel et nouveau : *Il est éternel*, soit parce qu'il a été préordonné dans les décrets éternels, soit parce qu'il nous lègue un héritage éternel. *Il est nouveau*, par le temps où il nous a été donné. La transsubstantiation est appelée le *mystère de la foi*, parce que nous tenons par la foi seule, que le sang du Rédempteur est dans nos tabernacles véritablement, et que le changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, éprouve notre foi plus que tout autre mystère. En disant dans la dernière Cêne *que son sang sera répandu pour plusieurs*, Notre-Seigneur voulait distinguer la vertu d'avec le fruit de son précieux sang. En effet, son sang a été répandu pour tous les hommes ; mais son fruit n'est appliqué qu'à ceux qui coopèrent à la grâce de Dieu, et reste sans effet pour ceux qui n'y coopèrent point.

Après la Consécration, le prêtre récite une prière qui rappelle les mystères du sacrifice sanglant offert par Jésus-Christ à Dieu son père ; il demande ensuite que notre oblation soit favorablement agréée ; il supplie que cette oblation soit présentée à Dieu par Jésus-Christ lui même ; il demande que les défunts participent aux fruits du sacrifice; et se frappant la poitrine, il fait la même demande pour lui-même et pour les assistants.

Le Canon terminé, il se prépare à la Communion par l'Oraison dominicale, suivie de quelques autres prières ; puis reconnaissant son indignité, il dit trois fois en se frappant la poitrine : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement une parole, et mon âme*

sera guérie, et il prend le corps et le sang de Jésus-Christ.

Après la communion du prêtre, a lieu celle des fidèles. Il ouvre alors le tabernacle, fait la génuflexion, tire le ciboire, le découvre et fait une seconde génuflexion. Avec chaque hostie qu'il distribue il fait un signe de croix au-dessus du ciboire, en disant: *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle.* Quand il a fini de donner la communion, le prêtre remonte à l'autel, et renferme le ciboire dans le tabernacle devant lequel on doit constamment entretenir une lampe allumée. Ayant pris les ablutions, il récite la communion, les oraisons de la Post-Communion, ainsi que quelques autres prières, puis il donne la bénédiction au peuple, si la messe le comporte, et termine en récitant ordinairement l'Evangile de S. Jean.

Les postures que prend le prêtre, les divers tons de voix dans la récitation des prières, les signes de croix, les génuflexions, les inclinations, sont des cérémonies dont la répétition est très fréquente durant la messe, et sont prescrites par l'Eglise. Le célébrant à l'autel représente Jésus-Christ et les fidèles ; et comme tel, il se tient debout. Il y est aussi comme homme, et en cette qualité, il s'humilie, s'incline, se prosterne, tient les mains jointes, étend les bras et élève les yeux au ciel. Tout ce qui est récité à haute voix ou à voix médiocre sert à instruire les fidèles. Plusieurs parties de la sainte messe se récitent à voix basse, le silence s'accordant très bien avec la sainteté de nos mystères, et renfermant quelque chose de majestueux. Les signes de croix rappellent de la manière la plus expressive que

la messe est le renouvellement du sacrifice du Calvaire. Les génuflexions sont des actes d'humilité, et quand le prêtre se frappe la poitrine, il confesse son indignité. Pour bien comprendre les cérémonies de la messe, il suffit de se rappeler que Jésus-Christ, le Roi des rois, est présent sur l'autel, et que le prêtre agit en sa présence comme les serviteurs d'un roi de la terre, lorsqu'ils paraissent devant lui. Ceci est encore plus évident, si nous suivons attentivement les mouvements du prêtre à l'autel, lorsque le Saint Sacrement est exposé.

Bien que toutes les messes aient la même valeur, on distingue cependant plusieurs sortes de messes, sous le rapport de la solennité. Ainsi, il y a la *messe basse*, que le prêtre dit sans chant, et qui est servie par un seul clerc ; la *grand'messe ordinaire*, appelée aussi messe chantée, et servie par plusieurs clercs ; la *grand'messe solennelle ;* c'est-à-dire, avec diacre et sous-diacre, chant, encensements, etc. Toute messe dite ou chantée avec les ornements noirs, est appelée *messe de Requiem*, parce que le prêtre la célèbre pour le repos de l'âme d'un ou de plusieurs défunts. Le mot *requiem* signifie *repos*.

Les *Vêpres* sont une partie de l'office divin, qu'il est d'usage de chanter le dimanche après midi ou le soir. Les bons catholiques se font un devoir d'y assister autant que possible, quoiqu'ils n'y soient pas tenus comme à l'assistance de la messe.

Les Vêpres sont toujours suivies de ce que nous appelons la Bénédiction du *Saint Sacrement* ou le *Salut*. Le prêtre retire alors du tabernacle la *lunule*, dans laquelle est enchassée une grande

hostie consacrée d'avance, et la fixe dans la partie supérieure de l'ostensoir placé de manière à être vu de tout le monde. Les lames de l'ostensoir, disposées de manière à former une demi-couronne, représentent les rayons de lumière qui s'échappent du Saint Sacrement. Le chant terminé, le prêtre récite les oraisons au bas des degrés, remonte à l'autel, prend respectueusement l'ostensoir, et bénit l'assistance avec le Saint Sacrement ; c'est-à-dire Notre-Seigneur bénit lui-même l'assistance au moment où l'ostensoir est plus particulièrement exposé à ses regards.

Combien nous devrions tenir à ces Bénédictions ou Saluts ! La présence de l'évêque attire généralement les fidèles à l'église, parce qu'elle leur procure l'avantage de recevoir sa bénédiction ; et si, au lieu de l'évêque, il s'agissait du Pape, tout le monde se rendrait en foule. Or, que sont-ils, comparés à Notre-Seigneur lui-même ? Et cependant, lorsqu'il sort ainsi du tabernacle pour venir donner sa bénédiction, combien ne s'en occupent guère et ne prennent pas la peine de se déranger !

On dirait même que plus il plaît à Notre-Seigneur de nous bénir souvent, plus nous manifestons de l'indifférence. Les Pères et les docteurs de l'Eglise nous disent que si nous pouvions constater ce qui se passe dans le sanctuaire pendant la sainte messe ou la Bénédiction du Saint Sacrement, nous le verrions rempli d'anges prosternés en adoration devant Notre-Seigneur. Ces anges doivent voir avec un extrême déplaisir ceux qui, en ces circonstances, sont indifférents au point de ne prêter aucune

ttention à ce qui se passe, ou de ne jamais ıire acte de présence.

Lorsque le prêtre donne la bénédiction du aint-Sacrement, les ornements dont il est reêtu, sont : le surplis, l'étole, la chape quelque ɔis, et le *voile huméral*, avec lequel il tient l'ostenɔir entre ses mains.

280.—Qu'est-ce qu'un sacrifice ?

—Un sacrifice est l'offrande extérieure 'un objet faite à Dieu seul, par un prêtre, vec la destruction ou un changement de et objet, pour reconnaître que Dieu est le réateur et le souverain maître de toutes hoses.

Le sacrifice tient le premier rang dans les ommages que nous devons à Dieu, et a été en onneur parmi les hommes, dès le commenceıent du monde. Ainsi, nous voyons Abel, Noé, braham, choisir quelque chose, l'offrir à Dieu, t le détruire ensuite pour montrer qu'ils le reardaient comme le Maître de la vie et de la ıort, et le Souverain Seigneur de toutes choses. es offrandes étaient quelquefois des fruits, mais plus souvent des animaux.

Lorsque les hommes commencèrent à perdre a connaissance du vrai Dieu et à adorer les idoles, s continuèrent à offrir des sacrifices à ces faux ieux. Très souvent aussi, s'imaginant plaire avantage à ces divinités fabuleuses, ils pousaient la barbarie jusqu'à leur immoler des vicmes humaines, et même leurs propres enfants. ls croyaient qu'il y avait un dieu pour chaque ıose : le dieu de la mer, le dieu des vents, le

dieu du tonnerre, le dieu de la guerre, etc. ; et lorsqu'ils s'imaginaient que l'un de ces dieux était irrité contre eux, ils lui offraient des sacrifices pour l'apaiser et se le rendre favorable. Les païens avaient élevé à Rome un temple appelé le Panthéon, ou le temple de tous les dieux, qui renfermait les idoles de tous les dieux qu'ils avaient pu imaginer et inventer. Le peuple d'Athènes craignait tellement de négliger quelque dieu, et d'attirer par là sa colère sur lui, qu'il avait érigé un autel dédié *au dieu inconnu.* C'est pourquoi, lorsque saint Paul alla prêcher l'évangile dans cette ville païenne et vit cet autel, il dit à ceux qui l'écoutaient : " ayant regardé en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est écrit : au dieu inconnu. C'est donc ce Dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce. (1) Il leur démontra l'existence d'un seul vrai Dieu, et plusieurs embrassèrent la foi, entre autres saint Denys, sénateur de l'Aréopage, qui devint plus tard le premier évêque de Paris, et fut martyrisé.

Les païens ne plaçaient pas dans leurs temples ces idoles de bois ou de pierre, pour la même raison que nous avons des statues ou des images dans nos églises et nos maisons. Ils croyaient que ces idoles étaient réellement des dieux, et leur offraient des sacrifices. Nous, au contraire, nous savons parfaitement que nos statues et nos images sont façonnées par la main des hommes, n'ont pas de vie, ne sont pas des dieux, et représentent seulement Jésus-Christ, la sainte Vierge

---

(1) Actes des apôtres, XVII, 23.

t les Saints. Il y avait dans les environs de érusalem une idole gigantesque, appelée le dieu Moloch, auquel les parents offraient leurs enfants n sacrifice. Nous savons aussi par l'histoire, que es Indiens qui habitaient l'Amérique lors de sa lécouverte, lançaient, chaque année, du haut des hutes Niagara, un canot monté par une jeune ille choisie parmi les plus jolies, et offerte ainsi n sacrifice au dieu des chutes. Même de nos ours, des sacrifices humains sont encore offerts lans certaines îles de l'Océanie, ainsi que dans uelques régions de l'Asie et de l'Afrique. Les euples qui adorent les idoles, les animaux ou l'autres choses de ce genre, sont appelés indifféemment païens ou idolâtres.

Les Israélites qui honoraient le vrai Dieu et lui ffraient des sacrifices, parce qu'ils savaient par a révélation que telle était sa volonté formelle, vaient quatre genres de sacrifices. Le premier tait offert pour adorer Dieu ; le second, pour olliciter le pardon des péchés ; le troisième, pour e remercier des bienfaits reçus ; et le quatrième our lui demander ses grâces. C'est justement our ces quatre fins principales que nous offrons e saint sacrifice de la messe. Dans les premiers emps les sacrifices étaient offerts par le chef de a famille, comme fit Noé lorsqu'il sortit de l'arhe. Mais lorsque, plus tard, Dieu donna ses ommandements à Moïse, il choisit lui-même les prêtres chargés du culte divin et de lui offrir les sacrifices. Le premier grand prêtre fut Aaron, e frère de Moïse ; et après lui ses descendants xercèrent les mêmes fonctions. Lorsque Notre-Seigneur vint sur la terre, et substitua aux sarifices de l'ancienne Loi le sacrifice de la nou-

velle Loi, il institua le sacerdoce, chargea ses Apôtres d'offrir ce nouveau sacrifice, et dans la personne des Apôtres, tous leurs successeurs légitimes. Les sacrifices de l'ancienne Loi n'étaient que la figure du sacrifice de la nouvelle Loi, qui devait les remplacer un jour ; et à partir du moment où les anciens sacrifices ont été abolis, le sacerdoce ancien a également pris fin.

† 281.—Le sacrifice de la messe est-il le même que le sacrifice de la croix ?

—Oui, le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la croix.

Les deux sacrifices sont absolument la même chose. La seule différence, comme nous le verrons plus loin, consiste seulement dans la manière de les offrir.

282. Comment le sacrifice de la messe est-il le même que le sacrifice de la croix ?

—Le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la croix, parce que c'est la même offrande et le même prêtre, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aussi parce que les fins pour lesquelles le sacrifice de la messe est offert, sont les mêmes que celles du sacrifice de la croix.

Sur la croix, l'offrande était le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le sacrificateur était Notre Seigneur ; le sacrifice était offert pour satisfaire à la justice de Dieu pour les péchés des

ommes ; et celui à qui il l'offrait était son Père ui est dans les cieux. Il en est de même du acrifice de la messe. L'offrande est le corps et e sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; le sacriicateur est Notre-Seigneur lui-même, par le miistère du prêtre ; le sacrifice de la messe est ffert pour satisfaire à la justice de Dieu pour les échés des hommes ; et celui à qui il est offert st Notre Père qui est dans les cieux. La seule lifférence, c'est que sur la croix, Jésus-Christ 'est offert d'une manière visible et a répandu on sang ; au lieu qu'à la messe il s'y offre sous es espèces ou apparences du pain et du vin et ans répandre son sang.

283.—Pour quelles fins le sacrifice de a messe fut-il offert ?

—Le sacrifice de la messe fut offert : l° pour glorifier Dieu : 2° pour le remerier de toutes les grâces accordées au nonde entier ; 3° pour satisfaire à la ustice pour les péchés des hommes ; 4° oour obtenir des grâces.

284.—Quelle différence y a-t-il entre les leux sacrifices de la messe et de la roix ?

—La seule différence entre les deux sarifices consiste en ce que, sur la croix, Jésus-Christ s'est offert lui-même en réoandant son sang ; au lieu qu'à la messe, l s'y offre par le ministère des prêtres sans répandre son sang et sans mourir.

285.—Comment la mort de Jésus-Christ sur la croix est-elle représentée dans la messe ?

—La mort de Jésus-Christ sur la croix est représentée dans la messe par la consécration séparée qui est faite du pain et du vin.

† 286.—Comment devons-nous assister à la messe ?

—Nous devons assister à la messe avec beaucoup de recueillement intérieur, avec une grande piété, et avec toutes les marques extérieures de respect et de dévotion.

Si nous étions admis en la présence d'un empereur, d'un roi ou du Souverain Pontife, nous observerions scrupuleusement le cérémonial de rigueur en pareille circonstance, et nous prendrions bien garde de manquer aux convenances ou au respect que nous lui devons. Nous ne passerions pas le temps de l'audience à promener nos regards à droite et à gauche, mais nous tiendrions les yeux constamment fixés sur le grand personnage qui nous reçoit. Telle devrait être notre tenue à la sainte messe, lorsque nous sommes en présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Roi des rois. Il devrait seul absorber toute notre attention. Combien doit lui être désagréable la conduite de certains fidèles en sa présence, qui s'occupent si peu de lui, et qui repartent souvent sans avoir eu pour lui une pensée ou un regard ! Si nous agissions en présence de n'importe quel

rince de la terre, avec la même désinvolture que nous agissons quelquefois en présence de Notre-Seigneur présent sur l'autel, nous serions certainement éconduits, avec l'intimation de ne plus jamais nous présenter. Mais Notre-Seigneur endure tout cela avec patience et douceur, bien qu'il ne puisse laisser ce manque de respect impuni, dans ce monde ou dans l'autre. C'est pour cela qu'un grand nombre de personnes pieuses offrent leurs prières et la sainte communion en réparation des insultes et des outrages que Notre-Seigneur reçoit tous les jours dans la Sainte Eucharistie. C'est une des fins principales pour lesquelles ont été fondées certaines associations, telles que l'Apostolat de la prière, la Ligue du Sacré-Cœur et la Communion réparatrice. Tous les bons chrétiens doivent s'affilier à quelqu'une de ces associations, ou au moins, faire privément ce que font les membres de ces sociétés.

Sous l'Ancienne Loi le peuple apportait au temple les différents dons qu'il désirait faire offrir pour lui par les prêtres. Ces offrandes, nous l'avons déjà dit, étaient quelquefois les prémices des fruits de la terre, mais le plus souvent des animaux choisis parmi les plus précieux. Dans les premiers âges du Christianisme, les fidèles apportaient également aux prêtres le pain et le vin qui devaient être offerts et consacrés à la messe. Aujourd'hui, comme le pain et le vin en usage pour le saint sacrifice de la messe, doivent réunir certaines conditions particulières prescrites par l'Eglise, les prêtres achètent eux-mêmes ces choses, et les fidèles leur donnent un honoraire, fixé par l'Ordinaire de chaque diocèse,

lorsqu'ils demandent une messe à leur intention. Cette légère indemnité en argent n'est pas destinée à payer la messe, mais à pourvoir à l'entretien du prêtre ou à lui permettre de se procurer toutes les choses nécessaires pour célébrer la sainte messe, telles que les cierges, les ornements, les vases sacrés, etc.

La vente ou l'achat d'une chose sainte quelconque, est un péché de *simonie*, ainsi appelé du nom de Simon le magicien qui, témoin des prodiges opérés sur ceux qui avaient reçu le Saint-Esprit, osa aspirer au pouvoir d'imposer les mains, et présenta de l'argent aux Apôtres en leur disant : " Donnez-moi le pouvoir que vous avez, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit." Il est permis cependant d'acheter et de vendre des objets bénits, tels que chapelets, médailles, etc., pourvu que l'on paie seulement la valeur de ces objets, et que l'on n'ait pas l'intention de vendre ou d'acheter la bénédiction et les indulgences dont ils sont enrichis.

Les fruits du saint sacrifice de la messe, sont au nombre de quatre : Le premier est pour le célébrant lui-même ; le second, pour celui à l'intention duquel la messe est dite ; le troisième, pour ceux qui sont présents à la messe, et le quatrième pour tous les fidèles du monde entier.

287.—Quelle est la meilleure manière d'entendre la messe ?

—La meilleure manière d'entendre la messe est de l'offrir à Dieu en s'unissant aux intentions du prêtre, de méditer sur les souffrances et la mort de Jésus-Christ, et de recevoir la sainte communion.

La meilleure manière d'entendre la messe est de l'offrir pour les mêmes intentions que le prêtre, quelles qu'elles soient, et surtout pour les quatre fins dont nous avons déjà parlé; de méditer sur la mort de Jésus-Christ, qu'elle nous rappelle, et de recevoir la sainte communion aussi souvent que nous le pouvons.

Les premiers Chrétiens communiaient très fréquemment. Par suite de la tiédeur et de l'indifférence des fidèles, l'Eglise se contente aujourd'hui, il est vrai, de nous ordonner de communier au moins une fois par année, dans le temps de Pâques; mais c'est son désir que nous le fassions plus souvent. Nous ne cherchons jamais à vivre loin des personnes que nous aimons. Par conséquent, si nous aimons réellement Notre-Seigneur, nous devons avoir le désir de le recevoir aussi souvent que possible. Tous les bons catholiques devraient faire la sainte communion au moins une fois par mois, si c'est possible. Ceux qui veulent mener une vie véritablement sainte, devraient s'approcher de la sainte Table chaque semaine, si leur confesseur les en juge dignes et leur en donne la permission.

Lorsqu'on ne peut pas faire la communion eucharistique, on peut mériter la grâce de Dieu en faisant la communion spirituelle. La communion spirituelle n'est pas autre chose qu'un ardent désir de recevoir la sainte communion. On fait pour cela un acte de foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, et on repasse dans son esprit les motifs qui ont poussé Dieu à nous donner ce pain céleste, ainsi que les raisons qui doivent nous engager à le recevoir, afin d'exciter en nous

le désir d'y participer et de nous nourrir fréquemment de ce pain divin. Cette pratique de dévotion est très agréable à Dieu et très salutaire.

Une autre pratique de piété dont nous devons dire un mot, c'est la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, partout en honneur aujourd'hui, et intimement liée à la dévotion au Saint Sacrement. L'Eglise a enrichi cette dévotion de nombreuses indulgences, et Notre-Seigneur lui-même a promis de grandes récompenses à ceux qui honorent le Sacré-Cœur ; c'est-à-dire son cœur réel et naturel ; auquel sa divinité est unie comme elle l'est à tout son corps. Cette dévotion consiste à adorer le cœur de Notre-Seigneur, parce que l'amour réside surtout dans le cœur, et à lui témoigner tout l'amour et la reconnaissance dont nous sommes capables, à raison de l'amour infini qu'il a eu pour nous, en mourant pour le salut des hommes et en instituant les sacrements, en particulier celui de la Sainte Eucharistie, qui lui permet de résider au milieu de nous. Lorsque Notre-Seigneur apparut à la Bienheureuse Marguerite Marie, il lui dit en montrant son cœur. *Voici ce cœur qui a tant aimé les hommes, et qui en est si peu aimé.* Le premier vendredi de chaque mois et le mois de juin tout entier, sont dédiés au Sacré-Cœur.

288.—A qui offre-t-on le sacrifice de la messe ?

—On offre le sacrifice de la messe à Dieu seul, parce que le sacrifice est un acte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu seul.

Le sacrifice étant l'expression de l'adoration suprême, par laquelle nous reconnaissons une autorité souveraine, indépendante, il s'ensuit qu'il ne peut être offert qu'à Dieu. Ce serait donc une impiété de transférer à un simple mortel un honneur qui n'appartient qu'au Maître de la vie et de la mort. On dit bien des messes en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints ; mais ce n'est pas pour leur offrir le sacrifice, c'est seulement pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites, et pour les prier de nous obtenir, par leur intercession, celles dont nous avons besoin.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

De l'Extrême-Onction et de l'Ordre.

Notre divin Sauveur ne pouvait porter plus loin sa sollicitude pour notre salut éternel. A notre entrée dans la vie, il nous sanctifie par l'eau régénératrice du Baptême ; ensuite il fortifie notre adolescence contre les dangers du monde par la Confirmation ; plus tard, il nous lave de nos souillures dans le bain salutaire de la Pénitence et nous nourrit du pain des anges par l'Eucharistie ; et, quand vient le moment de quitter ce monde, alors que l'isolement se fait autour de nous, il vient nous consoler sur notre

lit de douleur. C'est pour cela qu'il a institué le sacrement des mourants, que nous appelons l'*Extrême-Onction*. Voilà comment la religion nous conduit, pour ainsi dire par la main, et nous guide dans les sentiers de la vie, jusqu'à ce que nous arrivions à la bienheureuse immortalité

Que signifient les deux mots Extrême-Onction ? Ces mots *extrême-onction* signifient simplement : *dernière onction*. On a ainsi désigné ce sacrement, parce que parmi les onctions saintes que Notre Divin Sauveur a prescrites à son Eglise, c'est celle-ci qui vient en dernier lieu.

La première nous est donnée dans le Baptême ; la seconde dans la Confirmation , la troisième a lieu dans l'ordination des prêtres et la consécration des évêques ; l'Extrême-Onction est réservée aux malades en danger de mort.

De là vient que cette onction a aussi été appelée par les Saints Pères, *onction des infirmes*, et *sacrement des mourants*.

Mais si le malade ne meurt pas après avoir reçu cette onction, peut-elle, dans ce cas, être encore appelée l'Extrême-Onction ? Certainement ; parce que au moment où il l'a reçue, on pensait qu'elle serait la dernière Il arrive assez souvent que certaines personnes reçoivent l'Extrême-Onction plusieurs fois dans le cours de leur vie, parce qu'il est permis de recevoir ce sacrement chaque fois que l'on est en danger de mort, par maladie, blessure ou accident.

Supposons qu'une personne meurt immédiatement après avoir reçu le Baptême ou la Confirmation, l'onction reçue dans le Baptême ou la Confirmation devient-elle alors l'Extrême-Onc-

tion ? Nullement ; parceque l'Extrême-Onction est un sacrement distinct et séparé, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour conférer la grâce, et possédant une matière et une forme spéciales.

La matière, c'est l'huile d'olive appliquée aux malades, et consacrée par l'Evêque, le jeudi-saint. *La forme*, ce sont les paroles qui accompagnent cette onction. Dans l'Extrême-Onction, comme dans la Confirmation, l'huile est employée comme un signe de force ; et du moment que le prêtre fait les onctions en prononçant les paroles prescrites, la grâce du sacrement produit immédiatement ses effets sur l'âme.

† 289.—Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

—L'Extrême-Onction est un sacrement qui, par l'onction sainte et les prières du prêtre, donne la vigueur et la force à l'âme, et quelquefois même au corps, lorsque par maladie on est en danger de mort.

Ce sacrement a donc été institué pour le corps et pour l'âme, comme l'indique d'ailleurs, la série de prières que le prêtre récite en l'administrant. Par conséquent, il a deux sortes d'effets. Le premier et le principal est spirituel ; c'est de conférer la grâce. Le second est corporel ; c'est de rendre la santé au malade. Le premier de ces effets, l'Extrême-Onction le produit toujours, si on la reçoit avec les dispositions requises ; mais pour le second, elle ne le produit pas nécessairement, ni toujours. Tout malade qui la reçoit

n'est pas certain de recouvrer la santé par son moyen. Cette faveur dépend de la bonté de Dieu, qui ne l'accorde qu'à la prière, et seulement dans les cas où elle peut être utile au salut. Si Dieu qui connaît l'avenir, prévoit qu'après notre maladie nous ferons pénitence de nos péchés et mènerons une meilleure vie, il peut lui plaire alors de nous rendre la santé, et de nous fournir l'occasion de réparer le passé. Mais s'il prévoit que nous reprendrons le même train de vie, et que nous retomberons peut-être dans des fautes encore plus graves, alors il nous fait souvent la grâce de nous appeler à lui pendant que nous sommes bien préparés, et ne permet pas que nous revenions à la santé. Comme il connaît mieux que nous ce qui convient à ses enfants, nous devons en tout temps être résignés à sa sainte volonté, et accepter de bon cœur ce qu'il juge à propos de faire. D'ailleurs, il est évident que l'Extrême-Onction ne peut pas toujours et infailliblement rendre la santé du corps, car alors nous deviendrions immortels, et nous échapperions à la loi de Dieu, statuant que tout homme doit mourir une fois.

Nos sens sont comme les avenues par lesquelles le péché s'introduit dans notre âme; c'est ce qui a fait dire à un prophète: que la mort est entrée par les fenêtres. C'est pourquoi, dans ce sacrement, le prêtre fait les saintes onctions sur les principales parties du corps du malade ; c'est-à-dire sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains et les pieds, et prie Dieu, en même temps, de lui pardonner les péchés qu'il a commis par chacun de ces sens.

1° *Sur les yeux*, qui se sont arrêtés sur tant de curiosités criminelles ; 2° *sur les oreilles*, qui se sont prêtées avec complaisance à tant de mauvais propos ; 3° *sur l'odorat*, qui est souvent le siège de la sensualité ; 4° *sur la bouche*, qui a été l'instrument de crimes sans nombre ; 5° *sur les mains*, qui souvent, se sont plongées sans retenue dans la fange du crime ; 6° *sur les pieds*, qui ont couru avec agilité, comme dit le Prophète, dans les sentiers du vice. Nous commettons presque toujours le péché pour notre corps, et les sens sont ses principaux instruments.

290.—Quand devons-nous recevoir l'Extrême-Onction ?

—Nous devons recevoir l'Extrême-Onction, quand nous sommes en danger de mort par maladie, ou blessure ou accident.

Ce n'est que pour les fidèles dangereusement malades que ce sacrement a été institué. On ne peut donc le conférer qu'à ceux qui sont en danger probable et prochain de mort, soit par maladie, blessure ou accident, soit à raison d'une grande caducité ; car la vieillesse, surtout lorsqu'elle est très avancée, est une véritable maladie. On ne peut donc administrer l'Extrême-Onction, ni aux condamnés à mort, ni aux militaires qui sont sur le point de livrer bataille, ni aux passagers d'un vaisseau menacé de sombrer, ni enfin à ceux qui courent un grave danger quelconque, autre que celui qui vient d'une maladie. On doit l'administrer aux enfants en péril de mort, s'ils ont l'usage de

raison et sont capables de pécher, alors même qu'ils n'ont point encore fait leur première communion. On l'administre aussi à tous les malades qui ont perdu connaissance, et auxquels on croit pouvoir donner l'absolution.

291.—Faut-il attendre qu'on soit à l'extrémité pour recevoir l'Extrême-Onction?

—Non, il ne faut pas attendre qu'on soit à l'extrémité pour recevoir l'Extrême-Onction; mais il faut, autant que possible, y recourir pendant qu'on a encore l'usage de ses sens, afin de la recevoir avec plus de fruit et de ne pas s'exposer à en être privé.

Il suffit pour recevoir ce sacrement que la maladie soit grave, comme le porte une bulle du pape Benoit XIV. Nous devrions toujours être heureux de recevoir la grâce de n'importe quel sacrement auquel nous avons droit. Par conséquent, lorsque nous sommes suffisamment malades pour recevoir l'Extrême-Onction, nous devons nous empresser de faire mander le prêtre. Si le malade a encore la moindre chance de guérison, le sacrement l'aidera et hâtera son retour à la santé. Mais si l'on attend à la dernière heure, au moment où l'agonie est déjà commencée, où l'on est sans parole, sans connaissance, et souvent même dans le délire, comment le malade peut-il coopérer à la grâce et recouvrer la santé? Il faudrait presqu'un miracle, et Dieu ne fait pas de miracles pour des raisons ordinaires.

Si on doute que le malade le soit suffisamment pour recevoir les derniers sacrements, il faut alors envoyer chercher le prêtre, qui jugera lui-même. On dégage ainsi sa responsabilité, et on n'a rien à se reprocher dans le cas où cette personne viendrait à mourir sans avoir reçu l'Extrême-Onction. Le prêtre, comme le médecin, appelé souvent au lit des malades, acquiert assez vite l'expérience suffisante pour lui permettre de juger du danger. Très souvent, des personnes sont aux portes de la mort et cependant, leurs parents ou ceux qui veillent sur elles, ne s'en aperçoivent pas. C'est pourquoi, en général, il est imprudent de s'en rapporter à son jugement, au lieu de consulter le médecin ou le prêtre.

De plus, il ne faut pas s'imaginer follement, comme il arrive quelque fois, que si le prêtre vient donner les derniers sacrements à un malade, il va l'effrayer et accélérer sa mort, en le mettant sous l'impression que sa maladie est désespérée. La visite du prêtre n'a jamais tué personne ni abrégé ses jours. Il se garde bien d'épouvanter ceux qui sont dans cet état douloureux, et sa charité a de saintes industries pour s'insinuer doucement dans les cœurs. Il n'est pas plus dangereux de recevoir les sacrements à domicile que de les recevoir à l'église, et il n'est pas raisonnable de s'effrayer plus dans un cas que dans l'autre. Puisque dans la plupart des maladies un peu graves, la moindre complication, le plus léger refroidissement peut amener la mort, on comprend facilement qu'il est prudent de recevoir l'Extrême-Onction, sans croire encore que la mort est inévitable. Un malade qui craint réellement que ce sacrement ne cause sa mort ou

n'abrège ses jours, montre qu'il manque de foi et de confiance dans la grâce de Dieu. Ceux qui ne désirent pas recevoir la sainte communion ou le viatique dans leurs maisons, ne tiennent pas à ce que Notre-Seigneur les visite. Quelle n'est donc pas leur ingratitude! Lorsque Notre-Seigneur était sur la terre et parcourait les bourgades de la Judée et de la Galilée, le peuple transportait les malades dans les rues où il passait, afin qu'il pût les voir, les toucher et les guérir. Aujourd'hui, il n'exige plus qu'on fasse la même chose, mais il vient lui-même visiter les malades, et on redoute sa visite que l'on devrait tant désirer. Que nous sommes donc ingrats! Et comme il aurait bien raison de nous faire le même reproche qu'à ses Apôtres: *Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous?*

Lorsque le malade a vécu dans l'indifférence religieuse et dans l'éloignement des sacrements, il ne faut pas attendre qu'il demande lui-même le prêtre ou qu'il consente à ce qu'on l'appelle. D'abord, ces malades, comme tous les autres, se font généralement illusion sur la gravité de leur état, et se croient rarement aussi en danger de mort qu'ils le sont réellement; de plus, le souvenir du passé les effraie, ils éprouvent une répugnance extrême à descendre dans les replis d'une conscience chargée, et alors ils n'aiment pas envoyer chercher le prêtre, ou du moins, ils remettent la chose de jour en jour, jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Le démon, de son côté, les pousse à retarder la réception des derniers sacrements, dans l'espérance qu'ils mourront sans les avoir reçus et qu'ils deviendront sa proie. Lorsque l'on est en présence d'un cas sem-

pable, il faut agir avec prudence, douceur et charité. On peut demander au malade s'il n'aimerait pas à voir le prêtre pour lui demander le secours de ses prières, sans lui parler des derniers sacrements si on craint un refus. Alors, on fait simplement venir le prêtre, qui saura bien faire le reste. Si le malade refuse et appartient à la religion catholique, on doit tout de même appeler le prêtre et le mettre en même temps au fait des dispositions de ce pauvre malheureux. Ce serait encourir une grande responsabilité que de laisser mourir un tel malade dans l'impénitence, sans avoir fait tout ce qui est humainement possible pour empêcher un pareil malheur. Le plus souvent, ces personnes qui ne veulent pas voir le prêtre, deviennent tout autres après avoir conversé avec lui et constaté l'intérêt qu'il leur porte. Non seulement elles consentent à le recevoir de nouveau, mais aucune visite ne leur est plus agréable.

Les maladies changent de nom quand on les considère à leur véritable point de vue, et sont plutôt une grâce qu'un malheur. Dieu se sert quelquefois de ce moyen pour ramener à lui des pécheurs endurcis, et qui vivent dans l'oubli de leurs devoirs religieux. Quelle est généralement la conduite d'un bon père à l'égard d'un enfant indiscipliné ? Il commence par lui faire remarquer ses manquements, et il le reprend avec douceur. S'il constate, au bout d'un certain temps, que ses conseils et ses avertissements n'ont aucun effet, il lui inflige une punition corporelle, non pour le plaisir de le voir souffrir, mais pour le bien de son enfant, et dans l'espérance de corriger ses mauvais penchants et d'en faire un bon

sujet. C'est ainsi que Dieu agit souvent à l'égard des pécheurs. Il les avertit par leur conscience, par la prédication de ses ministres, par les accidents et les cas de mortalité dont ils sont témoins ; et lorsque ces faits n'ont aucun effet sur eux, il leur envoie quelque affliction, il les frappe d'une maladie grave et les châtie. Il ne les punit pas pour le plaisir de les voir souffrir, mais pour leur bien; afin de leur faire comprendre qu'il est leur souverain maître, le seul qui puisse leur rendre la santé, et que les médecins, les amis et l'argent ne peuvent les sauver, s'il a statué qu'ils doivent mourir. Alors ils commencent à rentrer en eux-mêmes, à reconnaître qu'ils dépendent entièrement de Dieu, et que le monde n'est pas leur ami. Alors ils voient les choses sous leur véritable jour, les jugent à leur juste valeur ; ils songent à l'éternité, aux choses de l'autre monde, et finissent par revenir à Dieu et aux pratiques de la religion. Beaucoup de personnes qui se convertissent et commencent à mener une nouvelle vie pendant une maladie, n'auraient jamais changé de voie si Dieu les avait laissées en bonne santé. Cependant, il ne faut pas croire que tous ceux qui sont malades le sont en punition de leurs péchés. Les personnes qui vivent habituellement dans l'état de grâce, ne sont pas non plus exemptes de ces épreuves, que Dieu leur envoie quelquefois pour exercer leur patience, pour augmenter la somme de leurs mérites et les rendre encore plus saintes. Il en est de même pour les petits enfants qui sont malades eux aussi, bien qu'ils n'aient jamais péché. Dieu permet cela, soit pour punir les péchés des parents, soit pour leur fournir l'occasion de mériter par les soins qu'ils sont

obligés de donner à ces petits malades. Nous disons seulement que Dieu frappe quelquefois de maladie des personnes qui vivent dans le péché, dans le but de les ramener à de meilleurs sentiments. Dans ce cas, leur maladie est une grande grâce de la part de Dieu, qui aurait pu les laisser persévérer dans la voie de leurs égarements jusqu'au moment où elles paraîtront devant son tribunal.

† 292.—Quels sont les effets du sacrement de l'Extrême-Onction ?

—Les effets du sacrement de l'Extrême-Onction sont : 1° de nous consoler dans les souffrances de la maladie, et de nous fortifier contre les tentations ; 2° de remettre les péchés véniels, et de purifier notre âme des restes du péché ; 3° de nous rendre la santé si Dieu le juge à propos.

L'Extrême-Onction confère la grâce et remet les péchés véniels. Elle peut même remettre, en certains cas, au moins indirectement ou secondairement, les péchés mortels, comme, par exemple, ceux qu'on ignore de bonne foi, qui ont été oubliés involontairement, ou bien encore ceux qui échapperaient à un malade avant l'absolution, et qui ne lui reviendraient pas à temps dans la pensée pour les confesser. Pour que l'Extrême-Onction remette ces péchés, il suffit, dit saint Thomas, que le mourant ait la contrition imparfaite ou attrition. Il ne faut pas oublier toutefois qu'elle est un sacrement des vivants, qu'il faut être en état de grâce pour la recevoir, et que, par conséquent, elle n'a point été directement instituée pour remettre les péchés mortels.

293.—Qu'entendez vous par restes du péché ?

—Par restes du péché j'entends : 1° les peines dues au péché ; 2° les inclinations au mal et la faiblesse de la volonté, qui sont les suites du péché, et qui restent même après que nos péchés ont été pardonnés.

Les restes du péché sont donc : la peine temporelle due au péché, l'endurcissement de l'esprit, la dureté du cœur, l'attachement aux choses terrestres, le dégoût pour la piété, en un mot, toutes les faiblesses, toutes les langueurs spirituelles qui restent dans l'âme, même après qu'elle a été purifiée du péché. L'Extrême-Onction nous délivre donc de toutes ces misères, de toutes ces entraves qui nous paralysent dans le service de Dieu.

† 294.—Comment doit-on recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction ?

—On doit recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction en état de grâce, avec une foi vive et une grande résignation à la volonté de Dieu.

Il faut donc :

1° *L'état de grâce.* L'Extrême-Onction étant un sacrement des vivants, on ne doit l'administrer qu'après que le malade a été confessé et absous. S'il a perdu l'usage de la parole et qu'il ne puisse se confesser, alors le prêtre lui donne tout de même l'absolution, supposant qu'il a eu quelque

regret de ses fautes, ou du moins, un désir de conversion avant d'avoir perdu connaissance, et alors l'absolution avec l'attrition peut lui remettre ses péchés.

2° *Une foi vive.* Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. *Croyez-vous ?* demandait Notre-Seigneur, à ceux qui se présentaient à lui pour être guéris, montrant par là évidemment la nécessité de la foi, pour obtenir ses grâces. Mais c'est surtout quand on est aux portes de l'éternité que la foi doit se réveiller dans l'âme.

3° *Une grande résignation à la volonté de Dieu.* Il n'est pas au pouvoir d'un malade d'arrêter le cours de la maladie qui le mine, ni de prolonger d'une seconde la durée de sa vie. Bon gré, mal gré, il faut mourir. Faisons donc de nécessité vertu. Point de plaintes, point de murmures. Dieu est le maître de notre existence, et remettons avec confiance notre âme entre ses mains. Qu'on se dise à soi-même : Je suis entré dans ce monde, parce que Dieu l'a voulu ; j'en sors également parce que c'est la volonté de Dieu. Ainsi, nous imiterons Jésus-Christ qui s'écria du haut de sa croix : *O mon Père, je remets mon esprit entre vos mains.*

295.—Quels sont les ministres de l'Extrême-Onction ?

—Les ministres de l'Extrême-Onction sont les évêques et les prêtres.

Tout prêtre peut administrer validement l'Extrême-Onction, mais les curés et les prêtres seuls

qui ont charge d'âmes, peuvent l'administrer licitement, sauf le cas de nécessité. Chaque fidèle doit donc s'adresser à son propre pasteur pour recevoir ce sacrement.

Lorsqu'un malade doit recevoir l'Extrême-Onction, le personnel de la maison a soin de lui faire sa toilette, de voir à ce que sa chambre soit mise dans une grande propreté, et de préparer à temps les choses suivantes : une petite table couverte d'une nappe blanche sur laquelle on place un crucifix, deux chandeliers garnis de cierges, ou au moins de chandelles, qu'on allume à l'arrivée du prêtre, de l'eau bénite dans un vase avec un aspersoir, qui peut être une simple branche d'un rameau, deux petites assiettes ou soucoupes, dont l'une contient sept ou huit pelotons de ouate bien propre, pour essuyer les endroits du corps sur lesquels le prêtre fait les onctions, et un peu de mie de pain pour frotter ses doigts ; et l'autre sert à recevoir les mêmes pelotons après chaque onction ; un verre à demi rempli d'eau, et une serviette blanche pour le malade s'il reçoit auparavant le saint viatique.

Toute bonne famille catholique doit soigneusement tenir en réserve, en tout temps, les choses nécessaires en pareille circonstance, afin de ne jamais être prise au dépourvu. Quelquefois une personne tombe gravement malade à l'improviste, en pleine nuit, et lorsque le prêtre arrive, il ne trouve rien de ce qu'il lui faut. Si les voisins sont aussi imprévoyants, ils ne peuvent davantage lui procurer les choses requises ; et alors il est exposé à des retards regrettables, ou bien il est obligé d'administrer les derniers sacrements d'une manière presque irrespectueuse

pour Notre-Seigneur. Lorsque nous attendons un parent ou un ami, nous préparons tout ce qu'il faut pour le recevoir convenablement ; à plus forte raison devons-nous en faire autant lorsque nous devons recevoir la visite de Notre-Seigneur. Si un ami arrive lorsque nous ne sommes pas préparés à le recevoir, nous sommes dans la confusion, et nous lui faisons mille excuses. Par conséquent, toute famille doit préparer à temps ce qui est nécessaire pour l'administration des derniers sacrements, lorsque le prêtre est appelé; et, de plus, tenir constamment ces choses en réserve à la maison, en cas de besoin.

Lorsque Notre-Seigneur vient visiter un malade à domicile, la famille doit le recevoir avec tout le respect possible. Certains catholiques ont la louable coutume, en pareille circonstance, d'aller rencontrer le prêtre à la porte avec un cierge allumé, s'il porte le bon Dieu, et de l'accompagner jusqu'à la chambre du malade. Rien ne convient mieux, et c'est ce que l'on devrait toujours faire, si c'est possible, parce que c'est le désir de l'Eglise. Autrefois, et aujourd'hui encore dans quelques pays catholiques, le prêtre porte le Bon Dieu aux malades en procession, presque aussi solennellement qu'il promène Notre-Seigneur le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, le Jeudi-Saint ou pendant les Quarante Heures. Ainsi, au Pérou, en particulier, lorsque l'on porte le saint viatique à un malade, les cloches de l'église s'ébranlent, des centaines de personnes, la plupart portant un cierge allumé, accompagnent le Saint Sacrement, abrité sous un dais magnifique, et précédé d'une multitude d'enfants de chœur, tenant des encensoirs

ou portant de riches fanaux de différentes couleurs, une troupe de musiciens ferme la marche. Tous chantent des hymnes ou récitent le chapelet. Dans ce pays où l'on a conservé l'habitude de porter solennellement la communion aux malades le dimanche de *Quasimodo*, ce jour devient une véritable Fête-Dieu : les rues sont ornées et pavoisées, et le Saint-Sacrement porté et accompagné avec autant de pompe. L'Eglise aimerait sans doute qu'il en fût ainsi chaque fois que le Saint Sacrement est porté d'un lieu à un autre. Mais la chose est souvent impossible, surtout dans les endroits où une partie de la population n'est pas catholique. C'est pour cela que dans nos villes le prêtre porte le Bon Dieu aux malades sans aucune pompe extérieure. Dans nos paroisses canadiennes et catholiques, lorsque l'on porte le saint Viatique aux malades, la cloche de l'église annonce le départ, et la voiture qui conduit le prêtre est toujours précédée de quelqu'un tenant à la main une petite cloche qu'il sonne vis-à-vis chaque maison. N'oublions jamais le profond respect que nous devons à Notre-Seigneur, et ne manquons pas de le lui témoigner dans la mesure du possible.

† 296.—Qu'est-ce que l'Ordre ?

—L'Ordre est un sacrement qui donne aux évêques, aux prêtres et aux autres ministres sacrés, le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement.

De même que, sous l'Ancienne Loi, Dieu avait séparé des autres tribus les enfants de Lévi, pour qu'ils fussent spécialement consacrés à son

service, de même, sous la Loi Nouvelle, il a tiré de la masse commune et élevé au-dessus de la foule, des hommes privilégiés qu'il s'est attachés par une consécration solennelle, et dont la destination particulière est d'exercer les fonctions saintes.

Ces élus sont: les évêques, les prêtres, les diacres et sous-diacres, qui, avant d'être promus, doivent passer par les degrés inférieurs, tels que la tonsure et les Ordres Mineurs. Dieu n'a pas voulu qu'on pût s'élever tout d'un coup au sommet de la montagne sainte du sacerdoce ; mais il a établi divers degrés dans la hiérarchie ecclésiastique, pour rendre plus imposante la majesté du culte divin ; de sorte que l'Eglise militante nous offre comme une image de l'Eglise triomphante, où il y a divers rangs d'esprits bienheureux.

Lorsqu'un jeune homme se destine à la prêtrise, après avoir cru reconnaître en lui les signes d'une véritable vocation, il entre dans un grand séminaire où, pendant plusieurs années, il se livre exclusivement à l'étude, et se prépare aux fonctions du ministère. Il commence par recevoir la tonsure, qui est son premier pas dans la cléricature, et qui fait de lui un simple soldat, sans aucune dignité ou office. Lorsqu'il est tonsuré, l'évêque lui coupe une mèche de cheveux en cinq différents endroits de la tête, pour montrer que ce jeune homme se consacre d'une façon spéciale au service de Dieu et de son Eglise. A partir de ce moment, s'il persévère, il doit toujours avoir, au sommet de la tête, une partie des cheveux, rasée en forme de couronne, pour rappeler sa consécration à Dieu et la couronne d'é-

pines de Notre-Seigneur. C'est pour cette dernière raison que les moines portent généralement la chevelure rasée à nu, à l'exception d'une bande étroite qui entoure la tête comme une couronne.

Un certain temps après avoir été tonsuré, il reçoit les quatre Ordres Mineurs, par lesquels il lui est permis de toucher les vases sacrés, et de remplir dans l'église certaines fonctions que les laïques n'ont aucun droit d'exercer.

Après les Ordres Mineurs, vient le Sous-Diaconat. En le recevant il se donne corps et âme à Notre-Seigneur ; il s'engage à garder la chasteté perpétuelle, à réciter l'office divin, et il ne lui est plus permis de rentrer dans le monde. Ses fonctions sont, comme l'indique son nom, de servir le diacre à l'autel, de chanter solennellement l'épître à la messe, de préparer le calice et la patène, de mettre de l'eau dans le vin destiné au sacrifice de la messe, de porter la croix aux processions et de purifier les linges sacrés.

Lorsqu'il est promu au diaconat, il peut servir le prêtre à l'autel, chanter l'évangile, concourir à l'oblation du saint sacrifice, et exposer solennellement le Saint Sacrement. Il pourrait même, avec la permission de l'évêque, donner la communion, baptiser et prêcher.

Enfin, sur le point de terminer ses études théologiques, il est ordonné prêtre, et reçoit le pouvoir de célébrer la sainte messe et d'administrer les sacrements. Si, plus tard, ses vertus et sa science le désignent à l'attention de Saint-Siège pour l'Episcopat, il est sacré évêque, et reçoit ainsi la plénitude du sacerdoce. Les évêques ont le pouvoir de décider les controverses de la foi, de consacrer d'autres évêques

d'ordonner les prêtres, de gouverner les fidèles de leurs diocèses et les pasteurs subalternes, qui n'ont d'autre juridiction que celle qu'ils leur confèrent, qui sont obligés de se conformer à leurs ordonnances, et de les faire exécuter par le peuple confié à leur sollicitude.

Les ministres sacrés de l'Eglise ne peuvent exercer que les fonctions de l'ordre auquel ils ont été promus. Ainsi, un sous-diacre ne peut faire l'office du diacre, de même qu'un diacre ne peut remplacer le prêtre. Mais ce dernier, s'il le veut, peut faire les fonctions de diacre et de sous-diacre. Les servants de messe ne devraient jamais oublier que c'est un très grand privilège d'être admis à remplacer à l'autel les ministres sacrés, et à servir la messe sans avoir été ordonnés acolytes. Cet honneur leur procure l'avantage de se tenir plus près de la sainte Eucharistie, et de présenter le vin qui, quelques instants après, est changé au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il n'est guère nécessaire d'ajouter que les Religieuses et les Frères ne sont pas des ministres de l'Eglise, puisqu'ils n'ont reçu aucun des ordres sacrés.

297.—Que faut-il pour recevoir dignement le sacrement de l'Ordre ?

Pour recevoir dignement le sacrement de l'Ordre, il faut être appelé de Dieu, avoir la science nécessaire et être en état de grâce.

Comme nous avons déjà parlé de la vocation, il suffit de rappeler ici ce que dit saint Paul : *Nul n'a le droit de s'arroger à lui-même cet honneur*,

s'il n'est appelé de Dieu comme Aaron ; et pour confirmer cette vérité, l'Apôtre cite l'exemple de Jésus-Christ, qui ne s'est pas élevé de lui-même à la dignité de Souverain Pontife, mais qui l'a reçue de son Père. Il faut de plus avoir la science suffisante, et être en état de grâce, puisque l'Ordre est un sacrement des vivants.

298.—Comment les chrétiens doivent-ils considérer les prêtres de l'Eglise ?

—Les chrétiens doivent considérer les prêtres de l'Eglise comme les envoyés de Dieu et les dispensateurs de sa doctrine et de ses grâces.

Les prêtres sont les *envoyés* de Dieu. Notre-Seigneur a dit à ses Apôtres : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie.* En d'autres termes, de même que notre Père céleste a envoyé son Fils bien-aimé dans le monde pour sauver les âmes, ainsi Notre-Seigneur a envoyé ses Apôtres et leurs successeurs à travers le monde pour sauver les âmes également. Dieu a dit aux prêtres de l'Ancienne Loi, que s'ils ne prévenaient pas le peuple des dangers auxquels il est exposé, ils seraient responsables de ses égarements ; mais que le peuple porterait seul la responsabilité de ses fautes s'il n'écoutait pas la voix de ceux qui sont chargés de le conduire. C'est la même chose sous la Nouvelle Loi. Les prêtres sont tenus d'avertir les fidèles et de les mettre en garde contre le péché. Ceux qui ne les écoutent pas, seront seuls responsables de la perte de leur âme. Par conséquent, on doit regarder les avertissements, les conseils et les

exhortations du prêtre, comme venant de Dieu lui-même, car c'est réellement lui qui nous parle par leur bouche, et ils ne sont que ses agents et ses instruments.

Ils sont de plus les *dispensateurs de sa doctrine et de ses sacrements ;* c'est-à-dire, chargés de prêcher ses enseignements et d'administrer les sacrements.

299.—Qui a le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre ?

—Les évêques seuls ont le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre.

Conférer veut dire donner ou administrer. Ainsi, un cardinal, s'il est évêque, le Souverain Pontife, qui est toujours un évêque, et tous les évêques du monde entier peuvent conférer le sacrement de l'Ordre.

Quelques détails sur la dignité cardinalice sont naturellement à leur place ici. De même que tout Roi, Empereur, Président et Gouverneur, est entouré d'un certain nombre d'hommes éminents, qui jouent auprès de lui le rôle de conseillers, président aux différentes branches de l'administration, et forment ce qu'on appelle son cabinet, ainsi le Souverain Pontife, qui est le roi spirituel du monde entier, a également un cabinet, appelé le Sacré Collège des Cardinaux. Ils peuvent être au nombre de soixante-dix, président les différentes congrégations, et aident le Pape dans le gouvernement de l'Eglise. Ces cardinaux sont choisis, non seulement parmi les Italiens, mais dans les principaux pays catholiques du monde. Ainsi, nous avons le cardinal

Taschereau, et il y a des cardinaux Français, Anglais, Allemands, etc. Un bon nombre demeurent à Rome, auprès du Souverain-Pontife, chargés de différentes fonctions. Lorsqu'un évêque est créé cardinal, il est plus élevé en dignité qu'il ne l'était, mais il ne reçoit pas un pouvoir spirituel plus étendu. Cependant, les Cardinaux ont plusieurs privilèges que les évêques n'ont point, et entre autres, celui de prendre part à l'élection d'un nouveau Pape, lorsque le Pape régnant vient à mourir.

Après les Cardinaux viennent les Patriarches, les Primats, les Archevêques ou Métropolitains, les Evêques, les Prélats inférieurs, les Vicaires Généraux et les Curés.

Le Patriarche est un évêque qui a une espèce de juridiction sur les diocèses et les provinces de toute une nation.

Le Primat est un évêque qui a une certaine juridiction sur plusieurs métropolitains d'une même nation Il peut relever d'un patriarche, tandis que ce dernier ne relève que du Pape. Actuellement le titre de Primat est seulement honorifique.

L'Archevêque ou Métropolitain a une certaine autorité sur les évêques d'une province ecclésiastique Cependant, ces deux mots ne sont pas synonymes, car un archevêque qui n'a pas de suffragant ne peut être appelé métropolitain.

Les Patriarches, Primats et Archevêques ont le privilège de porter le *pallium*, qu'ils reçoivent du Pape, et qui est le symbole d'une communion étroite avec le Saint-Siège. Il leur rappelle aussi avec quelle sollicitude le bon pasteur cherche la brebis perdue et la ramène au bercail sur ses épaules, et comme le pasteur des âmes doit

chercher celles qui sont perdues spirituellement et les ramener à l'Eglise.

Les Evêques ont le même pouvoir spirituel que les archevêques, et sont chargés comme eux, de la direction d'un diocèse qui se compose d'un certain nombre de paroisses.

Les Prélats inférieurs tiennent comme le milieu entre les évêques et le clergé de second ordre, et se divisent en trois classes.

Les Vicaires Généraux sont ceux qui sont chargés par l'évêque, de l'administration volontaire, et qui ont généralement les mêmes pouvoirs, au moins, dans une certaine mesure. Le vicaire général est le vice-gérant de l'évêque, et par conséquent, tous ses actes sont censés émaner de l'évêque.

Les Curés sont les ecclésiastiques légitimement préposés par l'évêque, pour donner les secours spirituels aux habitants d'une paroisse, lesquels sont réciproquement tenus, dans une certaine mesure, de recevoir de lui les choses saintes.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Du Mariage.

† 300.—Qu'est-ce que le mariage ?

—Le Mariage est un sacrement qui sanctifie l'alliance légitime de l'homme chrétien et de la femme chrétienne, en leur donnant la grâce de vivre ensemble chrétiennement.

Dieu a institué le mariage dès le commencement du monde, et a béni lui-même le premier mariage, qui a eu lieu dans le paradis terrestre dans l'état de parfaite innocence.

Pour rendre cette union de l'homme et de la femme plus sainte, et pour l'enrichir des dons spirituels de sa grâce, Notre Divin Sauveur a daigné l'élever à la dignité de sacrement de la Nouvelle Loi ; et ce fut, d'après les Saints Pères, lorsqu'il honora de sa présence les noces de Cana, qu'il lui confia ce caractère de sainteté. Ainsi donc, le Mariage dans l'Eglise de Jésus-Christ, n'est pas un simple contrat, comme parmi les païens, ni une simple cérémonie religieuse, comme dans l'Ancienne Loi ; mais il est un véritable sacrement, puisqu'il est un signe sensible, institué par Jésus-Christ, pour conférer la grâce.

La matière du sacrement de Mariage est le contrat naturel par lequel un homme et une femme se donnent l'un à l'autre ; la forme consiste, soit dans les paroles et dans les signes par lesquels les deux contractants expriment leur consentement, soit dans les paroles que le prêtre prononce.

Cette alliance est légitime quand elle est contractée suivant les lois de Dieu et de l'Eglise, relatives au Mariage ; et les époux reçoivent les grâces de ce sacrement s'ils sont chrétiens et dans les dipositions requises.

301.—Peut-il y avoir alliance légitime entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage ?

Non, il ne peut y avoir alliance légitime entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage, parce que Jésus-Christ a élevé le Mariage entre chrétiens à la dignité de sacrement.

Toute alliance entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage, est donc illégitime, et un péché mortel dans lequel demeurent ces personnes jusqu'à ce qu'elles se soient mises en règle avec les lois de l'Eglise.

302.—Que doit-on penser des personnes qui ne sont mariées que civilement ?

—Les personnes qui ne sont mariées que civilement sont dans l'habitude du péché mortel, et leur union n'est pas légitime devant Dieu, parce qu'elle n'est pas faite selon les lois de l'Eglise.

Les personnes qui ne sont mariées que civilement, sont celles dont l'alliance a été contractée purement et simplement en présence de certains fonctionnaires publics. Il est facile de comprendre qu'elles vivent dans l'état habituel du péché mortel, et que leur union n'est pas légitime, puisque le *mariage civil* n'est pas un vrai mariage, mais une pure formalité légale.

303.—Le lien du Mariage chrétien peut-il être dissous par quelque pouvoir humain?

—Non, aucun pouvoir humain ne peut dissoudre le lien du Mariage chrétien ; la la mort de l'un ou de l'autre époux peut seule rompre ce lien.

Le lien du Mariage chrétien ne peut être dissous par aucun pouvoir humain ; c'est-à-dire deux époux, une fois mariés, ne peuvent plus jamais, pour n'importe quelle raison, tant qu'ils vivent tous les deux, se remarier avec d'autres personnes. La mort seule de l'un des époux peut rompre ce lien. L'Eglise, pour de bonnos raisons, permet quelquefois à des personnes mariées de se séparer et de ne pas cohabiter ensemble ; mais le lien du mariage n'est pas rompu pour cela. Il arrive aussi que certaines personnes ne sont pas réellement mariées, bien que la célébration du mariage ait eu lieu suivant le cérémonial ordinaire, et qu'elles soient, comme tout le monde, sous l'impression qu'elles sont mariées. Dans ce cas, l'Eglise les oblige ordinairement à se séparer pour un temps, en attendant qu'elle puisse réha-

biliter leur mariage, après avoir dispensé du fait qui l'a rendu nul ou invalide. Ces faits qui empêchent un mariage d'être valide ou licite, sont appelés : *Empêchements de mariage.* Ils sont de deux sortes : les uns sont *dirimants ;* c'est-à-dire qu'ils rendent le mariage nul et invalide ; les autres sont seulement *prohibitifs ;* c'est-à-dire qu'ils rendent le mariage illicite, en sorte qu'on ne puisse pas le contracter sans péché ; mais le mariage ainsi contracté n'est cependant pas nul et invalide. C'est pour découvrir ces empêchements que l'Eglise exige les *bans* ou publications du mariage projeté, qui doivent se faire pendant trois dimanches consécutifs, à la messe paroissiale.

Les principaux empêchements dirimants sont : le défaut de l'âge requis et de consentement, la parenté naturelle et l'affinité, jusqu'à la quatrième génération inclusivement, la parenté spirituelle que contractent les parrains et marraines au Baptême et de la Confirmation, le vœu solennel de chasteté ou la réception d'un Ordre sacré, les fiançailles, mais pas au-delà du premier degré, la clandestinité, c'est-à-dire un mariage contracté autrement qu'en présence du Curé et de deux témoins, là où le Concile de Trente a été promulgué, et quelques autres empêchements qui proviennent de certains défauts ou vices qui s'opposent au mariage.

Les principaux empêchements prohibitifs sont : le temps prohibé, les fiançailles, le vœu de chasteté et l'hérésie.

Ainsi, par exemple, deux cousins-germains ou deux parents dans les degrés prohibés se marient ensemble sans dispense ; leur mariage

est nul, parce que cet empêchement est diriman Un parrain épouse sa filleule, sans dispense ; l mariage est nul pour la même raison. Un femme dont le mari est parti pour la guerre entend dire, longtemps après, qu'il a été tué dan une bataille. Convaincue que son mari es réellement mort, alors elle se marie avec u autre. Mais plus tard, on découvre que la nouvelle est fausse, et le premier mari fait son apparition. Dans ce cas, le second mariage de l femme est nul, parce qu'il a été contracté d vivant de son premier mari, avec lequel elle es tenue de retourner cohabiter.

L'Eglise, en pareille circonstance, ne dissou pas le lien du mariage, mais elle déclare seulement que le second mariage n'a jamais été légitime et valide, bien que les contractants et l prêtre qui avait présidé au mariage fussent sou l'impression contraire, parce qu'ils ignoraien l'existence de l'empêchement. Par conséquent si on entend dire que l'Eglise a permis à certaines personnes déjà mariées, de se séparer e de se remarier avec d'autres, on peut être sû qu'elle a constaté l'invalidité du premier mariag pour cause de quelque empêchement dirimant et qu'en agissant ainsi, elle ne rompt pas le lie du mariage, mais déclare simplement que c mariage était nul et invalide dès le commencement

Les Protestants prétendent, au contraire, qu le mariage, une fois contracté, peut cependan être dissous, et que les deux époux peuvent s marier avec d'autres. Bien plus, en vertu d même principe, ou plutôt de la même absenc de principes, ils admettent que les personne

nariées peuvent, pour certaines causes, divorcer ıne, deux, trois ou quatre fois, et se remarier ıutant de fois. Il est facile de comprendre les naux qui découlent de semblables doctrines, que a loi favorise dans trop de pays. La société est ninée dans sa base et plongée dans un état de :onfusion indescriptible, lorsque le père et la nère se séparent et se remarient avec d'autres; es enfants du premier mariage sont abandonnés ı eux-mêmes, grandissent sans instruction religieuse et sans la salutaire influence du foyer lomestique.

Si deux personnes se marient sans dispense,)endant le Carême ou l'Avent, leur mariage est, ıon pas nul, mais illicite; parce que l'empêchenent de temps est seulement prohibitif. Il en :st ainsi des autres empêchements du même genre.

Toute personne instruite de l'existence d'un mpêchement, intéressée ou non, est obligée d'en vertir le curé des parties contractantes. Autrenent, la publication des bans serait inutile. Peronne n'a rien à craindre en remplissant ce deoir, le prêtre saura si bien ménager toutes choes, que l'on ne souffrira aucun préjudice de la évélation.

Lorsque le jour du mariage est fixé, deux re)résentants des futurs époux vont en prévenir e curé, deux ou trois semaines à l'avance, suiant le cas, et l'autorisent à faire les publicaions voulues, après lui avoir donné toutes les nformations nécessaires. Si, de plus, les personıes qui désirent s'unir ensemble connaissent ertains empêchements à leur mariage, elles oivent en avertir privément leur curé, afin

qu'il puisse en obtenir à temps la dispense, s'il y a lieu. Il faut avoir soin, quand on demande une dispense, de ne pas exposer de faux motifs, sans quoi la dispense serait de nul effet, et le mariage qui s'ensuivrait serait nul et sacrilège, si l'empêchement était dirimant. Dans une matière si importante, et qui peut avoir les plus fâcheux résultats, il faut dire la vérité toute simple, sans fraude, sans déguisement, et ne rien entreprendre sans l'avis de son confesseur.

Au jour et à l'heure convenus pour la célébration du mariage, les contractants se rendent à l'église, accompagnés de leurs parents ou de leurs représentants, qui doivent se tenir auprès d'eux, en leur qualité de témoins.

Si l'un des époux n'est pas le paroissien du curé qui célèbre le mariage, et si les bans ont été publiés dans une autre paroisse, on doit présenter à ce dernier un certificat de confession, et aussi un certificat de publication de bans. Puis, le Curé s'étant assuré que toutes les formalités requises ont été remplies, et qu'il n'y a ni opposition, ni empêchement au mariage, il procède à sa célébration du moment que les contractants, assistés de leurs témoins, sont agenouillés en face de l'autel, l'époux à la droite, et l'épouse à la gauche.

Après la lecture de l'exhortation, le prêtre demande à chacune des parties si elle consent au mariage ; puis le consentement donné, il leur dit de se donner la main droite. C'est comme une prise de possession qu'ils font mutuellement de leurs corps. Ils se présentent la main droite, parce que deux mains droites, jointes ensemble, ont été chez toutes les nations le symbole de la

fidélité. Le prêtre tenant ensuite la main levée sur les époux, leur donne la bénédiction solennelle au nom de l'Eglise, en disant: *Je vous conjoins, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.* Il les asperge alors d'eau bénite, et bénit l'anneau nuptial que l'époux met au quatrième doigt de la main gauche de l'épouse. Cet anneau est comme le cachet qui doit fermer leur cœur à toute affection étrangère. La messe, dite pour les époux, suit immédiatement cette cérémonie.

† 304.—Quels sont les effets du sacrement de Mariage ?

—Les effets du sacrement de Mariage sont : 1° de sanctifier l'amour mutuel des époux ; 2° de leur donner la grâce de supporter leurs imperfections mutuelles ; 3° de les mettre en état d'élever leurs enfants dans la crainte et l'amour de Dieu.

1° L'union et l'amour qui existent entre Notre-Seigneur et son Eglise sont le modèle de l'union et de l'amour qui doivent exister entre les époux ; et la grâce du sacrement de Mariage les aide à avoir cet amour l'un pour l'autre.

2° Elle les aide également à supporter leurs imperfections mutuelles. Il est impossible que le contact habituel dans lequel ils se trouvent, n'entraîne pas bien des peines, bien des ennuis, et ne fasse paraître bien des imperfections, et souvent même des vices, qu'on n'avait pas voulu d'abord apercevoir. D'ailleurs, qui peut se glorifier d'être sans défaut ? Celui-là est parfait qui en a le moins.

3° La grâce du sacrement met les époux en état d'élever leurs enfants dans la crainte et l'amour de Dieu, et malheur à eux ! s'ils abusent de cette grâce, nécessaire pour bien remplir le plus important de leurs devoirs. Les enfants doivent se rappeler que leurs parents ont reçu les grâces d'état pour les conseiller, les diriger et les reprendre ; et s'ils refusent de leur obéir et d'accepter leur direction, ils méprisent la grâce de Dieu. La meilleure école est celle de l'expérience ; et en supposant même que les parents n'auraient reçu aucune grâce spéciale, ils ont du moins l'expérience. Ils ont passé eux-aussi par l'enfance et la jeunesse ; ils ont reçu des avis de leurs parents et de leurs maîtres comme leurs enfants en reçoivent à leur tour. Si les parents sont vicieux, c'est parce qu'ils n'ont pas suivi les conseils qui leur ont été donnés. S'ils sont bons chrétiens, c'est parce qu'ils en ont profité. Par conséquent, les enfants doivent les écouter ; ne pas oublier que le temps de la jeunesse passe vite, et qu'ils seront bientôt jetés eux-mêmes dans la fourmilière humaine, peut-être au milieu d'étrangers, et sans qui que ce soit pour les conseiller. Si, pendant qu'ils en ont l'occasion, ils négligent de s'instruire, ils s'en repentiront tout le reste de leur vie. S'ils perdent leur temps à l'école, ils en sortiront sans presque rien savoir ; et de nos jours surtout, celui qui n'a pas une certaine instruction ne peut jamais obtenir une bonne position, devient rarement indépendant et passe presque toujours sa vie au service des autres. C'est un fait que l'on constate tous les jours. Nous devons faire le meilleur usage possible des talents et des res-

sources que Dieu nous a donnés, et dont nous devrons lui rendre compte un jour. Le temps perdu, dont Dieu nous demandera compte également, ne se reprend jamais, quoique l'on fasse. En outre, il faut bien employer les premières années de la vie, parce que l'on apprend beaucoup plus facilement à cet âge.

Mais que dire des enfants qui négligent de s'instruire de leur sainte religion! S'ils perdent leur temps à l'école, ils ne réussiront jamais dans le monde, quelle que soit la carrière qu'ils embrassent; mais s'ils négligent d'acquérir les connaissances religieuses nécessaires, ils s'exposent à être misérables, non seulement dans ce monde, mais aussi dans l'autre, et cela pendant toute l'éternité. De même, il leur arrivera d'avoir honte de se dire catholiques, s'ils sont incapables de répondre, en matière de religion, aux questions ou aux objections de ceux qui appartiennent à une autre croyance. Leur ignorance les empêchera, dans une foule de circonstances, de réfuter les calomnies lancées contre l'Eglise, et les conduira quelquefois à l'apostasie. Si les premières années de la vie sont le temps propice pour apprendre la lecture, la calligraphie, le calcul et les autres connaissances profanes, elles sont également le temps favorable pour s'instruire de sa religion. A mesure qu'on avance en âge, la chose devient de plus en plus difficile. Les instructions du dimanche, si toutefois on les suit régulièrement, suffisent à peine pour empêcher d'oublier ce que l'on sait; et, d'ailleurs, ceux qui ne possèdent pas parfaitement leur catéchisme, ne sont guère en état d'en profiter. Par conséquent, instruisons-nous pen-

dant que nous sommes jeunes, pendant que nous avons à notre disposition le temps et les maîtres capables de nous expliquer tout ce que nous ne comprenons pas. Rendons la tâche facile à nos maîtres, qui sacrifient leur temps et leurs plaisirs pour nous, et ne soyons pas ingrats au point de payer leur dévouement par le mépris et l'insubordination. En passant le temps à ne rien faire, à causer des ennuis au professeur et à distraire ceux qui veulent apprendre quelque chose, on montre qu'on apprécie bien mal les avantages dont Dieu nous favorise, et on procure un immense plaisir au démon. Puisque Dieu nous demandera compte de tous ses bienfaits, il est évident que nous rendrons un compte encore plus rigoureux de l'avantage qui nous a été donné d'apprendre notre religion.

† 305.—Que faut-il pour recevoir dignement le sacrement de Mariage ?

—Pour recevoir dignement le sacrement de Mariage, il faut être en état de grâce et se conformer aux lois de l'Eglise.

Le Mariage étant un sacrement des vivants, il faut avoir, pour le recevoir, la conscience pure de tout péché mortel. sans quoi on le profane, et on ne reçoit, par conséquent, aucune des grâces qui y sont attachées. Il faut, de plus, se conformer aux lois de l'Eglise ; c'est-à-dire, aux empêchements de mariage établis par l'Eglise, dont nous avons déjà parlé, et qui rendent le mariage nul ou illicite, s'il est contracté sans en avoir obtenu dispense.

306.—Qui a le droit de faire des lois concernant le sacrement de Mariage ?

—L'Eglise seule a le droit de faire des lois concernant le sacrement de Mariage ; cependant l'Etat peut aussi faire des lois concernant les effets civils du Mariage.

Les lois concernant les *effets civils* du mariage sont des lois qui regardent les biens de ceux qui se marient, l'héritage des enfants, les dettes du mari et de la femme, etc., Ainsi, on peut se marier en communauté ou en séparation de biens ; le mari peut doter sa femme ou ne pas la doter, etc. L'État a le droit de légiférer en pareille matière, mais il n'a pas celui de faire des lois concernant le sacrement de Mariage.

307.—Pourquoi l'Eglise défend-elle les mariages des catholiques avec des personnes d'une autre religion ou qui n'en ont pas du tout ?

—L'Eglise défend les mariages des catholiques avec des personnes qui professent une autre religion ou qui n'en ont pas du tout, parce que ces mariages conduisent généralement à l'indifférence religieuse, à la perte de la foi, et à la négligence de l'éducation chrétienne des enfants.

Lorsque des catholiques se marient avec des personnes d'une autre religion ou qui n'en ont pas du tout, ils sont continuellement en rapport avec quelqu'un qui, la plupart du temps, n'a

pas la moindre connaissance de la vraie religion, et parle avec légèreté de ses dévotions et de ses pratiques. Sans doute, la partie catholique peut résister pendant un certain temps à cette influence pernicieuse, mais si sa foi n'est pas fortement ancrée, elle finira par faire des concessions ; puis, fatiguée de lutter pour la défense de ses droits religieux, elle deviendra de plus en plus indifférente, abandonnera peu à peu la pratique de ses devoirs de religion, et aboutira trop souvent à la perte complète de la foi et à l'apostasie. Nous savons que les enfants de Seth restèrent bons jusqu'à ce qu'ils contractèrent des mariages avec les enfants de Caïn, qui les rendirent vicieux comme eux ; car, n'oublions pas ce que l'expérience de tous les jours vient confirmer : les méchants pervertissent plus souvent les bons, que les bons ne convertissent les méchants. Outre les querelles et les discussions entre le mari et la femme, produites par la différence de religion, leurs familles et leurs parents ne professant pas la même religion, vivront rarement en paix et en bons termes les uns avec les autres. De plus, dans de pareilles conditions, il est bien difficile d'élever les enfants dans la vraie foi et de leur donner une éducation chrétienne. Le père peut vouloir les amener à l'église qu'il fréquente ; la mère, de son côté, prétendra qu'ils doivent l'accompagner à une autre église, et alors, pour mettre fin au désaccord, ils finiront par n'en fréquenter aucune. Si, par surcroît, ils ont sous les yeux le mauvais exemple de leur père ou de leur mère, parlant sans respect de la vraie religion, ridiculisant peut-être toutes les religions, il est évident qu'ils ne sauraient professer beaucoup d'estime

et de vénération pour les choses saintes. Il y a encore une autre raison qui devrait rendre les mariages mixtes odieux aux catholiques. Si la partie non catholique néglige ses devoirs et ses obligations, se laisse entraîner au vice et mène une vie scandaleuse, la partie catholique n'a aucun moyen de couper le mal dans sa racine, ne peut compter sur l'influence du prêtre ou des sacrements pour opérer un changement. Pour toutes ces raisons et une foule d'autres, l'Eglise est opposée aux mariages mixtes ; c'est-à-dire aux mariages entre les catholiques et ceux qui ne le sont pas. Quant à ceux qui se convertissent simplement pour se marier avec une personne catholique, leur conversion est quelquefois sincère, mais souvent elle ne l'est pas.

308.—Pourquoi beaucoup de mariages sont-ils malheureux ?

—Beaucoup de mariages sont malheureux parce qu'ils ont été contractés sans réflexion, ou avec des motifs peu dignes d'un chrétien.

Beaucoup de mariages sont malheureux parce qu'ils sont contractés sans réflexion. Ainsi les jeunes gens, le plus souvent, ne cherchent dans les personnes qui doivent partager leur sort, que les qualités extérieures, la beauté, l'élégance, les manières enjouées ; tandis qu'ils devraient se demander, en premier lieu, si elles aiment le travail, la prière et la fréquentation des sacrements, si elles ont un caractère doux et souple, et sont capables de bien tenir une maison. De même, la plupart des jeunes filles se laissent

fasciner par la tournure agréable ou la position de celui qui demande leur main, et ne s'inquiètent nullement de savoir s'il est sobre, industrieux, d'une humeur tranquille et pacifique, de bonnes mœurs, et s'il a des principes religieux. Si, par accident, et pour ainsi dire, malgré elles, elles connaissent ses mauvais antécédents, et le savent sans religion ou quelque peu libertin, elles n'hésitent cependant pas à se livrer à lui, parce qu'il a promis de se corriger quand il sera marié. Ceux qui se marient changent d'état, il est vrai, mais rarement de sentiments et de mœurs. Ces conversions que tant de jeunes filles se flattent d'opérer et qu'elles escomptent d'avance, se réalisent quelquefois, mais le plus souvent elles durent à peine le temps de la lune de miel.

Quelquefois le mariage n'est qu'un marché où on ne regarde pas le mérite de la personne, mais sa dot seule et la riche succession en perspective. On ne tient pas compte du mérite de la personne, des convenances de position, d'âge, de fortune et d'éducation, mais de la dot seulement, et d'une riche succession en perspective. Ces mariages de pauvre à riche, de jeune à vieux, etc., sont souvent une source de désagréments qui empoisonnent l'existence. Si, avec tout cela, il n'y a pas accord de principes, de caractère et d'éducation, si les époux ne se sont jamais aimés véritablement, il n'est pas étonnant que les mariages contractés dans de pareilles conditions soient malheureux. Quand on doit passer toute la vie ensemble, il faut s'aimer et ne rien négliger de ce qui peut établir une parfaite union.

Beaucoup de mariages sont encore malheureux

parce qu'ils ont été contractés avec des motifs peu dignes d'un chrétien. Les motifs sont dignes, quand on se marie pour s'aider mutuellement à porter les peines et les travaux de cette vie et pour remplir la fin pour laquelle Dieu a institué le mariage. Les motifs sont peu dignes d'un chrétien si, par exemple, il se marie seulement par intérêt ou pour quelque avantage purement temporel, et dans des vues plus païennes que chrétiennes.

Le motif de toute personne qui se marie ou qui entre dans un nouvel état de vie devrait être de mieux servir Dieu qu'elle ne l'a fait jusque là

309.—Comment les chrétiens doivent-ils se préparer à un saint et heureux Mariage?

—Les chrétiens doivent se préparer à un saint et heureux Mariage, en recevant les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, en priant Dieu de leur accorder une intention pure et de les diriger dans leur choix, en demandant l'avis de leur père et de leur mère et la bénédiction de leur pasteur.

Ceux qui songent à entrer dans l'état du mariage doivent s'y préparer par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; par la prière, qui leur obtiendra une intention pure et les guidera dans leur choix ; car c'est le Seigneur, dit l'Esprit-Saint, qui donne à l'homme une femme sage (1) ; et l'on peut dire

(1) Prov. xix, 14.

également que c'est le Seigneur qui donne à l
femme un mari vertueux. Enfin, ils doivent con
sulter leur père et leur mère. La nature et l
religion font un devoir de ne rien entreprendr
dans une affaire si importante, sans leur avis
Les mariages contractés en dépit ou à l'insu de
parents, et malgré leurs remontrances raison
nables, sont rarement bénis de Dieu. Sans doute
le mariage est libre ; mais c'est manquer à l
déférence que l'on doit à ses parents, que d
s'engager sans leur aveu. D'un autre côté, le
parents ne doivent jamais s'opposer au mariag
de leurs enfants que pour de bons motifs ; e
ils assument une terrible responsabilité, si, pa
intérêt, ambition et par caprice, ils contrarient
reculent, ou font manquer une alliance honnêt
et bien assortie.

Le mieux pour les parents et les enfants e
pareil cas, et nous pouvons dire, dans tous le
cas sans exception, est de consulter son confes
seur et de suivre ses conseils, car le Seigneu
s'explique par la bouche de ceux qu'il a prépo
sés à notre conduite. N'ayant à cœur que le
intérêts spirituels de ses enfants, il saura juge
impartialement, et obtenir le consentement de
parents, s'il constate que leur manière de voir e
de penser est déraisonnable.

310.—En présènce de qui le Mariage doit-il être contracté ?

—Le Mariage doit être contracté e présence du curé, d'au moins l'un de contractants ou d'un prêtre autorisé pa lui, et d'au moins deux témoins.

Tout mariage contracté autrement qu'en présence du curé, ou d'un autre prêtre autorisé par le curé ou l'Ordinaire, et de la présence de deux témoins, est nul et invalide.

Quant aux catholiques indignes de ce nom, osant quelquefois se présenter devant un ministre hérétique, en sa qualité de ministre de religion, pour contracter mariage, ils se rendent coupables d'une faute mortelle, d'un énorme scandale et d'une espèce d'apostasie, en communiquant ainsi dans les choses divines avec les hérétiques, contre les lois de l'Eglise. De plus, lorsque deux catholiques d'une paroisse où le Concile de Trente est en vigueur, vont se présenter devant un ministre pour contracter mariage, ce mariage est nul, et alors, au scandale et à l'apostasie dont ils se rendent coupables, se joint le danger de passer leur vie dans un état de concubinage et, par conséquent, de damnation.

311.—Que signifie l'empêchement de mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement ?

—L'empêchement de mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement, signifie que l'on ne peut pas se marier validement avec une personne qui nous est parente jusqu'à ce degré, sans une dispense que le supérieur ecclésiastique n'accorde que pour des raisons jugées suffisantes.

Pour connaître si l'empêchement de parenté ou de consanguinité existe, il y a trois choses à considérer : 1° la tige ou souche, c'est-

à-dire la personne de laquelle les autres tirent leur origine ; 2° le degré, c'est-à-dire la distance qu'il y a entre les parents et la souche commune ; 3° la ligne, c'est-à-dire la suite des personnes qui descendent d'une même souche.

On distingue deux lignes de parenté : *la ligne directe* qui comprend le père, l'aïeul le bisaïeul, etc., le fils, le petit-fils, etc. ;—*la ligne collatérale* qui comprend les frères, les sœurs les cousins, les oncles, les neveux, etc.

Cela posé, la parenté dans la ligne directe est un empêchement dirimant, à quelque degré que ce soit.

Dans la ligne collatérale il y a autant de degrés de parenté que de générations dans chaque ligne. Ainsi, par exemple, les frères sont parents au premier degré, parce qu'il n'y a entre eux et le père, souche commune, qu'une seule génération ; les cousins germains sont parents au deuxième degré, et les issus des cousins germains sont au troisième, etc. Si l'éloignement dela souche commune n'est pas le même, on fixe le degré de parenté d'après le plus éloigné.

Dans la ligne collatérale, l'Eglise a établi que la parenté au 1er, 2me, 3me, 4me degré est un empêchement dirimant. Par conséquent, tous ceux qui sont parents, à l'un quelconque de ces degrés, ne peuvent pas se marier sans une dispense de l'Eglise. Une *dispense* accordée par l'Eglise est une permission de faire quelque chose que ses lois défendent. Puisqu'elle a fait la loi, il est évident qu'elle peut dispenser de son observance. Mais l'Eglise ne peut pas donner la permission de faire une chose que la loi de Dieu

défend. Elle ne pourrait, par exemple, donner à un frère et à une sœur la permission de se marier ensemble, parce que cela est défendu non seulement par une loi de l'Eglise, mais aussi par la loi de Dieu. La loi de l'Eglise défend les mariages entre cousins germains, deuxièmes et troisièmes cousins, mais comme la loi de Dieu ne les défend pas, l'Eglise peut donc en certains cas, et pour des raisons jugées suffisantes, dispenser de cette loi qu'elle a faite elle-même. La loi de Dieu est désignée aussi sous le nom de *Loi naturelle.* Il faut prendre bien garde de confondre les lois de l'Eglise concernant le mariage avec les lois sur le mariage que font les législateurs dans certains pays. Quand l'Etat ou le gouvernement d'un pays font des lois contraires aux lois de Dieu ou de l'Eglise, nous ne pouvons obéir à ces lois sans commettre une faute grave. Par exemple, la loi fédérale du Canada permet le divorce dans certains cas ; c'est-à-dire permet aux époux de se séparer et de se remarier avec d'autres personnes. Les catholiques ne peuvent pas se prévaloir de cette loi, pas plus que de toute autre loi qui ne reconnaîtrait pas les empêchements de mariage établis par l'Eglise. Mais si, comme nous l'avons dit, l'Etat fait des lois qui regardent seulement les effets civils du mariage, concernant les biens des époux, leur partage entre les enfants, etc., des lois, en un mot, qui ne sont nullement en contravention avec les lois de Dieu ou de l'Eglise, alors nous pouvons et nous devons les observer ; car ceux qui détiennent le pouvoir civil sont nos supérieurs légitimes, et

nous devons leur obéir en tout ce qui n'es pas péché. Ce que nous disons des lois con- cernant le mariage s'applique à tout le reste Ainsi, les tribunaux civils peuvent bien, à raison de quelque technicalité, nous libérer légalemen du paiement d'une dette ; mais cela n'empêch pas que nous sommes tenus en conscience d payer ce que nous devons. De même, la Cour civile peut décider en notre faveur une récla- mation injuste ; mais ce jugement ne nous donne pas le droit en conscience de garder ce que nous avons obtenu frauduleusement ou in- justement.

312.—Que signifie la défense de solenniser le mariage dans les temps prohibés?

—La défense de solenniser le mariage dans les temps prohibés veut dire que pendant le Carême et l'Avent le mariage ne peut être célébré avec pompe, ni avec la messe nuptiale.

Cependant, dans les diocèses où cette défense n'existe pas, tout mariage peut être célébré avec pompe et avec la messe nuptiale, pendant le Carême et l'Avent comme en tout autre temps de l'année.

313.—Qu'est-ce que la messe nuptiale?

—La messe nuptiale est une messe dans laquelle le prêtre, au nom de l'Eglise, prie spécialement pour les nouveaux mariés, et leur donne une bénédiction particulière.

La messe nuptiale est une messe propre, et ne peut être dite en aucune autre circonstance qu'à l'occasion d'un mariage. De plus, à la suite du *Pater* et du *Benedicamus Domino*, le prêtre se tourne vers les nouveaux mariés et prie Dieu, d'une manière particulière, de bénir leur union.

L'Eglise désire donner toute la solennité possible au mariage de ses enfants qui observent ses lois, et imprimer profondément dans leur esprit sa dignité et sa sainteté, afin qu'ils n'oublient jamais la promesse solennelle faite au pied des autels. Le souvenir de ce jour sera leur sauvegarde. D'un autre côté, l'Église montre le déplaisir que lui causent les mariages mixtes. C'est pour cette raison que les mariages n'ont pas lieu dans l'église, ni même dans la sacristie ; que le prêtre ne revêt pas les ornements sacerdotaux, ne fait pas usage d'eau bénite, ne bénit pas l'anneau nuptial, et n'emploie pas la langue de l'Eglise. Tout se fait de la manière la plus simple, pour rappeler à la partie catholique que ces mariages déplaisent à sa mère l'Eglise.

Le mariage étant un sacrement, on doit s'y préparer comme à la réception des autres sacrements. Supposons un enfant faisant sa première communion avec dissipation, badinant, conversant avec ses camarades, ne s'occupant que de sa toilette et de ceux qui sont présents, sans penser au grand sacrement qu'il est sur le point de recevoir, retournant à sa place après avoir avoir communié, et oubliant immédiatement Notre-Seigneur qui vient de se donner à lui. Tout le monde serait scandalisé et choqué. Cette

manière d'agir est également répréhensibl
quand il s'agit du sacrement de Mariage, qu
mérite tout notre respect.

C'est par respect pour ce sacrement que l'E
glise désire que ses enfants se marient à l
messe, pour que la sainteté du lieu et le respec
dû à la présence de Notre-Seigneur sur l'aute
rappellent aux époux et à l'assistance que leu
tenue ne doit pas être la même qu'au théâtre
Il n'en est malheureusement pas toujour
ainsi.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Des Sacramentaux.

† 314.—Qu'appelle-t-on sacramentaux ?

—On appelle sacramentaux certaines
hoses désignées ou bénites par l'Eglise,
estinées à faire naître en nous de bonnes
ensées, à accroître notre dévotion et par
uite à nous obtenir la rémission de nos
autes vénielles.

Les *Sacramentaux* ne donnent pas la grâce,
nais ils nous inspirent des sentiments de dévo-
ion, d'amour de Dieu et de regret de nos péchés.
Jne personne, par exemple, entre à l'église et
it le chemin de la croix. Les stations sont des
acramentaux. La première station représente
ésus condamné à mort ; la seconde le montre
hargé de sa croix ; la onzième le fait voir atta-
hé à la croix ; la douzième mourant sur la
roix, et la quatorzième le représente mort et
is dans le sépulcre. En face de chacune de ces
eprésentations elle médite sur les souffrances
e notre Sauveur, et commence à détester le pé-
hé, qui en est la cause. Alors elle pense aussi à
s propres péchés, et commence également à les
gretter. Cette douleur que la vue de chaque
ation lui fait éprouver, lui donne la grâce qui

remet les péchés véniels. Les sacrements produisent toujours la grâce lorsque nous les recevons avec les dispositions requises ; mais lorsqu'il s'agit des sacramentaux, la mesure de la grâce que nous recevons dépend du degré de dévotion que nous avons. Plus la dévotion est vive, plus la grâce est abondante.

Les sacramentaux sont destinés à faire naître en nous de bonnes pensées et à accroître notre dévotion. Si, en effet, nous nous agenouillons devant une muraille nue, nous ne pouvons prier avec la même dévotion qu'au pied d'un crucifix qui nous montre les clous des mains et des pieds, les épines enfoncées dans la tête, le sang qui s'échappe du côté ; car la vue de toutes ces choses nous fait nécessairement penser aux souffrances terribles de Notre Seigneur. Le portrait d'un ami que la mort nous a ravi nous fait souvent penser à lui et nous empêche de l'oublier. Ainsi, les images représentant Notre Seigneur et les Saints les rappellent plus vivement à notre mémoire.

315.—Quelle différence y a-t-il entre les sacrements et les sacramentaux ?

—Entre les sacrements et les sacramentaux, il y a une double différence : 1° les sacrements ont été institués par Jésus-Christ, tandis que les sacramentaux l'ont été par l'Eglise ; 2° les sacrements donnent la grâce par eux-mêmes, pourvu que nous n'y mettions pas d'obstacles, tandis que les sacramentaux font simplement naître en nous de pieuses dispositions, par lesquelles nous pouvons obtenir la grâce.

L'Eglise peut bien augmenter ou diminuer le nombre des sacramentaux, mais elle ne peut changer celui des sacrements.

† 316.—Quel est, parmi les sacramentaux, le premier et le plus en usage ?

—Parmi les sacramentaux, le premier et le plus en usage, c'est le signe de la croix.

† 317.—Comment fait-on le signe de la croix ?

—On fait le signe de la croix, en portant la main droite au front, puis à la poitrine, de là à l'épaule gauche, enfin à l'épaule droite, et l'on dit en même temps : " Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il"

Il importe beaucoup que la croix soit bien faite et que les mots soient prononcés distinctement. Soit par insouciance ou par routine, certaines personnes ne font pas du tout le signe de la croix, quoiqu'elles aient l'intention de le faire. Elles posent la main seulement sur le front et la poitrine, sur le front et le menton, ou sur le front et les épaules, etc. D'autres ne se touchent même pas le front. Ce sont, il est vrai, des signes et des mouvements de la main, mais ce n'est pas le signe de la croix. Nous devons donc, dès l'enfance, nous accoutumer à bien faire le signe de la croix, si nous voulons le bien faire toute notre vie.

† 318.—Pourquoi faisons-nous le signe de la croix ?

—Nous faisons le signe de la croix pour montrer que nous sommes chrétiens, et que nous croyons les principaux mystères de notre religion.

La croix est le drapeau ou l'étendard de la Chrétienté, comme les trois bandes transversales, aux couleurs bleu, blanc et rouge, sont le drapeau ou l'étendard français, qui indique la nationalité du navire sur lequel il flotte.

319.—Comment le signe de la croix est-il une profession de foi aux principaux mystères de notre religion ?

—Le signe de la croix est une profession de foi aux principaux mystères de notre religion, parce qu'il exprime les mystères d'un seul Dieu en trois personnes, de l'Incarnation et de la Rédemption.

320.—Comment le signe de la croix exprime-t-il un seul Dieu en trois personnes?

—Les mots " au nom " indiquent un seul Dieu ; les mots suivants " du Père et du Fils et du Saint-Esprit " indiquent les trois personnes divines.

321.—Comment le signe de la croix exprime-t-il les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ?

—Le signe de la croix exprime les mystères de l'Incarnation et de la Rédemp-

tion, en nous rappelant que le Fils de Dieu, s'étant fait homme, a souffert la mort pour nous racheter.

Outre ces principaux mystères, nous remarquerons, si nous y réfléchissons un peu, que le signe de la croix nous rappelle une foule d'autres choses. Il nous rappelle, par exemple, la faute de nos premiers parents, qui a rendu la croix nécessaire ; il nous rappelle encore la haine que Dieu porte au péché, puisqu'il lui a fallu endurer de telles souffrances pour sa satisfaction ; il nous rappelle aussi l'amour de Jésus-Christ pour les hommes, etc.

† 322.—Quel est parmi les sacramentaux, le plus en usage après le signe de la croix ?

—Parmi les sacramentaux, le plus en usage après le signe de la croix, est l'eau bénite.

† 323.—Qu'est-ce que l'eau bénite ?

—L'eau bénite est celle que le prêtre a bénite en faisant des prières solennelles pour implorer la bénédiction de Dieu sur ceux qui en font usage et sa protection contre les puissances de l'enfer.

Le prêtre prie pour que ceux qui font usage de cette eau soient préservés du péché, échappent à la puissance du démon, et soient exempts des maladies corporelles, etc,. Par conséquent, ceux

qui se servent de cette eau bénéficient de toutes ces prières, parce que le prêtre dit : *S'ils en font usage, que Dieu leur accorde toutes ces choses.*

324.—Y a-t-il d'autres sacramentaux que le signe de la croix et l'eau bénite ?

—Oui, outre le signe de la croix et l'eau bénite, il y a d'autres sacramentaux, tels que les chandelles bénites, les rameaux, les crucifix, les images, les rosaires les scapulaires......

Les Cierges sont bénits le jour de la Purification de la sainte Vierge. La cire des cierges, composée d'éléments que les abeilles vont cueillir sur les fleurs et à la surface des plantes, nous rappelle la pureté du corps de Notre-Seigneur, et la flamme de ces cierges nous rappelle sa divinité. De plus, les cierges sur l'autel nous rappellent les anges, ces esprits brillants qui se tiennent sans cesse auprès du trône de Dieu; ils nous rappellent aussi la persécution des Chrétiens dans les premiers siècles de l'Eglise, obligés de se réunir dans les catacombes pour prier et assister au saint sacrifice, et de se servir de lampes et de cierges pour illuminer ces obscurs dédales. L'Eglise a conservé cet antique usage ; il est pour nous un précieux souvenir de ces temps reculés, et il nous rappelle aussi les enseignements lumineux que Notre-Seigneur nous a donnés, et l'amour dont les fidèles doivent être pénétrés pour un Dieu si bon Les lumières sont encore un signe de joie. Que fait-on quand on veut honorer un dignitaire de l'Eglise ou de la société civile, saluer le passage d'un prince ou le retour

d'un général victorieux ? Comment exprime-t-on sa joie ? Chacun s'empresse d'illuminer et de faire disparaître sous des milliers de feux les ombres de la nuit. Ainsi en est-il dans l'Eglise ; nos solennités et nos joies religieuses trouvent leur plus brillante expression dans les illuminations de nos temples et de nos autels.

Les *Rameaux* nous rappellent l'entrée triomphante de Notre-Seigneur à Jérusalem, acclamé par le peuple chantant ses louanges, jetant des rameaux sous ses pas et voulant en faire son roi. Cela n'empêcha pas ce même peuple, huit jours plus tard, de demander la mort de celui qu'il avait reçu avec de si grands applaudissements. Ne nous arrive-t-il pas souvent, à nous aussi, d'honorer Notre-Seigneur, de l'appeler notre roi, et, peu après, de l'insulter et de l'outrager par le péché, autant que nous le pouvons ? Nous lui disons dans le *Notre Père : Que votre nom soit sanctifié*, et nous ne craignons pas ensuite de blasphémer ce même nom adorable.

Crucifix signifie *attaché à la croix*. Par conséquent, un crucifix est la figure ou la représentation de Jésus-Christ attaché à la croix.

Les *images* sont la représentation de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints, en sculpture, en peinture, en gravure, en dessin, etc.

Le *Rosaire est le Chapelet* de quinze dizaines ou le Chapelet répété trois fois. Nous parlerons d'abord du Chapelet et ensuite du Rosaire.

L'origine du Chapelet date des premiers siècles de l'Eglise. C'était la coutume des anciens peuples dans les pays orientaux, d'offrir des couronnes de roses aux personnes distinguées par leur mérite et leur dignité, et les

chrétiens se plaisaient à honorer ainsi la sainte Vierge et les saints. Saint Grégoire de Nazianze fut inspiré de substituer à la couronne de roses une couronne spirituelle de prières. Il composa à cet effet une couronne de prières tissue des plus belles louanges, des plus glorieux titres et des plus belles prérogatives de Marie. Mais cette invention heureuse avait besoin, pour être à la portée de tous, d'être composée des prières les plus ordinaires de l'Eglise, qui sont l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique et le Symbole des Apôtres. C'est l'idée que réalisa dans le cinquième siècle, sainte Brigitte, patronne de l'Irlande. Puis, pour faciliter cette dévotion nouvelle, elle adopta l'usage des anachorètes de l'Orient, qui se servaient de petits globules de pierre ou de bois, pour mieux compter leurs prières ; elle pensa qu'il fallait enfiler ces grains en forme de couronne et en avoir de différentes grosseurs pour distinguer chaque prière différente.

Le Chapelet, considéré dans le sens matériel, est donc une couronne, parce qu'il en a la forme, et que les grains dont il se compose sont enfilés les uns aux autres comme des fleurs disposées en forme de couronne ; et considéré dans le sens spirituel, c'est aussi une couronne, parce qu'il se compose des plus excellentes prières de l'Église.

Le Chapelet se divise en cinq dizaines, formées chacune, d'un *Pater*, de dix *Ave Maria* et d'un *Gloria Patri*. On le commence par le *Credo*, pour s'exciter à prier avec une foi vive, par trois *Ave Maria*, pour honorer les rapports de la sainte-Vierge avec les trois personnes de la Sainte Trinité ; par un *Gloria Patri*, pour rapporter à Dieu

toutes les gloires des grandeurs de Marie et des honneurs que nous lui rendons ; et on le termine généralement par le *Sub tuum.*

On distingue surtout trois sortes de Chapelets de la sainte Vierge : le Chapelet apostolique, le Chapelet brigittain et le Chapelet de saint Dominique, appelé communément le Rosaire.

Le *Rosaire* est une prière à la sainte Vierge, composée de quinze dizaines d'*Ave Maria*, précédées chacune d'un *Pater*, et accompagnées chacune aussi de la méditation de l'un des principaux mystères de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère.

Le Rosaire est appelé Chapelet de saint Dominique, parce que c'est lui qui, le premier, a enseigné et propagé cette forme de prière, qu'il avait apprise lui-même de la sainte Vierge par une révélation, vers le commencement du XIII[e] siècle. Ces mystères ou évènements de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, sont pris dans l'ordre dans lequel ils ont eu lieu, et se divisent en trois classes : les mystères *Joyeux*, les mystères *Douloureux*, et les mystères *Glorieux.*

Les cinq mystères *Joyeux* sont :

1° L'*Annonciation*, c'est-à-dire le message de l'ange Gabriel annonçant à la sainte Vierge qu'elle serait la Mère de Dieu.

2° La *Visitation*, c'est-à-dire la visite de la sainte Vierge à sa cousine sainte Elizabeth, mère de saint Jean-Baptiste, plus âgé que Notre Seigneur de six mois. Elizabeth lui dit en cette circonstance : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni* ; et la sainte Vierge lui répondit par les magnifiques

paroles du *Magnificat* que nous chantons
Vêpres pendant que le prêtre encense l'autel
3° La *Nativité* ou la *naissance* de Notre
Seigneur, qui nous rappelle comment il est n
dans une étable, dans la pauvreté et l'humilité
4° La *Présentation au Temple.* D'après la loi d
Moïse, les Juifs étaient tenus d'apporter le pre
mier né de chaque famille au temple de Jérusa
lem et de l'offrir à Dieu, En même temps, il
faisaient une offrande comme pour le rachete
de Dieu. La sainte Vierge et saint Joseph qu
observaient scrupuleusement toutes les lois
conduisirent Notre-Seigneur au temple et l'of
frirent à Dieu quoiqu'il fût lui-même le Seigneu
du temple. Comme tout le monde ignorait c
fait, la sainte Vierge et saint Joseph se confor
mèrent aux lois sans y être obligés, afin qu
leurs voisins ne fussent pas scandalisés en leu
voyant négliger ce devoir. Ils ne savaient pa
comme la sainte Vierge que ce petit enfant étai
le Fils de Dieu, et qu'il n'était pas tenu d'obéi
aux lois de Moïse ni à aucune autre loi, puis
qu'il était l'auteur de toutes les lois. Ceci devrai
nous engager à ne jamais causer de scandale
personne, à toujours observer les lois, mêm
lorsque nous avons de bonnes raisons pour n
pas le faire, afin de donner le bon exemple ; o
au moins, lorsque nous le pouvons, à faire con
naître les raisons qui nous ont empêché de le
observer.

5° *Son recouvrement dans le Temple.* Tous le
hommes et les enfants, de douze ans et plus
étaient obligés, suivant l'Ancienne Loi, d'aller
Jérusalem pour y offrir un sacrifice le jour d
certaines grandes fêtes. La sainte Vierge, sain

oseph et Notre-Seigneur se rendirent donc à érusalem à l'occasion de l'une de ces fêtes. omme ses parents et leurs amis étaient en oute pour revenir, ils s'aperçurent que Notre-eigneur n'était pas avec eux et qu'il n'avait pas uitté la ville. Ils retournèrent donc désolés à érusalem, où ils le cherchèrent pendant trois ours. Ils le trouvèrent enfin dans le Temple, ssis au milieu des docteurs de la loi et leur aisant des questions. Notre-Seigneur, très oumis, s'en retourna avec ses parents à Naza-eth. A l'âge de trente ans il fut baptisé par ean-Baptiste dans le Jourdain. Le baptême de ean n'était pas un sacrement, et ne donnait as la grâce par lui-même ; mais comme les acramentaux, il disposait ceux qui le recevaient, avoir la contrition de leurs péchés et à recevoir don de la foi et le baptême du Christ. Les ix-huit années qui s'écoulèrent depuis le jour ù Notre-Seigneur fut retrouvé dans le Temple isqu'à son baptême, sont appelées sa vie cachée, celles qui suivirent son baptême, sont ap-elées sa vie publique. Il paraît étrange au pre-ier abord, que la sainte Ecriture ne dise pas n mot de la jeunesse de Notre-Seigneur, poque de la vie où les jeunes gens aiment tant se montrer en spectacle. Mais Notre-Seigneur ui savait tout et qui pouvait tout faire lorsqu'il ait jeune homme, est demeuré silencieux, par nour du bon exemple, vivant tranquillement ec ses parents et remplissant ses devoirs jour-liers. Comme dit la Sainte Ecriture *il leur ait soumis et obéissant, et croissait en âge et en gesse.*

Les mystères *Douloureux* sont :

1° *L'Agonie de Jesus-Christ au Jardin des O*
viers, où il se rendit pour prier dans la nuit d
Jeudi-Saint, avant d'être arrêté. Le sang suin
à travers son corps comme la sueur à travers l
nôtres et il fut en proie à d'indicibles angoisse
dont les causes ont été expliquées dans le ch
pitre de la Passion.

2° La *Flagellation*. Que le monde était cru
avant le Christianisme ! De nos jours les an
maux sont mieux protégés contre les mauva
traitements que ne l'étaient les esclaves au tem
du paganisme. L'Eglise plaida leur cause ; el
enseigna que tous les hommes sont les enfan
de Dieu, que les esclaves aussi bien que les ma
tres ont été rachetés par Jésus-Christ et que l
maîtres doivent être bienveillants et justes enve
leurs esclaves. Beaucoup de païens convert
accordèrent la liberté à leurs esclaves, par amo
pour Notre-Seigneur, pour se soumettre aux en
seignements de l'Eglise ; et l'abolition de l'e
clavage a marché de pair avec les progrès d
Christianisme.

Il n'était pas au pouvoir de l'Eglise d'abol
partout l'esclavage, mais elle l'a fait aussit
qu'elle l'a pu. A l'heure actuelle, elle multipl
ses efforts pour faire cesser la traite des malheu
reux nègres d'Afrique, ou du moins l'enray
dans la mesure du possible.

3° *Le couronnement d'épines.*

4° *Le portement de la Croix*. C'était la coutum
dans certains cas d'obliger les prisonniers à po
ter leurs croix jusqu'au lieu du supplice, et d'in
crire sur cette croix le crime pour lequel i
étaient condamnés à mort. Ce fut pour cette ra
son que l'on plaça sur la croix de Notre Seigneu

s lettres I. N. R. I., qui sont les premières lettres
s quatre mots latins signifiant *Jésus de Naza-
th, roi des Juifs.* Ils prétendaient par ce signe,
ue Notre-Seigneur était mis à mort pour s'être
ppelé lui-même roi des Juifs, et avoir été par là
n perturbateur de la paix publique et un enne-
i de l'empereur romain auquel ils étaient
umis. Notre-Seigneur avait dit qu'il était le roi
es Juifs, mais il avait ajouté qu'il était leur roi
éleste et non leur roi temporel. La vraie cause
e sa mort fut la jalousie des prêtres Juifs et des
harisiens, qu'il traita plusieurs fois de sé-
ulcres blanchis.

5° *Le Crucifiement.* Notre sainte Mère se tenait
u pied de la Croix pendant le crucifiement, et
vue de sa Mère doit avoir été un spectacle bien
oulourenx pour Notre-Seigneur. Elle n'avait
us personne pour avoir soin d'elle, car saint
oseph était mort, et son Fils allait bientôt mou-
r. Notre-Seigueur demanda à saint Jean, l'un
e ses apôtres, d'en prendre soin. Saint Jean
ait cher à Notre-Seigneur et pour cette raison
fut appelé le disciple bien-aimé. Il nous est
nnu sous le nom de saint Jean l'Evangéliste,
il mourut le dernier des apôtres. Il fut jeté
jour dans une chaudière d'huile bouillante,
ais il fut miraculeusement sauvé par Dieu. Il
cut au-delà de cent ans, et pendant son séjour
ns l'île de Patmos il écrivit l'Apocalypse—le
rnier livre du Nouveau Testament—contenant
s prophéties sur ce qui arrivera à la fin du
onde. La sainte Vierge vécut environ onze ans
rès l'Ascension de Notre-Seigneur. Son corps
t déposé dans un tombeau, et la tradition nous
pporte que les anges le transportèrent au ciel,

où elle est maintenant à côté de son divi Fils. Cette translation du corps de la saint Vierge au Ciel porte le nom d'Assomption, et été célébrée dans l'Eglise dès les premiers âges Une grande preuve de l'Assomption, c'est qu personne n'a jamais prétendu posséder comm relique, aucune partie du corps de la saint Vierge. Les corps de quelques-uns des apôtre de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jacques par exemple nous ont été transmis, et il est cer tain que si la chose eût été possible, les premier chrétiens auraient fait tous leurs efforts pou obtenir au moins quelques parties du corps de l sainte Vierge. Assurément, saint Jean qui la con naissait si bien, aurait doté l'Eglise qu'il a fon dée, d'une partie de son corps comme relique mais la chose était impossible puisque son corp tout entier avait été transporté au ciel.

Les mystères glorieux sont :

1° La *Résurrection de Jésus-Christ* ; 2° so *Ascension* ; 3° la *Descente du Saint-Esprit sur le Apôtres* ; 4° l'*Assomption de la sainte Vierge* 5° son *Couronnement dans le Ciel*. Tous ces mys tères à l'exception du dernier ont déjà été expli qués. Dans ce dernier mystère, nous considé rons la sainte Vierge, immédiatement aprè son entrée dans le ciel, reçue par son Divin Fil et proclamée Reine du ciel, de tous les anges e de tous les Saints. En récitant le Rosaire, nou devons, après avoir indiqué le mystère, mention ner la vertu à demander.

Ce que nous appelons généralement le Chape let n'est que le tiers du Rosaire, c'est-à-dire que dans la récitation du Chapelet, nous pouvon seulement méditer cinq mystères, à moins de l

répéter trois fois. Si on dit le chapelet tous les jours, on se trouve à réciter tout le rosaire deux fois par semaine.

Le dimanche, à part les dimanches de l'Avent et du Carême, nous devons toujours méditer les *mystères glorieux*. Les mystères se déroulent suivant l'ordre dans lequel ils ont eu lieu dans la vie de Notre-Seigneur. Ainsi, le lundi, nous méditons les *mystères joyeux*; le mardi, les *mystères douloureux*; le mercredi, les *mystères glorieux*, et nous suivons le même ordre le jeudi, le vendredi et le samedi. Pendant l'Avent nous méditons les mystères joyeux, et pendant le Carême, les mystères douloureux. Dans le temps de Pâques nous méditons toujours les mystères glorieux.

Nous avons vu ce que signifiaient les lettres I. N. R. I., voyons maintenant ce que signifient les lettres I. H. S., surmontées d'une croix, que l'on voit souvent sur les autels et sur les choses saintes. Elles sont simplement une abréviation du nom de *Jésus*, tel qu'on l'écrivait d'abord en lettres grecques. D'autres pensent qu'elles sont les premières lettres des mots latins qui signifient : *Jésus, Sauveur des hommes*. La croix qui domine peut signifier que Notre-Seigneur a sauvé les hommes en mourant sur la croix.

Enfin, le Scapulaire est un large morceau d'étoffe que portent les moines et les prêtres de quelques Ordres religieux. Il part du bout des pieds, couvre les épaules et retombe, en arrière, sur les talons. Il est porté sur le costume, et porte le nom de scapulaire parce qu'il repose sur les épaules. Le scapulaire, tel que nous le portons, se compose de deux petits morceaux d'étoffe,

reliés par un bout de ruban ou une corde qui repose sur les épaules. C'est une imitation du grand scapulaire, et nous le portons en dessous de nos vêtements ordinaires. Le scapulaire noir est appelé scapulaire du Mont-Carmel. D'après de bonnes autorités, il a été donné au bienheureux Simon Stock par la sainte Vierge elle-même qui a fait des promesses insignes à ceux qui le porteraient. L'Église a accordé beaucoup de privilèges et d'indulgences à ceux qui portent ce scapulaire.

Nous portons le scapulaire pour indiquer que nous nous plaçons sous la protection spéciale de la Bienheureuse Vierge Marie. Nous pouvons dire par l'uniforme qu'il porte, à quelle armée ou à quelle nation appartient un soldat ; ainsi, nous considérons le scapulaire comme l'uniforme particulier de ceux qui désirent servir la sainte Vierge d'une manière spéciale. Le fait de porter le scapulaire noir est donc la marque d'une dévotion spéciale à la Bienheureuse Vierge Marie. Comme ce scapulaire fut d'abord introduit par les Pères Carmélites ou prêtres du Mont-Carmel, on l'appelle scapulaire du Mont-Carmel. Il y a aussi un scapulaire rouge, en l'honneur de la Sainte-Trinité ; un bleu, en l'honneur de l'Immaculée Conception, et un blanc, en l'honneur des Sept-Douleurs de la sainte Vierge.

Les Sept-Douleurs sont sept occasions principales de chagrin dans la vie de la sainte Vierge.

Ce sont : 1° La Circoncision de Notre-Seigneur, lorsqu'elle vit couler son sang pour la première fois ; 2° La fuite en Egypte pour mettre Jésus à l'abri de la cruauté d'Hérode qui le recherchait pour le faire mettre à mort ; 3° Les jours pen-

ant lesquels elle le chercha dans Jérusalem ; 4° ,a vue de Jésus-Christ chargé de sa croix ; 5° Sa nort ; 6° Sa descente de la croix ; 7° Sa déposition dans le sépulcre. Il y a un chapelet qu'on apelle le chapelet des Sept-Douleurs, qui est fait es sept médailles représentant ces douleurs, et e sept grains entre chaque médaille. A chaque nédaille, on médite sur la douleur qu'elle reprèsente, et on récite en son honneur le *Je vous alue Marie* sur les grains.

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME.

De la Prière.

---

† 235 Qu'est-ce que la prière ?

—La prière est une élévation de notre sprit et de notre cœur vers Dieu, soit our l'adorer, le remercier de ses bienfaits, nplorer son pardon, soit pour lui demaner les grâces dont nous avons besoin our l'âme ou pour le corps.

Nous devons élever notre cœur, parce que l'élévation seule de notre esprit ne serait pas une prière ; en effet, celui qui blasphème Dieu peut aussi élever son esprit, comme celui qui le prie. Nous élevons notre esprit pour connaître Dieu ; notre cœur, pour l'aimer, et par là, le servir. Ce sont les trois choses pour lesquelles l'homme a été créé. Si nous ne pensons pas à Dieu, nous ne prions pas. Un perroquet pourrait apprendre à réciter le *Notre Père*, mais il ne pourrait prier, parce qu'il n'a pas une âme qu'il puisse élever vers Dieu. On pourrait faire réciter des prières à un phonographe, mais on ne pourrait le faire prier, parce qu'il n'a ni âme ni cœur. La prière ne dépend donc pas des paroles que nous prononçons, mais de la manière dont elles sont prononcées. En effet, la meilleure prière, appelée méditation, se fait sans prononcer un mot, mais en pensant seulement à Dieu, à sa bonté envers nous, aux offenses que nous lui faisons, à l'enfer, au purgatoire, au ciel, au jugement, à la fin pour laquelle nous avons été créés, etc. Cette manière de prier est celle que suivent ordinairement les prêtres et les religieux. Comme certaines personnes pourraient aimer à méditer, nous expliquons la méthode à suivre. Nous essayons d'abord de nous rappeler que nous sommes en la présence de Dieu ; puis nous réfléchissons sur le sujet de méditation que nous avons choisi, le crucifiement, par exemple. Nous retraçons dans notre esprit la peinture de cette scène. Nous voyons Notre-Seigneur sur la croix, à ses côtés, deux voleurs, dont l'un le prie et l'autre le blasphème. Nous considérons la multitude de ses ennemis qui le tournent en dérision. A

quelque distance, nous apercevons la sainte Vierge, percée d'un glaive de douleurs, en compagnie de saint Jean et de Marie Madeleine. Nous nous demandons alors,—car nous devons nous figurer que nous sommes sur les lieux—de quel côté nous voudrions nous ranger. Irions-nous avec la sainte Vierge pour la consoler, ou nous rangerions-nous parmi les ennemis du Christ pour l'insulter ? Nous pensons ensuite au péché qui est la cause de toutes ces souffrances, au nombre de fois que nous avons péché, que nous nous sommes rangés du côté de la foule en abandonnant la sainte Vierge. Ces pensées nous font regretter nos fautes et prendre la résolution de ne plus pécher. Nous terminons notre méditation en remerciant Dieu de ces pieuses pensées et de ces bonnes résolutions. Nous pouvons consacrer à cette méditation un quart-d'heure ou un temps plus long, si nous le désirons.

Le crucifiement n'est qu'un des nombreux sujets de méditation qui sont à notre disposition. Nous pouvons choisir n'importe quelle partie du *Pater*, de l'*Ave Maria*, du *Credo*, et même des questions du catéchisme. La prière mentale est donc la meilleure, parce qu'elle nous oblige à penser, à faire attention à tout ce que nous disons, et à élever notre esprit et notre cœur vers Dieu ; tandis que dans la prière vocale, nous pouvons répéter des mots par pure habitude, sans aucune attention ou sans élever notre cœur et notre esprit vers Dieu.

† 326.—La prière est-elle nécessaire au salut ?

—**Oui, la prière est nécessaire au salut, parce que sans elle ceux qui ont l'usage de raison ne peuvent avoir les grâces nécessaires pour faire le bien et éviter le mal.**

Nous parlons ici de ceux qui ne prient presque jamais, et non pas de ceux qui, par oubli, négligent quelquefois leurs prières.

† 327.—Quand faut-il prier ?

—Il faut prier souvent, mais surtout les dimanches et fêtes ; le matin et le soir ; dans les dangers, dans les tentations et les afflictions.

Nous devons prier les *dimanches et fêtes*, parce ces jours sont spécialement consacrés par l'Eglise à honorer Dieu. Le *matin*, nous demandons à Dieu la grâce de ne pas pécher pendant la journée. Le *soir*, nous le remercions des bienfaits qu'il nous a accordés pendant la journée, et nous lui demandons de nous protéger pendant le sommeil contre les dangers et les accidents. Nous ne devons jamais nous coucher en péché mortel, et si nous avons le malheur d'être en cet état, nous devons faire un acte de contrition aussi parfaite que nous le pouvons, et promettre d'aller à confesse aussitôt que possible. Il arrive tant d'accidents que nous ne sommes jamais en sûreté, même en santé. Les incendies, les tremblements de terre, les inondations, la foudre, etc., peuvent nous enlever d'un moment à l'autre. Si nous voyions un homme suspendu par une faible corde au-dessus d'un abîme où il

serait infailliblement mis en pièces si la corde venait à se rompre, nous dirions que cet homme qui risque ainsi sa vie, de gaieté de cœur et sans nécessité, est le plus grand fou du monde. Celui qui commet le péché est encore plus fou ; il se suspend lui-même au-dessus d'un abîme de tourments éternels, sur le faible câble de sa propre vie, qui, d'un moment à l'autre, peut se rompre. Voulons-nous tenter Dieu et lui faire ce que nous n'oserions faire à nos semblables, parce qu'il est infiniment miséricordieux ? Prenons-y garde ! Il est aussi juste que miséricordieux, et un jour le péché que nous viendrons de commettre sera le dernier, après lequel il tranchera le fil de notre vie et nous précipitera dans une éternité de souffrances. Par *dangers*, nous entendons les dangers de l'âme et du corps, et par *afflictions*, les souffrances et les malheurs de toute sorte, comme la perte de notre santé, la mortalité dans nos familles, etc,

328.—Comment devons-nous prier ?

—Nous devons prier : 1° avec attention ; 2° avec humilité, en reconnaissant notre impuissance et notre dépendance de Dieu ; 3° avec un grand désir et une grande confiance d'obtenir les grâces de Dieu ; 4° avec persévérance.

1° Avec *attention*, c'est-à-dire en pensant à ce que nous faisons. Avant de prier, nous devons réfléchir un instant sur l'acte de la prière. Par elle nous allons nous adresser au Dieu tout puissant, notre Créateur, et lui demander les grâces dont nous avons besoin. Personne ne songerait à

aller dans un magasin sans penser d'avance à ce qu'il doit acheter, et sans prendre les mesures nécessaires pour se le procurer. Il calcule auparavant la quantité de la marchandise dont il a besoin, ce qu'elle va coûter, et apporte l'argent nécessaire pour payer. Il comprend que le commis ne peut pas deviner ce qu'il lui faut, et qu'il serait ridicule de demander n'importe quel objet. Il en est de même de la prière. Lorsque nous avons pensé à la grâce que nous devons demander à Dieu, pourquoi nous voulons obtenir cette grâce et pourquoi aussi Dieu devrait nous l'accorder, nous pouvons nous agenouiller et prier. Nous devons prier Dieu de la même manière qu'un enfant demande une faveur à ses parents. Nous devons lui parler dans toute la simplicité de notre langage, lui dire pourquoi nous le prions et pourquoi il doit nous accorder ce que nous lui demandons, sans oublier toutefois que Dieu ne nous doit rien. Nous ne devons pas toujours lire nos prières à Dieu. Lorsque nous avons besoin des services d'un ami, nous savons comment nous y prendre. Nous ne faisons pas écrire notre requête par un autre pour aller ensuite la lire à cet ami. C'est cependant ce que nous faisons lorsque nous récitons des prières composées par un autre. Nous devons essayer de prier par nous-mêmes. Naturellement, lorsque l'Eglise ordonne certaines prières—comme celles du prêtre pour l'office divin—ou qu'elle nous recommande d'autres prières, comme le *Notre Père*, *je vous salue Marie*, et *le Credo*, nous devons les réciter de préférence aux nôtres, parce qu'alors l'Eglise se joint à nous pour appuyer notre demande, et que Dieu exauce mieux de semblables

prières. Nous voulons dire seulement que nous ne devons pas toujours nous servir de livres de prières, ni réciter trop précipitamment le *Notre-Père*. afin de pouvoir consacrer plus de temps à certaines prières imprimées qui nous plaisent. Notre prière doit être une conversation avec Dieu, et après lui avoir parlé, nous devons écouter ce qu'il a à nous dire, par notre conscience, nos bonnes pensées, etc.

Nous devons surtout être en garde contre certaines prières composées par des imposteurs qui n'ont d'autre but que de faire de l'argent. Ils prétendent que ces prières ont été découvertes en quelque endroit célèbre, et que ceux qui les portent sur eux ou les récitent, en retirent des avantages merveilleux, qu'ils n'auront jamais d'accidents, qu'ils connaîtront l'heure de leur mort, qu'ils iront directement au ciel après leur mort, etc,. S'il existait de semblables prières, l'Eglise les connaîtrait certainement et les recommanderait à ses enfants. Quand de semblables prières nous tombent sous la main, il faut les porter à un prêtre et lui demander son opinion avant de s'en servir ou de les donner aux autres. N'achetons jamais de prières ou d'objets de piété de personnes que nous ne connaissons pas, car ce sont, la plupart du temps, des imposteurs dont les manières doucereuses et les discours onctueux font malheureusement trop de victimes parmi les catholiques ; ces personnes qui, trop souvent ne sont pas catholiques ou ne le sont que de nom, rient sous cape de la superstition et de la stupide naïveté des catholiques qui croient tout ce qu'on leur débite sur les livres de piété, les prières et les objets de dévotion.

Dans les premiers âges de l'Eglise, lorsque les ennemis de Jésus-Christ s'aperçurent qu'ils ne pouvaient réfuter ses enseignements, ils commencèrent à prôner des doctrines insensées, prétendant qu'elles étaient enseignées par le Christ, espérant par là faire tomber le ridicule sur le christianisme. Ainsi, de nos jours, les ennemis de l'Eglise catholique mettent une foule de choses en circulation, disant que c'est là son enseignement, dans l'espoir que ces doctrines fausses et insensées jetteront du discrédit et du ridicule sur la vraie religion. Soyons en garde contre tous les imposteurs, et rappelons-nous que c'est une règle de conduite très sage de ne jamais acheter d'objets de piété de personnes qui vont de porte en porte pour les vendre. Rappelons-nous aussi que tous les objets de piété que l'on offre en vente, ne viennent pas de Rome ou de la Terre-Sainte, malgré les affirmations de leurs possesseurs, et que nous sommes dans l'erreur si nous le croyons.

2° *Avec humilité.*—Coupables d'une infinité de fautes, nous sommes indignes d'obtenir aucune faveur de Dieu et même de nous présenter devant lui pour le prier. Il faut donc reconnaître notre indignité, nous humilier à la vue de nos fautes, et en gémir du fond du cœur. Le Publicain et la Madeleine dont parle l'Evangile en sont la preuve.

3° *Avec un grand désir et une grande confiance d'obtenir les grâces de Dieu*, c'est-à-dire avoir pleine confiance que Dieu nous accordera ce que nous demandons, si nous en avons besoin ou si nous le méritons. Un grand nombre de personnes ont le défaut de prier sans avoir le désir

et la confiance d'être exaucées. En priant, nous devons avoir tant de foi et de confiance, que nous serions réellement désappointés si nous n'obtenions pas ce que nous demandons. Un jour que Notre-Seigneur passait en un certain lieu, il fut suivi par une pauvre femme qui était malade depuis vingt ans, et qui, dans l'espoir d'être guérie, avait dépensé sa fortune pour payer les services des médecins. (1) Elle ne lui demanda pas de la guérir, mais elle se disait à elle-même : *Si je puis seulement toucher ses vêtements, je serai guérie.* Elle se fraya un chemin à travers la foule et suivit Notre-Seigneur jusqu'à ce qu'elle pût toucher ses vêtements sans être vue. Elle réussit enfin à exécuter ce qu'elle désirait et fut instantanément guérie. Notre-Seigneur qui connaissait ce qu'elle désirait et ce qu'elle avait fait, se tourna vers le peuple, et fit l'éloge de la foi et de la confiance de cette femme, qui lui avaient mérité sa guérison. Telles doivent être notre foi et notre confiance lorsque nous prions Dieu pour nos besoins.

4° *Avec persévérance.*—Nous ne devons jamais cesser de prier, quand bien même Dieu ne nous accorde pas ce que nous lui demandons. A-t-on jamais observé un enfant qui demande une faveur à sa mère ? Voyez sa persistance ! Quoique souvent refusé, il réitère toujours la même demande, jusqu'à ce qu'enfin la mère fatiguée de ses importunités, lui accorde ce qu'il demande.

Sainte Monique a prié pendant dix-sept ans pour la conversion de saint Augustin, son fils.

---

(1) S. Marc, v, 25.

Le père de saint Augustin était païen, et Monique sa femme, obtint qu'il se fît chrétien seulement après dix-sept ans de prières. Vers la même époque. son fils Augustin qui était étudiant, tomba dans un mauvais milieu et devint un grand pécheur. Elle pria également pour lui pendant dix-sept ans, puis enfin, elle obtint sa conversion, et il devint un grand saint et un grand docteur de l'Eglise Voyez le résultat de trente-quatre années de prières. Monique elle-même devient sainte, son fils devient aussi un grand saint, et son mari meurt chrétien Si elle eût cessé de prier au bout de dix ans, peut-être qu'Augustin ne se serait jamais converti Nous ne connaissons pas le moment où Dieu exaucera notre prière, et nous pouvons cesser de prier juste à l'instant où un nouvel appel nous ferait obtenir ce que nous demandons. Nous devons donc continuer de prier jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous accorder notre demande. Quelques-uns disent que Dieu n'entend pas leurs prières lorsqu'il ne les exauce pas ; mais Dieu nous entend toujours. Pourquoi donc ne nous accorde-t-il pas toujours ce que nous demandons Pour plusieurs raisons ; (1) Nous pouvons ne pas prier d'une manière convenable, c'est-à-dire, avec attention, humilité, confiance et persévérance (2) Nous pouvons demander des choses qui, dans la pensée de Dieu, ne seraient pas pour notre bien spirituel. Ceci peut être vrai, même pour des choses que nous croyons bonnes pour nous, comme d'être délivrés des afflictions, des tentations, etc. Il arrive souvent que Dieu nous témoigne une grande miséricorde en n'exauçant pas nos prières. Supposons, par exemple, qu'un père de

famille tienne un rasoir à la main, et que son jeune enfant insiste vivement pour l'avoir. Pense-t-on que si le père aime son enfant, il le lui donnera? Certainement non. L'enfant croit sans aucun doute que la possession de cet instrument lui procurera des avantages; mais le père, plus sage, prévoit le danger. Comme Dieu est un Père qui nous aime, il agit envers nous de la même manière (3) Quelquefois nos prières ne sont pas exaucées, afin que nous apprenions à prier avec les dispositions convenables, et Dieu diffère de nous accorder ce qu'il a l'intention de nous donner plus tard, afin de nous rendre persévérants dans la prière et de nous faire acquérir de plus grands mérites. Avez-vous jamais observé une mère qui apprend à son fils à marcher? Que fait-elle? Elle s'éloigne à quelque distance de l'enfant, lui montre un objet qui doit lui faire plaisir et l'engage par là à marcher jusqu'à elle. Lorsque l'enfant arrive près d'elle, elle s'éloigne encore un peu, le force d'avancer un peu plus, avant de lui donner l'objet qu'il désire. Elle en agit ainsi, non par mauvaise volonté, pour ne pas donner l'objet à l'enfant, mais afin de lui apprendre à marcher, car elle aime voir ses efforts. S'il tombe, elle le relève et le fait essayer encore. Ainsi, Dieu nous apprend à prier, et malgré son amour, il diffère quelquefois de nous accorder ses faveurs, afin de nous obliger à le prier plus longtemps et, lui procurer par là un plus grand plaisir.

329.—Au nom de qui faut-il prier?

—Il faut prier au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a promis que son

Père nous accorderait tout ce que nous demanderions en son nom.

330.—Pour qui devons-nous prier ?

—Nous devons prier pour tous les hommes sans exception, et en particulier pour ceux qui ont autorité sur nous, pour nos bienfaiteurs, nos ennemis, les pécheurs et les défunts.

331.—Dieu exauce-t-il toujours nos prières ?

—Oui, Dieu exauce toujours nos prières quand elles sont bien faites ; mais il les exauce de la manière qu'il juge le plus utile à notre salut.

332. — Que devons-nous demander avant tout à Dieu ?

—Nous devons demander avant tout à Dieu les choses qui se rapportent à sa gloire, à notre salut et au salut du prochain.

333.—Pouvons-nous demander à Dieu la santé et d'autres biens temporels ?

—Oui, nous pouvons demander à Dieu la santé et d'autres biens temporels, pourvu que nous le fassions avec soumission à la volonté de Dieu.

† 334.—Quelles sont les prières les plus recommandées ?

—Les prières les plus recommandées sont l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des Apôtres, le Confiteor, les Actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition.

De l'Oraison Dominicale.

335.—Qui nous a enseigné le Pater ou l'Oraison Dominicale ?

—C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a enseigné le Pater ou l'Oraison Dominicale.

La plus belle et la plus excellente de toutes es prières est, sans contredit, l'Oraison Dominicale, ainsi appelée, parce que c'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a composée. Ce divin Sauveur ne cessait jamais de recommander à ses disciples la nécessité de la prière, et il leur en donnait souvent l'exemple. Un jour qu'il était en prière, quand il eût terminé son oraison, un de ses apôtres s'approchant de lui, lui dit : *Seigneur, apprenez-nous à prier.* Alors le Sauveur répondit : *Voici comment vous prierez : vous direz : Notre Père, qui êtes aux cieux*, etc.

Cette prière se compose d'une préface, de sept demandes et d'une conclusion. La préface est renfermée dans ces mots . *Notre Père, qui êtes aux cieux ;* puis viennent les demandes dont les trois premières se rapportent à tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu, et les quatre dernières à ce qui nous est nécessaire pour la vie de l'âme et du corps ; et le mot *Amen* ou *Ainsi soit-il*, forme la conclusion. Elle renferme donc en substance tout ce que nous pouvons demander à Dieu, et les divers sentiments dont les hommes doivent être animés à son égard. Elle est pour nos désirs ce que le Décalogue est pour nos œuvres, et ce que le Symbole est pour notre croyance. Le Symbole est l'abrégé de ce que nous devons croire, le Décalogue, l'abrégé de ce que nous devons faire, et l'Oraison Dominicale, l'abrégé de ce que nous devons demander à Dieu.

† 336.—Récitez l'Oraison Dominicale.

—Notre Père ..... (1)

Nous disons *Notre Père* et non pas *Mon Père :* 1° Parce que nous sommes tous frères, et que, par conséquent, nous devons prier non seulement pour nous-mêmes mais pour tous les enfants de Dieu ; 2° parce que Dieu est réellement notre Père.

Que fait un père pour ses enfants ? Après leur avoir donné la vie naturelle, il leur fournit la nourriture et le vêtement, il les initie aux prin-

---

(1) Voir page 7.

cipales vérités de la religion et leur enseigne, de paroles et d'exemple, leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes, il leur procure une instruction en rapport avec sa condition et leurs aptitudes, il leur aide à débuter dans la vie, il ne cesse, un seul instant, de s'intéresser à eux, et lorsqu'il vient à mourir, il laisse à chacun une part de ses biens. Eh bien! Dieu est notre Père de la même manière, et dans un sens encore plus vrai. Il nous a créés et ne cesse de pourvoir à tous les besoins de notre vie. Il nous donne la chaleur, la lumière et l'air, éléments sans lesquels nous ne pouvons vivre un seul instant. Il nous fournit également la nourriture et le vêtement, et veille à la préparation de ces choses longtemps avant qu'elles nous soient nécessaires ou que nous y pensions. Ainsi, par exemple, a-t-on jamais songé à la somme de de temps et de soins que coûte la récolte même d'une seule pomme de terre? Six mois au moins, et même un an avant qu'elle puisse nous servir de nourriture, Dieu suggère au cultivateur qui la récoltera de garder en réserve le germe qu'il confiera à la terre le printemps suivant. Lorsque la saison des semailles est arrivée, il laboure le sol, le herse avec soin, puis il sème le germe destiné à produire une nouvelle pomme de terre. Plus tard, il en renchausse la tige après avoir fait le sarclage des mauvaises herbes, pendant que Dieu dispense, avec une sage mesure, la chaleur et la pluie nécessaires pour que le germe déposé en terre puisse se développer et donner son fruit. Enfin, sur la fin de l'été, la pomme de terre est arrachée du sol, portée au marché, achetée par le consommateur, préparée et mise sur

la table. Ils sont rares ceux qui réfléchissent, en mangeant une pomme de terre, que sa formation a coûté autant de travail, ou qui pensent à remercier Dieu de sa bonté. La pomme de terre n'est pas le seul aliment qui constitue la nourriture de l'homme, et cependant il en est de même de tous les autres. Les mines de charbon qui nous fournissent ce combustible, indispensable en certains pays, les sources de pétrole qui nous procurent un mode d'éclairage aussi avantageux qu'économique, existent dans les entrailles de la terre depuis des centaines d'années. Dieu a créé tout ce qui est à notre usage, parce qu'il a prévu et savait que nous en aurions besoin. De plus, il nous protège contre les dangers; il nous parle et nous dirige par la voix de notre conscience et par les ministres de son Eglise, les évêques et les prêtres. Il a aussi beaucoup d'amour pour nous, comme le prouvent ses bienfaits sans nombre, et son infinie miséricorde qui ne se lasse jamais de nous pardonner nos infidélités. Il distribue à chacun de nous une part de ses biens. Il a doué l'homme d'une intelligence et d'une volonté libre. Il lui a donné l'immortalité, c'est-à-dire que l'homme existera aussi longtemps que Dieu lui-même, et par conséquent ne cessera jamais d'exister. Puis, quand Notre-Seigneur est mort sur la croix, il nous a laissé ses richesses infinies, c'est-à-dire ses grâces et ses mérites, les sacrements et le ciel lui-même. Dieu est donc bien réellement notre Père, et dans un sens beaucoup plus réel que ne le sont nos pères naturels, qui ne peuvent nous donner que ce qu'ils ont eux-mêmes reçu de lui.

De tout temps, Dieu a bien été reconnu omme le Père de la nature, Les païens eux-nêmes faisaient grand usage de ce titre ; mais vant la venue de Jésus-Christ, nul homme l'avait osé donner à Dieu le nom de Père, lors-qu'il lui parlait en qualité de suppliant. Le Pro-phète royal lui disait souvent : *O Dieu, venez à non secours ;* mais il ne lui disait jamais : *Mon Père* ou *Notre Père.* On craignait Dieu plus qu'on ie l'aimait. On le regardait comme un roi ter-ible, et le Juif semblait toujours sous l'impres-ion de la crainte que lui avaient inspirée le dé-uge, la ruine de Sodome et le tonnerre du Sinaï. l l'appelait Jéhovah et craignait même quelque-ois de prononcer son nom. Mais Notre-Seigneur ésus-Christ nous a enseigné que si Dieu est le Roi des rois, le Maître de l'univers et le Seigneur le toutes choses, il est en même temps un Père on et miséricordieux, qui désire que ses enfants vitent de l'offenser, par amour plutôt que par rainte. C'est pourquoi il a enseigné à ses dis-iples et à tous les chrétiens de donner à Dieu e doux nom de Père.

Qui êtes aux cieux. Le catéchisme dit que Dieu st partout ; pourquoi donc disons-nous dans Oraison dominicale : *Qui êtes aux cieux*, comme s'il n'était nulle part ailleurs ? Nous nous expri-nons ainsi pour nous rappeler : 1° que le ciel st notre véritable demeure, et que le monde ctuel est seulement une terre étrangère que ous devons quitter après un certain nombre l'années, après avoir rempli la mission que Dieu ous a assignée ; 2° que dans le ciel nous ver-ons Dieu face à face et tel qu'il est ; 3° que le ciel st le lieu où Dieu sera pendant toute l'éternité.

Que votre nom soit sanctifié. Cela veut dire : Seigneur, nous désirons que votre nom soit connu, honoré et servi par nous et par tous les hommes, et reçoive sur la terre une gloire et des hommages, sinon égaux, du moins semblables à ceux que le Ciel lui rend.

Que votre règne arrive. C'est comme si nous disions : Que Dieu règne par sa grâce sur nos cœurs et sur les cœurs de tous les hommes ; que tous les hommes puissent obtenir le salut éternel, et arriver ainsi à régner pour toujours avec Dieu dans le ciel, qui est le royaume de sa gloire. Comme l'Eglise militante est fréquemment appelée le royaume de Jésus-Christ, et qu'elle a pour mission de sauver les âmes, nous demandons en même temps que ce royaume s'étende, fleurisse et se fortifie, que la vraie religion soit établie par toute la terre, que tous les hommes connaissent, servent le vrai Dieu, observent fidèlement ses lois, et qu'ils ne soient pas les esclaves du démon. Lorsque nous prononçons ces paroles nous devons penser de plus aux intérêts particuliers de l'Eglise, et prier pour les œuvres des missionnaires, pour que les ouvriers de la vigne du Seigneur soient toujours en nombre plus que suffisant, et pour le triomphe de la vraie religion.

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Comme les anges et les saints dans le ciel obéissent à Dieu d'une manière parfaite et ne l'offensent jamais, nous demandons qu'il en soit de même sur la terre, et que tous les hommes fassent la volonté de Dieu, observent ses lois et celles de son Eglise, vivent sans péché, soient résignés à tous les maux de cette vie, et hum-

blement soumis à toutes les dispositions de la divine Providence.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Le mot *pain* signifie ici, non seulement les choses nécessaires pour la vie du corps, telles que la nourriture, le vêtement, la lumière, la chaleur, l'air, etc., mais aussi ce qui est nécessaire pour la vie de l'âme, c'est-à-dire la grâce. Nous disons : *donnez-nous* et non pas : donnez-moi, parce que nous demandons pour tous nos frères, et que nous devons partager avec eux notre superflu. Nous ajoutons : *aujourd'hui*, parce que nous ne sommes pas sûrs du lendemain, et que nous ne devons pas nous en inquiéter, ce qui serait manquer de confiance dans la divine Providence. Enfin, nous nous contentons de demander notre pain *quotidien*, c'est-à-dire que nous bornons nos désirs à cette mesure modeste qui suffit pour un jour. Chaque jour de leur vie, riches et pauvres doivent renouveler la même prière, car où est l'homme qui puisse se vanter de ne point dépendre de Dieu à chaque instant de son existence ?

Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Nous commençons dans cette demande par supplier Dieu de nous pardonner nos péchés, et nous ajoutons : *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Ces dernières paroles présentent deux sens ; car elles expriment une comparaison aussi bien qu'une condition. En premier lieu, c'est comme si nous disions : Seigneur, de même que je pardonne aux autres les offenses qu'ils me font, de même je vous prie de me pardonner mes péchés. En second lieu, demander à Dieu qu'il nous

pardonne comme nous pardonnons, c'est consentir à ce qu'il ne nous pardonne pas, si nous ne pardonnons pas nous-mêmes. C'est en ce sens que Notre-Seigneur a dit dans l'Evangile : *Si vous pardonnez aux hommes leurs torts envers vous, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres envers lui ; mais si vous ne pardonnez pas aux autres, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos péchés.* (1).

“ Quoi ! dit saint Grégoire de Nysse, vous voulez que Dieu annule la cédule de condamnation portée contre vous, et qu'il vous remette ce que vous lui devez ; et vous, vous prenez à la gorge votre débiteur, vous comptez avec grand soin tout ce qu'il vous doit, vous êtes inexorable sur tout moyen de conciliation, vous en usez envers lui en toute rigueur ; et vous voilà, vous, aux pieds de Dieu, lui demandant que votre dette vous soit remise ! Non, votre prière ne saurait être exaucée, elle est étouffée par les cris de votre victime.”

Et ne nous induisez point en tentation. La tentation n'est pas un péché, puisqu'il ne dépend pas de nous de ne pas être tentés ; elle est seulement une sollicitation au mal, un mouvement intérieur qui nous porte au péché, et qui provient du démon, du monde, ou de la corruption de notre nature. Ainsi, il nous vient en pensée de faire un acte défendu, de voler, de nous venger, de nous procurer un plaisir déshonnête ; voilà la tentation. C'est le consentement seul qui rend coupable devant Dieu ; et loin d'être un péché, si l'on n'y consent pas, la tentation a l'avantage

---

(1) S. Math. vi.

d'éprouver la vertu, de nous préserver de l'orgueil, de nous empêcher de nous endormir dans une funeste sécurité, et de nous faire mériter une couronne plus brillante et une récompense plus grande par les victoires qu'elle nous donne occasion de remporter. C'est pourquoi nous ne demandons pas à Dieu de nous délivrer absolument de toute tentation ; car la vie de l'homme, tant qu'il est sur la terre, est un combat continuel ; nous le supplions seulement de ne pas permettre que nous succombions à la tentation, de nous faire la grâce de la surmonter ; et de nous préserver, par sa miséricorde, de ces redoutables tentations qui ébranlent et renversent quelquefois les âmes les plus intrépides. Bien que la tentation ne soit pas un péché et nous procure certains avantages si nous y résistons, nous pècherions cependant en la recherchant.

Mais délivrez-nous du mal. Ces mots sont comme le complément de l'Oraison Dominicale, et la récapitulation de toutes les autres demandes. Car, prier Dieu qu'il nous délivre du mal, c'est lui demander à la fois qu'il nous délivre du péché, des châtiments temporels et éternels dûs à nos péchés, des maux spirituels et temporels, et, en général, de tout ce qui est de nature à nous éloigner du salut. Par ce mot *mal*, nous désignons tout ce qui peut nuire à notre âme et à notre corps, tout ce qui peut faire notre malheur en ce monde ou en l'autre, et nous en demandons instamment à Dieu la délivrance.

Ainsi soit-il. Ce mot est comme la conclusion de tout ce que nous venons de demander à Dieu,

et veut dire: C'est cela, c'est la vérité; que toutes ces demandes soient exaucées. Je le désire. Je l'espère. En le prononçant, nous devons donc éprouver au-dedans de nous-mêmes, un ardent désir d'être exaucés; et ce désir doit être plein de confiance, en nous appuyant sur la promesse de Jésus-Christ, qui a dit que tout ce que nous demanderons à son Père, en son nom, nous sera accordé. Disons : *Ainsi soit il*, avec un redoublement de ferveur, soit pour réparer les imperfections de notre prière, soit pour toucher plus vivement le cœur de notre Père céleste.

† 337.—Pourquoi dites-vous Notre Père, et non pas Mon Père ?

—Nous disons : Notre Père, et non pas Mon Père, parce que Dieu est le créateur ou le Père de tous les hommes et que, par conséquent, nous sommes tous enfants d'une même famille.

338.—Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il ajouté : Qui êtes aux cieux ?

—Notre-Seigneur a ajouté : Qui êtes aux cieux, pour élever nos cœurs vers le ciel, où Dieu règne dans sa gloire, et où nous espérons le posséder un jour.

† 339.—Que demandons-nous à Dieu dans l'oraison dominicale ?

---

(1) S. Jean, XVI, 23.

—Dans l'oraison dominicale nous demandons à Dieu tout ce qui peut contribuer à sa gloire, et ce qui nous est nécessaire pour la vie de l'âme et du corps.

340.—Que demandons-nous pour la gloire de Dieu ?

—Nous demandons, pour la gloire de Dieu, trois choses : 1° que son saint nom soit connu et béni ; 2° qu'il règne par sa grâce sur tous les cœurs ; 3° que les hommes lui obéissent sur la terre comme les anges et les saints lui obéissent dans le ciel.

341.—Qne demandons-nous pour nous dans l'oraison dominicale ?

—Nous demandons pour nous dans l'oraison dominicale, quatre choses : 1° le pain de chaque jour, c'est-à-dire, les biens spirituels et temporels ; 2° le pardon de nos offenses, nous rappelant qu'il faut pardonner à notre prochain, si nous voulons que Dieu nous pardonne ; 3° la grâce de surmonter les tentations ; 4° la faveur d'être préservés de tout mal, surtout du péché et de la damnation éternelle.

342.—Qu'exprime le mot amen ou ainsi soit-il ?

—Le mot amen, ou ainsi soit-il, exprime un désir plus ardent d'obtenir ce qu'on a demandé, et voilà pourquoi il se trouve à la fin de presque toutes les prières.

De la Salutation Angélique.

---

† 343.—Pourquoi prions-nous si souvent la sainte Vierge ?

—Nous prions souvent la sainte Vierge, parce qu'elle est la plus puissante protectrice que nous puissions avoir au ciel.

344.—Par quelle prière l'Eglise invoque-t-elle plus ordinairement la sainte Vierge ?

—C'est par l'Ave Maria, appelée aussi Salutation Angélique, que l'Eglise invoque plus ordinairement la sainte Vierge ?

† 345.—Récitez la Salutation Angélique.

—Je vous salue Marie, ... (1)

---

(1) Voir page 7.

† 346.—Pourquoi appelle-t-on cette prière la Salutation Angélique ?

—On appelle cette prière la Salutation Angélique, parce qu'elle commence par les paroles avec lesquelles l'Ange Gabriel salua la très sainte Vierge, en lui annonçant qu'elle serait la mère de Dieu.

Après l'Oraison Dominicale, la prière la plus belle et la plus usitée dans l'Eglise est la Salutation Angélique.

Cette prière se compose de trois parties : 1° Des paroles de l'ange, qui, en apparaissant à Marie dans sa maison de Nazareth, la salua en ces termes : *Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous ;* 2° des paroles de sainte Elizabeth, laquelle, félicitant Marie, sa cousine, de l'insigne honneur qu'elle avait de porter dans son sein le Sauveur du monde, lui dit : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni ;* 3° des paroles ajoutées par l'Eglise, pour implorer la protection de Marie. Cette addition forme le reste de la prière: *Sainte Marie, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.*

La Salutation angélique renferme tout à la fois une louange, une action de grâces et une demande. Elle est donc parfaitement composée pour plaire à la Reine du ciel et nous attirer les grâces dont elle est la distributrice. Chacun de ses mots renferme un sens admirable, comme nous allons le voir.

Je vous salue. Telle était la salutation que s'adressaient généralement les habitants de ce pays, en se rencontrant. Au lieu de dire : *Bonjour,*

Bonsoir, ou *Comment allez-vous*, comme nous le faisons, lorsque nous rencontrons une personne qui nous est connue, ils disaient : *Salut*, ou *Je vous salue*; et c'est dans ces dans ces termes que l'ange salua la vierge de Nazareth. Pour la première fois, un ange s'incline devant une créature humaine, s'empresse de lui rendre le premier ses hommages, et la salue comme le chef-d'œuvre de la création. Apprenons de là avec quelle humilité des pécheurs comme nous doivent adresser à Marie la même salutation, et ne prononçons jamais ce mot qu'avec les sentiments d'une haute estime pour son éminente sainteté, d'un profond respect pour sa grandeur incomparable, et d'une extrême joie pour son bonheur accompli.

Marie. Ce nom signifie, entre autres choses, *Reine*, *Dame*. En effet, en devenant la mère de son Dieu, Marie est devenue la grande dame de l'univers, la reine du ciel et de la terre, la reine des anges et des hommes. Après le nom adorable de Jésus, il n'en est pas de plus beau et de plus cher à la piété chrétienne que celui de Marie. C'est une pieuse coutume d'incliner la tête chaque fois qu'il est prononcé. L'Eglise, pour l'honorer d'un culte particulier, lui a consacré une fête spéciale ; et c'est le seul nom avec celui de Jésus, auquel elle ait accordé uue telle distinction. L'ange a seulement dit : *Je vous salue*, sans prononcer le nom de *Marie*, parce qu'elle était la seule présente en cette circonstance mémorable.

347.—Que signifient ces paroles : Pleine de grâce, que l'ange adressa à Marie ?

—Ces paroles signifient que la sainte Vierge Marie, par un privilège tout spécial, et en vue des mérites de Jésus-Christ, a été préservée de la tache du péché originel et comblée de grâce dès le premier instant de son existence.

Préparée par les mains du Tout-Puissant pour la destinée la plus sublime, Marie fut ornée de toutes sortes de mérites, remplie de toutes les bénédictions du ciel ; et le Saint-Esprit qui descendit en elle avec toutes les vertus inséparables de sa divine essence, la combla de toutes les perfections, et la remplit tout entière de sa grâce. Aussi l'Eglise lui applique-t-elle ces paroles du Cantique des Cantiques : "Votre beauté est parfaite et il n'y a point de tache en vous." (1)

348.—Que signifient ces paroles de l'ange à Marie : Le Seigneur est avec vous ?

Ces paroles de l'ange à Marie signifient qu'elle est unie à Dieu de la manière la plus intime, et qu'elle va devenir un temple vivant où le Verbe incarné habitera corporellement.

Le Seigneur est avec toutes ses créatures par son immensité ; il est avec les pécheurs par sa grâce actuelle ; il est plus intimement avec les justes par sa grâce sanctifiante ; mais il est avec

(1) Cant. VI, 7.

Marie d'une façon toute particulière, puisqu'elle eût le bonheur d'être unie à son Dieu, non seulement de cœur, mais encore de corps, en qualité de mère.

349.—Que signifient ces paroles de sainte Elizabeth à la sainte Vierge : Vous êtes bénie entre toutes les femmes ?

—Ces paroles signifient que Marie est supérieure à toutes les femmes, non seulement parce qu'elle a été immaculée dans sa conception, mais surtout parce qu'elle a la dignité incomparable de mère de Dieu.

En lui adressant ces paroles, l'ange élevait Marie infiniment au-dessus de toutes les femmes qui avaient existé jusqu'alors, et qui devaient paraître dans la suite des siècles. Il n'en est pas une, en effet, qu'on puisse mettre en parallèle avec elle. Marie a été préservée de la moindre tache du péché ; elle est l'instrument dont Dieu s'est servi pour lever la malédiction qui pesait sur le genre humain ; elle a donné au monde le fruit de vie, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'elle a conçu sans tache, porté sans peine, enfanté sans douleur ; elle est une source de bénédictions et l'origine de toutes les grâces.

350.—Que veulent dire ces autres paroles de sainte Elizabeth à Marie : Et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni ?

—Ces paroles veulent dire que le fils de Marie est la sainteté même, et que nous

devons nous réjouir avec elle de ce qu'il est glorifié par son Père et adoré par les hommes.

En tant que Dieu, dit saint Paul, Jésus est élevé au-dessus de tout et béni dans tous les siècles. (1) Il est béni de Dieu, comme étant son fils bien-aimé. Il est béni par les anges, qui tiennent de lui l'être, la grâce et la gloire dont ils jouissent. Il est béni par les hommes qu'il a sauvés par son incarnation. Tout en sa personne est digne d'être loué, béni et adoré.

351.—Que reconnaissons-nous par cette prière de l'Eglise : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et l'heure de notre mort. Ainsi soit-il ?

—Par cette prière, nous reconnaissons que Marie est sainte et mère de Dieu ; et pleins de confiance dans son pouvoir, nous la conjurons de nous obtenir par ses prières, la grâce de vivre et de mourir saintement comme elle, pour lui être associés un jour dans le ciel.

Sainte Marie. Nous l'appelons *sainte*, et ce mot doit être pris dans le sens le plus étendu. Car, après la sainteté de Dieu, il n'en est pas de plus éminente que celle de Marie, et il ne sera jamais donné à aucune intelligence mortelle de comprendre le haut degré de perfection auquel elle est parvenue.

---

(1) Rom., IX, 5.

Mère de Dieu. Nous l'appelons ainsi, parce que son fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, était vrai Dieu en même temps que vrai homme.

Priez pour nous. Nous la conjurons de nous obtenir de son Fils ce qui nous est nécessaire, assurés que sa prière ne sera jamais refusée, parce qu'elle a plus de pouvoir sur lui que tous les autres saints.

Pécheurs. Nous prenons la qualification de pécheurs, et il n'en est pas une qui saurait convenir mieux que celle-là. Ainsi, par notre humilité, nous voulons exciter sa compassion et l'attendrir sur notre sort.

Maintenant. Nous la supplions de prier pour nous *maintenant;* c'est-à-dire, à chaque instant de notre existence, parce que nous avons continuellement besoin de grâces pour éviter les dangers qui nous menacent, pour remplir nos devoirs et gagner le ciel.

Et à l'heure de notre mort. C'est le moment décisif de notre éternité. A cette heure critique, le démon redouble ses efforts pour nous perdre, les tentations sont plus violentes, la crainte des jugements de Dieu jette dans le trouble, et si la charité des justes est exposée à se refroidir et à s'éteindre, combien ce moment est redoutable pour ceux qui n'ont guère aimé Dieu et qui n'ont pas songé à expier leurs fautes par la pénitence!

Ainsi soit-il. Ce mot est une confirmation de tout ce que nous venons de dire. Par là, nous ratifions toutes les louanges que nous avons données à Marie, et nous renouvelons la prière que nous lui avons adressée.

† 352.—Quels sentiments devons-nous avoir pour la sainte Vierge?

—Nous devons avoir pour la sainte Vierge un profond respect, un amour tendre, une confiance inébranlable et sans bornes, parce qu'elle est la mère de Dieu et aussi la nôtre.

Les sentiments de respect, d'amour et de confiance que nous devons avoir pour Marie, reposent : sur son éminente dignité; sur les rapports intimes qu'elle a eus avec la divinité ; sur le puissant crédit qu'elle a dans le ciel ; sur son ineffable bonté ; sur les fruits inappréciables qu'on retire de cette dévotion ; et ces sentiments sont une des marques les plus solides de prédestination, et la véritable clef du paradis. Les saints Pères nous assurent qu'il est impossible qu'un vrai serviteur de Marie se perde.

353.—La sainte Vierge est-elle vraiment mère de Dieu ?

—Oui, la sainte Vierge est vraiment mère de Dieu, parce que la même personne qui est Fils de Dieu est aussi le fils de la Bienheureuse Vierge Marie.

354.—Comment pouvons-nous dire que la mère de Jésus-Christ est aussi la nôtre ?

—Nous pouvons dire que Marie est notre mère, parce que Jésus-Christ sur la la croix a voulu que, dans la personne de saint Jean, sa mère nous adoptât pour ses enfants, quand il dit à Marie : Voilà votre fils, et à saint Jean : Voilà votre mère.

† 355.—Que devons-nous faire pour témoigner notre dévotion à la sainte Vierge?

—Pour témoigner notre dévotion à la sainte Vierge, nous devons l'invoquer fréquemment, célébrer ses fêtes avec piété et nous efforcer d'imiter ses vertus.

356.—Quelles pratiques pieuses l'Eglise a-t-elle autorisées en l'honneur de la sainte Vierge?

—L'Eglise a autorisé plusieurs pratiques de dévotion en l'honneur de Marie, telles que le chapelet, le rosaire, l'angelus, les congrégations, les confréries des scapulaires de Notre-Dame du Mont-Carmel, de l'Immaculée Conception.......

Comme nous avons déjà parlé du Chapelet, du Rosaire et des Scapulaires, nous nous contenterons de dire un mot de l'Angelus, des Congrégations, ainsi que des litanies de la sainte Vierge.

L'*Angelus*.—Cette prière roule sur le même sujet que la Salutation Angélique, et n'est pas autre chose que l'historique de l'Incarnation. Le matin, le midi et le soir. l'Eglise nous avertit par le son de la cloche de la réciter en l'honneur de l'incarnation, de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur.

C'est par degrés seulement que cette belle prière est arrivée à la forme sous laquelle nous la connaissons et nous la récitons aujourd'hui.

Un savant bénédictin du seizième siècle, Arnold Vion, raconte que ce fut le Pape Urbain II qui, en 1090, ordonna pour la première fois de réciter

chaque jour l'*Angelus*, le matin et le soir. C'était au moment du Concile assemblé à Clermont pour la première croisade. Le Pape, sachant qu'il est impossible que les prières d'un grand nombre ne soient pas exaucées, ordonna qu'à partir du jour où l'armée chrétienne se mettrait en campagne pour recouvrer la Terre-Sainte, on sonnerait trois coups de cloche dans toutes les églises cathédrales et abbatiales, pour inviter les fidèles à réciter trois *Ave Maria*.

L'*Angelus* se compose de trois parties, suivies chacune de la Salutation Angélique, en l'honneur du message de l'ange, et se termine par une invocation à la sainte Vierge, accompagnée d'une prière en l'honneur de l'Incarnation, de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ. La première partie rappelle la mission de l'ange dans les termes suivants : *L'Ange du Seigneur annonça à Marie. Et elle conçut par l'opération du Saint-Esprit.* La seconde partie répète la réponse de la sainte Vierge : *Voici la servante du Seigneur. Qu'il me soit fait suivant votre parole.* La troisième partie raconte comment Notre-Seigneur s'est fait homme : *Et le Verbe s'est fait chair. Et il a habité parmi nous.*

Dans toutes nos paroisses canadiennes, la cloche de l'église sonne régulièrement l'Angelus trois fois par jour, pour nous inviter à réciter cette prière. Bien qu'elle ne soit pas d'obligation, nous devons nous faire un devoir de la réciter chaque fois, en quelque lieu que nous soyons, sans jamais nous laisser arrêter par le respect humain. C'est ce que font les bons catholiques, et cette pratique est un excellent moyen de nous rendre agréables à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère.

Les Congrégations. Ces sociétés sont un des plus sûrs moyens de plaire à la sainte Vierge et d'attirer ses faveurs. Elle aime à voir ses enfants se ranger sous sa bannière, chanter ensemble ses louanges, lui faire en commun l'hommage de leurs cœurs ; et ces réunions produisent les fruits les plus abondants de sanctification. Il en est de plusieurs sortes, mais la plus célèbre et la plus répandue, sans contredit, de nos jours, est l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, établie d'abord dans l'Eglise de Notre-Dame des Victoires, à Paris. Toutes les confréries en l'honneur de la sainte Vierge ont été enrichies par les Souverains Pontifes d'un grand nombre d'indulgences.

Les Litanies de la Sainte Vierge. Dans cette prière nous énumérons les titres d'honneur que les saints Pères ont donnés à la Bienheureuse Marie et que nous savons lui être très chers, en lui demandant, après chaque appellation, de prier pour nous. Nous lui rappelons qu'elle est la Mère de Dieu, qu'elle est vierge et vierge très pure et très chaste, et qu'elle est le refuge des pécheurs, le secours des chrétiens, etc., afin de mériter, par ces éloges que nous lui adressons, le secours de sa puissante intercession auprès de Dieu.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME.

Des Commandements de Dieu.

† 357.—Suffit-il d'appartenir à l'Eglise de Dieu pour être sauvé ?

—Il ne suffit pas, pour être sauvé, d'appartenir à l'Eglise de Dieu, il faut encore observer les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Il y a certains Commandements que nous appelons les commandements de Dieu, et d'autres que nous appelons les commandements de l'Eglise. Ces noms leur sont donnés pour distinguer les commandements que Dieu a donnés à Moïse, de ceux que l'Eglise a plus tard promulgués. En réalité, ils viennent tous de Dieu, car toutes les lois ou commandements faits par l'Eglise, le sont sous l'inspiration du Saint-Esprit et par l'autorité de l'Eglise. C'est un péché mortel de violer les commandements de l'Eglise, tout autant que de violer les commandements de Dieu. Nous devons nous rappeler que les dix commandements de Dieu ont toujours existé depuis Adam, mais qu'ils n'ont pas été écrits tant que Dieu ne les a pas donnés à Moïse. Le culte des faux dieux, le blasphème, la désobéissance aux parents, le meurtre, etc., ont

toujours été des péchés ; en effet, Caïn fut puni de Dieu pour le meurtre de son frère Abel (1), et ce meurtre fut commis du vivant d'Adam.

Avant la venue de Notre-Seigneur, les Israélites, ou le peuple choisi de Dieu, avaient trois espèces de lois. Comme nous, ils avaient des lois civiles pour le gouvernement de la nation. Ils avaient des lois concernant les sacrifices, les fonctions des prêtres et des ministres du tabernacle, comme l'Eglise catholique en a pour le culte public rendu à Dieu. Ils avaient des lois morales—comme les commandements—pour leur enseigner ce qu'ils devaient faire pour être sauvés. Leurs lois civiles furent abolies lorsqu'ils cessèrent de former une nation ayant un gouvernement indépendant et autonome. Il en fut de même de leurs lois concernant le service du temple, lorsque Notre-Seigneur eut fondé son Eglise, parce que leurs cérémonies religieuses n'étaient que la figure des nôtres. Quant à leurs lois morales, elles demeurèrent en force, mais Notre-Seigneur les expliqua et les compléta. Nous observons donc les commandements et les lois de la morale, comme ils l'ont toujours été par l'homme. Cinquante jours après leur sortie d'Egypte, les Israélites arrivèrent au pied du mont Sinaï. (2) Dieu ordonna à Moïse de monter sur la montagne, et là, au milieu de la fumée et des flammes, à la lueur des éclairs et au bruit du tonnerre, il lui parla et lui remit les dix commandements écrits sur deux tables de pierre.

---

(1) La Génése, IV.
(2) Exode, XIX.

Chaque jour, pendant tout le temps que les Israélites voyagèrent dans le désert, Dieu leur envoya la manne—nourriture miraculeuse qui tombait chaque matin. C'était une substance blanchâtre, assez semblable au riz, et qui avait le goût que chacun désirait. Ainsi, elle avait le goût d'un fruit pour ceux qui désiraient qu'elle en eût le goût ; mais habituellement elle avait le goût de la farine et du miel. (1)

Nous avons dit qu'il n'y a pas de différence entre les dix commandements de Dieu et les sept commandements de l'Eglise, et de fait, il n'y en a pas sous le rapport de la faute que nons commettons en les violant. Mais ils diffèrent en ceci : L'Eglise peut changer les commandements qu'elle a faits elle-même, mais elle ne peut changer ceux qui nous ont été donnés directement par Dieu.

† 358.—Quels sont les commandements qui renferment toute la loi de Dieu ?

—Les commandements qui renferment toute la loi de Dieu sont les deux suivants : 1° Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces et de tout votre esprit ; 2° Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes, pour l'amour de Dieu.

Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes, c'est-à-dire d'un amour semblable, sans

(1) Exode, XVI.

être tenus toutefois de l'aimer autant que nous. Nous devons d'abord nous aimer nous-mêmes et faire ce qui est essentiel à notre salut ; car, sans notre coopération, les autres ne peuvent nous sauver, bien qu'ils puissent nous aider par leurs prières et leurs bonnes œuvres. Après nous-mêmes, la nature exige que nous aimions ceux avec qui nous avons des relations de parenté : nos parents, nos enfants, nos maris, nos femmes, nos frères, etc., et que nous les assistions dans leurs besoins, de préférence à des étrangers qui ne sont pas dans un dénûment plus grand.

359.—Pourquoi dites-vous que ces deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain renferment toute la loi de Dieu ?

—Je dis que ces deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain renferment toute la loi de Dieu, parce que tous les autres commandements ne nous ont été donnés que pour nous aider à connaître et à observer ces deux commandements.

Les trois premiers des dix commandements se rapportent à Dieu, et les sept autres à notre prochain. Ils peuvent donc être tous ramenés aux deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain. Le premier commandement dit que nous devons adorer le seul et vrai Dieu ; le deuxième, que nous devons respecter son saint Nom, et le troisième que nous devons l'adorer un jour déterminé. Ces trois commandements se résument donc à ceci : Aimez Dieu autant que

vous le pouvez, et en faisant cela, vous observez les trois premiers commandements. Le quatrième commandement dit: Honorez votre père—qui, au sens du commandement, peut aussi être appelé notre prochain—c'est-à-dire respectez-le, assistez-le dans ses besoins. Le cinquième dit : vous ne tuerez pas votre prochain. Les autres défendent de le voler ; de rendre de faux témoignages contre lui ; de désirer injustement son bien ; et de convoiter sa femme. Ainsi, il est clair que les sept derniers commandements sont tous contenus dans celui-ci : Aimez votre prochain, car si vous le faites, vous observez les sept derniers commandements qui se rapportent à lui.

† 360.—Récitez l'abrégé des commandements de Dieu.

—Un seul Dieu tu adoreras..... (1)

361.—Qui a donné les dix commandements ?

—C'est Dieu lui-même qui a donné les dix commandements à Moise sur le mont Sinai, et Jésus-Christ les a confirmés dans son Evangile.

---

(1) Voir page 10.

CHAPITRE TRENTIÈME.

Du premier Commandement.

†362.—Quel est le premier commandement de Dieu ?

—Le premier commandement de Dieu est : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.

Les Israélites étaient entourés de tous côtés de nations païennes qui adoraient des idoles et de faux dieux ; et quelquefois, en se mêlant à ces peuples, ils oubliaient le vrai Dieu et adoraient leurs idoles. Quelquefois aussi, vaincus par ces nations païennes et emmenés en captivité, ils tombaient dans le péché d'idolâtrie. Par le premier commandement, Dieu voulut empêcher son peuple de commettre ce péché. Ce péché d'idolâtrie commis par les Israélites nous donne un exemple des mauvais résultats que produisent les alliances avec des personnes qui ne professent pas la vraie religion. On pourrait croire que les Israélites, connaissant le vrai Dieu, auraient pu par l'influence de leur enseignement et de leur exemple, convertir les nations païennes ; mais ce fut le contraire qui arriva, ils perdirent eux-mêmes la vraie foi, comme cela arrive presque toujours en pareil cas. Comment pouvons-nous

quelquefois adorer de faux dieux? En adoptant pour notre Dieu la toilette, l'argent, les honneurs et les plaisirs; c'est-à-dire en abandonnant pour eux le culte de Dieu, et en les faisant, au moins pour le temps présent, des dieux auxquels nous donnons notre cœur, notre esprit et notre culte.

363.—Comment ce premier commandement nous aide-t-il à observer le grand commandement de l'amour de Dieu?

—Le premier commandement nous aide à observer le grand commandement de l'amour de Dieu, en nous ordonnant d'adorer Dieu seul.

† 364.—Comment adorons-nous Dieu?

—Nous adorons Dieu par la foi, l'espérance, la charité, et par le culte que nous lui rendons comme au créateur et maître souverain de toutes choses.

† 365.—Comment viole-t-on le premier commandement de Dieu?

—On viole le premier commandement de Dieu: 1° en rendant à un être créé l'honneur qui appartient à Dieu seul; 2° en rendant à Dieu un faux culte; 3° en attribuant à un être créé une perfection qui n'appartient qu'à Dieu seul.

Être créé ou créature signifie tout ce qui a été créé, tout, excepté Dieu lui-même. Celui qui se prosternerait devant un roi pour l'adorer, ren-

drait à une créature un hommage qui n'est dû qu'à Dieu seul. *Un faux culte* est un culte que nous rendons à Dieu, non pas tel qu'il nous l'ordonne par son Eglise, mais tel qu'il plaît à notre fantaisie. Par exemple, sacrifier à Dieu des animaux, serait aujourd'hui lui rendre un faux culte ; lui offrir les sacrifices commandés par l'ancienne loi, serait également lui rendre un faux culte, parce que tous ces sacrifices n'étaient que la figure du sacrifice réel de la croix et de la messe, et avaient été institués pour rappeler au peuple qu'un jour le Christ, le Rédempteur promis, offrirait le grand sacrifice de son corps et de son sang pour effacer tous les péchés du monde. Maintenant que nous avons le sacrifice réel, ce serait un péché d'offrir des sacrifices figurés, et nous rendrions à Dieu un faux culte qui lui serait désagréable. De même aussi, tous ceux qui abandonnent la véritable Eglise pour pratiquer une religion quelconque, rendent un faux culte à Dieu, puisqu'ils ne l'adorent pas comme il le veut, mais comme il leur plaît.

Le ciel est une récompense, et lorsque nous considérons ce qu'ont fait les saints pour le gagner, nous devons avoir honte du peu que nous faisons pour Dieu. Que chacun calcule ce qu'il a fait pour Dieu dans une année, c'est-à-dire, 365 jours ou 8,760 heures—et il trouvera que c'est bien peu. Même le temps que nous consacrons à la messe et à la prière est rempli de distractions, et nous en donnons bien peu à Dieu d'une manière complète. Si cela est vrai pour une année, qu'en sera-t-il pour toutes les années de notre vie? Repassons toutes les années, et nous verrons que Dieu qui nous les a données et qui nous en

demandera un compte rigoureux au jour du jugement, en trouvera bien peu consacrées à son service. Nous aurons même à rendre compte du temps que nous aurons mal employé à l'école et aux instructions. Le temps perdu est perdu pour toujours et ne peut se reprendre. Après la grâce, le temps est le don le plus précieux que Dieu nous ait fait, et nous devons le bien employer.— *Attribuer à un être créé une perfection qui n'appartient qu'à Dieu*, c'est ce que font ceux qui vont consulter les diseurs de bonne aventure. Les diseurs de bonne aventure sont des personnes qui prétendent connaître ce qui doit arriver dans l'avenir. La religion nous enseigne que Dieu seul connaît l'avenir. Les anges, les saints, la sainte Vierge même ne le connaissent pas, et ne peuvent nous prédire ce qui nous arrivera, sans une révélation de Dieu. Ainsi donc, lorsque nous consultons un diseur de bonne aventure, nous plaçons ce pauvre misérable qui accomplit l'œuvre du démon, au-dessus de la sainte Vierge, des anges et des saints, et nous le faisons l'égal de Dieu lui-même. En agissant ainsi, nous commettons un péché, même lorsque nous ne croyons pas à ces prétendus devins, et que nous les allons les trouver par pure curiosité ou pour en accompagner d'autres. De plus, en payant ces personnes pour nous dire des folies et des absurdités, nous les encourageons à continuer leur industrie criminelle. Ils sont les premiers à rire de ceux qui vont les trouver, qui ajoutent foi à ce qu'ils disent et qui les payent généreusement. Autant vaudrait pour nous, arrêter le premier venu sur la rue, le consulter sur notre avenir et lui offrir notre argent, car il en connaît aussi long que

tous les prétendus devins que nous allons trouver. Quelquefois, ces chevaliers d'industrie pourront nous dire quelque chose du passé, mais alors ils l'auront simplement supposé, ou bien ils auront reçu l'assistance du démon qui possède une vaste expérience, puisqu'il est aussi vieux qu'Adam et même plus vieux, et qu'il a vu et connu tous les hommes qui ont vécu sur la terre. Il peut se transporter rapidement à travers le monde, et connaître facilement ce qui arrive d'une manière visible, de sorte que, strictement parlant, il peut faire connaître à ses coupables agents le présent et le passé, mais jamais l'avenir. Certains diseurs de bonne aventure, voyants, spirites, médiums, quel que soit le nom qu'ils prennent, qui ont fait une alliance véritable avec le démon, peuvent, par son pouvoir, nous dire le passé de notre vie, pour nous faire croire qu'ils peuvent aussi nous prédire l'avenir. Vous connaissez déjà le présent et le passé de votre vie, et ils ne peuvent vous prédire l'avenir, il est donc aussi inutile que criminel de les consulter.—Nous avons dit seulement qu'il était possible pour certains devins d'avoir recours à l'assistance du démon, car tous, sauf de rares exceptions, ne sont que d'habiles imposteurs. qui escamotent notre argent pour faire des conjectures sur ce qu'ils croient nous être le plu agréable à entendre.

366.—Est-il permis de faire usage de sorcellerie et de charmes, ou d'ajouter foi aux rêves, aux charlatans, aux diseurs de bonne aventure ?

—Non, cela n'est pas permis, parce que ce serait attribuer à des êtres créés des perfections ou des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à Dieu seul.

Un sorcier est celui qui, en prononçant certaines paroles, prétend accomplir des choses merveilleuses—une guérison miraculeuse, par exemple,—ou protéger contre quelque danger.

Les charmes sont certains objets que l'on porte sur soi dans le même dessein. Ce sont tantôt de petites fèves noires, tantôt de petites pierres d'une certaine forme, des dents d'animaux, etc,. Dans les pays barbares, les habitants font un grand usage des charmes. On demandera peut-être si les médailles, les scapulaires, etc., que nous portons, ne sont pas des charmes ? Non ; ce sont des objets bénits que nous portons en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et des saints. Nous n'attendons aucun secours de ces petits morceaux de cuivre ou de drap, mais nous en attendons de ceux en l'honneur de qui nous les portons, et des prières faites en les bénissant pour ceux qui les portent. Au contraire, ceux qui portent des charmes, attendent du secours de ces charmes mêmes, ce qui rend leur conduite insensée et coupable, puisque Dieu seul peut protéger contre le mal. De plus, les médailles, les croix et les scapulaires sont bénits par l'Eglise et portés avec son consentement. ce qu'elle ne pourrait permettre à ses enfants si c'était un péché. Il est donc bon et louable de porter des sacramentaux bénits, mais il ne faut pas tomber dans l'exagération. Il est certain que la sainte Vierge protège ceux qui portent son scapulaire; mais ce

serait un péché de nous exposer au danger volontairement et sans nécessité, pour la raison que nous portons un scapulaire. Ainsi, ce serait une tentative de suicide pour quelqu'un qui ne sait pas nager, de se jeter à l'eau, et de croire que la sainte Vierge le sauvera miraculeusement. parcequ'il porte son scapulaire. Ce serait encore mal d'attendre un miracle de Dieu, lorsqu'un secours naturel est suffisant, comme ferait un homme qui se serait cassé une jambe et qui refuserait d'appeler un médecin pour réduire la fracture, sous le prétexte qu'il attend sa guérison de Dieu seul. *Les rêves* sont causés par le travail que fait l'esprit pendant que le corps dort et repose. L'esprit ne dort jamais, il est toujours éveillé et en travail ; ainsi, pendant que nous dormons, l'imagination qui n'est pas alors guidée par la raison, confond une foule de choses que nous avons vues, entendues, ou auxquelles nous avons pensé, et nous présente des scènes et des tableaux très curieux. Ce que nous avons rêvé semble quelquefois arriver ; mais cela dépend de ce que nous rêvons tant, qu'il serait étrange que rien n'arrivât de ce que nous avons rêvé. Nous rêvons généralement sur ce qui nous a récemment occupé l'esprit. Nous lisons dans la Sainte Ecriture, que Dieu a quelquefois fait connaître sa volonté par le moyen des songes ; comme, par exemple, lorsqu'il fit connaître au roi d'Egypte qu'il y aurait une grande famine dans son royaume ; et lorsqu'un ange apparut à saint Joseph pendant son sommeil, pour lui dire de s'enfuir en Egypte avec Notre-Seigneur, afin que le roi Hérode ne pût le faire mourir. (1)

(1) S. Mathieu, II.

Les songes mentionnés dans la Sainte Ecriture étaient plus fréquemment des visions que des songes. Dans une vision, les objets sont réellement présents, tandis que dans les rêves elles n'existent que dans notre imagination. Dieu ne se sert plus des songes pour communiquer avec ses créatures, parce qu'il a chargé son Eglise de nous faire connaître sa volonté. Quelquefois, cependant, il fait connaître certaines choses à ses fidèles serviteurs sur la terre, d'une manière spéciale et privée ; comme par exemple, lorsque Notre Seigneur apparut à la Bienheureuse Marguerite Marie pour lui exprimer son désir de voir établir la dévotion au Sacré-Cœur. Nous devons toujours croire l'Eglise lorsqu'elle nous affirme que c'est Dieu qui lui a fait connaître ce qu'elle nous dit, mais nous ne sommes pas obligés de croire les saints personnages qui prétendent avoir eu des révélations de Dieu, à moins que l'Eglise nous autorise à les croire. Quoique nous n'y soyons pas obligés, nous pouvons cependant les croire si nous le voulons ; mais nous ne sommes pas hérétiques et nous ne faisons aucun péché en refusant de croire aux révélations et aux choses merveilleuses qui sont relatées dans les vies des saints, quoiqu'elles puissent toutes être vraies.

Les médiums et les spirites sont des personnes qui prétendent converser avec les morts, et apprendre d'eux où ils sont et ce qu'ils font. Ils ont des figures qui paraissent se mouvoir et parler, et d'autres tours pour tromper ceux qui leur accordent leur confiance. Tout ce qu'ils font n'est que péché et fourberie. Si ces choses pouvaient être faites, ou si Dieu désirait

qu'elles fussent connues, il donnerait ce pouvoir à l'Eglise fondée par son Divin Fils, et non pas à des imposteurs.

Lorsque l'âme a quitté le corps, son sort nous est inconnu, et nous ne pouvons dire avec une certitude absolue si elle est heureuse ou malheureuse.

Personne n'est revenu de l'autre monde pour nous donner une idée exacte de son aspect général ou de ce qui s'y passe. Tout ce qui est connu, l'Eglise le connaît et l'enseigne ; tout le reste est faux ou douteux. En réfléchissant un peu, nous pouvons voir que, par notre commerce avec les diseurs de bonne aventure, etc., nous attribuons aux êtres créés ce qui n'appartient qu'à Dieu seul.

† 367.—Est-ce que l'on pèche contre le premier commandement de Dieu, en péchant contre la foi, l'espérance et la charité ?

—Oui, l'on pèche contre le premier commandement de Dieu, en péchant contre la foi, l'espérance et la charité.

† 368.—Comment pèche-t-on contre la foi ?

—On pèche contre la foi : 1° quand on doute volontairement de quelque vérité révélée ; 2° quand on refuse de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise ; 3° quand on rougit de paraître chrétien ou qu'on renonce formellement à la foi ; 4° quand on néglige d'apprendre suffisamment la doctrine chrétienne.

Ainsi, on pèche contre la foi : 1° quand on s'arrête volontairement à douter de quelque vérité révélée, comme, par exemple, d'une vérité contenue dans le Symbole des Apôtres ; 2° quand on refuse de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise, par exemple, l'éternité des peines de l'enfer ; 3° quand on rougit de paraître chrétien ou qu'on renonce formellement à la foi ; en n'osant pas faire sa profession de foi dans l'occasion, ou en abandonnant la vraie religion ; 4° quand on néglige d'apprendre suffisamment la doctrine chrétienne comme, par exemple, les enfants qui ne veulent ni apprendre le catéchisme, ni profiter des instructions religieuses ; ou encore, les personnes plus âgées qui, au moins de temps à autre, n'assistent pas aux sermons, n'entendent pas d'instructions religieuses ou ne cherchent pas à s'instruire par de bonnes lectures. Pour être sauvé et admis à la participation des sacrements, tout chrétien doit connaître les mystères de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption ; qu'après cette vie il y a un enfer éternel pour les méchants et un paradis éternel pour les bons. En outre, il est obligé sous peine de péché grave, de connaître les principaux articles du Symbole ; que la seule véritable Eglise est l'Eglise catholique fondée par saint Pierre et gouvernée par ses légitimes successeurs ; et que dans l'Eglise, tout fidèle en état de grâce participe aux mérites des saints, et peut obtenir le pardon de ses péchés par le sacrement de Pénitence.

Quoique l'instruction religieuse laisse trop souvent à désirer, la plupart des chrétiens savent cependant ce qu'ils doivent croire et faire,

mais malheureusement leur conduite n'est pas toujours conforme à leurs croyances et aux enseignements de l'Eglise. Ces personnes causent un grand tort à l'Eglise, car en faisant des actes contraires aux enseignements de leur sainte religion, elles portent scandale à leur prochain. Combien de personnes entreraient dans le sein de l'Eglise, si elles voyaient tous les catholiques vertueux, croyants, sobres, honnêtes, justes, industrieux ! Mais lorsqu'elles voient les catholiques—quelque peu nombreux qu'ils soient—blasphémer, calomnier, médire, boire, mentir, voler, tromper, etc., en un mot s'adonner aux mêmes vices que ceux qui n'ont pas de religion, que doivent-elles penser de l'influence morale de la foi catholique ? Ces mauvais catholiques commettent donc une grande injustice envers l'Eglise et la cause de la sainte religion, et travaillent contre Notre-Seigneur au lieu de travailler pour lui.

La religion chrétienne s'est répandue très rapidement dans le monde dans les premiers temps de son existence, grâce surtout au bon exemple donné par les chrétiens. En effet, les païens voyant la vie sainte, la bienveillance et la charité de leurs voisins chrétiens, ne purent s'empêcher de les admirer et de les aimer, et désirèrent devenir membres d'une Eglise qui les rendait si bons et si aimables. Combien de païens se convertiraient aujourd'hui par admiration pour la vie d'un certain nombre de ceux qui s'intitulent catholiques ? Bien peu, croyons-nous. A part cela, les premiers chrétiens travaillaient réellement à instruire les autres de la religion chrétienne et à les convertir. Nous avons

souvent vu les serviteurs—même les esclaves—convertir par leurs instructions, leurs maîtres et leurs maîtresses. Ils sentaient qu'ils étaient des missionnaires travaillant pour Jésus-Christ, et leur influence était plus efficace que celle des prêtres, parce qu'ils vivaient en contact journalier avec des personnes que les prêtres n'avaient jamais occasion de voir. Si tous les catholiques étaient animés du même esprit, quel bien ne feraient-ils pas ! Leurs affaires les mettent journellement en relation avec des personnes qui n'ont pas les mêmes croyances qu'eux, et qui n'ont jamais connu les splendides vérités de notre sainte religion, ou même n'en ont pas entendu parler. Oui, les catholiques pourraient faire beaucoup de bien, s'ils avaient seulement de la bonne volonté ou s'ils connaissaient bien leur religion. Nous ne voulons pas dire qu'ils devraient toujours être en discussion avec tous ceux qu'ils rencontrent ; mais ils devraient prêcher surtout par le bon exemple de leur vie, et si on le leur demande, expliquer humblement et sincèrement les vérités auxquelles ils croient.

Si on leur demande, par exemple, pourquoi ils font maigre le vendredi, ils devraient tous être capables de répondre : " Parce que nous sommes chrétiens et que nous désirons avoir toujours présent à l'esprit ce que Notre-Seigneur a souffert ce jour-là dans son corps ; et tous ceux qui se proclament chrétiens doivent, croyons-nous, être heureux de faire ce qui leur rappelle si régulièrement et si bien la passion de Notre-Seigneur." Une telle réponse, donnée d'une manière bienveillante et avec douceur, ferait réfléchir l'interrogateur et l'instruirait ; elle finirait

peut-être par l'amener à la vraie religion. Quelques mots font parfois une grande impression et amènent une conversion. Saint François-Xavier était un jeune homme mondain, instruit et ambitieux, lorsqu'il entendit de la bouche de saint Ignace ces paroles de Notre Seigneur : " Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? " Il s'en retourna chez lui et médita ces paroles, qui l'impressionnèrent si fortement qu'il abandonna le monde, se fit prêtre, et par ses travaux et ses prédications dans les Indes, convertit à la vraie religion plusieurs milliers de païens. Dans les vies des saints nous avons de nombreux exemples que certaines paroles, par la grâce de Dieu, en ont fait passer plusieurs d'une vie de débauche à une vie de grande sainteté.

369.—Quels sont ceux qui refusent de croire ce que Dieu enseigne par son Eglise ?

—Ce sont les hérétiques et les infidèles qui refusent de croire ce que Dieu enseigne par son Eglise.

Il y a plusieurs espèces d'incroyants : les athées, les déistes, les infidèles, les hérétiques, les apostats et les schismatiques. L'*athée* est celui qui nie l'existence de Dieu. Le *déiste* est celui qui croit à l'existence de Dieu, mais qui refuse de croire qu'il ait jamais révélé aucune religion : on l'appelle aussi libre-penseur. L'*infidèle* signifie proprement celui qui n'a jamais été baptisé, celui qui ne fait pas partie du nombre des fidèles, c'est-à-dire de ceux qui

croient au Christ. Les *hérétiques* sont ceux qui ont été baptisés et qui se proclament chrétiens, mais qui ne croient pas à toutes les vérités que Notre-Seigneur a enseignées. Ils acceptent seulement une partie de la doctrine du Christ et rejettent le reste, devenant par là des enfants rebelles à l'Eglise. Par leur baptême ils appartiennent à la véritable Eglise, mais par leur refus de se soumettre à ses enseignements, ce sont des enfants bannis, déshérités, tant qu'ils ne sont pas revenus à la vraie foi. Le *schismatique* est celui qui croit tout ce que l'Eglise enseigne, mais qui refuse de se soumettre à l'autorité de son chef, le Souverain-Pontife. Ces personnes-là ne demeurent pas longtemps schismatiques seulement ; une fois qu'elles sont en révolte contre l'autorité de l'Eglise ; elles rejettent bientôt quelques-unes de ses doctrines et deviennent par là même hérétiques; depuis le Concile du Vatican, en effet, tous les schismatiques sont des hérétiques.

370.—Est-ce une faute grave que de ne pas professer ouvertement sa foi à la vraie Eglise, quand on l'a intérieurement.

—Oui, c'est une faute grave que de ne pas professer ouvertement sa foi à la vraie Eglise quand on l'a intérieurement, parce que Notre Seigneur a dit : " Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père, qui est dans les cieux."

Professer ouvertement sa foi, c'est manifester au dehors les sentiments de piété qui animent

le cœur et donner des marques extérieures de religion, soit en priant, soit en observant les commandements de Dieu et de l'Eglise en public, lorsque l'occasion s'en présente. " Pour être sauvé, dit saint Paul, il faut croire de cœur et confesser de bouche." (1) Celui qui n'ose faire profession ouverte de sa foi dans l'occasion, commet donc une lâcheté, se rend coupable de faute grave, et Jésus-Christ le reniera un jour devant son Père, qui est dans les cieux.

† 371.—Sommes-nous obligés de faire souvent une profession ouverte de notre foi ?

—Oui, nous sommes obligés de faire une profession ouverte de notre foi, aussi souvent que l'exige la gloire de Dieu, notre bien spirituel, ou celui de notre prochain. " Quiconque, dit Jésus-Christ, me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père, qui est dans les cieux."

Il n'est pas nécessaire de crier sur les toits que nous sommes catholiques, ni de le déclarer à ceux qui ne nous le demandent que dans le but de nous insulter ; mais quand il se présente une occasion où la profession de notre foi s'impose réellement, nous devons la faire. Si, par exemple, nous sommes dans un hôtel, le seul pensionnaire catholique, et qu'on nous présente de la viande le vendredi, nous devons refuser poliment et demander du poisson ou tout autre aliment maigre.

(1) Ep. aux Rom. x, 10.

Cet acte est, sans doute, une profession muette de notre foi et de nature à faire comprendre que nous sommes catholiques ; mais la gloire de Dieu et notre bien spirituel exigent que nous agissions ainsi, car nous sommes tenus d'observer les lois de Dieu et de l'Eglise, chaque fois que la chose est possible. Supposons encore que, dans le même hôtel, il y ait des catholiques indifférents, nos égaux ou nos inférieurs par la position sociale, et qui, par respect humain, n'osent pas aller à la messe le dimanche ; nous devons alors nous y rendre à leur connaissance, si c'est possible, et même rappeler qu'il y a obligation grave d'entendre la messe les dimanches et fêtes d'obligation. En agissant ainsi, nous portons ces catholiques indifférents, à suivre notre exemple, et en pareil cas, le bien spirituel de notre prochain exige que nous fassions cette profession ouverte de notre foi. En un mot, nous devons être fidèles aux pratiques de notre religion, même si elles exigent un profession ouverte de notre foi, et nous exposent à certains inconvénients.

Si, au contraire, il s'agit d'actes qui ne sont pas de précepte mais seulement de conseil, tels que le *Benedicite* avant les repas, ou quelque autre pratique de piété, nous pouvons, lorsque nous le jugeons à propos, les omettre en public, sans pécher contre l'obligation de confesser notre foi, parce que nous ne violons aucune loi.

† 372.—Quels sont les péchés qui se commettent contre l'espérance ?

—Les péchés qui se commettent contre l'espérance sont la présomption et le désespoir.

† 333.—Qu'es-ce que la présomption?

—La présomption est un espoir téméraire du salut, qui fait qu'on s'autorise de la miséricorde de Dieu pour commettre le péché et différer sa conversion.

On peut pécher par présomption de plusieurs manières :

1° Quand on croit pouvoir par soi-même et sans le secours de Dieu, faire le bien et arriver au salut. C'est pour avoir compté trop sur lui-même que l'apôtre saint Pierre a renié trois fois son divin Maître. Lorsque Notre-Seigneur eût prédit à ses apôtres qu'il leur serait bientôt une occasion de scandale et qu'ils devaient veiller et prier afin de ne point tomber dans la tentation, Pierre lui répondit avec une présomption qui annonçait sa chute prochaine : Quand tous les autres se scandaliseraient à votre sujet, pour moi, je ne me scandaliserai point et je ne vous abandonnerai jamais. Au lieu de demander à Jésus-Christ sa grâce et son assistance et de fuir le danger, il présuma trop de lui-même, et tomba peu après dans une faute qu'il ne cessa de pleurer le reste de sa vie.

2° Quand on offense Dieu dans l'espérance qu'il nous pardonnera. Qu'importent quelques péchés de plus ou de moins, dit-on quelquefois? Le nombre des fautes ne rend guère la confession plus pénible d'ailleurs. Dieu est si bon, il nous

en pardonnera vingt aussi bien que dix ; et, là-dessus, on se laisse entraîner par le courant et on accumule fautes sur fautes. En déraisonnant ainsi, nous péchons par présomption, car nous ne savons pas si Dieu nous ménagera de nouveau l'occasion de nous confesser; nous oublions aussi que Dieu a déterminé le nombre de péchés qu'il nous laisse la liberté de commettre avant de nous punir. Nous ne connaissons pas ce nombre ; le péché dont nous allons nous rendre coupables est peut-être celui qui va compléter le nombre fatal, et précéder de quelques heures ou de quelques jours seulement le moment où Dieu va nous appeler à comparaître devant son tribunal, sans nous donner le temps de nous réconcilier avec lui. "Gardez-vous donc, dit l'Esprit-Saint, d'ajouter péchés sur péchés ; ne dites pas : La miséricorde du Seigneur est grande ; il aura pitié de la multitude de mes fautes ; car son indignation est prompte aussi bien que sa miséricorde ; il regarde les pécheurs dans sa colère et il ne les perd pas de vue."

3° Quand on diffère sa conversion de jour en jour, sous le chimérique raisonnement qu'à la mort, un bon *peccavi* nous suffira, et que Dieu est trop bon pour ne pas nous attendre et nous laisser le temps de nous repentir sincèrement. Quelle folie de compter sur l'avenir dont nous ne sommes pas les maîtres, sur une grâce qui dépend entièrement de Dieu, et de risquer ainsi son éternité ! De plus, quelle vie d'enfer mène celui qui passe les jours, les mois et les années en état de péché mortel, dans l'inimitié de Dieu, et perd le mérite de toutes les œuvres qu'il fait !

† 374.—Qu'est-ce que le désespoir ?

—Le désespoir est la perte de l'espérance en la miséricorde de Dieu, quand il s'agit de la conversion et du salut éternel.

On se rend coupable de désespoir, lorsqu'on doute que Dieu est infiniment miséricordieux, et qu'il peut ou veut nous pardonner nos péchés, quel qu'en soit le nombre ou la malice, si nous les regrettons sincèrement. C'est ce manque de confiance en la miséricorde de Dieu, qui a perdu Judas. Après avoir trahi Notre-Seigneur, il alla se pendre, commettant ainsi, outre le crime de trahison, deux autres grands péchés, savoir : la perte de l'espérance en la miséricorde de Dieu et le suicide. C'est son désespoir, encore plus que son crime, qui a été la cause de sa réprobation. S'il était allé trouver Notre-Seigneur pour confesser son crime et en implorer le pardon, pouvons-nous croire que Judas n'aurait pas été pardonné par celui qui a pardonné à saint Pierre ? à Marie Madeleine, au larron repentant, à ses bourreaux et à une foule d'autres pécheurs ? Quelles que soient les iniquités que nous avons commises, il ne faut donc jamais perdre confiance en la miséricorde de Dieu. Regrettons sincèrement nos péchés, prions la sainte Vierge, notre saint patron et notre ange gardien de nous aider à en obtenir le pardon, et le Seigneur nous remettra certainement nos péchés.

375.—Comment pèche-t-on contre l'amour de Dieu.

—On pèche contre l'amour de Dieu par n'importe quel péché et surtout par le péché mortel.

" Celui qui observe mes commandements, dit Jésus-Christ, c'est celui-là qui m'aime." (1)

CHAPITRE TRENTE-ET-UNIÈME.

PREMIER COMMANDEMENT. (*Suite*).

Du culte et de l'invocation des Saints.

† 376.—Le premier commandement défend-il d'honorer les Saints ?

—Non, le premier commandement ne défend pas d'honorer les Saints ; au contraire, il approuve plutôt ce culte, parce qu'en honorant les Saints, qui sont les amis chéris de Dieu, nous honorons Dieu lui-même.

Loin d'être en opposition et de s'exclure, le culte des Saints et le culte suprême, qui appartient à Dieu seul, sont dans un accord parfait. Il semble même qu'il manquerait quelque chose aux hommages dus à la Majesté divine, si nous laissions sans honneur les créatures qui ont mérité une part de sa gloire. Honorer ces créatures,

(1) S. Jean, XIV, 21.

n'est en effet qu'une manière particulière d'offrir nos adorations à Dieu, l'auteur de leur élévation. C'est ainsi qu'en honorant nos parents et nos supérieurs, c'est moins leur personne que l'image et l'autorité de Dieu que nous vénérons en eux. Lorsque quelqu'un se distingue par de brillantes qualités, par le génie et le talent, par de grands services rendus au pays, n'y a-t-il pas en nous un sentiment inné qui nous porte à l'honorer? Voyons ce que l'on fait pour les grands hommes de la terre : on chante leurs louanges, on leur dresse des arcs de triomphe, on les décore de titres et de distinctions, on leur érige des statues. N'y a-t-il donc que la vertu et les véritables grands hommes qu'il ne soit pas permis d'honorer ?

L'honneur que nous rendons aux Saints est donc parfaitement légitime, et en les honorant, nous faisons ce que l'Eglise a toujours fait, et ce qu'elle nous ordonne de faire. Elle a déclaré dans plusieurs conciles, et notamment dans celui de Trente, que ce culte *est bon*, *utile*, *louable*, *agréable à Dieu qui veut être glorifié dans ses Saints*, et elle a frappé d'anathème quiconque oserait soutenir un sentiment contraire.

377.—Le premier commandement défend-il d'invoquer les Saints en demandant leur assistance et leur protection ?

—Non, le premier commandement ne défend pas d'invoquer les Saints en demandant leur assistance et leur protection.

L'invocation des Saints signifie l'appel que nous leur faisons de nous aider et de nous protéger. Pénétrés de notre indignité et de nos besoins, connaissant le crédit dont ils jouissent auprès Dieu, nous les conjurons d'intercéder pour nous; comme le centenier, nous employons les amis de Jésus-Christ pour arriver à Jésus-Christ lui-même ; comme la Chananéenne, nous avons recours aux apôtres, pour avoir plus facilement accès auprès de Dieu. Qu'y a-t-il de répréhensible en cela? C'est ce que nous faisons tous les jours sur la terre. Quand quelqu'un veut obtenir une faveur d'un haut personnage quelconque, il ne s'adresse pas directement à lui, mais il va trouver une personne qui a de l'influence sur lui, et la prie de lui obtenir la faveur qu'il sollicite. C'est ce que font ceux-là mêmes qui prétendent qu'on ne doit pas avoir recours à l'influence des Saints. Ils ne s'adressent pas à un ennemi de celui auquel ils demandent une faveur, mais à quelqu'un de ses amis, sachant bien que l'on accorde souvent à un ami ce que l'on refuserait à des personnes qui nous sont complètement étrangères ou indifférentes. Les Saints sont les amis chéris de Dieu. Pendant leur passage sur la terre, ils ont jeûné, prié, prêché, travaillé, et quelquefois souffert la mort pour son honneur et pour sa gloire. Il leur a accordé de grandes faveurs, et même le don des miracles. Est-il raisonnable de supposer qu'ils ne peuvent plus rien obtenir, maintenant qu'ils vivent avec Dieu, et ne peuvent plus pécher? Au contraire, il lui plaît de leur continuer ses faveurs ; et comme ils n'en ont plus besoin pour eux-mêmes, il les accorde en faveur de ceux pour lesquels ils

intercèdent. Ces sollicitations n'importunent nullement Dieu, car tout se fait par un acte de sa volonté. Les faveurs qu'il accorde ne lui font rien perdre, car il est infini. En priant les Saints de nous aider, nous confessons que nous sommes indignes de nous adresser à Dieu directement, et que nous attendons ici, dans l'humble attitude de la prière, pendant que ses amis favoris vont se prosterner en sa présence et demander pour nous les faveurs et les grâces que nous sollicitons. Le prémier commandement ne peut donc défendre d'invoquer les Saints, puisque nous ne les prions pas comme nous prions Dieu. Nous ne leur disons jamais : " Accordez-nous, mais obtenez-nous telle ou telle chose." Dans les différentes litanies il n'y a pas une seule invocation, même à la sainte Vierge, qui dise : " ayez pitié."

Les différentes litanies des Saints ne renferment pas une seule invocation qui dise " ayez pitié de nous," mais seulement, " priez pour nous," ou " intercédez pour nous."

378.—Comment savons-nous que les Saints nous entendent ?

—Nous savons que les Saints nous entendent, parce que nous savons qu'ils sont avec Dieu, qui leur fait connaître nos prières.

Les Saints entendent nos prières, ou parce que Dieu les leur fait voir dans son essence, ou parce qu'il les leur révèle immédiatement par lui-même, comme il a révélé l'avenir aux prophètes ;

u par d'autres moyens qu'il connaît et qu'il ent renfermés dans les trésors de sa puissance t de sa sagesse.

379.—Pourquoi croyons-nous que les aints nous aident ?

—Nous croyons que les Saints nous ident, parce qu'ils sont nos frères et nembres de la même Eglise, et à cause es miracles obtenus par leur intercession.

Les Saints sont nos frères, parce qu'ils sont de a même nature que nous. Descendants comme ous d'Adam, ils ont marché dans la voie royale ue le Fils de Dieu fait homme nous a tracée, et e sont acquis une part à sa gloire. Ils nous sont nême plus proches que les anges, puisqu'ils ont de la même chair et du même sang que ous.

Nous croyons qu'ils nous aident, non seulement parce qu'ils sont nos frères, mais de plus, cause des miracles obtenus par leur intercesion. Que de merveilles, par exemple, opérées au ombeau des Saints! Qui peut compter combien 'aveugles ont recouvré la vue, combien de erclus ont recouvré l'usage de leurs membres, ombien de morts ont été ressuscités, combien e possédés délivrés de la tyrannie du démon, en es invoquant? Que de prodiges s'accomlissent, spécialement dans les sanctuaires de oretté, de Lourdes, de Paray-le-Monial et de ainte-Anne de Beaupré. Il en a été ainsi, de out temps, et l'Ecriture nous fournit d'amples émoignages à cet égard. Les vêtements, les nains, l'ombre même des saints ont eu la vertu

de guérir les maladies et de rendre la santé, pendant qu'ils étaient encore sur la terre. Nous lisons aux Actes des Apôtres, qu'on appliquait aux malades les suaires et les ceintures de saint Paul pour les guérir, qu'on les rangeait sur les places par où saint Pierre devait passer, et que l'ombre de son corps leur rendait la santé. (1)

380.—Comment les Saints sont-ils membres de la même Eglise que nous ?

—Les Saints sont membres de la même Eglise que nous, parce que les liens de la charité qui les unissaient pendant leur vie à l'Eglise militante ne sont pas rompus par leur entrée dans l'Eglise triomphante.

La mort qui brise tous les liens n'est pas capable de rompre ceux de la charité. Comme nous venons de le démontrer, les joies du ciel n'empêchent pas les Saints de s'intéresser à nous, d'écouter nos prières et de les appuyer de tout leur crédit auprès de la Majesté divine. Les Saints restent donc membres de la même Eglise que nous, et il se passe entre le ciel et la terre plus de choses qu'on ne pense. Comment expliquer autrement tant de grâces et de bienfaits prodigués aux membres de l'Eglise militante, malgré leurs péchés et leurs ingratitudes continuelles ?

381.—Qu'est-ce que la communion des Saints ?

---

(1) Actes, XIX et V.

—La Communion des Saints signifie l'union mutuelle que la charité établit entre les membres vivants de l'Eglise, les bienheureux dans le ciel et les âmes souffrantes dans le purgatoire.

Il ne s'agit pas ici de la communion eucharistique, dans laquelle nous recevons le corps et le sang de Jésus-Christ. Le terme de *communion* a un sens beaucoup plus étendu, et signifie cette union intime que la charité établit entre les membres de l'Eglise militante, de l'Eglise triomphante et de l'Eglise souffrante, et qui ne fait d'eux qu'une seule famille, dans laquelle il y a communication des biens spirituels qui leur sont propres.

L'*Eglise militante* se compose des fidèles qui sont sur la terre et qui combattent encore pour leur salut. Notre vie sur la terre, comme le dit la Sainte Ecriture, est un combat, et nos principaux ennemis sont, d'abord *le démon* qui, par tous les moyens possibles, cherche à nous faire perdre le ciel. Il en connaît le bonheur puisqu'il l'a habité autrefois et jaloux des hommes, il ne veut pas qu'ils jouissent d'un bien qu'il ne peut avoir lui-même.

Notre second ennemi est *le monde*; non pas la terre avec ses beautés et ses richesses, mais ces hommes méchants qui vont partout semant leurs fausses maximes ; disant, les uns, qu'il n'y a ni Dieu, ni ciel, ni enfer, et les autres, que nous ne devons pas nous occuper des enseignements de l'Eglise ou des lois de Dieu ; et nous invitant, par la parole et par l'exemple, à résister à nos supérieurs légitimes et à donner libre cours à nos passions criminelles.

Enfin notre troisième ennemi est *notre propre chair ;* c'est-à-dire notre concupiscence, nos passions et nos inclinations vicieuses. Au sortir des mains du Créateur, l'âme de l'homme était maîtresse du corps, qui lui obéissait en tout. Mais depuis la faute de nos premiers parents, le corps est en révolte ouverte contre l'âme et cherche à l'entraîner au péché. Le corps est la partie de notre nature, qui nous rend semblables aux animaux dépourvus de raison, tandis que l'âme nous rend semblables à Dieu et aux anges.

Si Dieu a laissé en nous ce germe de concupiscence, c'est pour nous retenir dans l'humilité, et nous fournir l'occasion de lutter et de mériter la récompense promise à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin.

L'Eglise souffrante se compose de ceux qui sont passés sur la terre et qui sont maintenant dans le purgatoire. Ils ont lutté, il est vrai, pendant leur vie, mais pas toujours assez courageusement ; ils ont cédé quelquefois aux tentations et reçu quelques blessures légères de leurs ennemis spirituels ; ou bien, ils n'ont pas encore complètement satisfait à Dieu pour la peine temporelle due à leurs péchés ; c'est pour cela qu'ils sont dans le purgatoire, et ils n'en sortiront pour entrer au ciel que lorsqu'ils seront complètement purifiés de leur souillures.

L'*Eglise triomphante* comprend les anges et tous ceux qui, après avoir vécu un certain temps sur la terre, sont maintenant au ciel avec Dieu, et jouissent de la récompense promise à ceux qui remportent la victoire sur leurs ennemis spirituels et servent Dieu comme il mérite de l'être. Ils sont triomphants, parce qu'ils sont en possession de leur demeure céleste.

Ce serait une erreur de croire que ceux-là seuls sont saints qui ont été canonisés par l'Eglise et dont les noms sont inscrits au calendrier des saints; car tous les habitants du ciel sont des saints, comme nous le serons nous-mêmes, si nous sommes un jour admis au nombre des élus. Tous les hommes sont prédestinés à devenir des saints, car Dieu désire que tous les hommes soient sauvés.

Nous savons que nous pouvons prier les saints et demander leur assistance et leur intercession; mais comment savoir que certains hommes et certaines femmes sont au ciel? Nous en acquérons la certitude du moment que l'Eglise les canonise, et déclare par là même qu'ils ont été de véritables héros spirituels et qu'on peut les invoquer en toute confiance, à raison de leur éminente sainteté et de leur puissante intercession. Par conséquent, la canonisation de telles ou telles personnes est une preuve certaine qu'elles sont réellement au ciel.

Mais, dira-t-on, est-ce que l'Eglise, en pareille matière, ne peut pas être trompée comme nous? Non! car Jésus-Christ a promis d'être avec son Eglise, jusqu'à la fin des siècles; et le Saint-Esprit la dirige dans le chemin de la sainteté et de la vérité, afin qu'elle ne puisse pas se tromper quand elle enseigne une vérité de foi ou de morale. Si l'Eglise nous faisait prier ceux qui ne sont pas des saints, elle tomberait dans la pire des erreurs, et Notre-Seigneur aurait manqué à sa promesse—imputation qui serait blasphématoire—car Jésus-Christ étant Dieu, est la vérité même, et ne peut ni tromper ni être trompé. La canonisation n'est donc pas la création d'un

Saint, mais une déclaration au monde entier que la personne canonisée était une Sainte pendant qu'elle était sur la terre. Après la mort nous ne pouvons plus mériter, et notre récompense dans le ciel sera juste celle à laquelle nous avons droit au moment de la mort; ce qui prouve que la sainteté s'acquiert dans l'Eglise militante.

Voici la procédure que suit l'Eglise dans les procès de canonisation. Supposons que l'on demande la canonisation d'un serviteur de Dieu, mort, comme l'on dit, en odeur de sainteté ; regardé comme un saint par tous ceux qui ont été les témoins de sa vie de pénitence, de prières et de bonnes œuvres. On commence par solliciter l'introduction de la cause, et pour cela on recueille et on envoie à Rome tous les documents qui concernent sa vie et ses écrits. Ces pièces doivent démontrer que ce serviteur de Dieu a pratiqué la vertu dans un degré héroïque, qu'il a fait quelques miracles pendant sa vie, ou que des miracles ont été obtenus après sa mort par son intercession. Une Congrégation chargée spécialement de l'instruction de ces causes, procède alors à l'examen des documents; puis, s'il y a lieu d'aller plus loin, elle charge un théologien de faire valoir tout ce qui peut militer contre la canonisation. Il est généralement appelé l'avocat du diable, parceque sa fonction est de passer au crible les rapports et les miracles, et de prouver, s'il est possible, qu'ils ne reposent sur aucun fondement. On prend cette précaution pour bien s'assurer de la vérité des documents produits et de la réalité des miracles. Si, après les plaidoyers pour et contre l'introduction de la cause, le jugement est favorable, alors le serviteur de Dieu

est déclaré *Vénérable ;* plus tard, après un un second procès, il est déclaré *Bienheureux ;* et enfin, après un troisième procès, il est canonisé, c'est-à-dire déclaré *Saint.* Le culte public et liturgique envers un serviteur de Dieu, déclaré Vénérable, est interdit, mais le culte privé ne l'est point. Au contraire, le décret d'introduction de la cause est plutôt une invitation faite aux fidèles de s'adresser avec plus de confiance à ce serviteur de Dieu, afin d'obtenir par son intercession les miracles qui permettront au Souverain-Pontife de prononcer la canonisation. S'il est seulement déclaré Bienheureux, il ne peut être honoré publiquement que dans certains lieux ou par certaines personnes ; mais s'il est canonisé, il peut être honoré publiquement par les fidèles du monde entier.

En résumé, l'Eglise militante, l'Eglise souffrante et l'Eglise triomphante sont donc trois branches de la seule véritable Eglise, et ne forment en réalité qu'une seule et même Eglise.

382.—Quels avantages résultent de la communion des Saints ?

—Deux avantages résultent de la communion des Saints : 1° sur la terre les membres vivants de l'Eglise s'assistent mutuellement par leurs prières et leurs bonnes œuvres, et sont aidés par l'intercession des Saints du ciel ; 2° les âmes du purgatoire sont soulagées par les Saints du ciel et par les fidèles de la terre.

383.—Que faut-il entendre par les reliques des Saints ?

—On entend par reliques des Saints tout ce qui reste de leurs corps et les objets qui ont été à leur usage.

Les reliques se divisent : 1° en reliques approuvées et non approuvées ; 2° en reliques insignes et non insignes.

Les reliques approuvées sont celles que l'autorité compétente a reconnues et authentiquées. L'autorité compétente, c'est tout évêque. Pour les exposer à la vénération des fidèles dans une église, le S. Concile de Trente a décidé qu'il fallait avoir, en outre, l'autorisation de l'évêque du lieu ; et la Sacrée Congrégation des Rites a ajouté que la signature devait être de la propre main de l'évêque et non faite avec une griffe. Bien plus, lorsque des reliques viennent de Rome, approuvées par le Souverain-Pontife, l'Ordinaire doit les reconnaître avant de les exposer à la vénération de ses diocésains, pour s'assurer que le Souverain Pontife les a bien approuvées, qu'il n'y a aucune raison de douter de leur identité, de leur intégrité, et pour éloigner tout soupçon de fraude, même pieuse.

Les reliques non approuvées ne peuvent jamais être exposées dans les églises, ni être placées entre des candélabres, ni encensées pendant la messe.

Les *reliques insignes* se divisent en reliques insignes des saints et en reliques insignes de la vraie croix, de la couronne d'épines et des autres instruments de la Passion. Chaque espèce de reliques insignes a des privilèges qui lui sont propres, et qui ne peuvent pas se communiquer de l'une à l'autre.

Les *reliques insignes* des saints sont le corps entier ou une partie notable du corps, et ne doivent être conservées que dans les églises. D'après un décrêt de la S. R. C. du 11 août 1891, pour qu'une relique soit insigne, elle doit provenir d'un saint canonisé, inscrit au martyrologe romain, et son identité être bien prouvée.

Le culte public que l'on rend aux *reliques approuvées* consiste principalement en trois choses : 1° elles sont exposées dans les églises publiquement, à une place d'honneur, de façon à ce que les fidèles puissent les vénérer et les embrasser ; 2° elles sont exposées ou placées sur les autels et y sont enfermées ; 3° on les porte en procession.

384.—Le premier commandement défend-il d'honorer les reliques des Saints ?

—Non, le premier commandement ne défend pas d'honorer les reliques des Saints, parce que cet honneur se rapporte finalement à Dieu, dont les Saints sont les amis

La vénération des reliques a toujours été en usage dans l'Ancien et le Nouveau Testament et, rien ne la justifie mieux, que les miracles sans nombre dont il a plu à Dieu de la récompenser. L'Ecclésiaste nous apprend que le corps d'Elisée prophétisa et fit des miracles après sa mort. Saint Augustin nous assure, comme témoin oculaire, que saint Ambroise n'eut pas plutôt découvert les corps des saints martyrs Gervais et Protais que la ville de Milan fut remplie de miracles opérés par leurs reliques. Les miracles

opérés par les reliques des Saints se continuent encore aujourd'hui comme autrefois.

† 385.—Le premier commandement défend-il de faire des images ?

—Le premier commandement défend de faire des images dans le but de les faire adorer comme des dieux ; mais il ne défend pas de faire des images pour nous rappeler Jésus-Christ, sa sainte mère et les saints.

La science des images sacrées s'appelle l'iconographie. Elle embrasse tous les sujets religieux traités par la sculpture, la peinture, les arts plastiques et le dessin. L'iconographie religieuse est placée sous la surveillance de l'Ordinaire, qui doit faire observer les règles canoniques. L'évêque a le droit et le devoir de s'opposer aux écarts en cette matière ; il doit veiller à ce que les artistes s'attachent exclusivement aux types religieux, qui n'ont rien de commun avec des modèles d'atelier ; à ce que leur pensée soit pure, chaste, élevée ; à ce qu'ils gardent les formes consacrées par la tradition et ne se permettent aucune innovation.

Les hérétiques, en général, accusent les catholiques de violer le premier commandement en plaçant des images dans leurs églises, parce qu'il dit : " Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est dans le ciel, et en bas sur la terre," etc. Eh bien ! si c'est là le vrai sens de ce commandement, ils le violent eux-mêmes, puisque leurs musées foisonnent de statues et de peintures

rappelant la mémoire de leurs grands hommes, et que les tables et les murs de leurs salons sont chargés des photographies et des portraits de leurs parents et de leurs amis. Ils veulent par là, disent-ils, et nous les croyons volontiers, montrer leur respect et leur vénération pour les personnes que ces peintures représentent, et nullement adorer ces statues et ces portraits. Les catholiques ne font rien de plus. Ils placent dans leurs églises les images des saints, simplement pour montrer leur respect et leur vénération pour ceux qu'elles représentent et nullement pour adorer les images elles-mêmes. Par conséquent, si les catholiques violent le premier commandement en agissant ainsi, les hérétiques tombent absolument dans la même faute et encourent le reproche qu'ils font aux autres.

On se fait un devoir, en certaines circonstances, de déposer des fleurs au pied des statues érigées en l'honneur de ceux qui ont bien mérité de la patrie. Il n'est personne assez naïf pour croire qu'on veuille pour cela honorer le bloc de pierre, de marbre ou de bois dans lequel ont été taillées ces statues, ou que ces blocs de pierre et de marbre se regardent comme honorés. Tout le monde comprend que ces hommages s'adressent aux personnages que ces statues représentent. C'est pour la même raison que les catholiques déposent des fleurs et font brûler des cierges au pied des statues et des images des saints. Un enfant même sait très bien que le bois d'une statue aurait pu également être employé à n'importe quel autre usage, que la statue ne peut ni le voir ni l'entendre, et que ses

prières ne s'adressent pas à cette statue, mais au Saint qu'elle représente. Il n'y a guère de plus grave insulte que de brûler quelqu'un en effigie ou de fouler aux pieds le drapeau d'une nation. Pourquoi encore? Parce que ces insultes s'adressent, non à l'effigie elle-même ou au drapeau, mais à la personne ou à la nation qu'ils représentent. De même, ceux qui manquent de respect aux images de Jésus-Christ et de ses Saints, insultent Jésus-Christ lui-même et ses Saints.

L'Eglise tient d'autant plus au culte des images, qu'elles sont un excellent moyen pour faire connaître les mystères de la religion et porter les fidèles à l'imitation des vertus des Saints. Saint Grégoire les appelle le livre des ignorants, parce qu'elles leur mettent sous les yeux ce qu'ils ne sauraient lire dans les livres. Ainsi, un pauvre ignorant entre dans une église catholique et aperçoit un tableau de saint Vincent de Paul. Il peut, s'il le veut, connaître la vie de ce Saint presque aussi bien que s'il savait lire. La vue de la soutane qu'il porte, lui fait comprendre que saint Vincent était prêtre. Les petits enfants qui l'entourent et qu'il tient dans ses bras, lui apprennent que ce Saint a été un véritable père pour les enfants pauvres et les orphelins, et qu'il a fondé des asiles pour les recueillir. Le crâne et les instruments de pénitence qu'il voit sur la table de ce saint, lui disent aussi que saint Vincent méditait souvent sur la mort, sur l'éternité, et qu'il pratiquait la mortification. De plus, les images produisent les plus heureuses impressions dans l'âme de celui qui les contemple. Peut-on, en effet, considérer un crucifix ou une image de la sainte Vierge, sans se sentir pénétré

l'amour pour ce Dieu si bon, pour cette mère si endre? La vue d'une Madeleine porte au repenir; la vue d'un martyr inspire le courage de la ertu, et ainsi des autres.

Le premier commandement ne défend donc point de faire des images, mais d'en faire pour es adorer, comme faisaient les gentils. Après avoir donné les commandements à Moïse, Dieu ui commanda plus tard de placer les images des hérubins sur l'arche d'alliance, d'élever le serent d'airain comme une image, une figure allégorique de Jésus-Christ sur la croix, afin que eux qui le regarderaient avec respect fussent guéris de la morsure des serpents. Il remplit ui-même de son esprit et de sa science Béséléel t Ooliab, pour inventer et tailler diverses images pour l'ornement du tabernacle. Or, Dieu ne eut changer ni se contredire comme les homnes. Ses actes sont immuables. Par conséquent, 'il a purement et simplement commandé à Moïse, ar le premier commandement, de ne point aire d'images, il ne peut, un peu plus tard, lui avoir ordonné d'en faire. Ce que Dieu défend, 'est de faire des images pour les adorer, et c'est e point sur lequel il insiste: "Vous ne ferez point d'images, dit-il, pour les servir et les adoer." Ceci est facile à comprendre quand on onnaît quelque peu l'histoire des Israélites uxquels Dieu donna ce commandement. Ils taient la seule nation qui connût et adorât le rai Dieu, et étaient extrêmement portés au culte es idoles et au crime de l'idolâtrie, et par leur ropre penchant, et par l'exemple des peuples dolâtres qui les environnaient. La preuve, c'est ue fatigués d'attendre Moïse qui était sur la

montagne avec Dieu, et pensant qu'il ne reviendrait plus, ils n'hésitèrent pas à fabriquer un veau d'or et à l'adorer comme un dieu. (1)

Les rapports des Israélites avec les peuples qui ne connaissaient pas le vrai Dieu et qui adoraient les idoles, ont été la cause principale de leur apostasie et de leur infidélité. Leurs chutes doivent nous apprendre à ne jamais courir le risque d'affaiblir ou de perdre notre foi, en entretenant des relations intimes et assidues avec des personnes qui ne professent pas la vraie religion ou qui n'en ont pas du tout. Nous devons, sans doute, les regarder comme les enfants de Dieu, les traiter avec charité, et surtout prier pour leur conversion à la vraie foi, mais en même temps, éviter les rapports qui ne sont pas absolument nécessaires.

386.—Est-il bon de montrer du respect pour les images de Jésus-Christ et des Saints ?

—Oui, il est bon de montrer du respect pour les images de Jésus-Christ et des Saints, parce qu'elles nous représentent Jésus-Christ et les Saints.

387.—Est-il permis d'adresser des prières au crucifix, aux images et aux reliques des Saints ?

—Non, il n'est pas permis d'adresser des prières au crucifix, aux images et aux

(1) Exode, XXIII.

eliques des Saints, parce que ces objets n'ont pas de vie, ne peuvent nous aider, et ne sont pas capables de nous entendre.

† 388.—Pourquoi prions-nous devant le crucifix, devant les images et les reliques des Saints ?

—Nous prions devant le crucifix, devant les images et les reliques des Saints, parce que la vue de ces objets excite notre dévotion en nous rappelant Jésus-Christ et les Saints, et en nous les proposant pour modèles à imiter.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

Du second et du troisième commandement de Dieu.

---

† 389.—Quel est le second commandement de Dieu ?

—Le second commandement de Dieu est : Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement ?

† 390.—Que nous ordonne le second commandement ?

—Le second commandement nous or donne de ne parler qu'avec respect d Dieu, des Saints et des choses saintes, e d'observer fidèlement nos serments et no vœux légitimes.

† 391.—Qu'est-ce que faire serment ?

—Faire serment c'est prendre Dieu témoin de la vérité de ce que l'on dit.

D'après saint Jean Chrysostôme, le sermen n'était pas connu au commencement du monde ce n'est que plus tard qu'il fut introduit, lors qu'avec le temps, la malice des hommes faisan toujours de nouveaux progrès, finit par envahi toute la terre. Comme dans cette dépravatio générale, les hommes ne pouvaient guère plus s fier les uns aux autres, ils se virent dans la né cessité d'appeler Dieu en témoignage de ce qu'il disaient. Le serment a donc été institué comm remède, et doit son origine à un grand mal. I est l'un des actes les plus solennels que le hommes puissent accomplir ; toutes les nation le regardent comme une chose sacrée, et celu qui ose se parjurer ou prendre Dieu à témoi d'un mensonge, est noté avec raison comme l plus vil des êtres.

Jurer ou faire serment n'est autre chose que d prendre Dieu à témoin de la vérité de ce qu l'on dit, quelles que soient d'ailleurs les parole ou les formules dont on se sert. Ainsi, c'es également jurer de dire : *Dieu m'est témoin o par Dieu* C'est encore jurer que d'invoquer e témoignage quelque créature, comme les saint Evangiles, la croix, les reliques ou le nom de

Saints, et autres choses semblables ; car c'est Dieu lui-même que nous invoquons, Dieu dont la souveraine majesté reluit dans ses créatures. Une autre manière encore de faire serment, c'est quand on y joint quelque imprécation. C'est ainsi que l'apôtre saint Paul a dit : *J'atteste Dieu et je consens qu'il me fasse mourir.*

On distingue deux sortes de serments : 1° le serment *d'affirmation*, par lequel on assure la vérité d'une chose passée ou présente. Saint Paul fait un serment de cette espèce quand il écrit aux Galates : *Dieu m'est témoin que je ne mens pas* ; 2° le serment de *promesse*, par lequel on s'engage à l'égard du prochain pour l'avenir. Tel fut le serment que David fit à Bethsabée, son épouse, en lui promettant que Salomon, son fils, serait l'héritier de son royaume et monterait après lui sur son trône.

Le serment n'est donc pas mauvais de sa nature. Au contraire, il est très permis, pourvu qu'il soit fait pour des raisons légitimes, car Dieu n'a pas dit : *Vous ne jurerez point* ; mais : *vous ne jurerez pas en vain.*

392.—Quand est-il permis de faire serment ?

—Il est permis de faire serment dans des circonstances graves, comme lorsqu'on y est obligé par une autorité légitime, ou qu'il est nécessaire pour l'honneur de Dieu, pour notre bien et pour celui du prochain.

Ainsi, il est permis aux témoins assignés devant les tribunaux civils et ecclésiastiques, ou

devant des commissaires chargés de présider une enquête, de prêter serment. Non seulement le serment est permis en pareil cas, mais les juges et les commissaires ont le droit de l'exiger.

Les gouverneurs, les ministres, les juges, les magistrats, les professionnels et les fonctionnaires publics, en général, sont également tenus, avant de commencer à exercer leurs fonctions, de faire serment qu'il les rempliront fidèlement. Il est encore permis de faire serment, s'il est nécessaire pour l'honneur de Dieu, comme lorsque saint Paul a écrit aux Galates ce que nous avons rapporté plus haut : *Je prends Dieu à témoin que je ne vous mens point en tout ce que je vous écris* ; ou si notre bien et celui du prochain l'exigent ; c'est-à-dire, lorsque le précepte de la charité et de la justice dues à soi-même et au prochain, nous en font une obligation.

393.—Qu'est-ce que jurer en vain ?

—Jurer en vain, c'est : 1° faire serment sans nécessité ; 2° affirmer par serment ce que l'on sait être faux, ce qui s'appelle parjure ; 3° s'engager par serment à faire une chose défendue.

1° On jure sans nécessité, lorsqu'on n'y est pas obligé par l'autorité légitime ou que nos raisons ne sont pas suffisamment graves ; 2° on peut jurer contre la vérité de plusieurs manières : (*a*) en donnant pour vraie une chose que l'on sait être fausse ; pour fausse une chose qu'on sait être vraie ; ou pour vraie une chose réellement vraie, mais que nous croyons fausse ; (*b*) en donnant comme certaine une chose sur

laquelle on a des doutes ; (*c*) en faisant une promesse qu'on n'a pas l'intention de tenir ; 3° on jure encore en vain, en s'engageant par serment à faire une chose défendue, par exemple, deshonnête, injuste, nuisible au prochain ou à soi-même, ou injurieuse à Dieu.

394.—Le parjure ou faux serment est-il un grand péché ?

—Oui, le parjure ou faux serment est un péché mortel de sa nature, parce qu'il fait à Dieu une grave injure, en paraissant vouloir le rendre complice du mensonge.

Le parjure est un péché affreux, qui entraîne après lui les plus grands maux. Le parjure renie la science infinie de Dieu, méprise sa véracité, insulte à sa justice et à sa sainteté, et se rend coupable du plus horrible blasphème. Il abuse de la religion pour parvenir aux fins que lui propose son égoïsme, il attaque, en même temps, les fondements de l'ordre social, et s'attire de la part de Dieu les plus sévères châtiments. *Je hais les serments menteurs*, dit le Seigneur. (1) De plus, le parjure est un cas réservé dans la Province civile de Québec, c'est-à-dire, un péché dont l'absolution est réservée à l'Ordinaire. (2)

395.—Celui qui a juré de faire une chose défendue est-il obligé d'accomplir son serment ?

---

(1) Zach. VIII, 17.
(2) Décret XVI, du second Concile de Québec.

—Non, celui qui a juré de faire une chose défendue n'est pas obligé d'accomplir son serment, car il a fait une faute en faisant ce serment, et il en ferait une nouvelle en l'accomplissant

† 396.—Qu'est-ce qu'un vœu?

—Le vœu est une promesse délibérée que l'on fait à Dieu avec l'intention de s'obliger rigoureusement à accomplir une chose qui lui est agréable.

1° Le vœu est une *promesse*, c'est-à-dire un engagement que l'on contracte envers Dieu, et auquel on ne peut manquer sans péché. Il est donc essentiellement distinct de ces simples résolutions que l'on prend souvent, de faire telle bonne œuvre, de pratiquer tel acte de vertu, etc., sans avoir l'intention de s'obliger.

2° Le vœu est une promesse *délibérée*, c'est-à-dire faite avec réflexion, volontairement, et en pleine connaissance de cause. Il n'est pas nécessaire que cette promesse ait été manifestée par la parole ou d'autres signes extérieurs ; il suffit qu'on ait l'intention de s'obliger devant Dieu, qui connaît le secret des cœurs.

3° Cette promesse doit être faite à Dieu, parce que le vœu est un acte du culte suprême qui n'appartient qu'à Dieu seul. Lorsqu'on dit que l'on se voue à la sainte Vierge ou à tel saint, cela signifie seulement qu'on veut se mettre sous la protection spéciale de la sainte Vierge ou de ce saint, afin d'obtenir de Dieu, par leur entremise, les grâces dont on a besoin.

4° Avec l'intention de s'obliger. Lorsque cette intention fait défaut, la promesse faite n'est pas un vœu, mais une simple résolution.

5° La chose promise doit être agréable à Dieu comme, par exemple, une œuvre de piété ou de charité, un pèlerinage, des prières, des aumônes, etc,. Ce serait faire injure à Dieu que de lui promettre de faire une chose défendue, un acte criminel. Quand aux choses inutiles, vaines, indifférentes, elles ne peuvent être la matière d'un vœu que si, à raison de circonstances particulières, elles tournent à l'honneur de la religion et à la sanctification de notre âme.

On peut distinguer quatre espèces de vœux :

1° Le vœu absolu, comme : je promets à Dieu de jeûner tel jour.

2° Le vœu conditionnel, lorsqu'un malade dit: je fais vœu d'aller en pèlerinage à sainte Anne de Beaupré, si je recouvre la santé. On n'est tenu d'accomplir ce vœu que lorsque la condition est remplie.

3° Le vœu simple, que chacun peut faire, soit en public, soit en particulier, soit de bouche, soit de cœur, sans aucune intervention de l'Eglise.

4° Le vœu solennel, qui est reconnu, accepté et en quelque sorte sanctionné par l'Eglise. Tels sont les vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté qu'on fait dans les Ordres religieux.

† 397.—Est-ce un péché de ne pas accomplir ses vœux ?

—Oui, c'est un péché de ne pas accomplir ses vœnx, et ce péché est mortel ou véniel, suivant la nature du vœu et l'intention qu'on avait en le faisant.

Si c'est faire injure aux hommes que de violer les promesses qu'on leur a faites ; si c'est être parjure que de manquer à sa parole, sanctionnée par la force du serment ; à plus forte raison se rend-on coupable aux yeux de Dieu, lorsqu'un viole un engagement aussi sacré. Ce péché est mortel lorsque le vœu est en matière grave ; si, par exemple, l'on a promis des messes, un jeûne, une aumône considérable, avec l'intention de s'engager sous peine de péché mortel. Ce péché, au contraire, est simplement véniel, lorsque le vœu est en matière légère, ou bien en matière grave, mais sans l'intention de s'obliger sous peine de péché mortel.

Si, par un concours de circonstances dont on n'est pas le maître, on se trouve dans l'impossibilité ou dans une grande difficulté d'accomplir son vœu, il faut en demander la dispense ou la commutation à qui de droit.

398.—Est-il bon de faire des vœux ?

—Oui, il est bon de faire des vœux, puisque c'est un excellent moyen d'honorer Dieu ; cependant il est prudent de n'en pas faire sans y avoir mûrement réfléchi, ni sans avoir pris l'avis de son confesseur.

Le vœu, revêtu des conditions requises, est certainement un acte méritoire et agréable au Seigneur. Aussi, le voyons-nous usité dans l'Eglise, dès les temps les plus reculés et même sous la loi mosaïque. Néanmoins, il ne faut jamais en faire à la légère, sans avoir bien pesé les raisons qui nous y portent, et examiné s'il nous sera facile de l'accomplir. C'est ordinairement à

son confesseur qu'il faut s'en rapporter, parce qu'étant au courant de notre conduite, il sait mieux que personne ce qui est plus expédient.

† 399.—Que défend le second commandement ?

—Le second commandement défend tout serment faux, téméraire, injuste ou inutile, ainsi que les blasphèmes et les malédictions.

Le serment est *faux*, lorsqu'il est contre la vérité, ou lorsqu'on n'a pas l'intention d'accomplir ce que l'on promet.

Le serment est *téméraire*, lorsqu'il est fait sans être certain de ce que l'on affirme, sans réflexion, à la légère, à l'étourderie, et plutôt par passion que dans le but de confirmer la vérité.

Le serment est *injuste*, lorsque l'on promet une chose qui n'est ni honnête ni permise.

Le serment est *inutile*, lorsqu'il est fait sans nécessité, sans raison grave, et pour des choses peu importantes.

Les *Blasphèmes*, comme nous le verrons plus loin, sont des paroles injurieuses contre Dieu ou les Saints.

Enfin, les malédictions sont des paroles injurieuses, des souhaits abominables, qu'on profère contre soi-même, contre le prochain, ou contre les créatures privées de raison, par exemple, les bêtes, le vent, la pluie, etc,. Ainsi, on se rend coupable du péché de malédiction, quand on dit : Que le diable t'emporte ou m'emporte, que le tonnerre t'écrase, que la terre l'engloutisse, etc !

Pour comprendre la gravité de ce péché, il suffit de savoir que celui qui profère des malédictions, combat l'esprit de Jésus-Christ, se laisse conduire par l'esprit du démon, toujours plein de rage, et fait l'office des damnés.

† 400.—Qu'est-ce que blasphémer ?

—Blasphémer, c'est dire des paroles injurieuses contre Dieu et les Saints, et surtout profaner le saint nom de Dieu.

Les injures, les imprécations adressées aux créatures, sans aucun rapport à Dieu, ne sont pas des blasphèmes. Ce n'est pas non plus un blasphème de proférer simplement le nom de Dieu ou de quelque objet saint, sans le respect convenable

Le blasphème est quelque chose de plus grave, car il tend à ravir à Dieu l'honneur qui lui est dû : soit en lui refusant quelque perfection ou en lui imputant quelque défaut, soit en profanant son saint nom, en le nommant lui-même ou quelque chose sainte en sa place, avec mépris ou avec imprécation. Ainsi, c'est un blasphème de dire que Dieu n'est pas juste, qu'il gouverne mal le monde, qu'il est l'auteur du péché, et d'accoler à son nom et à celui des Saints ou d'une chose sainte, de graves injures.

Le blasphème est non seulement toute parole, mais aussi toute pensée et tout geste injurieux à Dieu ; car la pensée est la parole intérieure et le geste est un langage en action.

Les démons blasphèment en pensée seulement. Julien l'apostat, blessé à mort dans un combat, recueille dans sa main le sang qui jaillissait de

sa blessure et le lançant vers le ciel, il s'écrie : tu as vaincu, Galiléen, désignant par ce nom, Notre-Seigneur. Ce furieux blasphéma ainsi des trois manières à la fois : par la parole, par la pensée et par le geste.

† 401.—Le blasphème est-il un péché grave ?

—Le blasphème est un péché très grave, que Dieu souvent punit même en ce monde.

Tout blasphème, dès qu'il est commis avec une volonté suffisante, est un péché mortel. Injurier le souverain Maître, maudire la bonté suprême, ne saurait être en soi une faute légère. Le blasphème l'emporte même sur tous les autres péchés, sans exception, quand il est inspiré par la haine de Dieu.

Dans l'Ancienne Loi, Dieu avait ordonné que tout blasphémateur fût chassé de la ville ou du camp, et lapidé par le peuple. Les Saints nous assurent que le blasphème cause souvent la ruine des familles, des villes et des nations les plus puissantes ; et des faits nombreux et incontestables prouvent que Dieu très souvent punit ce crime même en ce monde.

Saint Grégoire-le-Grand fait mention dans ses dialogues, d'un enfant de cinq ans appartenant à une famille noble de Rome, qui avait pris l'habitude de blasphémer à l'imitation des domestiques de la maison. Son père ne prit pas la peine de le corriger, et la justice divine les punit exemplairement tous les deux. Un soir, après avoir blasphémé plus que de coutume pendant le jour,

l'enfant vint rejoindre son père. Tout à coup, saisi d'effroi, il se met à crier qu'il voyait des hommes noirs qui voulaient l'entraîner avec eux. A ces mots, il se jette dans les bras de son père, en répétant ses blasphèmes accoutumés ; mais au même instant il rendit l'âme.

402.—Quel est le troisième commandement de Dieu ?

—Le troisième commandement dit : Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.

Le mot *garder*, employé ici, signifie *observer* ou *sanctifier*.

† 403.—Que nous ordonne le troisième commandement ?

—Le troisième commandement nous ordonne de sanctifier le dimanche, qui est appelé le jour du Seigneur, parce que ce jour doit être employé spécialement à servir et à prier Dieu.

Non contents de remplir fidèlement les obligations que l'Eglise leur impose ce jour-là, ceux qui aiment véritablement Dieu s'efforcent de faire quelque chose de plus. Après avoir entendu la messe et le sermon, assisté au catéchisme et aux vêpres, qui sont comme le sacrifice du soir. ils consacrent, en partie, le reste de la journée à faire un petit bout de méditation, le chemin de la croix, la visite au saint Sacrement, des lectures pieuses et diverses autres œuvres de charité.

telles que la visite et l'assistance des pauvres, des malades et de ceux qui sont dans l'affliction. Ceci ne veut pas dire qu'il faut passer ainsi toute la journée du dimanche et que tout délassement soit interdit ; mais que nous ne devons pas consacrer ce jour presque entièrement, comme il arrive souvent, à des amusements frivoles, à ne rien faire, et sans, pour ainsi dire, penser à Dieu. Le dimanche est un jour de prière et de repos, pendant lequel il n'est pas défendu de se livrer à certains amusements honnêtes et salutaires, pourvu qu'ils ne soient ni publics ni trop bruyants. Bien plus, nous faisons la volonté de Dieu et nous lui sommes agréables, en prenant une récréation permise, en donnant un certain temps à des jeux et à des exercices qui reposent le corps et l'esprit et les rendent plus aptes au travail que Dieu nous a assigné en ce monde.

Il y en a qui murmurent parce qu'ils sont tenus, le dimanche, de consacrer une demi-heure pour entendre la messe ; ceux-là, presque toujours arrivés les derniers, se tiennent près de la porte pour sortir les premiers ; ou bien, ce qui est encore pire, ils arrivent trop tard pour entendre la messe entière.

D'autres passent la journée à lire des revues, des journaux ou des livres insipides pour le moins, quand ils ne sont pas mauvais. Ce n'est pas un péché de lire, le dimanche, un journal politique ou un livre d'historiettes, mais donner tout son temps à de semblables lectures et ne jamais rien lire d'édifiant et d'instructif, c'est perdre volontairement son temps, et toute perte de temps est un péché. Chaque famille devrait, suivant ses moyens, recevoir un ou plusieurs

bons journaux catholiques, et qui ne le sont pas seulement de nom. Un journal vraiment catholique est celui qui prêche et défend la vérité catholique dans toute son intégrité, qui nous met en garde contre ses ennemis, contre leurs pièges, leurs sophismes, etc, ou encore, un journal qui nous guide sûrement en matière de religion et d'éducation. A part cela, chaque famille devrait avoir quelques bons livres, comme le Nouveau Testament, l'Imitation de Jésus-Christ, la Vie des Saints. et un catéchisme complet de la doctrine chrétienne. D'un autre côté, il n'est pas nécessaire que tous les livres que nous avons à la maison soient des livres de religion ou de piété ; nous pouvons garder et lire tout livre qui n'est pas contre la foi ou les mœurs. Cependant, un livre peut n'être pas mauvais en soi, et être dangereux pour certaines classes de personnes. Dans ce cas, il ne faut pas le garder sans de bonnes raisons, et on doit avoir soin de ne pas le laisser à la disposition de tout le monde.

Les mauvais livres pullulent tellement de nos jours, que nous ne saurions être trop circonspects dans le choix des livres de famille, en particulier.

Nous devons non seulement sanctifier le dimanche, mais nous efforcer aussi de le faire sanctifier par les autres. Il faut cependant prendre garde de tomber dans l'erreur de ceux qui veulent qu'on sanctifie le dimanche comme sanctifiaient le sabbat les Pharisiens de l'ancien temps ; qui défendent, ce jour-là, les promenades à pied, en voiture ou sur l'eau ; en un mot, tout exercice ou amusement quelconque.

Cette sévérité excessive des Pharisiens a été condamnée par Notre-Seigneur ; et Dieu nous ayant donné le dimanche pour notre bien, si nous étions tenus de l'observer comme certains maniaques le veulent, il ne serait plus un bienfait mais une véritable pénitence.

404.—Le jour du sabbat est-il le même que le dimanche?

—Non, car le sabbat sanctifié chez les Juifs était le septième jour de la semaine, mais le dimanche qui est sanctifié chez les chrétiens est le premier jour de la semaine.

405.—Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle de sanctifier le dimanche au lieu du sabbat ?

—L'Eglise ordonne de sanctifier le dimanche parce que c'est le jour où Notre-Seigneur est ressuscité, et aussi celui où il envoya le Saint-Esprit à ses Apôtres.

Nous sanctifions aussi le dimanche au lieu du sabbat, pour montrer que nous ne sommes plus soumis à l'Ancienne Loi, donnée aux Juifs ; mais que nous devons observer la Nouvelle Loi, donnée aux chrétiens par Notre-Seigneur et destinée à remplacer l'Ancienne.

† 406.—Comment devons-nous honorer Dieu le dimanche ?

—Nous devons honorer Dieu le dimanche, en assistant à la sainte messe, et en nous abstenant des œuvres serviles qui ne sont pas nécessaires.

407.—Quel péché commet celui qui n'assiste pas à la messe le dimanche, quand il le peut ?

—Celui qui n'assiste pas à la messe le dimanche quand il le peut, commet un péché mortel.

408.—Qu'entendez-vous par œuvres serviles ?

—On entend par œuvres serviles certains travaux auxquels le corps a plus de part que l'esprit.

Par *œuvres serviles*, on entend les travaux qui sont le partage ordinaire des personnes de service. On les appelle aussi *travaux du corps.* Ainsi, par exemple, coudre, laver le linge, labourer, herser, travailler le fer, le bois, la pierre, faire publiquement le négoce ; enfin, tous les travaux analogues auxquels le corps a la principale part, sont des œuvres serviles. Outre les œuvres serviles, sont aussi défendus, les débats judiciaires et tout ce qui s'y rattache comme intenter un procès, prononcer un jugement.

Mais on peut étudier, enseigner, écrire, s'occuper de musique, de dessin, de calcul, parce que c'est l'esprit plutôt que le corps qui est employé à ce genre d'occupations. Elles sont permises les dimanches et fêtes d'obligation, lors même qu'on en retirerait quelque gain.

409.—Les œuvres serviles sont-elles quelquefois permises le dimanche ?

—Les œuvres serviles sont quelquefois permises le dimanche, lorsque la gloire de Dieu, la charité due au prochain, ou la nécessité l'exige.

La gloire de Dieu l'exige, par exemple, lorsqu'il s'agit d'ériger un autel qui n'a pu être érigé un autre jour, pour permettre au peuple d'entendre la messe, de décorer une église pour une solennité, d'élever un reposoir pour une procession, etc.

La charité due au prochain l'exige, s'il s'agit de la construction d'un pont qui est d'un usage journalier et indispensable, ou du déblaiement d'une voie ferrée, après un accident, pour que les trains ne soient pas en retard trop longtemps.

Enfin, *la nécessité* l'exige, lorsque la récolte est en danger de perdition si elle est laissée sur le champ jusqu'au lundi, lorsqu'il s'agit d'éteindre un incendie, ou de continuer un service qui ne peut être suspendu, comme celui des matelots sur un navire en mer etc.

Quelque rigoureuse que soit la loi qui interdit les œuvres serviles le dimanche et les fêtes d'obligation, l'Eglise tolère cependant les travaux indispensables à la vie humaine. Ainsi, on peut préparer les aliments, faire ce qui tient à la propreté de la maison, prendre soin du bétail, cueillir les fruits et les légumes qui doivent servir au repas du jour. On peut aussi se permettre certains ouvrages serviles autorisés

par la coutume, pourvu que cette coutume soit approuvée, du moins par le consentement tacite des autorités ecclésiastiques et ne dégénère pas en abus.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

Du quatrième, cinquième et sixième commandement.

---

† 410.—Quel est le quatrième commandement de Dieu?

—Le quatrième commandement de Dieu est : Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement.

411.—Que nous ordonne le quatrième commandement?

—Le quatrième commandement nous ordonne d'honorer, d'aimer nos parents et de leur obéir en tout ce qui n'est pas péché.

Si des parents ou des supérieurs, oublieux de leur devoir, nous ordonnaient de faire une chose que nous savons certainement être un péché nous ne serions nullement tenus de leur obéir,

Si néanmoins, malgré notre résistance, ils nous forçaient irrésistiblement à faire un acte coupable, alors ils porteraient seuls toute la responsabilité de ce péché. Mais si nous ne faisons que douter de la culpabilité de l'acte, nous devons obéir ; car il faut toujours supposer que nos supérieurs connaissent leurs devoirs mieux que nous ; et quand même ils se tromperaient dans l'exercice de leur autorité, Dieu récompensera tout de même notre obéissance.

† 412.—Pourquoi devons-nous aimer nos père et mère ?

—Nous devons aimer nos père et mère, parce qu'après Dieu nous leur devons la vie, et qu'il les a chargés de pourvoir à nos premiers besoins.

Nous devons aimer nos père et mère, parce que, après Dieu, nous leur devons tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes.

413.—Qu'est-ce que respecter ses père et mère ?

—Respecter ses père et mère, c'est les traiter avec toutes sortes d'égards, supportant avec patience leurs infirmités et même leurs défauts.

† 414.—Pourquoi devons-nous respecter nos père et mère ?

—Nous devons respecter nos père et mère, parce qu'ils tiennent auprès de nous la place de Dieu ?

† 415.—Pourquoi devons-nous obéir à nos père et mère ?

—Nous devons obéir à nos père et mère, parce que, en leur obéissant, c'est à Dieu que nous obéissons.

" Enfants, dit saint Paul, obéissez en tout à vos parents ; car cela est agréable au Seigneur."

416.—Pourquoi devons-nous assister nos père et mère ?

—Nous devons assister nos père et mère, parce qu'il est bien juste que nous leur rendions dans leurs besoins tous les soins que nous en avons reçus nous-mêmes.

417.—En quoi faut-il assister nos père et mère ?

—Nous devons assister nos père et mère, en leur procurant autant que nous le pouvons, tous les secours spirituels et temporels dans leurs maladies, leur vieillesse et leur pauvreté, et en priant pour eux après leur mort.

Les principaux secours temporels et spirituels que nous devons à nos père et mère, sont : la nourriture, le vêtement, les soins du médecin, l'assistance du prêtre s'ils sont malades ou incapables de se rendre à l'église pour remplir leurs devoirs de religion, une sépulture convenable, des prières après leur mort, et un certain nombre de messes lorsque nos moyens le permettent.

† 418.—Que signifient ces paroles : afin de vivre longuement ?

—Ces paroles: afin de vivre longuement, signifient que Dieu récompense, souvent en ce monde, l'enfant qui honore son père et sa mère.

Une vie longue et heureuse est souvent la récompense de celui qui honore son père et sa mère ; mais, pour de bonnes raisons, Dieu ne l'accorde pas toujours à l'enfant qui a été fidèle au précepte de la piété filiale.

† 419.—Quelle est la punition de l'enfant qui outrage ses père et mère, ou qui les abandonne dans leurs besoins ?

—L'enfant qui outrage ses père et mère, ou qui les abandonne dans leurs besoins, est maudit de Dieu et les hommes l'ont en horreur.

Celui qui afflige son père, dit la sainte Ecriture, et qui éloigne de lui sa mère, est un infâme et un misérable. (1)

† 420.—Nos père et mère sont-ils les seuls auxquels nous devons honneur et obéissance ?

—Non, car nous devons honneur et obéissance à tous ceux qui ont autorité sur nous, comme nos évêques, nos pasteurs, nos magistrats, nos maîtres et autres supérieurs légitimes.

---

(1) Prov., XIX.

En un mot, nous devons honneur et obéissance à tous nos supérieurs légitimes, soit ecclésiastiques, soit civils.

Pour nos supérieurs ecclésiastiques, comme les évêques et les curés, voici ce que l'Ecriture nous recommande : *Honorez doublement les prêtres qui gouvernent bien, principalement ceux qui s'appliquent au ministère de la parole et de l'enseignement.* (1) *Obéissez, dit encore saint Paul, à ceux qui sont préposés à votre conduite, et soyez-leur soumis ; car ils veillent sur nous comme devant rendre compte de nos âmes.* (2)

Quant à nos supérieurs civils, comme les gouverneurs, les juges, les magistrats et tous ceux qui sont revêtus d'une certaine autorité, l'apôtre saint Paul, dans son épître aux Romains insiste avec une grande force sur l'obligation que nous avons de respecter leur puissance.

Que toute âme, dit-il, *soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi celles qui existent.*

Le prince des Apôtres confirme les leçons de son collègue dans l'apostolat : *Soyez soumis en vue de Dieu, nous dit-il, à tout homme revêtu de pouvoir, au prince d'abord, comme au chef suprême et à ses officiers comme étant ses délégués.* (3)

421.—Quels sont les devoirs des pères et des mères envers leurs enfants ?

---

(1) I. de S. Paul à Tim., v.
(2) Hébr., XIII.
(3) I Petr. II.

—Les pères et mères sont obligés de pourvoir aux besoins de leurs enfants, de les élever chrétiennement, de les corriger de leurs défauts, de les éloigner de tout danger corporel et spirituel, et de leur donner le bon exemple.

Les pères et les mères sont tenus :

1° *De pourvoir aux besoins de leurs enfants*, c'est-à-dire de leur fournir la nourriture, le vêtement, les livres d'école, de les soigner dans la maladie, de leur faire fréquenter l'école au moins pendant le temps exigé par la loi, et de les mettre en mesure de gagner leur vie par une profession proportionnée à leur naissance et conforme à leur vocation.

2° *De les élever chrétiennement*, c'est-à-dire de les initier de bonne heure à la connaissance des vérités de la religion et de leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes, à la pratique de la prière et de la vertu. Religieuse avant tout et toujours, l'instruction doit aussi être sociale, et tendre au bien public en même temps qu'au bien de l'enfant et de la famille.

3° *De les corriger de leurs défauts*, c'est-à-dire de réprimer leurs mauvais penchants par les conseils, par les réprimandes et par la correction, lorsque les autres moyens ont été employés inutilement. La correction suppose une vigilance continuelle de la part des parents. Leur œil doit suivre pour ainsi dire, en tout lieu, les démarches de leurs enfants, et comme il leur est impossible de les accompagner partout, ils doivent prendre les moyens de connaître ce qui se passe en dehors de leur présence.

4° *De les éloigner de tout danger corporel ou spirituel*, c'est à-dire de tout danger qui menace leur corps ou leur âme.

5° *De leur donner le bon exemple*, c'est-à-dire de ne mettre sous leurs yeux que des exemples de vertu. Sans le bon exemple, les leçons des parents à leurs enfants sont presque du temps perdu. Heureux les parents qui s'appliquent à édifier leur famille par le bon exemple, et qui peuvent dire, comme Notre-Seigneur : *Mon père, de ceux que vous m'aviez donnés, aucun ne s'est perdu par ma faute !* (1) Supposons que des parents scandalisent leur famille ; leurs enfants les imiteront, et devenus chefs de famille à leur tour, ils auront des enfants qui grandiront dans la méchanceté. Nous pouvons aller ainsi de génération en génération, et imputer tous ces péchés aux premiers parents qui ont donné le mauvais exemple.

Ainsi donc, les parents n'ont pas le droit d'accorder toute liberté à leurs enfants et de négliger les devoirs que nous venons d'énumérer. S'ils le font, Dieu les tiendra responsables, et les punira sévèrement un jour.

422.—Quels sont les devoirs des supérieurs à l'égard de leurs inférieurs ?

—Les supérieurs doivent traiter leurs inférieurs avec charité, veiller sur leur conduite, et leur faciliter les moyens d'accomplir leurs devoirs de religion.

---

(1) S. Jean, XVIII,

423.—Quels sont les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs ?

—Les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs sont de les respecter et de leur obéir.

† 424.—Que défend le quatrième commandement ?

—Le quatrième commandement défend toute désobéissance, toute opiniâtreté et tout mépris à l'égard de nos père et mère et de nos supérieurs.

Par *opiniâtreté* on entend ici tout refus obstiné d'obéir, surtout lorsque nous savons avoir tort; et le *mépris* est un sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'estime, d'égard et d'attention. Ce sentiment à l'égard de nos supérieurs est toujours condamnable, soit qu'il soit intérieur seulement, soit qu'il se manifeste par des actes, par la parole ou le geste. Une chose peut n'être pas mauvaise en soi et cependant le devenir, si elle est faite par mépris. De même, un acte qui n'est qu'une faute vénielle de sa nature, peut devenir un péché mortel s'il est fait avec une intention de mépris.

† 425.—Quel est le cinquième commandement de Dieu ?

—Le cinquième commandement de Dieu est : Homicide point ne seras de fait ni volontairement.

426.—Que nous ordonne le cinquième commandement?

—Le cinquième commandement nous ordonne de respecter la vie corporelle et spirituelle du prochain et la nôtre.

Notre vie n'est pas notre propriété, mais la propriété de Dieu; il nous la prête et nous la laisse durant bon plaisir, sans nous faire connaître, combien de temps elle durera. Ainsi, le suicide ou l'acte de s'ôter la vie, est un péché mortel, parcequ'il est une révolte contre la volonté de Dieu. Celui qui, étant sain d'esprit et en pleine possession de sa raison, se donne la mort, commet un suicide. Mais il est quelquefois très difficile de déterminer si un individu était réellement sain d'esprit au moment du suicide; dans ce cas, s'il y a doute raisonnable, nous en accordons généralement le bénéfice au malheureux suicidé. C'est aussi un péché de risquer notre vie inutilement, ou de persévérer dans des habitudes qui, nous en sommes certains, sont préjudiciables à notre santé et abrègent nos jours.

Ainsi, un ivrogne d'habitude pèche contre le cinquième commandement, parce que, outre son péché d'ivrognerie, il hâte sa mort. De même, les jeunes gens qui s'adonnent à des habitudes que leurs parents leur ont défendues, se rendent coupables de péché. Fumer, par exemple n'est pas un péché en soi; cependant, si un enfant fume malgré la défense qui lui en est faite, il se rend coupable de péché, d'abord parce qu'il commet une désobéissance, et de plus, parce qu'il altère sa santé. Ainsi, ceux qui s'adonnent à des habitudes coupables, peuvent commettre plu-

sieurs sortes de péchés, car outre le péché commis par ces habitudinaires, ces vices nuisent à leur santé et engendrent des maladies du corps.

† 427.—Que nous défend le cinquième commandement ?

—Le cinquième commandement nous défend : 1° de nous donner la mort, ou de la donner aux autres, et même d'en avoir le désir ; 2° de blesser ou frapper le prochain, de le hair, de lui dire des injures, de nous venger de lui ; 3° de le scandaliser.

Ce commandement défend non seulement l'homicide de fait, c'est-à-dire, celui qui est réel et consommé, mais aussi tout ce qui conduit à l'homicide extérieur, comme les voies de fait, les haines, les injures, la vengeance, en un mot, tout ce qui blesse la charité due au prochain.

† 428.—Qu'est-ce que scandaliser le prochain ?

—Scandaliser le prochain c'est le porter au mal par de mauvais conseils ou de mauvais exemples, et s'exposer à donner la mort à son âme.

On appelle scandale tout ce qui peut être pour le prochain une occasion d'offenser Dieu. Tout péché peut être un sujet de scandale, du moment qu'il se produit au dehors, et qu'il est de nature à porter au mal ceux qui en sont témoins.

Le scandale est un véritable homicide spirituel, puisqu'il tue l'homme dans son âme. Ce péché est si grand, que Notre-Seigneur a dit qu'il vaudrait mieux être jeté avec une pierre au fond de la mer, que de scandaliser le moindre des fidèles.

† 429.—Sommes-nous obligés de réparer le tort causé au prochain ?

—Oui, nous sommes obligés de réparer le tort causé au prochain par le scandale, par la médisance ou la calomnie, par les injures et les mauvais traitements.

† 430.—Quel est le sixième commandement de Dieu ?

—Le sixième commandement est : Impudique point ne seras, de corps ni de consentement.

† 431.—Que nous ordonne le sixième commandement ?

—Le sixième commandement nous ordonne d'être purs dans nos pensées et modestes dans nos regards, dans nos paroles et dans nos actions.

Nous devons être très particuliers sur ce commandement, puisque chaque violation, pour ainsi dire, que nous en faisons, constitue un péché mortel. Par exemple, si nous volons un objet de peu d'importance, nous commettons un péché véniel, car la gravité du vol dépend de la valeur de l'objet que nous volons ; mais si nous

nous rendons coupables d'une action ou d'une pensée contraire au sixième commandement, quelle qu'en soit la durée, nous commettons un péché mortel. Nous sommes d'autant plus tentés de violer ce commandement, que notre pauvre nature nous y pousse et que nous ne pouvons faire qu'il en soit autrement ; de là la nécessité pour nous de toujours être en garde contre ce péché. Il pénètre dans notre âme par les sens qui, pour ainsi dire, en sont les portes. Il entre par nos yeux lorsque nous regardons des objets ou des tableaux indécents ; par nos oreilles, lorsque nous écoutons de mauvais discours ; par notre langue, lorsque nous disons et répétons des paroles immodestes, etc. Si donc, nous gardons toutes les portes de notre âme, le péché n'y pourra entrer. Ce serait une folie de fermer toutes les portes de notre maison, moins une ; en effet, une seule étant suffisante pour laisser pénétrer les voleurs, nous ferions aussi bien de les laisser toutes ouvertes que d'en laisser une seule. Nous devons, pareillement, veiller sur tous nos sens, puisque le péché peut pénétrer dans notre âme aussi bien par l'un quelconque de nos sens que par tous.

† 432.—Que défend le sixième commandement ?

—Le sixième commandement défend : 1° toute familiarité indécente avec le mari ou la femme d'autrui : 2° toute immodestie sur soi-même ou sur d'autres, par regards, paroles ou actions ; 3° toute indécence dans le vêtement ; 4° tout ce

qui conduit à l'impureté, comme les tableaux et les spectacles déshonnêtes, les danses vives, les livres et les journaux immoraux.

La lecture d'un livre nous introduit dans la compagnie de celui qui l'a écrit. Nous devrions éviter un mauvais livre avec autant et même plus de soin que nous éviterions un homme vicieux. En effet, lorsque nous lisons, nous pouvons nous arrêter pour réfléchir, revenir sur ce que nous avons déjà lu, et recevoir, par les mauvais passages qui se trouvent dans un livre, une impression plus profonde que celle qui serait produite en nous par les mauvais discours que nous pourrions entendre. Nous devons éviter non seulement les mauvais livres, mais encore ceux qui sont sans utilité. On ne peut passer son temps avec un homme paresseux, sans devenir paresseux comme lui. De même, si nous passons notre temps dans la lecture de livres inutiles, nos connaissances seront, comme le livre que nous lisons, sans utilité. Une foule d'auteurs n'écrivent que pour gagner de l'argent, et ils s'inquiètent peu que leurs livres soient bons ou mauvais, pourvu qu'ils se vendent bien. Que de jeunes gens ont été perdus par de mauvais livres, ou bien encore par des livres insensés ! Les enfants, par exemple, lisent dans des livres sans valeur, les exploits audacieux des voleurs de grand chemin ou des pirates, et immédiatement, ils conçoivent le désir d'imiter les héros de telles histoires. Les jeunes filles s'engouent également pour la fortune ou les aventures merveilleuses d'une jeune femme dont la vie a été

racontée avec des couleurs vives et séduisantes. Le résultat de telles lectures est que les jeunes gens perdent la vraie notion de la vertu et de la valeur, du noble et véritable rôle de l'homme et de la femme, et que leur cœur et leur esprit corrompus prennent le vice comme modèle.

Ces livres sont remplis de mensonges et d'histoires dont l'invraisemblance et la folie devraient être évidentes pour toute personne sensée. Ainsi, un livre nous raconte que deux enfants ont défait, tué et capturé plusieurs centaines d'Indiens ! Je vous le demande, est-ce vraisemblable ? La vérité est que si deux Indiens levaient leurs tomahawks sur un aussi grand nombre d'enfants que pourrait en contenir une vaste bâtisse, chacun de ces enfants prendrait immédiatement la fuite.

Une autre raison pour laquelle nous ne devons pas lire de livres inutiles, c'est que notre esprit ne peut s'assimiler qu'une certaine somme de connaissances, et que si nous le bourrons de mensonges et d'absurdités, il n'y aura plus de place pour la vraie science.

Ne prenons donc pas l'habitude de lire les folles histoires racontées par les journaux à bon marché ; lisons, au contraire, de bons livres où nous puiserons des informations qui nous seront utiles dans toutes les occasions de la vie.

Si, de temps à autre, par amusement ou pour nous reposer de nos études, nous lisons des livres d'histoires, que ce soient d'excellents livres, écrits par de bons auteurs. Consultons, sur le choix des livres que nous lisons, des personnes qui soient capables de nous renseigner, comme notre

curé, nos professeurs, nos parents et nos amis. Apprenons tous à demander conseil sur chaque affaire importante qui nous arrive dans la vie. Que d'erreurs ont été commises,qui ne l'auraient pas été,si l'on avait consulté des personnes compétentes et suivi leur avis ! Nos parents ont parcouru le chemin de la vie avant nous, ils le connaissent et ils peuvent nous en indiquer tous les dangers. Pour nous, la route est entièrement nouvelle, et ce sera seulement lorsque nous l'aurons parcourue et que nous serons arrivés presque à son terme, dans les derniers jours de notre vie, que nous serons capables de donner des conseils aux autres sur la manière de la parcourir sans danger. Comme cette route ne peut être parcourue qu'une fois, prenons les conseils de ceux qui en ont connu les nombreux dangers par leur propre expérience. Nous devons être heureux que les personnes d'expérience veuillent bien nous instruire, et si nous méprisons leurs avertissements, nous nous en repentirons amèrement quand le mal sera irréparable.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME.

Septième, huitième, neuvième et dixième Commandements de Dieu.

† 433.—Quel est le septième commandement de Dieu ?

—Le septième commandement de Dieu est : Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment.

Le vol est un des vices que nous devons éviter avec le plus de soin. Les enfants doivent s'accoutumer à avoir des cœurs honnêtes, et à ne jamais prendre injustement, même la plus petite chose. En effet, plusieurs enfants ont commencé leur vie malhonnête, en dérobant des objets de peu de valeur, soit chez leurs parents, soit dans les magasins où on les envoyait acheter des marchandises. Une noix, un gâteau, une pomme, un sou, etc, paraissent peu de chose, et cependant nous commettons un vol si nous les prenons malhonnêtement. Les enfants qui prennent l'habitude de voler ainsi des bagatelles, se corrigent rarement en vieillissant et deviennent des citoyens malhonnêtes. Quel a été, croyez-vous, le commencement de tous ces voleurs qui passent leur vie dans les prisons ? Pensez-vous qu'ils ont été très honnêtes—n'ayant jamais volé la chose la plus légère

—jusqu'à une certaine époque, et que soudainement, à un moment donné, ils sont devenus voleurs de grand chemin ? Non, ils ont commencé par voler de petits objets, puis de jour en jour, l'importance de leurs vols a augmenté, jusqu'à ce qu'enfin ils soient devenus des voleurs de profession. Les petites choses que nous dérobons tous les jours nous paraissent de peu d'importance sur le moment, mais si nous réunissons tous ces vols *légers*, nous arrivons bientôt à un montant considérable, et presque avant de nous en apercevoir—si c'est notre intention de continuer ces larcins, nous aurons assez volé pour être coupables de péché mortel. Si, par exemple, nous nous proposions de voler quelques sous tous les jours, pendant toute une année, au bout de ce temps nous aurions volé plusieurs dollars, et nous aurions commis un péché mortel. Il y a plusieurs manières de violer le septième commandement. Ainsi, pèchent contre ce commandement : les ouvriers qui ne travaillent pas consciencieusement toute la journée ; les patrons qui rognent le salaire que leurs employés ont gagné ; les marchands qui prennent des profits illégitimes ; les commerçants qui ne donnent ni le poids ni la mesure, ou qui présentent leurs marchandises sous un faux jour ; ceux qui spéculent témérairement ou qui risquent au jeu l'argent des autres ; enfin, ceux qui empruntent sans intention de rembourser, ou qui n'ont qu'un léger espoir de pouvoir le faire. On pèche encore contre ce commandement, en ne payant pas ses dettes, ou en achetant des marchandises que nous savons ne pouvoir jamais payer. Bien plus, nous ne commettons pas seulement une injustice, en ne payant

pas nos dettes lorsque nous le pouvons, mais nous commettons encore une ingratitude. Celui qui nous a prêté lorsque nous étions dans le besoin, nous a rendu un grand service, et cependant nous ne le payons pas lorsque nous le pouvons ; plus que cela, nous l'insultons fréquemment lorsqu'il vient nous demander ce qui lui est dû. Ces personnes malhonnêtes et ingrates peuvent échapper, dans ce monde-ci, au châtiment que mérite leur conduite, mais elles n'y échapperont certainement pas dans l'autremonde, où Dieu les fera souffrir, même pour la plus petite dette qu'elles n'auront pas payée.

Il arrive souvent aussi que certaines personnes souffrent de la malhonnêteté de ceux que nous venons de mentionner. Un honnête homme, par exemple, qui a réellement l'intention de payer, et que la nécessité force à contracter un emprunt, sera refusé à cause de la malhonnêteté de quelques autres. Chacun doit donc payer ses dettes, et s'abstenir d'acheter des choses qui ne lui sont pas absolument nécessaires, tant qu'il n'a pas payé ce qu'il doit. Nous devons même payer nos dettes légitimes avant de faire la charité.

† 434.—Que nous ordonne le septième commandement ?

—Le septième commandement nous ordonne de donner à chacun ce qui lui appartient, et de respecter sa propriété.

Respecter la propriété veut dire : reconnaître et respecter les droits que chacun a sur sa propriété, et ne pas violer ces droits.

† 435.—Que nous défend le septième commandement?

—Le septième commandement nous défend de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain, ou de lui faire aucune injustice.

Dérober, c'est prendre soi-même ou accepter d'un autre une chose qu'il a volée; car celui qui, volontairement et sciemment, reçoit d'un voleur une chose ou partie d'une chose volée, devient aussi coupable que le voleur. Nous sommes encore coupables, si nous aidons quelqu'un à voler, et si nous recevons les objets volés. Il y a plusieurs manières de participer au péché d'un autre. Les principales sont de lui ordonner ou de lui conseiller de mal faire; de lui faire des louanges sur ses mauvaises actions et par là l'encourager; de consentir au mal lorsque nous pouvons l'empêcher, comme par exemple, le membre d'une société qui permet à l'association dont il fait partie, de commettre un acte mauvais, lorsque, par son vote, il pourrait l'empêcher; enfin, d'accorder sa protection aux malfaiteurs, et de leur fournir les moyens d'éviter le châtiment qu'ils méritent. Ceci ne veut pas dire que nous ne devons pas défendre les coupables; nous devons les défendre mais non pas les encourager à faire le mal, ni leur procurer les moyens de fuir un juste châtiment. Nous participons encore au péché d'un autre, en ne l'empêchant pas de commettre une mauvaise action lorsque c'est notre devoir de le faire. Ainsi, un officier de police payé pour avoir soin de notre propriété, qui verrait quelqu'un nous voler et qui ne l'empêche-

rait pas, serait aussi coupable que le voleur. Un voisin peut nous avertir qu'un voleur dérobe notre bien, mais ce n'est pas pour lui, comme pour l'officier de police, un devoir de justice ; c'est seulement un devoir de charité, puisqu'il n'est pas chargé de garder notre propriété. Les parents qui savent que leurs enfants volent, et qui ne les empêchent pas de le faire, ou ne les forcent pas à restituer ce qu'ils ont volé, sont aussi malhonnêtes que leurs enfants et se rendent complices de leurs vols. Lorsque nous avons reçu, sans le savoir, une chose volée, devons-nous la rendre à son propriétaire aussitôt que nous connaissons qu'elle est le fruit d'un vol ? Oui, et nous commençons à pécher en retenant cette chose, au moment précis où nous en connaissons le propriétaire. Mais devons-nous la restituer, lorsque nous l'avons achetée sans savoir qu'elle avait été volée ? Nous le devons si le propriétaire la réclame, parce qu'elle lui appartient tant qu'il ne l'a pas vendue ou abandonnée. Si nous avons acheté quelque chose d'un voleur, nous avons été trompés et nous devons en subir la perte ; notre erreur nous rendra plus prudents à l'avenir. Que devons-nous faire lorsque nous trouvons quelque chose ? Nous devons essayer de découvrir le propriétaire et, si nous le trouvons, lui rendre ce qui lui appartient, sans rémunération, à moins qu'il ne veuille nous récompenser ou que nous n'ayons fait des dépenses pour la conservation de cette chose. Si, après des démarches sérieuses, nous ne découvrons pas le propriétaire de la chose trouvée, nous pouvons la garder. Que faire lorsque nous avons gardé longtemps l'objet trouvé

sans faire de recherches pour le rendre à son propriétaire, et que dans l'intervalle, celui-ci est mort ou est allé demeurer dans des lieux inconnus, rendant par là la restitution impossible ? Nous devons le rendre ou en donner la valeur à ses enfants ou à ses héritiers, et s'il n'en existe pas, le donner aux pauvres, car n'ayant pas recherché le propriétaire de l'objet lorsque la chose était possible, nous le détenons injustement et nous ne pouvons, en conséquence, le garder.

436.—Quels sont ceux qui prennent injustement le bien du prochain ?

—Ceux qui prennent injustement le bien du prochain, sont les voleurs, les domestiques infidèles, les marchands malhonnêtes, les usuriers, les plaideurs de mauvaise foi, et généralement tous ceux qui font tort au prochain.

† 437.—Sommes-nous obligés de restituer les biens mal acquis ?

—Oui, nous sommes obligés de restituer les biens mal acquis, ou leur valeur, autant que nous pouvons ; autrement, nous ne pouvons obtenir le pardon de nos péché, ni être sauvés.

Par biens *mal acquis*, on entend les biens acquis injustement. Il arrive quelquefois qu'une personne ne peut remettre l'objet volé parce qu'elle l'a perdu ou détruit ; dans ce

cas, elle doit en donner la valeur au propriétaire. Cependant, lorsque nous avons volé quelque chose et que nous voulons le restituer, il n'est pas nécessaire que nous allions trouver le propriétaire en lui disant : Voici ce que je vous ai volé. Il suffit qu'il recouvre l'objet ou sa valeur. Il n'est pas même nécessaire qu'il sache que c'est une restitution, lorsqu'il ne sait pas qu'on l'a volé.

Il n'y a donc aucune raison qui puisse nous empêcher de restituer ce que nous détenons injustement, puisque nous avons seulement à nous assurer que l'objet volé a été remis à son propriétaire, à ceux qui ont succédé à ses droits, ou aux pauvres. Mais nous devons nous rappeler que nous ne pouvons faire une restitution en donnant aux pauvres, lorsque nous pouvons restituer au propriétaire lui-même; nous ne pouvons donner aux pauvres que dans le cas où nous ne pouvons trouver le propriétaire. Quelques personnes n'aiment pas à restituer au propriétaire véritable, et elles croient satisfaire à leur obligation en donnant aux pauvres les biens mal acquis, mais elles se trompent. Nous ne pouvons donner, même pour faire la charité, les biens d'un autre, sans nous rendre coupables de malhonnêteté ; si nous voulons faire la charité nous devons la faire à nos dépens. C'est un péché de différer la restitution lorsque nous pouvons la faire immédiatement. Nous devons restituer aussitôt que nous le pouvons, parceque, plus est long le temps pendant lequel nous privons le propriétaire de sa chose et des produits de cette chose, plus grand est le tort que nous lui causons, et plus grand aussi est le péché que nous

commettons. Celui qui a reçu de son confesseur l'ordre de faire une restitution, qui a promis de la faire et qui la diffère, court le risque de commettre un sacrilège, en recevant les sacrements sans avoir les dispositions convenables. Mais que doit faire une personne qui ne peut restituer parce qu'elle a perdu l'objet volé, et qui n'a pas les moyens d'en payer la valeur? Elle doit avoir la ferme résolution de restituer aussitôt que cela lui sera possible ; sans cette bonne résolution, elle ne pourra recevoir l'absolution de ses péchés, même si elle n'avait réellement pas les moyens de restituer. Cette bonne intention et cette résolution seront suffisantes tant qu'elle n'aura pas les moyens ; mais cette intention doit être sérieuse, car autrement il n'y aurait pas de pardon.

† 438.—Sommes-nous obligés de réparer le dommage que nous avons causé injustement ?

—Oui, nous sommes obligés de réparer le dommage que nous avons causé injustement.

439.—De quelle manière retient-on injustement le bien d'autrui ?

—On retient injustement le bien d'autrui, en ne payant pas ses dettes quand on peut le faire, en ne rendant pas un objet qu'on nous a confié, ou en gardant une chose trouvée sans s'informer à qui elle appartient.

† 440.—Quel est le huitième commandement ?

—Le huitième commandement de Dieu est : Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.

Le faux témoignage et le mensonge sont défendus, soit en Cour de Justice, lorsque nous sommes appelés comme témoins, soit en toute autre circonstance.

† 441.—Que nous ordonne le huitième commandement ?

—Le huitième commandement nous ordonne de dire toujours la vérité, et de respecter l'honneur et la réputation du prochain.

Si c'est un péché de voler à un homme son argent que nous pouvons lui restituer, c'est un péché encore plus grand de lui voler sa bonne réputation que nous ne pouvons pas toujours lui restituer. C'est un péché de divulguer le mal que nous connaissons sur un autre—ses péchés, ses vices, etc.,—même lorsque c'est la vérité. La seule circonstance qui nous permette de dévoiler les fautes d'un autre, c'est la nécessité qui nous oblige à le faire, ou le bien que nous pouvons faire à la personne elle-même ou à d'autres, en faisant connaître ses fautes. Comment pouvons-nous constater que nous avons terni le caractère du prochain ? Nous avons terni le caractère du prochain, lorsque nous avons agi de telle sorte que les autres ont moins d'estime pour lui qu'ils

n'en avaient auparavant. Si nous avons dévoilé une faute qui a été réellement commise, notre péché est appelé *médisance ;* si nous accusons quelqu'un d'une chose qu'il n'a pas faite, nous commettons une *calomnie.* Mais comment pouvons-nous réparer le mal que nous avons fait à notre prochain, en attaquant son caractère ? Si nous avons dit sur son compte des choses qui ne sont pas vraies, nous devons reconnaître devant ceux qui nous ont entendus, que ce que nous avons dit n'est pas vrai, et même offrir une compensation à notre prochain pour la perte qu'il peut avoir subie par suite de nos mensonges ; par exemple, la perte de sa situation, parce que nous l'avons accusé de malhonnêteté. Mais comment faire, si ce que nous avons dit est vrai ? Nous devons, chaque fois que l'occasion s'en présente, dire de lui tout le bien que nous connaissons, devant les personnes qui nous ont entendu en dire du mal.

† 442.—Que défend le huitième commandement ?

—Le huitième commandement défend le faux témoignage, la médisance, la calomnie et le mensonge.

443.—Qu'est-ce qu'un faux témoignage ?

—Un faux témoignage est une déposition contraire à la vérité, faite devant les tribunaux.

444.—Qu'est-ce que juger témérairement ?

—Juger témérairement, c'est concevoir une mauvaise opinion du prochain sans preuves suffisantes.

445.—Qu'est-ce que médire ?

—Médire c'est faire connaître sans nécessité les fautes ou les défauts réels du prochain.

Tout le monde déteste et craint l'homme médisant ; en effet, de même qu'il nous raconte le mal qu'il connaît des autres, de même il racontera à d'autres le mal qu'il connaît de nous. C'est certainement un honneur de pouvoir dire de quelqu'un : " Il ne parle jamais mal de personne " ; mais c'est être méprisable que de ne jamais parler des autres autrement que pour les censurer ou les mépriser. N'écoutons jamais le médisant, le détracteur et le calomniateur—c'est un péché. Une autre manière de nuire à notre prochain, c'est de révéler les secrets qu'il nous a confiés. Nous les racontons à un ami en lui recommandant de n'en pas parler à d'autres, mais si nous n'avons pu garder le secret nous-mêmes, comment pouvons-nous espérer qu'un autre le gardera ? Nous pouvons encore outrager notre prochain, en lisant ses lettres sans son consentement, sans qu'il nous ait autorisés à le faire. Cet acte est un délit, aux yeux mêmes de la loi civile, et quiconque ouvre et lit une lettre appartenant à un autre, est passible d'emprisonnement. C'est une espèce de vol, car nous dérobons

par là des secrets et des informations que nous n'avons pas le droit de connaître. C'est une infamie de lire la lettre d'un autre sans son consentement, même lorsque nous la trouvons ouverte. Nous nous rendons coupables de péché en rapportant à quelqu'nn le mal qu'un autre a dit de lui, contribuant par là à susciter des querelles entre eux.

Si nous entendons dire du mal d'une personne, ne le lui rapportons jamais ; si nous le faisons, nous serons la cause du mal qui en découlera, c'est-à-dire de la colère, de la haine, de la vengeance et peut-être du meurtre même, comme cela arrive quelquefois.

446.—Comment peut-on réparer le tort fait au prochain par la médisance ?

—On peut réparer le tort fait au prochain par la médisance, en excusant ses fautes et en faisant valoir ses bonnes qualités.

447.—Qu'est-ce que calomnier ?

—Calomnier, c'est accuser quelqu'un d'un défaut qu'il n'a pas, ou d'une faute qu'il n'a pas commise.

44.—Comment doit-on réparer le tort fait au prochain par la calomnie ?

—On doit réparer le tort fait au prochain par la calomnie, en désavouant le mal qu'on a dit de lui, contre la vérité.

† 449.— Quel est le neuvième commandement de Dieu ?

—Le neuvième commandement de Dieu est : L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.

† 450.—Que nous ordonne le neuvième commandement ?

—Le neuvième commandement nous ordonne de nous conserver purs dans nos pensées et nos désirs.

† 451.—Que nous défend le neuvième commandement ?

—Le neuvième commandement défend : 1° les pensées et les désirs qui ont rapport au mari ou à la femme d'autrui ; 2° toutes les autres pensées et désirs de la chair.

† 452.—Les pensées et les désirs impurs sont-ils toujours des péchés ?

—Les pensées et les désirs impurs sont toujours des péchés mortels, quand on y donne son consentement.

† 453.—Quels moyens faut-il employer pour éviter ces péchés ?

—Les moyens à employer pour éviter ces péchés sont la fuite des occasions dangereuses, la prière, la fréquentation des sacrements et la dévotion à la sainte Vierge.

† 454.—Quel est le dixième commandement de Dieu ?

—Le dixième commandement de Dieu est : Bien d'autrui ne désireras, pour les avoir injustement.

Ce commandement nous défend de convoiter tout objet quelconque appartenant au prochain. Dieu ne nous permet même pas de le regarder d'un œil d'envie, bien loin de pouvoir nous l'approprier.

† 455.—Que nous ordonne le dixième commandement ?

—Le dixième commandement nous ordonne de nous réjouir de la prospérité de notre prochain, et de repousser le désir de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain.

———

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME.

Commandements de l'Eglise.

---

† 456.—Quels sont les principaux commandements de l'Eglise ?

—Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement; Les dimanches, messe entendras, et les fêtes pareillement; Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an; Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement; Quatre-Temps, vigiles jeûneras, et le Carême entièrement; Vendredi, chair ne mangeras, ni le samedi mêmement; Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement.

On peut résumer les principaux commandements de l'Eglise comme suit :

1° Entendre la messe les dimanches et fêtes d'obligation, et s'abstenir des œuvres serviles;

2° Se confesser au moins une fois par année;

3° Communier au moins une fois par année, dans le temps pascal;

4° Jeûner et faire maigre certains jours déterminés;

5° Payer ce que l'on doit pour les frais du culte et l'entretien des pasteurs.

† 457.—Sommes-nous obligés d'observer les commandements de l'Eglise ?

—Oui, nous sommes strictement obligés d'observer les commandements de l'Eglise, parce que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de faire des lois, auxquelles il veut que nous obéissions.

Nous trouvons dans l'Evangile la preuve que Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de faire des lois : *Si quelqu'un, y lisons-nous, n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard, comme un païen et un publicain.* (1)

Premier Commandement de l'Eglise.

---

† 458.—Que nous ordonne le premier commandement : Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement ?

—Le premier commandement nous ordonne de sanctifier les fêtes d'obligation déterminées par l'Eglise.

Par *fêtes d'obligation*, on entend certains jours où les fidèles sont tenus, sous peine de péché mortel, d'entendre la messe et de s'abstenir des œuvres serviles, comme les dimanches.

---

(1) S. Mathieu, XVIII, 17.

459.—Pourquoi les jours de fêtes ont-ils été institués par l'Eglise ?

—Les jours de fêtes ont été institués par l'Eglise pour nous rappeler les grands mystères de la religion, et les vertus et la gloire des saints.

L'Eglise a ses fêtes religieuses pour la même raison que la plupart des peuples ont leurs fêtes légales, destinées à rappeler certains faits historiques qui, sans cela, seraient vite oubliés, tels que, par exemple, la déclaration de leur indépendance, une bataille célèbre, la naissance d'un citoyen regardé comme le sauveur de la patrie, etc. Ainsi, la fête de Noël nous rappelle la naissance du Sauveur ; Pâques est le glorieux anniversaire de notre délivrance du joug du démon ; l'Ascension nous fait soupirer après le ciel où Jésus-Christ est allé nous préparer une place ; la Pentecôte nous rappelle la venue du Saint-Esprit ; les fêtes de la sainte Vierge et des Saints nous rappellent la gloire suréminente à laquelle ils sont élevés, nous invitent à implorer leur secours et nous excitent à les imiter. Chaque jour de l'année l'Eglise honore quelque mystère de notre sainte religion ou quelque saint, en célébrant la messe en l'honneur de la fête, et en imposant à ses prêtres et à ses évêques l'obligation de réciter l'office divin à la même intention. La fête d'un saint est généralement le jour de sa mort, parce que ce jour est considéré comme celui de son entrée dans le ciel, le jour qu'il est né à une vie nouvelle qui est la seule véritable vie.

L'office divin est un recueil de prières, d'hymnes, de leçons et de psaumes que tout prêtre et évêque doit réciter chaque jour de sa vie. Comme on l'a déjà dit, chaque jour est consacré à la mémoire d'un mystère particulier ou d'un saint, en sorte que la plus grande partie de l'office divin varie tous les jours. Les prières sont adressées à Dieu, pour lui demander ordinairement de nous accorder les grâces qu'il lui a plu d'accorder au saint dont nous faisons la fête. Les hymnes sont en l'honneur du mystère célébré ou du Saint ; les leçons sont des fragments de la Sainte Ecriture ou un résumé de la vie du saint ; et les psaumes sont ces incomparables poèmes que le roi David composa et chanta en l'honneur de son Dieu. L'office divin est la prière de l'Eglise universelle pour ses enfants, et si un prêtre, sans raison grave, néglige de le réciter chaque jour, il commet une faute grave. Il faut environ une heure pour le réciter en entier, mais il n'est pas destiné à être dit en une seule fois. Il est divisé en trois parties dont la récitation, autant que possible, doit correspondre à des heures différentes. Ainsi *Matines* et *Laudes* doivent se réciter de bonne heure le matin et avant la messe, à moins qu'on n'ait le privilège de les dire la veille ; les *Petites Heures* doivent se dire un peu plus tard, dans le cours de la matinée ; Vêpres et Complies, dans l'après-midi. Pendant le Carême, il est recommandé de réciter les vêpres avant le dîner. On voit donc par là la sollicitude de l'Eglise pour ses enfants, puisqu'elle oblige ses évêques, ses prêtres et ses religieux à prier tous les jours pour les fidèles, et à faire monter la même prière vers le trône de Dieu.

Ces fêtes instituées par l'Eglise pour nous rappeler les grands mystères de la religion, les vertus et la gloire des saints sont, pour les provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal: la Circoncision, l'Epiphanie, l'Annonciation, quand elle n'est pas transférée, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Saint-Pierre, la Toussaint, l'Immaculée Conception et Noël; et pour la province ecclésiastique d'Ottawa, les mêmes fêtes, à l'exception de l'Annonciation, de la Fête Dieu et de la saint-Pierre. Cependant, par un indult du 28 janvier 1892, les fidèles des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal sont dispensés de l'obligation de s'abstenir des œuvres serviles aux fêtes de l'Annonciation, de la Fête-Dieu et de la Saint-Pierre, mais restent tenus d'entendre la messe ces jours-là.

460.—Comment devons-nous sanctifier les fêtes d'obligation ?

—Nous devons sanctifier les fêtes d'obligation de la même manière que les dimanches, en assistant à la messe, et en nous abstenant des œuvres serviles.

Deuxième commandement de l'Eglise.

---

† 461.—A quoi nous oblige le deuxième commandement de l'Eglise : Les dimanches, messe entendras et les fêtes pareillement ?

—Le deuxième commandement de l'Eglise nous oblige à assister les dimanches et fêtes d'obligation à la sainte messe.

† 462.—Comment faut-il assister à la messe pour satisfaire au précepte de l'Eglise ?

—Pour satisfaire au précepte de l'Eglise, il faut entendre la messe toute entière, avec dévotion, respect et attention.

Il faut : 1° entendre la messe toute entière, et ne pas faire comme tant de personnes qui, presque invariablement, n'arrivent que lorsque la messe est commencée. Il est à craindre, qu'à l'exemple des vierges folles, bon nombre de ces personnes ne se trouvent un jour en retard pour entrer au ciel. Il y a dans cette mauvaise habitude un manque de respect pour Notre-Seigneur, et un sujet de distraction pour les autres. Ces personnes, afin de ne pas déranger l'assistance, devraient avoir la décence de se contenter des dernières places et rester dans le bas de l'église. Celui qui arrive trop tard pour entendre la messe toute entière, devrait, s'il est possible, attendre l'heure d'une autre messe, et entendre, au moins, la partie qu'il a perdue par sa faute. Tout temps extra que l'on consacre au service de Dieu n'est jamais un temps perdu. La meilleure règle à suivre quand on veut entendre la messe, est d'entrer quelques minutes avant que le prêtre soit rendu au pied de l'autel, et de rappeler à son esprit les grâces dont on a besoin et qu'il ne faut pas manquer de demander.

2° Il faut entendre la messe avec dévotion, c'est-à-dire avec des sentiments d'adoration, puisque le sacrifice de la messe est l'acte d'adoration par excellence ; avec des sentiments de reconnaissance, puisque la sainte messe nous est donnée comme moyen de remercier Dieu ; et avec des sentiments de repentir, puisque Jésus-Christ s'immole sur l'autel pour nos péchés.

3° Il faut entendre la messe avec respect. Il faudrait plutôt dire, avec un profond anéantissement de tout notre être devant un Dieu dont le ciel et la terre ne peuvent soutenir les regards, et qui est si proche de nous. Notre attitude doit donc, pour le moins, être pleine de modestie et de recueillement.

4° Il faut entendre la messe avec attention, c'est-à-dire l'esprit uniquement occupé de ce qui se passe à l'autel et débarrassé de toute pensée étrangère. Autrement, le corps seul est présent, et il n'y a plus qu'une présence machinale, qui est plutôt une irrévérence qu'un hommage.

463.—Est-ce un péché mortel de ne pas entendre ou d'empêcher quelqu'un d'entendre la messe, les dimanches et fêtes d'obligation ?

—Oui, c'est un péché mortel, 1° de ne pas entendre la messe un dimanche ou une fête d'obligation, à moins d'une raison grave ; 2° d'empêcher sans raison suffisante quelqu'un d'assister à la messe.

On entend par *raison grave*, une très bonne raison, telle que la maladie, le soin des malades et des enfants, la convalescence, le risque d'une

rechute en s'exposant au grand air, la difficult des chemins, comme il arrive quelquefois surtou pendant la saison de l'hiver, en un mot, l'impuis sance réelle et l'impuissance morale. Une légèr indisposition, un mauvais temps ordinaire, le fai d'être légèrement fatigué ou d'avoir perdu u peu de sommeil, ne sont pas des raisons suffi samment graves. Notre-Seigneur était bien fati gué lorsqu'il se rendait au Calvaire chargé de s croix, puisqu'il tomba plusieurs fois. Cette ex cuse ne saura donc justifier personne au jour d jugement.

Ceux qui vont passer la belle saison à la cam pagne se pensent quelquefois justifiables de n pas assister à la messe, parce qu'ils sont un pe plus éloignés de l'église, ou que l'heure de l messe ne leur convient pas aussi bien qu'à l ville. Ces personnes s'abusent certainement; elle sont liées par les mêmes obligations que ceu qui passent toute l'année dans la paroisse, e sont tenues d'assister à la messe comme ce derniers.

Ceux qui vont ainsi passer quelque temps à l campagne et qui ont la liberté du choix, ne de vraient pas, sans une grande nécessité, aller de meurer dans un endroit où il n'y a pas d'église où ils en sont trop éloignés, exposés à perdre l messe et à ne pouvoir s'approcher des sacrement pendant un temps considérable.

C'est, de plus, un péché grave d'empêcher san raison suffisante quelqu'un d'assister à la mess le dimanche, ou de ne pas veiller à ce que ceu qui dépendent de nous soient fidèles à l'accom plissement de ce devoir. Ainsi les parents son tenus d'envoyer leurs enfants à la messe le di-

manche ; les maîtres et maîtresses sont tenus à la même obligation à l'égard de leurs serviteurs. S'ils négligent de le faire, s'ils ne leur en donnent pas le temps, comme il arrive trop souvent, ils se rendent coupables du même péché que ceux qui perdent la messe sans raison suffisante. De même, les catholiques, les compagnies et les corporations qui ont à leur service un grand nombre d'employés, obligés quelquefois de travailler le dimanche, doivent, autant que possible, arranger les choses pour que tous ces employés puissent entendre la messe les dimanches et fêtes d'obligation.

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME.

Troisième commandement de l'Eglise.

---

† 464.—Qu'entendez-vous par ce troisième commandement : Tous tes péchés confesseras, à tout le moins, une fois l'an ?

—Par ce commandement j'entends que nous sommes tous obligés, sous peine de péché mortel, d'aller à confesse au moins une fois par année.

Nous sommes tous tenus d'aller à confesse au moins une fois par année, c'est-à-dire qu'il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre nos confessions, ou au moins, plus que la période de temps

qu'il y a entre le commencement du temps pascal d'une année et la fin du temps pascal de l'année suivante.

† 465.—A quoi s'exposent ceux qui se contentent d'aller à confesse une fois par année ?

—Ceux qui se contentent d'aller à confesse une fois par année, se privent des grâces du sacrement, s'exposent à s'endurcir dans leurs mauvaises habitudes et à mourir dans le péché.

Le sacrement de pénitence, comme nous le savons, a deux effets : il efface les péchés confessés, et nous donne la force de résister aux tentations et de persévérer dans nos bonnes résolutions.

Puisque bien peu vivent sans pécher, et que nous sommes souvent tentés, comme l'expérience le prouve, tous devraient aller souvent à confesse pour obtenir le pardon de leurs fautes et la grâce de résister. Telle a été la pratique invariable des Saints, qui se confessaient très fréquemment, quelquefois tous les jours, et surtout lorsqu'ils étaient tentés. Personne, pour ainsi dire, n'est justifiable d'agir autrement, car tout homme est rempli de beaucoup de misères, et fait des chutes fréquentes. Donc, si tout homme tombe souvent, il doit se relever après chaque chute ; car s'il a soin de se relever après la première chute, il peut en éviter une seconde. Cet exemple des Saints nous montre que nous commettons tous quelques légers péchés au moins, et que nous avons toujours quelque faute à confesser, si nous examinons soigneusement notre conscience. Il nous apprend aussi

que nous devons nous relever aussi vite que possible, lorsque nous avons eu le malheur de tomber dans le péché.

† 466.—Les enfants sont-ils aussi tenus d'aller à confesse ?

—Oui, les enfants sont tenus d'aller à confesse quand ils ont l'âge de discrétion, c'est-à-dire, quand ils ont assez d'intelligence, pour offenser Dieu mortellement, ce qui a lieu vers l'âge de sept ans.

Avoir l'âge de discrétion, quand il s'agit de la confession, c'est être capable de discerner le bien d'avec le mal. Du moment qu'un enfant a atteint l'âge de discrétion, les parents doivent donc l'envoyer à confesse, non seulement une fois par année, mais aussi souvent que le curé le recommande.

Quatrième commandement de l'Eglise.

---

† 467.—Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par le quatrième commandement : Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement ?

—Par ce commandement l'Eglise ordonne à tous les fidèles qui ont atteint l'âge de discrétion, de communier au moins une fois par année dans le temps de Pâques.

468.—Que faut il entendre par âge de discrétion par rapport à la communion ?

—L'âge de discrétion, par rapport à la sainte communion, est celui où un enfant est assez intelligent et assez instruit pour recevoir ce sacrement avec les dispositions nécessaires.

Les parents oublient trop souvent que c'est au curé et non à eux, de juger si un enfant a la science suffisante et l'ensemble des dispositions requises pour faire une bonne première communion.

469.—Quel péché commet celui qui néglige de communier dans le temps pascal ?

—Celui qui néglige de communier dans le temps pascal, commet un péché mortel ; car il désobéit à l'Eglise en matière grave, méprise le plus grand bienfait de Dieu, et scandalise le prochain.

470.—Qu'est-ce que le temps pascal ?

—Le temps pascal, d'après la loi générale de l'Eglise, est le temps qui commence huit jours avant Pâques et finit huit jours après, mais dans la province de Québec le Pape permet de le commencer le Mercredi des Cendres.

Dans la province de Québec, par un indult spécial, le temps pascal commence donc le mercredi des cendres et finit le dimanche de Quasimodo, inclusivement ; et quiconque sans raison

grave, néglige de communier pendant cet intervalle de temps, commet une faute grave. Remarquons, de plus, que celui qui a laissé passer le temps pascal sans faire sa communion, est tenu d'accomplir ce devoir aussitôt que possible, et n'en est pas dispensé pour cela.

† 471.—Où faut-il faire cette communion pascale ?

—Cette communion pascale doit se faire dans son église paroissiale, à moins qu'on n'obtienne de son curé ou de son évêque la permission de la faire ailleurs.

Cinquième commandement de l'Eglise.

---

† 472.—Quelle obligation nous impose le cinquième commandement de l'Eglise : Quatre-temps, vigiles jeûneras, et le Carême entièrement ?

—Ce commandement nous impose l'obligation de jeûner les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine des Quatre-Temps ; tous les jours du Carême, excepté les dimanches ; la veille de Noël, de la Pentecôte, de la Saint-Pierre, de l'Assomption et de la Toussaint, et tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

Les *Quatre-Temps* sont trois jours de jeûne qui se répètent quatre fois dans l'année, institués pour consacrer par la pénitence chacune des

quatre saisons. Le *Carême*, ou la sainte quarantaine, comprend les quarante jours de pénitence, qui vont du Mercredi des Cendres inclusivement au jour de Pâques exclusivement. On entend par *Vigiles*, la veille de certaines fêtes ; l'*Avent* comprend les quatre semaines qui précèdent la fête de Noël, et représente le temps qui a précédé la venue de Jésus-Christ.

† 473.—Qu'entendez-vous par jour de jeûne ?

—J'entends par jour de jeûne, les jours où l'on ne doit prendre qu'un seul repas principal, auquel il est permis d'ajouter une légère collation.

A cette légère collation, qui est généralement le repas du soir, il est permis de prendre huit onces de nourriture, à part le thé, le café, l'eau et les autres liquides qui ne comptent pas avec les huit onces. Il est aussi permis, le matin, de prendre deux onces de pain, avec une tasse de thé, de café ou de chocolat. Ceux qui suivent ces règles observent fidèlement le précepte du jeûne. On peut intervertir l'ordre, s'il est plus commode de prendre le repas principal le soir, et la collation le midi. Mais ceux qui sont tenus de jeûner ne peuvent, règle générale, manger de la viande avant midi, les jours où par dispense, on peut manger gras au repas principal. Nous parlons seulement de ceux qui sont tenus de jeûner, car ceux qui sont dispensés du jeûne, peuvent manger de la viande à tous les repas et même entre les repas, les jours où, par dispense, il est permis de faire gras au repas principal.

Durant le Carême, aux jours où le gras est permis, il est défendu de faire usage de poisson ou d'huîtres et de viande au même repas.

D'après l'indult du 7 juillet 1844, permission est accordée pour tous les jours d'abstinence dans l'année, d'apprêter les mets avec de la graisse ou du saindoux, c'est-à-dire de substituer la graisse ou le saindoux au beurre ou à l'huile, dans la friture, la cuisson ou la préparation des aliments maigres ; mais cette permission ne comporte pas celle de manger de la soupe grasse.

† 474.—Qu'entendez-vous par jours d'abstinence ?

—Par jours d'abstinence, j'entends des jours où l'Eglise défend de manger de la viande, mais ne défend pas de faire plusieurs repas.

Tout jour de jeûne est un jour d'abstinence, mais tout jour d'abstinence n'est pas un jour de jeûne.

475.—Pourquoi l'Eglise nous ordonne-t-elle de jeûner et de nous abstenir de viande à certains jours ?

—L'Eglise nous ordonne de jeûner et de nous abstenir de viande à certains jours, pour amortir nos passions et satisfaire pour nos péchés.

L'Eglise veut que nous jeûnions pour dompter la chair toujours prête à se révolter contre l'es-

prit, et pour expier les fautes que nous commettons. Si nous voulons maîtriser ce corps de péché, qui est si souvent la source et l'instrument de nos prévarications, il faut que nous lui fassions éprouver les saintes rigueurs de la pénitence.

† 476.—A quel âge commence l'obligation de jeûner?

—L'obligation de jeûner commence le jour où l'on a vingt-et-un ans accomplis.

Il est certain que ceux qui sont en âge de jeûner, commettent un péché mortel, lorsqu'ils ne jeûnent pas chacun des jours qui sont marqués pour être des jours de jeûne, et qu'ils réitèrent ce péché autant de fois qu'ils manquent au jeûne, à moins qu'ils n'en soient excusés par une cause légitime; et que c'est violer la loi du jeûne que de faire de la collation un repas entier.

Bien qu'ils n'y soient pas tenus, le jeûne peut être pratiqué, en tout ou en partie, par ceux qui ont moins de vingt-et-un ans ou plus de soixante, quand ils ont assez de force pour le faire; la mortification chrétienne étant un devoir de religion qui oblige à tout âge.

477.—Quelles sont les principales raisons qui peuvent exempter du jeûne?

—Les principales raisons qui peuvent exempter du jeûne, sont la dispense, la maladie, un travail pénible; dans le doute, on doit demander l'avis de son confesseur.

Sont donc dispensés du jeûne, ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de vingt-et-un ans ou qui ont plus de soixante ans, les nourrices, les femmes enceintes, les convalescents, les valétudinaires ; ceux à qui l'infirmité, la caducité, la débilité ou un travail rude et pénible ne permettent pas de le faire ; ceux encore qui sont obligés de faire de longs et pénibles voyages ; enfin ceux qui ne peuvent jeûner sans altérer notablement leur santé ou qui, en jeûnant, ne peuvent s'acquitter de leur emploi. Si on craint de s'abuser, si on doute, on doit dans ce cas consulter son confesseur.

Sixième commandement de l'Eglise.

†478.—Qu'est-ce que l'Eglise nous défend par le sixième commandement · Vendredi, chair ne mangeras, ni le samedi mêmement ?

—Par le sixième commandement, l'Eglise nous défend d'user, sans nécessité, d'aliments gras le vendredi et le samedi. Dans notre Province, le Souverain Pontife a permis de faire gras le samedi, lorsque ce n'est pas un jour de jeûne.

Grâce à un indult du Saint Siège, en temps ordinaire, nous sommes donc tenus dans notre province de faire maigre le *vendredi* seulement. Mais la nécessité, ou une raison grave, autorisent à faire gras ce jour là comme les autres jours de la semaine.

† 479.—Que faut-il observer les jours de jeûne du Carême, où par dispense, on peut manger gras ?

—Les jours du Carême où, par dispense, on peut manger gras, il faut observer deux conditions : 1° ne faire qu'un seul repas gras, 2° ne pas manger de poisson à ce repas.

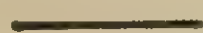
480.—Quels sont les jours du Carême où, par dispense, on peut manger gras ?

—Les jours du carême où, par dispense, on peut manger gras, sont : 1° les dimanches, excepté celui des Rameaux ; 2° les lundis, mardis et jeudis, excepté le jeudi qui suit le Mercredi des Cendres et le lundi, le mardi et le jeudi de la semaine sainte.

481.—Pourquoi l'Eglise nous ordonne-t-elle de nous abstenir de viande le vendredi ?

—L'Eglise nous ordonne de nous abstenir de viande le vendredi, pour nous faire faire pénitence le jour où Notre-Seigneur est mort pour nous.

Septième commandement de l'Eglise.



† 482.—A quoi nous oblige le septième commandement de l'Eglise : Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement.

—Ce commandement nous oblige à payer les dîmes, suppléments, capitations et autres droits autorisés pour les frais du culte divin et pour l'entretien des pasteurs.

La dîme est une certaine partie des grains qui se cultivent en pleins champs, telsque le blé froment, le blé sarrazin, le blé d'inde, le seigle, l'orge et l'avoine. On doit aussi payer la dîme des pois. Les dîmes ont été introduites en Canada, par ordonnance du roi de France, avril 1663, fixées définitivement à la 26e partie des grains récoltés, par arrêt du Conseil d'Etat, en date du 12 juillet 1707, et prélevables partout dans la Province de Québec, même en vertu de la loi civile.

Outre la dîme des grains, l'évêque impose quelquefois aux cultivateurs d'une paroisse, pour suppléer à l'insuffisance du revenu du curé, la dîme du foin, des patates, etc. Cette imposition, qu'on appelle *supplément*, n'est pas déterminée par une règle fixe, mais varie suivant les circonstances.

La *capitation* est la redevance d'une somme très modique, également imposée par l'évêque, et

que sont tenus de payer au curé les familles e les individus qui ne cultivent pas la terre. Enfin par droits autorisés pour les frais du culte e l'entretien des pasteurs, on entend les honoraire fixés par un tarif spécial approuvé par l'évêque et payables pour services, sépultures, grand' messes, mariages, etc.

Rien de plus raisonnable que ces charges, lé gères en réalité, imposées aux fidèles pour le frais du culte et l'entretien de ceux qui se dépen sent à leur service, et qui ne peuvent convena-blement se livrer à d'autres occupations. Au reste il en a toujours été ainsi. Sous l'ancienne Loi la Terre Sainte était divisée entre les tribu d'Israël, issues des douze fils de Jacob. L'une de ces douze tribus, appelée la tribu des Lévites se composant entièrement de prêtres et de per-sonnes attachées au service du temple, ne fut point admise au partage de la terre, mais devait être entretenue par les onze autres tribus. La loi les obligeait de donner chaque année, pour l'en-tretien du temple et de ceux qui étaient chargés de le desservir, ce qu'ils appelaient les prémices, et de plus le dixième de leur revenu en nature ou en argent. Tout ce que nous possédons vient de Dieu, c'est pourquoi nous ne devons pas compter avec lui, ni donner à regret ou en murmurant. Toute aumône faite pour l'amour de Dieu est récompensée au centuple par des faveurs spiri-tuelles et temporelles, de même qu'il peut, de mille manières, nous enlever ce que nous refu-sons déraisonnablement de donner. C'est un fait que ne cesse de confirmer l'expérience de tous les jours.

Non seulement il est juste et raisonnable de

pourvoir aux frais du culte et à l'entretien des pasteurs de l'Eglise, mais le paiement des dîmes étant d'une étroite obligation par les lois naturelle, divine, ecclésiastique et civile, les fidèles ne peuvent manquer à ce devoir, sans se rendre coupables de larcin, qui tient même du sacrilège. "C'est pourquoi, dit le second évêque de Québec, dans un mandement du 16 février 1691, nous enjoignons aux curés et aux confesseurs de ne pas recevoir aux sacrements ceux qui par leur faute n'auront point payé les dîmes, ou ne les auront pas payées fidèlement."

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME.

Du jugement dernier et de la Résurrection, de l'Enfer, du Purgatoire et du Ciel.

† 483.—Quand Jésus-Christ nous jugera-t-il ?

—Jésus-Christ nous jugera, d'abord immédiatement après notre mort, et ensuite à la fin du monde.

Nous serons jugés immédiatement après notre mort, en un clin d'œil, dans la chambre et à l'instant même où nous mourrons. Les jugements rendus dans nos cours de justice sont toujours précédés d'un procès, auquel préside un juge qui écoute les témoignages pour ou contre le défen-

deur, et les plaidoyers qui concluent à son acquittement ou à sa condamnation. Nous sommes portés à croire que les choses se passent à peu près de la même manière au jugement de Dieu. Nous nous représentons Dieu assis sur son trône; notre ange gardien et notre saint patron donnant leur témoignage pour ou contre nous, et le Souverain Juge prononçant ensuite la sentence. Nous sommes dans l'erreur; car Dieu connaissant tout, n'a besoin ni de témoins ni d'avocats. L'exemple suivant fera mieux comprendre comment les choses se passent.

Si nous marchons par une nuit noire qui empêche de rien distinguer, et sous une pluie battante qui transforme les chemins en bourbiers, il est évident que nous ne pouvons pas voir les éclaboussures que reçoivent nos habits. Mais si, tout à coup, nous nous trouvons en pleine lumière, nous verrons d'un seul coup d'œil en quel état nous sommes. De même l'âme, pendant que nous sommes sur la terre, ne voit pas d'une manière sûre et nette en quel état elle est. Mais du moment qu'elle se trouve en la présence de Dieu, la lumière éternelle, elle se voit instantanément telle qu'elle est, comprend quelle va être sa sentence, et reçoit immédiatement sa récompense ou sa punition. Ce jugement, qui a lieu à la mort de chacun de nous, règle notre sort pour toujours. Le jugement général ne changera rien, mais ne fera que confirmer la première sentence devant le monde entier.

Avec quel soin ne devrions-nous donc pas nous préparer à ce terrible moment! Voyez ce pauvre malade à la veille de rendre le dernier soupir. Ses amis, à genoux auprès de son lit de

mort, sont en prières ; bientôt il perd l'usage de ses sens ; peu après l'agonie commence, puis il donne à peine signe de vie. Encore quelques minutes, et cette pauvre âme sera en présence de son Créateur, pour rendre compte de la vie entière de l'homme qu'elle animait ; pour rendre compte de chaque pensée, parole et action. Tout ce que cet homme a fait sur la terre lui sera déroulé sous les yeux comme une pancarte. Il aura peut-être oublié, avant de mourir, ce qu'il a pensé, dit ou fait à tel jour ou à telle heure, l'endroit où il était et le péché qu'il a commis ; mais au moment du jugement, tout lui sera rappelé. Qu'il se félicitera alors d'avoir fait le bien, et qu'il regrettera amèrement d'avoir fait le mal ! Pourquoi donc sommes nous si insouciants dans une affaire de si grande importance, lorsque nous sommes absolument certains que nous serons jugés un jour, et que de plus, nous ignorons quand ce moment redoutable arrivera ? Nous agissons pourtant bien différemment dans les affaires humaines. Si nous avons un examen quelconque à passer, nous commençons la préparation nécessaire plusieurs mois à l'avance, et comme nous craignons d'éprouver un échec ! Que nous serions fiers, en pareille circonstance, d'apprendre que nous aurons pour examinateur, un ami intime, ou quelqu'un qui nous connaît bien ! C'est ainsi que nous devrions préparer l'examen que nous devons subir au sortir de cette vie. Préparons-nous tous les jours, en examinant notre conscience sur les péchés que nous avons commis ; en faisant un bon acte de contrition, avec la ferme résolution de les éviter à l'avenir. Nous ne devrions jamais nous mettre au

lit, sans nous être mis dans les dispositions voulues pour paraître au jugement de Dieu. Mais surtout, travaillons à rendre meilleurs, de jour en jour, nos rapports avec Notre-Seigneur Jésus-Christ; travaillons par nos prières et nos bonnes œuvres à devenir ses amis particuliers, et lorsque le jour du jugement viendra pour nous, nous serons heureux plutôt qu'effrayés à la pensée de paraître en sa présence.

† 484.—Comment s'appelle le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort?

—Le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort, s'appelle le jugement particulier.

On l'appelle ainsi, parce qu'il est privé et qu'une seule personne est jugée à la fois.

† 485.—Qu'est-ce que le jugement général?

—Le jugement général est celui que tous les hommes subiront ensemble à la fin du monde.

Toutes les créatures douées d'intelligence, tous les hommes qui auront passé sur la terre depuis le commencement du monde, seront jugés ce jour-là. C'est pour cela qu'on appelle ce dernier jugement, le jugement général. Un jour que personne ne connaît et qui reste le secret de Dieu, les hommes sentiront tout à coup la terre trembler sur ses fondements; verront l'océan se

déchaîner avec fureur, soulever dans les airs ses vagues écumantes, sortir de son lit et franchir avec un bruit épouvantable les bornes que son Créateur lui avait fixées. Alors le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du firmament, un feu dévorant s'allumera sur tous les points et commencera à consumer la terre et tout ce qu'elle renferme. A cette vue, dit la Sainte Ecriture, les hommes seront saisis d'épouvante, chercheront un refuge sur les montagnes, et courront dans toutes les directions, ne sachant que faire. L'argent n'aura plus de valeur ; la santé, la réputation, la puissance, le savoir et tous les autres avantages ne seront plus d'aucune utilité, car à ce moment tous les hommes seront égaux. Le son de la trompette de l'ange, les appelant au jugement, retentira aux quatre coins du monde. Les morts sortiront de leurs tombeaux, l'enfer vomira ses victimes, et les saints descendront du ciel. Alors on verra Notre-Seigneur descendre sur les nuées du ciel dans sa puissance et sa majesté, entouré d'une multitude innombrable d'anges portant devant lui l'étendard de la croix. Il séparera les bons d'avec les méchants, et dira aux justes "Venez les bénis de mon père, posséder le royaume des cieux" ; il dira ensuite aux méchants. "Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges." Tous les péchés commis seront rendus publics, et chacun attendra avec crainte et inquiétude le moment où les bons seront séparés des méchants, car, cette fois, Notre-Seigneur ne viendra pas comme Sauveur mais comme juge. On

le verra ranger parmi les méchants des amis dont la conduite sur la terre nous avait paru assez bonne ; et parmi les bons une foule d'autres qui passaient pour des insensés. On verra les époux, les frères et les sœurs, les parents et les enfants séparés pour toujours. Oh, quel moment terrible que celui-là ! Que les secondes paraîtront longues à ceux qui attendront l'arrêt final du Souverain Juge ! Comme nous regretterons alors de n'avoir pas été meilleurs chrétiens et de n'avoir pas toujours vécu dans l'amitié de Dieu ! Le côté que nous occuperons dépend de notre conduite présente, et nous pouvons certainement être rangés parmi les élus si nous le voulons. Faisons, dès maintenant, ce que nous voudrions avoir fait à ce moment redoutable. Apprenons à nous juger tous les jours, en nous disant : " Je compte déjà vingt, trente, quarante ans et plus de vie ; si le jugement dernier arrivait aujourd'hui, serais-je rangé parmi les bons ou parmi les méchants ? Probablement du côté de ces derniers. Par conséquent, si je passe la dernière partie de ma vie comme la première, je serai certainement un jour dans le camp des méchants. Si je faisais aujourd'hui l'inventaire de mes bonnes et de mes mauvaises actions, les premières seraient-elles plus nombreuses ? Alors, que dois-je faire? Il faut non seulement faire mieux dans l'avenir, mais aussi travailler à réparer le passé. Si un homme voulant faire un voyage, dans un temps déterminé, en marchant chaque jour un certain nombre de milles, se trouve retardé à nn moment donné, il ne doit pas se contenter de marche le même nombre de milles le jour suivant, mais il lui

faut racheter le temps perdu. De même dans le voyage de la vie, nous devons, à l'avenir, non seulement accomplir la tâche de chaque jour, mais il nous faut, dans la mesure du possible, réparer les négligences du passé.

486.—Pourquoi Jésus-Christ juge-t-il les hommes immédiatement après leur mort ?

—Jésus-Christ juge les hommes immédiatement après leur mort, pour les récompenser ou les punir d'après leurs actions.

† 487.—Quelle récompense ou quelle punition est réservée aux âmes des morts après le jugement particulier ?

—La récompense ou la punition réservée aux morts après le jugement particulier, c'est le ciel, le purgatoire ou l'enfer.

† 488.—Qu'est-ce que l'enfer ?

—L'enfer est un lieu de supplice, où ceux qui sont morts en état de péché mortel sont privés de la vue de Dieu pour toujours, et souffrent des tourments épouvantables.

La privation de la vue de Dieu est appelée la *peine du dam*, et les autres souffrances endurées par les damnés sont appelées *la peine du sens*, ou, en d'autres termes, la peine des sens. La peine du dam torture infiniment plus ces âmes infor-

tunées que toutes les autres souffrances. En effet, comme nous sommes créés pour Dieu seul, la perte de celui qui est notre fin dernière, est le plus grand malheur qui puisse nous arriver. Les damnés le comprennent parfaitement, réalisent l'horreur de leur position, et savent que leurs âmes seront éternellement tourmentées par le regret d'avoir perdu le plus grand des biens. Ce tourment sera encore aggravé par la pensée qu'ils auraient pu facilement se sauver, s'ils l'eussent voulu,et qu'ils ont commis la folie de sacrifier une éternité de bonheur pour de misérables plaisirs et des satisfactions qui n'ont duré qu'un instant.

Outre ce remords qui les ronge sans cesse, ils souffrent les plus affreux tourments dans tous leurs sens. On ne peut rien imaginer qui égale les souffrances réelles des damnés; car l'enfer est l'opposé du ciel, et puisque nous ne pouvons, dit saint Paul, comprendre le bonheur du ciel, nous ne pouvons pas plus nous faire une idée exacte des peines de l'enfer. Les descriptions que nous font de l'enfer certains livres de piété, quelque terribles qu'elles puissent être, sont infiniment au-dessous de la réalité. Ces descriptions ont pour but de nous faire penser aux tourments de l'enfer et de nous les faire craindre, plutôt que de nous en faire le tableau fidèle. Ainsi, nous savons que les damnés sont continuellement tourmentés dans tous leurs sens, mais nous ignorons la mesure et l'intensité de ces tourments.

Nous savons qu'il y a du feu dans l'enfer, mais ce feu est entièrement différent de celui que Dieu a mis à notre usage ; il ne donne pas de lumière, il brûle sans rien consumer, et il cause une dou-

leur beaucoup plus intense que le feu de la terre, car il affecte le corps et l'âme en même temps. Nous savons que les damnés ne verront jamais Dieu, et que leurs tourments n'auront jamais de fin. On peut tout résumer ce que nous venons de dire sur l'enfer, de la manière suivante : L'enfer est l'absence de tout ce qui est un bien, la présence de tout ce qui est un mal, et n'aura jamais de fin. Les descriptions détaillées des tourments de l'enfer, soit dans la prédication, soit dans les livres, sont utiles et même nécessaires au grand nombre de ceux qui sont incapables de penser par eux-mêmes, de méditer sur ces effrayantes vérités, et de se faire une idée du malheur auquel ils s'exposent en péchant.

Cependant, à la rigueur, il suffit de se rappeler qu'il n'y a rien de bon dans l'enfer, et qu'il durera toujours. Ainsi, la lumière est une excellente chose. Eh bien ! il n'y en pas dans l'enfer. L'espérance est un grand bien, sans doute. Dans l'enfer il n'y a pas d'espérance. La véritable amitié est un des biens les plus précieux. Eh bien ! il n'y a pas d'amitié dans l'enfer. Tous les damnés se détestent les uns les autres, et ne cessent de maudire ceux qui ont été la cause de leur perdition. Par conséquent, tous ceux qui ont eu le malheur de scandaliser ou de faire tomber quelqu'un dans le péché, devraient travailler à réparer le mal qu'ils ont causé par leurs mauvais exemples ou leurs mauvais conseils.

489.— Qu'est-ce que le purgatoire ?

—Le purgatoire est un lieu de supplice, où, avant d'entrer dans le ciel, doivent souffrir les âmes de ceux qui sont morts

en état de péché véniel, ou qui n'ont pas satisfait pour les peines temporelles dues à leurs péchés.

Après le jugement général il n'y aura plus de purgatoire, mais seulement le ciel et l'enfer, car le monde aura pris fin. Tous les hommes seront morts et jugés, et auront commencé leur éternité heureuse ou malheureuse. Ceux qui sont dans le purgatoire, sont les amis de Dieu, et connaissant Dieu comme ils le connaissent, ils ne voudraient pas paraître en sa sainte présence avec la moindre tache sur leurs âmes, bien qu'ils soupirent ardemment après le jour de leur délivrance, afin de voir et de contempler Dieu.

Ils souffrent, comme l'Eglise l'enseigne, la même peine du *sens* que les réprouvés ; mais ils souffrent volontiers, car ils savent que ces souffrances les rendent plus agréables à Dieu, qu'elles finiront un jour, et que Dieu les admettra dans le séjour de l'éternité bienheureuse. Leur salut éternel est certain, et cette pensée les rend heureux. Par conséquent, si on a raison de croire que quelques uns de nos parents ou de nos amis sont dans le purgatoire, nous devrions les secourir autant que nous le pouvons, et travailler par nos prières et nos bonnes œuvres à abréger le temps de leurs souffrances. Que ne feront-ils pas à leur tour, quand ils seront au ciel, pour ceux qui ne les auront pas oubliés et qui leur auront aidé à sortir du purgatoire ? Si nous avons été charitables pour les âmes du purgatoire, Dieu permettra, quand nous mourrons, que les autres le soient pour nous dans la même mesure.

Il y a nécessairement un purgatoire, car celui qui meurt, même avec la plus petite tache sur son âme, ne peut entrer dans le ciel, et cependant Dieu ne peut le condamner à l'enfer pour un péché si léger. Mais, dira-t-on, pourquoi Dieu punit-il ceux qu'il aime ? Pourquoi n'oublie-t-il pas tout ? Dieu punit, même ceux qu'il aime, parce qu'il est infiniment juste et vrai. Il les a avertis qu'ils seraient punis s'ils faisaient certaines choses ; ils les ont faites quand même, et en les punissant Dieu ne fait que remplir sa promesse. D'ailleurs il est juste, et il doit par conséquent rendre exactement à chacun ce qu'il mérite.

† 490.—Les fidèles qui sont sur la terre peuvent-ils secourir les âmes du purgatoire ?

—Oui, les fidèles qui sont sur la terre peuvent secourir les âmes du purgatoire par leurs prières, leurs mortifications, leurs aumônes, par l'application des indulgences, par les messes qu'ils font dire pour elles, et par les communions qu'ils font.

491.—Pourquoi, outre le jugement particulier, doit-il y avoir un jugement général ?

—Outre le jugement particulier, il doit y avoir un jugement général, afin que Dieu, qui permet sur la terre que les justes soient éprouvés et que les méchants prospèrent, puisse, à la fin du

monde, faire éclater sa justice devan tous les hommes.

Il arrive assez fréquemment sur la terre qu'u homme vertueux manque du nécessaire, es sans emploi, malade et malheureux dans tou tes ses entreprises, pendant que son voisin qu vit dans l'oubli de Dieu, est plein de santé heureux dans ses affaires et semble avoir tou les plaisirs en partage. Nous ne pouvons com prendre maintenant pourquoi il en est ainsi mai nouss connaîtrons au jour du jugemen pourquoi Dieu permet ce qui nous semble un anomalie. Assez souvent, les méchants eux mêmes font quelque bien sur la terre, secouren les pauvres, par exemple, contribuent aux œu vres de charité ; et comme à raison de leur mau vaise conduite, Dieu ne peut les récompense dans l'autre monde, il les récompense ici-bas du bien qu'ils font, en leur donnant une certaine somme de biens et de plaisirs temporels. Toutes leurs bonnes actions reçoivent leur récompense en ce monde, et le mal qu'ils font sera puni en l'autre. Le juste qui souffre sur la terre recevra sa récompense dans l'autre vie, et de plus, ses souffrances servent à expier le mal qu'il fait, car personne n'est sans péché.

La fin du jugement général est, en second lieu, de révéler aux yeux du monde entier les crimes des pécheurs et la justice de leur punition, ainsi que les bonnes œuvres des saints et la récompense qu'ils méritent. Sur la terre, les saints sont souvent regardés comme des insensés, traités comme des criminels, en butte à la calomnie, à la médisance et indignement traités ; il est donc

juste que la vérité pleine et entière apparaisse un jour au monde. Mais la fin principale du jugement général est la gloire et l'honneur de Notre-Seigneur. Il était pauvre et faible lorsqu'il est venu sur la terre la première fois ; beaucoup ont refusé de croire qu'il était le Fils de Dieu et l'ont insulté comme un misérable imposteur. Il a été accusé faussement, traité avec indignité et mis à mort. Au jugement général, il apparaîtra aux yeux de tous les hommes tel qu'il est réellement, comme leur Seigneur et leur Maître, leur Créateur et leur Juge. Quelle ne sera pas alors la terreur de ceux qui verront Celui qu'ils ont crucifié, dont ils ont nié la divinité, qu'ils ont blasphémé, et qu'ils ont persécuté dans son Eglise et ses ministres ! Comme ils réaliseront alors leur erreur et s'apercevront qu'ils se sont cruellement trompés !

† 492.—Nos corps auront-ils part à la récompense ou à la punition de nos âmes ?

—Oui, nos corps auront part à la récompense ou à la punition de nos âmes, parce qu'ils leur seront réunis par la résurrection, pour participer à leur bonheur ou à leur malheur, comme ils ont pris part à leurs bonnes œuvres ou à leurs péchés.

Il est juste que nos corps qui ont mérité ou démérité avec l'âme, soient récompensés ou punis avec elle ; c'est pour cette raison qu'ils seront réunis un jour.

493.—Dans quel état ressusciteront les corps des justes ?

—Les corps des justes ressusciteront glorieux et immortels.

Nous honorons le corps de celui qui vient de mourir et nous le traitons avec respect, parce qu'il était la demeure de l'âme, parce que le sacrement de l'Eucharistie lui a fréquemment servi de nourriture, et aussi, parce qu'il doit un jour ressusciter glorieux et incorruptible, être réuni à l'âme et demeurer avec elle toute l'éternité dans la présence de Dieu. C'est pour cela que nous l'encensons et que nous l'aspergeons d'eau bénite avant de l'inhumer, et que nous bénissons même la fosse où il doit être déposé.

494.—Les corps des damnés ressusciteront-ils aussi ?

—Oui, les corps des damnés ressusciteront aussi, mais ils seront condamnés aux peines éternelles de l'enfer.

† 495.—Qu'est-ce que le ciel ?

—Le ciel est un lieu de délices, dans lequel les élus voient Dieu face à face participent à sa gloire et jouissent d'un bonheur éternel.

Il est impossible de rien imaginer qui approche même de la beauté du ciel. Tout ce qui est bon, beau et agréable y est réuni pour toujours et ces joies ne lasseront jamais. Toutes les

beautés et les plaisirs de la terre ne sont rien en comparaison des beautés et des plaisirs du ciel ; et, bien que nous pensions pouvoir nous en faire une idée avant d'avoir vu, goûté et entendu, nous verrons si nous avons un jour le bonheur d'aller au ciel, combien nous étions loin de la réalité. Nous verrons *Dieu face à face*, c'est-à-dire tel qu'il est. Nous ne le verrons pas avec les yeux du corps, mais avec ceux de l'âme. Cette vue de Dieu dans le ciel est appelée la *vision béatifique* ; et ainsi toute notre vie dans le ciel, nos joies et notre bonheur, consisteront dans la jouissance de la vision béatifique.

† 496.—Quels sont ceux qui vont au ciel ?

—Ceux qui vont au ciel sont les justes qui n'ont point offensé Dieu, ou qui ayant eu le malheur de l'offenser, en ont fait pénitence.

Tous ceux qui meurent en état de grâce vont au ciel : immédiatement s'ils n'ont jamais offensé Dieu ou s'ils ont satisfait, avant de mourir, à la peine temporelle due à leurs péchés ; ou bien après avoir passé un certain temps dans le purgatoire, s'il leur restait des péchés à expier. C'est pourquoi nous devons prier pour ces derniers, afin qu'ils *reposent en paix*, c'est-à-dire, qu'ils entrent dans le séjour de l'éternité bienheureuse.

497.—Quelles paroles devrait-on avoir toujours présentes à l'esprit ?

—On devrait toujours avoir présentes à l'esprit, ces paroles de Jésus-Christ: Que sert à l'homme de gagner l'univers entier s'il perd son âme? Ou que pourra donner l'homme en échange de son âme? Car le fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres.

Que servira aux malheureuses victimes de l'enfer d'avoir eu les richesses, la beauté, la science et la puissance en partage? Pour échapper à l'abîme de maux dans lequel elles sont tombées, il leur aurait suffi d'être vertueuses. Il n'y a rien sur la terre qu'elles ne consentiraient à donner pour échanger leur sort. Par quelle aberration ont-elles donc vendu leurs âmes pour si peu? Le temps présent est le seul dont nous disposons pour mériter le ciel et échapper à l'enfer. Le passé ne reviendra pas, et l'avenir est incertain. Par conséquent, mettons à profit le temps présent, et passons chaque journée de manière à mériter le ciel et à éviter l'enfer.



QUESTIONNAIRE DU COMMENTAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

De la fin de l'homme.

1.—Quelle est la fin d'une chose ?
2.—Quand une chose est-elle bonne ?
3.—Tout ce qui existe a-t-il été créé pour une fin ?
4.—La fin de tout ce qui existe est-elle la même ?
5.—La fin de chaque chose est-elle d'un ordre plus élevé qu'elle n'est elle-même ?
6.—S'il n'y a rien dans le monde de supérieur à l'homme pour quelle fin a-t-il donc été créé ?
7.—Quel autre fait prouve que l'homme n'a pas été créé pour ce qui existe dans le monde ?
8.—Pourquoi l'homme ne peut-il avoir été créé pour devenir riche, savant, etc ?
9.—En quel sens tous les hommes sont-ils égaux ?
10.—Tous les hommes ont-ils été créés pour une seule et même fin ?
11.—Que comprend le monde créé par Dieu ?
12.—Qu'est-ce qu'un être ?
13.—Combien d'espèces d'êtres ?
14.—En quoi l'homme diffère-t-il des autres êtres ?
15.—Quels êtres sont entièrement esprit ?
16.—Quels êtres sont entièrement matière ?
17.—L'homme est-il esprit et matière à la fois ?

18.—De combien de manières notre âme ressemble-t-ell à Dieu ?
19.—Quelle est sa première ressemblance avec Dieu ?
20.—Toute chose invisible est-elle un esprit ?
21.—Quelle est la seconde ressemblance de l'âme ave Dieu ?
22.—Quelle est la troisième ressemblance de l'âme ave Dieu ?
23.—L'intelligence et la raison sont-elles la même chose
24.—Qu'est-ce que la raison ?
25.—Pourquoi l'homme est-il au premier rang des être créés ?
26.—Les animaux sont-ils doués de raison ?
27.—Par quoi la raison est-elle remplacée chez les ani maux ?
28.—Les animaux comprennent-ils ce qu'ils font ?
29.—Quelle est la preuve que les animaux ne raisonnen pas ce qu'ils font ?
30.—La raison suffit-elle pour permettre à l'homme d tout apprendre ?
31.—Qui lui enseigne ce que sa raison ne peut lui fair connaître ?
32.—Qu'est-ce que la Révélation ?
33.—Quelle est la quatrième ressemblance de l'âme ave Dieu ?
34.—Qu'est-ce qu'on entend par volonté libre ?
35.—Dieu ou le démon peuvent-ils nous forcer de faire c que nous ne voulons pas ?
36.—Si nous n'étions pas libres nos actions mériteraient elles d'être recompensées ou punies ?
37.—Quand cette liberté tourne-t-elle à notre profit ?
38.—Les animaux ont-ils une volonté libre ?
39.—Preuve que les animaux n'ont pas une volont libre ?
40.—Pourquoi des lions affamés n'ont-ils pas touché à Daniel ?
41.—Pouvons-nous aimer Dieu sans le connaître ?
42.—Qu'est-ce que connaître Dieu ?
43.—Comment pouvons-nous arriver à le connaître ?
44.—De quoi dépend jusqu'à un certain point, le degré d'amour que nous avons pour Dieu ?
45.—Pourquoi devons-nous aimer Dieu ?

46.—Pourquoi n'aime-t-on pas parfaitement certaines personnes qui ne manquent pourtant pas de qualités ?
47.—Que seraient les perfections de tous les êtres créés, réunies dans une seule et même personne, comparées aux perfections de Dieu ?
48.—Comment devons-nous servir Dieu ?
49.—Qu'arrivera-t-il si nous faisons la volonté de Dieu en ce monde ?
50.—Démontrez pas des exemples la folie de ceux qui prennent plus soin de leur corps que de leur âme ?
51.—Qu'est-ce qu'adorer Dieu ?
52.—Pourquoi doit-on à Dieu un culte qui n'appartient qu'à lui seul ?
53.—Combien y a-t-il d'espèces de culte ?
54.—Qu'est-ce que le culte de latrie ?
55.—Qu'est-ce que le culte de dulie ?
56.—Qu'est-ce que le culte d'hyperdulie ?
57.—Comment adorons-nous Dieu par la foi ?
58.—Comment adorons-nous Dieu par l'espérance ?
59.—Comment adorons-nous Dieu par la charité ?
60.—Comment pouvons-nous connaître que nous aimons Dieu plus que nos parents ?
61.—Notre amour pour Dieu doit-il être plutôt intellectuel que sentimental ?
62.—Comment savons-nous que nous aimons Dieu pardessus toutes choses ?
63.—Qu'est-ce que l'on entend ici par l'Eglise catholique ?
64.—Le Symbole des Apôtres comprend-il d'une manière explicite toute les vérités que nous devons croire ?
65.—Mentionnez quelques unes des vérités de foi dont il ne parle pas ?
66.—Qu'est-ce que le Symbole des Apôtres ?
67.—Pourquoi porte-t-il leur nom ?
68.—Comment et quand les Apôtres le composèrent-ils ?
69.—Quel fut leur but en le composant ?
70.—Que signifie le mot Symbole ?
71.—Pourquoi les Apôtres ont-ils choisi le nom de Symbole, donné à la foi chrétienne ?
72.—Comment appelle-t-on le livre qui contient, par demandes et par réponses, l'abrégé des principales vérités de la foi ?

73.—Qu'est-ce qu'un catéchisme?
74.—Suffit-il de savoir la lettre du catéchisme?
75.—De combien de parties se compose le Symbole?
76.—De quoi traite la première partie?
77.—De quoi traite la seconde partie?
78.—De quoi traite la troisième partie?
79.—En combien d'articles le Symbole est-il partagé?
80.—Qu'appelle-t-on articles du Symbole?
81.—Que signifient les mots: *Je crois; En Dieu; Le Père; Tout-Puissant; Créateur; Du ciel et de la terre; Et en Jésus-Christ; Son Fils unique; Notre-Seigneur; Qui a été conçu du Saint-Esprit; Est né de la Vierge Marie; a souffert sous Ponce-Pilate; A été crucifié; Est mort et a été enseveli; Est descendu aux enfers; Le Troisième jour est ressuscité des morts; Est monté aux cieux; Est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant; D'où il viendra juger les vivants et les morts; Je crois au Saint-Esprit; La sainte Eglise catholique; La communion des Saints; La Rémission des péchés; La résurrection de la chair; La vie éternelle; Ainsi-soit-il?*

CHAPITRE DEUXIÈME.

De Dieu et de ses Perfections.

82.—Qu'est-ce qu'un esprit?
83.—Que signifie *infiniment parfait?*
84.—Q'est-ce qu'une perfection?
85.—Dieu serait-il infini s'il n'était pas parfait?
86.—Pourquoi les qualités des êtres créés n'empêchent-elles pas Dieu d'être parfait?
87.—Dieu existait-il avant la création?
88.—Continuera-t-il d'existor après la fin du monde?

89.—Comment appelle-t-on cette vérité incompréhensible?
90.—De quelle manière Dieu est-il partout?
91.—Quelle comparaison peut nous donner une idée de la manière dont Dieu est partout?
92.—Comment Dieu peut-il nous voir?
93.—Pourquoi veille-t-il sur nous?
94.—Dieu fait-il plus que veiller sur nous?
95.—Qu'arriverait-il s'il cessait de nous conserver l'existence?
96.—Puisque nous dépendons entièrement de Dieu, n'est-ce pas une folie de nous révolter contre lui?
97.—Quelle comparaison le fait bien comprendre?
98.—Comment expliquer que Dieu connaît tout?
99.—Dieu peut-il tromper, être trompé, ignorer quelque chose, mettre fin à son existence?
100.—Que signifient les expressions: infiniment *juste*, *saint*, *miséricordieux?*
101.—Dieu serait-il juste si les pécheurs n'étaient jamais punis?
102.—Pourquoi ne peut-il manquer à sa promesse de punir le péché?

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Unité et de la Trinité de Dieu.

103.—Que signifie *Unité*?
104.—Que signifie Trinité?
105.—Quelles paroles de la Sainte Ecriture affirment l'unité de Dieu?
106.—Qu'est-ce que l'Etre suprême?
107.—Quand deux êtres sont-ils égaux?
108.—Pourquoi Dieu ne peut-il avoir d'égal?

109.—Sous quel rapport les trois personnes divines sont-elles réellement distinctes ?
110.—Les appellations de Père et de Fils ont-elles la même signification que dans le langage ordinaire ?
111.—Pourquoi devons-nous croire le mystère d'un seul Dieu en trois personnes ?
112.—Le fait d'attribuer des œuvres distinctes aux trois personnes divines signifie-t-il que ces œuvres ne sont pas faites à la fois par ces trois personnes ?
113.—Pourquoi devons-nous croire que les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu ?
114.—Démontrez par un exemple combien il est raisonnable de croire une vérité révélée, bien que nous ne puissions pas la comprendre ?

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Création.

115.—Dans quel ordre peut-on classer les trois personnes divines ?
116.—Que désigne le ciel ?
117.—Que signifie la *terre ?*
118.—Que veut dire le mot *créer* ?
119.—L'homme peut-il créer quelque chose ?
120.—Dieu a-t-il été forcé de créer le monde ?
121.—Quel a été le but de Dieu en créant le monde ?
122.—Sommes-nous tenus de faire hommage à Dieu des choses créées ?
123.—Comment devons-nous user des créatures ?
124.—Les anges sont-ils la même chose que les saints ?
125.—Quelle différence y a-t-il entre les saints et les anges ?
126.—Pourquoi Dieu a-t-il créé les anges ?

127.—Les anges sont-ils tous égaux en dignité?
128,—En combien de classes ou de chœurs sont-ils partagés ?
129.—Les archanges sont-ils d'un ordre plus élevé que les anges ?
130.—D'où viennent les différents noms que portent les anges ?
131.—Que signifie le mot *ange?*
132.—Quelles sont les différentes fonctions des anges ?
133.—Les hommes seuls ont-ils des anges gardiens ?
134.—Que fait notre ange gardien ?
135.—Comment savons-nous que nos anges gardiens offrent à Dieu nos prières et nos bonnes œuvres ?
136.—Racontez l'histoire de Tobie ?
137.—Comment les anges peuvent-ils se rendre visibles s'ils n'ont pas de corps ?
138.—Puisque Dieu veille sur nous pourquoi nous a-t-il donné des anges gardiens ?
139.—Quels sont nos quatre devoirs à l'égard de notre ange gardien ?
140.—Quels sont les principaux dons que les anges ont reçus de Dieu ?
141.—Pourquoi Dieu n'a-t-il pas admis les anges en sa présence immédiatement après leur création ?
142.—Qu'arriva-t-il pendant le temps d'épreuve imposé aux anges ?

CHAPITRE CINQUIÈME.

De nos premiers parents et de leur chute

143.—Racontez l'œuvre de la création ?
144.—Que signifie le nom d'Adam ?
145.—Comment Dieu forma-t-il la première femme ?
146.—Pourquoi Dieu la forma-t-il d'une des côtes d'Adam ?
147.—Tous les peuples descendent-ils d'Adam et d'Eve ?
148.—A quoi sont dues les différences que présente l'espèce humaine ?
149.—Quels dons possédaient nos premiers parents au sortir des mains du Créateur ?
150.—Où Dieu les avait-il placés ?
151.—Devaient-ils transmettre tous leurs avantages à leurs descendants ?
152.—Pourquoi Dieu donna-t-il à Adam et Eve un commandement très simple ?
153.—Quelle est la principale considération qui doit nous empêcher de violer une défense ?
154.—Pourquoi Dieu n'a-t-il pas donné à nos premiers parents l'un des dix commandements ?
155.—Qu'est-ce que Dieu a dit à nos premiers parents en leur défendant de manger d'un certain fruit ?
156.—Racontez la chute de nos premiers parents ?
157.—Quelle fut la cause première de la chute d'Eve ?
158.—Pourquoi le démon nous tente-t-il ?
159.—Quelles ont été les conséquences de la chute de nos premiers parents ?
160.—Puisque nous ne sommes pour rien dans le péché de nos premiers parents n'est-il pas injuste de nous rendre participants de leur punition ?
161.—Quels effets le péché d'Adam a-t-il eu sur son intelligence et sa volonté ?
162.—Quand péchons-nous ?

163.—Pouvons-nous toujours résister à la tentation ?
164.—Que faut-il faire pour résister à la tentation ?
165.—Quels effets le péché originel a-t-il eu pour nous ?
166.—La sainte Vierge a-t-elle été préservée du péché originel ?
167.—Pourquoi en a-t-elle été préservée ?
168.—Quel est, après Dieu, le plus redoutable adversaire du démon ?

CHAPITRE SIXIÈME.

Du péché et des différentes espèces de péchés.

169.—En combien d'espèces principales se divise le péché ?
170.—De combien de manières peut-on commettre le péché actuel ?
171.—Suffit-il de ne pas faire le mal pour mériter le ciel ?
172.—Peut-on être sauvé en pratiquant n'importe quelle religion ?
173.—Peut-on être sauvé sans pratiquer aucune religion ?
174.—Qu'est-ce que la *vocation ?*
175.—Pourquoi est-il important de connaître sa vocation ?
176.—Que faut-il faire pour connaître sa vocation ?
177.—Quels sont les signes de vocation ?
178.—Quelle conduite les parents doivent-ils tenir au sujet de la vocation de leurs enfants ?
179.—Que devons-nous faire si nous doutons qu'une chose soit permise ?
180.—Qu'est-ce qui rend un acte bon ou mauvais ?
181.—Quelle différence y a-t-il entre le péché mortel et le péché véniel ?
182.—Quel mal le péché mortel fait-il à l'âme ?
183.—Le péché véniel diminue-t-il notre amour pour Dieu ?

184.—Qu'est-ce qu'une *source ?*
185.—A quoi peut-on comparer les péchés capitaux ?
186.—Quel commandement l'orgueil viole-t-il ?
187.—Quels sont les acolytes de l'orgueil ?
188.—Quels vices l'avarice engendre-t-elle ?
189.—Quels sont les effets de l'impureté ?
190.—Quelles sont les causes de l'envie ?
191.—Comment pèche-t-on dans le manger ?
192.—Comment pèche-t-on dans le boire ?
193.—Quels sont les principaux maux engendrés par l'ivrognerie ?
194.—Quels sont les trois principaux péchés contre lesquels on doit être en garde ?
195.—Y a-t-il une colère légitime et raisonnable ?
196.—Quels sont les effets de la colère ?
197.—Combien y a-t-il de sortes de paresse ?
198.—Quels devoirs nous fait négliger la paresse temporelle ?
199.—Quels devoirs nous fait négliger la paresse spirituelle ?
200.—Comment se rend-on coupable de paresse ?
201.—Quel est le vrai moyen de détruire le péché dans notre âme ?
202.—Quelle est la ruse ordinaire du démon pour nous faire abandonner nos pratiques de piété ?
203.—Quand éprouvons-nous particulièrement des tentations ?

CHAPITRE SEPTIÈME.

De l'Incarnation et de la Rédemption.

204.—Que signifie le mot *Incarnation ?*
205.—Que signifie le mot *Rédemption ?*
206.—Quelle comparaison représente exactement la condition dans laquelle se trouvaient les hommes avant que Notre-Seigneur les eût rachetés ?

207.—Après nous avoir rachetés, Notre-Seigneur nous a-t-il donné le moyen de nous racheter nous-mêmes ?
208.—Quel est ce moyen ?
209.—Que signifie le mot *abandonner ?*
210.—Que signifie le mot *Rédempteur ?*
211.—Que signifie l'expression *portes du ciel ?*
212.—Jésus-Christ a-t-il toujours été Dieu ?
213.—Jésus-Christ a-t-il toujours été homme ?
214.—Quel a été le père nourricier de Jésus-Christ ?
215.—Qu'est-ce qu'un père nourricier ?
216.—En prenant la nature humaine Jésus-Christ a-t-il aussi hérité de nos imperfections corporelles et morales ?
217.—Jésus-Christ était-il Dieu parfait et homme parfait ?
218.—Peut-on comprendre comment deux natures et deux volontés peuvent exister dans la même personne ?
219.—Les différents noms que porte Notre-Seigneur représentent-ils la même personne ?
220.—Pourquoi Dieu laissa-t-il écouler quatre mille ans avant la venue du Rédempteur.
221.—Pourquoi Dieu envoya-t-il le déluge ?
222.—Racontez l'histoire du déluge.
223.—Que fit Noé en sortant de l'arche ?
224.—Les descendants de Noé restèrent-ils fidèles à Dieu?
225.—Dans quel abîme de maux le monde était-il plongé à l'époque de la venue de Notre-Seigneur ?
226.—A qui Dieu avait-il plusieurs fois promis un Rédempteur ?
227.—Les prophètes avaient-ils prédit la venue de Jésus-Christ ?
228.—Pourquoi les hommes ne l'ont-ils pas reconnu au moment de sa naissance?
229.—Quelle comparaison fait comprendre comment les hommes pouvaient se sauver avant la venue de Notre-Seigneur ?
230.—Quel jour de l'année tombe l'Annonciation ?
231.—Que signifie le mot *Annonciation ?*
232.—Qu'est-ce que Nazareth ?

233.—Pourquoi la sainte Vierge et saint Joseph vinrent-ils à Bethléem avant la naissance de Notre-Seigneur ?
234.—Dans quelle espèce d'étable Notre-Seigneur est-il né ?
235.—Pourquoi les Mages quittèrent-ils leur pays pour se rendre à Betbléem ?
236.—Pourquoi Hérode voulait-il savoir où était né le Christ ?
237.—Comment s'appelle la fête qui rappelle l'adoration des Mages ?
238.—Quel jour de l'année tombe l'Epiphanie ?
239.—Qu'est-ce que la fête des Saints Innocents ?
240.—Quand l'Eglise la célèbre-t-elle ?
241.—Racontez la fuite de la Sainte-Famille en Egypte ?
242.—Combien de temps dura la vie cachée de Notre-Seigneur, et pourquoi l'appelle-t-on ainsi ?
243.—Combien de temps dura sa vie publique et pourquoi l'appelle-t-on ainsi ?
244.—A quel âge Notre-Seigneur commença-t-il sa vie publique ?
245.—Pourquoi a-t-il passé par tous les âges de la vie ?
246.—Que connaît-on de sa vie cachée ?
247.—Qu'est-ce que l'Evangile ?

CHAPITRE HUITIÈME.

De la Passion, de la Mort, de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur.

248.—Qu'est-ce que l'on entend par la passion de Notre-Seigneur ?
249.—Quand commença-t-elle et quand finit-elle ?
250.—Qu'est-ce que Jésus-Christ révéla à ses apôtres pendant la dernière Cène ?
251.—Où se retira-t-il après la Cène ?

252.—Que fit Notre-Seigneur dans le jardin des Olives?
253.—Que lui arriva-t-il en ce lieu?
254.—Quelles furent les causes de son agonie dans le jardin des Olives?
255.—Pourquoi les souffrances de Notre-Seigneur furent-elles plus grandes que ne seraient les nôtres en pareille circonstance?
256.—Par qui fut-il trahi et arrêté?
257.—Racontez le procès injuste de Notre-Seigneur et les indignes traitements auxquels il fut soumis jusqu'à sa mort sur le Calvaire?
258.—Où se trouvait le lieu appelé Calvaire?
259.—Que se passa-t-il à la mort de Notre-Seigneur?
260.—Depuis quand le vendredi saint est-il ainsi appelé?
261.—Pourquoi Jérusalem était-elle appelée la Cité de Dieu?
262.—Comment le temple de Jérusalem était-il divisé?
263.—Qu'était le *Saint des Saints?*
264.—Qu'était l'Arche d'Alliance et que renfermait-elle?
265.—De quoi l'Arche d'Alliance était-elle la figure?
266.—De quoi la manne était-elle la figure?
267.—Pourquoi le voile du temple fut-il déchiré à la mort de Notre-Seigneur?
268.—Que signifie le mot *Calvaire?*
269.—Pourquoi Notre-Seigneur fut-il crucifié entre deux voleurs?
270.—Que nous apprennent la conversion de l'un de ces voleurs et l'impénitence de l'autre?
271.—Qu'est-ce qui démontre la malice du péché?
272.—Les Limbes existent-ils encore?
273.—Qu'est-ce qu'un sépulcre?
274.—Comment Notre-Seigneur fut-il enseveli?
275.—A quelle heure commençait et finissait le jour chez les Juifs?
276.—Quand la religion juive a-t-elle cessé d'être la seule vraie religion?
277.—Qu'est-ce qu'un miracle?
278.—Qu'est-ce qu'un miracle prouve?
279.—Quel a été le plus grand miracle de Notre-Seigneur?
280.—Quels miracles a-t-il accomplis?
281.—Quelles sont les quatre qualités d'un corps glorifié?

282. -Qu'est-ce que la *splendeur* d'un corps glorifié ?
283.—En quelle circonstance cette qualité s'est-elle manifestée ?
284.—Racontez le miracle de la transfiguration de Notre-Seigneur.
285.—Qu'est-ce que *l'agilité* d'un corps glorifié ?
286.—Qu'arriva-t-il sur le chemin d'Emmaüs à deux disciples de Notre-Seigneur ?
287.—Qu'est-ce que la *subtilité* d'un corps glorifié ?
288.—Dans quelle circonstance Notre-Seigneur prouva-t-il que son corps possédait cette troisième qualité ?
289.—Qu'est-ce que *l'impassibilité* d'un corps glorifié ?
290.—Dans quelle circonstance Notre-Seigneur prouva-t-il que son corps avait cette quatrième qualité ?
291.—A quoi a servi l'incrédulité de l'apôtre Thomas au sujet de la résurrection de Notre-Seigneur ?
292.—Après la résurrection les corps des élus seront-ils des corps glorifiés ?
293.—Qu'entend-on par *Stigmates?*
294.—Quelle a été de nos jours la stigmatisée la plus célèbre ?
295.—Notre-Seigneur fut-il toujours visible pendant les quarante jours qu'il passa sur la terre après sa résurrection ?
296.—Combien de fois est-il apparu pendant ces quarante jours ?
297.—Comment et quand Notre-Seigneur donna-t-il à ses apôtres le pouvoir de pardonner les péchés ?
298.—Racontez l'Ascension de Notre-Seigneur ?

CHAPITRE NEUVIÈME.

Du Saint-Esprit et de sa descente sur les Apôtres.

299.—En quoi consiste la procession du Saint-Esprit ?
300.—Racontez la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres ?
301.—Sous quelle forme représente-t-on généralement le Saint-Esprit ?
302.—Que signifie le mot *Pentecôte ?*
303.—Quels furent les effets de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres ?
304.—Les Juifs avaient-ils plusieurs temples comme nous ?
305.—Qu'étaient les synagogues ?
306.—En quoi différaient-elles de nos églises ?
307.—En souvenir de quel événement les juifs célébraient-ils la Pâque ?
308.—Quel était le père de Joseph et combien de frères comptait ce dernier ?
309.—Pourquoi les frères de Joseph le vendirent-ils après avoir résolu de le tuer ?
310.—Que firent-ils pour cacher leur crime ?
311.—Qu'arriva-t-il à Joseph pendant qu'il était au service de Putiphar, officier du roi d'Egypte ?
312.—Quel songe le roi d'Egypte eût-il pendant que Joseph était en prison ?
313.—Qui lui donna l'interprétation de ce songe ?
314.—Quelle place Joseph occupa-t-il à la cour du roi après lui avoir donné l'Interprétation de son songe ?
315.—Racontez l'entrevue de Joseph avec ses frères et leur établissement en Egypte ?
316.—Que nous apprend la vie de Joseph en Egypte ?

317.—Que devinrent plus tard les descendants de Joseph et de ses frères ?
318.—A quels mauvais traitements furent-ils soumis ?
319.—Quel libérateur Dieu leur envoya-t-il ?
320.—Comment Moïse fut-il sauvé sur les bords du Nil ?
321.—Qu'était le *buisson ardent* que Moïse aperçut un jour ?
322.—Pourquoi Dieu lui ordonna-t-il de ne pas en approcher sans ôter les sandales de ses pieds ?
323.—Quelle mission Dieu lui confia-t-il en cette circonstance ?
324.—Qui Dieu lui adjoignit-il pour aller délivrer les Israélites ?
325.—Qu'est-ce que Dieu donna à Moïse pour prouver sa mission devant Pharaon ?
326.—Que firent les magiciens du roi lorsque Aaron eût changé sa verge en serpent ?
327.—De combien de plaies Moïse frappa-t-il l'Egypte, et faites connaître chacune de ces plaies ?
328.—Pourquoi Dieu envoya-t-il ces plaies ?
329.—Qu'était l'*Agneau Pascal ?*
330.—De qui était-il la figure ?
331,—Qu'arriva-t-il aux Israélites et aux Egyptiens pendant le passage de la mer Rouge ?
332.—Combien d'années les Israélites passèrent-ils dans le désert ?
333.—Comment Dieu les nourrissait-il dans le désert ?
334.—Pourquoi les Israélites furent-ils condamnés à y demeurer aussi longtemps ?
335.—Qu'est-ce que l'on entend par le don des langues ?
336.—Pourquoi les miracles étaient-ils plus fréquents dans les premiers siècles de l'Eglise que maintenant ?
337.—Démontrez que les Apôtres avaient besoin d'être éclairés et fortifiés par le Saint-Esprit ?
338.—Où saint Pierre et saint Paul furent-ils crucifiés ?
339.—Comment les autres Apôtres moururent-ils ?
340.—Qu'est-ce que les Apôtres ont prouvé en mourant pour leur foi ?
341.—Comment le Saint-Esprit sanctifie-t-il l'Eglise ?

CHAPITRE DIXIÈME.

Des effets de la Rédemption.

342.—Qu'est-ce qu'un effet ?
343.—Une cause peut-elle avoir plusieurs effets ?
344.—Qu'est-ce qu'un don ?
345.—Qu'est-ce qu'un don snrnaturel ?
346.—Qu'est-ce que le mérite ?
347.—Qu'est-ce que la grâce ?
348.—Comment la grâce sanctifiante nous rend-elle saints ?
349.—Qu'est-ce que la vertu ?
350.—Qu'est-ce que le vice ?
351.—L'habitude excuse-t-elle les péchés qui en sont la conséquence ?
352.—Quand l'habitude excuse-t-elle ces péchés que nous commettons ?
353.—Pourquoi disons-nous que les vertus théologales sont des vertus infuses ?
354.—Qu'est-ce qu'une vertu divine ?
355.—Pourquoi devons-nous croire les vérités révélées ?
356.—Qu'est-ce qu'aimer Dieu par-dessus toutes choses ?
357.—Que signifie le mot *prochain* et quel exemple Notre-Seigneur a-t-il donné pour le faire bien comprendre ?
358.—Que veut dire *aimer notre prochain pour nous-mêmes ?*
359.—Pourquoi devons-nous aimer notre prochain ?
360.—Quels exemples font comprendre ce que l'on entend par la grâce *actuelle* ?
361.—Est-ce un péché de résister aux grâces de Dieu ?
362.—Strictement parlant pouvons-nous mériter la grâce de Dieu ?

CHAPITRE ONZIÈME.

De l'Eglise.

363.—Donnez un abrégé de la vraie religion depuis Adam jusqu'à la venue de Notre-Seigneur ?
364.—Quand les hommes commencèrent-ils à parler différentes langues ?
365.—Qu'étaient les prophètes ?
366.—Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il institué l'Eglise ?
367.—Quels sont les quatre notes que Jésus-Christ a données à son Eglise pour la distinguer de toutes les autres fausses Eglises ?
368.—Les Eglises qui ne possèdent pas ces quatre marques peuvent-elles être l'Eglise fondée par Jésus-Christ ?
369.—Que signifie *recevoir la grâce* méritée par la mort de Notre-Seigneur ?
370.—Que signifie le mot Eglise ?
371.—Pourquoi nos églises sont-elles saintes ?
372.—Qu'appelle-t-on catacombes et à quoi servaient-elles dans les premiers siècles de l'Eglise ?
373.—Qu'appelle-t-on pierres d'autels ?
374.—Que renferment-elles et par qui doivent-elles être bénites ?
375.—Que rappellent les pierres d'autels ?
376.—Combien y a-t-il eu de persécutions générales contre l'Eglise ?
377.—Donnez quelques détails sur ces persécutions.
378.—Quels enseignements pouvons-nous tirer des souffrances des premiers Chrétiens ?
379.—Que signifie le mot *participer ?*
380.—Qu'entend-on par *pasteurs légitimes* ?
381.—Qu'entend-on par *chef visible ?*
382.—Quel exemple fait bien comprendre comment Jésus-Christ est le chef invisible de l'Eglise ?

383.—Quelqu'un peut-il être Pape sans être en même temps l'évêque de Rome ?
384.—Qu'est-ce qu'un vicaire ?
385.—Pourquoi les catholiques sont-ils appelés *romains ?*
386.—Comment savons-nous que les Apôtres étaient évêques ?
387.—Quelle matière l'Eglise a-t-elle le pouvoir et la mission d'enseigner ?
388.—Dans quel ordre de choses a-t-elle la mission de gouverner ?
389.—Comment l'Eglise sanctifie-t-elle les hommes ?
390.—Quels sont ceux qu'elle sauve ?
391.—Celui qui sait que la religion catholique est la vraie religion et qui refuse de l'embrasser, peut-il être sauvé ?
392.—Que doit faire celui qui doute que la religion à laquelle il appartient soit la vraie religion ?
393,—Celui qui doute et qui craint d'examiner la religion à laquelle il appartient de peur d'en découvrir la fausseté peut-il être sauvé ?
394.—Comment celui qui n'est pas catholique et qui croit sincèrement sa religion bonne peut-il être sauvé ?

CHAPITRE DOUZIÈME.

Des attributs et des notes de l'Eglise.

395.—Qu'est-ce qu'un attribut ?
396.—Mentionnez quelques attributs ?
397.—Qu'est-ce que l'autorité ?
398.—Quelle est la source directe ou indirecte de toute autorité ?
399.—A qui désobéissons-nous quand nous résistons à l'autorité légitime ?

400.—Que signifie parler *ex cathedrâ?*
401.—Que veut dire le mot *cathedra?*
402.—Pourquoi l'église d'un évêque est-elle appelée *cathédrale?*
403.—Comment pouvons-nous savoir quand le Pape parle *ex cathédrâ?*
404.—Qu'est-ce que l'on entend par *matières de foi ou de morale?*
405.—En dehors de ces matières le Pape est-il infaillible?
406.—Combien y a-t-il eu de Papes depuis Saint Pierre jusqu'à Léon XIII?
407.—Devons-nous avoir un grand respect pour toutes les opinions émises par le Souverain Pontife sur n'importe quel sujet?
408.—Pourquoi le Pape parle-t-il quelquefois sur les matières politiques?
409.—L'infaillibilité signifie-t-elle que le Pape ne peut ni pécher ni se tromper?
410.—Qu'entend-on par le pouvoir temporel des Papes?
411.—Comment les Papes avaient-ils acquis les Etats qu'ils possédaient et comment les ont-ils perdus?
412.—Le pouvoir temporel est-il nécessaire à la Papauté?
413.—L'Eglise peut-elle changer les lois que Notre-Seigneur lui a données, la doctrine, les vérités de foi ou de morale?
414.—L'Eglise peut-elle changer ses propres lois?
415.—Démontrez que l'Eglise est une dans son *gouvernement* et dans sa *doctrine?*
416.—Qu'est-ce que la *hiérarchie* de l'Eglise?
417,—Démontrez que les religions protestantes n'ont ni l'unité de gouvernement ni l'unité de doctrine?
418.—Les sectes protestantes ont-elles des doctrines saintes?
419.—Pourquoi les Protestants sont-ils ainsi appelés?
420.—Que signifie le mot *catholique?*
421,—Démontrez que les églises protestantes ne sont pas catholiques ou universelles?
422.—Pourquoi la langue de l'Eglise est-elle le *latin*, et quels avantages en résultent?
423.—Que signifie le mot *apostolique* et démontrez que l'Eglise est bien apostolique?

424.—Les Protestants peuvent-ils revendiquer pour leurs églises la marque apostolique ?
425.—Démontrez que l'Eglise ne pouvait être tombée dans l'erreur comme le prétendent les Protestants ?
426.—Racontez l'histoire de Luther ?
427.—Pourquoi fut-il suivi dans sa révolte par un si grand nombre ?
428.—Quelle fut la conduite des premiers Protestants à l'égard de l'Eglise ?
429.—Quel prétexte certaines personnes donnent-elles pour ne pas se faire catholiques ?
430.—Pourquoi la véritable Eglise doit-elle posséder toutes ces marques ?
431.—Qu'est-ce que les *païens ?*
432.—Quels étaient les *publicains* dont parlait Notre-Seigneur ?

CHAPITRE TREIZIÈME.

Des Sacrements en général.

433.—De quoi ce chapitre parle-t-il ?
434.—Qu'est-ce qu'un *signe ?*
435.—Donnez des exemples pour faire comprendre ce que c'est qu'un signe ?
436.—Quand un signe est-il sensible ?
437.—Qu'indique le signe sensible dans tout sacrement ?
438.—Quel est le signe sensible dans le Baptême ?
439.—L'eau est-elle seulement un signe dans le Baptême ?
440.—Quel est le signe sensible dans la Confirmation ?
441.—Pourquoi l'huile a-t-elle été choisie pour signe sensible dans le sacrement de Confirmation ?

442.—Quel est le signe sensible dans les sacrements de Pénitence, de l'Eucharistie, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre et du Mariage ?
443.—Qu'arriverait-il si nous n'avions pas ces signes sensibles ?
444.—Pourquoi l'institution des sacrements par Jésus-Christ est-elle absolument nécessaire ?
445.—Montrez comment la vie de l'âme est semblable sous plusieurs rapports à la vie du corps ?
446.—Que veut dire l'expression *sacrements des morts ?*
447.—Qu'arrive-t-il si on reçoit le sacrement de Pénitence avant d'avoir commis une faute mortelle ?
448.—Quand dit-on que l'âme est *vivante ?*
449.—Peut-on se rendre coupable de sacrilège autrement qu'en profanant les sacrements ?
450.—Quelle est la grâce sacramentelle des sacrements de Pénitence et de Confirmation ?
451.—Quelles sont les dispositions requises pour recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ?
452.—Peut-on quelquefois rebaptiser sous condition ?
453.—Tous les sacrements peuvent-ils, dans certains cas, être donnés sous condition ?

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Du Baptême.

454.—Qu'est-ce qu'un *chrétien ?*
405.—Que signifie *enfants de Dieu ?*
456.—Qu'est-ce qu'un *héritier ?*
457.—Qu'est-ce qu'un testament ?
458.—Pourquoi la Bible est-elle appelée l'Ancien et le Nouveau Testament ?
459.—Que renferme l'Ancien Testament ?
460.—Que montre le Nouveau Testament ?
461.—Quels furent les témoins de ces deux Testaments ?

462.—Quelle est l'exécutrice du Testament de Jésus-Christ ?
463.—A quelles conditions le Baptême efface-t-il aussi les péchés actuels et les peines qui leur sont dues ?
464.—Quelle différence y a-t-il entre le Baptême et la Pénitence ?
465.—Pourquoi appelons-nous *temporelle* la peine due au péché ?
466.—Pourquoi un adulte ne peut-il gagner aucune indulgence ni recevoir le sacrement de Pénitence immédiatement après le Baptême ?
467.—Où iront ceux qui n'ont jamais péché et qui meurent avant d'avoir été baptisés ?
468.—Dieu aurait-il pu nous créer pour une fin purement naturelle ?
469.—Le prêtre seul est-il le ministre ordinaire du Baptême ?
470.—Qu'est-ce que l'on entend par ministre ordinaire ?
471.—Peut-on baptiser quelqu'un malgré sa volonté ou la volonté de ses parents ?
472.—Qu'appelle-t-on Baptême *privé ?*
473.—Qu'appelle-t-on Baptême *solennel ?*
474.—Quelles sont les conditions requises pour que le Baptême soit bon ou valide ?
475.—Quelles sont les choses requises pour l'administration du Baptême solennel ?
476.—Quelles sont les différentes cérémonies du Baptême solennel et leur signification ?
477.—Pourquoi donne-t-on le Baptême à l'entrée de l'église ?
478.—Qu'est-ce que le *martyre ?*
479.—Quels sont ceux qu'on appelle Catéchumènes ?
480.—Que faut-il pour être réellement martyr ?
481.—Qu'entend-on par les œuvres et les pompes du démon ?
482.—Comment appelle-t-on le Saint dont on porte le nom ?
483.—Quel jour l'Eglise célèbre-t-elle la fête d'un Saint ?
484.—Donne-t-on un parrain et une marraine dans le Baptême privé ?
485.—Peut-on servir de parrain ou de marraine sans être présent au Baptême ?

486.—Avec qui le parrain, la marraine et ceux qui administrent le Baptême contractent-ils une parenté spirituelle ?
487.—Quels sont ceux qui ne peuvent être parrain ou marraine ?

CHAPITRE QUINZIÈME.

De la Confirmation.

488.—Quel est le ministre ordinaire de la Confirmation ?
489.—Pourquoi donne-t-on un parrain ou une marraine aux confirmands ?
490.—Le parrain et la marraine de la confirmation contractent-ils la même parenté spirituelle que ceux du Baptême ?
491.—Quelle est la signification de l'huile et du baume qui composent le Saint-Chrême ?
492.—Que signifient les mots *professer et pratiquer ouvertement sa foi ?*
493.—Quels sont les dangers que courent la foi et la morale surtout à notre époque ?

CHAPITRE SEIZIÈME.

Des effets de la Confirmation.

494.—Quels sont les douze fruits du Saint-Esprit ?
495.—Qu'est-ce que la charité ? la joie ? la paix ? la patience ? la bienveillance ? la bonté ? la longanimité ? la mansuétude ? la bonne foi ?
496.—A quoi se rapportent la modestie, la continence et la chasteté ?
497.—Enumérez les huit béatitudes ?
498.—Que signifie : Bienheureux les pauvres d'esprit ?
499.—Que signifie : Bienheureux ceux qui sont doux ?
500.—Que signifie : Bienheureux ceux qui pleurent ?
501.—Que signifie : Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice ?
502.—Que signifie : Bienheureux les miséricordieux ?
503.—Que signifie : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur ?
504.—Que signifie : Bienheureux les pacifiques ?
505.—Que signifie : Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ?

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Du sacrement de Pénitence.

506.—Que signifie le mot *absoudre ?*
507.—Qu'entend-on par *absolution ?*
508.—Comment savons-nous que Notre-Seigneur pouvait pardonner les péchés ?
509.—Comment le pouvoir de pardonner les péchés implique-t-il l'obligation de les confesser ?

510.—Que devons-nous faire à la veille d'aller à confesse ?
511.—Quelle est la meilleure manière d'examiner notre conscience ?
512.—Quelle est la partie la plus importante du sacrement de Pénitence ?
513.—En quoi consiste la vraie contrition ?
514.—Que fait-on une fois entré au confessionnal et comment s'accuse-t-on ?
515.—Quand doit-on accomplir la pénitence imposée ?

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

De la Contrition.

516.—Que signifie le mot *contrition ?*
517.—La douleur et le ferme propos sont-ils inséparables dans la contrition ?
518.—Que renferme la formule de l'acte de contrition ?
519.—La contrition peut-elle être bonne si l'une de ses quatre qualités fait défaut ?
520.—Qu'appelle-t-on douleur souveraine *appréciative ?*
521.—Celui qui a la contrition parfaite est-il purifié de ses péchés même avant d'être absous ?
522.—Combien y a-t-il de sortes d'occasions de péchés ?
523.—Qu'entend-on par *occasion prochaine ?*
524.—Qu'entend-on par *occasion éloignée ?*
525.—Qu'entend-on par *occasion volontaire ?*
526.—Qu'entend-on par *occasion involontaire ou nécessaire ?*
527.—Quels sont les personnes, les lieux et les choses qui peuvent facilement nous entraîner au péché ?

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

De la Confession et de la Satisfaction.

528.—Qu'est-ce qu'un prêtre *dûment approuvé ?*
529.—Comment un *muet* peut-il se confesser ?
530.—Comment confesser une personne dont on ne comprend pas la langue ?
531.—Commet-on une faute en accusant un péché que l'on n'a pas commis ?
532.—Qu'entend-on par les *circonstances* du péché ?
533.—Que fait celui qui cache volontairement un péché à confesse ?
534.—Quelle pensée doit nous encourager à accuser franchement tous nos péchés ?
535.—Quand oublier et cacher un péché sont-ils la même chose ?
536.—Quel danger y a-t-il à revenir sans cesse sur les fautes de la vie passée ?
537.—Qu'est-ce qu'une confession générale ?
538.—Qu'est-ce qu'une confession extraordinaire ?
539.—Quand la confession, soit générale, soit extraordinaire, est-elle nécessaire ?
540.—Quand est-elle utile ?
541.—Quand est-elle nuisible ?
542.—La pénitence imposée par le confesseur satisfait-elle pleinement à la justice de Dieu ?
543.—En quoi consistait la pénitence publique imposée dans la primitive Eglise ?
544.—Quelles sont les deux peines que mérite chaque péché ?
545.—Quel exemple le fait bien comprendre ?
546.—Est-il plus avantageux de faire pénitence sur la terre ?
547.—L'absolution est-elle valide si on n'a pas la volonté sincère d'accomplir la pénitence imposée par le confesseur ?

548.—Qu'entend-on par le jeûne et par les œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle ?
549.—Expliquez chacune des œuvres de miséricorde spirituelle ?
550.—Expliquez chacune des œuvres de miséricorde temporelle ?
551.—L'existence des maisons de charité et d'éducation nous dispense-t-elle des œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle ?
552.—Qu'appelle-t-on clergé régulier ?
553.—Qu'appelle-t-on clergé séculier ?
554.—Qu'appelle-t-on religieuses proprement dites ?
555.—Tous les Religieux mènent-ils le même genre de vie ?
556.—Qu'appelle-t-on ermites ?
557.—Quels vœux prononcent les membres des Ordres religieux d'hommes ou de femmes ?
558.—Pourquoi y a-t-il différents Ordres religieux ?

CHAPITRE VINGTIÈME.

De la manière de faire une bonne confession.

559.—Résumez le cérémonial que doit suivre le pénitent après être entré dans le confessionnal ?
560..—Montrez comment le confesseur est à la fois père, juge, docteur et médecin ?
561.—Quels avantages y a-t-il à ne pas changer sans cesse de confesseur ?
562.—Quand vaut-il mieux changer de confesseur ?
563.—Quand est-il prudent de confesser un péché mortel de la vie passée ?
564.—Quelle est la prière recommandée pour remercier Dieu après avoir reçu l'absolution ?

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Des Indulgences

565.—Qu'est-ce que l'indulgence temporaire? perpétuelle ? locale ? réelle ? personnelle ?

566.—Est-il facile de gagner une indulgence plénière ?

567.—Que signifie une indulgence de quarante, de sept jours, etc ?

568.—Pourquoi les indulgences, outre les jours et les années portent-elles un pareil nombre de *quarantaines ?*

569.—Dans quelle mesure la peine temporelle est-elle remise par une indulgence partielle ?

570.—Pourquoi les pénitences imposées aux premiers chrétiens étaient-elles plus rigoureuses que de nos jours ?

571.—De quoi se compose le trésor spirituel de l'Eglise ?

572.—Prouvez que l'Eglise a le pouvoir d'accorder des indulgences ?

573.—L'Eglise a-t-elle toujours exercé ce pouvoir ?

574.—Quelles sont les trois conditions requises pour gagner une indulgence ?

575.—La confession est-elle requise pour gagner une indulgence partielle ?

576.—A part les trois conditions que l'on vient de mentionner, que faut-il de plus pour gagner une indulgence plénière ?

577.—Y a-t-il quelque prière particulière prescrite pour remplir la condition de prier *selon l'intention du Souverain-Pontife ?*

578.—Que signifie *prier selon l'intention du Souverain-Pontife ?*

579.—Quand les indulgences plénières et partielles peuvent-elles être appliquées aux défunts ?

580.—Une indulgence plénière peut-elle être appliquée à plusieurs défunts ?

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

De la Sainte Eucharistie.

581.—Que signifie le mot *Eucharistie ?*
582.—Que signifie la *dernière cène ?*
583.—Qu'est-ce qu'une *substance ?*
584.—Peut-on voir la substance d'une chose ?
585.—Que faut-il distinguer dans toute substance ?
586.—Dans la Sainte Eucharistie comme dans les autres choses, lorsque la substance change les apparences changent-elles en même temps ?
587.—Que fit Notre-Seigneur aux noces de Cana ?
588.—Dans la sainte Eucharistie le corps de Notre-Seigneur est-il vivant ?
589.—Comment savons-nous que nous recevons le corps et le sang de Notre-Seigneur sous la seule apparence du pain ?
590.—Pourquoi l'Eglise ne donne-t-elle plus la communion sous l'espèce du vin ?
591.—Quelle comparaison fait comprendre comment Jésus-Christ est présent tout entier sous chaque partie des deux espèces ?
592.—Quels sont les *sens ?*
593.—Combien de temps la sainte Eucharistie reste-t-elle le corps de Notre-Seigneur ?
594.—Qu'est-ce que le ciboire ?
595.—Que veut dire le mot transsubstantiation ?
596.—Quel est le ministre principal de la sainte messe ?
597.—Quel est le ministre secondaire de la sainte messe ?
598.—Que signifient les paroles *en mémoire de moi ?*
599.—A quel point de la messe sont prononcées les paroles de la consécration ?
600.—De quelle manière Jésus-Christ vient-il dans la sainte Eucharistie ?

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Des fins pour laquelle la sainte Eucharistie a été instituée.

601.—Comment faut-il se présenter à la sainte Table et s'en retirer ?
602.— Quelle est la prière recommandée avant la communion ?
603.—Que signifie être à jeûn depuis minuit ?
604.—Que signifie le mot *Viatique ?*
605.—Pourquoi est-il bon et nécessaire de communier souvent ?
606.—Quelle est la prière recommandée après la communion ?

CHAPITRE VINGT-QUATRIEME.

Du sacrifice de la Messe.

607.—Qu'est-ce qui constitue l'essence d'un sacrifice ?
608.—Quelles sont les six parties de la messe ?
609.—Qu'est-ce que le prêtre prépare pour la messe ?
610—Que représente le calice ? la patène ? le corporal ?
611.—Qu'est-ce que l'amict et quelle est sa signification ?
612.—Qu'est-ce que l'aube et quelle est sa signification ?

613.—Qu'est-ce que la ceinture et quelle est sa signification ?
614.—Qu'est-ce que le manipule et quelle est sa signification ?
615.—Qu'est-ce que l'étole et quelle est sa signification ?
616—Qu'est-ce que la chasuble et quelle est sa signification ?
617.—Quelles sont les couleurs des ornements sacrés, et quelle est la signification de chaque couleur ?
618.—Quand est employée la couleur blanche ? rouge ? verte ? violette ? noire ?
619.—Quelle est la partie la plus importante de la messe et comment s'appelle-t-elle ?
620.—Pourquoi la transsubstantiation est-elle appelée le mystère de la foi ?
621.—Quelle distinction faisait Notre-Seigneur en disant dans la dernière Cène *que son sang sera répandu pour plusieurs ?*
622.—Que signifient les signes de croix, les génuflexions, etc., que fait le prêtre en disant la messe ?
623.—Y a-t-il plusieurs sortes de messes sous le rapport de la solennité ?
624.—Qu'appelle-t-on *messe de requiem ?*
625.—Que signifie le mot *requiem ?*
626.—Qu'est-ce que les Vêpres ?
627.—Quelle cérémonie termine les Vêpres ?
628.—De quels ornements le prêtre est-il revêtu pour la bénédiction du Saint Sacrement ?
629.—Les sacrifices tiennent-ils le premier rang dans les hommages que nous devons à Dieu et ont-ils toujours été en honneur parmi les hommes ?
630.—Quels étaient les quatre genres de sacrifices en usage chez les Israélites ?
631.—Par qui les sacrifices étaient-ils offerts chez le peuple de Dieu dans les premiers temps ?
632.—A quelle époque Dieu a-t-il commencé à choisir lui-même les prêtres chargés du culte divin ?
623.—Quel a été le premier grand-prêtre ?
634.—Quand l'ancien sacerdoce et les anciens sacrifices ont-ils pris fin ?
635.—Quel est le but de l'Apostolat de la prière, de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Communion Réparatrice ?

636.—Quelle est l'origine de l'honoraire donné par celui qui demande une messe à son intention ?
637.—Qu'est-ce que le péché de simonie ?
638.—Est-il permis d'acheter et de vendre certains objets bénits ?
639.—A qui le prêtre fait-il l'application des quatre fruits du saint sacrifice de la messe ?
640.—Les premiers chrétiens communiaient-ils souvent ?
641.—Qu'est-ce que la communion spirituelle ?
642.—Quelle est la manière de faire la communion spirituelle ?
643.—En quoi consiste la dévotion au Sacré-Cœur ?
644.—Quel est le mois consacré au Sacré-Cœur ?
645.—Pourquoi dit-on des messes en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints ?

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

De l'Extrême-Onction et de l'Ordre.

646.—Que signifient les mots Extrême-Onction ?
647.—L'extrême-Onction peut-elle être ainsi appelée si le malade ne meurt pas après l'avoir reçue ?
648.L'onction reçue dans le Baptême ou la Confirmation devient-elle l'Extrême-Onction si quelqu'un meurt immédiatement après avoir reçu les sacrements ?
649.—Quelle est la matière de l'Extrême-Onction ?
650.—Quelle est la forme de l'Extrême-Onction ?
651.—Quel est le premier et le principal effet de l'Extrême-Onction ?
652.—Quel est le second effet de l'Extrême-Onction ?
653.—L'Extrême-Onction produit-elle toujours ces deux effets ?
654.—Pourquoi le prêtre fait-il les onctions sur les principales parties du corps du malade ?

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Du Mariage.

685.—Quand Dieu a-t-il institué le Mariage ?
686.—Qui a élevé le mariage à la dignité de sacrement ?
687.—Le mariage est-il un simple contrat ?
688.—Quelle est la matière du sacrement de Mariage ?
689.—Quelle est la forme du sacrement de Mariage ?
690.—Quand le Mariage est-il légitime ?
691.—Quelles sont les personnes qui ne sont mariées que civilement ?
692.—Combien y a-t-il de sortes d'empêchements de mariage ?
693.—Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi les bancs de mariage ?
694.—Quels sont les principaux empêchements dirimants ?
695.—Quels sont les principaux empêchements prohibitifs ?
696.—L'Eglise dissout-elle quelquefois un mariage ?
697.—Les Protestants ne prétendent-ils pas que le mariage peut être dissous ?
698.—Quelles sont les formalités à remplir avant le mariage ?
699.—Quelles sont les cérémonies de la célébration du mariage ?
700.—Quel est le modèle de l'union et de l'amour qui doit exister entre les époux ?
701.—Qu'est-ce que l'on entend par lois concernant les effets civils du mariage ?
702.—L'Etat a-t-il le droit de faire des lois sur ce point ?
703.—Démontrez les graves inconvénients que présentent généralement les mariages mixtes ?
704.—Démontrez pourquoi tant de mariages sont malheureux ?
705.—Comment doit-on se préparer à entrer dans l'état du mariage ?

706.—De quelle faute se rendent coupables les catholiques qui vont contracter mariage devant un ministre hérétique, et ce mariage est-il valide là où le Concile de Trente est en vigueur ?
707.—Expliquez ce que l'on entend par parents jusqu'au quatrième degré inclusivement ?
708.—Qu'entend-on par dispense de parenté ?
709.—Comment désigne-t-on quelquefois la loi de Dieu ?
710.—Le mariage peut-il être solennisé en tout temps dans les diocèses où il n'est pas défendu de le faire ?
711.—Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle les mariages mixtes sans aucune solennité ?

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Des Sacramentaux.

712.—Les sacramentaux donnent-ils la grâce ?
713.—L'Eglise peut-elle augmenter et diminuer le nombre des sacramentaux ?
714.—Quel jour les cierges sont-ils bénits ?
715.—Que nous rappellent les cierges bénits ?
716.—Que nous rappellent les Rameaux ?
717.—Qu'est-ce qu'un crucifix ?
718.—Qu'est-ce que les images ?
719.—Qu'est-ce que le Rosaire ?
720.—Quelle est l'origine du chapelet ?
721.—Comment se divise le chapelet ?
722.—Comment se récite-t-il ?
723.—Quelles sont les trois principales sortes de chapelets de la sainte Vierge ?
724.—Pourquoi le Rosaire est-il appelé chapelet de saint Dominique ?
725.—En combien de classes se divisent les mystères de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte Mère ?

726.- Quels sont les cinq mystères joyeux ?
727.—Quels sont les cinq mystères douloureux ?
728.—Quels sont les cinq mystères glorieux ?
729.—Quels jours sont affectés à la méditation de ces différents mystères ?
730.—Que signifient les lettres **I. H. S.** surmontées d'une croix ?
731.—Qu'est-ce que le scapulaire ?
732.—A qui et par qui a été donné le scapulaire du Mont-Carmel ?

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME.

De la Prière

733.—Quel est le meilleur mode de prière ?
734.—Quelle est la manière de faire la méditation ?
735.—Qu'est-ce que prier avec attention et que devons-nous faire avant de prier ?
736.—Qu'est-ce que prier avec humilité ?
737.—Qu'est-ce que prier avec un grand désir et une ferme confiance ?
738.—Qu'est-ce que prier avec persévérance ?
739.—Combien de temps sainte Monique a-t-elle prié pour la conversion de son mari et de son fils Augustin ?
740.—Quelle est la plus excellente de toutes les prières ?
741.—Pourquoi l'appelle-t-on l'Oraison dominicale ?
742.—De quoi se compose l'Oraison dominicale ?
743.—Quelle en est la préface ?
744.—A quoi se rapportent les trois premières demandes.
745.—A quoi se rapportent les quatre dernières ?
746.—Pourquoi disons-nous : *Notre Père*, et non pas *Mon Père ?*
747.—Pourquoi disons-nous : Qui êtes aux cieux ?
748.—Que veut dire : Que votre nom soit sanctifié ?

749.—Que signifie : Que votre règne arrive ?
750.—Que demandons-nous en disant : Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ?
751.—Que signifie le mot pain quand nous disons : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ?
752.—Pourquoi disons-nous : Donnez-nous et non pas donnez-moi ?
753.—Pourquoi nous contentons-nous de demander le pain quotidien ?
754.—Quels sont les deux sens que présentent les paroles : Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ?
755.—Qu'est-ce que la tentation ?
756.—Est-elle un péché ?
757.—Qu'est-ce qui rend coupable devant Dieu ?
758.—A quoi sert la tentation ?
759.—Que demandons-nous en disant : Ne nous induisez pas en tentation ?
760.—Que signifie : mais délivrez-nous du mal ?
761.—Que veut dire : Ainsi soit-il ?
762.—De combien de parties se compose la Salutation angélique ?
763.—Que renferme la Salutation angélique ?
764.—Que signifie : Je vous salue Marie ?
765.—Que signifie : le nom de Marie ?
766.—Que signifie : Pleine de grâce ?
767.—Que signifie : Le Seigneur est avec vous ?
768.—Que signifie : Vous êtes bénie entre toutes les femmes ?
769.—Que signifie : Et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni ?
770.—Pourquoi appelons-nous Marie : sainte et Mère de Dieu ?
771.—Que lui demandons-nous en disant : Priez pour nous ?
772.—Pourquoi nous appelons-nous pécheurs ?
773.—Que signifie ici *maintenant* ?
774.—Pourquoi ajoutons-nous : Et à l'heure de notre mort ?
775.—Sur quoi reposent les sentiments de respect, d'amour et de confiance que nous devons avoir pour Marie ?

776.—Qu'est-ce que l'Angelus ?
777.—Quelle est l'origine de cette prière ?
778.—De combien de parties se compose l'Angelus ?
779.—Comment se termine l'Angelus ?
780.—Que rappelle la première partie ?
781.—Que rappelle la seconde partie ?
782.—Que rappelle la troisième partie ?
783.—Devons-nous nous faire un devoir de réciter l'Angelus ?
784.—A quoi servent les Congrégations ?
785.—Quelle est la plus célèbre et la plus étendue de toutes les Congrégations ?
786.—Qu'est-ce que les Litanies de la sainte Vierge et que lui demandons-nous à chaque appellation ?

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME.

Des Commandements de Dieu.

787.—Avant Moïse les hommes étaient-ils obligés d'observer les commandements de Dieu ?
788.—Combien d'espèces de lois les Israélites avaient-ils avant la venue de Notre-Seigneur ?
789.—Quand ces lois cessèrent-elles d'être en vigueur ?
790.—Comment les commandements furent-ils donnés à Moïse ?
791.—A quoi ressemblait la manne et quel goût avait-elle ?
792.—Quelle différence y a-t-il entre les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise ?
793.—Que signifie : Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes ?
794.—A qui se rapportent les trois premiers commandements de Dieu ?
795.—A qui se rapportent les sept derniers ?

CHAPITRE TRENTIÈME.

Du premier Commandement de Dieu.

796.—Qu'est-ce qui fit tomber les Israélites dans l'idolâtrie ?
797.—Comment adorons-nous quelquefois de faux dieux ?
798.—Que signifie : Etre créé ou créature ?
799.—Qu'est-ce qu'un faux culte ?
800.—Quels sont ceux qui attribuent à un être créé une perfection qui n'appartient qu'à Dieu seul ?
801.—Qu'appelle-t-on diseurs de bonne aventure ?
802.—Pourquoi est-ce un péché de consulter les diseurs de bonne aventure ?
803.—Qu'est-ce qu'un sorcier ?
804.—Que sont les charmes ?
805.—Les médailles et les scapulaires sont-ils des charmes ?
806.—Par quoi sont causés les rêves ?
807.—Quelle différence y a-t-il entre une vision et un songe ?
808.—Dieu a-t-il fait quelquefois connaître sa volonté par les songes ?
809.—Pourquoi ne le fait-il plus maintenant ?
810.—Qu'appelle-t-on mediums et spirites ?
811.—Comment les mauvais catholiques font-ils tort à l'Eglise ?
812.—Pourquoi la religion chrétienne s'est-elle répandue si rapidement dans les premiers temps ?
813.—Qu'est-ce qu'un athée ? un déiste ? un infidèle ? un hérétique ? un schismatique ?
814.—Qu'est-ce que professer ouvertement sa foi ?
815.—De combien de manières peut-on pécher par présomption ?

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME.

Premier Commandement (Suite).—Du culte et de l'invocation des Saints.

816.—Que signifie l'invocation des Saints ?
817.—Comment les Saints entendent-ils nos prières ?
818.—Comment les Saints sont-ils nos frères ?
819.—Qu'est-ce que l'Eglise militante ?
820.—Quels sont nos principaux ennemis ?
821.—Qu'est-ce que l'Eglise souffrante ?
822.—Qu'est-ce que l'Eglise triomphante ?
823.—Ceux-là seuls qui sont canonisés sont-ils des Saints ?
824.—Comment savons-nous que certaines personnes sont au ciel ?
825.—L'Eglise ne peut-elle pas se tromper ou être trompée quand elle canonise quelqu'un ?
826.—Exposez la procédure d'un procès de canonisation ?
827.—Quelle différence y a-t il entre la béatification et la canonisation d'un saint ?
828.—Combien y a-t-il d'espèces de reliques ?
829.—Qu'appelle-t-on reliques approuvées ?
830.—Les reliques non approuvées peuvent-elles être exposées, encensées, etc?
831.—Comment se divisent les reliques insignes ?
832.—Que sont les reliques insignes des Saints ?
833.—Que faut-il pour qu'une relique soit insigne ?
834.—En quoi consiste le culte public rendu aux reliques approuvées ?
835.—La vénération des reliques a-t-elle toujours été en usage dans l'Eglise ?
836.—Comment s'appelle la science des images sacrées et quels sujets embrasse-t-elle ?
837.—Que vaut le reproche fait aux catholiques de placer des images dans les églises ?
838.—Quels sont les principaux avantages du culte des images ?

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

Du second et du troisième Commandements de Dieu.

839.—Le serment a-t-il toujours été en usage parmi les hommes ?
840.—Le serment est-il une chose sacrée ?
841.—Combien y a-t-il de sortes de serments ?
842.—Le serment est-il bon et légitime ?
843.—Quand jure-t-on sans nécessité ?
844.—De combien de manières peut-on jurer contre la vérité ?
845.—Exposez la malice du parjure et les maux qu'il entraîne ?
846.—Le parjure est-il un cas réservé dans la province civile de Québec ?
847.—Qu'est-ce qu'une promesse ?
848.—Qu'est-ce qu'une promesse délibérée ?
849.—Pourquoi cette promesse doit-elle être faite à Dieu ?
850.—Une promesse peut-elle être un vœu lorsqu'on n'a pas l'intention de s'obliger ?
851.—Faut-il que la chose promise soit agréable à Dieu ?
852.—Qu'est-ce que le vœu absolu ? conditionnel ? simple ? solennel ?
853.—Quand la violation d'un vœu est-elle péché mortel ?
854.—Quand n'est-elle que péché véniel ?
855.—Que faut-il faire quand on ne peut accomplir un vœu ?
856.—Quand le serment est-il faux ? téméraire ? injuste ? inutile ?
857.—Qu'appelle-t-on malédictions ?
858.—Les malédictions sont-elles un grand péché ?
859.—Les injures, les imprécations qui n'ont aucun rapport à Dieu sont-elles des blasphèmes ?

860.—A quoi tend le blasphème ?
861.—Peut-on blasphémer par la pensée et le geste aussi bien que par la parole ?
862.—Quand le blasphème est-il péché mortel ?
863.—Quelle est souvent la punition du blasphème ?
864.—Que signifie le mot *garder* le dimanche ?
865.—Que font le dimanche ceux qui aiment véritablement Dieu ?
866.—Tout amusement est-il défendu le dimanche ?
867.—Comment sanctifient généralement le dimanche ceux qui murmurent contre cette obligation ?
868.—Qu'est-ce qu'un journal vraiment catholique ?
869.—Quels sont les principaux livres que chaque famille devrait avoir ?
870.—Pourquoi sanctifions-nous le dimanche au lieu du sabbat ?
871.—Qu'entend-on par œuvres serviles ?
872.—Quand la gloire de Dieu, la charité due au prochain et la nécessité permettent-elles les œuvres serviles ?
873.—Quelles sont les œuvres serviles tolérées par l'Eglise les dimanches et les fêtes d'obligation ?

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

Du quatrième, cinquième et sixième commandements.

874.—Sommes-nous obligés d'obéir lorsque la chose commandée est certainement péché ?
875.—Que devons-nous faire quand nous ne faisons que douter de la culpabilité de l'acte commandé ?
876.—Que dit saint Paul à propos de l'obéissance due aux parents ?
877.—Quels sont les principaux secours temporels et spirituels que nous devons à nos père et mère ?

878.—Comment la Sainte Ecriture appelle-t-elle l'enfant qui afflige son père ?
879.—Que nous recommande l'Ecriture au sujet de nos supérieurs ecclésiastiques ?
880.—Que nous recommande saint Paul au sujet de nos supérieurs civils ?
881.—Que signifie : pourvoir aux besoins des enfants ? les élever chrétiennement ? les corriger de leurs défauts ? les éloigner de tout danger corporel et spirituel ? leur donner le bon exemple ?
882.—Qu'entend-on par opiniâtreté ?
883.—Qu'est-ce que le mépris ?
884.—Comment le mépris peut-il se manifester ?
885.—Notre vie est-elle notre propriété ?
886.—Le suicide est-il un péché mortel ?
887.—Qu'est-ce que le suicide ?
888.—Est-ce un péché dc risquer sa vie inutilement ou de persévérer dans des habitudes préjudiciables à la santé ?
889.—Qu'appelle-t-on scandale ?
890.—Le scandale est-il un grand péché ?
891.—Pourquoi devons-nous être très particuliers sur le sixième commandement ?
892.—Quelles sont les portes par lesquelles le péché d'impureté entre dans notre âme ?
893.—Quels sont les livres dont nous devons nous interdire la lecture ?
894.—Que devons-nous faire à propos du choix des livres ?

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

Septième, huitième, neuvième et dixième commandements de Dieu.

895.—Pourquoi devons-nous éviter le mal avec le plus grand soin ?
896.—Quelles sont les principales manières de violer le septième commandement ?
897.—Que veut dire respecter la propriété d'autrui ?
898.—Qu'est-ce que dérober ?
899.—Quelles sont les principales manières de participer au péché d'un autre ?
900.—Que doit-on faire lorsqu'on a reçu, sans le savoir, une chose volée ?
901.—Que devons-nous faire lorsque nous trouvons quelque chose ?
902.—Que devons-nous faire lorsque la restitution d'une chose à son propriétaire est impossible ?
903.—Qu'entend-on par bien mal acquis ?
904.—Que doit-on faire lorsque l'objet volé a été perdu ou détruit ?
905.—Peut-on restituer aux pauvres au lieu de restituer au propriétaire ou à ses héritiers ?
906.—Est-ce un péché de différer une restitution que l'on peut faire immédiatement ?
907.—Que doit faire une personne qui est dans l'impossibilité de restituer ?
908.—Est-ce un grand péché de faire perdre à quelqu'un sa réputation ?
909.—Quand est-il permis de dévoiler les fautes du prochain ?
910.—Comment pouvons-nous constater que nous avons terni la réputation du prochain ?
911.—Comment pouvons-nous réparer le mal fait au prochain en attaquant son caractère ?
912.—Pourquoi l'homme médisant est-il craint et détesté?
913.—Peut-on nuire au prochain autrement que par la médisance et la calomnie ?

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME.

Commandements de l'Eglise.

914.—Comment peut-on résumer les principaux commandements de l'Eglise ?

915.—Où se trouve la preuve que Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de faire des lois.

Premier Commandement de l'Eglise.

916.—Qu'entend-on par fêtes d'obligation ?

917.—Que nous rappellent les fêtes de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la sainte Vierge et des Saints ?

918.—Quel jour tombe la fête d'un Saint ?

919.—Qu'est-ce que l'Office divin ?

920.—En combien de parties se divise l'Office divin, et en quel temps de la journée chaque partie doit-elle être récitée ?

Deuxième Commandement de l'Eglise.

921.—Pourquoi est-il mal d'arriver tard à la messe ?

922.—Qu'est-ce qu'entendre la messe avec dévotion ? avec respect ? avec attention ?

923.—Qu'entend-on par raison grave de ne pas assister à la messe ?

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME.

Troisième commandement de l'Eglise.

924.—Qu'est-ce que l'âge de discrétion quand il s'agit de la confession ?

Quatrième commandement de l'Eglise.

925.—Quel est le juge de la science et des dispositions requises des enfants qui se présentent pour la première communion ?

Cinquième commandement de l'Eglise.

926.—Qu'est-ce que les Quatre-Temps ?
927.—Que comprend le Carême ?
928.—Qu'entend-on par Vigiles ?
929.—Que comprend l'Avent et que représente-t-il ?
930.—Quelle quantité de nourriture est-il permis de prendre le soir et le matin des jours de jeûne ?
931.—Peut-on intervertir l'ordre des repas les jours de jeûne ?
932.—La violation du précepte du jeûne est-elle un péché mortel ?
933.—Est-il bon de jeûner même avant l'âge de vingt-un ans ?
934.—Quels sont ceux qui sont dispensés du jeûne ?

Septième Commandement de l'Eglise ?

935.—Qu'est-ce que la dîme ?
936.—Quand la dîme a-t-elle été introduite en Canada ?
937.—Qu'est-ce que le supplément ?
938.—Qu'est-ce que la capitation ?
939.—Qu'entend-on par droits autorisés pour les frais du culte et l'entretien des pasteurs.
940.—Ces charges imposées aux fidèles sont-elles raisonnables ?
941.—Existaient-elles sous l'Ancienne Loi ?
942.—A quels titres le paiement des dîmes est-il dû ?

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME.

Du Jugement dernier et de la Résurrection, de l'Enfer, du Purgatoire et du Ciel.

943.—De quelle manière Dieu nous jugera-t-il ?
944.—Pourquoi le jugement que nous subirons en mourant s'appelle-t-il le jugement particulier ?
945.—Pourquoi le jugement général est-il appelé ainsi ?
946.—Racontez les événements qui précèderont le jugement général, et la venue de Jésus-Christ pour juger les hommes ?
947.—Qu'est-ce que la peine du dam ?
948.—Comment appelle-t-on les autres peines des damnés ?
949.—Le feu de l'enfer est-il le même que celui qui est à notre usage ?

950.—Comment peut-on résumer tout ce qui peut être dit sur l'enfer ?
951.—Le purgatoire existera-t-il encore après le jugement général ?
952.—Quelle différence y a-t-il entre l'enfer et le purgatoire ?
953.—Est-ce qu'il y a un purgatoire ?
954.—Quelles sont les fins du jugement général ?
955.—Pourquoi honorons-nous les corps de ceux qui meurent ?
956.—Est-il possible d'imaginer quelque chose qui approche de la beauté et des jouissances du ciel ?

LAUS DEO.



ma

